

Jardiner les vacants : fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France

Kaduna-Eve Demailly

▶ **To cite this version:**

Kaduna-Eve Demailly. Jardiner les vacants : fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2014. Français. NNT : 2014PA010599 . tel-01189080v2

HAL Id: tel-01189080

https://theses.hal.science/tel-01189080v2

Submitted on 27 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS I PANTHEON-SORBONNE U.F.R. DE GÉOGRAPHIE ECOLE DOCTORALE DE GÉOGRAPHIE DE PARIS U.M.R. 7533 LADYSS 2014

Kaduna-Eve DEMAILLY

JARDINER LES VACANTS

Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France



Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université Paris I en Géographie
Présentée et soutenue publiquement le 4 novembre 2014

Sous la co-direction de
Laurent SIMON, Professeur à l'Université Paris I
Renaud LE GOIX, Professeur à l'Université Paris VII

Membres du jury
Paul ARNOULD, Professeur, École Normale Supérieure de Lyon, rapporteur
Lise BOURDEAU-LEPAGE, Professeur, Université Lyon III, rapportrice
Renaud LE GOIX : Professeur, Université Paris VII, directeur
Raphaël MATHEVET, Chargé de recherche CNRS, HDR, examinateur
Petros PETSIMERIS, Professeur, Université Paris I, examinateur
Laurent SIMON : Professeur, Université Paris I, directeur

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à mes directeurs de thèse, Lauren Simon et Renaud Le Goix, qui m'ont accompagnée tout au long de cette recherche. Depuis le master, leur encadrement a été riche d'enseignements et j'ai toujours pu compter sur leur écoute et leur soutien.

Je remercie également les membres du jury : Paul Arnould, Lise Bourdeau-Lepage, Raphaël Mathevet et Petros Petsimeris d'avoir accepté d'évaluer ce travail.

Mes remerciements vont aussi à l'IAU Île-de-France qui m'a fourni les données du MOS 2008 et de l'EVOLUMOS 2008 et au laboratoire LADYSS pour les financements attribués.

Je souhaite en outre témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont accordé du temps en particulier les élus, les administratifs, les associatifs et les usagers des vacants jardinés. En compagnie des adhérents, qu'ils soient jardiniers, flâneurs ou « festifs », j'ai passé des moments studieux très agréables dans les jardins. Je souhaite particulièrement remercier les membres du Jardin des Soupirs, qui m'ont accueillie et fait partager leur quotidien associatif dans une ambiance toujours conviviale.

À Valette, la salle des doctorants comme mon bureau au LADYSS ont été des lieux de labeur et de bonne humeur. Merci à Richard Raymond et à Anne Mimet pour nos échanges ainsi qu'à Mathilde Riboulot, qui a partagé bien plus que mon bureau. Au cours de la thèse, j'ai en outre trouvé un juste équilibre grâce à ma fonction de monitrice puis d'ATER. Je souhaite ainsi saluer mes collègues de l'Université Paris I et de l'Université Paris Est-Créteil au sein de laquelle j'ai la chance de continuer à évoluer.

Enfin, j'exprime une profonde reconnaissance à mes proches qui ont participé à l'aboutissement de ce travail. Merci à Judith avec qui j'ai fait mes premiers pas sur le terrain, aux relectrices acharnées : Ayda, Pauline et Marie pour vos remarques toujours pertinentes, à Clémence pour avoir mis à contribution ses élèves, à Guilhain pour son aide en SIG et en cartographie et à Gail et Laetitia pour la finalisation du manuscrit.

Je n'oublie pas, pour finir, ceux qui au quotidien m'entourent et m'épaulent : mes parents ainsi que mes amis : Gabriel, Maud, Rémi, Ben, Jade, Alma, Vincent, William, Safia, Christine, Manon, Hélène, Adeline, Franceline, David, Violaine, Amy, Yann et les autres…

Photographie de couverture : La Serre aux légumes, Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE ... 3

PREMIÈRE PARTIE
Le vacant jardiné : un vocable pour un nouvel objet ... 9
Chapitre I. Genèse des jardins partagés : une généalogie des relations entre ville, société urbaine et « nature » ... 11

Chapitre II. Urbanisme temporaire et valorisations végétales des friches : l'émergence du vacant jardiné ... 53

Chapitre III. Étudier les vacants jardinés institutionnalisés du quart nord-est de l'Île-de-France : adopter une démarche inductive associant méthodologies qualitatives et quantitatives ... 89

Conclusion ... 135

DEUXIÈME PARTIE
Enjeux politiques, environnementaux et sociaux des vacants jardinés institutionnalisés ... 139
Chapitre IV. Les vacants jardinés institutionnalisés : objets du politique, instruments de politique ?141

Chapitre V. Le vacant jardiné : allier pratiques locales et enjeux environnementaux multiscalaires 189

Chapitre VI. Le vacant jardiné : un territoire privatif générateur de sociabilités locales ... 251

Conclusion ... 309

TROISIÈME PARTIE
Dynamiques, contextes locaux et mise en perspective : vers une ontologie de l'objet d'étude ... 311
Chapitre VII. Trajectoires des terrains et usages jardinés : reconsidérer le lien entre vacance et temporaire ... 313

Chapitre VIII. Spécifier les contextes locaux et rendre compte des impacts de la requalification d'espaces urbains ... 345

Chapitre IX. Le vacant jardiné institutionnalisé : un « modèle » de végétalisation citadine ? ... 391

Conclusion ... 426

CONCLUSION GÉNÉRALE ... 429

Cartes de localisation ... 435
Annexes ... 437
Bibliographie ... 477
Index des lieux ... 497
Table des sigles employés ... 499
Table des figures ... 500
Table des cartes ... 502
Table des photographies ... 503
Table des tableaux ... 505
Table des encadrés ... 506
Table des matières ... 507

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les terrains vacants, constitutifs du tissu urbain, sont associés à l'abandon et aux mutations du système socio-économique. Espaces marginalisés, conquis par les « mauvaises » herbes, il n'est pas rare d'y voir se développer des dépôts sauvages d'ordures. Cependant, dans un contexte marqué par la densification, le constat de l'aggravation des divisions socio-économiques et une attention croissante portée à l'environnement, nous assistons aujourd'hui à une évolution du regard porté sur les vacants urbains. Ces lieux délaissés sont désormais envisagés comme des opportunités par les habitants et par les acteurs politiques.

Les vacants procureraient de nombreux services écosystémiques tandis que leur valorisation par les citadins présenterait de multiples intérêts d'ordre esthétiques, récréatifs, environnementaux, sociaux et culturels (Kremer, Hamstead et McPhearson, 2013 ; Raymond et Simon, 2012). Bien qu'ils soient disséminés dans les métropoles et qu'ils disposent de statut de propriété et de temporalités variés, leur surface cumulée peut être significative[1]. Face à une demande citadine croissante d'espaces verts et de lieux de convivialité, le jardinage collectif des terrains vacants apparait comme une mise-en-valeur potentielle. Historiquement, la végétalisation des délaissés est entreprise spontanément par une poignée de citadins dans des villes touchées par la dépression économique à l'instar de New-York au début des années 1970 ou menacées de faillite comme Détroit, qui a perdu entre les années 1950 et 1980 les deux tiers de sa population. Ces initiatives, progressivement encadrées par les pouvoirs publics, ont essaimé dans l'ensemble des métropoles mondiales. Elles ne constituent plus uniquement un remède à la dévitalisation urbaine mais un outil d'amélioration du cadre de vie. Des différences sont malgré tout notables entre les villes des pays du sud où les vacants jardinés font essentiellement office de lieux de culture vivrière pour répondre au défi de la sécurité alimentaire et les villes des pays du nord où les dimensions récréatives, sociales et environnementales de ces « nouveaux » territoires apparaissent prédominantes.

En France, les premières valorisations jardinées de terrains vacants ont donné naissance aux jardins partagés au début des années 2000.

[1] Un recensement des vacants de New-York a mis en évidence que ces derniers représentent 7 300 hectares soit 5 % de la superficie totale de la ville (Kremer, Hamstead et McPhearson, 2013).

- **Le jardin partagé : espace « symbole » du développement durable**

Le jardin partagé désigne un espace de proximité animé par une association qui propose des activités collectives de jardinage développant l'éducation, l'insertion et la création de lien social[2]. Depuis une dizaine d'années, le jardin partagé est devenu un objet médiatisé dont la presse s'est emparée. Arte a par exemple consacré deux reportages aux jardins partagés en 2011 et un documentaire, diffusé en 2014[3]. La presse écrite quotidienne nationale ainsi que la presse gratuite aborde régulièrement le thème de la nature en ville par le biais des jardins partagés[4]. Ces reportages et articles mettent en évidence le succès du jardin partagé. En moins de 15 ans, le nombre de jardin partagé s'est multiplié dans l'ensemble des villes françaises. Les jardins partagés ont investi d'autres espaces que les vacants comme les pieds d'immeubles et les parcs et jardins publics, ce qui témoigne de leur inscription pérenne dans le paysage urbain. Cet enthousiasme traduit les vertus attribuées à ces territoires, envisagés comme une innovation répondant aux enjeux du développement durable. En effet, tout en satisfaisant un désir citadin de jardinage, ils favoriseraient l'implication citoyenne dans la gestion de territoires urbains, la généralisation de pratiques respectueuses de l'environnement, le développement d'activités artistiques et culturelles et la création de liens sociaux. La dimension apparemment consensuelle du jardin partagé nous invite toutefois à éviter le piège de l'idéal normatif.

- **Le vacant jardiné institutionnalisé : un outil de compréhension des processus du « faire » et du « vivre » la ville contemporaine**

Le vacant, en tant que lieu du potentiel, de même que le jardin partagé, sont érigés comme des espaces-symboles de la ville contemporaine, marquée par l'idéologie du développement durable. L'engouement qu'ils suscitent, la multiplicité des enjeux qu'ils recèlent nous a conduits à formaliser un objet de recherche au carrefour de ces deux objets :

---

[2] Définition de la Charte Main Verte, programme d'encadrement des jardins partagés parisiens mis en place en 2003. Première définition institutionnelle française du jardin partagé, c'est également la plus répandue.

[3] Deux émissions du magazine *Global Mag* avaient pour objet les jardins partagés du 18ème arrondissement. La première émission du 15 avril 2011 était consacrée au déménagement du jardin de la Goutte verte ainsi qu'aux Jardins du Ruisseau et au Jardin du Trèfle d'Éole. La deuxième émission du 6 octobre 2011 s'intéressait aux délaissés urbains et au cas du Jardin du bois Dormoy. En outre un reportage, « Et si Paris se mettait au vert », a été diffusé dans le cadre de la série *Naturopolis* le 16 mai 2014.

[4] Par exemple, *Libération* a publié une édition *Libé des solutions* en 2009 avec un éditorial sur la force citoyenne et trois articles sur les jardins partagés. En mai 2014, dans le feuillet « Écofutur », deux pages sont dédiées aux Jardins de l'aqueduc dans le 14ème arrondissement. En 2009 et 2012, deux articles sont parus dans *Le Monde* : « Le printemps des jardins partagés » et « les jardiniers clandestins s'attaquent aux villes ». La presse gratuite n'est pas en reste : *À nous*, l'hebdomadaire du métro a constitué un dossier « Jardins partagés » dans sa rubrique style de vie-phénomène, en septembre 2008 et un autre : « De la friche aux jardins partagés » en juin 2011. Enfin un article du 10 octobre 2011 du *Monde* pour *Direct matin* s'intéresse aux initiatives jardinières urbaines : « Créer un jardin partagé au milieu de la jungle urbaine ».

le vacant jardiné institutionnalisé[5]. Il constitue un type spécifique de jardin partagé (le jardin partagé installé sur un terrain vacant) caractérisé par sa temporalité provisoire. Ce dernier est quasiment absent de la littérature scientifique française bien qu'il existe une production scientifique anglo-saxonne consacrée aux jardins collectifs et une dense littérature grise française, associative et institutionnelle, dédiée au jardin partagé. Ce « vide » scientifique[6], en comparaison de sa surexposition médiatique et institutionnelle, fonde l'intérêt de ce travail. Le caractère multidimensionnel du vacant jardiné institutionnalisé est autant synonyme de richesse que de complexité, ce dernier étant au cœur d'enjeux transversaux mobilisant les champs géographiques, politiques, sociaux et écologiques.

Prisme intéressant pour appréhender les tendances et les évolutions relatives aux acteurs, aux territoires et au projet de la ville contemporaine, nous avons privilégié l'étude de deux volets. Le premier, de l'ordre du processus, concerne la fabrique urbaine (le « faire » la ville et implicitement le « penser » la ville). Le second vise à proposer un bilan concernant le rôle social et écologique des vacants jardinés institutionnalisés ainsi que leurs impacts sur les habitants et les territoires concernés (le « vivre » la ville).

Ainsi, dans quelle mesure le vacant jardiné institutionnalisé est-il un outil privilégié du « faire » et du « vivre » la ville contemporaine ? Cette question principale se décompose en trois sous-questions.

L'initiative et la gestion des vacants jardinés, entreprises par les riverains, sont encadrées par l'institution ce qui constitue un fait inédit[7]. *Le développement des vacants jardinés institutionnalisés traduit-il l'émergence d'une gouvernance urbaine ?* La temporalité provisoire des vacants jardinés institutionnalisés rend nécessaire l'examen de cette question aux différentes étapes de leur trajectoire : création, gestion et éventuellement disparition. En outre, nous nous intéressons aux vacants jardinés comme laboratoires de et pour l'action publique. *L'émergence de ces territoires témoigne-t-elle d'une nouvelle façon de concevoir la ville caractérisée par sa composante jardinée, la généralisation d'usages temporaires et la*

[5] Dans ce travail, nous utilisons le terme vacant jardiné pour désigner le vacant jardiné institutionnalisé par souci de concision sauf quand cela est précisé.

[6] Le réseau des jardins partagés notamment sous l'égide du réseau du Jardin Dans Tous Ses États (JTSE) a toutefois organisé quatre colloques sur les initiatives collectives de jardinage urbain. Le premier a eu lieu à Lille en 1997, le deuxième à Nantes en 1999, le troisième à Paris en 2004 et le dernier intitulé « Villes jardinées et initiatives citoyennes » s'est tenu à Strasbourg en 2012. Nous réaliserons un état de la question détaillé du jardin partagé dans le premier chapitre de ce travail.

[7] Les premiers jardins collectifs en ville, apparus à la fin du XVIIIe siècle en Grande Bretagne, étaient le fait de riverains réunis en association (Mc Kenzie, 1994). C'est donc la transposition de ce collectif institutionnalisé qui est une nouveauté.

mutabilité des territoires[8] *?* Enfin nous souhaitons mesurer le rôle social et écologique des vacants jardinés, qui semble difficilement compatible avec leur temporalité précaire. *Ces derniers constituent-ils de véritables maillons de la trame verte urbaine et des lieux de cohésion sociale ou de simples vitrines des politiques urbaines ?*

Nous formulons deux hypothèses : d'une part le vacant jardiné serait une manifestation de l'injonction contemporaine du développement durable, associé à la montée en force d'initiatives collectives ancrées dans l'échelon du quartier, qui contribuent à tisser la ville contemporaine ; d'autre part, ces initiatives et leurs acteurs produisent certains impacts sur les politiques publiques, les habitants et les territoires urbains, dont l'ampleur doit être analysée (et probablement nuancée).

Il s'agit ici de formaliser et de caractériser un nouvel objet de recherche. Pour ce faire, nous avons opté pour une démarche inductive. La surreprésentation des vacants jardinés franciliens comparativement à d'autres métropoles françaises ainsi que le caractère pionnier du cadre institutionnel parisien nous ont conduit à étudier la métropole parisienne. Dans le but de répondre aux questions et de vérifier l'hypothèse principale, nous avons mobilisé des méthodologies quantitatives et qualitatives. Les techniques d'enquêtes (observations simples et participantes, questionnaires, entretiens) destinées à appréhender les pratiques et les discours de l'ensemble des acteurs sont conjuguées à de l'analyse de données afin d'identifier les tendances structurelles du changement.

La première partie vise à poser les préliminaires de ce travail de recherche en associant une formalisation des objets « jardin partagé » et « vacant » afin d'aboutir à la conceptualisation du vacant jardiné institutionnalisé. Nous proposons tout d'abord une genèse du jardin partagé afin de restituer l'évolution des relations entre ville, « nature » et société (**chapitre I**). Dans un second temps, nous analysons l'émergence de l'intérêt relatif au vacant, appréhendé comme support à de nouvelles valorisations culturelles puis végétales, dans un contexte de densification et de renouvellement urbain. Puis nous définissons et caractérisons notre objet central de recherche : le vacant jardiné institutionnalisé (**chapitre II**). Enfin, le troisième chapitre présente le cadre méthodologique et géographique de cette étude (**chapitre III**).

La seconde partie propose une approche globale des enjeux relatifs aux vacants jardinés. Nous abordons d'abord le vacant jardiné comme un objet de politique et du politique en nous

[8] Dans le cas du déplacement des vacants jardinés.

concentrant sur les modalités de gouvernance de ces territoires et sur la participation des habitants (**chapitre IV**). Ensuite, en confrontant les pratiques et les discours, notamment politiques, les enjeux environnementaux (**chapitre V**) et sociaux (**chapitre VI**) des vacants jardinés sont analysés. Il s'agit de caractériser et de mesurer le rôle écologique et social de ces derniers et ce à différentes échelles.

La dernière partie s'envisage comme une ébauche d'ontologie de l'objet d'étude. Une approche dynamique du vacant jardiné institutionnalisé est privilégiée et nous permet de mener une réflexion sur les liens entre vacance, temporalité précaire et activité jardinage (**chapitre VII**). Nous cherchons ensuite à spécifier les contextes politiques et socio-économiques locaux au sein desquels s'inscrivent les vacants jardinés institutionnalisés avant d'évaluer en retour les impacts de la requalification d'espaces délaissés à l'échelle locale (**chapitre VIII**). Enfin, la mise en perspective de l'objet vacant jardiné institutionnalisé avec les vacants jardinés sauvages et d'autres initiatives collectives de végétalisation urbaine nous permet de mettre en exergue ses spécificités mais aussi de réfléchir à son appréhension comme « modèle » de végétalisation participative (**chapitre IX**).

PARTIE I
Le vacant jardiné : un vocable pour un nouvel objet

Les citadins réclament aujourd'hui une ville plus « verte », mieux dotées en espaces verts et plus attentive aux fonctionnements écologiques. Parallèlement, la place croissante accordée à l'environnement a contribué à la redécouverte du jardinage urbain. Dans ce contexte, un nouveau type d'espace vert a fait son apparition en France à la fin des années 1990 avec le soutien des municipalités : le jardin partagé. Objet médiatique encore peu étudié, il s'est rapidement imposé dans le paysage urbain français et est présenté comme une innovation répondant aux enjeux politiques, environnementaux et sociaux du développement durable. Pour autant, cet espace vert constitue-il véritablement une forme de « nature » inédite ? En retraçant la genèse de cet objet, l'analyse des relations entre ville, « nature » et société met en exergue les filiations et les ruptures avec d'autres espaces de « nature » urbaine ainsi que la prégnance et l'addition des idéologies successives (**chapitre I**).

Le jardin partagé, s'est initialement développé sur des friches urbaines révélant le souhait des citadins d'une appropriation et d'un investissement des territoires de proximité non affectés. À l'ère de la densification, du renouvellement urbain et du développement de l'urbanisme temporaire, ce type de jardin partagé semble particulièrement intéressant. À l'articulation entre espace vert et friche, il éclaire des évolutions quant à la façon de « vivre » et de « faire » la ville. Mais peut-on conserver le terme de friche pour nommer un espace qui fait l'objet de valorisations, mêmes temporaires ? Une réflexion conceptuelle a conduit à lui préférer celui de vacant. Le jardin partagé installé sur une friche est donc devenu le vacant jardiné institutionnalisé constituant l'objet central de ce travail. Nous en présenterons les caractéristiques et les spécificités en le définissant comme une catégorie de vacants verts urbains (**chapitre II**).

Paradoxalement l'espace francilien, région la plus dense et urbanisée du pays, et surtout le cœur de la métropole, regroupent un nombre important de vacants jardinés institutionnalisés. Dans le cadre d'une « recherche » de la délimitation spatiale de notre objet, nous avons circonscrit la zone d'étude au quart nord-est de l'Île-de-France. La présentation de l'espace d'étude s'accompagne de l'exposé des méthodologies utilisées. L'emploi de méthodologies qualitatives – questionnaire, entretien, observation et observation participante – vise à appréhender les pratiques et les discours des acteurs. En outre, le recours à des méthodologies

quantitatives permet de caractériser les trajectoires et les contextes politiques et socio-spatiaux des sites étudiés (**chapitre III**)

Ainsi, cette partie vise à mettre en place les préliminaires nécessaires à la suite de ce travail avec l'examen du territoire premier dont l'objet central constitue un type (le jardin partagé), la formalisation du vacant jardiné institutionnalisé et la présentation du terrain d'étude et des méthodologies adoptées.

Chapitre I.
Genèse des jardins partagés : une généalogie des relations entre ville, société urbaine et « nature »

Apparu à la fin des années 1990 en France, le jardin partagé est décrit comme le nouvel espace vert à la mode manifestant un attachement à l'environnement ainsi qu'un désir de loisir, de convivialité et d'implication citoyenne dans la gestion d'espaces publics. Cette approche, qui tend à réifier, par le cas des jardins partagés, les relations entre ville, société et nature, interroge : ces dernières sont-elles réellement inédites et dans quelle mesure le jardin partagé constitue-t-il un objet nouveau ? Son caractère récent se traduit par la rareté et le morcellement de travaux scientifiques en comparaison de la diversité des discours médiatiques, mais aussi de la littérature grise, institutionnelle et associative. En revanche, sur les jardins communautaires nord-américains, dont les jardins partagés sont présentés comme les héritiers, les recherches ont été plus foisonnantes et fournissent donc une série d'éléments de cadrage.

Au travers de l'étude de l'évolution des discours scientifiques et politiques et des pratiques sociales, ce chapitre vise à spécifier les relations entre nature, ville et société. Une étude généalogique, fondée sur des espaces de « nature »[9] spécifiques nous permet d'aborder plusieurs idéologies dominantes (hygiénisme, écologie urbaine, développement durable) et ainsi de dégager les aspects légués et inédits du triptyque ville, société et nature, caractéristiques du jardin partagé. Nous proposerons une genèse de l'objet selon deux entrées thématiques : nature et milieu urbain, puis nature et société urbaine. La première partie de ce chapitre examine les discours ayant trait au système « naturel » urbain ainsi que les fonctions qui lui sont associées. De l'extériorité entre nature et ville, héritée de la pensée moderne, le jardin partagé est le témoin d'une affirmation de leur complémentarité. Dans un second temps, l'analyse des discours et des usages sociaux a pour but de dégager les éléments structurants des relations inédites entre la société urbaine et l'espace de « nature », que constitue le jardin partagé. Potentiel espace de réforme politique assumé par les citadins, il met au centre de son projet la dimension sociale et la convivialité.

Un préalable nécessaire consiste à clarifier la notion de nature. En effet, la nature en ville, longtemps occultée, est à nouveau considérée comme un objet de géographie urbaine. Le

[9] Nous adoptons, notamment dans la première partie, le terme d'espace de nature, désignant une « nature » urbaine aménagée, au détriment de celui d'espace vert, dont l'emploi pour le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle serait anachronique. Concept né des politiques publiques urbaines dans les années 1960, l'espace vert désigne un espace aménagé pour la nature, opposé à l'espace bâti, envisagé comme urbanisé.

fait de retracer son itinéraire au sein du champ disciplinaire va nous permettre de préciser ce qu'est la nature en géographie et quelle est la nature du géographe.

Depuis une vingtaine d'années, le thème des relations entre ville et nature est très présent dans le monde scientifique. Pour preuve, on assiste à la multiplication des publications sur ce sujet, émanant de disciplines variées : architecture (Blanc et Lalot, 2011 ; Werquin et Demangeon, 2006), écologie (Clergeau, 2011), philosophie (Younès, 1999), anthropologie (Bonnin et Clavel, 2010), sociologie (Dubost, 1997, 2005 ; Ost, Rémy et Van Campenhoudt, 1993). Cette thématique a également largement investi le champ associatif et politique, qui produit de la littérature grise en abondance et consacre des journées d'étude à la nature en ville. Cette inscription progressive dans la sphère institutionnelle a abouti en France à la rédaction d'un plan national « Restaurer et valoriser la nature en ville »[10] lancé en juin 2009 dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Les productions et les manifestations scientifiques, associatives et politiques soulignent l'actualité et l'intérêt porté aux questions de nature en ville.

La géographie, historiquement fondée sur l'analyse du couple société/milieu (Vidal de La Blache, 1911), s'est elle aussi saisie des questions de nature en ville et nous citons pour mémoire les ouvrages scientifiques : *La ville en quête de nature* de Guy Mercier et Jacques Bethemont de 1998 et celui de 2007 d'Elisabeth Dorier-Apprill, *Ville et environnemen*t (dont le deuxième chapitre, rédigé par Yvette Veyret, est consacré à la ville et à la « nature » dans le monde occidental) ou encore le dossier « Jardins » de la revue Urbanisme en 2005. Nous pouvons également mentionner des ouvrages plus techniques et opérationnels comme celui du Centre d'Étude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU) de 2001 : *Composer avec la nature en ville*[11]. Ces quelques titres soulignent, ensemble, l'abondance de publications durant ces vingt dernières années mais faut-il y voir pour autant un renouvellement de l'approche géographique concernant l'objet nature ?

L'extériorité du rapport nature/culture est l'héritage de la pensée moderne occidentale, qui a radicalisé une rupture épistémologique avec la philosophie antique (Larrère et Larrère, 1997). Ainsi, une partie des sciences sociales s'est fondée sur l'éviction et la négation de la nature. Ce discours moderniste a pu conduire à remettre en cause l'existence même de la nature ;

[10] Le plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » constitue le quatrième volet du Plan Ville durable, présenté en Conseil des ministres le 22 octobre 2008. Ce plan se construit autour de quatre actions : le lancement du concours ÉcoQuartiers, le projet des ÉcoCités, l'appel à projets transports collectifs et le plan nature en ville, qui est en cours de finalisation.

[11] (Bethemont et Mercier, 1998 ; Paquot, 2005 ; Veyret, 2006 ; Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, 2009).

les porteurs de cette idée sont d'ailleurs qualifiés d'hypermodernes (Larrère et Larrère, 1999). Cette conception envisage la nature uniquement comme un construit social et néglige l'acception d'une nature biologique, physique qui a une existence propre au sein ou en dehors des sociétés humaines. Pour réfléchir à un dépassement de la pensée moderne occidentale, nous devons étudier la « nature » sous l'angle des évolutions disciplinaires et déterminer ses spécificités.

Les compétences naturalistes de la géographie française légitime, pour son fondateur Paul Vidal de la Blache, la scientificité d'une discipline en pleine émergence. Les sciences physiques et les sciences du vivant et parmi elles la géologie, la biologie, la botanique et l'écologie vont en effet être déterminantes dans la constitution de l'École française de géographie (Robic, 1992). Pour cette dernière, née à la fin du XIXe siècle, le milieu naturel[12] est appréhendé en tant que milieu physique réunissant l'ensemble des éléments biotiques (faune, flore, sociétés humaines) et abiotiques (relief, sol, climat, eau, biosphère). Le terme milieu, issu de la botanique, désigne l'espace qui entoure immédiatement les êtres vivants avec lesquels se réalisent des échanges constants de matière et d'énergie. Parce que les caractéristiques physiques du milieu n'ont plus grand-chose de « naturel », une réflexion sur les relations entre milieu et sociétés est engagée (Demangeon, 1943). Albert Demangeon forge alors un concept : le milieu géographique, qui fait référence au projet vidalien. Le milieu géographique est défini comme un « *espace naturel ou aménagé qui entoure un groupe humain, sur lequel il agit et dont les contraintes climatiques, biologiques, édaphiques, psychosociologiques, économiques, politiques, etc., retentissent sur le comportement et l'état de ce groupe* » (George et Verger, 1996, 264). Toutefois, le partage implicite de la discipline entre tenants de la géographie physique sous l'égide d'Emmanuel de Martonne, et tenants de la géographie humaine autour de Jean Brunhes consacre la scission entre géographie physique et géographie humaine. L'essor de la géomorphologie, qui fait de l'étude du relief une véritable démarche scientifique sans intégrer l'analyse sociale va finalement conduire au primat de la géographie physique comme préalable nécessaire à l'analyse des faits sociaux. Ce renversement du projet vidalien contribue ainsi à déséquilibrer le couple société et milieu.

Dans les années 1960, la « Nouvelle géographie », qui s'inscrit en rupture avec la géographie classique, exclut totalement la nature de son champ d'étude. Ce courant, qui a pour ambition d'instaurer la géographie comme une science sociale, juge en effet que la nature est un concept flou et peu scientifique. Si les chercheurs de l'École de Chicago empruntent des

[12] Le terme de « nature » en lui-même a finalement été peu formalisé et les géographes ont privilégié d'autres concepts comme celui de milieu puis au cours des années 1970, celui d'environnement.

théories à l'écologie végétale, l'écologie urbaine qu'ils fondent n'intègre pas la nature en tant qu'objet. À partir des années 1960, une autre application de l'écologie urbaine se développe : l'approche écosystémique. Impulsée par les écologues américains Abel Wolman et Eugen Odum, elle est relayée en France par Paul Duvigneaud dans un ouvrage publié en 1974, qui s'attache à décrire le fonctionnement de l'écosystème *Urbs* (Duvigneaud, 1974). Néanmoins, l'écosystème urbain est essentiellement étudié comme un système de flux d'énergie et de matière qu'il faut quantifier et dont on doit mettre en évidence les interactions ; ainsi la référence au système social est largement absente. Cette approche, conjuguée à l'apparition et au développement d'un nouveau mouvement politique, l'écologisme, favorise le retour de la nature sur le devant de la scène au cours des années 1970. Il faudra pourtant patienter pour que la nature soit à nouveau un objet géographique. En effet, la communauté reste discrète alors qu'historiquement les géographes français sont pourtant à la croisée d'une approche naturaliste et d'une approche sociale. Seule une minorité de géographes s'interroge, à l'instar d'Albert Demangeon, et tente de penser l'interaction entre nature et sociétés humaines alors qu'apparait le terme d'environnement (George, 1973) défini comme toutes les formes de rapports réciproques entre les groupes humains et leur espace. À la différence de la nature, la notion d'environnement met l'accent sur l'interaction entre espace et société, tout en plaçant l'humain dans une position centrale. Peu avant, Georges Bertrand formalise la notion de géosystème (Bertrand, 1968), qui introduit l'homme social, proposant ainsi une vision unitaire et systémique de la nature. Environnement et géosystème sont finalement des notions proches mais le succès du terme environnement tend à éclipser le concept de Georges Bertand. Le géosystème inclut l'écosystème en tenant compte des relations entre société et environnement mais aussi des interactions entre le milieu physique et les activités anthropiques. Toutefois, le géosystème fait avant tout référence à un cadre spatial alors que l'environnement renvoie en premier lieu à l'étude des interrelations (Barrué-Pastor et Muxart, 2013).

La géographie actuelle tente désormais de dépasser le face à face nature/société issu de la modernité et d'évoluer vers une vision hybride : la nature est socialisée tandis que la société est dénaturalisée (Lévy et Lussault, 2003). Pour ces auteurs, la nature est un construit social qui résulte de l'incorporation sociétale de phénomène physiques et biologiques. Il n'y a donc pas de nature en soi mais des natures. La prise en compte différenciée des éléments « naturels » en fonction des époques et des sociétés tend à confirmer ce fait (Larrère et Larrère, 1997). Ainsi, la position de la géographie face à l'objet nature a connu des évolutions mais : « *Le postulat matérialiste que l'homme, donc la société, est dans la nature et non hors d'elle et encore moins « contre » elle, prend toute son ampleur et peut devenir la pierre angulaire d'une réflexion renouvelée sur la place et le rôle de la géographie*

physique et des géographes dans le développement actuel de la recherche naturaliste et sociale » (Bertrand et Bertrand, 2002, 68). La nature est donc plus que jamais dans le social et elle a donc tout à fait sa place dans les milieux géographiques (Arnould et Glon, 2005). Cette analyse nous permet d'asseoir la nature comme objet d'étude et de clarifier notre positionnement. Nous appréhendons la nature urbaine à la fois comme un donné physique et une construction sociale et nous nous limitons ici à étudier une nature urbaine aménagée. Les liens étroits entre nature, société et ville sont mis en exergue par une étude généalogique des espaces de nature du XIXe siècle à nos jours et des fonctions qui leur sont attribuées nous permettant *in fine* de souligner les héritages et les ruptures entre ces dernières et le jardin partagé. La première partie de ce chapitre, qui se focalise sur le couple ville/nature, souligne leur interpénétration progressive.

1. De la nature dans la ville à la ville comme milieu naturel

Les tenants du mouvement hygiéniste envisagent l'espace de nature comme un élément compensatoire aux maux sanitaires et esthétiques urbains. Un constat éprouvé par l'analyse des parcs publics et des jardins ouvriers de la fin du XIXe siècle à la première moitié du XXe siècle. Parallèlement, la diffusion d'utopies urbaines comme la Cité-jardin initie l'idée d'une dépendance entre ville et nature. Au cours du XXe siècle, la complémentarité entre ville et nature s'affirme. Le mouvement de l'écologie urbaine puis l'émergence du thème du développement durable jouent un rôle décisif puisqu'ils conduisent à envisager la ville comme un « milieu naturel ». Le jardin partagé s'inscrit dans la multiplicité de ces héritages. Envisagés dans les discours comme un espace d'hybridité entre ville et nature, son appréhension par les citadins comme lieux de « respiration » et de ressourcement en opposition à l'agitation et à la minéralité de la ville reste pourtant d'actualité.

1. 1 Parcs publics et jardins ouvriers : remèdes aux mutations urbaines et sociales

Dans une ville confrontée à de profondes mutations économiques et sociales, la nature est envisagée comme un véritable projet urbanistique et socio-économique. La révolution industrielle, qui se traduit par l'épanouissement du capitalisme libéral (Rioux, 1989), a modifié les paysages urbains qui ont été dotés de nouveaux bâtis (usines et ateliers) et de nouveaux axes et moyens de transport (axes fluviaux puis chemins de fer dans un deuxième temps). Outre la morphologie urbaine, la révolution industrielle bouleverse en profondeur les structures sociales,

économiques et géographiques puisqu'elle aboutit à la domination du monde urbain, à une économie fondée sur l'industrie, à la séparation des taches, à l'émergence de la société de classes et du prolétariat. Le Royaume-Uni est le pays moteur de ces changements, caractérisés par des révolutions techniques et énergétiques, celle du charbon et de la vapeur à partir de 1780 puis celle de l'électricité, du pétrole et du moteur à explosion. La révolution industrielle consacre et favorise les villes, notamment les plus grandes : la population de Londres double en 30 ans pour atteindre quatre millions d'habitants en 1880, à la même date celle de Paris atteint trois millions (*Ibid*., 153). Les villes concentrent les pouvoirs, les infrastructures de production, de transport, de la finance et les marchés. Cependant, cette expansion rapide, alimentée par les ruraux et les immigrants puis par un solde naturel urbain à partir de la fin du XIXe siècle, entraîne de nombreux dysfonctionnements. La ville s'étale alors que le développement des réseaux et des services (gaz, électricité, eau, égouts, ordures) est plus lent à se mettre en place. Le constat du caractère malsain et insalubre de la ville occidentale, dressé dès le XVIIIe siècle, est relié à la surmortalité notamment imputée aux épidémies de choléra et aux mauvaises conditions sanitaires. Entre 1882 et 1891, par exemple, le taux de mortalité de Paris est de 23,8 ‰ et de 22,5 ‰ en France (Poussou, 1992)[13]. C'est la volonté de corriger cet état de fait qui va consacrer l'hygiénisme comme discours dominant.

1.1.a Végétaliser la ville pour créer des espaces de « respiration »

Les considérations hygiénistes, qui trouvent leur origine dans le monde médical, vont consacrer la victoire des ingénieurs et s'immiscer rapidement dans la sphère politique (Barles, 1999). C'est dans ce cadre que le baron Georges Eugène Haussmann, préfet de la Seine entre 1853 et 1870 sous le Second Empire, dirige les travaux de modernisation de la capitale française. L'empereur Napoléon III, qui lui confie cette mission a été fortement marqué par ses séjours à Londres, qui reconstruite après un grand incendie en 1666 est devenue à la fin du XIXe un modèle d'urbanisme hygiéniste[14]. Les transformations urbaines opérées ont pour but principal d'assainir l'environnement, désigné comme responsable des maladies et des épidémies ; les circulations d'eau, d'air, de lumière doivent donc être rétablies et les déchets collectés et évacués. Ces pratiques se sont développées dès le milieu du XVIIIe et sont relayées par les autorités sanitaires des pays européens (Bourdelais, 2001).

[13] Ces chiffres cités par Jean-Pierre Poussou sont issus de la thèse de doctorat de Paul Meuriot publiée en 1897 : *Des Agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine, essai sur les causes, les conditions, les conséquences de leur développement* (Meuriot, 1897).

[14] À la suite des travaux réalisés mais également de l'imposition de sanctions par la municipalité. Par exemple, les propriétaires qui tardent à se raccorder aux égouts doivent le faire à leurs frais (Jorland, 2010).

Le thème de l'aération va jouer un rôle crucial dans le développement des parcs urbains. Toutefois, cette thématique avait été développée dès le XVIIIe siècle par Jean-Baptiste de La Quintinie ou l'Abbé Laugier au sujet des promenades, au départ réservées au Roi et à ses proches avant d'être accessibles à tous (Debié, 1992). La promenade est généralisée par le Baron Haussmann, qui lui confère de nouvelles formes rectilignes et l'associe au parc urbain. Cependant, si les formes de végétalisation mises en place sous Georges Eugène Haussmann sont novatrices, elles sont elles-mêmes inspirées des premières réalisations européennes en matière de parcs urbains, celles de Londres. Cette dernière est considérée comme la ville modèle des théories hygiénistes, sous l'impulsion notamment du botaniste John Claudius Loudon, qui publie en 1829 un manifeste : *Breathing Places for Metropolis* (Loudon, 1829), dans lequel il insiste sur l'intérêt de développer en périphérie des villes des lieux de respiration. Londres innove avec la création de grands parcs urbains publics au XIXe siècle, tel que The Regent's Park situé dans le centre de Londres, à cheval sur la Cité de Westminster et le district de Camden. En 1811, le prince régent, futur Georges IV, charge l'architecte John Nash de réaménager le domaine dont le bail de location est arrivé à expiration. Le parc paysager est avant tout appréhendé comme une opération immobilière avec la construction de nombreuses villas destinées aux populations les plus aisées de la capitale. Les travaux s'étaleront de 1812 à 1827 et les ambitions de John Nash seront revues à la baisse, seules huit villas seront construites sur les 50 initialement prévues. Le parc fait partie d'un plan plus vaste d'aménagement avec la création notamment de Regent's Street et a pour but de relier Saint James's Park à la résidence des princes : Carlton House. Cependant, avec l'expansion de la ville de Londres, le Parlement juge utile de rendre accessible au public Regent's Park pour en faire un lieu de loisir et de détente. Certaines parties sont ainsi ouvertes deux fois par semaine à partir de 1836 puis progressivement la totalité du parc devient publique. Cette réalisation marque la naissance du parc public contemporain, produit d'un projet de parc paysager de rapport à but lucratif confronté à l'influence des discours hygiénistes (Debié, 1992). Cet objet, nouvellement démocratisé, et les discours hygiénistes qui y sont associés sont largement relayés par Sir Edwin Chadwick marquant ainsi leur entrée en politique.

Edwin Chadwick est un réformateur social qui a beaucoup œuvré à réformer les *Poor Laws*, destinées à aider les populations les plus pauvres. Fervent défenseur de l'hygiène publique, il publie plusieurs rapports dans les années 1830-1840 dont les plus connus sont *Report of the Select Committees of the Health of Towns* en 1840 (Chadwick, 1840) et *Report on the Sanitary Condition of the Labouring Population* en 1842 (Chadwick, 1842). Edwin Chadwick met deux ans pour écrire ce dernier et ne néglige aucune source européenne

en prenant appui par exemple sur les écrits du statisticien français Louis-René Villermé et du Professeur Mohler, membre des autorités médicales allemandes (Finer, 1952). Précédemment, en 1833, Edwin Chadwick a publié un autre rapport : *Report of the Select Comittee on Public Walks* (Chadwick, 1833). Ce dernier souligne la nécessité de créer en ville des espaces végétalisés qui constituent des espaces sains et ouverts par opposition à la ville polluée, close et malsaine. Le parc urbain devient alors un équipement de santé publique. Mais cette question de l'aération, déjà évoquée précédemment, n'est pas le seul argument invoqué.

Le parc éviterait aux ouvriers de se rendre dans les bars, un autre argument de santé publique : « *Tout est mis en œuvre pour sortir le simple citadin du débit de boisson, des rues étroites et des logements malsains et l'attirer vers le parc, le soleil, l'exercice physique […].* » (Werquin et Demangeon, 1995, 44). Des considérations similaires seront évoquées pour créer des parcs urbains en Europe et en Amérique du nord. À Paris, Jean-Charles Alphand, ingénieur des Ponts et Chaussées est chargé par Georges Eugène Haussmann de la création et de l'aménagement de nombreux espaces végétalisés dans la capitale : promenades, jardins, squares et parcs urbains. Il remodèle également les bois de Boulogne et de Vincennes. Toutefois ses réalisations les plus marquantes, notamment en terme de superficie sont le parc des Buttes-Chaumont dans le 19ème arrondissement, inauguré en 1867 et le parc Montsouris dans le 14ème arrondissement, qui ouvre ses portes en 1869. Ces parcs à l'anglaise sont imprégnés d'une vision romantique de la nature, qui allie l'utile (visée hygiéniste) à l'agréable. Inspirés du parc paysager anglais, les parcs français stimulent à leur tour d'autres architectes comme Frederick Law Olmsted. Ce dernier a entrepris en 1850 un voyage en Europe consacré à la visite des jardins de Paris, Londres et Vienne. Il rencontre à Paris Jean-Charles Alphand et suite à ce séjour, il importe dans le nouveau monde le modèle des *parkways* (promenade associée au parc) et des grands parcs urbains. C'est le concepteur, avec le britannique Calvert Vaux, de Prospect Park (1867) et de Central Park (1873) à New-York. Loin de se limiter à la « grande pomme », il est également l'auteur de nombreuses réalisations paysagères dans les villes de Chicago, de Boston ou encore de Buffalo. Ces idées et réalisations trouvent un écho dans le milieu des architectes et des urbanistes américains, comme le montrent les réalisations de Daniel Burnham à Chicago.

Le sociologue Frédéric Le Play est porteur d'un discours très proche suggérant qu'on mette à disposition des ouvriers un lopin de terre (un potager) afin qu'ils ne sombrent pas dans la débauche ou la révolte. Les catholiques sociaux concrétiseront cette initiative en la personne de L'Abbé Lemire, dont la phrase restée célèbre : « À chacun son coin de terre », crée en 1895 à Hazebrouck, la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer qui donne naissance aux jardins ouvriers. Créé avant tout pour assurer une production alimentaire aux populations les plus

démunies, le jardin ouvrier constitue un espace de respiration économique (autosubsistance alimentaire) mais aussi symbolique. En effet, à l'opposition ville/nature se substitue l'opposition usine/jardin, qui entérine le jardin comme un espace de loisir associé au temps libre et opposé à l'espace et au temps de travail au sein des usines (Dubost, 1997). Ce rapide panorama des réalisations en Europe et en Amérique du nord illustre la circulation des théories et des idées hygiénistes. Les successions chronologiques ou non des phases d'inspiration, de réalisation, d'importation tendent ainsi à démontrer la perméabilité et la valeur injonctive de l'hygiénisme, qui imprime l'urbanisme de l'Europe et de l'Amérique du nord du XIXe siècle.

Si l'assainissement des villes et la santé publique constituent l'objectif principal des théories hygiénistes, on peut s'interroger sur les motifs plus implicites. En effet, les mesures luttant contre l'insalubrité à destination des populations les plus pauvres, peuvent être appréhendées différemment. Loin d'être philanthropiques, elles pourraient à l'inverse être un moyen de réduire les dépenses liées à l'indigence (Hamlin, 1998). Toutefois, l'assainissement n'est pas le seul objectif affiché ; l'aménagement d'espaces végétalisés a également une visée esthétique et leur réalisation traduit une représentation romantique de la nature, envisagée comme décor urbain.

1.1.b Aménager des lieux végétalisés pour embellir la ville

La végétation créé d'autres perspectives et valorise les nouvelles constructions. Elle est caractérisée par son aspect pittoresque[15] avec l'idée sous-jacente qu'il faut donner quelque chose à voir aux visiteurs. Dans cette sous-partie, nous nous appuyons particulièrement sur les exemples des Buttes-Chaumont à Paris et de Central Park à New-York, évoqués précédemment. Leur comparaison est pertinente car leurs similitudes tendent à prouver la diffusion de l'injonction de l'hygiénisme au-delà des spécificités géographiques et culturelles.

Les chantiers des deux parcs démarrent à quelques années d'intervalle : 1857 pour Central Park, 1864 pour les Buttes-Chaumont et leurs caractéristiques esthétiques sont proches. La présence de l'eau est la première similitude avec le lac circulaire au centre des Buttes-Chaumont d'un hectare et demi. Ce lac est approvisionné en eau grâce à trois ruisseaux qui s'écoulent le long des pentes du parc. Un des ruisseaux aboutit dans la grotte du parc sous forme d'une cascade. Les plans d'eaux sont plus nombreux et plus importants à Central Park.

[15] Littéralement qui se rapporte à la peinture mais par extension cet adjectif désigne un site, un paysage, qui frappe la vue par son caractère, son originalité et qui mérite d'être peint.

Il nous faut préciser que l'effet de taille est déterminant dans la mesure où Central Park est près de quatorze fois plus grand que les Buttes-Chaumont (respectivement 341 hectares contre 25 hectares). Central Park possède quatre plans d'eau principaux dont le Reservoir d'une superficie de 43 hectares. Les lacs, les ruisseaux, les cascades participent à la mise en scène de paysages inattendus. Idéalement, l'eau doit circuler, être vive. L'eau possède donc une dimension esthétique, hygiéniste et parfois même fonctionnelle comme à Central Park puisqu'elle alimente Manhattan en eau jusqu'en 1991. Le Reservoir offre un panorama saisissant sur la ville en effervescence. Le lac des Buttes-Chaumont quant à lui est associé à une île en son centre, constituée de falaises, qui ne sont pas sans rappeler celles d'Étretat. Au sommet de l'île a été édifiée la copie du temple de la Sybille de Tivoli, faisant office de belvédère du parc. La question du panorama est aussi présente à Central Park avec l'édification d'un château de style écossais en 1869 : le Belveder Castle situé sur le Vista Rock. Ces constructions, comme la mise en scène de la nature sont indissociables du mouvement romantique, qui se développe en rupture avec le classicisme en Allemagne puis en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle. L'exaltation du sentiment et de la nature succède à la supériorité de la raison. Le courant se diffuse à tous les arts dans l'ensemble de l'Europe mais aussi aux États-Unis sous les traits du transcendalisme fondé par les philosophes Ralph Waldo Emerson et Henry Thoreau. La beauté originelle de la nature serait propice à la réflexion et à l'épanouissement (Ghorra-Gobin, 1992).

Ainsi ces parcs offrent un décor pittoresque aux visiteurs avec des constructions monumentales, que ce soit des édifices ou des « œuvres » de nature. Le parc public doit pouvoir proposer une multitude de scènes et de paysages différents (grotte, sentiers, belvédère). La représentation de la nature romantique, sauvage, est évidemment à relier à l'art des jardins à l'anglaise. La volonté d'afficher l'authenticité de cette nature se retrouve même dans le mobilier urbain. Les nombreux glissements de terrain et accidents, qui ont eu lieu aux Buttes-Chaumont, donnent par exemple l'occasion de remplacer les rambardes et les escaliers du parc par des fac-similés en béton de rondins de bois.

La végétalisation répond ainsi à une esthétique précise, déterminée par le mouvement romantique, mais elle permet aussi de valoriser des lieux improductifs. Les Buttes-Chaumont sont créés sur une carrière d'où l'on extrait des pierres meulières, du gypse et de la terre glaise pour fabriquer du plâtre et des briques. En 1860, la carrière est toujours en activité et le futur emplacement du parc sert également de décharge. Le terrain de Central Park présente une situation analogue, il s'agit d'un espace marécageux utilisé comme décharge, qui fait aussi office de lieu de vie et même de pâturage pour des éleveurs de chèvres et de cochons. Or, la

superficie de ces terrains, leurs localisations relativement centrales et leur caractère inconstructible en font les lieux idéals pour réaliser des espaces végétalisés publics et éliminer de fait des activités (élevage) et des fonctions (décharge) qui n'ont plus leur place au sein de la ville moderne. Une ville au sein de laquelle la création de parcs et jardins publics du XIXe siècle est envisagée comme une opération foncière et immobilière. À Londres, à Regent's Park, les villas sont directement construites au sein du parc dans le projet de John Nash. Au Buttes-Chaumont ou à Central Park à New-York, ce sont les immeubles ceinturant les parcs, qui peuvent bénéficier d'une valorisation économique. Le jardin devient alors un aménagement clé pour fonder un nouveau quartier résidentiel. Voici ce qu'indique le projet général du parc des Buttes-Chaumont présenté par l'ingénieur Jean Darcel au Conseil municipal le 25 juin 1863 : « *Ce parc devant concourir aux embellissements du quartier et étant entouré de voies de luxe sera nécessairement entouré de grilles laissant l'œil plonger sur la verdure.* » (Texier, 2001) [16]. Toutefois, malgré d'autres aménagements importants comme la construction de la mairie d'arrondissement en 1880, la transformation espérée n'a pas véritablement eu lieu, notamment à cause des effondrements de terrains, non propices à la construction. Néanmoins, la vue sur le parc constitue en soi une valeur-ajoutée foncière et immobilière.

Nous mettons ainsi en évidence l'opposition entre la nature et la ville dans le monde occidental du XIXe siècle. Une opposition fondée sur les théories hygiénistes, qui ont émergé à partir du XVIIIe siècle, qui n'est pas synonyme d'absence de relations mais qui traduit la domination de la nature par les sociétés humaines. L'aménagement d'espaces végétalisés urbains répond à des objectifs d'assainissement et d'embellissement. En mobilisant et en valorisant des terrains improductifs centraux, ces projets participent à la construction de la ville moderne. Nous allons maintenant poursuivre notre étude généalogique en présentant le modèle de la Cité-jardin. Il inaugure une autre conception de l'urbanisme marquée par deux discours référents. D'abord celui de l'écologie urbaine, puis, celui du développement durable, qui contribuent tous deux, à affirmer la complémentarité voire l'hybridité entre ville et nature au cours du XXe siècle.

[16] Archives de Paris, cote VONC 291, rapport non daté.

1. 2 Quand les espaces de nature font la ville : de la Cité-jardin au jardin partagé

L'opposition entre ville et nature s'affaiblit sous l'effet de la diffusion des idées et du modèle de la Cité-jardin, fortement promus par le monde politique. Si les parcs publics et les jardins ouvriers hygiénistes sont initiés par une poignée d'hommes éclairés, le début du XXe siècle est caractérisé par l'émergence progressive de lobbies à l'instar du « Musée social », qui font des espaces végétalisés une priorité politique. Leur poids s'accroît tout au long du siècle alors que l'environnement devient une préoccupation centrale pour la société civile à partir des années 1970. Désormais, les questions environnementales, dont celle de la nature en ville deviennent incontournables. Certains concepts comme celui d'écologie urbaine glissent de la sphère scientifique à la sphère politique avant d'être remplacés par une « injonction » plus globalisante et originellement politique : le développement durable.

1.2.a Une nouvelle vision de la planification urbaine : l'instauration de la dépendance entre nature et ville

La Cité-jardin est un concept formalisé par Ebenezer Howard au tournant du XIXe siècle. Abordé dans son ouvrage *To-Morrow, A Peaceful Path to Real Reform* en 1898, ce dernier est réédité en 1902 sous le nom de *Garden-Cities of To-Morrow* (Howard, 1902).

La Cité-jardin témoigne de l'avènement d'une nouvelle conception de l'urbanisme dont le but est de faire coexister à l'échelle urbaine, la nature et la ville. La Cité-jardin est structurée en cercles concentriques où alternent zones vertes et bâties. Le cercle le plus éloigné du centre est dédié à l'agriculture vivrière et aux espaces boisés alors que le cercle central accueille un grand parc urbain et récréatif. Le modèle, très précis, décrit une ville d'environ 32 000 habitants de 400 hectares et 2 000 hectares pour la zone agricole à la périphérie. Elle doit être entière, totale et autonome (sans banlieue dortoir) et doit posséder des activités économiques et des équipements propres. Dans le cas où la population urbaine continuerait à s'accroître, il est possible d'implanter des cités satellites autour de la ville mère[17]. Ces dernières doivent être assez proches pour que des liaisons commodes soient possibles par le rail et la route, et néanmoins assez éloignées pour que la campagne ne soit pas étouffée par le paysage urbain. L'objectif d'Ebenezer Howard de fusionner ville et campagne donne naissance à une nouvelle

[17] Une organisation qui n'est pas sans rappeler le phalanstère formalisé par Charles Fourier et qui a donné lieu à plusieurs réalisations en France et aux Etats-Unis au cours du XIXe siècle.

conception de l'habiter[18]. Le modèle de la Cité-jardin vise à améliorer l'organisation sociale par le biais d'une nouvelle forme urbaine. La conception urbanistique, qui cherche à rapprocher les êtres humains de la « nature » récréative et nourricière se met donc au service d'une volonté de réforme sociale. Alors que les villes sont affectées par la surpopulation, la Cité-jardin ne doit pas dépasser environ 32 000 habitants ; un seuil qui évite d'être confronté au problème du logement. Elle doit également parvenir à être autonome économiquement en ayant ses activités propres et équitables et en mettant à disposition ses équipements et ses services. Les services élémentaires doivent être accessibles à tous : éducation, hygiène, travail, culture, etc. Cette solidarité ne se réduit pas aux biens immatériels. Par exemple, les ressources foncières sont propriété collective. Enfin, la Cité-jardin est une composante solidaire d'un ensemble lui aussi solidaire puisque l'agencement de plusieurs Cités-jardins forme dans la pensée d'Ebenezer Howard une Cité sociale. Outre le modèle urbain stricto-sensu, la Cité-jardin a pour ambition de répondre à trois problématiques sociales, qui sont consécutives aux récents bouleversements économiques et sociaux. Il s'agit de la question de la démocratie, de la liberté individuelle et de la liberté politique : « *Les fondateurs des Cités-jardins veulent répondre à cette triple question, donc à la question de l'individu, à la question du groupe social et à la question de l'espace social.* » (Baty-Tornikian, 2001, 135).

Les idées d' Ebenezer Howard se diffusent rapidement et en 1899 est créée la *Garden City Association*, qui organise dans la foulée deux colloques internationaux en 1901 à *Bournville* et en 1902 à *Port Sunlight*. Ces deux communes sont érigées comme modèles des cités communautaires patronales (Miller, 2001). La première Cité-jardin nait à *Letchworth* en Angleterre sous l'impulsion de l'association anglaise des Cités-jardins et sous la supervision d'Ebenezer Howard. Ce dernier se consacrera ensuite à la Cité-jardin de Welwyn, inaugurée en 1920. Rapidement, la Cité-jardin s'exporte dans le monde sous l'influence d'une poignée d'hommes politiques et d'urbanistes, qui créent des associations et participent à la diffusion de ce modèle urbanistique. Des Cités-jardins sont réalisées au Japon, en Espagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas ou encore en Allemagne ainsi qu'en France. Cependant, les adaptations

[18] Cette pensée semble être partagée au-delà du seul cercle scientifique, non sans humour… Nous pensons à une citation attribuée à l'écrivain Alphonse Allais : « *On devrait construire les villes à la campagne car l'air y est plus pur.* » Il semble cependant que cette phrase est extraite de l'ouvrage, paru en 1851 : *Pensées d'un emballeur pour faire suite aux « Maximes » de La Rochefoucauld*, de l'humoriste Jean Louis Auguste Commerson. Dans ce livre, on découvre en effet une maxime proche : « *Si l'on construisait actuellement des villes, on les bâtirait à la campagne, l'air y serait plus frais.* ». Mais la paternité de cette dernière n'est pas définitive pour autant, d'aucuns prétendent qu'elle proviendrait de Pierre Leroux qui a écrit dans le Pamphlet, un journal quotidien illustré en 1848 : *«(…) puisque vous aimez tant la paix des champs, il faut bâtir les villes à la campagne* ». Les doutes quant à la paternité de la citation ne sont pas au cœur de notre travail mais ils soulignent la diffusion de cette nouvelle pensée urbanistique au monde artistique et ainsi l'émergence d'un discours harmonisé, partagé par le monde scientifique, politique et artistique.

semblent peu fidèles aux idées initiales et soulignent la dimension utopiste de ce concept. Dès 1903, l'association française de Cité-jardin voit le jour et les premières Cités-jardins à la française sont réalisées, quoiqu'un traitement urbanistique uniforme soit appliqué aux espaces urbains français de banlieue. Ces derniers se structurent autour de maisons individuelles avec jardins et d'espaces de transition collectifs. La Cité-jardin à la française est standardisée, résultante du modèle pavillonnaire. On est donc bien loin du modèle d'Howard (Veyret, 2006). Cependant, si les réalisations ne sont pas concluantes, le concept de Cité-jardin fait forte impression parce qu'il semble à la fois résumer et repenser les trois orientations significatives du XIXe siècle en matière de logement : la cité ouvrière du patronat éclairé, le logement social naissant et le lotissement-parc pour les plus favorisés (Pouvreau, Couronné, Laborde et Gaudry, 2007).

Les membres du « Musée social » vont jouer un rôle déterminant dans la diffusion des idées d' Ebenezer Howard et vont contribuer à mettre en évidence, d'une façon plus générale, l'importance de la préservation des espaces verts et son rôle dans la planification urbaine. Le « Musée social » est un laboratoire de recherche sociale créé en 1894 grâce aux dons du Comte de Chambrun autour des hommes politiques Jules Siegfried et Léon Say et de l'ingénieur Émile Cheysson. Il s'agit d'une fondation privée reconnue d'utilité publique, qui constitue un point de ralliement d'une nouvelle pensée urbanistique en France. Cette fondation est largement empreinte des théories hygiénistes, dans la lignée des travaux de Frédéric Le Play. Elle investit la scène publique à l'occasion de la réflexion sur le plan d'aménagement de la zone des anciennes enceintes de Paris. L'objectif des hommes du « Musée social » est d'intégrer les théories hygiénistes à toute planification urbaine. L'architecte Eugène Hénard est aussi un homme déterminant du mouvement. En effet, il va proposer un projet d'aménagement pour la zone fortifiée qui, approprié par les membres du « Musée social », va marquer l'émergence de l'école française d'urbanisme. Le « Musée social » crée en 1904 la Section d'hygiène urbaine et rurale qui a pour vocation d'être une tribune visant à mobiliser l'opinion publique. Dès lors, la position du « Musée social » se veut interventionniste : « *La création de parcs, de terrains de jeu et d'espaces verts devint le fer de lance du Musée social pendant les élections municipales de 1908*. » (Horne, 2004, 292). La même année, Jules Siegfried va jusqu'à déposer une proposition de loi au Parlement, qui réclame la remise gratuite de l'État à la Ville d'un tiers de l'enceinte pour y aménager des espaces verts. Toutefois, le groupe des conseillers de Paris tient à garder la main sur

l'aménagement. Il prend ses distances avec le « Musée social » et propose un autre projet[19] qui sera retenu. Malgré cet échec, le « Musée social » a marqué son temps comme relai des théories hygiénistes et fondateur d'une pensée urbanistique qui place, au centre des stratégies de planification urbaine, la préservation et le développement des espaces verts. Il s'est constitué comme un véritable *lobby* politique. Le « Musée social » ne connaitra pas uniquement des échecs. Il propose une loi, votée en 1919, pour exiger la mise en place de plans d'aménagements dans les villes de plus de 10 000 habitants. Le mouvement sera également à l'initiative de la création du logement social en France. Si la Cité-jardin intéresse particulièrement les membres du « Musée social » c'est parce que cette forme urbaine permet de faire coïncider deux préoccupations majeures de ce début de siècle : la question du logement et celle de l'espace végétalisé.

Le modèle de la Cité-jardin, comme objet théorique et comme forme urbaine a contribué à initier un nouveau rapport entre ville et nature. Néanmoins, au-delà de l'objet Cité-jardin, les idées d'Ebenezer Howard, diffusées par le « Musée social », introduisent l'idée d'une dépendance entre ville et nature. La préservation et la création d'espaces verts deviennent centrales dans une pensée urbanistique naissante, conduite par les acteurs politiques et opérationnels de l'urbain. La complémentarité entre ville et nature ne va cesser d'être affirmée par la suite ; les considérations hygiénistes qui jusqu'à présent prédominaient vont laisser la place à de nouveaux discours référents : l'écologie urbaine et le développement durable.

1.2.b L'espace urbain végétalisé : d'un maillon de l'écosystème urbain à un composant de la ville durable

L'écologie est définie comme l'étude des relations entre le vivant et son milieu. Discipline née en Allemagne à la fin du XIXe siècle, elle a été créée par le biologiste Ernst Haeckel dans son ouvrage de 1866 *Generelle Morphologie der Organismen (Morphologie générale des organismes*). L'écologie est définie comme « *la totalité de la science des relations de l'organisme avec l'environnement, comprenant, au sens large, toutes les conditions de l'existence* » (Haeckel, 1866). L'écologie s'est orientée très tôt vers l'analyse biologique, étudiant les chaînes trophiques et la circulation des flux d'énergie. La nature est perçue comme un tout cohérent, duquel les sociétés humaines sont initialement exclues. L'écologie et la géographie auraient pu donner naissance à une discipline commune dans la mesure où toutes deux étudient les relations entre le vivant et son

[19] Ce projet propose l'expropriation de la zone militaire, dédiée à l'aménagement de parcs, l'achat à l'État des terrains et des fortifications, destinés à être bâtis et la réalisation de deux boulevards circulaires. À la suite d'un accord signé entre l'État et la municipalité en 1912, la ratification par le Parlement aura lieu en 1919.

milieu. La géographie est d'ailleurs souvent décrite comme une écologie humaine. L'emprunt de procédures analogiques, si enrichissantes soient-elles, peut malgré tout mener à certaines dérives : « *l'enrichissement méthodologique a pour corolaire un appauvrissement conceptuel dans la mesure où l'écologie favorise le développement de procédures mécanistes et déterministes parfois très rudimentaires*. » (Bertrand et Bertrand, 2002, 77). L'essentiel est que la méthode écologique soit subordonnée à la théorie sociale, mettant en évidence la différence des mythes fondateurs des disciplines. En effet, la géographie s'est construite sur le mythe de « l'homme constructeur », l'écologie sur celui de « l'homme destructeur » (Raffestin, 1995). Toutefois, dans quelle mesure l'analogie peut-elle être pertinente pour la géographie et quelle définition donner au concept d'écologie urbaine ? L'écologie urbaine revêt en effet, depuis un siècle, des sens différents selon les disciplines.

L'hypothèse écologique dans le cadre urbain et l'apparition du vocable écologie urbaine est le fait de l'école de sociologie de Chicago, qui en 1925 publie un recueil d'articles intitulé *The City* (Park, Burgess et McKenzie, 1984). Les chercheurs empruntent des notions à l'écologie[20], pour l'appliquer à la sphère urbaine, ici à la ville de Chicago. Cependant, il ne s'agit pas de l'analyse des interactions entre nature et société. La ville n'est pas étudiée à travers ses propriétés physiques mais comme résultat des lois de la nature, qui lui confèrent son unité et permettent à chaque groupe social d'exprimer sa nature (Blanc, 1998). L'hypothèse écologique leur permet surtout de rompre avec l'approche historique et politique des villes américaines et d'en faire un espace abstrait déterminé par des forces sociales et culturelles (Grafmeyer et Joseph, 1979). Cependant, les premières critiques, émises dès les années 1930, soulignent les insuffisances conceptuelles et la définition restrictive des facteurs de la mobilité. Cette dernière est effectivement uniquement envisagée sous l'aspect des stratégies individuelles, soumises à une appartenance communautaire. Les aspects relatifs aux contraintes résidentielles et le rôle des jeux de pouvoir y semblent négligés.

Toutefois, la notion d'écologie urbaine se diffuse et évolue. Elle s'ouvre progressivement, sous l'influence en 1950 de l'ouvrage du sociologue d'Amos Hawley : *Human Ecology: a Theory of Community Structure,* à une approche systémique (Hawley, 1997). Dans cette nouvelle application de l'écologie en sciences sociales, l'écologue Abel Wolman forge le concept de « métabolisme urbain » en 1964. Les rapports entre ville et nature sont alors intégrés dans leur double dimension matérielle et idéelle. En France, l'écosystème *Urbs* devient également un champ d'étude. Il est caractérisé par : « *une interpénétration d'éléments*

[20] La concurrence pour l'espace urbain entre communautés se décompose en séquences de domination, d'invasion et de succession (D.I.S).

naturels et d'éléments artificiels (dus à l'intelligence des hommes), joints par des interactions profondes. » (Duvigneaud, 1974, 192). Les différents écosystèmes (forêt, campagne, ville etc..) sont compartimentés et étudiés à partir des flux d'énergie et des mouvements de matière en vue d'une modélisation mathématique permettant de déterminer les capacités de chaque écosystème pour une adéquation optimale des sociétés à leur environnement. Cette approche présente la ville comme un milieu géographique à l'interface des relations entre nature et sociétés. Or, malgré l'élargissement de la discipline au champ urbain, l'analyse des dimensions sociales et culturelles est peu développée et elle est subordonnée aux dynamiques physiques. Trois principales limites sont soulignées. Tout d'abord, la réduction de l'analyse de la ville à des flux ne prend pas en compte le rôle des acteurs. Ensuite, des phénomènes récents sont ignorés comme l'étalement urbain. Enfin, cette approche adopte un postulat philosophique discutable : la vision d'une nature harmonieuse détruite par les sociétés humaines (Barles, 2002). Malgré la publication d'un manifeste qui vise à reconstruire l'écologie urbaine (Garnier et Mirénowicz, 1984), les années 1980 seront marquées par l'effacement de la thématique de l'écologie urbaine dans la recherche scientifique et par son utilisation croissante dans les politiques publiques. L'écologie urbaine s'intègre dans la notion plus générale du cadre de vie[21].

Dans cette acception politique de l'écologie urbaine, la nature est surtout considérée comme facteur d'embellissement. Le concept d'écologie urbaine refait son apparition dans les années 1990 dans le milieu scientifique et politique alors qu'une préoccupation croissante de la problématique environnementale s'exprime. En 1992, en France, le ministère de l'Environnement lance par exemple des Chartes d'écologie urbaine, qui seront suivies par des appels d'offres du Service de la Recherche, des Études et du Traitement de l'Information sur l'Environnement (SRETIE-Plan urbain) intitulés « La ville au risque de l'écologie » (Mirénowicz, 1994). Toutefois, le retour de cette notion ne se traduit pas par un effort de conceptualisation accru. Indifféremment, le terme est employé dans son acception biologique ou politique. Les récentes politiques publiques européennes s'appuient essentiellement sur le paradigme écosystémique, introduisant l'idée d'un nécessaire équilibre entre les sociétés et la nature. Cependant, la question de la nature en tant que telle est peu abordée puisque cette approche englobe à la fois les systèmes naturels et sociaux (Blanc, 1998). Pourtant, l'hypothèse que l'effacement de la nature dans la ville peut concourir à expliquer la crise urbaine est avancée

[21] Cette notion est formalisée par Kevin Lynch à la fin des années 1960 dans son ouvrage *L'image de la Cité* (Lynch, 1969). Depuis, les conditions écologiques et environnementales sont devenues prépondérantes dans sa définition. Nous choisissons la définition de Donald Appleyard qui, dans son ouvrage de 1981 : *Livable Streets,* définit le cadre de vie comme l'expression des individus de leur satisfaction environnementale et la capacité du milieu à répondre au désir d'une meilleure qualité de vie (Appleyard, 1981).

par certains auteurs : « *l'effacement de la nature en ville, dans la dimension matérielle comme dans la dimension idéelle, contribue profondément à la crise des représentations de la ville et aux problèmes de gestion de l'environnement urbain* » (Blanc et Mathieu, 1996, 105). D'aucuns soulignent la difficulté de compatibilité entre l'écologie et la ville des années 1990. En effet, les politiques environnementales concernent alors essentiellement les espaces naturels (loi montagne en 1985 et loi littoral en 1986) alors que la ville est confrontée à des problèmes socio-économiques (la croissance du chômage, la « question » des banlieues…) (Berdoulay et Soubeyran, 2002). Ainsi la notion d'écologie urbaine semble remise en cause et un travail épistémologique de fond est nécessaire pour la rendre opérante. En parallèle un nouveau concept se diffuse dans le monde politique et scientifique : le développement durable, et finit par se substituer à la notion d'écologie urbaine sans pour autant avoir le même sens : « *Tout ce passe comme si le développement durable avait permis de régler le problème de la montée en généralité contre lequel butait l'écologie urbaine* » (*Ibid.*, 37). S'il nous semble que la dimension opératoire de l'écologie urbaine restait à préciser, la notion de développement durable qui prévaut désormais est encore plus complexe car plus globalisante et systémique.

Le développement durable naît de deux courants : le courant économiste et le courant écologique, qui se rejoignent au sein du Club de Rome, à l'origine de la rédaction du rapport Meadows de 1972. Ce rapport dresse un bilan alarmiste et recommande à partir de 1975 de s'orienter vers une croissance zéro. Mais c'est avec le rapport Brundtland (1987) et la Conférence de Rio (1992) que la notion de développement durable, comportant trois piliers – social, économique et environnemental – sera véritablement formalisée. Le développement durable est alors défini comme un développement qui vise à satisfaire les « *besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* ». Toutefois, les critiques sont vives quant à cette définition. En effet, quelle signification accorder au mot « besoins » ? Quelle échelle de temps doit être prise en compte concernant les « générations futures » ? Enfin quel sens donner au mot développement jusqu'ici fortement corrélé à la croissance économique voire au productivisme malgré les efforts pour une appréhension plus sociale avec l'introduction de l'Indice de Développement Humain[22] ? Le développement durable apparaît alors que la société mondiale se retrouve confrontée à de sévères problèmes : la dégradation de l'environnement aggravée par la permanence de conflits politiques, économiques et sociaux et l'accroissement des inégalités. Le développement durable est donc assimilé à un « mythe pacificateur » (Lascoumes, 1999). Il se décline en trois acceptions : conceptuelle (le développement durable

[22] Indice statistique créé en 1990 par le Programme des Nations Unies pour le Développement, qui se fonde sur trois principaux critères : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie.

comme nouveau paradigme), opérationnelle (comme outil d'analyse) et appliquée (comme principe d'action). Malgré l'enrichissement conceptuel, le développement durable apparaît comme un oxymore irrésoluble et difficile à définir (on dénombre plus de cinq cent définitions), qui présente autant d'atouts que de limites.

La principale critique porte sur le déséquilibre entre les trois piliers. En effet, les aspects environnementaux semblent prédominer au détriment des aspects sociaux, économiques et du développement humain (Brunel, 2004). Dans un deuxième temps, on lui reproche de privilégier l'action à la réflexion (Blanc, 1998). Alors que plus de la moitié de la population mondiale vit en ville, cette dernière devient un champ d'application privilégié du développement durable. Concrètement, la ville durable serait une ville, qui entreprend des initiatives en termes de développement durable. Nous l'entendons comme : « *une ville capable de conserver son identité […], une ville qui doit offrir une qualité de vie en tous lieux […], un projet qui s'approprie un projet collecti*f » (Emelianoff, 1999). Le développement durable est avant tout formulé comme une réponse à une crise de la ville et de l'urbanité. Il s'agit de construire un développement durable en maitrisant la croissance urbaine et ses conséquences en termes de ségrégation et de nuisances, tout en réintroduisant l'environnement dans les projets d'urbanisme. Trois axes sont particulièrement privilégiés : la qualité et la préservation des ressources « naturelles » et paysagères ; la réduction des nuisances, des pollutions et des risques ; et la réintroduction de la nature en ville. La notion de ville durable n'échappe pas non plus aux critiques. Certains géographes reprochent la création d'un nouveau mot pour des objectifs anciens, en prenant notamment l'exemple de la Cité-jardin comme ancêtre de la ville durable (Holz, 2004). Le courant de l'écologie politique anglo-saxonne dénonce la reproduction d'une ville inégalitaire. Enfin, le bilan est décevant quand on s'intéresse aux programmes d'action du développement durable, que sont les Agendas 21. Peu d'Agendas 21 locaux ont été mis en place dans les villes du nord et cela malgré l'obligation légale instaurée par la loi Voynet de 1999. Toutefois, force est de constater que le développement durable est désormais le discours dominant en matière d'aménagement voire une nouvelle injonction, qui reconfigure les rapports entre ville et nature en affirmant leur nécessaire complémentarité.

De nouveaux parcs urbains sont créés à partir de la fin des années 1980 et au début des années 1990 à Paris comme le parc de la Villette, le parc André-Citroën ou le jardin naturel à proximité du Père-Lachaise. Ils témoignent d'une nouvelle conception fondée sur la gestion

différenciée des espaces verts[23] par opposition à la gestion horticole classique. Le paysagiste Gilles Clément, maître d'œuvre du parc André-Citroën a d'ailleurs développé le concept de « jardin planétaire », qui fait de l'ensemble de la biosphère un espace jardiné et du jardinier le gestionnaire de la diversité vivante (Clément, 1999). Sa philosophie de l'écologie vise à allier le respect de l'environnement à l'esthétique des jardins. L'attention croissante pour la biodiversité a enfin favorisé un intérêt croissant pour la nature qualifiée d'ordinaire.

Nous avons ici mis en évidence l'affirmation de la complémentarité ville/nature depuis le XIXe siècle par l'analyse des idéologies de l'hygiénisme, de l'écologie urbaine et du développement durable. En définitive, chaque injonction est alimentée par les précédentes. Le développement durable porte en lui les thématiques de l'hygiénisme et de l'écologie urbaine. Une affirmation partagée à l'image de cet extrait de l'article de Françoise Dubost et Bernadette Lizet : « *Dans cette utopie [développement durable] fondée sur les vertus thérapeutiques de la nature on trouve le thème récurrent de l'hygiénisme : restaurer le lien entre l'homme et la nature pour guérir les maux engendrés par la civilisation urbaine et industrielle. […]. D'une idéologie à l'autre, le vrai changement correspond à la mode de l'écologie urbaine. L'idée que les ressources naturelles sont fragiles et pas forcément renouvelables suscite, sous la bannière du développement durable, des initiatives nouvelles. A la volonté de gérer les tensions sociales s'ajoutent l'idée d'un nécessaire changement des relations entre l'homme et la nature et l'obligation de réparer la nature pour qu'elle retrouve son rôle réparateur* » (Lizet et Dubost, 2003, 5).

Si jardin partagé n'est plus envisagé comme un équipement d'hygiène en soi, l'idée de l'espace de respiration reste prégnante et la présentation des jardins partagés comme « poumons verts » urbains par les acteurs politiques et les usagers est courante[24]. Quant à la dimension de l'embellissement, elle est centrale dans les projets des jardins partagés mais les esthétiques sont plurielles en raison de la variété des territoires et des acteurs. L'appréhension des jardins partagés comme lieux de ressourcement et d'embellissement confirme ainsi le maintien de la scission traditionnelle entre ville et nature. En outre, les jardins partagés, à l'instar des grands parcs urbains du XIXe siècle se sont initialement développés sur des espaces interstitiels improductifs, à la suite d'une restructuration du système productif (désindustrialisation) qui a

[23] La gestion différenciée consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité ni la même nature de soins et de prôner une meilleure gestion de l'eau et une utilisation des produits phytosanitaires plus raisonnée.
[24] On peut par exemple lire sur le site internet des acteurs du Paris durable dans la rubrique consacrée aux jardins partagés : « Parce qu'humer l'air du jardin avant de respirer l'air du métro ça ne peut faire que du bien » (http://acteursduparisdurable.fr/eco-actions/retrouver-la-nature/vivre-lexperience-dun-jardin-partage, site internet consulté le 18 juillet 2014).

engendré des recompositions spatiales. Une valorisation végétale qui questionne le jardin partagé comme facteur de (re)valorisation foncière et immobilière.

La diffusion des conceptions de l'écologie et l'avènement du développement durable a mis en évidence la fragilité des équilibres naturels imposant la complémentarité entre ville et nature et l'idée d'une nécessaire restauration. Le pilier environnemental apparait prédominant remettant en cause l'équilibre entre les trois piliers sur lequel repose le concept de développement durable. La dimension environnementale et écologique du jardin partagé est d'ailleurs particulièrement mise en avant par les acteurs franciliens, de la région à la commune. Les jardins partagés, qui se développent dans les centres villes favorisent une ville compacte donc durable. En outre, ils contribueraient à sensibiliser les citadins aux enjeux environnementaux. Mettre en place des activités voire des jardins pédagogiques, c'est intégrer les générations futures et donc penser ces espaces dans la perspective du développement durable.

Cet état des lieux remet en cause l'aspect novateur du jardin partagé, qui s'inscrit dans la lignée des grandes idéologies, notamment celle du développement durable dont le pilier environnemental occupe une position centrale. Nous avançons ici un premier élément de définition du jardin partagé. Ce dernier se définit comme un lieu d'embellissement, de sensibilisation et d'expérimentation de pratiques respectueuses de l'environnement.

Le jardin partagé s'inscrit dans l'héritage des jardins ouvriers, devenus familiaux, et dans celui des *community gardens*. D'une part, il reflète la hiérarchisation des fonctions qui s'est opéré dans les jardins familiaux au profit des finalités récréatives et sociales. D'autre part, dans le sillage des *community gardens*, il met en évidence une évolution des pratiques : les citadins, plus que des usagers des espaces de nature, veulent en être des acteurs.

2. De l'espace de nature, moteur de subsistance et de régulation à une pratique active de nature centrée sur la convivialité

L'engouement actuel pour le jardinage répond à une demande de mieux-être des urbains et également au souhait de créer des lieux de participation citoyenne et de convivialité. Dans cette deuxième sous-partie, nous allons réfléchir aux discours et aux pratiques sociales et politiques qui sous-tendent les formes de nature du XXe siècle et les appréhender sous deux angles : régulation et diversification des fonctions dans un premier temps, représentations et interactions sociales dans un second temps. Les espaces de nature, au-delà de leur dimension

esthétique et environnementale, ont été bien souvent conçus comme des outils de réforme et de régulation sociale et politique. La notion de réforme est entendue comme un changement dont le but est d'apporter des améliorations. Les formes de nature peuvent en effet constituer des objets de réforme urbaine, qui font appel aux notions de loisir, d'égalité, d'équité, de services, d'accessibilité et de participation. Néanmoins, au-delà de l'aspect réformateur qui s'envisage en lien avec l'utopie, les espaces de nature urbaine, initiés par les pouvoirs publics et les œuvres de bienfaisance, ont des objectifs plus évidents en termes de développement et de régulation sociale. Il s'agit en effet de proposer des espaces de contrôle, qui pourraient cependant améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées. Toutefois, l'accroissement du niveau de vie assoit la finalité récréative des jardins familiaux tandis que l'émergence des *community gardens* témoigne d'une volonté accrue de végétalisation citoyenne. Les jardins partagés s'inscrivent dans cette double filiation mêlant, loisir, environnement, participation et sociabilités. L'espace de nature est un lieu de représentation, qui contribue à façonner une image de soi. Les relations entre l'individuel et le collectif permettent de la construire.

2. 1 La végétalisation urbaine : d'un outil de subsistance et de régulation politique à un instrument d'émancipation citoyenne ?

Le fait d'agir sur les espaces de nature pour influer sur la société urbaine n'est pas une pratique inédite. Les parcs hygiénistes et les jardins ouvriers sont conçus par les hommes politiques et les aménageurs comme des lieux de régulation sociale. Leurs ambitions sont claires : les espaces de nature permettent de contrôler les classes laborieuses et favorisent ainsi l'instauration d'une paix sociale. Les parcs et les jardins représentent un outil correctif en termes de santé publique et de politique. Occupées dans le parc public ou leur jardin, les classes populaires se détourneraient des troquets et de la révolution (Christophe, 2008). Néanmoins, l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des jardiniers au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ont modifié la hiérarchisation des fonctions attribuées aux jardins familiaux, la finalité récréative et la convivialité sont devenues déterminantes. En outre, l'émergence au cours des années 1970 des *community gardens*, produit d'une mobilisation citoyenne, a mis à jour le souhait d'une reprise en main de la ville par ses habitants.

2.1.a Les jardiniers : du statut de bénéficiaires à celui d'usagers

La création des jardins populaires, qui n'échappe pas au contrôle des élites, est indissociable d'une politique de l'habitat et d'une politique de l'alimentation. Les

bouleversements de l'ère industrielle ont favorisé l'émergence de discours sur les bienfaits de la terre et les premières formes de jardinage urbain apparaissent au XIXe siècle, initiées par les œuvres d'assistance et le patronat industriel. Ces jardins industriels, notamment dans les cités minières, sont bien souvent des instruments de contrôle paternaliste (Murard et Zylberman, 1980). L'entreprise, qui est propriétaire des maisons et des lopins de terre, utilise les jardins pour tenir des discours moralisants, glorifiants la figure mythique de l'ouvrier paysan. Si cette dernière n'est pas réellement interrogée, les ouvriers possédant un potager ont toutefois un mode de vie proche de celui des ouvriers ruraux ainsi que le montrent certains travaux (Dubost, 1997). Après les jardins industriels, se développent à la fin du XIXe siècle les jardins ouvriers avec la mise en place de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer par l'Abbé Lemire. Ce dernier se fait le porte-parole d'une nouvelle doctrine : le « terrianisme ». Représentant du catholicisme social, son principal but est l'amélioration de l'habitat ouvrier par l'accession à une propriété « insaisissable » (Cabedoce et Pierson, 1996) ; des idées relayées par le « Musée social ». Cependant, malgré un fort lobbying, les résultats ne sont pas concluants et l'Abbé Lemire développe en parallèle l'œuvre des jardins ouvriers à destination des plus démunis.

Désormais le jardin ouvrier ne s'envisage plus comme le jardin de l'habitat mais comme un terrain qui peut en être dissocié. Cette modification, ainsi que les périodes de pénurie alimentaire liées aux deux guerres mondiales, marquent un tournant dans l'histoire des jardins ouvriers. Ils sont à partir des années 1940 davantage liés à la politique de l'alimentation qu'à celle de l'habitat. L'idée de proposer un lopin aux plus pauvres pour leur procurer un apport alimentaire complémentaire n'est pourtant pas inédite en Europe. Des ligues semblables à celle de la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer ont été créées en Belgique, au Danemark ou encore en Allemagne. Ainsi, en 1926 est créé l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers. Il regroupe sept pays : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, le Luxembourg et la Suisse. Son premier président est Jules Lemire. De telles initiatives existent également depuis la fin du XIXe siècle aux États-Unis (Lawson, 2004a). Pour autant la charité est loin d'être exempte de contrôle social. La Ligue, par exemple, s'assure des « bonnes » pratiques des jardiniers grâce à la mise en place d'un système de concours et de fêtes. Lors de ces événements, l'opposition est manifeste entre les visiteurs (parfois célèbres comme le Président de la République Raymond Poincaré, qui visite en juillet 1913 les jardins ouvriers d'Ivry) et les jardiniers. La distance se traduit dans les discours (« ces messieurs » versus « ces braves gens ») et les actes. Pour renvoyer la meilleure image d'eux-mêmes, les jardiniers, prévenus en avance, n'hésitent pas à décorer leur jardin et à les mettre en scène (Weber, 1998).

Après la Seconde Guerre mondiale, les jardins ouvriers quittent le giron des œuvres de charité pour investir le champ associatif. Un changement de statut qui va avoir des incidences sur les pratiques, l'organisation et le regard porté sur les jardins. Le passage de l'œuvre à l'association peut être mis en relation avec la naissance de la Sécurité sociale en 1945, qui semble prendre le relais des actions sociales. Cette modification va aussi changer les relations entre les organismes gestionnaires et les jardiniers. La distance affichée entre les acteurs institutionnels et les utilisateurs s'estompe. La rupture avec l'œuvre de charité est rendue possible par le paiement d'une cotisation. Ainsi, les jardiniers ne sont plus considérés comme des bénéficiaires mais comme des usagers de ces espaces.

La modification de la structure juridique des jardins ouvriers n'est que la première étape matérialisant la fracture entre jardin populaire et assistance sociale. Au cours du XXe siècle, le jardin ouvrier change de nom pour devenir, par la loi du 26 juillet 1952, le jardin familial. Le terme de jardin ouvrier a en effet été discrédité par le régime de Vichy. Au-delà du nom, la définition du jardin familial reste celle du jardin ouvrier, à savoir un espace de production et d'autoconsommation alimentaire. Le jardin familial n'est certes plus une œuvre sociale mais sa finalité reste la même : permettre la subsistance des ménages les moins favorisés. Pourtant cette fonction va progressivement s'effacer au profit de nouvelles utilités avant de réapparaitre au début des années 1990. Les lois successives relatives aux jardins familiaux rendent bien compte des évolutions et de la diversification des usages et des fonctions. Entre les années 1950 et le milieu des années 1970, on associe aux jardins familiaux une image misérabiliste et passéiste alors que les équipements urbains concurrents ne manquent pas : logements, ensembles hospitaliers, écoles, etc. Ainsi, les trois-quarts des jardins ouvriers disparaissent (Dubost, 1997). La place croissante accordée à l'environnement et l'émergence d'une opinion publique attentive aux enjeux écologiques est un terreau fertile à la redécouverte du jardinage urbain. Les pays de l'Europe du nord et de l'est sont les premiers à donner le ton en mettant en évidence les coûts réduits de cet équipement ainsi que la demande citadine ; Françoise Dubost évoque le « modèle suédois[25] ». La France promulgue en novembre 1976 une loi relative à la création et à la protection des jardins familiaux, qui permet de prévenir les risques d'expropriation en leur accordant un statut de protection dans le Plan d'Occupation des Sols (POS)**[26]** ou de prévoir des terrains de substitution. Elle sera suivie d'un décret en 1979, qui définit les jardins familiaux

[25] À partir de la fin des années 1960 à proximité des villes suédoises, les associations de jardins ouvriers louent des jardins de plaisance, sur lesquelles les locataires peuvent installer des *bungalows* pour y vivre une partie de l'année. Cette évolution permet aux associations de jardins ouvriers de réaliser le rêve des classes populaires d'accessibilité à la résidence secondaire et consacre la fonction de loisir du jardin ouvrier.
[26] Ancienne appellation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

comme des jardins collectifs. L'apparition de nouveaux termes comme celui d'« intégration paysagère » conduit à valoriser les fonctions écologiques, esthétiques et récréatives des jardins familiaux, au détriment des objectifs alimentaires[27] et ainsi à en faire des espaces de loisir « vert ».

L'autonomisation des jardiniers ainsi que le renforcement des fonctions récréatives et environnementales conduisent à changer l'image sociale du jardinage et annoncent l'avènement des jardins partagés. L'expérience des *community gardens* est tout aussi déterminante car elle met en exergue le souhait des citadins d'être de réels acteurs et gestionnaires des espaces de nature urbaine.

2.1.b *Community gardens* et jardins partagés : des morceaux de ville conquis et gérés par les habitants ?

À chaque conception de la ville, correspond des principes politiques. La reconstitution d'un siècle d'intervention dans le domaine de l'urbanisme permet d'identifier à partir de trois grandes phases successives, les quelques grands principes et les référentiels, qui ont servi de cadre aux programmes et aux politiques des autorités publiques. Au XIXe siècle, on observe une dépolitisation affichée sur fond d'hygiénisme. L'aménagement vise à favoriser le développement économique et à assainir et contrôler l'espace urbain. La création de la ville moderne s'appuie sur la dépolitisation des habitants et du gouvernement des villes (de leur rôle social notamment) au profit de l'État, garant d'une nation indivisible. La période des trente glorieuses marque un tournant. L'opposition municipalité/citadin est dépassée, l'urbain devient un champ privilégié de modernisation sociale et politique. L'interventionnisme étatique reste d'actualité mais laisse plus de places aux autres acteurs politiques, notamment locaux. Les années 1960 sont marquées par l'émergence de la figure de l'animateur urbain chargé d'aider les habitants à formuler leurs besoins. Ce renouvellement de l'action publique aboutit ainsi à une légitimité démocratique renouvelée qui se révèle cependant décevante en raison de l'instrumentalisation de la participation des classes moyennes. Il s'agit finalement d'une conception davantage fonctionnelle que civique de l'espace urbain. Aujourd'hui la planification

[27] L'objectif d'autoconsommation ne fait pas totalement partie du passé puisqu'il semble toujours concerner une forte proportion de jardiniers issus des milieux populaires et de l'immigration (Dubost, 1997). En outre, le développement des jardins d'insertion témoigne du retour des valeurs sociales au fondement de la création des jardins familiaux. Les jardins d'insertion dans leur forme moderne sont une adaptation d'un modèle suisse : les jardins de Cocagne, qui ont vu le jour grâce à deux initiateurs : une coopérative genevoise de production et de consommation de légumes biologiques, fondée en 1978 et nommée « Les Jardins de Cocagne» et l'association d'insertion Julienne Javel, à Besançon. Cette dernière qui souhaite diversifier ses activités d'insertion par l'économique et étendre son offre de remise au travail va s'inspirer du modèle genevois et fonder le premier jardin de Cocagne en 1991 à Chalezeule dans le Doubs.

urbaine aurait cédé la place au projet de ville sous l'égide d'un gouvernement urbain, caractérisé par une généralisation des partenariats publics-privés et une place croissante accordée aux habitants. Si cette démocratisation politique a pour revers le renforcement des organes décisionnels et de contrôle, il est devenu de plus en plus difficile de gouverner la ville sans ses habitants. La faiblesse de la participation des habitants serait la résultante d'une organisation inadéquate des processus de décision et de participation citoyenne à la vie de la Cité (Oblet, 2005). Dans le cas du parc urbain, de la Cité-jardin et du jardin familial, les urbains sont les récepteurs de réformes sociales. Les *community gardens*, témoins d'une volonté de (ré)implication des habitants dans la gestion annonceraient la fin d'une permanence, celle de la toute-puissance de la force publique et l'émergence d'une « gouvernance urbaine ».

Employée à l'origine en économie à partir des années 1970, la gouvernance des entreprises vise à une coordination des acteurs (manager, directeur et actionnaires) aux intérêts parfois divergents. Son emploi à la fin des années 1980 par la Banque Mondiale (*governance*) va cependant favoriser l'émergence d'une vision critique de cette notion. En effet, il s'agit d'adapter les politiques publiques des pays endettés aux exigences du marché (rigueur budgétaire, déréglementation économique et transparence) ; un modèle qui sert surtout à aligner les pays endettés sur les critères du libéralisme mondial (Osmont, 1998). Le concept a donc progressivement glissé dans le champ politique. D'abord envisagée à l'échelle mondiale, la gouvernance s'est ensuite déclinée à toutes les échelles, notamment celle de la ville. On parle ainsi de gouvernance urbaine. La gouvernance urbaine désigne l'ensemble des processus de pouvoirs et de communications ainsi que les acteurs, qui permettent le contrôle et la gestion politique d'une société et de son territoire. Tout en prônant leur coordination, elle réaménage les relations entre les sphères institutionnelles. L'État n'est plus un « principe » transcendant et devient un acteur parmi tant d'autres, sous l'effet notamment de l'autonomie accrue des collectivités territoriales, de la mise en place de l'intercommunalité. Le gouvernement démocratique tirerait sa légitimité de l'existence d'une société civile déployée dans les sphères de l'économie et de la culture, et il tablerait sur l'établissement de liens sociaux entre citoyens responsables. Quant à la gouvernance, elle redéfinit la société civile (associations et habitants) et les rapports entre sphères non plus dans la perspective de développement des liens sociaux, mais dans celle de la confrontation des intérêts des différents acteurs (Jouve et Booth, 2004). La redéfinition du rôle de l'État et de la société civile s'accompagne de l'entrée en scène de nouveaux acteurs privés et non institutionnels (lobbies, promoteurs), qui en produisant de la politique publique prétendent mettre en veilleuse les acteurs traditionnels. La gouvernance urbaine « *vise à constituer une réponse à une vision strictement libérale du développement urbain qui fait peser des*

menaces d'éclatement social et de développement fragmenté sur la ville » (Dorier-Apprill, 2001). La gouvernance a alors pour objectif de réagir à une certaine incapacité à répondre au défi de la régulation dans un contexte de mondialisation et de segmentation des sociétés. Toutefois, l'emboîtement et la multiplication des niveaux de responsabilité, l'implication croissante du secteur privé, des associations et des citoyens nuit à la lisibilité à tel point que : « la complexité touche à la confusion » (Atkinson, 1998). Plusieurs travaux ont été réalisés sur la gouvernance des espaces publics, notamment des parcs urbains américains. Ils analysent le rôle croissant des acteurs privés dans leur gestion et leur financement (Zukin, 1995a) et soulignent l'instauration d'une hiérarchie entre des espaces rentables et des espaces non rentables. Cependant, aux États-Unis comme en France, le cas des jardins collectifs, plus que les acteurs privés, interroge l'implication citoyenne.

Au début de la décennie 1970, la ville de New-York est marquée par la crise économique : des immeubles entiers, souvent en mauvais état, sont abandonnés par leurs propriétaires. La municipalité en récupère la charge mais manque de moyens. Elle pare alors au plus pressé en rasant des centaines d'immeubles créant ainsi des espaces de friches au cœur de la ville. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les *community gardens*. Ils sont issus du mouvement de *guerrilla gardening* initié notamment par l'artiste Liz Christy, inventeur de la bombe jardinière. Le principe est simple, il suffit de lancer des bombes, constituées de terre et de graines, dans des terrains vagues urbains inaccessibles. Ce mouvement, qui témoigne de la volonté de reconquérir la ville par le végétal s'active sous le nom de *green guerillas*. Les membres du mouvement vont intensifier leur action en décidant de jardiner des terrains vagues. Ils y parviennent dans le Lower East Side et obtiennent même en 1974, grâce à une forte médiatisation de la friche jardinée, un contrat d'occupation de la Municipalité. Ce jardin existe toujours. Au milieu des années 1990, il a symboliquement été rebaptisé du nom de sa fondatrice Liz Christy (Baudry, 2010). Le passage du mouvement des *green guerillas* à l'espace du *community garden* marque un tournant. La recherche d'un espace délimité, approprié et la volonté de le pérenniser ne peuvent se réaliser sans l'accompagnement de l'institution (Reynolds, 2008). Et effectivement, devant le succès rencontré par les premiers jardins, la Ville de New-York met en place en 1978 un programme : *Operation Green Thumb*[28]. Ce dernier, qui met près de 10 ans à se structurer, a pour objectif de gérer la location des terrains en friche aux habitants.

[28] Littéralement « pouce vert ».

Parce qu'il répond à une demande sociale de nature de proximité, indissociable de l'essor des enjeux environnementaux, le modèle des *community gardens* va progressivement se diffuser à l'ensemble du monde urbain occidental, apparaissant ainsi comme objet de nature pionnier dans la déferlante du développement durable. Le concept s'exporte dans toutes les villes des États Unis, puis au Canada et enfin en Europe. Aujourd'hui on recense 700 *community gardens* à New-York. On trouve des jardins collectifs dans toutes les capitales européennes ; dans le sillage des *green guerillas* les espaces investis par les habitants-jardiniers sont des friches et des lieux désaffectés comme dans le cas de l'aéroport de Tempelhof à Berlin (cf. photographie I-1).



Photographie I-1 Les jardins collectifs de l'ancien aéroport de Tempelhof de Berlin

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, octobre 2013.

Il n'existe pas de recensement des *community gardens* au niveau mondial, notamment parce que les appellations et les caractéristiques des jardins collectifs divergent. Toutefois, ils se sont développés sur tous les continents. Dans les pays du sud les jardins désignés comme collectifs sont plus proches des exploitations agricoles et des jardins vivriers que des *community gardens*. Ils sont généralement instaurés par les gouvernements et les Organisations Non Gouvernementales à l'instar des jardins de santé mis en œuvre par Action Contre la Faim au Mali.

En France, le premier jardin partagé est créé à Lille en 1997. Pour bien matérialiser la rupture avec le jardin ouvrier et affirmer la filiation avec le jardin collectif états-unien, il prend le nom de jardin partagé et devient un espace géré collectivement. Sous l'impulsion de riverains et d'associations de quartier, les premiers jardins partagés franciliens se développent à Paris au début des années 2000. Devant le succès croissant de ces initiatives et des demandes de création qui affluent, la Ville de Paris organise le 24 septembre 2004 un colloque « Jardins partagés » au Parc Floral visant à mieux définir le concept et à faire intervenir les différents acteurs locaux et nationaux. Cette rencontre permet aussi de poser les fondements du Programme Main Verte sous la tutelle de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts. Les jardins qui souhaitent obtenir le label Main Verte doivent signer la charte du même nom. Cette contractualisation donne lieu à la mise en place par la Mairie de grilles, d'un point d'eau et de l'apport de terre pour viabiliser le terrain et engage les usagers à des devoirs concernant l'ouverture au public et la gestion écologique du site. Ce fonctionnement laisse présager d'une cogestion des jardins partagés. Les pouvoirs publics travaillent avec les associations de jardiniers mais doivent aussi composer avec les multiples acteurs de l'urbain que sont les riverains, les propriétaires (quand les terrains n'appartiennent pas à la municipalité) ou encore les aménageurs et les entreprises quand les jardins sont mis en place temporairement dans l'attente d'autres aménagements. La gouvernance contribuerait en définitive à redonner une légitimité à l'action publique. Il s'agirait donc avant tout d'une stratégie politique résultant de la transformation continue de l'État libéral. Cette critique est tout à fait pertinente dans le cas des jardins partagés. Tout en encourageant l'implication citoyenne, la municipalité a encadré le phénomène des jardins partagés au point que certains auteurs scientifiques lui en attribuent l'initiative (Werquin et Demangeon, 2006).

L'intérêt croissant des citadins pour la participation à la gestion urbaine semble correspondre à une remise en cause de la légitimité et de l'efficacité de la démocratie représentative. L'idéal participatif révèle l'insatisfaction de la démocratie classique dans laquelle la citoyenneté reste surtout limitée à l'exercice du droit de vote. L'objectif est de produire une nouvelle approche de la décision politique en reconnaissant le rôle des citoyens. Entre la démocratie représentative et la démocratie directe, la démocratie participative peut être perçu comme un système mixte dans lequel le peuple délèguerait son pouvoir à des représentants qui proposent et votent des lois, mais conserverait cependant, le pouvoir de décision sur les choix d'infrastructures liés à sa vie quotidienne. La démocratie participative, à l'instar du concept de gouvernance, est largement mise en avant dans les discours politiques relatifs au jardin partagé. Elle s'inspire de concepts économiques, qui ont été mis en place dans les entreprises à partir des années 1960 afin d'améliorer l'organisation des postes de travail

(management participatif). Appliquée aux pratiques démocratiques, cette notion est utilisée à partir des années 1960 par les mouvements de contestation radicaux aux États-Unis et s'est rapidement diffusée. Ainsi, dès 1962, Pierre Mendès-France propose de « réaliser une démocratie de participation ». La démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs et des procédures, qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision. L'institutionnalisation de la démocratie participative annihile sa conception comme instrument de contestation du système politique. D'une pratique conçue comme ascendante « *bottom-up* », la démocratie participative devient à partir des années 1990 une pratique descendante « *top-down* ». La ville et l'environnement sont des champs particulièrement concernés.

En France, la concertation des habitants est le processus le plus visible et central de la participation. Elle est instaurée pour des projets d'infrastructures ayant des conséquences sur l'environnement[29]. Plusieurs études décomposent des exemples de concertation mais peu d'entre elles s'écartent des grandes structures institutionnelles. Des travaux récents ont mis en avant l'existence d'une « gouvernance territoriale endogène » (Beuret et Cadoret, 2010) en comparant des centaines d'opérations de concertation liées à l'environnement. Ce processus repose sur quelques acteurs locaux qui engagent un dialogue préalable à une possible action commune. Cette dynamique est tout à fait pertinente dans le cas des jardins partagés. En effet, les habitants entreprennent généralement une réflexion collective et locale avant d'engager toute action. Il s'agit de la première étape avant la création d'une association, structure juridique obligatoire pour gérer un jardin partagé. Une concertation, plus traditionnelle, se déroule également avec la municipalité, les services techniques et l'arrondissement. Les associations qui accompagnent des projets de jardins, à l'image de « SaluTerre », insistent sur la nécessité de concertation pour le succès du jardin : « *La condition incontournable pour que nous accompagnions la création d'un projet de jardin est que la notion de partage, ou plus exactement, de concertation soit présente. Car c'est de la concertation que naît le partage.* » (Prédine et Collaert, 2009, 24). Jean-Paul Collaert va même plus loin en réaffirmant le rôle des collectivités territoriales comme garantes du bon fonctionnement du jardin. Pour lui, le cadre institutionnel reste nécessaire afin d'éviter des dérives autoritaires et la privatisation de l'espace. Un positionnement original, qui manifeste le

[29] Si la concertation trouve son origine dans la loi d'orientation de 1991, elle est instaurée par la loi Barnier de 1995. En 2000, la loi Sur le Renouvellement Urbain (SRU) préconise la concertation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. En 2002, le Conseil National du Débat Public est créé et la loi dite de « démocratie de proximité » est promulguée, rendant obligatoire la constitution de conseils de quartiers pour les villes supérieures à 80 000 habitants. Le cas français n'est pas isolé, des pratiques identiques se mettent en place dans de nombreux pays.

refus d'une délégation totale d'un objet relevant de l'intérêt général. Pourtant, on est bien loin de la délégation totale de service public et le pouvoir des citoyens semble limité. En dehors du processus de création, la municipalité, en tant que propriétaire majoritaire des terrains[30], apparait comme le principal acteur décisionnaire.

Ainsi les notions de gouvernance et de démocratie participative, au-delà des problèmes terminologiques qu'elles soulèvent, convergent vers la même critique : ces nouvelles pratiques démocratiques n'ont-t-elles pas comme résultat sinon comme finalité de maintenir les logiques et les structures de domination politique traditionnelles (Blondiaux, 2008) ? L'émergence de la professionnalisation de la participation, l'ambivalence des élites politiques qui encouragent puis découragent la participation, par manque de transparence, par défaut d'information ou encore en instaurant un cadre contraignant, suggèrent une tentative d'instrumentalisation. En outre, les participants sont davantage appréhendés comme des habitants que comme des citoyens, ce qui a pour conséquence d'exacerber les égoïsmes locaux et sociaux et de permettre aux élus de conserver le monopole de l'arbitrage. En ce sens, si la participation des habitants est fortement encouragée en Europe, elle ne se matérialise guère tant elle est entravée par des chapes de contraintes politiques et financières (Atkinson, 1998). Les jardins partagés sont représentatifs des contradictions de la gouvernance et de la démocratie participative dans la mesure où la participation croissante des citoyens au processus de concertation et leur investissement dans l'espace urbain ne peuvent s'abstraire des cadres politiques.

En définitive, le jardin partagé s'inscrit à la fois dans l'héritage du jardinage urbain français et dans celui des *community gardens* de New-York. En effet, les fonctions majeures du jardin partagé à savoir les dimensions récréatives, environnementales et sociales sont similaires à celles du jardin familial. De plus, à l'instar des *community gardens*, les citadins ne sont plus uniquement récepteurs des réformes sociales et politiques, ils sont aussi (tout du moins en partie) les acteurs des jardins partagés.

Le jardin partagé peut ainsi constituer un outil de réforme politique modifiant de façon profonde l'institution (ici la gestion politique et administrative urbaine) puisqu'il n'est pas imposé par le haut mais produit par les citadins. En ce sens, il est le produit spatial d'une évolution sociale qui réclame une plus grande implication des habitants dans la gestion de la ville ainsi qu'une part croissance d'espaces végétalisés. En outre, le projet social du jardin partagé se construit désormais autour des notions de convivialité et de sociabilité. Or, la création

[30] À Paris, 80% des terrains sur lesquels sont installés les jardins partagés appartiennent à la Municipalité et à ses services.

de sociabilités n' pas été totalement été absente des formes de nature précédentes. À ce niveau, de multiples permanences doivent être relevées.

2.2 Jardinage et mise en scène : un jeu de représentations et d'interactions sociales

L'espace de nature dans sa diversité : parc, jardin domestique, jardin familial ou partagé est toujours le lieu d'une mise en scène du jardinier. Il offre un « spectacle » à destination des visiteurs. La présentation comme la représentation mettent en évidence l'importance des interactions sociales dans ces espaces et des sociabilités qui fondent le projet de jardin partagé dans les discours.

2.2.a « Dis-moi comment est ton jardin, je te dirai qui tu es… »

Le parc urbain du XIXe siècle est conçu, comme nous l'avons vu précédemment, tel un outil de santé publique et de moralisation. La fréquentation est d'autant plus favorable que le parc constitue un lieu de représentation. L'ouvrier est incité à donner la meilleure image possible de lui-même, une image propre et positive, ce qui l'encouragerait à adopter les normes de la société bourgeoise (Debié, 1992). Ce constat sert l'hypothèse que l'espace de nature urbaine est une scène de représentations personnelles et collectives.

Néanmoins, le jardin partagé ne peut être abordé d'une façon similaire car il est produit par ses usagers. Son agencement, son esthétisme, ses réussites horticoles ou encore son dynamisme collectif sont les motifs potentiels de fierté pour les jardiniers. L'image du jardin renvoie une image de soi et traduirait par conséquent l'estime de soi. Cette idée a été étudiée dans le cadre des jardins potagers à travers plusieurs exemples. Chaque jardinier « *investit quelque chose de la définition de soi* » (Weber, 1998, 203) et se met en scène comme producteur du jardin. L'analyse menée insiste sur la dimension productive et alimentaire. Si cette dimension a perdu de son importance dans les jardins familiaux et semble secondaire dans les jardins partagés, la casquette de producteur du jardinier reste valable. Le jardinier produit encore des légumes, même s'il s'agit de petites quantités, mais il produit avant tout un paysage et c'est ce paysage qui constitue la vitrine de son travail. Florence Weber recense dans le jardin domestique trois activités, conjuguant trois types de plaisir : la production avec le plaisir de donner ; l'aménagement avec le plaisir de montrer et l'activité jardinage avec le plaisir de faire. Des interrelations se créent entre ces différentes activités et si elles sont une fin en soi pour le

jardiner, elles ne peuvent se comprendre qu'en relation avec les autres, qu'il s'agisse du cercle social proche (famille, amis) ou plus large (visiteurs).

Florence Weber souligne une certaine hiérarchisation de ces activités en fonction du type de potagers mais il nous semble important d'ajouter que le plaisir de montrer est commun quel que soit le type et la vocation première du potager. L'auteure distingue trois potagers dont deux font plus particulièrement écho au jardin partagé : le potager de villégiature et le potager propre. Dans le jardin de villégiature, le potager occupe généralement une place restreinte. En l'absence d'un entretien et d'un travail régulier, sa vocation récréative est dominante et il est avant tout appréhendé comme un espace à faire voir et à montrer. Quant au potager propre, il est défini comme un « atelier ostentatoire » dans lequel l'activité jardinage et le plaisir de donner sont centraux (*Ibid.*, 214). Le potager y est envisagé comme une activité de loisir, par conséquent les aspects contraignants de la culture (gestion de la production et de la conservation) ne sont pas intégrés et le don est donc une pratique courante. La dimension potagère du jardin partagé se situe au carrefour de ces deux types de jardin associant loisir et récréation mais son organisation collective nous conduit à établir un parallèle avec les lotissements de jardins familiaux où l'estime de soi et l'image que renvoie le jardin individuel ne peut totalement s'abstraire de l'image collective du lotissement. En effet, chaque jardinet constitue un élément de l'espace collectif. Cette assimilation des espaces individuels par le collectif conduit à la définition par les usagers de « bons » et de « mauvais » jardiniers et chaque groupe essaie ainsi d'imposer son propre modèle de potager. Les exemples de conflits, de concurrence qui peuvent mener jusqu'à l'exclusion sont nombreux et spécifiques mais la logique est toujours la même et elle questionne la « bonne » définition de l'activité et des jardiniers. Cette dernière s'appuie sur la réputation et la séparation : « *leur arme principale [des groupes de jardiniers] est la réputation, leur objectif principal est la ségrégation : non pas pour elle-même, mais pour éviter d'être pris pour ce qu'ils ne sont pas, d'être confondus avec ces jardiniers infréquentables qui minent l'idée même qu'ils se font du jardinage.* » (Weber, 1998, 235). La dynamique collective se fait coercitive en ce qu'elle donne un cadre de pratiques commun.

L'estime de soi se construit dans le jardin partagé avant tout dans la relation à l'autre, principalement en raison du statut public de l'espace. Cet autre peut faire partie des proches mais il s'agit souvent du visiteur de passage, du curieux. De plus, l'estime de soi est indissociable du collectif, davantage peut-être que dans les lotissements de jardins familiaux. La distinction de l'espace de chacun n'est pas toujours évidente voire inexistante dans les jardins entièrement gérés collectivement. Toutefois, même dans les jardins partagés divisés en parcelles individuelles, certaines portions du jardin sont réservées aux cultures collectives. Ce

sont souvent les massifs de fleurs donc les cultures ornementales les plus appréciées par les visiteurs. Sans forcément nier les individualités, caractérisées par certaines compétences qui sont généralement clairement identifiées par les membres des jardins partagés, le collectif prime sur l'individuel. La fierté, l'estime de soi des jardiniers est indissociable de la difficulté, souvent soulignée par les usagers, de faire un jardin à plusieurs. Ainsi les jardiniers s'empressent de montrer aux visiteurs les plus belles fleurs et les plus beaux légumes et insistent particulièrement sur les aménagements et sur le dynamisme de l'association : ouverture régulière, évènements nombreux. Le jardin partagé n'est pas qu'un lieu privatif de culture mais un lieu collectif actif, un espace de rencontre du quartier. C'est en tout cas le discours que les usagers aiment à tenir. Le glissement du jardinage individuel caractéristique du jardin familial au jardinage collectif dans le jardin partagé est-il à relier à une différence de classes sociales ? Nous reviendrons sur ce point mais nous pouvons d'ores et déjà souligner qu'un certain nombre des usagers des jardins partagés sont des néophytes et que l'apprentissage aurait tendance à favoriser des dynamiques collectives. En outre, nous ne pouvons négliger la contrainte de la superficie du jardin partagé, nécessairement réduite, qui donc favorise « par défaut » le collectif, du moins si nous souhaitons éviter la constitution de listes d'attentes, ce qui est désormais monnaie courante dans les jardins partagés divisés en parcelles individuelles. La place du collectif est enfin à mettre en lien avec le projet social du jardin : faire de ces espaces des lieux de rencontres et de convivialité. Un discours que nous allons présenter et confronter aux pratiques à l'aide de deux articles portant sur la ville de Montréal et de Melbourne.

2.2.b Sociabilité et convivialité au cœur du projet de jardin partagé

L'espace de nature comme support de socialisation n'a rien de nouveau. Comme nous l'avons vu précédemment, le parc urbain du XIXe siècle ainsi que la Cité-jardin sont appréhendés comme des espaces de rencontres, laboratoires d'un projet urbain et social. Les parcs font d'ailleurs rapidement l'objet de demandes d'association qui souhaitent y organiser des événements ou y tenir leurs réunions. Dans le parc des Buttes-Chaumont entre les années 1880 et 1940, des institutions, des associations de quartiers sollicitent les autorités du parc pour organiser des événements à leur profit comme la caisse des écoles de quartier. La création de la loi 1901 va conduire à la multiplication de demandes de la part des associations (Texier, 2001). Toutefois, si la vocation sociale de l'espace de nature n'est pas nouvelle, elle devient prédominante dans le jardin partagé en raison de sa gestion collective et du nouveau regard porté sur l'activité jardinage. Pour autant, la valorisation de la création de liens sociaux

s'accompagnent-elles forcément d'un changement du profil des usagers ? Ces espaces sont-ils uniquement de « simples caprices de ''bobos'' » (Torre et Bourdeau-Lepage, 2013) ? Il est vrai que la nécessité de créer une association, le souhait de participer à la gestion urbaine aurait tendance à favoriser les classes moyennes et supérieures détentrices des codes et des valeurs dominantes. Néanmoins, rappelons que les premières formes de jardins collectifs à New-York sont initiées par des artistes, issus des mouvements contestataires.

Peu d'études ambitionnent de déterminer le profil des usagers. Elles se bornent généralement à esquisser un profil moyen mais certaines caractéristiques socio-professionnelles semblent se dégager. Sur les 123 jardiniers interrogés par des chercheurs de Montréal, répartis dans cinq jardins, deux sur cinq possèdent un diplôme d'études supérieures (Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001). L'hypothèse de la surreprésentation des classes moyennes et supérieures doit être confrontée aux données d'enquête. Si elle est vérifiée, le jardin serait davantage un outil de défense du cadre de vie qu'un moteur de développement (social, économique), ce qui remettrait en cause le discours du « jardin pour tous » au centre du projet. Et c'est cet aspect, le jardin comme support idéal (voire idéalisé ?) de relations sociales que nous allons ici approfondir.

Premier constat, le jardinage semble être par essence une activité sociale (Routaboule, Asselin et Éveillard, 1995). Cette idée est développée par Laurence Baudelet, qui signe la préface d'un ouvrage publié en 2011 sur les jardins partagés (Desmazières, Gras et Kraft, 2011) et écrit : « *Quoi de mieux que la culture des plantes pour commencer à se parler, à échanger, à partager ? Le jardin est un langage universel qui ouvre sur des ailleurs.* » (*Ibid*, 11). Le projet social du jardin partagé est d'ailleurs mis en évidence par la terminologie française « partagé », qui traduit la volonté de mettre en avant la dimension collective. Pourtant, le jardin n'est-il pas un espace de pratique individuelle ? Un paradoxe souligné par les chercheurs nord-américains qui tentent de préciser le sens des termes employés. Ainsi une distinction est par exemple faite au sein de la catégorie des jardins communautaires entre les jardins constitués de parcelles cultivées individuellement et les jardins collectifs cultivés en commun (Boulianne, 1998). Dans le contexte français, l'engagement collectif est toutefois dominant. Si une distinction peut être faite entre les jardins partagés gérés entièrement collectivement et les jardins en parcelles individuelles, la dimension collective est appréhendée comme une condition *sine qua non*.

La dynamique sociale parait indissociable des jardins collectifs et partagés (et par extension des jardins quels qu'ils soient), tant elle est mis en avant de façon consensuelle, par les politiques, les associatifs et mêmes les chercheurs. La création de liens sociaux est de fait une valeur en soi, largement relayée par les jardiniers alors même qu'elle est nécessairement le produit de compromis et de négociations complexes (Paquette, 2002). Selon nous, la dimension

sociale recouvre trois aspects interdépendants : la mixité sociale, les relations interculturelles et intergénérationnelles et la dynamique collective. L'objectif social est triple et systémique : le jardin est le lieu de la rencontre des différences (sociales, économiques, culturelles, générationnelles) qui sans totalement s'effacer doivent s'unir au sein du collectif. Un objectif ambitieux, qui constituerait la quintessence de la définition des jardins partagés : « *Ce dispositif – la juxtaposition des individus qui œuvrent ensemble – est le propre des jardins partagés.* » (Baudelet, Basset et Le Roy, 2008, 6). Nous pourrions ajouter la dimension identitaire dans le cas des jardins communautaires new-yorkais, fruit de groupes mobilisés par des questions d'entraide communautaire.

Ces dynamiques identitaires sont relativement absentes en France mais la communauté existe par le biais des jardins pédagogiques (une communauté d'âges) et des jardins thérapeutiques (une communauté d'usagers : les patients). Les jardins pédagogiques ou éducatifs se développent particulièrement ces dernières années dans les écoles, qui dédient une partie de leur cour à des bacs à jardiner. La Mairie de Paris a par exemple mise en place, en parallèle de la Charte Main Verte, la Charte Petite Main Verte à destination des écoles. Ces jardins, gérés par l'institution scolaire et encadrés par les instituteurs sont accompagnés par la municipalité. Pour autant, ils ne sont pas reconnus comme une forme de jardin collectif à la différence des jardins familiaux, d'insertion et partagés (auxquels une proposition de loi datant de 2003 fait référence[31]). Jardins de l'institution scolaire, ils sont proches des jardins thérapeutiques, mis en place dans les hôpitaux ou encore dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)[32]. Les ateliers sont animés par le personnel hospitalier ou des associatifs bénévoles. Au Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, la cour d'honneur a été complètement réaménagée pour créer un jardin de 4 000 mètres carrés, destiné aux patients. Preuve que le jardin partagé est un objet en construction, il met en place des partenariats avec les écoles et les centres de loisirs à proximité ou encore des associations pédagogiques spécialisées[33]. De même, bien que cela soit moins fréquent, certains jardins partagés accueillent des patients des hôpitaux de jour. Un ensemble de parcelles cultivables délimité est affecté aux groupes scolaires et éventuellement aux patients des

[31] La proposition de loi relative aux jardins collectifs a été votée par le Sénat le 14 octobre 22003 puis transférée à l'Assemblée nationale qui ne l'a pas examinée à ce jour : http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion0044.asp , site internet consulté le 20 juillet 2014.

[32] Jardins existants depuis une vingtaine d'années aux Japon, aux États-Unis et au Canada, ils commencent à émerger en France. Leurs bienfaits commencent à être reconnus à l'image du Plan Alzheimer 2008-2012, qui préconise le jardin comme soutien thérapeutique.

[33] Comme l'association Connaître et Protéger la Nature Val-de-Seine (CPN), qui en plus de l'organisation de manifestations et de cycles de formations, de son activité de publications cogère avec les habitants le jardin partagé La serre aux Légumes situé dans le 19ème arrondissement de Paris rue de Flandre.

hôpitaux. Ainsi les dimensions pédagogiques et thérapeutiques font partie de la définition des jardins partagés et l'instauration de partenariats favoriserait les relations intergénérationnelles et les échanges entre différentes catégories d'acteurs du quartier.

L'objet français jardin partagé émerge comme terrain d'expérimentation de la rencontre de deux mouvements militants à visée sociale et écologique lors du Forum de Lille, organisé en 1997 (Reyburn, 2002) qui donne naissance au réseau Jardin Dans Tous Ses États. Il devient un espace de loisir vert qui a pour but de recomposer les liens sociaux de proximité. Pourtant cet objectif pose question. Robert Park, figure de l'École de Chicago explique que : *« La caractéristique du milieu urbain est de multiplier les phénomènes d'individuation, qu'ils soient pervers ou simplement " excentriques"»* (Grafmeyer et Joseph, 1979, 12) et que *« L'obstacle ultime à la communication, c'est la conscience de soi* » (*Ibid*., 37-38). Parce que la ville met en présence des individus, chacun étranger à l'autre, le citadin instaure forcément une distance qui est au cœur des relations sociales en milieu urbain.

Confrontons justement la théorie à la réalité en nous appuyant sur deux articles qui questionnent la création des liens sociaux des jardins communautaires dans les villes de Montréal (Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001) et de Melbourne (Agustina et Beilin, 2012) sous l'angle de leur effectivité et des dynamiques interculturelles. Montréal a lancé un programme en faveur des jardins communautaires en 1975. En 2013, on dénombre 97 jardins auxquels participent plus de 10 000 jardiniers. Ce programme, qui a bénéficié d'un appui politique fort, a fait modèle. Depuis 2002, ce sont les arrondissements qui mettent à disposition des citoyens les terrains et qui les accompagnent. L'étude menée par Nathalie Bouvier-Daclon et Gilles Sénécal souligne d'emblée la difficulté déjà évoquée de concilier l'activité individuelle et la gestion collective, qui apparait problématique dans la création des relations sociales. Dans les cinq jardins choisis, les chercheurs ont soumis un questionnaire à 123 jardiniers, accompagné d'une série d'entretien et d'observations. Les résultats sont en demi-teinte. L'activité jardinage favorise la discussion, forme première du lien social puisque 80 % des jardiniers interrogés déclarent échanger des conseils régulièrement. Toutefois, la possibilité de rencontrer des gens, est déclarée comme une motivation très importante par moins d'un tiers des interrogés (27 %). Cette modalité arrive loin derrière le contact avec nature (81 %), la pratique d'un loisir (80 %) et même l'apport alimentaire que le jardin procure, qui est en proportion loin d'être négligeable (48 %). Les questions spécifiquement dédiées aux relations sociales ont révélé qu'elles se tissent au sein de petits groupes ; près de la moitié des jardiniers disent connaître entre quatre et huit personnes et ils définissent ces relations comme superficielles. La dynamique collective est finalement plus que relative. L'organisation de fêtes est de moins en moins pratiquée et

moins de la moitié des jardiniers disent y participer. Ainsi, les jardins communautaires de Montréal, constitués par la juxtaposition de parcelles cultivées individuellement, ne constituent pas des territoires de recomposition du lien social fort. Cependant, ils apparaissent comme facilitateurs de liens sociaux et favorisent une ambiance chaleureuse et conviviale. L'exemple de Melbourne nous permet de confronter au travail de terrain un autre invariant du discours social sur les jardins collectifs. Ces derniers favoriseraient les interactions interculturelles. L'article s'intéresse aux jardins communautaires associés aux logements sociaux et gérés par « Cultivating Community » avec l'accord de la municipalité. Cette association, fondée en 1998, cherche à fournir aux habitants une alimentation équilibrée et saine grâce au jardinage urbain. Les deux auteurs de l'étude s'intéressent spécifiquement aux pratiques de jardinage et souhaitent vérifier si ces dernières sont modifiées par les interactions culturelles. Pour ce faire, ils ont sélectionné cinq jardins gérés par « Cultivating Community » et ont interrogé onze migrants. Ils démontrent que les pratiques de jardinage des migrants s'hybrident dans les jardins communautaires. En effet, si les migrants conservent certaines pratiques héritées de leur pays d'origine, leur désir d'intégration et les liens sociaux qui se créent les incitent à adopter des pratiques similaires à celles des habitants d'accueil. Finalement, c'est moins leur identité culturelle et les pratiques associées qui transparaissent dans leur manière de faire que leur désir d'intégration. Au-delà de cette analyse, une étude systématique de la mixité sociale reste à mener compte tenu du faible nombre de jardins pris en compte dans les études existantes et de l'absence de cadres socio-économiques comparatifs. En effet, si les profils des jardiniers sont parfois détaillés (Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001), aucune généralisation n'a été véritablement engagée sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité sociale de la composition des usagers.

Bien que la convivialité et la sociabilité soient au cœur du discours sur le jardin partagé, l'effectivité de la dimension collective et l'instauration de relations interculturelles semblent se réaliser de façon partielle. La gestion collective, difficilement conciliable avec la pratique traditionnellement individuelle du jardinage tendrait à uniformiser la composition sociale, les pratiques ainsi que les discours des usagers. Un résultat qu'il nous s'agira de d'analyser.

Le jardin partagé comme objet social et politique est, à l'image des formes de nature étudiées, un objet de régulation et de réforme. Potentiel objet de régulation parce qu'il est encadré par les programmes municipaux et de réforme parce qu'il semble témoigner à la fois d'une demande sociale de nature et d'un désir citoyen d'implication dans la gestion de territoires urbains. Dans la continuité des espaces de nature produits depuis le XIXe siècle, le

jardin partagé est une véritable scène de représentations et d'interactions sociales. La véritable rupture avec les formes jardinées urbaines françaises réside dans son caractère collectif. L'estime de soi passe forcément par l'estime construite collectivement, fondée sur les succès horticoles mais surtout sur les aménagements et le dynamisme de l'association. Revers de la médaille, la dynamique collective peut se faire coercitive car elle fixe un cadre commun de pratiques, risquant ainsi d'uniformiser les discours, les pratiques mais également la composition sociale. Toutefois, dans les exemples analysés, la faiblesse de la dynamique de groupe et le caractère traditionnellement individuel de l'activité jardinage semblent remettre en question le jardin partagé comme réel espace de recomposition du lien social. Enfin, notons que le jardin partagé se définit comme un lieu de loisir « vert » fondé sur une dynamique collective, qui vise à permettre la création de liens sociaux et l'implication citoyenne dans la gestion de territoires urbains.

Conclusion du chapitre I

À l'aide d'une étude généalogique, nous avons retracé les filiations et les ruptures relatives aux relations entre ville, société et nature afin de caractériser le jardin partagé. La conclusion est que ce dernier n'est ni inédit, ni contingent, ni spécifiquement parisien mais qu'il est au cœur de discours et d'enjeux globaux.

Le jardin partagé est en effet le produit de discours successifs sur la nature et la ville. Leur opposition manifeste, héritée de la pensée moderne, est prégnante dans les discours hygiénistes. Cette conception associe les espaces de nature à des éléments compensateurs d'une ville en pleine mutation « malsaine » et marquée par des stigmates esthétiques. Néanmoins, sous l'influence de la diffusion du modèle de la Cité-jardin d'Ebenezer Howard et des membres du « Musée social », la dépendance entre ville et nature s'affirme. Le mouvement de l'écologie urbaine achèvera de définir la ville comme un milieu naturel. Dans la continuité, le développement durable fait de l'environnement un pilier incontournable et consacre la place centrale et prédominante des sociétés humaines. Chaque fois les discours dominants, issus du monde scientifique, sont réappropriés par la sphère politique avant qu'une nouvelle injonction ne s'impose. Le développement durable est à ce titre en rupture puisqu'il est issu du monde politique. Il contribue à souligner les fonctionnalités environnementales des espaces de nature urbaine en mettant en avant les notions de services écosystémiques et de biodiversité. À ce titre, il a tendance à favoriser le rôle de l'ingénierie dans l'approche de l'environnement urbain. Les discours et les pratiques observées dans les jardins partagés conservent des legs de l'hygiénisme ; ils sont toujours appréhendés comme des lieux de respiration et d'embellissement. De plus, ils sont les témoins d'une volonté de restauration de la nature en ville, d'un intérêt marqué pour les questions environnementales et de la nécessité d'un équilibre entre ville, nature et société qui s'inscrivent dans les idéologies de l'écologie urbaine et du développement durable. Si l'on constate des permanences telle l'appréhension de l'espace naturel comme support de l'exercice d'un encadrement ou son caractère social, la dynamique collective a mis en avant l'objectif social comme l'élément clé du projet et a révélé le souhait des citadins d'une plus grande implication dans la gestion des territoires urbains centraux, dans la lignée des *community gardens*.

En guise de récapitulatif, un tableau fait figurer les éléments principaux de la généalogie entreprise mettant en avant trois points principaux : la diversification et la hiérarchisation des fonctions des espaces de nature, l'addition des idéologies successives et l'interpénétration des relations entre ville, nature et société (cf. tableau I-1). Il est suivi par un encadré conclusif (cf. encadré I-1).

Siècle	Espace de nature	Fonctions	Idéologie(s) dominante(s) Acteurs initiateurs	Relation ville/nature/société
XIXe-XXe	Jardin, parc public	-Assainissement, embellissement, régulation sociale et politique	**Hygiénisme** Scientifiques, politiques, ingénieurs	La « nature », remède à la ville industrielle et laborieuse
	Cité-jardin	-Embellissement, fonction nourricière et récréative, réforme sociale	Urbanistes, politiques	Vers une fusion entre ville et « nature » pour réformer la vie sociale
	Jardin ouvrier	-« Terriannisme » (habitat puis alimentation) -Fonction nourricière et morale	Politiques, ligues/œuvres de charité, jardiniers	D'une nature nourricière à une nature récréative
	Jardin familial (1952)	→Diversification (loisir, convivialité, environnement)	Politiques, associations, jardiniers **Ecologie urbaine** Scientifiques, politiques (cadre de vie)	La ville comme écosystème
2ème moitié du XXe	*Community garden*	-Réinvestissement espace urbain, embellissement, environnement, convivialité	**Ecologie urbaine** **Développement durable** Citadins, associations, politiques	La « nature », objet de mobilisation
	Parc public	-Environnement et écologie (gestion différenciée), fonction récréative	Paysagistes, urbanistes, politiques	Le « jardin planétaire », vers l'indépendance entre ville, « nature » et société
XXIe	***Jardin partagé***	-Rencontre et sociabilités -Participation et gestion espace public (politique) -Environnement et biodiversité -Fonction récréative du jardinage -Embellissement/repiration	**Hygiénisme** **Ecologie urbaine** **Développement durable** Citadins, associations, politiques	La complémentarité entre ville, « nature » et société
		→diversification/hiérarchisation	→addition	→interpénétration

Tableau I-1 Le jardin partagé : diversification des fonctions, addition des idéologies et interpénétration des relations entre ville, nature et société

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Le jardin partagé, héritier du jardin familial et du *community garden* (années 1970)

Filiations et ruptures avec le jardin familial

-F : pratique de loisir, dimension sociale, affirmation enjeux environnementaux

-R : situation géographique (centre d'agglomération/périphéries), organisation collective

Filiations et ruptures avec le community garden

-F : investissement et gestion espace urbain, environnement urbain et projet collectif, situation géographique (centre d'agglomération)

-R : militantisme politique moins marqué, projet social plus affirmé

Définition du jardin partagé

Lieu d'expérimentation de pratiques collectives qui vise à favoriser une approche respectueuse de l'environnement, le développement de sociabilités et l'implication citoyenne dans la gestion de territoires urbains.

→Initialement appropriation de friches pour les jardiner

Jardin partagé installé sur une friche = type de jardin partagé

Encadré I-1 Définition et filiations des jardins partagés

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Le jardinage de terrains urbains, à l'origine dans le cas des *community gardens* comme des jardins partagés, concerne des espaces en friche. S'intéresser plus précisément à la valorisation des friches en jardin partagé conduit à étudier les modes d'appropriation citoyenne mais également à repenser les processus de fabrique, de gouvernance et les temporalités urbaines ; c'est pourquoi nous avons choisi de nous focaliser sur ce type de jardin partagé. Dans un deuxième chapitre, nous nous concentrerons donc sur les mécanismes de production des friches urbaines et leurs valorisations contemporaines, notamment jardinées dans le but de formaliser l'objet central de notre travail de recherche que nous avons nommé vacant jardiné.

Chapitre II.
Urbanisme temporaire et valorisations végétales des friches : l'émergence du vacant jardiné

Après avoir entrepris une genèse de l'objet jardin partagé, nous avons fait part dans le chapitre précédent de notre intérêt pour un type spécifique de jardin partagé à savoir le jardin partagé installé sur une friche. Dans un premier temps, il s'agit de définir le terme de friche, qui n'a cessé de s'enrichir de nouvelles acceptions. Pour ce faire, nous avons choisi de combiner une approche dynamique, qui se focalise sur les processus de création, et une approche statique, qui vise à établir des critères quantitatifs de définition, dont la taille et la durée de vacance. Autrefois considérées comme des espaces incultes et marginalisés, les principes de durabilité urbaine ont contribué à modifier l'appréhension des friches, désormais envisagées comme enjeux des opérations de renouvellement urbain. Néanmoins, les réaffectations pérennes s'assortissent désormais de valorisations temporaires. D'abord impulsés par la sphère culturelle et artistique, les valorisations temporaires deviennent végétales traduisant l'émergence d'un urbanisme temporaire et non planifié. Le développement d'appropriations précaires et la multiplication des termes visant à décrire les espaces urbains « en attente » tendent à remettre en cause la pertinence du terme de friche. Nous optons finalement pour le terme de vacant, ce qui nous conduit à la formalisation et à la définition de l'objet central de ce travail : le vacant jardiné.

1. La friche urbaine : combiner une approche dynamique et statique pour appréhender une notion complexe

Alors même que la friche correspond à une réalité urbaine ancienne, sa définition est malaisée. Nous abordons dans un premier temps les processus de production des friches puis dans un second temps les critères statiques et quantitatifs de définition. Si l'association de ces deux approches nous permet de faire état de la littérature existante, elle met en exergue l'absence de définition consensuelle.

1.1 Les friches urbaines, témoins des mutations socioéconomiques : un stock en résorption ?

L'histoire urbaine s'est sans cesse accompagnée de réajustements du tissu bâti. Indicateurs matérialisés des mutations sociétales et économiques, les exemples de friches abondent : les friches antiques à la chute de l'empire romain ou les friches religieuses au lendemain de la révolution française (Janin et Andres, 2008). Nous allons ici mettre à jour les principaux facteurs de l'apparition des friches contemporaines dans le but d'évaluer le stock de friches et sa capacité de renouvellement.

1.1.a Les processus de production des friches urbaines : une approche dynamique

La vacance du foncier urbain n'a rien d'inédit, mais le terme de friche n'était pas utilisé. Il n'est cependant pas nécessaire de retourner aux périodes antérieures pour mettre en évidence des friches urbaines, du moins des discontinuités spatiales, qui semblent d'ailleurs être caractéristiques de la vie sociale (Gay, 2004). Les territoires de la « zone » constituent une illustration pertinente de ces espaces indéterminés. L'enceinte défensive de Thiers, érigée au milieu du XIXe siècle, loin de se limiter aux bastions, est précédée d'une zone *non aedificandi* (non constructible) de 250 mètres. Sur cette plaine de 778 hectares se sont installées les populations défavorisées et marginales[34]. On dénombre près de 30 000 habitants dans la « zone » au début du XXe siècle, véritable ville à la frontière de la ville. Toutefois, alors que la décision de la démolition de l'enceinte de Thiers est prise en 1919, les derniers « zonards » résidant près de la Porte de Champerret se retirent en 1970. Cet espace précaire au statut illicite et non aménagé, renvoie à ce que nous qualifierions aujourd'hui de friche (l'installation étant rendue possible car la vocation défensive de la zone n'avait plus de raison d'être) : ces espaces flous sont pourtant loin d'être vides. Ils sont au contraire appropriés et de nombreux usages et pratiques s'y inscrivent. Si la présence de friches est un invariant de l'histoire urbaine, nous nous concentrons ici sur la production des friches dans la métropole post-fordiste. La mise en évidence des mécanismes de formation débouche sur une proposition de typologie opposant friche choisie et friche subie.

[34] Pour une approche romancée de la « zone », se reporter à l'ouvrage *Zones* de Rolin (Rolin, 1996).

La formation d'un stock de friches urbaines témoigne d'une inadaptation entre un contenu et un contenant et est le résultat de la conjonction de trois principaux facteurs (Chaline, 1999).

Le premier correspond aux mutations et aux innovations technologiques. Il s'agit surtout de l'évolution des modes de transport, qui est à l'origine d'un stock important de friches ferroviaires[35].

Le deuxième facteur répond aux logiques de localisation ou de délocalisation d'activités, dans un contexte de nouvelle division internationale du travail. La désindustrialisation, qui se caractérise par une baisse de la part occupée par l'industrie dans les emplois et la production, a en effet débuté en Europe dans les années 1960 et se poursuit actuellement. Ce phénomène a engendré dans les villes d'importantes recompositions spatiales, notamment le long des axes fluviaux et des canaux, véritables artères industrielles, particulièrement touchées. Cependant, d'autres activités sont concernées comme l'artisanat et quelques équipements agro-alimentaires dont les abattoirs municipaux.

Enfin, troisième facteur, la prédominance de grandes options d'aménagement urbain, a privilégié un urbanisme de création et a entrainé l'étalement de la ville avec pour conséquence sa dévitalisation. Les friches sont les marqueurs de l'urbanisme de production, qui a généré des espaces résiduels (Tonnelat, 2003). À ces trois facteurs principaux, il est nécessaire d'ajouter les effets de décisions des politiques gouvernementales (la fin de la guerre froide a par exemple conduit à la fermeture de nombreux établissements et zones militaires) et celles des comportements collectifs et des acteurs des marchés, plus difficiles à appréhender, qui conduisent à la valorisation ou à la dévalorisation de certains territoires de la ville. La conjonction de ces trois facteurs, relatifs à des mutations structurelles du système politico-économique, est ainsi à l'origine de l'émergence d'un stock de friches non négligeable (Di Méo, 1988). Si les friches urbaines ne se réduisent pas aux seules friches industrielles, il est évident que ces dernières sont les plus étudiées et les plus citées, notamment en raison de la pollution des sols, qui soulève avec acuité la question de leur réaffectation.

1.1.b Une typologie des processus de formation : friche subie contre friche choisie

Cette première analyse des facteurs de l'apparition des friches souligne leur diversité de formes, de localisation ainsi que leur degré d'appropriation. Une typologie des friches relative

[35] Selon la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF) et le Réseau Ferré de France (RFF), les gares et leurs annexes couvrent par exemple environ 600 hectares à Paris soit presque 6 % de la surface communale.

aux processus de formation des friches a déjà été proposée et distingue les friches subies des friches instrumentalisées (Janin et Andres, 2008)[36].

Les friches subies sont associées aux mutations urbaines et rurales et sont de deux types : les friches liées à la crise et au déclin de dynamiques économiques, sociales et spatiales et les friches liées aux évolutions des systèmes de production. Les friches agricoles et industrielles appartiennent au premier type et sont synonymes d'abandon ou de réorientation des activités. Les friches du deuxième type sont la conséquence de la restructuration des systèmes productifs (abandon des parcelles agricoles les moins productives, stratégies de délocalisation et de réorganisation des activités). La distinction n'est pas forcément évidente puisque les évolutions des systèmes de production peuvent résulter du déclin des activités économiques, ce qui signifierait que les deux types de friches subies pourraient être envisagés de façon évolutive : la friche liée aux évolutions des systèmes de production succédant à la friche liée au déclin.

Les friches institutionnalisées, quant à elles, résultent d'une démarche intentionnelle de laisser vacant des espaces. Claude Janin et Lauren Andres évoquent plusieurs types de friches institutionnalisées : la friche agricole envisagée comme une opportunité foncière dans un processus d'étalement urbain ou encore la friche mise en jachère sous l'effet de politiques agricoles européennes (Politique Agricole Commune) pour éviter la surproduction. Comme le soulignent les auteurs scientifiques il est intéressant de remarquer que plutôt que de reconsidérer la politique agricole, ce sont les espaces qui sont remis en cause. En milieu urbain, sont évoquées les entreprises en faillite qui cherchent à vendre leur foncier afin de solder leurs comptes. Si cette proposition de typologie opposant friche instrumentalisée et friche subie est heuristique, la majorité des friches industrielles demeurent subies ne serait-ce que parce que les acteurs de leur reconversion éventuelle sont confrontés à d'importants problèmes de pollution auxquels ils ne peuvent se soustraire. En mettant l'accent sur les friches rurales, cette typologie tend à négliger les friches urbaines. Quelles sont alors leurs spécificités ? Leur analyse démontre-t-elle, en creux, que le stock des friches urbaines serait en train de se tarir ?

Il est évident que dans la ville, caractérisée par une forte concentration bâtie et humaine, l'espace est une denrée rare et recherchée. La disponibilité foncière est un enjeu de taille notamment dans les espaces centraux des agglomérations et les prix élevés de l'immobilier en sont le reflet. À Paris, la densité s'élève à 20 000 habitants au kilomètre carré *intra-muros*. D'après la Chambre des notaires, pour le premier trimestre 2013, le coût moyen du mètre carré dans l'immobilier ancien à Paris est de 8 260 euros et de 4 380 euros en moyenne dans les

[36] Cette typologie ne se limite pas aux friches urbaines mais intègre les friches rurales généralement qualifiées d'agricoles.

communes de la petite couronne. L'espace urbain est ainsi l'objet de stratégies concurrentielles des propriétaires, des promoteurs, des pouvoirs publics et des particuliers. La théorie économique de la régulation appliquée aux espaces urbains nous apporte un regard éclairant puisqu'elle présuppose que le système économique est un système de contradictions. Son objectif initial est d'analyser les modes de développement c'est-à-dire de comprendre comment se stabilisent sur une longue période un régime d'accumulation et un type de régulation, et d'expliquer comment ils entrent en crise et se renouvellent. À partir des années 1990, des chercheurs en économie et en géographique ont mené une réflexion sur les espaces géographiques comme champs d'application de la théorie de la régulation. Les premiers travaux s'intéressent à la division économique et sociale de l'espace et s'interrogent sur les mécanismes qui engendrent la reproduction ou la transformation de l'espace sous l'initiative privée des promoteurs. S'ils montrent le rôle central des prix du foncier et des institutions de la planification urbaine, ils soulignent surtout l'existence de deux modes de régulation de la production d'espace urbain : concurrentiel ou monopoliste, selon que le promoteur ou l'agence publique subit ou organise les modifications de la division de l'espace (Boyer et Saillard, 2002). Cette réflexion sur les prix du foncier n'est toutefois pas suffisante et les divergences observées tendent à distinguer un niveau « ésotérique » (le monde des structures) et un niveau « exotérique » (celui des comportements) (Benko et Lipietz, 2002). Cette rapide présentation des enjeux économiques indique que les pressions foncières et immobilières qui s'exercent sur la friche sont très fortes, bien qu'inégales car elles déclinent du centre vers la périphérie, selon un principe de rente d'accessibilité, malgré certaines irrégularités notables.

Après avoir développé la typologie proposée par Claude Janin et Lauren Andres et présenté rapidement les enjeux économiques inhérents au foncier urbain, nous proposons une typologie propre, spécifiquement centrée sur les friches urbaines. Nous faisons l'hypothèse que le processus de création des friches est binaire et oppose des friches subies à des friches choisies. Les friches urbaines subies sont majoritaires en nombre mais les processus explicatifs sont plus variés que ceux décrits dans la typologie de Lauren Andres er Claude Janin abordée ci-dessus. Les friches subies sont dépendantes de trois facteurs, que nous allons présenter et discuter : mutations économiques, spécificités morphologiques et physiques et orientations et défaillances des acteurs.

Facteur le plus évident et déjà plusieurs fois évoqué : les changements du système économique et social au sens large (mutation technologiques, nouvelle division internationale du travail, cessation d'activité). Le stock résultant de ces dynamiques aurait toutefois tendance à se réduire car les mutations engendrées ont débuté dans les années 1970. Néanmoins, rien ne

dit que d'autres changements structurels ne peuvent pas à l'avenir lui permettre de se renouveler, même si cela se réalise dans des proportions plus modestes.

Le deuxième facteur comprend les spécificités physiques propres à chaque espace : le caractère inconstructible (instabilité du sol, distance insuffisante entre deux bâtiments), l'obsolescence ou la pollution du terrain mais également le vieillissement des espaces urbains, inhérent à la ville et à ses temporalités. Ces caractéristiques intrinsèques conduisent à produire un stock faible mais constant, dans une logique de rentabilisation de l'espace.

Le dernier facteur est lié à l'orientation des politiques urbaines et aux éventuels conflits d'acteurs qui entravent la réaffectation des friches. Les politiques urbaines adoptées ont produit, en initiant des grands projets d'aménagement, des espaces résiduels. Cependant, des réorientations politiques, liées à l'émergence du développement durable, sont mise en œuvre pour lutter contre la dévitalisation de la ville. La densification et l'optimisation de l'espace disponible ont pour conséquence une disparition progressive de ces espaces résiduels. Enfin la friche peut être le résultat d'une défaillance (l'absence de propriétaire connu : bien sans maître) ou de conflits entre les acteurs (propriétaire en procès, conflits quant au futur projet). À nouveau, le stock est peu important mais continuel.

Les friches choisies résultent quant à elles d'un souhait délibéré d' « enfrichement » pour servir les intérêts propres des acteurs (espace en attente d'un aménagement prévu, réserve foncière à des fins spéculatives), des aspects qui ne s'excluent d'ailleurs pas forcément. Selon nous, il s'est opéré un véritable glissement des friches urbaines subies aux friches choisies, qui témoigne de la réorientation du système d'investissement et de la financiarisation de la ville depuis les années 1980. La financiarisation de la ville désigne « *l'application des méthodes financières à ville et à l'immobilier, à des actifs patrimoniaux, des actifs des biens publics ou de territoires* » (Nappi-Choulet, 2012, 44). La première période se caractérise par l'arrivée de grands fonds d'investissement qui rachète des biens à la suite de la crise de 1991. Se développe ensuite le principe de la valeur dite « actionnariale », les propriétés foncières et le parc immobilier sont appréhendés comme des actifs dont la vente peut générer des profits immédiats. Enfin dans un contexte de développement de la dette les créances immobilières se généralisent et de nombreuses entreprises vendent leur immobilier d'exploitation. Depuis 2008, en raison d'une crise de la dette ; les fonds s'orientent vers d'autres actifs (hôtels, commerces par exemple). Certaines friches sont donc imputables au recentrement des firmes et compagnies, détentrices de foncier, sur les activités financières. Ce processus est éminemment spatial parce qu'il opère un genre de fixation spatiale « spatial fixity » (Harvey, 1984). La dimension spatiale de la financiarisation est essentiellement abordée à trois échelles : celle de l'État-nation, celle de l'entreprise et celle

des foyers et des individus. D'aucuns réclament un examen plus approfondi et critique du rôle des espaces et des territoires constitutifs du processus de financiarisation (French, Leyshon et Wainwright, 2011).

Les processus favorisant l'émergence des friches urbaines démontrent que ces dernières sont constitutives du fait urbain même si le stock global est faible bien que relativement constant. Afin de mieux cerner le concept de friche, nous devons ajouter à l'analyse des dynamiques de production, l'établissement de critères statiques de définition. Une démarche qui nécessite au préalable de comprendre l'évolution sémantique de ce concept afin de pouvoir en restituer sa complexité.

1.2 Définir la friche : statut, état, processus

Plus que l'étude des dynamiques de production, nous cherchons désormais à définir la friche ou plutôt la réalité plurielle des friches urbaines. Pour ce faire, une analyse chronologique du concept est menée rendant incontournable un détour par la friche agricole. Par la suite, nous tâchons de compléter cette définition préalable par l'établissement de critères quantitatifs en nous appuyant sur plusieurs bases de données nationales et régionales[37].

1.2.a La friche : un concept qui ne cesse de s'enrichir

En soi le terme friche est riche. Il témoigne de dynamiques sociales et territoriales et désigne à la fois un espace, un paysage et un stade d'évolution dans les dynamiques végétales (Veyret-Medkjian, 2007). L'« enfrichement », synonyme d'abandon, s'apparente d'abord au désordre et à la perte de maitrise humaine sur le milieu (Dupré, 2005). Toutefois, il est de plus en plus envisagé comme support de richesse et biodiversité, constitutif d'un « Tiers paysage » (Clément, 2004).

Dans la majorité des dictionnaires de géographie, la première acception est celle de la friche agricole (George et Verger, 1996 ; Brunet, Ferras et Théry, 2005 ; Lévy et Lussault, 2003) voire la seule (Lacoste, 2003). Un premier élargissement s'opère avec la notion de friche sociale, développée par l'allemand Wolfgang Hartke au milieu du XXe siècle, bien qu'elle s'applique toujours au secteur agraire. Ces friches ne doivent pas être confondues avec les jachères, terres au repos mais non abandonnées. Sont appelées friches sociales les terres abandonnées de qualité médiocre, ou celles confrontées à un défaut de successeur. Cette

[37] Nous examinons plusieurs recensements et bases de données (inventaires de l'IAU entre 1985 et 1998 et bases de données nationales BASOL, BASIAS).

définition perdure au cours du XXe siècle mais à partir des années 1980, le terme de friche s'étend à la ville sous l'effet de l'apparition d'un nombre important de friches industrielles, souvent insérées dans le tissu urbain. Progressivement, la friche s'impose dans le paysage et investit le langage scientifique et courant. Une confusion est d'ailleurs notable entre friche urbaine et friche industrielle. Sur le site internet de L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la définition de la friche urbaine est donnée au sein de la rubrique « Sites pollués et sols » : « *situé en milieu urbain, il s'agit d'un terrain bâti, ou non, qui peut être pollué. Sa fonction initiale ayant cessé, le site […] demeure aujourd'hui abandonné, voire délabré.* »[38]. D'une façon générale, la friche désigne « des espaces inutilisés, bâtis ou non bâtis » (Janin et Andres, 2008) et est définie par son ancienne activité, qui accolée comme adjectif permet de différencier différents types de friches : industrielles (Dumesnil et Ouellet, 2002), ferroviaires (Merzaghi et Wyss, 2009), portuaires (Collin, 2001). L'ancienne activité de la friche (activité initiale, degré de déterritorialisation, disparition de la valeur d'usage) est ainsi le critère déterminant pour l'élaboration d'une typologie (Chaline, 1999). Après avoir évoqué le cas historique des friches religieuses, qui ont été massivement reconverties en bâtiments civils après la révolution, on assiste au XIXe siècle dans un contexte de développement économique et de préoccupations défensives à l'investissement du territoire urbain par trois acteurs majeurs : les entreprises industrielles, les compagnies de chemin de fer et l'Armée. Ce sont eux, qui aujourd'hui, sont les grands pourvoyeurs des friches urbaines. Claude Chaline regroupe les friches en cinq catégories : les friches industrielles, les friches portuaires, les friches militaires, les friches ferroviaires et les délaissés divers et « dents creuses[39] ». Ce dernier type nous intéresse particulièrement en ce qu'il regroupe un ensemble flou et hétéroclite de friches. En effet, les types d'abandons décrits sont considérablement variés mais résultent essentiellement de mécanismes socioéconomiques : des aéroports désaffectés, car trop enclavés à la suite de la croissance de l'agglomération ou encore jugés obsolètes ou non rentables (*Chicago Meigs Field* ou encore *Berlin Tempelhof* [40]), des bâtiments commerciaux d'entreprises en difficulté ou

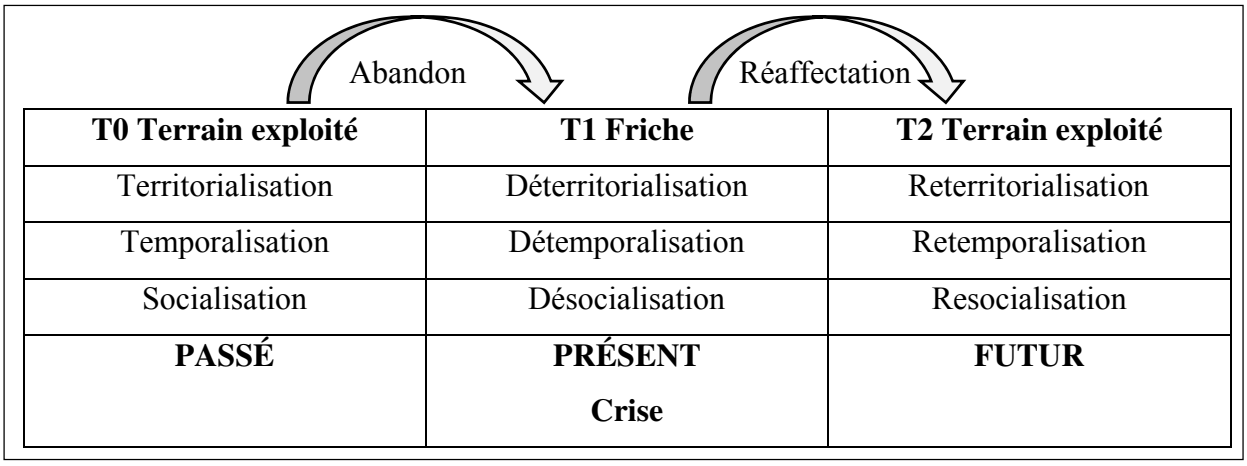
[38] http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=22289, site internet consulté le 23 juillet 2013.

[39] Traduction imparfaite du terme anglo-saxon *in-fill development,* utilisé notamment en architecture et en urbanisme (Loudier-Malgouyres, 2007).

[40] Il est intéressant de noter qu'à la suite de la fermeture de ces deux aéroports (2003 pour *Chicago Meigs Field* et 2010 pour *Berlin Tempelhof*), les lieux ont été rouverts au public sous la forme de parcs urbains dans l'attente de projets ultérieurs. Si un pavillon temporaire accueillant des spectacles et des concerts a été installé en 2005 à l'emplacement de l'ancien aéroport de *Chicago Meigs Field*, les partisans de l'activité aéroportuaire militent pour un projet alliant parc et aéroport (Johnson, 2005). À Berlin, un projet immobilier sur l'ancien aéroport de *Tempelhof* a été soumis au référendum par le gouvernement du *Land* de Berlin en mai 2014 et a été rejeté par 65 % des votants.

acculés à la fermeture (la chaine Félix Potin), des immeubles de bureau de centre-ville qui font face à la concurrence d'immeubles plus performants en périphérie, des friches résidentielles (environ 200 000 logements abandonnés dans les quartiers péricentraux de Détroit). Il s'agit le plus souvent d'équipements qui ont perdu leur raison d'être, leur fonction. Les friches non bâties ne sont évoquées qu'à travers les friches dites stratégiques (comme la zone tampon de Berlin par exemple). Enfin, l'attention est portée sur les friches qualifiées de « spéculatives », observées au centre des agglomérations. Ces terrains sont gelés en vue de réaliser des opérations fructueuses (Rey, 2012b).

Ces définitions et cet essai de typologie ont en commun deux éléments : la friche procède de l'abandon d'un terrain anciennement exploité et elle est temporaire. Appréhendée dans sa dimension, spatiale, temporelle et sociale, elle est sous-tendue par trois mécanismes conjoints : territorialisation-déterritorialisation-reterritorialisation, temporalisation-détemporalisation-retemporalisation ; socialisation-désocialisation-resocialisation (Raffestin, 1997), ainsi que le résume la figure suivante (cf. figure II-1).



T0 Terrain exploité	**T1 Friche**	**T2 Terrain exploité**
Territorialisation	Déterritorialisation	Reterritorialisation
Temporalisation	Détemporalisation	Retemporalisation
Socialisation	Désocialisation	Resocialisation
PASSÉ	**PRÉSENT** **Crise**	**FUTUR**

Figure II-1 Les mécanismes territoriaux, temporels et sociaux de la friche

Source : Claude Raffestin (Raffestin, 1997).

La friche urbaine désigne ainsi une surface laissée à l'abandon dans la ville, non encore construite ou supportant des constructions insalubres, en attente d'une réaffectation. Néanmoins, la définition reste imprécise, non étayée par des seuils définis, ce qui explique vraisemblablement les confusions constatées. Cet absence de critères et de seuils rend difficile la construction de base de données pourtant nécessaires à l'efficacité des politiques publiques (la part de la superficie des friches dans la ville, le calcul d'un ratio par habitant ainsi que leur rythme de formation et de résorption). Des données nationales (bases de données BASOL et

BASIAS) et régionales (inventaires réalisés par l'IAU entre 1985 et 1998) sont disponibles mais elles proposent des seuils hétérogènes et se restreignent aux seules friches industrielles.

1.2.b Définir des critères pour effectuer un recensement : des bases de données limitées aux friches industrielles

Les multiples déclinaisons de la friche nous ont conduits à proposer une définition générale caractérisée par l'abandon et la réversibilité. Ces dimensions mériteraient d'être couplées à d'autres critères comme la durée de vacance et la superficie pour parvenir à une définition plus solide. Toutefois, dégager des seuils consensuels relève de la gageure quand on examine la littérature scientifique comme la littérature opérationnelle. Aucun recensement des friches urbaines à proprement parler n'a été réalisé et on peut faire l'hypothèse que l'absence d'une définition commune ainsi que la nécessité d'une réactualisation permanente en sont les principales causes. Certes, on peut trouver des critères précis de définition mais chaque chercheur fixe ses propres seuils en fonction de la catégorie de friche étudiée et de son projet de recherche. La détermination de seuils s'observe surtout dans les travaux concernant les friches agricoles, généralement définies comme une terre abandonnée par la culture depuis un an (Rouay-Hendrickx, 1991), et les friches industrielles. Puisque nous nous intéressons aux friches urbaines, nous nous focaliserons ici sur les friches industrielles. Nous sommes toutefois conscients des limites de cette analyse car des friches industrielles peuvent être localisées en milieu rural (bien que cela concerne *a priori* peu de cas).

Comment est définie la friche industrielle ? L'ADEME ne donne pas de précisions sur la durée de vacance et reste vague sur la superficie : « de taille extrêmement variée »[41]. Quant à l'IAU Île-de-France, il définit une taille minimale de 0,4 hectare et une durée de vacance d'une année. Les bases de données nationales BASOL et BASIAS, accessibles au public, recensent les friches industrielles en tant que sites pollués sans déterminer des seuils restrictifs de taille et de durée de vacance.

Les bases BASOL et BASIAS ont été créés en 1998 sous l'égide du ministère en charge de l'Environnement. La BASOL recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués nécessitant une action des pouvoirs publics. Au 31 janvier 2005, 3 735 sites figuraient dans cette base de données. BASOL est un outil de recensement mais également de sensibilisation du public et des aménageurs, afin que les méthodes et les techniques d'évaluation et de réhabilitation des sols se généralisent. Quand un site a été traité, dépollué et qu'il ne pose plus

[41] http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?catid=22289, site internet consulté le 23 juillet 2013.

de problème au regard de la réglementation, il est transféré vers la base BASIAS. BASIAS répertorie les anciens sites industriels et activités de service (qu'ils soient abandonnés ou non), susceptibles d'avoir laissé des installations ou des sols pollués (ce qui signifie que tous les sites répertoriés ne sont pas nécessairement pollués). L'objectif est clairement de conserver la mémoire des sites pollués. L'arrêté de création de la base de données cite d'ailleurs comme premiers buts l'amélioration de la planification urbaine et la protection de l'environnement. En 2007, BASIAS recensait entre 200 000 à 400 000 sites potentiellement pollués par l'industrie ou les activités de service. Les bases de données, qui s'inscrivent dans une démarche de transparence, sont de véritables outils d'aide à la décision et visent à éviter les incidents sanitaires. Il faut dire que certaines réaffectations entreprises dans les années 1980, en l'absence de données sur la pollution, ont donné lieu à de véritables scandales sanitaires à l'image de l'usine Kodak de Vincennes. En novembre 1986, l'entreprise ferme son usine chimique de Vincennes. Sur ce terrain, sans s'assurer de la pollution du site, sont notamment construits des bureaux, des logements et une école maternelle.

Les recensements se restreignent aux friches industrielles, qui sont facteurs de risques potentiels et enjeux de santé publique. Cependant, les friches industrielles ne couvrent qu'une partie des friches urbaines et font état de nombreuses limites : les seuils sont variables en fonction des organismes et de l'échelle administrative. En outre, elles sont définies par leur risque de pollution nécessitant une intervention de l'État qui néglige les sites moins affectés. Enfin elles intègrent des espaces industriels non abandonnées (BASIAS), ce qui questionne l'appellation même de friche. L'absence de consensus sur la définition et le choix de critères différents expliquent la large fourchette d'estimation de leur nombre, comme le prouvent les chiffres de l'ADEME qui à partir des données de BASIAS déclarent qu'entre 200 000 et 300 000 sites peuvent être considérés comme friche industrielle parce qu'ils ont été des sites ayant fait l'objet d'une activité industrielle présentant une contamination plus ou moins élevée. La France est loin d'être le seul pays à être confronté à ce problème. Au sein du même pays, d'un organisme à l'autre, le nombre comme la surface des friches industrielles varient considérablement. Par exemple aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency estime le nombre de friches industrielles à 450 000 alors que la US Conference of Mayors en dénombre 600 000 (Dumesnil et Ouellet, 2002).

Par conséquent, des lacunes sont à déplorer dans la perspective d'un recensement des friches urbaines, généralement limité à un inventaire des friches industrielles polluées et donc envisagées davantage comme facteurs de risques que comme opportunités d'aménagement. Toutefois, l'IAU Île-de-France a mené quatre inventaires des friches industrielles en 1995,

1988, 1993 et 1998 (Chaix, Magniont, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France et Région Île-de-France, 1988 ; Gaudriault et al., 1985 ; Chaix, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France et Région Île-de-France, 2000, 1993). En 2009, une étude menée sur les friches industrielles de la petite couronne parisienne et de l'est du Val d'Oise s'attache moins aux problèmes de pollution qu'aux mécanismes de reconversion, ce qui atteste d'un changement de regard et nous permet de mettre en évidence les principales évolutions (Husson et al., 2008).

La région Île-de-France, cœur industriel du pays, a été particulièrement marquée par le phénomène des friches industrielles. Au regard du précédent inventaire complet datant de 1998, un rapport réalisé en 2009 dans le cadre de l'Objectif 2 du Fond Européen de Développement Régional[42] met en évidence une situation inédite. En effet, le recensement de 1995 évoque une situation sans précédent sur un plan quantitatif, le stock de friches[43] a progressé depuis quelques décennies. Les surfaces des friches industrielles, qui représentent 4,35 % de la superficie de la région, sont passées entre 1994 et 1998 de 500 hectares à 653 hectares [résultats de l'étude citées par (Dubois-Maury, Lelévrier et Schmit, 2003)]. À l'inverse, l'étude de 2008 fait état d'une diminution des friches bien qu'elle ne couvre pas l'ensemble du territoire régional. En effet, 92 % des 143 sites recensés comme friches industrielles, soit une surface de 403 hectares, ont été réaffectés. Cinq types de réaffectation dominent : l'activité économique, le logement, le commerce, l'équipement et une occupation mixte, qui combine les précédents types. La reconversion des friches industrielles résulte d'une conjugaison de cinq facteurs principaux : la pression du marché immobilier et foncier ; le besoin en logements ; la capacité d'initiative locale, notamment communale ; la fonction d'ensemblier des opérateurs et des aménageurs départementaux, le rôle du partenariat public-privé et les financements européens. La pression du marché immobilier et foncier est sélective notamment en ce qui concerne les implantations tertiaires. Les communes à proximité du quartier de la Défense ainsi que les communes limitrophes de Paris apparaissent comme des localisations privilégiées pour les réaffectations éventuelles. Deuxième facteur de reconversion, le besoin en logements conduit à réaliser d'importantes opérations mixtes alliant à la construction de logement, le développement d'activités économiques et l'implantation d'équipements et de commerces. Les friches de grande superficie sont particulièrement concernées et leur reconversion participe de

[42]Le FEDER Objectif II concerne la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle et concerne un périmètre précis : 27 communes ou parties de communes représentant 477 000 habitants dans trois départements franciliens : 93, 95, 92.

[43] Dans l'étude de 1998, les friches industrielles prises en compte sont définies comme des sites d'une superficie égale ou supérieure à 0,4 hectare, qui ne sont plus en activité depuis au moins un an.

l'émergence de nouveaux quartiers à l'exemple de l'île Séguin à Boulogne. Outre ces besoins et ces contraintes, la volonté des acteurs de l'urbain (politiques, opérateurs et aménageurs) est déterminante quant à la revalorisation. Les partenariats publics-privés, favorisent également la sortie de friche des sites bien qu'ils se développent davantage dans les lieux où le marché est plus actif comme dans la partie nord du département des Hauts-de-Seine ou dans la Plaine Saint-Denis dans le département de Seine-Saint-Denis. Enfin, l'Union Européenne est devenue un moteur puissant des reconversions puisqu'elle est un financeur important d'opérations de renouvellement urbain. Toutefois, il semble que l'utilisation de ces fonds soit modeste en raison d'une mauvaise circulation des informations, de la complexité des démarches administratives à entreprendre et des délais de versement des financements qui découragent les élus locaux. Si la très grande majorité des friches industrielles étudiée a été reconvertie, de nouvelles friches sont apparues (46 sites pour 122 hectares) et en 2007 les sites en friches recouvrent 140 hectares soit 34 % du stock initial. La production de ces nouvelles friches ne répond pas aux mêmes causalités que celles des années 1980-1990 et ces dernières résultent de mouvements de délocalisation, de l'obsolescence de certains bâtiments en raison d'évolutions réglementaires et de l'émergence de nouvelles injonctions concernant la performance énergétique. Ces nouvelles friches sont plus petites ; inférieures à 0,5 hectare ; et sont isolées au cœur de zones d'activité ou enserrées dans des secteurs mixtes caractérisés par un habitat dégradé et des activités économiques en difficulté. Ce travail révèle donc que la tendance est à la résorption des friches et au renouvellement urbain dans la région Île-de-France. Ce rapport fait figure d'exception bien qu'il ne soit pas totalement satisfaisant puisqu'il porte sur un périmètre précis et tâche de comparer la situation actuelle au regard du précédent inventaire mené à l'échelle régionale. On note donc pour conclure les lacunes relatives aux friches urbaines, qui se traduisent par la difficulté d'identifier des seuils précis de définition et la prédominance des études sur les friches industrielles malgré leur hétérogénéité.

Les friches sont un maillon constitutif de l'histoire urbaine et bien que leur nombre tende vraisemblablement à se réduire, leur production est continue. Néanmoins, cette réalité ne s'accompagne pas d'une définition clairement établie par les acteurs du monde urbain et commune aux différentes échelles administratives territoriales. L'absence d'une définition scientifique, opérationnelle et politique unique s'accompagne d'un vide juridique : « *Ni le législateur, ni le pouvoir réglementaire, ni* a fortiori *le juge ne les [NDA les friches] ont clairement identifiées* » (Noury, 2004, 169).

La présentation du concept de friche urbaine, l'analyse des processus de production et la recherche de critères quantifiables de définition, à l'aide de base de données dédiées aux

friches industrielles, nous conduisent au même constat : il n'existe pas de définition sans équivoque, commune et reconnue de la friche urbaine. Dans un premier temps, nous adoptons donc une définition large de la friche urbaine comme surface laissée à l'abandon dans la ville, non encore construite ou supportant des constructions insalubres ou inadaptées, en attente d'une réaffectation. Il semble que la diversité des configurations historiques, des formes et des trajectoires des friches rende difficile leur appréhension et leur catégorisation et que d'autres critères méritent d'être mobilisés au détriment de ceux évoqués précédemment. En ce sens, nous partageons l'hypothèse suivante : « *la localisation, la visibilité, et les enjeux corrélatifs des friches sont plus influents sur leurs apparitions et leurs devenirs que le type d'activité qui les a abandonnées* » (Janin et Andres, 2008, 63).

Espace de l'abandon et du désordre social, la friche est empreinte de connotations négatives, associée à la pollution et à la dégradation. Toutefois, un changement de regard s'est opéré progressivement à partir des années 1960. La friche, envisagée comme un « vide générateur » [(Ritchot, 2000) cité par (Gardin, 2006)], devient une réelle opportunité pour l'aménagement urbain. Elle réinterroge l'apparente alliance entre les notions de vide et de vacant : « *Le vide n'est pas l'espace vacant, il est au contraire rempli de tout ce qui existe, change, bouge, interfère.* » (Renaudie, 2011, 37). Cette évolution de l'appréhension de l'objet friche et les expériences et réalisations qui l'accompagnent ont participé à un regain d'intérêt pour ce dernier qui n'a pas échappé aux chercheurs des sciences sociales.

2. Valorisations temporaires culturelles et végétales, de la friche au vacant

Les friches envisagées comme des espaces disqualifiés accèdent progressivement à un statut d'espaces requalifiants et s'inscrivent dans une volonté de densification de la ville émergeant au cours des années 1970 en lien avec le développement durable ; la friche s'envisage alors comme un support de renouvellement urbain. Objet de transformations urbaines pérennes, des valorisations temporaires culturelles puis végétales des friches remettent en cause la pertinence de la notion de friche, caractérisée par l'abandon. Au regard de ces initiatives, la recherche d'un vocable nous conduit à opter pour le terme de vacant, jugé plus opératoire. Ce dernier nous permet de fonder l'objet central de cette recherche : le vacant jardiné.

2.1 La friche urbaine, outil de renouvellement urbain : de la réaffectation à la valorisation temporaire

Les politiques de renouvellement urbain, qui prennent notamment appui sur la requalification des friches, conduisent à questionner les temporalités et les rythmes de la ville. Alors que le renouvellement vise à réaffecter des espaces temporaires et en transition, les événements temporaires vont devenir vecteurs de régénération ou *a minima* de revalorisation. Peu à peu, le temps de latence de la friche en amont de la réaffectation, va lui aussi constituer un potentiel de valorisation favorisant le développement d'activités temporaires alternatives. Ces dernières soulèvent la question de l'émergence d'un urbanisme non-planifié qui peut contribuer à fonder le futur projet urbain.

2.1.a Les friches, opportunités de densification et de renouvellement urbains

L'appréhension de la friche par les acteurs politiques et techniques de la ville s'est considérablement modifiée ces dernières années. Trois temporalités associées à des traitements spécifiques de la friche (« pré-verdissement » esthétique ; redynamisation des anciennes activités ; anticipation de l'apparition de la friche) ont été identifiées (Janin et Andres, 2008). Les années 1970 marquent l'avènement du traitement des friches d'un point de vue paysager. La solution à la dévitalisation et à l'abandon des territoires passe par leur végétalisation désignée sous le terme de « pré-verdissement » (DATAR, 1991). Cette technique vise à assainir la friche et à l'agrémenter de plantations en attendant sa reconversion. Cette approche n'est en définitive qu'un simple traitement esthétique et s'abstrait d'une réflexion de fond concernant l'apparition et les usages potentiels de la friche. Alors que certains bâtiments industriels ont acquis un statut patrimonial, un changement s'opère au cours des années 1990. La réaffectation des friches peut permettre de conserver leur vocation économique initiale grâce à l'installation de nouvelles entreprises ou à la modernisation des infrastructures des activités fragilisées. Mais cette orientation, relativement artificielle, qui vise à maintenir une activité économique sans forcément concevoir d'autres alternatives, a des retombées positives limitées. Or, de nouvelles initiatives ont été engagées dès les années 1960 soulignant que le traitement des friches présenté précédemment est restreint au cas français. En effet, des opérations de requalification des friches au sein de grandes opérations d'aménagement urbain ont été amorcées aux États-Unis puis se sont diffusés à partir des années 1980 en Europe. Les premières opérations de régénération urbaine concernent les zones portuaires (les *waterfronts* de Baltimore et de Boston puis l'opération *Docklands* à Londres). Des opérations similaires sont initiées en France au

cours des années 1990 comme le projet Marseille Euroméditerranée ou encore la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Gerland à Lyon, résolument tournée vers le fleuve. Ces opérations de requalification participent à l'émergence d'une nouvelle gestion de la friche consistant, depuis le début des années 2000, à limiter son existence en prévoyant en amont sa réaffectation. La loi SRU de 2000 confirme ce changement de cap puisqu'elle promeut une réaffectation rapide des friches.

La requalification des friches est constitutive d'une nouvelle manière d'aménager la ville, qui veut rompre avec l'approche fonctionnaliste des années 1960-1970, fondée sur la Charte d'Athènes prônant la rationalisation et le zonage. Elle prend des noms variés selon les pays et les stratégies urbaines qui y sont appliquées : renouvellement urbain (France), requalification urbaine (Italie), régénération urbaine (Angleterre). L'objectif initial commun est la restructuration de l'économie locale permettant la création et le maintien d'un marché de l'emploi ainsi que la reconstruction de bases fiscales locales. En outre, ces requalifications visent à offrir une nouvelle image de la ville et reconfigurent les pratiques culturelles et institutionnelles de l'aménagement en mobilisant des acteurs privés et publics variés (Dembski, 2013). Les premières politiques de régénération urbaine sont initiées dans les pays anglo-saxons au cours des années 1960 et 1970 et constituent une réponse à la crise des industries traditionnelles. Le déclin de ces activités se manifeste physiquement avec l'apparition des friches mais se conjugue à une détérioration des conditions socio-économiques (perte d'attractivité économique, augmentation du taux de chômage). La politique de régénération, plus qu'une simple réhabilitation des infrastructures en déshérence, apparait comme une réponse globale à la crise car elle s'appuie sur des mesures importantes d'accompagnement économique et social afin de réinsérer le quartier dans la ville (Chasseriau, 2004). Le terme de renouvellement urbain est l'équivalent français du terme anglo-saxon de régénération urbaine. Néanmoins, les critiques sont vives à l'égard de cette notion décrite comme fourre-tout, trop générale, trop globale car conçue à l'échelle de l'agglomération et davantage liée à la crise des quartiers d'habitat social qu'à la crise des activités traditionnelles (Fialaire, 2008). Ainsi, d'aucuns choisissent de conserver le vocable de régénération (Chaline, 1999 ; Fialaire, 2008) au détriment de celui de renouvellement. Toutefois, certains auteurs opèrent une distinction entre renouvèlement et requalification, qui s'apparente à celle existante entre rénovation et réhabilitation : « *le terme de renouvellement renvoie à une reprise en profondeur des tissus urbains existants et est proche de celui de rénovation. Celui de requalification caractérise une action qui redonne de la qualité et témoigne d'une volonté de ménager le patrimoine bâti.* » (Novarina et Pucci, 2004, 83). L'évolution du traitement des friches est ainsi relative à l'instauration de politiques urbaines de régénération dans le

monde anglo-saxon puis européen qui à partir des années 1960 témoignent d'une nouvelle façon de « penser et faire la ville » (Rodrigues-Malta, 2001, 322). Espace d'abandon et de crise, la friche notamment industrielle devient une opportunité, un objet d'opération urbaine. L'émergence du concept de développement durable conforte cette orientation puisqu'il promeut la densification urbaine.

La requalification des friches s'inscrit en effet au cœur d'un urbanisme de transformation, qui à l'opposé de l'urbanisme de création souhaite freiner l'expansion urbaine fortement consommatrice des espaces naturels et agricoles périphériques. La ville pour être durable se doit d'être dense, compacte et économe en espace. Cependant, si la requalification peut permettre de profiter de localisations avantageuses, elle nécessite des coûts de destruction et de remise en état qui peuvent être importants. En effet, la somme à investir pour dépolluer peut être un véritable obstacle à la reconversion de la friche. Malgré la loi Barnier de 1995, qui impose la dépollution à la charge du dernier occupant, on recense en France plus d'une cinquantaine de sites « orphelins » échappant à ces obligations, les derniers occupants étant soit insaisissables soit insolvables. Dans la plupart des cas, pour surmonter ces surcoûts, la dépollution des friches n'est rendue possible que grâce à l'obtention de subventions étatiques nationales (ADEME) et européenne (FEDER). Or, l'intervention publique en vue de la dépollution mais aussi son investissement financier dans les opérations de renouvellement urbain (de façon conjointe avec les opérateurs publics, dont le rôle ne cesse de croitre, et qui sont concrétisés par des partenariats publics-privés) constitue une réelle nouveauté dans l'histoire des friches, qui jusqu'à présent étaient généralement régulées par la loi du marché. Le renouvellement urbain concerne avant tout de grands projets, qui ont été particulièrement étudiés (Sénécal, Malézieux et Manzagol, 2002). Profitant de vastes emprises foncières, les projets visent à créer de nouveaux morceaux de ville avec la mise en place de ZAC comme la ZAC Clichy-Batignolles, dernière grande opportunité foncière à Paris. Désormais indissociables du développement durable, les opérations de renouvèlement urbain fournissent l'occasion de créer des écoquartiers[44] dans les métropoles européennes (Rey, 2012a ; Lefevre, 2011), véritables vitrines de l'urbanisme durable (Charlot-Valdieu et Outrequin, 2011). Leviers d'attractivité urbaine, les écoquartiers mettent en avant la dimension environnementale et se

[44] Un éco-quartier ou écoquartier est un quartier conçu (ou renouvelé) avec une démarche environnementale. Une attention particulière est donc portée à la dimension paysagère, à la place du végétal et de la nature ainsi qu'à la qualité (notamment énergétique) des bâtiments. S'il n'existe pas de définition consensuelle, l'écoquartier a une définition officielle : « Zone urbaine aménagée et gérée selon des objectifs et des pratiques de développement durable qui appellent l'engagement de l'ensemble de ses habitants » (avis publié le 19 février 2012 au Journal).

distinguent donc des quartiers dits durables[45]. Au même titre que les écoquartiers, les opérations de renouvellement font la part belle aux aménagements d'espaces verts urbains notamment sur les anciennes friches industrielles du pays minier (Parc de la Deûle de la métropole lilloise) ainsi que sur les anciennes friches ferroviaires comme le prouvent la création de la promenade plantée ou du jardin d'Éole à Paris ou encore de la High Line à New-York. Toutefois, même après la reconversion en espaces verts, la contamination reste une préoccupation des usagers et nécessite un appui et un accompagnement politique fort (Siikamäki et Wernstedt, 2008).

Les friches urbaines sont désormais de réels outils des opérations de renouvellement urbain. Elles permettent de jouir de localisations relativement centrales dans un contexte de faible disponibilité foncière et de participer à la densification de la ville. Le développement durable oriente en effet les opérations de renouvellement urbain, ce qui joue en faveur de projets vertueux d'un point de vue environnemental mais aussi de la requalification des friches en espaces verts publics. L'organisation d'événements temporaires (repas de quartier, animations culturelles et festives, ateliers végétalisation) a également participé à la requalification des friches. Cela a ouvert la voie au développement d'un urbanisme temporaire, comme nouveau mode d'action publique permettant, en dehors de toute affectation pérenne, de revaloriser des territoires urbains et de les rendre accessible aux citadins.

2.1.b Événements et urbanisme temporaires : d'une pratique *top-down* dans les espaces publics à une pratique *bottom-up* dans les friches ?

Les évènements sportifs mondiaux apparaissent comme un outil d'expérimentation pour réaliser des réaménagements importants et requalifier les friches urbaines. Barcelone est généralement citée comme la ville modèle qui a profité de l'organisation des Jeux Olympiques en 1992 pour opérer de réelles transformations urbaines (création d'équipements urbains, réaménagement de la zone littorale notamment). L'organisation de la manifestation sportive participe à la définition d'un projet urbain (Augustin, 2008). Ces grandes opérations urbaines ont pour objectif de proposer une nouvelle image de la ville, dans un contexte de compétitivité interurbaine accrue aux échelles nationales et internationales. Une affirmation confirmée par la lutte engagée entre les villes pour accueillir les manifestations sportives. Dans ce cas précis, le temporaire est vecteur de renouvellement urbain et donc de pérennité. Cependant, on voit de plus en plus se développer dans les métropoles des installations temporaires (généralement

[45] Pour approfondir la distinction qui est parfois loin d'être évidente, se référer à l'article de Benoit Boutaud « Quartier durable ou éco-quartier » (Boutaud, 2009).

qualifiées d'éphémère), qui constituent tout autant de véritables stratégies de marketing territorial. Sous l'égide des municipalités, on assiste en effet à l'émergence depuis les années 1990 d'un urbanisme temporaire[46], qui confirme l'hypothèse d'une convergence entre logiques évènementielles et logiques urbanistiques et constitue une nouvelle forme d'action publique (Pradel, 2008). Certains aménagements temporaires (Paris Plages, le jardin éphémère devant l'Hôtel-de-Ville par exemple) renouent notamment avec les éléments « naturels » de la ville, ce qui indique que les attributs environnementaux d'une métropole sont riches d'enjeux. Le but de ces aménagements est aussi de revaloriser certains espaces voire de fixer des usages qui pourront être intégrés aux projets urbains à plus long terme. Bien que fondé sur les espaces publics, puisque entrepris par les collectivités, l'examen de l'urbanisme temporaire est pertinent à plus d'un titre en ce qu'il engage des acteurs multiples et interroge le couple aménagement/temporalité.

L'urbanisme temporaire aurait des effets positifs à court terme car il représenterait une animation délimitée dans le temps, levier d'urbanité. À moyen-terme, il participerait à la revalorisation du foncier et à long terme il s'inscrirait dans des logiques de renouvellement urbain et favoriserait l'émergence d'une cohésion sociale (Pradel, 2008). La définition et la construction de la ville durable renvoient à des temporalités plurielles (des politiques, des usages) qui nous conduisent à réfléchir aux articulations complexes entre ville durable et ville éphémère mais aussi à leurs paradoxes (Coninck et Deroubaix, 2008). Cependant, s'il nous semble important de souligner la distinction entre aménagement temporaire et aménagement provisoire[47], les friches, dans le temps d'attente de la réaffectation, apparaissent comme des supports d'investissement citoyen qui pourraient favoriser un urbanisme non-planifié. Si ces dynamiques sont possibles, c'est bien parce que la friche, désinvestie du pouvoir et abandonnée représente un lieu du possible, que nous allons tenter de caractériser davantage en mobilisant les concepts de « non-lieu » et d' « hétérotopie ».

Des changements sociaux et culturels, auxquels les acteurs politiques doivent répondre, affectent le monde urbain : ségrégation, fragmentation, polarisation, tension identitaire. Les

[46] On peut par exemple citer le festival de Jazz de Montréal ou Plaisirs d'hivers à Bruxelles (marché de noël). Pour une étude comparée de ces deux aménagements et de celui de Paris plages, se reporter à l'article de Benjamin Pradel : « Rythmes événementiels et aménagement des espaces publics à Paris, Bruxelles et Montréal » (Pradel, 2013).

[47] L'aménagement temporaire est fondé sur un événement d'une durée courte et définie (de l'ordre de deux mois maximum), tandis que l'aménagement provisoire constitue une valorisation en attente de la réaffectation, dont la durée bien que floue est rarement inférieure à une année.

discussions sur l'émergence des « non-lieux » comme marqueurs des excès de la surmodernité[48] se multiplient et concernent autant les grandes infrastructures de transport que les centres commerciaux ou les camps de transit. Pour Augé : « *Si un lieu peut se définir comme identitaire, relationnel et historique, un espace qui ne peut se définir ni comme identitaire, ni comme relationnel, ni comme historique définira un non-lieu.* » (Augé, 1992, 100). Ces débats s'accompagnent d'une réflexion sur la mort des espaces publics affectés par des processus conjoints de sécurisation, d'uniformisation ou encore de marchandisation. Les friches ne peuvent pas être entendues comme des non-lieux car elles constituent *a minima* un espace historique ; ni comme des espaces publics si l'on se limite à l'acception juridique. Toutefois, ces réflexions apparaissent fécondes en ce qu'elles interrogent le maintien (ou la perte) de la territorialité et de l'urbanité. La friche en tant qu'espace indéterminé est un espace riche, un espace autre, qui pourrait constituer une hétérotopie au sens de Michel Foucault (Foucault, 2004).

L'hétérotopie désigne un contre-emplacement au sein duquel se réalisent des utopies tout en contestant et en inversant les autres emplacements. Michel Foucault définit six principes de définition des hétérotopies. Les principes deux à cinq font particulièrement écho aux friches comme lieux du possible[49].

Le deuxième principe suppose que le regard et le fonctionnement adopté par la société de la même hétérotopie peut être variable dans le temps. Or, le regard sur la friche a considérablement évolué puisque de cicatrice urbaine elle est devenue un espace de potentiel.

Le troisième principe définit l'hétérotopie comme un lieu de juxtaposition de lieux incompatibles. La friche peut combiner des usages forts contrastés : potager, lieu de travail, habitat, terrain d'aventure, supports de pratiques déviantes.

Quatrième principe, les hétérotopies sont liées à des découpages de temps. Michel Foucault distingue des hétérotopies du temps qui s'accumule à l'infini (bibliothèque, musée) et les hétérotopies chroniques liées au précaire (foire, village vacances). La friche s'inscrit dans le précaire puisqu'elle constitue un état provisoire bien qu'elle puisse perdurer sur un temps relativement long.

[48] La surmodernité, qui s'oppose à la modernité, a pour modalité essentielle l'excès. Trois caractéristiques la définissent : la « surabondance évènementielle » (associée à l'accélération du temps), la « surabondance spatiale » (développement des mobilités et diffusion des images à l'ensemble des foyers de la planète) et l'« individualisation des références » (chacun souhaite construire une interprétation personnelle en s'affranchissant d'un sens partagé par le groupe) (Augé, 1992).

[49] Le premier principe pose le caractère universel des hétérotopies. Le sixième principe met en avant leurs fonctions au regard de l'espace environnant ou de l'espace de référence ; sont distinguées hétérotopies d'illusion et hétérotopies de compensation.

Cinquième principe, les hétérotopies sont caractérisés par un système de fermeture/ouverture. Les friches sont abandonnées donc accessibles, « investissables » par tous mais elles peuvent être grillagés ou difficilement accessibles en raison de la végétation par exemple.

Ce rapide passage par l'hétérotopie est heuristique sans avoir l'ambition de sous-tendre notre positionnement théorique puisqu'il souligne la dimension utopique de la friche qui apparait comme le lieu de renversement des valeurs. Les friches sont définitivement des espaces en tension. D'abord, en tension spatiale puisqu'il s'agit d'un espace délimité aux limites néanmoins floues. Ensuite, en tension temporelle car les temporalités (temps d'activité, temps d'attente, temps de réaffectation, temps des pratiques) sont brouillées. Espace initialement temporaire, la friche peut perdurer. Enfin, en tension sociale car bien qu'abandonnée et sinistrée, la friche peut-être le réceptacle de pratiques multiples et constituer autant un lieu propice aux activités déviantes (drogues, prostitution…) qu'un support de sociabilités et d'investissement citadins. C'est cette dernière idée qui retient notre attention. En effet, les friches constituent la réserve de disponibilité d'une ville et leur caractère indéterminé laisse le champ libre aux possibles, aux pratiques alternatives et en fait des espaces de résistance à l'homogénéisation et de potentielle construction du commun (Petcou, 2009). Les friches seraient alors, au-delà d'un outil pour le projet urbain à moyen terme, une opportunité pour les acteurs de la société civile de se réapproprier des espaces urbains à court terme dans l'attente d'une éventuelle réaffectation : *« […] des opportunités permettant des réappropriations nouvelles et transitoires, prises en charge par les acteurs civils ou "informels" en dehors de l'aménagement urbain officiel et institutionnalisé et des politiques urbaines.*[50]» (Groth et Corijn, 2005, 506). En somme, les friches peuvent être des espaces différentiels (espace créé et géré par ses utilisateurs) qui participe de l'accès à un « droit à la ville » (Lefebvre, 2000). C'est parce que ces appropriations spontanées s'inscrivent dans une temporalité courte qu'elles peuvent exister.

Dans un contexte de revalorisation de la friche, son statut flou, indéterminé et son caractère temporaire deviennent des atouts, requalifiant la friche loin de l'image du désordre et de l'abandon au point de pouvoir représenter une utopie localisée. La réaffectation a progressivement fait place à une réflexion quant à une valorisation temporaire dans l'attente de projets finaux. En échappant à la planification traditionnelle, la friche favoriserait ainsi les initiatives spontanées et une réappropriation des territoires urbains par des acteurs informels.

[50] *"*[…] *opportunities for new, transitional reappropriations that are assumed by civil or "informal" actors coming from outside the official, institutionalized domain of urban planning and urban politics."*

L'objet friche peut donc être analysé selon deux perspectives principales : la fréquentation et les usages d'une part, les tentatives de reconversion d'autre part. La valorisation temporaire se situe à l'interface et pose la question de la continuité entre usages et pratiques non-planifiés et projet urbain.

2.1.c Des valorisations culturelles aux valorisations «naturelles » des friches : la reconnaissance du temporaire

L'étude des friches appropriées et valorisées temporairement par les acteurs informels de l'urbain (artistes, associations, riverains) présente des proximités avec l'objet squat, qui comme lieu d'expérimentation, questionne une vision alternative du développement urbain. Majoritairement étudiés par les sociologues, le squat comme la friche, sont des espaces en tension qui peuvent être appréhendés à la fois comme lieu socialement déviant et précaire et comme lieu d'émancipation (Bouillon, 2011). Le mouvement squat naît à Genève au cours des années 1970 et se construit en réaction à un projet de destruction du quartier populaire des Grottes. La résistance au projet passe par une occupation massive du quartier et s'inscrit dans un mouvement contestataire plus large de l'urbanisme moderne, critiqué comme outil de reproduction capitaliste menant à l'appauvrissement de l'expérience urbaine (Pattaroni, 2011). Le développement du mouvement lui procure une certaine légitimité et les expulsions deviennent moins systématiques au milieu des années 1980. En outre, des contrats sont signés pour officialiser l'occupation illégale dans l'attente de projets concrets. Néanmoins, si la mise en place de ces compromis se traduit par des ajustements et des reconfigurations administratives et techniques, elle ne remet pas fondamentalement en cause la logique marchande dominante. Les squats sont largement soumis au bon-vouloir des propriétaires et des collectivités territoriales et revêtent des formes de plus en plus encadrées.

Leur officialisation souligne la difficile conciliation entre le modèle de la ville globale et compétitive et la revendication d'un « droit à la ville » (Pattaroni, 2011). La comparaison entre l'objet squat et l'objet friche est intéressante à plus d'un titre car s'ils connaissent tous deux dans un premier temps des appropriations spontanées et temporaires, leur reconnaissance aboutit à terme à une officialisation qui paradoxalement rend impossible l'émergence de lieux des possibles totalement indépendants des structures politiques. Toutefois, la grande différence entre ce deux entités réside dans le fait que la fonction résidentielle peut perdurer dans le cas des squats alors que la fonction des friches, notamment industrielles, est totalement réinventée et redéfinie. Chronologiquement, l'appropriation des friches par les acteurs informels de l'urbain concerne en premier lieu les friches industrielles reconverties en sites à vocation

patrimoniale et artistique lors du « temps de veille » de la friche. Le « temps de veille » désigne le moment compris entre la perte de l'ancienne vocation de la friche et sa future réaffectation (Andres, 2006). Ce « temps de veille » est propice à l'intervention des acteurs de la société civile et les exemples d'appropriation sont nombreux (Grésillon, 2000 ; Andres, 2006 ; Groth et Corijn, 2005). L'analyse de certains exemples issus de ces travaux nous permet de dégager des points structurants et d'énoncer trois constats.

Premier constat, la localisation est déterminante dans le processus d'appropriation de la friche. La mise en perspective de la Friche de la Belle de mai à Marseille et la Plateforme du Flon à Lausanne révèle des contextes socio-économiques contrastés[51]. La ville de Marseille souffre du déclin des activités industrialo-portuaires depuis les années 1970, qui a libéré près de 700 hectares de friches. À l'inverse, la ville de Lausanne est économiquement dynamique et la friche du Flon résulte d'une restructuration des activités, qui a eu pour effet de privilégier les localisations périphériques et qui nécessite des surfaces de stockage considérablement réduites. Leurs superficies sont importantes mais non équivalentes, respectivement 12 hectares et 5,5 hectares. Si ces sites émergent comme des espaces-enjeux, c'est en raison de leur localisation centrale ou de leur proximité avec des équipements urbains d'envergure [comme l'investissement de la gare désaffectée de Léopold de Bruxelles, qui jouxte le site du Parlement européen ; (Groth et Corijn, 2005)]. Pourtant, les durées du temps de veille de la Friche de la Belle de mai et du Flon diffèrent (quatre ans contre 50 ans) tout autant que les orientations politiques municipales. La Mairie de Marseille a axé son programme de redynamisation économique sur la culture alors que la Mairie de Flon, sans orientation précise, souhaite réintégrer ce site central mais délaissé sur lequel se développent des activités illégales (prostitution, trafic de drogue,) vecteurs d'insécurité et de marginalisation.

Deuxième constat, les initiateurs de ces appropriations sont des acteurs de la société civile, généralement des artistes et secondairement des associations de riverains. L'exemple de la friche de la Belle de mai de Marseille et celui de l'entrepôt Makasiinit[52] à Helsinki sont éloquents. La friche de la Belle de mai a été impulsée par l'association Système Friche Théâtre, qui s'installe dans l'ancienne usine de tabac de la Seita en 1992. Quant à l'entrepôt Makasiinit, au plein centre de la ville à proximité du parlement et de l'opéra, il est investi au début des années 1990 par deux collectifs d'artistes à la recherche d'espaces disponibles en centre-ville. La plateforme du Flon est un site en attente de mutation depuis 50 ans. Deux projets successifs,

[51] Les données au sujet de ces deux études de cas sont issues des travaux de Lauren Andres (Andres, 2006).
[52] Les cas de Makasiinit à Helsinki, de Raw-Tempel à Berlin et la Gare Léopold à Bruxelles ont été analysés par Jacqueline Groth et Eric Corijn (Groth et Corijn, 2005).

soumis en 1986 et 1993, ont été rejetés par la population[53]. Cette opposition s'est notamment structurée autour de l'Association pour un Aménagement Harmonieux de la Vallée du Flon (APAHVF) puis autour de l'Association des Intérêts de la Vallée du Flon réunissant les locataires du quartier environnant. Les résidents, notamment ici les locataires, deviennent les interlocuteurs privilégiés de la transformation et du projet de la réaffectation du site. Toutefois, les configurations mixtes peuvent exister comme dans le cas de la gare Léopold à Bruxelles. Siège des institutions européennes, le quartier Léopold a été particulièrement affecté par un développement urbain incontrôlé dominé par les promoteurs immobiliers, entrainant la destruction des structures sociales et spatiales désigné par le terme de « bruxellisation » (Bruxelles-Capitale, 2005). Les riverains, regroupés au sein de l'Association du Quartier Léopold (AQL) ont activement lutté contre la tertiarisation à outrance du quartier. Bien que la gare Léopold ait été d'abord investie par le collectif culturel « BruXXel.org » en 2001, le rôle des riverains est déterminant car à moyen terme l'emplacement libéré par la gare s'insère dans un projet d'extension du Parlement européen[54].

Troisième et dernier constat : la combinaison d'acteurs désignée comme des « *coalitions opportunes* » (Janin et Andres, 2008) participe à de nouvelles formes de production du territoire urbain. Dans les études de cas présentées, deux configurations principales se dégagent. Soit les stratégies d'acteurs sont convergentes et la valorisation temporaire devient un élément clé du projet définitif. Soit les stratégies d'acteurs divergent et les réaffectations ne s'appuient pas sur les initiatives temporairement mises en place.

Les stratégies d'acteurs convergentes sont le premier cas de figure illustrées par la friche de la Belle de mai et dans une moindre mesure la Plateforme du Flon. La revalorisation des sites, qu'elle soit axée sur la culture à Marseille ou sur le développement d'activités mixtes redynamisantes à Lausanne, satisfait l'ensemble des acteurs engagés. Tout d'abord, les acteurs informels profitent de coût de location réduits ou symboliques[55] tout en bénéficiant d'une localisation avantageuse et d'un environnement à réinventer. Ils assurent une fonction de gardiennage et contribuent à la sécurisation du site, offrant aux propriétaires la préservation voire la valorisation de leur bien dans l'attente d'un contexte économique plus favorable. Enfin, les acteurs politiques et notamment les municipalités voient dans ces occupations temporaires une occasion de réinsérer symboliquement dans la ville ces sites dégradés et d'améliorer leur

[53] La démocratie directe permet aux Suisses d'exprimer directement leur pouvoir politique.
[54] Une réunion publique réunit d'ailleurs en février 2002, l'Association AQL, des promoteurs et des représentants du parlement en février 2002
[55] En effet, l'usage des friches peut être parfois accordé en échange d'une contrepartie financière modeste.

image. Ainsi, la convergence des stratégies peut être déterminante car la valorisation temporaire sera retenue comme élément central de la réaffectation. En ce sens, les usages temporaires peuvent certes être un outil de flexibilité mais également constituer le fondement d'un projet novateur de renouvellement urbain (Andres, 2011). Dans ces deux exemples, notamment celui de la friche de la Belle de mai, la valorisation culturelle, envisagée temporairement puis de manière constitutive dans le cadre du projet urbain est un facteur de revalorisation symbolique et donc d'attractivité pour la ville qui ambitionne d'accéder au statut de métropole culturelle (Grésillon, 2000). Mais ces opérations de renouvellement urbain sont sources de tensions car les interactions entre porteurs du projet et habitants du quartier sont faibles (Grésillon, 2008). De plus elles peuvent ouvrir la voie au phénomène de gentrification (Bertoncello, 2005).

Dans un deuxième cas de figure, les stratégies des acteurs sont divergentes et force est de constater qu'elles le sont dans la majorité des cas. Si la valorisation temporaire peut faire consensus, elle n'est pas envisagée comme une piste sérieuse orientant l'avenir du site comme le montrent les exemples du Makasiinit d'Helsinki ou du Raw-Tempel de Berlin. La pression économique et foncière s'exerce avec force dans les zones centrales des métropoles européennes, ce qui conduit à viser la rentabilisation des projets. Le site du Makasiinit va accueillir une nouvelle salle de spectacle, projet adopté par le parlement en 2002 malgré l'opposition structurée des artistes et des riverains. Le Raw-Tempel, quant à lui, est considéré comme le laboratoire berlinois de la culture *underground* et accueille de nombreuses associations socioculturelles. Pourtant, le nouveau propriétaire[56] a brutalement mis fin au contrat en 2001 dans le but de faire une exploitation commerciale du site. Ces exemples démontrent qu'un urbanisme non planifié et qu'une urbanité alternative existent mais qu'ils se réalisent essentiellement dans un laps de temps défini. Toutefois, ces (ré)appropriations ont des effets positifs puisqu'elles permettent d'élargir le débat et de faire participer plus activement les citadins (Groth et Corijn, 2005). En effet, si les acteurs institutionnels tolèrent voire soutiennent ces initiatives temporaires c'est qu'elles servent leur intérêt. Ces projets participent effectivement à une revalorisation symbolique, foncière et urbaine de sites délaissés. Dans tous ces exemples, nous notons que les acteurs publics et le propriétaire des terrains sont prédominants et restent les décisionnaires majeurs. Ce sont eux qui décident en définitive de l'affectation finale et il n'est pas rare que l'usage temporaire soit pérennisé mais instrumentalisé au sein d'un nouveau projet, entièrement défini et encadré par les décideurs.

[56] La propriété a été transférée à une filiale du groupe général German State Railways (l'équivalent de RFF).

La valorisation temporaire ne se limite pas aux activités culturelles et artistiques. En effet, les valorisations « naturelles » ou plus précisément jardinières des friches se sont développées à partir des années 1970 outre-Atlantique puis en France à la fin des années 1990. Mais les *community gardens* ou les jardins partagés n'ont pas été étudiés en tant que « friche jardinée ». Pourtant la relation entre jardin et friche n'est pas spécifique au jardin partagé. La reconnaissance des atouts de la friche comme support de biodiversité et de dynamiques végétales, impulsée par les écologues et les paysagistes, conduit à une hybridation entre friche et nature maitrisée. Cette nouvelle approche se concrétise avec le développement des jardins naturels ou sauvages[57] à l'instar du jardin Saint-Vincent et du jardin naturel du Père-Lachaise à Paris. Création moins médiatique que celle du jardin en mouvement de Gilles Clément dans le parc André Citroën, le jardin naturel est à la différence du jardin Saint-Vincent, un espace public, réalisé à la demande de Paris-nature dans lequel la dimension pédagogique est centrale (Dubost, 2010). D'autres réalisations suivront comme l'aménagement du square Juliette-Dodu en espace vert public en 2005, déclinant le thème de la friche dans le 10ème arrondissement (Lizet, 2010). Mais le jardin partagé installé sur une friche, bien qu'empreint des valeurs écologiques désormais constitutives des réalisations « naturelles » urbaines, a d'autres objectifs et répond à d'autres besoins. En effet, plus qu'un simple espace public, le jardin partagé permet une pratique active de la nature et répond au souhait de création de lien social, d'investissement et de gestion de l'espace public par les citadins. En ce sens, sa proximité est plus forte avec les friches culturelles qu'avec les jardins naturels. Dans ces deux types de valorisation, l'appropriation initialement spontanée a progressivement été encadrée ; les dimensions sociales et politiques sont centrales et le projet est temporaire. Toutefois, à la différence des friches culturelles, la dimension végétale et environnementale est au cœur du projet des jardins partagés installés sur des friches, qui prennent place sur des interstices urbains, généralement non bâtis. La faible disponibilité foncière conduit à mettre en valeur des espaces jusqu'à présent sous-utilisés comme des remblais de voies de communication, des cœurs d'ilots d'habitations ou encore des pieds d'immeubles ou d'entreprises pour y créer des jardins partagés. S'il est difficile de considérer ces espaces comme des friches, nous distinguons les espaces sans fonction propre, dont l'existence est tributaire d'une fonction principale (remblais par exemple), que nous intégrons, des espaces aux fonctions propres même s'ils ne sont pas caractérisés par des usages spécifiques (végétation de cœur d'ilot, de pied d'immeuble, qui se réduit souvent à de la pelouse et à quelques arbustes).

[57]Le jardin sauvage de Saint-Vincent dans le 18ème arrondissement a été aménagé en 1985. Plus récemment, en 1997 a été créé le jardin naturel au pied du cimetière du Père-Lachaise dans le 20ème arrondissement.

Le jardin partagé installé sur une friche apparait donc comme un nouvel objet de recherche. Toutefois, sa spécificité nécessite de formaliser un nouveau vocable pour deux raisons essentielles. Dans un premier temps, l'emploi du terme de jardin partagé serait erroné puisque nous nous intéressons à un certain type (les jardins partagés qui se sont développés sur une friche) et que ce choix nous limiterait aux formes de jardins institutionnalisés. Si le jardin partagé installé sur une friche constitue l'objet central de notre travail de recherche, notre intérêt pour les dynamiques d'appropriation nous conduit en effet à élargir notre perspective en intégrant d'autres types de jardins, développés sur des friches de façon spontanée ou du moins non totalement institutionnalisée. Dans un deuxième temps, le terme de friche est inadéquat car l'espace est approprié, sa végétalisation implique des pratiques régulières.

En définitive, l'appréhension des friches s'est radicalement modifiée depuis les années 1960-1970 dans les pays anglo-saxons puis plus tardivement en Europe. Territoires disqualifiés, elles sont désormais intégrées dans une réflexion sur le renouvellement urbain et ses politiques, de plus en plus associée au thème du développement durable. Le développement de l'urbanisme temporaire et les durées parfois longues du temps de veille des friches ont abouti à envisager la possibilité de valorisations provisoires. Les études de cas se concentrent particulièrement sur la production de nouveaux territoires, que constituent les friches culturelles et artistiques et leur rôle dans le dynamisme urbain, en tant que vecteurs de compétitivité urbaine. Mais des valorisations végétales existent bien qu'elles aient moins été étudiées en tant qu'objets provisoires installés sur une friche qu'en tant qu'objet de « nature » urbaine. Notre objectif est désormais de fonder un nouveau vocable pour pouvoir rendre compte de cet objet.

2.2 De la friche au vacant : l'élaboration du vocable « vacant jardiné »

Le recensement des principaux termes employés comme synonymes de friche nous permet, grâce à l'analyse de leurs caractéristiques et de leurs définitions, de mettre en évidence l'intérêt du terme de vacant pour appréhender le jardin partagé installé sur une friche. En effet, bien que constituant une notion assez floue, l'analyse approfondie des différentes acceptions du vacant met à jour un ensemble de processus pertinents pour décrire à la fois l'objet étudié mais également pour l'identifier comme un type spécifique de vacant vert : le vacant jardiné.

2.2.a Un foisonnement de termes pour qualifier les friches urbaines

Les termes visant à désigner les espaces délaissés urbains se multiplient mais leurs définitions ne font pas consensus, au même titre que le vocable de friche. Au cours de nos lectures, nous avons inventorié six notions : interstice, dent creuse, délaissé, terrain vague, tiers-paysage et vacant. L'analyse du concept de friche, permet d'identifier trois types de caractéristiques, qui sont d'ordre géographique, physique et symbolique. Ces dernières rassemblent plusieurs sous-types. En effet, les caractéristiques géographiques renvoient à la localisation (urbaine ou rurale) ainsi qu'à l'emplacement. Les caractéristiques physiques comprennent la superficie, la présence de végétation spontanée et celle du bâti. Enfin les caractéristiques symboliques renvoient aux valeurs associées aux termes. Certaines d'entre-elles sont apparues prédominantes dans l'appréhension des termes considérés. Cette approche exploratoire est confrontée aux définitions scientifiques et opérationnelles des notions mobilisées (cf. tableau II-1).



	Caractéristiques géographiques		*Caractéristiques physiques*			*Charact. symboliques*	*Caractéristique(s) dominante(s)*	*Définition scientifique*	
	Loc.	Emplacement	Superficie (m²)	Végétation spontanée	Bâtiments	Valeurs associées et sémantique		Définition	Synonyme(s) proposé(s)
Friche	Urbaine/Rurale	Variable	Seuils existants mais pas de consensus : surface plutôt grande, au moins 0,5 hectare	Possible	Possible	Plutôt négatives	Symboliques : espace abandonné, espace de désordre	Inadaptation entre un contenu et un contenant (Chelkoff, 1999) Espace inutilisé, bâti ou non bâti (Andres., 2008)	
Interstice	Urbaine/Rurale	Variable	Petite taille	Possible	Non	Pas de connexion (vide entre)	Physiques : Petite superficie, non bâtie	Espace résiduel non bâti de l'aménagement (Tonnelat, 2003) La métonymie de tout ce qui est espace non investi dans une métropole. C'est la réserve de « disponibilité » d'une ville (Pelosi, Petresin, 2005)	Terrain vacant, friche, délaissé Terrain vague, délaissé, friche, zone d'abandon urbain
Dent creuse	Urbaine	Au sein d'un tissu construit	Petite taille	Possible	Non	Pas de connexion (vide entre)	Physiques : Parcelle encerrée dans le tissu urbain, petite superficie, non bâtie	Parcelle ou groupes de parcelles non bâties insérées dans un tissu construit (Glossaire du CAUE, consulté en juillet 2013)	Terrain vague
Délaissé	Urbaine/Rurale	Variable	Variable	Possible	Possible	Plutôt négatives	Symboliques : espace abandonné		
Terrain vague	Urbaine/Rurale	Variable	Variable	Possible	Possible	Plutôt négatives	Symboliques : espace indéterminé	Lizet (2010) sans définition précise : "esthétique buissonnière" [...], "cohabitation du végétal et des objets au début"	Friche
Tiers paysage	Urbaine/Rurale	Variable	Variable	Oui	Possible	Positives (richesse de la diversité biologique)	Physiques et symboliques : Présence végétale, richesse (bio)diversité)	Fragment indéfini du jardin planétaire, le Tiers paysage est constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme (Clément, 2004)	Délaissé, friche
Vacant	Urbaine/Rurale	Variable	Variable	Possible	Possible	Pas de connexion (disponible, libre)	Pas de caractéristiques discriminantes	Vacant forestier : Clairière herbeuse ou sol nu, incluse dans un massif forestier exploité (Da Lage, Métailié, 2000).	Terrain vague

Tableau II-1 Dénomination plurielle des espaces en « friche » : caractéristiques et définitions scientifiques

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2013.

NB : Les caractéristiques sociales (usages) et temporelles (durée de vacance) n'ont pas été représentées car non discriminantes. En effet, des usages sont possibles dans l'ensemble des termes étudiés ; quant à la durée de vacance elle est variable et non déterminée.

La partie du tableau, qui s'attache à décrire les caractéristiques, met en évidence que peu d'entre-elles sont discriminantes. Si l'on considère qu'une variable est discriminante car elle revêt différentes modalités pour au moins deux des termes exposés, seules la superficie, la présence de bâtiments et les valeurs associées peuvent y prétendre. La superficie opposerait la friche comme parcelle de taille relativement importante (0,4 hectare *a minima*) à l'interstice et à la dent creuse, de petites tailles. Toutefois, aucun seuil précis n'est défini. L'interstice et la dent creuse sont aussi caractérisés par l'absence de bâtiments et leur position de « vide entre ». Les valeurs associées permettent d'opposer les vocables porteurs de valeurs plutôt négatives (friche, délaissé, terrain vague) à celui de tiers paysage associé à des valeurs positives car envisagé comme un réservoir de biodiversité et donc de richesse. En définitive, le terme de vacant est le plus large, il ne présente pas de caractéristiques dominantes spécifiques. Pour aller plus loin, nous avons choisi de confronter ces caractéristiques aux définitions recensées dans la littérature (Chaline, 1999 ; Janin et Andres, 2008 ; Tonnelat, 2003 ; Petcou et Petrescu, 2005 ; Lizet, 2010 ; Clément, 2004 ; Da Lage et Métailié, 2000). Ces dernières confirment globalement notre premier essai de qualification mais restent peu précises. En outre, le choix des synonymes proposés par les auteurs souligne la proximité des termes et leur caractère substituable. Nous n'avons pas ici pour ambition de proposer des définitions exhaustives pour chacun de ces termes et y prétendre relèverait d'ailleurs de la gageure. Toutefois, les valorisations temporaires qui nous intéressent remettent en question l'emploi même du mot de friche, défini en tant qu'espace sous-utilisé et abandonné. Certes le tableau démontre qu'aucun terme ne se dégage avec force ; en fonction des champs disciplinaires mais aussi des choix scientifiques opérés, les vocables se valent. Cependant, le terme de vacant évoque la potentialité, la disponibilité et cet aspect correspond à l'objet que nous cherchons à formaliser. Il permet de décliner plusieurs concepts à partir d'une notion générique (le vacant vert) dont notre objet central : le vacant jardiné.

2.2.b Le vacant jardiné : une sous-catégorie du vacant vert urbain

Le vacant urbain désigne de façon large un espace urbain, supportant ou non des constructions, en attente d'une réaffectation pérenne. Le vacant vert quant à lui constitue un vacant végétalisé. L'étude approfondie des différentes acceptions du terme vacant, à l'aide du dictionnaire Littré, nous conforte dans notre choix du terme vacant. Elle met évidence plusieurs processus qui nous permettent de décliner différents types de vacants verts urbains.

La définition du vacant se décompose en trois acceptions principales :

- « Qui n'est pas occupé, qui est à remplir »

Ce premier sens met en exergue la potentialité d'investissement du vacant. Le vacant jardiné institutionnalisé (jardin partagé installé sur une friche) est un espace végétalisé donc approprié et utilisé. Le vacant jardiné sauvage est un territoire utilisé où l'appropriation, compte-tenu de son caractère illicite, est plus lâche. Enfin, l'espace vacant (au sens courant de friche) n'est pas utilisé mais peut être approprié d'une façon sensorielle ou cognitive. En effet, ce dernier peut faire partie de l'identification du paysage urbain. On peut alors établir un gradient de la non-appropriation (espace vacant), à l'appropriation illicite (vacant jardiné sauvage) à l'appropriation officialisée (vacant jardiné institutionnalisé).

Cette acception renvoie en filigrane à la question de la propriété et au sens juridique du terme de vacant. Ce dernier désignant un bien sans propriétaire (sans maitre) dans les articles 539 et 713 du Code civil concernant le Domaine Public. Dans le cas d'un défaut de propriété, les biens reviennent à l'État ou à la commune. On ne peut pas parler d'absence de propriétaire dans le cas des vacants verts mais parfois, leur méconnaissance par les usagers ou l'existence de litiges peuvent favoriser à la fois l'investissement et le maintien du vacant (vacant jardiné sauvage). Nous avons donc ici une distinction entre l'existence d'un propriétaire défini (vacant jardiné institutionnalisé) et un statut de propriété mal défini privé, public ou mixte (vacant jardiné sauvage).

La deuxième acception met à jour le caractère transitoire du vacant :

- « Il se dit des emplois, des places, des dignités ; emploi non pourvu, en attente »

L'ensemble des vacants verts ont en commun une temporalité de maintien imprécise que la valorisation végétale soit planifiée comme dans le cas des vacants jardinés ou spontanée dans le cas des espaces vacants.

Enfin, la dernière acception met à jour le caractère improductif des vacants :

- *« Nom, dans le Midi, de terres incultes ou improductives,* [*Contribution indirecte Lettre commune, 26 mars 1874*] *»*

Ici, nous pouvons opposer les espaces vacants, non productifs bien que caractérisés par le développement de la végétation et les vacants jardinés.

Nous définissons le vacant vert urbain comme un espace urbain végétalisé, supportant ou non des constructions, en attente d'une réaffectation pérenne. C'est un espace temporaire, en attente de reconversion depuis au moins un an, dont la superficie n'excède pas 10 000 mètres carrés (bien que la majorité de ces espaces soit des interstices urbains dont les surfaces sont comprises entre 100 mètres carrés et 1 500 mètres carrés). La mise à jour de plusieurs processus

lors de l'étude des différentes acceptions de vacant (degrés d'appropriation, de propriété et de productivité) nous permet de caractériser deux types de vacants verts : le vacant jardiné et l'espace vacant, qui ont en commun d'être temporaires.

Dans le cas du vacant jardiné, la végétalisation, entreprise par les citadins, constitue le vecteur de l'appropriation[58]. Ce type regroupe les vacants jardinés institutionnalisés à savoir les jardins collectifs installés sur des terrains vacants urbains : jardins partagés, jardins pédagogiques, jardins d'insertion. Précisons dès à présent que la distinction entre ces types de jardin n'est pas toujours évidente puisqu'au sein des jardins partagés des parcelles peuvent être mises à disposition d'associations ou d'organismes soutenant des projets pédagogiques et d'insertion[59]. Les jardins collectifs développés sur les espaces sous-utilisés sans fonction propre font aussi partie de ce premier type. Le vacant jardiné institutionnalisé est utilisé et approprié, sa propriété est définie et il représente un espace productif. Le type vacant jardiné comprend également les vacants jardinés « sauvages ». Ces derniers ne sont pas des jardins écologiques mais des jardins, qui se sont développés illégalement (sans accord du propriétaire). Néanmoins, ils sont généralement tolérés en l'absence d'un projet concret ou durant le temps de latence de sa mise en place. Si le vacant jardiné sauvage est utilisé, son appropriation est moins aisée, sa propriété est définie ou trouble et il s'agit d'un espace productif.

Le deuxième type de vacant vert est l'espace vacant végétalisé. Il s'agit d'un vacant non approprié, généralement clôturé, dans lequel la végétation se développe spontanément. On considère que les pratiques marginales et ponctuelles sont diffuses et à ce titre ne participent pas de la création d'un territoire cohérent. L'espace vacant est non utilisé, non approprié (du moins physiquement) ; sa propriété est définie, trouble ou absente et il constitue un espace de végétalisation non productif. Une figure vise à synthétiser les deux types de vacants verts formalisés (cf. figure II-2).

[58] Nous employons le terme d'appropriation pour désigner la mise en œuvre de pratiques, qui font territoire, que la végétalisation soit le moteur ou le support de ces dynamiques.

[59] Les jardins collectifs strictement pédagogiques et d'insertion ont été écartés de notre travail. Ce choix est relatif à l'objectif de ce travail de recherche, qui se fonde sur l'analyse des processus de réappropriation. Or, les usagers des jardins d'insertion et pédagogiques sont avant tout liés à l'activité sans avoir nécessairement de relation avec le quartier environnant.

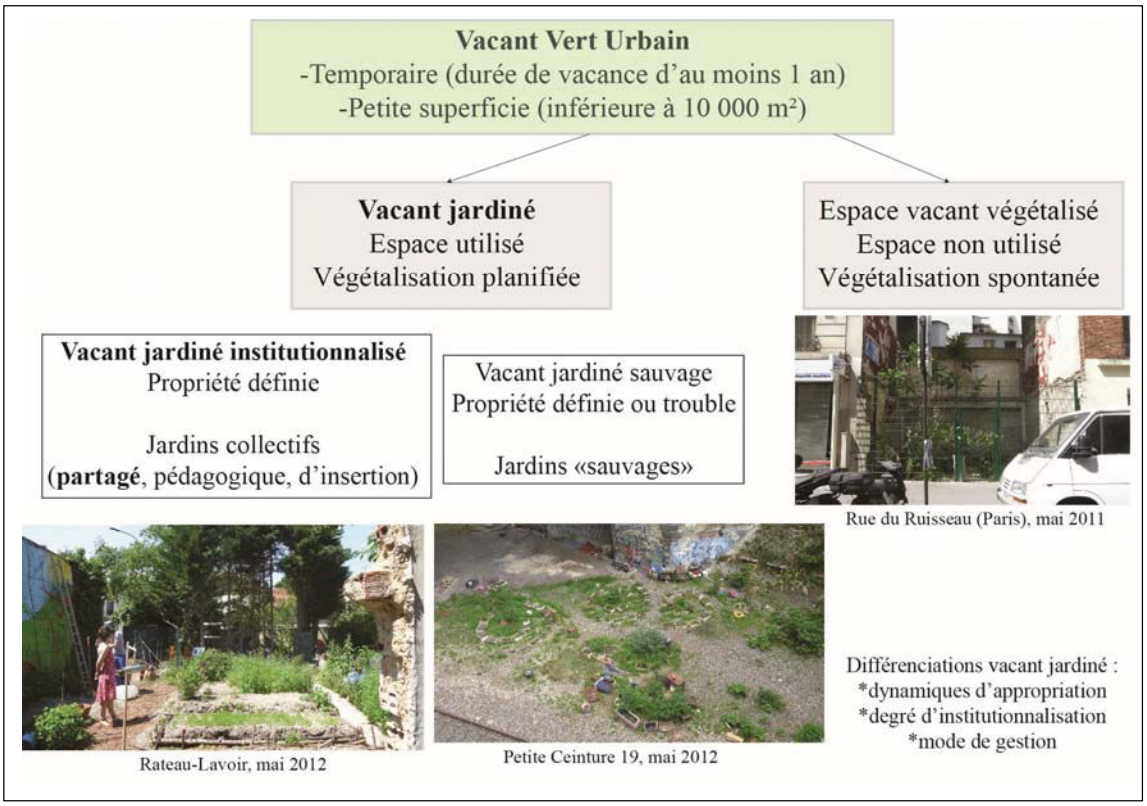


Figure II-2 Définir l'objet de recherche principal : le vacant jardiné institutionnalisé

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Conclusion du chapitre II

L'objet de recherche, qui est le jardin partagé installé sur vacant, est le produit d'une approche novatrice, fondée sur le territoire et l'articulation entre temporalités, implication citoyenne et politiques urbaines dans un contexte fortement marqué par le développement durable. Pour préciser cet objet, nous avons entrepris une réflexion approfondie du terme de friche en conjuguant une approche dynamique (processus de production des friches) à une approche statique (critères quantitatifs de définition). Cette démarche a révélé la complexité de ce terme qui, initialement lié au monde agricole s'est enrichi de nombreuses acceptions. La friche comme espace abandonné, cicatrice urbaine d'une activité en crise est devenue un support de renouvellement urbain, intégrée dans des opérations d'aménagement, moteurs de l'attractivité des villes. Les temporalités de la friche (temps de fonctionnement de l'ancienne activité, temps de veille, temps du projet) font écho et participent de la complexification des temporalités de l'urbain et des politiques urbaines. De la réaffectation des friches urbaines à la réaffectation à l'occasion d'événements temporaires, le temps de veille est désormais envisagé comme une temporalité en soi et la friche comme un espace du possible permettant l'émergence d'un urbanisme non-planifié. Ainsi se sont développées, sous l'égide des artistes, des valorisations artistiques et culturelles temporaires des friches, qui ont parfois été supports des projets définitifs démontrant une possible pérennisation du temporaire. Ces valorisations temporaires présentent des proximités importantes avec notre propre objet d'étude. Toutefois, le principe même d'appropriation et de projet temporaire, quelque que soit son degré d'encadrement nous a conduit à formaliser un autre terme que celui de friche, trop connoté et restrictif, et que celui de jardin partagé, trop large. Ces nouvelles appréhensions, usages et pratiques des friches se traduisent d'ailleurs par la multiplication des termes qui cherchent à les spécifier. Après avoir caractérisé les termes principaux, leurs caractéristiques et leurs définitions scientifiques, nous avons opté pour le vocable de vacant. Ce dernier renvoie aux notions de disponibilité et de potentialité, fort à propos pour caractériser des dynamiques d'appropriation temporaire d'espaces urbains par les riverains, fédérés autour d'un projet de végétalisation. Le vacant vert urbain se définit comme un espace végétalisé, supportant ou non des constructions, en attente d'une réaffectation pérenne. Nous avons en outre déterminé des critères *a minima* : un temps de latence (au moins un an) et une superficie (inférieure à 10 000 mètres carrés). À partie de l'objet générique, deux types ont été identifiés dont le vacant jardiné. Un encadré conclusif reprend les principaux éléments de ce chapitre (encadré II-1).

Étudier un objet précis : le **jardin partagé sur une friche**
-Définir la **friche** (processus de production et recherche de seuils quantitatifs)
-Les potentialités de la friche : renouvellement urbain/urbanisme temporaire
→Valorisations culturelles et jardinières provisoires = **remise en cause de la friche** comme notion adéquate
-Choix du terme **vacant** : disponibilité et gradients (appropriation, propriété, caractère productif)

Formalisation de l'objet de recherche
-Catégorie vacant vert urbain : espace urbain végétalisé, supportant ou non des constructions, en attente d'une réaffectation pérenne. Espace temporaire, en attente de reconversion depuis au moins un an, dont la superficie n'excède 10 000 mètres carrés, dont :
Vacant jardiné
-institutionnalisé : **vacant urbain interstitiel végétalisé par des citadins dans l'attente d'une réaffectation pérenne organisée sous l'égide des pouvoirs publics ou du propriétaire**
-sauvage : vacant végétalisé par les citadins sans accord du propriétaire
Espace vacant végétalisé : vacant non approprié, généralement clôturé, dans lequel la végétation se développe spontanément

Encadré II-1 L'émergence de l'objet vacant jardiné

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Alors, que nous avons statué sur un vocable adapté à notre objet, nous allons dans le chapitre suivant détailler l'élaboration de notre terrain d'étude : le quart nord-est de l'Île-de-France et présenter les vacants jardinés étudiés. De l'objet générique au corpus, cet exposé pose également le cadre méthodologique de notre travail de recherche, fondé sur des analyses qualitatives et quantitatives.

Chapitre III.
Étudier les vacants jardinés institutionnalisés du quart nord-est de l'Île-de-France : adopter une démarche inductive associant méthodologies qualitatives et quantitatives

Si les jardins institutionnalisés sont au centre de l'analyse, l'étude des autres vacants végétalisés (territoire vacant jardiné sauvage, espace vacant végétalisé) permet d'ouvrir les perspectives, contribuant à une analyse dynamique des trajectoires des terrains. Il ne s'agit pas non plus de se limiter au cas parisien, qui constitue un espace urbain très spécifique en termes socio-économiques, morphologiques et fonciers et qui est caractérisé par une institutionnalisation très structurée et centralisée des vacants jardinés. Ce constat nous a ainsi conduits à étendre la zone d'étude au reste de la région Île-de-France, offrant des configurations diverses, ce qui nous permet de couvrir un spectre plus large. La présentation des espaces ouverts régionaux s'accompagne d'une évaluation des zones carencées en espaces verts et des secteurs marqués par une surreprésentation des vacants urbains. Le but est de révéler les espaces où le potentiel de développement des vacants jardinés institutionnalisés est le plus important. Une fois la zone d'étude générale établie, la détermination et la justification détaillées des terrains étudiés se fait en parallèle de l'exposé des méthodologies adoptées. La définition du cadre spatial et méthodologique sur lequel se fonde cette étude est entreprise par objet (le vacant jardiné institutionnalisé et les autres vacants végétalisés) et par espace de référence (Paris et les autres espaces franciliens). La première partie de ce chapitre, débutant par le constat de la richesse et de l'importance numérique des espaces ouverts franciliens, ambitionne de déterminer la zone d'étude la plus pertinente pour analyser les vacants jardinés institutionnalisés.

1. Appréhender les vacants jardinés institutionnalisés franciliens

L'Île-de-France est la région la plus peuplée, la plus urbanisée et la première région économique française (22 % des emplois et 29 % du Produit Intérieur Brut). Région capitale de tous les superlatifs, les travaux consacrés à cet espace sont foisonnants et privilégient une entrée chronologique (Merlin, 2004), territoriale (Beckouche, DATAR et Région Île-de-France, 1999) ; (Saint-Julien et Le Goix, 2007)] et/ou thématique [(les périurbains : (Berger, 2004)], le logement, les transports et la mobilité : (Baccaïni, 2002), pour ne citer que quelques exemples.

Des atlas à l'échelle régionale faisant office de synthèse ont été réalisés par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France (IAU Île-de-France) depuis les années 1990 (deux tomes en 1991, 1992 ; quatre tomes en 2000, 2001, 2002 et 2003 ; la dernière édition de 2013 réactualise les données alors que la méthode de recensement a évolué[60]). Notre but n'est pas ici de reprendre les grandes tendances et résultats de ces travaux mais d'analyser et de présenter le cadre francilien à l'aide de deux clés de compréhension : les espaces verts et les vacants urbains. La conjonction de disponibilités foncières (présence de vacants) et d'espaces carencés en espaces verts devrait expliciter la présence et le développement des vacants jardinés institutionnalisés et ainsi nous aider à circonscrire une zone d'étude pertinente. Ces deux variables sont *a priori* corrélées négativement : la présence de vacants est croissante de la ville centre à la périphérie car les densités de populations et de bâtis diminuent tandis que le nombre d'espaces verts augmentent du centre vers la périphérie.

Paradoxalement, les vacants jardinés sont plus nombreux dans la ville dense, ce qui signifie que d'autres facteurs (économiques, sociaux et politiques) entrent en compte et sont déterminants. Les vacants jardinés constitueraient un attribut du cadre de vie en ville dense et ainsi une innovation sociale du centre métropolitain. En outre, les effets de gradients à l'échelle régionale conduisent nécessairement à différencier des types d'espaces afin d'éclairer les contrastes observés entre la ville centre et les confins de la région. Nous allons dans un premier temps mettre en évidence la richesse et la diversité des espaces ouverts franciliens, combinant sites naturels et délaissés, avant de présenter les facteurs de développement des vacants jardinés institutionnalisés et la zone d'étude choisie.

1.1 L'Île-de-France, une région riche en espaces ouverts[61] : du zonage au système

Au premier janvier 2012, la population de l'Île-de-France est estimée à 11 900 000 d'habitants[62] (soit 18,8 % de la population française) sur une superficie de 12 000 kilomètres carrés (soit 2 % du territoire français), divisée en sept départements. La densité de population,

[60] Atlas des franciliens (Dandoy-Marchal, Louchart, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France et Institut national de la statistique et des études économiques, 1991 ; Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France et Institut national de la statistique et des études économiques, 1992 ; Institut national de la statistique et des études économiques et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, 2000, 2001, 2002, 2003 ; Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, 2013)

[61] Les espaces ouverts comprennent les espaces agricoles, boisés, naturels et les espaces verts urbains.

[62] INSEE, données actualisées datant de 2011. Toutefois certaines données départementales datent de 2009 (notamment les densités de population).

bien que largement supérieure à la moyenne nationale (respectivement 977 habitants par kilomètre carré contre 115 habitants par kilomètre carré pour l'ensemble du territoire) est très contrastée et se caractérise par un gradient décroissant du centre vers la périphérie. Alors que Paris affiche le taux record de 21 196 habitants par kilomètre carré, la densité de la petite couronne est trois fois moins élevée (6 897 habitants par kilomètre carré), celle de la grande couronne près de 35 fois moins (610 habitants pas kilomètre carré).Ces chiffres sont révélateurs de la forte pression exercée sur les milieux.

1.1.a Des espaces ouverts[63] diversifiés bénéficiant de statuts de protection variés

Les espaces ouverts désignent les espaces agricoles, boisés, naturels, les délaissés ainsi que les espaces verts urbains et s'opposent aux espaces bâtis. Les espaces agricoles et naturels[64] représentent plus de 80 % du territoire régional. Près de la moitié de la surface régionale est occupée par les terres cultivées (essentiellement des grandes cultures de céréales, d'oléagineux et de protéagineux) et 27 % par les surfaces boisées. Ce taux de recouvrement est proche de la moyenne nationale (26 %). La situation de l'Île-de-France, au centre du bassin versant de la Seine et au croisement de différents domaines bioclimatiques (atlantique, méditerranéen et continental) est à l'origine d'une riche biodiversité. La région accueille ainsi le tiers de la flore française, les deux tiers des espèces d'oiseaux, la moitié des espèces de batraciens et de reptiles et la moitié des mammifères de France (IAU Île-de-France, 2012). La diversité et la richesse des milieux régionaux expliquent le niveau élevé de protection. En effet, un tiers de la surface régionale fait l'objet de protections, qui concernent essentiellement les espaces boisés et naturels. Néanmoins, en dépit de la richesse de la biodiversité et de l'étendue des zones de protection, les espaces ouverts sont considérablement fragmentés en raison notamment de la densité des réseaux de transport et de l'urbanisation. En définitive, la composante « naturelle » de la région apparait malgré tout dominante puisque les surfaces urbaines ne représentent que 20 % de la superficie régionale dont 5 % d'espaces verts publics et non construits, 13 % d'espaces bâtis (occupés pour moitié par l'habitat individuel) et 2 % dédiés aux seules infrastructures de transport. L'étalement urbain et la reconnaissance progressive du rôle écologique des espaces ouverts a conduit à une évolution de leur appréhension dans les documents de planification.

[63] Les espaces ouverts comprennent les espaces agricoles, boisés, naturels et les espaces verts urbains.
[64] Données provenant des mémentos 2011 et 2012 concernant l'environnement en Île-de-France publiés par l'IAU Île-de-France (IAU Île-de-France, 2011, 2012).

1.1.b Espaces verts, boisés, naturels et agricoles et planification : la mise en place d'un système régional des espaces ouverts

Les espaces verts publics sont ainsi compris dans le calcul des surfaces urbaines et sont différenciés des espaces naturels et des espaces agricoles, bien que pourtant considérés comme des espaces ouverts. Au cœur de la métropole, ils sont généralement associés aux espaces boisés publics. Un constat, qui démontre la complexité et l'imbrication des appellations, qui peuvent différer en fonction des définitions adoptées, de l'espace de référence et de l'organisme producteur des données. L'articulation de la protection et de la valorisation des espaces ouverts en Île-de-France n'est pas une préoccupation récente. Le premier schéma directeur régional de 1976[65] (Schéma Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Région Île-de-France, SDAURIF) vise à rétablir l'équilibre entre surfaces urbanisées et espaces ouverts à l'échelle régionale. Ces espaces ouverts composent la trame verte régionale composée des espaces verts urbains et des espaces naturels de caractère essentiellement rural, extérieurs à l'agglomération et qui regroupent les grands massifs forestiers et les terres agricoles situés au-delà du front d'urbanisation. Alors que l'étalement urbain devient une préoccupation importante, la région met en place au début des années 1980 une politique visant à protéger et à valoriser les espaces boisés, naturels et agricoles de la ceinture verte. Cette politique est fondée sur l'acquisition[66] et la veille foncière ainsi que sur l'attribution de subventions aux collectivités territoriales communales, afin de les aider à mener à bien leurs projets de protection, de restauration ou de mise en valeur des espaces ouverts. Cette politique s'inscrit dans la lignée d'un projet régional initié au cours des années 1970 et repris dans le SDAURIF remettant au goût du jour la notion de ceinture verte[67], définie comme l'espace régional aux plus forts enjeux (Legenne et Laruelle, 2005).

[65] Le district de la région parisienne devient en 1976 la Région Île-de-France. Le SDAURIF de 1976 est disponible en ligne sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France : http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-directeur-d-amenagement-r279.html, site internet consulté le 20 octobre 2013.

[66] L'Agence des Espaces Verts (AEV) de la région, créée en 1976, dispose d'un outil de maitrise foncière : le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF). Le PRIF est un secteur naturel ou agricole classé défini et soumis au vote par le conseil municipal, le conseil d'administration de l'AEV et le conseil régional d'Île-de-France et intégré dans les documents d'urbanisme. Au sein de ce secteur, l'AEV peut acquérir des terrains pour le compte de la région à l'amiable, par préemption ou par expropriation. Les PRIF sont essentiellement situés dans la ceinture verte et la couronne rurale. Au 31 décembre 2011, les 75 PRIF d'Île-de-France représentent une surface de 37 494 hectares soit 3 % de la superficie régionale.

[67] La ceinture verte comprend les espaces ouverts ni urbanisés, ni urbanisables situés dans un rayon de 10 à 30 kilomètres du centre de l'agglomération. Des études réalisées par l'AEV et l'IAU Île-de-France sur les différentes portions de la ceinture verte viennent enrichir les connaissances et constituent des documents d'aide à la décision. Une synthèse partielle de ces travaux, publiée en 1987, met en relief les forts enjeux relatifs aux espaces ouverts régionaux (Dubois, Lange, Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France, 1987)

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) de 1994[68] affine le zonage des espaces ouverts de la région en identifiant la trame verte au cœur de l'agglomération, la ceinture verte et au-delà la couronne verte et jaune, qui comprend les espaces boisés et agricoles. Néanmoins, il revient sur la dénomination d'espaces ouverts au profit de la notion d'espaces verts comprenant les espaces boisés et les espaces paysagers. La distinction est parfois imprécise et des confusions sont relevées entre les termes de paysage et de milieu naturel[69] (Cauchetier, 2003). Les questions environnementales font l'objet d'une approche sectorielle sans étude globale de l'impact potentiel des aménagements et malgré une volonté de protection des espaces verts affichée, le SDRIF localise dans la ceinture verte plus de 60 % des espaces urbanisables (Faguer, Lerolle et Vivien, 2005). Le Plan Vert régional de 1995 (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, Région Île-de-France et Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, 1995) marque une étape importante de la politique environnementale car il formalise et approfondit la notion de trame verte et précise les objectifs de la ceinture verte : limiter l'extension en tâche d'huile de l'agglomération ; ouvrir de nombreux espaces verts aux habitants, en particulier pour leurs loisirs de fin de semaine et maintenir l'agriculture aux portes de la ville.

Deux éléments méritent particulièrement d'être soulignés pour appréhender les aspects inédits du Plan Vert. Premièrement, les espaces verts, boisés et naturels sont désormais envisagés comme de véritables composantes de l'aménagement remplissant des fonctions variées (production, loisir, écologie), vectrices d'urbanité (Banzo, 2009) bien que les finalités récréatives apparaissent encore prédominantes. Deuxièmement, le Plan Vert élabore un zonage régional des espaces ouverts adapté aux différences morphologiques régionales composé de quatre secteurs d'intervention, de la ville centre à la frontière régionale : la trame verte d'agglomération, la ceinture verte, la couronne rurale et les vallées et liaisons vertes où sont implantés les parcs naturels régionaux et les grands massifs forestiers.

Bien que le Plan Vert soit non opposable, il pose les fondements de la politique des espaces ouverts. Une orientation renforcée par l'émergence du développement durable prônant une ville verte et compacte. Le SDRIF de 2013[70], s'inscrit dans la droite ligne du Plan Vert

[68] Le SDRIF de 1994 est disponible sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France : http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/sdrif-1994-r11.html, site internet consulté le 20 octobre 2013.

[69] Le milieu naturel correspond généralement au milieu physique tandis que le paysage est à la fois constitué d'éléments anthropiques et naturels.

[70] Le dernier SDRIF a été approuvé par l'État par décret et publié au Journal Officiel le 28 décembre 2013 à la suite de sa validation du conseil régional le 18 octobre 2013 et de l'avis favorable du Conseil d'État le 17 décembre 2013.

régional. À l'inverse du précédent SDRIF, il revient à la notion d'espaces ouverts regroupant espaces naturels, espaces boisés, espaces agricoles et espaces urbains ouverts. La protection et la valorisation des espaces ouverts est l'un des trois piliers du projet spatial régional : « Protéger-valoriser : une région plus vivante et plus verte » (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France et Région Île-de-France, 2008, 66).

En outre, le SDRIF doit permettre de « *pérenniser un fonctionnement en système des espaces ouverts* » (*Ibid*., 151). Si le projet reprend le découpage spatial proposé par le Plan Vert, il l'envisage de façon moins statique dans une dimension systémique. Pour chaque zone (cœur d'agglomération, ceinture verte et espace rural), les proportions d'espaces ouverts et d'espaces artificialisés sont signalées et associées à des objectifs à atteindre. Dans le cœur de métropole, largement artificialisé (89 % d'espaces artificialisés), l'objectif est de préserver au moins 10 % d'espaces agricoles, boisés et naturels en 2030. Aucun objectif chiffré n'est indiqué en ce qui concerne les espaces ouverts urbains, qui représentent 16 % de la surface des espaces urbanisés dans le cœur d'agglomération. L'approche systémique des espaces ouverts est entérinée dans le projet du document clé de l'aménagement francilien et les fonctions des espaces ouverts ne se réduisent plus à la dimension récréative mais sont déclinées en trois catégories : économiques, sociales et écologiques.

La fonction écologique des espaces ouverts est devenue essentielle. Dans le SDRIF de 1994, elle se limite à la protection des lisières des grands massifs forestiers alors que la nature « ordinaire » et la fonction écologique des espaces agricoles n'est pas abordée. La reconnaissance politique des fonctions écologiques des espaces ouverts et leur fonctionnement en réseau (Dugeny et al., 2011) est réaffirmée avec la tenue du Grenelle de l'environnement[71]. Ces rencontres ont démontré la nécessité de penser les continuités « naturelles », de raisonner en réseau plutôt qu'en zonage et ont diffusé la notion de trame verte et bleue. La préservation de la biodiversité a été l'un des six grands chantiers de la loi « Grenelle II »[72] publiée au Journal Officiel le 13 juillet 2010, complétant la loi programmatique « Grenelle I » promulguée un an auparavant. Le chapitre de la loi « Grenelle II » consacré à la biodiversité est divisé en six chapitres, dont le deuxième est consacré à la trame verte et bleue. L'article 121 en donne une définition : *« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en*

[71] Le Grenelle de l'environnement est un ensemble de réunions politiques engagées à partir de 2007 visant à proposer une réflexion et des propositions d'actions en matière d'environnement. Ce processus a abouti à la mise en œuvre de deux lois relevant de six chantiers majeurs : le bâtiment et l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité, les risques et la gouvernance.

[72] Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. ». La trame verte et bleue n'est donc plus uniquement assimilée au cœur de l'agglomération, elle devient un objet multiscalaire et réticulaire. La mise en place de la loi « Grenelle II » a imposé l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'aménagement, sur lesquels s'appuient les trames vertes et bleues : le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Ce schéma doit être mis en œuvre et mis à jour par la région, l'État et le comité régional « trames vertes et bleues ».

Cette sous-partie met en avant plusieurs évolutions de taille concernant l'appréhension des espaces ouverts dans les documents régionaux de planification. Les espaces ouverts sont désormais partie prenante d'un véritable système régional et la reconnaissance progressive de leurs fonctions écologiques s'est accompagnée de la mise en place de nouveaux outils : un document-cadre, à l'échelle nationale, intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » et un document-cadre au niveau régional : le schéma régional de cohérence écologique.

Nous avons ici établi les caractéristiques majeures des espaces ouverts à l'échelle régionale, comprenant espaces verts urbains et espaces vacants, et analysé l'évolution de leur appréhension dans les documents de planification. Ces éléments contextuels doivent être complétés par une analyse régionale centrée sur les vacants jardinés institutionnalisés aboutissant sur la définition de la zone d'étude. Toutefois, dans la mesure où nous ne disposons d'aucune donnée et d'étude sur ce sujet, nous cherchons dans un premier temps à identifier les territoires dont le potentiel de développement des vacants jardinés semble être le plus important. Pour ce faire, nous confrontons et analysons les variables espaces verts urbains et vacants urbains.

1.2 « À la recherche de la délimitation spatiale de notre objet »

La variable espaces verts urbains conduit à réfléchir en termes de zones carencées à savoir les zones caractérisées par un déficit d'espaces verts. Notre première partie vise à identifier les zones régionales carencées en espaces verts tout en démontrant que l'approche initiale, quantitative, s'est enrichie d'une approche plus qualitative et spatialisée. Notre deuxième partie concerne la délimitation des territoires caractérisés par une surreprésentation des vacants urbains. La confrontation de ces deux variables (manque d'espaces verts, présence de vacants) nous permet de définir une zone d'étude pertinente pour mener à bien notre travail.

1.2.a Identifier les zones franciliennes carencées en évaluant la densité et l'accessibilité des espaces verts urbains

La trame verte d'agglomération, en tant que secteur le plus dense, rassemble les espaces régionaux les plus carencés en espaces verts. La majorité des études relative à la densité et à l'accès aux espaces verts publics porte donc sur cet espace. La nature en ville est devenue un enjeu politique important et si le SDRIF de 2013 ne mentionne pas d'objectifs chiffrés concernant les espaces ouverts urbains, plusieurs plans ont été initiés. Un plan « Nature en ville »[73] (qui s'intitule « Restaurer et valoriser la nature en ville »[74]), engagement du Grenelle de l'environnement est lancé en 2009. Il est inscrit dans la loi programmatique « Grenelle I » et dans un autre plan : le plan d'actions « Ville durable »[75], dont il constitue le quatrième axe. Le plan « Nature en ville », produit d'un travail collectif définit des axes stratégiques et des orientations. Il ne se limite pas à la question de la nature végétale en ville, qui nous intéresse ici, mais englobe l'ensemble des éléments de trame verte et bleue et accorde une place de choix à des approches émergentes (économie de l'environnement, services écosystémiques) et à des thèmes majeurs (réchauffement climatique). Le deuxième axe du plan : « Préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité » met l'accent sur la nécessité de combiner une approche quantitative et qualitative pour permettre à l'ensemble des citadins d'accéder à des espaces de nature de qualité.

La question des carences en espaces verts a d'abord été envisagée par les acteurs politiques d'un point de vue quantitatif. Un secteur urbain est dit carencé s'il ne dispose pas d'une quantité d'espaces verts jugée « suffisante ». Les premières politiques publiques d'espaces verts déterminent d'ailleurs des seuils à atteindre. La circulaire ministérielle du 8 février 1973, classant les espaces verts comme équipements publics, fixe comme objectif 10 mètres carrés par habitant en zone centrale et 25 mètres carrés par habitant en zone périurbaine (IAU Île-de-France, 2011).Ce seuil s'appuie sur le postulat de la nécessité du végétal dans un milieu minéral tout en prenant en considération les surfaces végétales existantes et leur potentiel de développement. Le SDRIF de 1994, le Plan Vert ainsi que le SDRIF de 2013 reprennent cet objectif, encourageant et valorisant la végétalisation du cœur de l'agglomération. Depuis les années 1970, l'offre s'est considérablement accrue. Tous les départements de la petite couronne

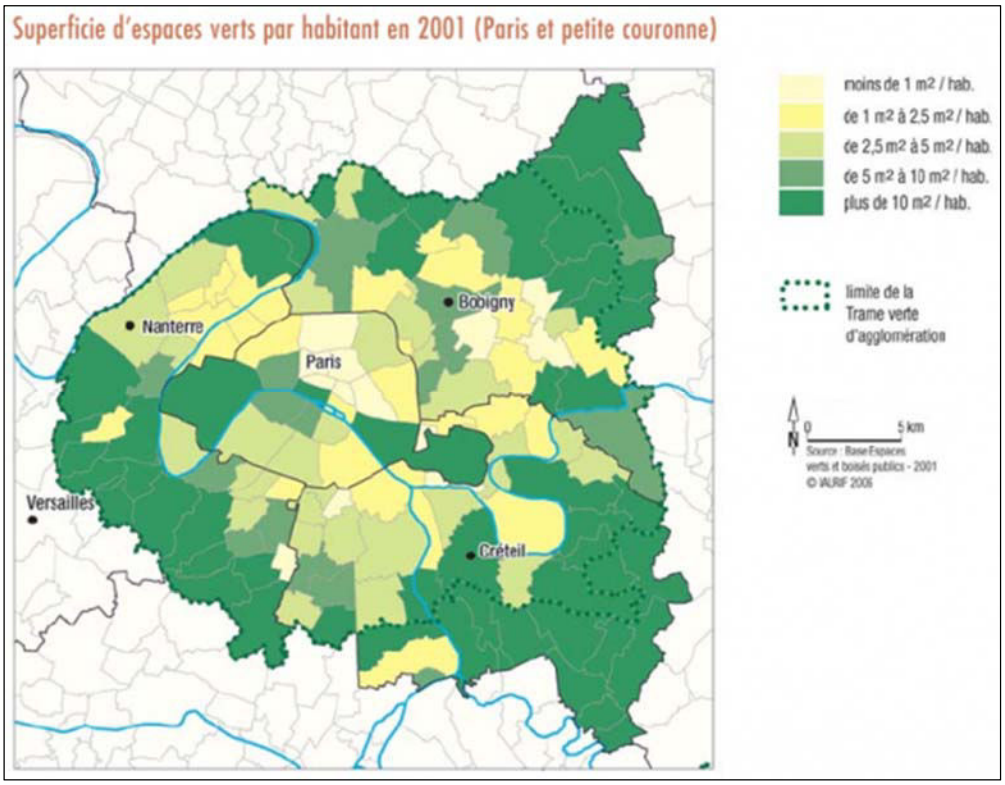
[73] Plan disponible en ligne sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-nature-en-ville.html, site internet consulté le 3 décembre 2013.
[74] L'emploi du terme de restaurer mérite d'être souligné car il met en évidence l'idée sous-jacente de réparation et de reconnexion entre ville et nature.
[75] Les actions du volet nature en ville sont en voie de finalisation. Le plan d'actions ville durable a été présenté en Conseil des ministres en octobre 2008. Il vise à réformer la façon de « faire » la ville et s'est appuyé sur des appels à concours et des appels à projets dans des domaines définis comme prioritaires.

disposent aujourd'hui d'au moins 10 mètres carrés par habitant alors que ce seuil avait uniquement été atteint par le département des Hauts-de-Seine lors de l'élaboration du Plan Vert. Entre 1970 et 2001, le nombre de mètres carrés d'espaces verts et boisés ouverts au public par habitant a augmenté de 240 %, passant de 2,6 mètres carrés à 8,6 mètres carrés. Pourtant le dernier inventaire des espaces verts et boisés franciliens ouverts au public[76] de l'IAU Île-de-France en 2009 fait état d'une évolution négative sur les 10 dernières années du nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant dans six départements franciliens sur huit[77]. Cette évolution négative est le produit d'un ralentissement de la création des espaces verts associé à une augmentation de la population. Mais l'approche par le nombre moyen de mètres carrés d'espaces verts par habitants est limitée aux espaces verts et boisés ouverts au public et n'intègre pas les jardins privés[78]. En revanche, le calcul de l'indice de végétation permet d'inclure l'ensemble des éléments végétaux et de représenter la couverture végétale. L'indice de végétation est établi à partir de données issues de la télédétection satellitale qui mettent en évidence et analysent la végétation chlorophyllienne. Cet indice est très corrélé avec la densité et l'activité chlorophyllienne des couverts végétaux, et dans une moindre mesure avec la biomasse (quantité de végétation). Toutefois, à la différence de la base de données recensant les espaces verts et boisés ouverts au public, le calcul de l'indice de végétation ne permet pas de différencier les éléments végétalisés (arbres d'alignement, jardin, vacant) sans confrontation avec le terrain. En définitive il faut combiner ces deux approches. Les cartes ci-dessous (cf. carte III-1 et carte III-2) représentent les superficies d'espaces verts par habitant ainsi que les indices de végétation par commune au sein de la trame verte d'agglomération, telle que définie dans les documents de planification.

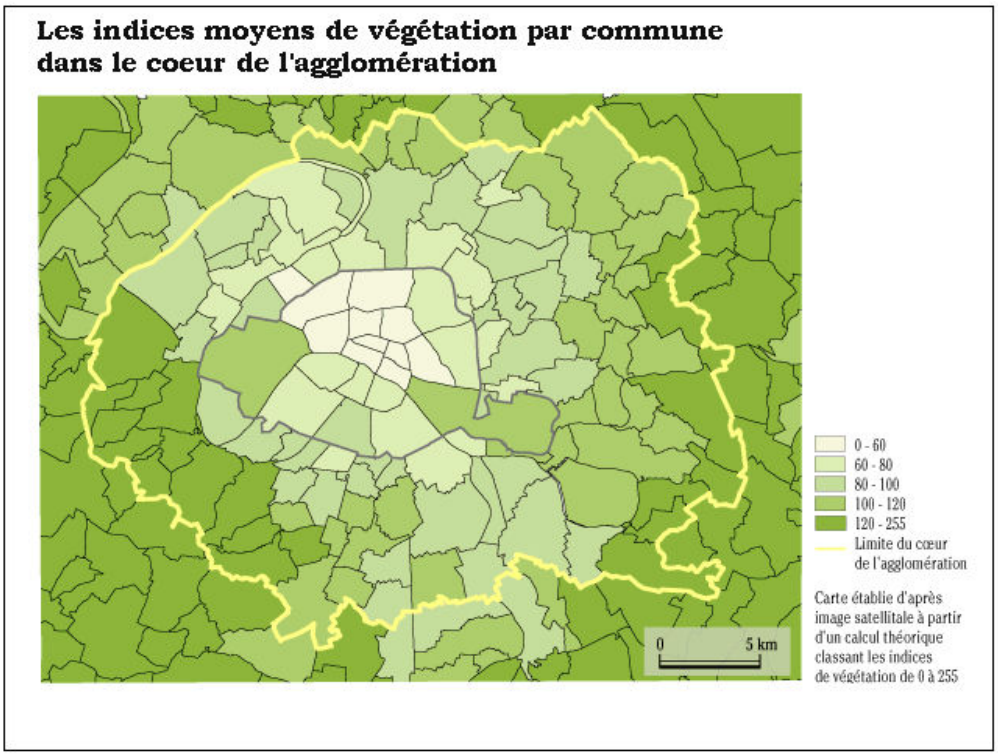
[76] Depuis 1990, l'IAU réalise tous les quatre ans des inventaires des espaces verts et boisés franciliens ouverts au public. Dans cet inventaire, les espaces verts et boisés ouverts au public sont regroupés en deux catégories : les espaces verts et/ou boisés (espace boisé, milieu à caractère pédagogique, square et jardin public, parc de ville, parc d'étang, grand parc urbain, jardin botanique, parc de château, plaine de jeux, base de loisirs régionale, base de loisirs, parc sportif, autre espace vert, espace vert en projet) et les espaces verts linéaires (berges et chemins de halage aménagés, mail, promenade plantée, coulée verte, autres).

[77] Paris reste stable avec une évolution de 0,5 % alors que la Seine-et-Marne présente une augmentation de 18 %.

[78] Les jardins privés sont pourtant de plus en plus intégrés dans les études scientifiques (Gaston, Smith, Thompson et Warren, 2005 ; Riboulot, 2012) et opérationnelles (Mairie de Paris, 2011b) essentiellement comme vecteurs de biodiversité urbaine.



Carte III-1 Une superficie d'espaces verts par habitant et par commune contrastée à Paris et dans la petite couronne



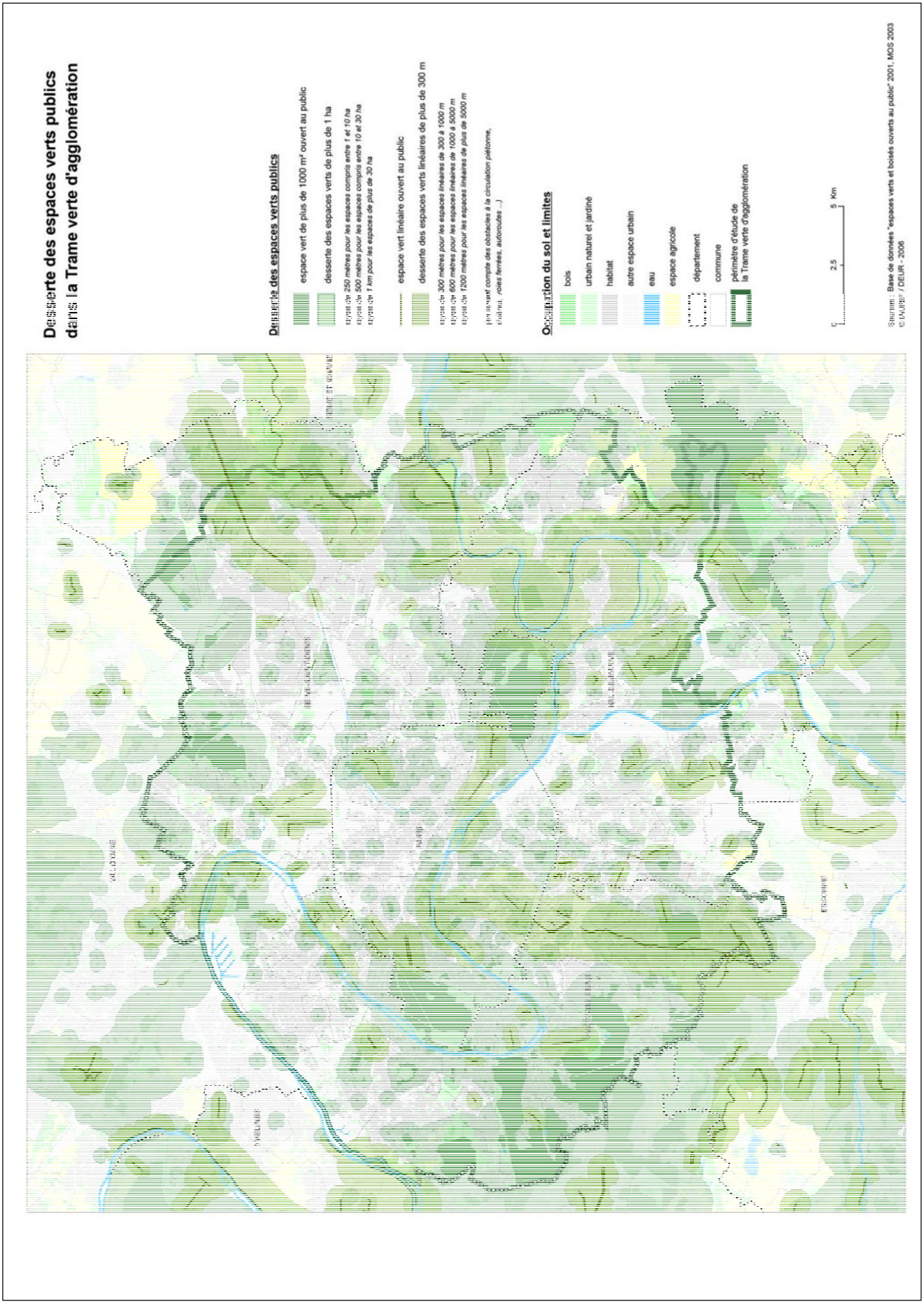
Carte III-2 Les indices moyens de végétation décroissent du centre vers la périphérie dans le cœur d'agglomération

Source : Atlas des Franciliens, Tome 1, 2000.

La confrontation de ces deux cartes met en évidence des zones dont la densité d'espaces verts par habitant est faible. Au cœur de l'agglomération, les communes sont, pour la majorité d'entre elles, faiblement végétalisées. Sur 124 communes, 72 ont un indice inférieur à 100 (les indices vont de 0 à 255). Les arrondissements parisiens centraux de la rive droite et du nord (3ème, 4ème, 10ème et 11ème) font état des densités d'espaces verts par habitant et des indices de végétation les plus faibles. Les espaces méridionaux et centraux de la Seine-Saint-Denis, la partie centrale du Val-de-Marne et la boucle de Gennevilliers apparaissent également comme des secteurs où le déficit d'espaces verts est le plus patent. Toutefois, les cartes ne sont pas totalement identiques et des différences sensibles sont notables. La carte représentant la superficie d'espaces verts par habitant apparait plus contrastée que la carte représentant les indices de végétation, qui est structurée selon un gradient décroissant du centre vers la périphérie.

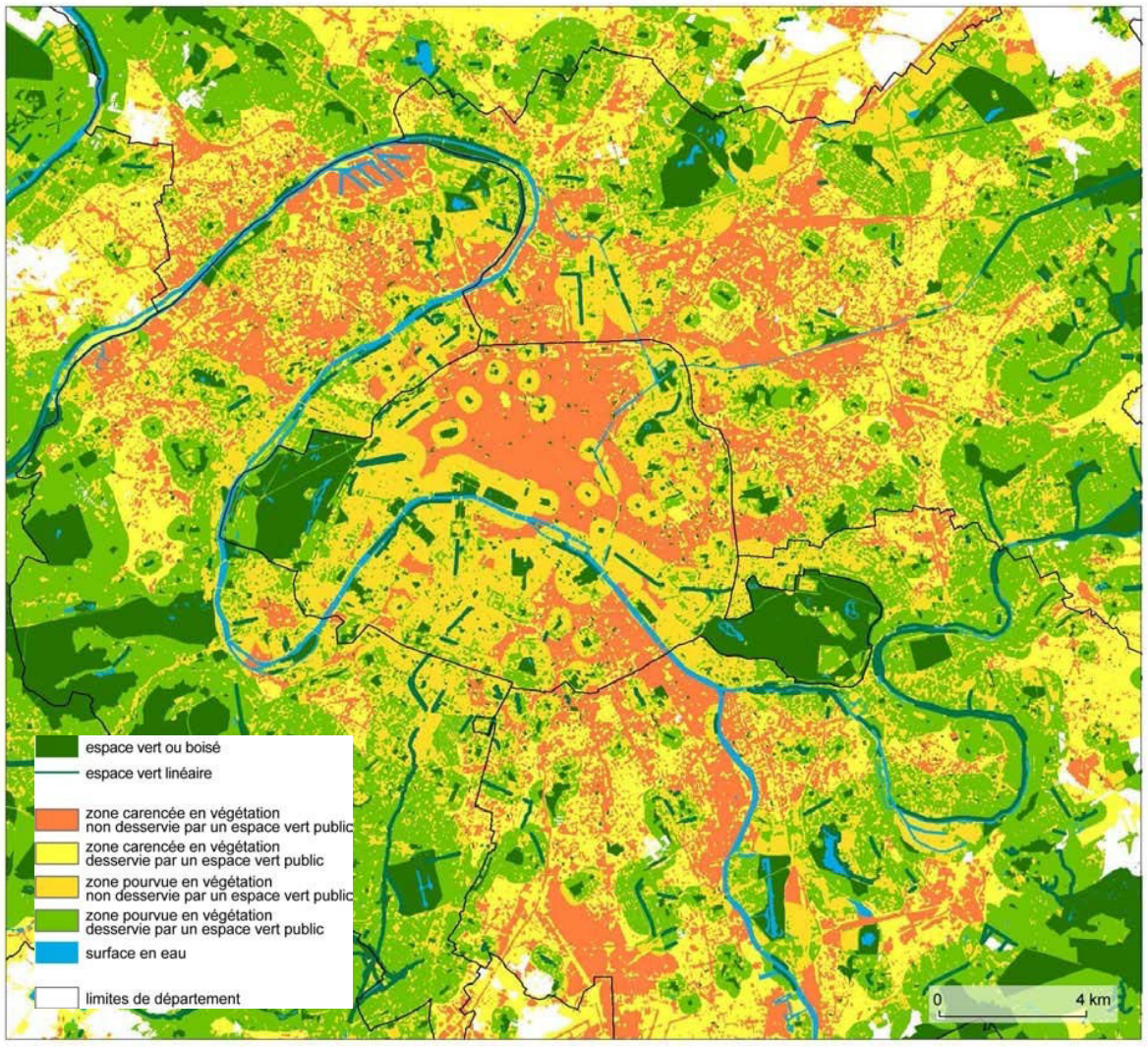
Néanmoins, l'approche quantitative est insuffisante. En effet, une commune peut très bien satisfaire le seuil moyen de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant sans que la répartition des espaces verts soit uniforme. Ainsi, une approche spatialisée fondée sur les notions d'accessibilité et de desserte est indispensable pour appréhender les besoins et les potentialités de la trame verte d'agglomération. La définition de la zone de desserte repose sur l'idée que l'espace vert possède une aire d'attraction de proximité ; le temps de déplacement ne doit pas être trop important au risque de limiter la fréquentation. En outre la taille et les équipements de l'espace vert vont induire des aires de polarisation de différents rayons puisque les usagers sont en théorie capables de parcourir de plus grandes distances pour se rendre dans un parc que pour aller dans un square. Des seuils ont été fixés lors de l'élaboration du Plan Vert et ont été globalement maintenus. Ainsi le rayon de desserte est de 250 mètres pour les espaces verts compris entre un à 10 hectares[79], de 500 mètres pour les espaces verts de 10 à 30 hectares et de 1 000 mètres pour les espaces verts de plus de 30 hectares. Le rayon de desserte des espaces verts linéaires a quant à lui été modifié car jugé insatisfaisant compte-tenu de la diversité des espaces verts linéaires. Un rayon unique de 50 mètres, qui avait été fixé initialement, a fait place à trois classes : le rayon de desserte est de 300 mètres pour les espaces verts linéaires compris entre 300 et 1 000 mètres, il est de 600 mètres pour les linéaires compris entre 1 000 et 5 000 mètres et de 1 200 mètres pour les linéaires dont la longueur excède 5 000 mètres. La carte de la desserte en espaces verts publics permet en négatif d'identifier les zones de carence (cf. carte III-3).

[79] Le Plan Vert avait toutefois défini 0,25 ha comme taille minimale (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, Région Île-de-France et Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, 1995, 39).



Carte III-3 : Desserte des espaces verts publics dans la Trame verte : une lecture en négatif des zones de carence

La réflexion en termes de desserte permet d'améliorer l'identification des zones insuffisamment végétalisées. Toutefois, la prise en compte du contexte urbain est tout aussi indispensable. En effet, la carence ne peut pas être appréhendée de la même façon que l'on vive en milieu pavillonnaire ou dans un tissu urbain très dense. Ainsi et ce dès la rédaction du Plan Vert, ont été croisées les données de desserte et les indices de végétation. La combinaison de ces variables a débouché sur la création d'un indicateur synthétique du cadre de vie qui met en évidence les zones les plus carencées pointant de cette manière les secteurs devant être privilégiés par l'action publique[80] (cf. carte III-4).



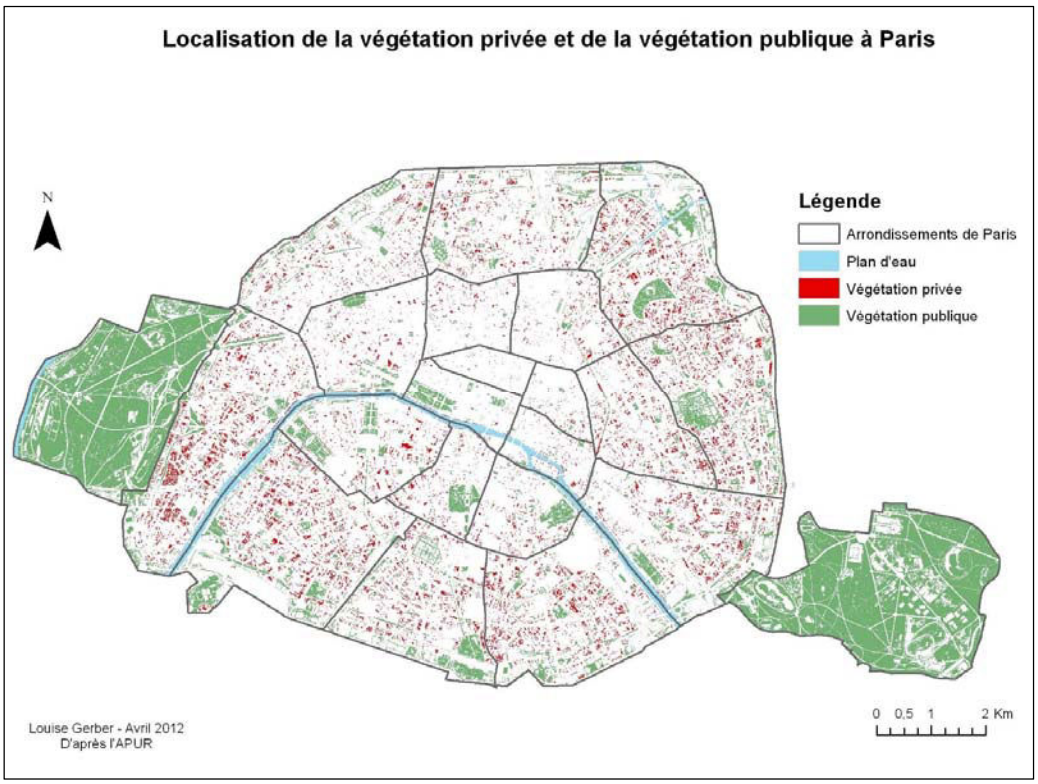
Carte III-4 L'indicateur synthétique du cadre de vie : mettre en évidence les secteurs à privilégier

Source : BEV2001, Indice de végétation 2003, IAU ÎDF, 2006.

[80] Cette carte a été numérisée et réactualisée mais la comparaison n'a pas être possible puisque les derniers relevés calculés à partir de l'image Landsat 7 ont été réalisés le 9 août 2003 et sont trop atypiques en raison de la canicule.

Les zones rosées (carencées en végétation non desservie par un espace vert public) sont les mêmes que celles identifiées précédemment. Trois zones ressortent particulièrement. La moitié nord-est de Paris (sauf le 19ème arrondissement, plus favorisé avec les parcs de la Villette et des Buttes-Chaumont notamment) et les espaces de la Seine-Saint-Denis contigus à ces arrondissements avec une extension linéaire le long du canal de l'Ourcq constituent la première zone. Le 13ème arrondissement et l'espace limitrophe du Val-de-Marne ainsi que le secteur compris entre la limite départementale occidentale et la Seine composent la deuxième zone. Enfin la troisième zone est située dans la boucle de Gennevilliers[81].

Plusieurs indices quantitatifs ont été créés et affinés pour déterminer les zones carencées en espaces verts mais le souhait d'entreprendre des approches qualitatives en termes de satisfaction de besoins est de plus en plus affirmé. En outre, nous pouvons questionner la base de données initiale et réfléchir aux objets définis comme espaces verts et boisés ouverts au public. Les espaces de nature émergeants (les jardins partagés) ou privés (jardins privés) sont exclus de cet inventaire. Leurs surfaces, notamment en cœur d'agglomération ne modifieraient pas radicalement l'identification des zones de carence végétales mais leur intégration permettrait de mener une analyse encore plus fine, ainsi que le démontre la carte suivante (cf. carte III-5).



Carte III-5 Une analyse plus fine des zones carencées par l'intégration des espaces verts privés à Paris

Source : Données APUR, Louise Gerber, 2012.

[81] Notons que les catégories en jaune sont difficiles à distinguer sur la carte en raison de la proximité des couleurs choisies.

Une limite identifiée puisque à l'occasion du sixième inventaire des espaces verts et boisés ouverts au public mené entre le 21 juin et le 31 décembre 2013 par l'IAU Île-de-France, les jardins associatifs (familiaux, partagés et d'insertion) sont pris en compte avec l'aide de l'Institut National de la Recherche Agronomique. Les résultats de cette enquête doivent paraître courant 2014.

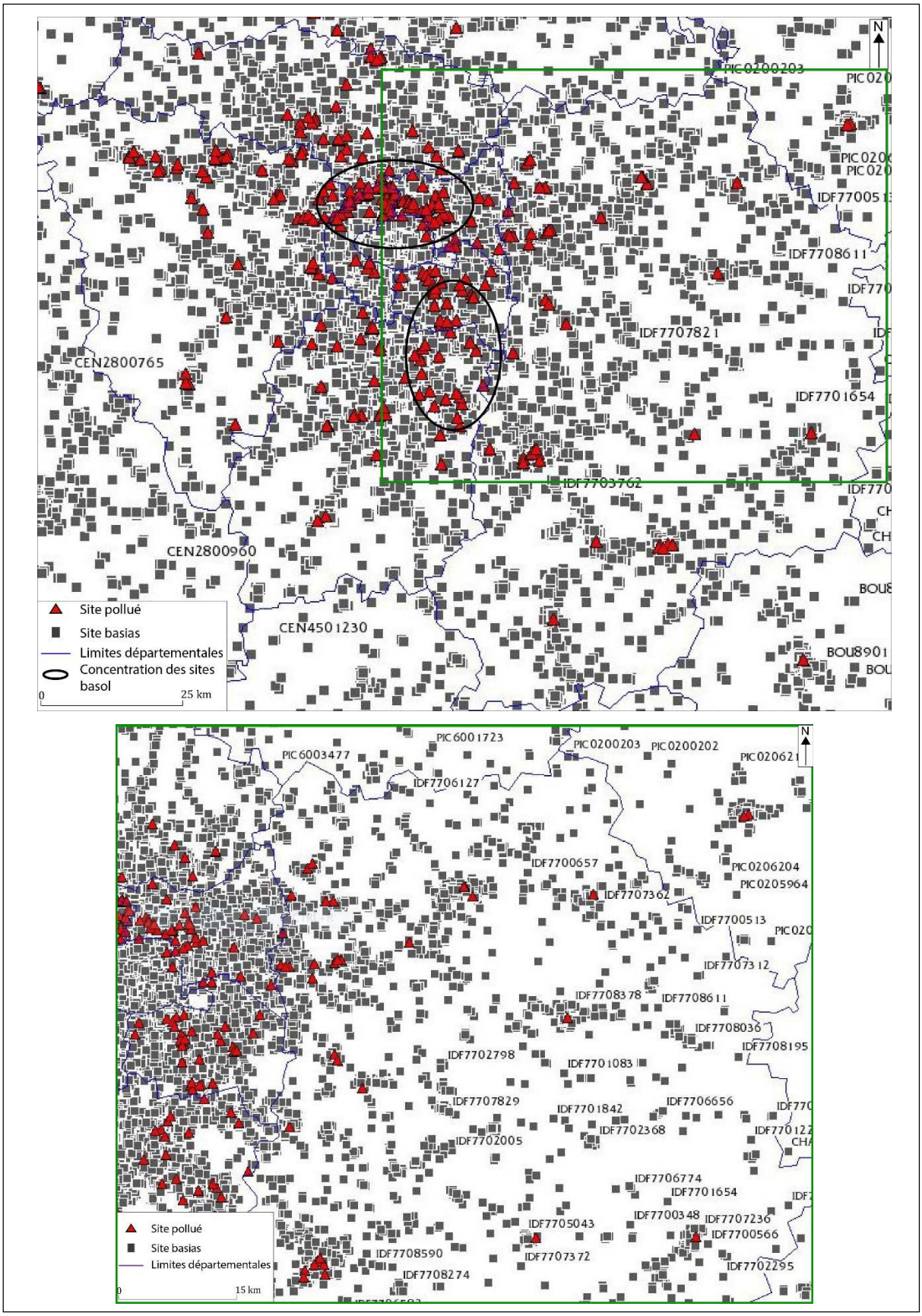
La définition des zones carencées en espaces verts associe plusieurs outils quantitatifs. L'approche initialement privilégiée, qui consiste à évaluer la densité d'espaces verts (nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant) s'est enrichie d'une approche plus spatialisée (aire de desserte) et d'une meilleure connaissance de la couverture végétale urbaine (indice de végétation). En outre, la définition des types d'espaces verts et boisés ouverts au public s'élargit puisqu'elle intègre désormais les nouvelles formes d'espaces verts émergents, que sont les jardins associatifs. Les cartes construites à partir de ces outils nous permettent d'observer un accroissement des surfaces végétalisées du centre vers la périphérie de la trame verte d'agglomération[82] ainsi qu'une répartition inégale opposant une moitié nord-est faiblement dotée à une moitié sud-ouest mieux lotie. Nous avons identifié les arrondissements parisiens centraux de la rive droite mais aussi les arrondissements du nord, les communes méridionales et centrales de la Seine-Saint-Denis, les communes situées dans la boucle de Gennevilliers ainsi que les communes de la partie centrale du Val-de-Marne comme les secteurs de la trame verte d'agglomération les plus carencés en espaces verts. Nous allons désormais comparer ces secteurs avec les zones caractérisées par une surreprésentation des vacants.

1.2.b Identifier les zones francilienne caractérisées par une surreprésentation des vacants urbains en s'appuyant sur les anciens sites industriels et le Mode d'Occupation des Sols

Aucune base de données ne recense l'ensemble des vacants existants à l'échelle de la région Île-de-France à la différence des friches industrielles grâce aux bases de données BASOL et BASIAS[83]. En dépit de leurs limites, l'examen de ces bases de données nous permet de démontrer que la présence d'anciens sites industriels est importante contribuant ainsi à déterminer les secteurs caractérisés par une surreprésentation des vacants dans le quart nord-est régional. Le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) permet d'accéder à la

[82] Cette affirmation est moins évidente à l'échelle régionale car les indices de végétation hors terres arables sont plus faibles dans les espaces régionaux périphériques (hormis pour les communes situées à proximité de la Seine et de ses affluents) ainsi que dans la partie centrale de la Seine-et-Marne.
[83] Bien que ces bases de données fassent état de nombreuses limites soulignées dans le chapitre précédent.

représentation cartographique des sites Basias et Basol à l'échelle départementale. En retravaillant la carte, nous sommes parvenus à faire figurer l'espace d'étude (cf. carte III-6).



Carte III-6 Carte de localisation des anciens sites industriels (Basias) et des sites pollués (Basol)

Source : BRGM, basias.brgm.com, Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Les sites Basias sont présents sur l'ensemble du territoire francilien. Toutefois, ils sont davantage concentrés dans les départements de la petite couronne et dans un rayon de 30 kilomètres autour de Paris. Dans la grande couronne, le département du Val d'Oise présente une densité de sites plus forte que les départements des Yvelines, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. La lisibilité est cependant difficile tant les sites sont nombreux. La répartition des sites Basol, quant à eux, fait apparaitre deux espaces de concentration. Tout d'abord, un secteur limitrophe comprenant les arrondissements du nord de Paris, le sud de la Seine-Saint-Denis et le nord des Hauts-de-Seine et un autre secteur plus diffus établi le long de la Seine dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

La densité des sites Basol est au même titre que les sites Basias plus importante dans la petite couronne, en dehors de Paris, et beaucoup plus lâche dans la grande couronne. Les secteurs étudiés constituent des territoires traditionnels de l'activité industrielle (comme l'implantation historique de l'industrie sur la plaine de France), favorisée par l'importance des axes stratégiques routiers et fluviaux (Seine, canal de l'Ourcq, Marne). Si l'Île-de-France est toujours la première région industrielle française, l'implication des départements est contrastée. En termes de nombre d'établissement appartenant à une entreprise industrielle[84], Paris se classe en première position suivi des Hauts-de-Seine, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, de l'Essonne et du Val d'Oise avec respectivement 2 478, 1 239, 886, 798, 793, 665, 618 et 603 établissements. En outre, la désindustrialisation a touché de façon inégale les territoires traditionnels du secteur secondaire et les restructurations ont favorisé le maintien et le développement des industries spécialisées à haute valeur ajoutée. Ces dernières concernent particulièrement les départements de Paris (édition, industrie pharmaceutique), des Hauts-de-Seine (administration d'entreprises et industrie pharmaceutique) et des Yvelines (architecture, ingénierie, contrôle). La fabrication de produits en plastique et en métal et la construction automobile sont les secteurs les plus développés des départements de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis[85]. La rémunération est moins importante dans les départements qui rassemblent le plus grand nombre d'ouvriers. Elle est en effet supérieure à 45 000 euros brut par an par salarié à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines et inférieure à 40 000 euros en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne alors que dans ces deux derniers départements

[84] Il s'agit des établissements appartenant à une entreprise industrielle de plus de 20 salariés hors énergie (Service des études statistiques et industrielles de l'INSEE) : http://www.insee.fr/sessi/regions/idf/r-dep_2007.htm, site internet consulté le 5 décembre 2013.
[85] Il faut préciser que l'industrie automobile est néanmoins un secteur important pour le département des Yvelines.

la part des ouvriers est respectivement de 13,1 % et 14,8 %[86]. Ainsi, l'industrie francilienne est caractérisée par un clivage opposant les départements centraux et de l'ouest aux secteurs plus compétitifs et rémunérateurs et les départements du nord et de l'est, véritables bastions ouvriers, marqués par une industrie plus traditionnelle et en déclin. Notre but étant de révéler les territoires caractérisés par une surreprésentation des vacants, nous nous concentrons sur les secteurs de tradition industrielle davantage marqués par le déclin.

Pour compléter cette approche et identifier les vacants franciliens en dehors des strictes friches industrielles, une démarche exploratoire a été menée. En effet, le Mode d'Occupation des Sols (MOS) d'Île-de-France de 2003 propose une catégorisation en 81 postes. Quatre postes ont été choisis (cf. tableau III-1) car correspondant à la définition que nous avons formalisé des vacants urbains.

29	*Terrains vacants en milieu urbain*	Terrains vagues en milieu urbain, terrains libres, non bâtis
45	*Grandes emprises d'activité*	Emprise affectée à l'activité d'une seule entreprise, de type industriel. L'emprise peut couvrir plusieurs îlots entiers. Les parkings et grands espaces vacants sont repérés comme tels.
75	*Emprises de transport ferré*	Faisceaux de triage, les gares, les installations d'entretien du matériel, voies ferrées y compris les remblais et déblais.
81	*Chantiers*	Il s'agit de tous les chantiers de construction et de démolition.

Tableau III-1 Identifier les vacants urbains à l'aide du MOS francilien : le choix de quatre postes

Source : MOS Île-de-France, 2008, IAU ÎDF.

Les limites de cette analyse sont clairement identifiables car relatives au choix des postes. En effet, la lecture de la définition des libellés des postes montre qu'au sein d'une même catégorie, certains espaces ne correspondent pas à la définition du vacant en tant qu'espace d'investissement possible (terrains de manœuvre militaire, abords des pistes d'aérodrome, couloirs de lignes à haute tension). En outre, nous n'avons pas d'indication sur l'exploitation ou non de certains terrains (emprises de voies ferrées) et la traduction de la dimension temporelle n'est pas possible (le temps de latence des chantiers ne peut être apparent). Enfin, la

[86] Part de la population de 15 ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle, RGP 2009, exploitation complémentaire, INSEE.

représentation cartographique de ces cinq postes à l'échelle régionale n'est pas discriminante soulignant la difficulté de révéler de potentiels vacants urbains, qui ne soient pas des friches industrielles.

La région Île-de-France en tant que première région urbaine française est paradoxalement caractérisée par une forte présence des espaces ouverts, qui couvrent près de 80 % de son territoire. La réflexion menée sur l'articulation entre espaces vacants, espaces verts, espaces boisés, espaces agricoles et espaces naturels ainsi que la reconnaissance de leur rôle écologique a conduit à envisager une approche systémique des espaces ouverts. Mais cette richesse n'est pas synonyme d'uniformité spatiale puisque le centre de l'agglomération en est le plus dépourvu. Dans l'objectif de délimiter un terrain pertinent pour l'étude des vacants jardinés institutionnalisés, nous avons taché d'identifier et de mettre en perspective les secteurs carencés en espaces verts et les secteurs caractérisés par une surreprésentation de vacants.

La trame verte d'agglomération en raison de très fortes densités est particulièrement carencée en espaces verts et la confrontation de plusieurs outils quantitatifs a permis de dégager les secteurs les plus mal-dotés. La délimitation des territoires caractérisés par une surreprésentation de vacants a été plus difficile à mener en raison de l'absence de bases de données. Nous nous sommes fondé sur la localisation des anciens sites industriels et sur les dynamiques industrielles actuelles. Les secteurs marqués par le déclin de l'activité industrielle, davantage susceptibles de contenir des vacants, ont été privilégiés. La concentration des vacants jardinés institutionnalisés dans le cœur de l'agglomération tendrait à démontrer à la fois que la modalité carence (et surtout la demande associée) est plus déterminante que la modalité vacant. Malgré les limites évoquées, des zones affinitaires se sont dégagées : les arrondissements du nord-est de Paris, la zone centrale et la zone méridionale de la Seine-Saint-Denis, limitrophe avec Paris ainsi que la partie septentrionale et centrale du Val-de-Marne.

Paris et les départements de la petite couronne apparaissent comme les espaces au sein desquels le potentiel de développement des vacants jardinés institutionnalisés est le plus significatif. Pour englober un territoire s'étendant de la ville centre aux confins de l'agglomération, nous avons choisi le quart nord-est de l'Île-de-France comme zone d'étude. Paris, les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et la partie nord de la Seine-et-Marne constituent ainsi un secteur d'étude pertinent car relativement homogène d'un point de vue socio-économique et caractérisé par une surreprésentation des jardins partagés. Une fois

ces caractéristiques présentées, nous nous attacherons à définir les vacants étudiés ainsi que les méthodologies employées.

2. De l'objet de recherche au corpus : la définition de 48 vacants jardinés institutionnalisés

Territoire globalement homogène d'un point de vue socio-économique et caractérisé par une surreprésentation des jardins partagés, le quart nord-est de l'Île-de-France fait également état de multiples contrastes, relatifs entre autre au choix d'une approche longitudinale s'étendant du centre à la périphérie. Ces éléments contextuels sont complétés par la présentation des 48 vacants jardinés institutionnalisés ainsi que par l'exposé des méthodologies qualitatives et quantitatives mises en place.

2.1 Le quart nord-est de l'Île-de-France : un espace d'étude cohérent

Le quart nord-est de l'Île-de-France est un espace aux caractéristiques socio-économiques relativement homogènes, ce qui permet de rendre possible la généralisation de notre étude. Cependant, à grande échelle, des contrastes significatifs existent et sont renforcés à petite échelle par le choix d'une approche longitudinale, de la ville centre aux frontières administratives régionales.

2.1.a Définir un cadre spatial pour appréhender les facteurs du développement des vacants jardinés institutionnalisés

L'Île-de-France étant socialement très contrastée, le choix du quart nord-est permet d'éviter que l'effet de clivage est/ouest fausse notre étude. En effet, le schéma général de polarisation, qui oppose les populations les plus aisées de l'ouest aux populations plus modestes de l'est, semble se diffuser du cœur de l'agglomération à la grande couronne. La répartition des ménages par catégorie professionnelle est globalement homogène à l'est. Dans les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, les catégories socioprofessionnelles dominantes sont les employés et les retraités[87]. Le département de Paris, qui concentre également une proportion de retraités non négligeable (17,4 %) se distingue par

[87] Part de la population de plus de 15 ans recensée comme employé : 19,9 % en Seine-et-Marne, 21,4 % en Seine-Saint- ans Denis et 18,4 % dans le Val-de-Marne. Part de la population de plus de 15 ans recensée comme retraité : 20 % en Seine-et-Marne, 17,4 % en Seine-Saint-Denis et 20 % dans le Val-de-Marne (RGP 2010, exploitation complémentaire).

sa proportion de cadre, qui est la plus élevée avec 27,6 %. Le département de Paris et de la Seine-Saint-Denis ont quant à eux en commun la plus forte proportion de population recensée comme « autre », sans activité professionnelle, respectivement 17,9 % et 21 %. À plus petite échelle les variations sont corrélées à la distance au centre et à la spécialisation économique de certaines zones. Dans l'est parisien, les ménages de cadres s'installent de plus en plus nombreux, mais sont différents de ceux des beaux quartiers : plus jeunes, souvent célibataires et moins aisés. Le département de la Seine-Saint-Denis est caractéristique de la banlieue ouvrière (14,6 % de la population par catégorie professionnelle est recensée comme ouvriers, la valeur départementale la plus forte d'Île-de-France) alors que le Val-de-Marne présente une configuration nettement plus contrastée. Enfin, le nord de la Seine-et-Marne associe des communes périurbaines au caractère ouvrier marqué et des communes périurbaines, où prédominent les couches moyennes populaires et où l'on observe une importante proportion de cadres et de professions intermédiaires (comme à Marne-la-Vallée par exemple où les cadres représentent 16 % des actifs). L'observation du taux de chômage au quatrième trimestre 2012 oppose les départements étudiés aux autres départements régionaux, à l'exception du Val d'Oise. Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne ont tous des taux supérieurs à 8,5 % (Paris ayant le taux le plus faible de 8,5 % et la Seine-Saint-Denis le taux le plus élevé avec 12,7 %).Les données relatives au logement confortent l'idée d'une différenciation relative à la distance au centre où les densités et les pressions foncières sont les plus fortes. Ainsi, c'est à Paris et en petite couronne que la part des locataires est la plus élevée par rapport au reste de la région. Un constat expliqué par la composition de la population : plus de jeunes ménages et moins de retraités. Enfin, la variable parc locatif par type de logement met en exergue la dimension collective du logement à Paris et en petite couronne et la dimension individuelle dans la grande couronne, notamment en Seine-et-Marne.

L'opposition entre est et ouest à l'échelle de la métropole correspond à une réalité certaine mais elle est couplée à une autre logique spatiale relative à la distance au centre et qui distingue Paris, la petite couronne et la grande couronne. Ainsi, si la cohérence de la zone d'étude concernant les données socio-économiques est confirmée, les contrastes et la diversité des territoires et des acteurs permettent d'enrichir notre étude au-delà de l'analyse initiale qui s'attache à mettre en évidence les zones carencées en espaces verts et riches en vacants urbains. Néanmoins, les similitudes évoquées à plus petite échelle sont déterminantes pour construire une zone d'étude cohérente. Cette cohérence prend appui sur les caractéristiques socio-économiques mais également sur l'étude de la répartition des jardins partagés.

2.1.b Le quart nord-est francilien marqué par la surreprésentation des jardins partagés

Les premiers jardins partagés franciliens voient le jour au début des années 2000 dans l'est parisien. Produits d'initiatives dispersées, ces jardins se réalisent toutefois en collaboration avec les pouvoirs politiques locaux, au niveau de l'arrondissement notamment. Quatre jardins se développent au même moment. *Papilles et papillons* dans le 20ème arrondissement est initié par la Régie de quartier dans le cadre de la ZAC Amandiers[88]. *La Serre aux Légumes* dans le 19ème arrondissement est mise en place dans le cadre du programme « Les jeunes de l'an 2000 », porté par l'association « Espace 19 ». Créés et gérés par des structures locales, ces jardins sont réalisés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain et d'un programme de la ville. Les deux autres jardins sont quant à eux initiés par des habitants. Les *Jardins du Ruisseau* dans le 18ème arrondissement sont créés en 2000 par des riverains qui aménagent une portion de la Petite Ceinture en jardin pédagogique. Pour y parvenir, ils se rapprochent des élus municipaux, qui servent d'intermédiaires avec le propriétaire RFF et parviennent à obtenir un contrat d'occupation temporaire. Enfin le *Jardin solidaire* à proximité du jardin du Père-Lachaise dans le 20ème arrondissement est créé en 2000 par des habitants, qui s'approprient spontanément une friche destinée à accueillir à terme un gymnase. La mise en place rapide du Programme municipal Main Verte en 2003 a considérablement favorisé leur développement puisqu'on dénombre aujourd'hui plus de 80 jardins partagés dans la capitale. Afin de qualifier ces évolutions, nous allons comparer les brochures « Jardins Partagés » éditées par la Mairie de Paris en 2005, en décembre 2007 et en novembre 2010 (Mairie de Paris, 2005, 2011a, 2007). Pour finir, un point va être fait sur la situation actuelle, en 2013. Ce bilan s'appuie sur la carte des jardins partagés parisiens disponible sur le site de la Mairie de Paris, sur le portail de l'association « Graine de Jardins » recensant les jardins partagés et d'insertion d'Île-de-France ainsi que sur les données recueillies sur le terrain.

En 2005, on dénombrait 27 jardins partagés dont 10 en projet (neuf ont été réalisés). Ces derniers contribuent à renforcer la domination des arrondissements périphériques du nord-est, bien dotés en comparaison des arrondissements centraux, ainsi que des arrondissements du sud et de l'ouest. Les arrondissements du 18ème, 19ème et 20ème concentrent ainsi deux-tiers des jardins partagés de la capitale. Ces derniers occupent majoritairement des terrains vacants, notamment des friches industrielles autour du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq dans le 19ème. Néanmoins, une nouvelle tendance se dessine avec l'installation de certains jardins

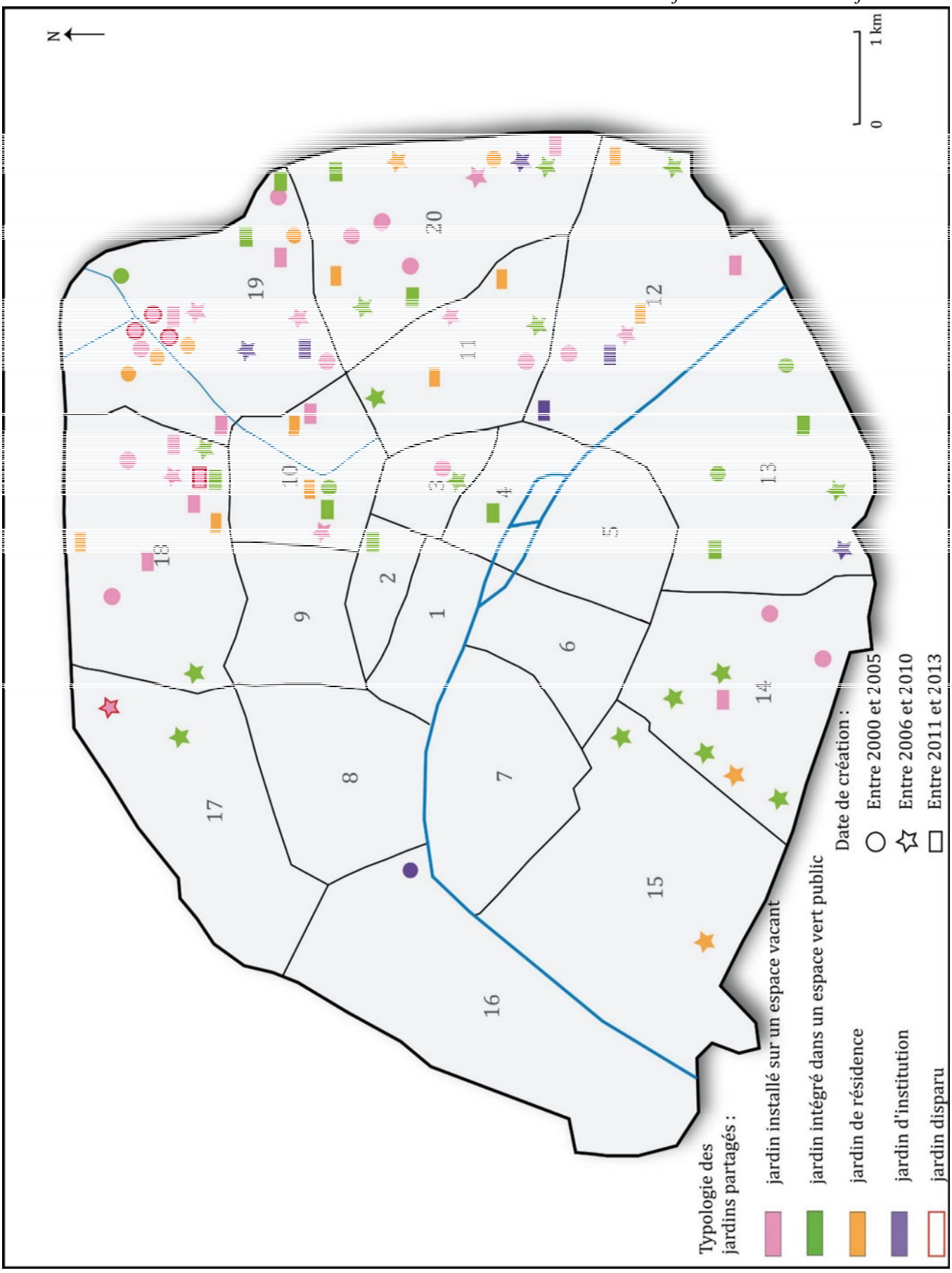
[88] Pour aller plus loin, voir (Grumbach, 1998).

partagés dans les espaces verts publics. En décembre 2007, on recense 43 jardins partagés dont trois en projet (deux ont été réalisés). Les jardins partagés crées entre 2005 et 2007 tendent à un rééquilibrage de la répartition à l'échelle de la capitale puisque cinq d'entre eux se situent sur la rive gauche, dans les arrondissements du 13ème, du 14ème et du 15ème ; un au centre dans le 3ème arrondissement ; enfin un projet voit le jour à l'ouest dans le 17ème arrondissement. Malgré tout, la suprématie des quartiers périphériques du nord-est reste écrasante, d'autant que le 20ème arrondissement accueille trois nouveaux jardins partagés. La quasi-totalité de ces jardins sont intégrés dans des parcs, des jardins et des squares publics ; les jardins au sein de résidences et sur les terrains vacants étant largement minoritaires. Cette orientation peut être interprétée comme l'épuisement de terrains vacants valorisables et le souhait de la part de la municipalité d'une inscription durable dans la ville des jardins partagés. En février 2009, on compte 46 jardins partagés dont cinq en projet (quatre ont été réalisés).

Le phénomène connait ainsi un certain ralentissement en comparaison des périodes précédentes. En outre, deux jardins sont déplacés temporairement (*Rue des Envierges* dans le 20ème arrondissement et *Espace Couleurs et Senteurs* dans le 19ème arrondissement) car ils se situent au sein de résidences, qui connaissent des travaux de réhabilitation. Cependant les nouveaux jardins s'implantent de façon équilibrée dans les espaces verts publics, les résidences et les terrains vacants ainsi que dans l'espace parisien (11ème, 12ème, 14ème et 15ème). En novembre 2010, on recense 64 jardins partagés dont six en projet (cinq ont été réalisés). Après un ralentissement, le nombre de jardins partagés est à nouveau en accroissement. Les jardins partagés prennent place sur des terrains variés et une part non négligeable intègre les arrondissements péricentraux du 10ème, 11ème et 12ème.

En mai 2013, on compte à Paris 83 jardins partagés. Ce nombre est amené à évoluer alors que 15 nouveaux projets sont en cours[89] et que deux jardins sont officiellement amenés à disparaître à la fin de l'année 2014[90] : Les *Jardins du Chalet* dans le 10ème et le *Jardin du Bois Dormoy* dans le 18ème. Depuis 2010, quatre jardins partagés ont disparu dans le 18ème et le 19ème et deux d'entre eux ont été déplacés. La représentation cartographique des jardins partagés parisiens met en évidence deux dualités spatiales : centre-périphérie et ouest-est (cf. carte III-7). Le choix des périodes représentées correspond à la publication des brochures municipales (2005 et 2010) et à l'état actuel (2013).

[89] Quatre projets de jardin dans le 20ème arrondissement et cinq dans les arrondissements du 14ème et du 15ème.
[90] Les jardins sont toujours en activité en juillet 2014. Les échéances initiales qui annonçaient la fermeture des jardins pour fin 2013 ont été retardées.



Carte III-7 Le nord-est parisien : des jardins partagés plus anciens et majoritairement installés sur des espaces vacants

Source : D'après les brochures de la Mairie de Paris (2005, 2010) et données de terrain, Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Les arrondissements centraux (1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème) ne comprennent que quatre jardins partagés dont trois sont installés au sein d'espaces verts existants alors que les arrondissements périphériques (12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème) en rassemblent 80 % (67 sur 83). La large domination des arrondissements du nord-est (10ème, 11ème, 12ème, 18ème, 19ème et 20ème), qui concentrent près des trois-quarts des jardins partagés est due essentiellement à la présence de vacants urbains, à des prix du foncier abordables et à l'existence d'un tissu dense d'associations. Un peu moins de la moitié des jardins partagés des arrondissements du 18ème, 19ème et 20ème ont pris place sur des terrains vacants et font partie des plus anciens, crées pour la moitié d'entre eux entre 2002 et 2005 alors que ceux du 10ème, 11ème et 12ème, qui ont davantage investi les espaces verts publics et les pieds d'immeubles, sont plus récents. On note ensuite un pôle secondaire, plus diffus, dans les arrondissements du sud (13ème, 14ème et 15ème), qui regroupent près de 20 % des jardins partagés parisiens. Dans ces espaces où les ressources foncières sont moins importantes, du fait d'une présence historique moindre de l'activité industrielle et de prix fonciers plus élevés, les jardins partagés s'intègrent surtout dans les espaces verts publics. Leurs dates de création s'échelonnent essentiellement entre 2006 à 2010. La dernière période, entre 2010 et 2013, révèle que des jardins partagés ont été créés dans l'ensemble des espaces parisiens déjà concernés et qu'il n'a y pas eu d'affectation dominante. En effet, la même proportion de jardins a été implantée dans des espaces verts, des vacants, des résidences et des institutions. Toutefois, les jardins d'institution, qui étaient peu nombreux jusqu'à présent, deviennent plus visibles. Jardins d'une superficie de 450 mètres carrés en moyenne, les jardins partagés parisiens sont installés sur des terrains appartenant à 80 % à la municipalité. Les 20 % restants sont la propriété de bailleurs sociaux ou d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) comme RFF ou la SNCF.

Un peu plus d'un tiers des jardins partagés se sont installés sur un terrain vacant, constituant les vacants jardinés institutionnalisés parisiens (30 sur 83). Près de deux tiers d'entre eux sont situés dans les arrondissements périphériques du nord-est. Si l'on intègre les arrondissements plus centraux de la rive droite (3ème, 10ème, 11ème), on obtient un total de 80 %. Deux zones de concentration se dégagent clairement : autour du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq (zone caractérisée par son ancienne vocation industrielle) ainsi que de part et d'autre de la limite entre le 19ème et le 20ème arrondissement. Ces jardins font partie des pionniers : en effet, près d'un tiers d'entre eux se sont ouverts entre 2000 et 2005. Leur superficie moyenne (600 mètres carrés) est plus élevée que la superficie calculée pour l'ensemble des jardins partagés.

Avant de définir les vacants jardinés parisiens étudiés, nous allons nous intéresser aux jardins partagés franciliens, surreprésentés dans les départements de l'est de la région entérinant ainsi le quart nord-est de l'Île-de-France comme une zone d'étude pertinente.

On recense 51 jardins partagés en Île-de-France, hors Paris, en mai 2013. Pour parvenir à ce chiffre, nous nous sommes fondé sur le portail des jardins partagés et d'insertion de « Graine de Jardins », que nous avons croisé avec la brochure éditée lors de la fête régionale des jardins de 2012 (Mairie de Paris, 2012) et complété avec les données obtenues lors des visites de terrain. Il faut souligner que les données sont moins précises, moins réactualisées et surtout moins centralisées que celles concernant les jardins partagés parisiens. La répartition des 51 jardins partagés franciliens est très proche, à une autre échelle, de celle constatée au sein de la commune parisienne. On retrouve en effet les mêmes logiques spatiales : centre-périphérie et ouest-est. Les départements de la grande couronne possèdent au total sept jardins partagés. Le département des Yvelines n'en compte aucun. La petite couronne regroupe 43 jardins soit 86 % des jardins partagés régionaux, hors Paris.

Les départements de l'est se dégagent car la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne rassemblent 41 jardins partagés. Toutefois, cette prédominance est essentiellement due au département de Seine-Saint-Denis et plus précisément à quelques communes qui ont encouragé voire mis en place des politiques pour favoriser et encadrer les jardins partagés. La Seine-Saint-Denis compte 33 jardins partagés et trois communes se distinguent particulièrement. Montreuil se détache nettement puisqu'à elle seule la commune regroupe 16 jardins partagés, Aubervilliers en compte cinq tandis que Bagnolet en héberge quatre. Le département du Val-de-Marne est le second département francilien le mieux fourni, avec les Hauts-de-Seine, mais l'écart avec la Seine-Saint-Denis est conséquent puisqu'il accueille cinq jardins partagés sur son territoire. Alors que l'espace disponible est plus important, force est de constater que l'ensemble des départements hors Paris concentre moins de jardins partagés que la capitale. Ce constat pourrait être éclairé par le rôle pionnier de Paris et ce à plusieurs titres.

Les premières initiatives de jardins partagés sont parisiennes et se sont diffusées progressivement du centre de la métropole vers la périphérie, ce qui expliquerait la prédominance des départements de la petite couronne et au sein de ces derniers le rôle des communes limitrophes. Le programme politique mise en œuvre par la Mairie de Paris est également déterminant et Montreuil est la deuxième commune francilienne à avoir mis en place une charte des jardins partagés. Les premiers jardins partagés franciliens se développent au

cours des années 2000 mais leur nombre s'accroit fortement dans la période comprise entre 2005 et aujourd'hui[91]. Majoritairement installés sur des vacants, l'autre affectation dominante est celle des résidences. Les espaces verts des ensembles d'habitat collectif sont reconquis au profit du jardinage. Dans le souhait de donner une vision régionale des jardins partagés, nous avons réalisé un tableau récapitulatif visant à situer la répartition des jardins partagés franciliens par département et par commune (cf. tableau III-2). Les communes sont classées selon la distance au centre de la métropole et une colonne du tableau nous renseigne plus précisément sur le nombre de vacants jardinés institutionnalisés franciliens (VJI).

[91] Entre 2010 et 2013, une dizaine de jardins partagés ont été créés dans les départements franciliens, hors Paris.

Département	Commune	Nombre de jardins partagés	Nombre de VJI	Nombre de VJI dans la zone d'étude
77	Torcy	1	1	1
	Saâcy-sur-Marne	1	1	1
91	Saulx-les-Chartreux	1	1	
	Évry	1	1	
95	Sarcelles	1		
	Villiers-le-Bel	1		
	Ézanville	1		
Total grande couronne		**7**	**4**	**2**
92	Malakoff	1		
	Sceaux	1	1	
	Nanterre	2	1	
	Colombes	1	1	
93	Montreuil	16	9	9
	Le Pré-Saint-Gervais	1	1	1
	Les Lilas	1		
	Bagnolet	4	2	2
	Aubervilliers	5	2	2
	Pantin	1	1	1
	Saint-Ouen	1		
	Noisy-le-Sec	1	1	1
	Saint-Denis	1		
	Sevran	2	1	1
94	Gentilly	1	1	1
	Arcueil	1		
	Villejuif	1		
	Fontenay-sous-Bois	1	1	1
	Chennevières-sur-Marne	1	1	1
Total petite couronne		**43**	**23**	**20**
Total général		**50**	**27**	**22**

Tableau III-2 La répartition des jardins partagés franciliens par département

Source : Portail de « Graine de jardins » (jardinons-ensemble.org, site internet consulté le 7 décembre 2013), Brochure « Fête des jardins, un week-end pour découvrir l'agriculture urbaine en ville », 2012.

Les vacants jardinés institutionnalisés, qui nous intéressent, sont dominants, représentant la moitié des jardins partagés. La zone d'étude rassemble un peu plus de 80 % d'entre eux, un résultat en définitive peu surprenant car elle regroupe dans l'absolu la majorité des jardins partagés.

Le quart nord-est de l'Île-de-France comprenant Paris en dehors des arrondissements de l'ouest (7ème, 8ème, 15ème, 16ème et 17ème), les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et le nord de la Seine-et-Marne constitue un territoire pertinent pour l'analyse des vacants jardinés institutionnalisés car il s'agit d'un territoire aux caractéristiques socio-économiques homogènes au sein duquel on observe une surreprésentation des jardins partagés. Paris (notamment les arrondissements du nord-est) possède le nombre de jardins partagés le plus important, suivi par les départements de la petite couronne, la Seine-Saint-Denis en tête. Les vacants jardinés institutionnalisés à savoir les jardins partagés installés sur un vacant représentent près de 40 % de l'effectif des jardins partagés parisiens et un peu plus de la moitié de l'effectif des jardins partagés des autres départements franciliens, dont 80 % se situent dans les départements de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. Une fois cette zone d'étude générale définie, il nous faut désormais présenter les vacants jardinés institutionnalisés choisis ainsi que les autres vacants verts. Cette présentation se décompose en trois temps, fondée à la fois sur les objets, sur la localisation qui distingue Paris des autres espaces régionaux ainsi que sur les méthodologies adoptées, propres aux objets et aux territoires concernés. Ainsi, nous présentons le corpus de sites choisis. Un rappel des objets de recherche et l'exposé du cadre méthodologique général introduisent cette deuxième sous-partie.

2.2 Déterminer les vacants jardinés institutionnalisés et les autres vacants végétalisés et présenter le dispositif méthodologique

Le vacant jardiné institutionnalisé constitue l'objet central de notre travail. Il s'agit des jardins partagés installés sur un terrain vacant urbain et sur un espace urbain sous-utilisé sans fonction propre, gérés par les riverains. Afin de mieux cerner l'objet principal et pour ne pas s'y limiter, il est confronté à un deuxième type de vacant jardiné (le vacant jardiné sauvage c'est-à-dire non institutionnalisé) ainsi qu'à un autre type de vacants végétalisés. La présentation détaillée des terrains d'étude est divisée en trois sous-parties. Les deux premières sont dédiées aux vacants jardinés institutionnalisés parisiens puis franciliens. La dernière se concentre sur les autres objets : vacants jardinés sauvages et espaces vacants végétalisés. La

définition des terrains va de pair avec les méthodologies employées. Des méthodologies quantitatives et qualitatives fondent notre démarche, résolument inductive. Cette approche semble être la plus adaptée pour mener l'analyse d'un objet, peu défini, encore peu présent dans la littérature scientifique.

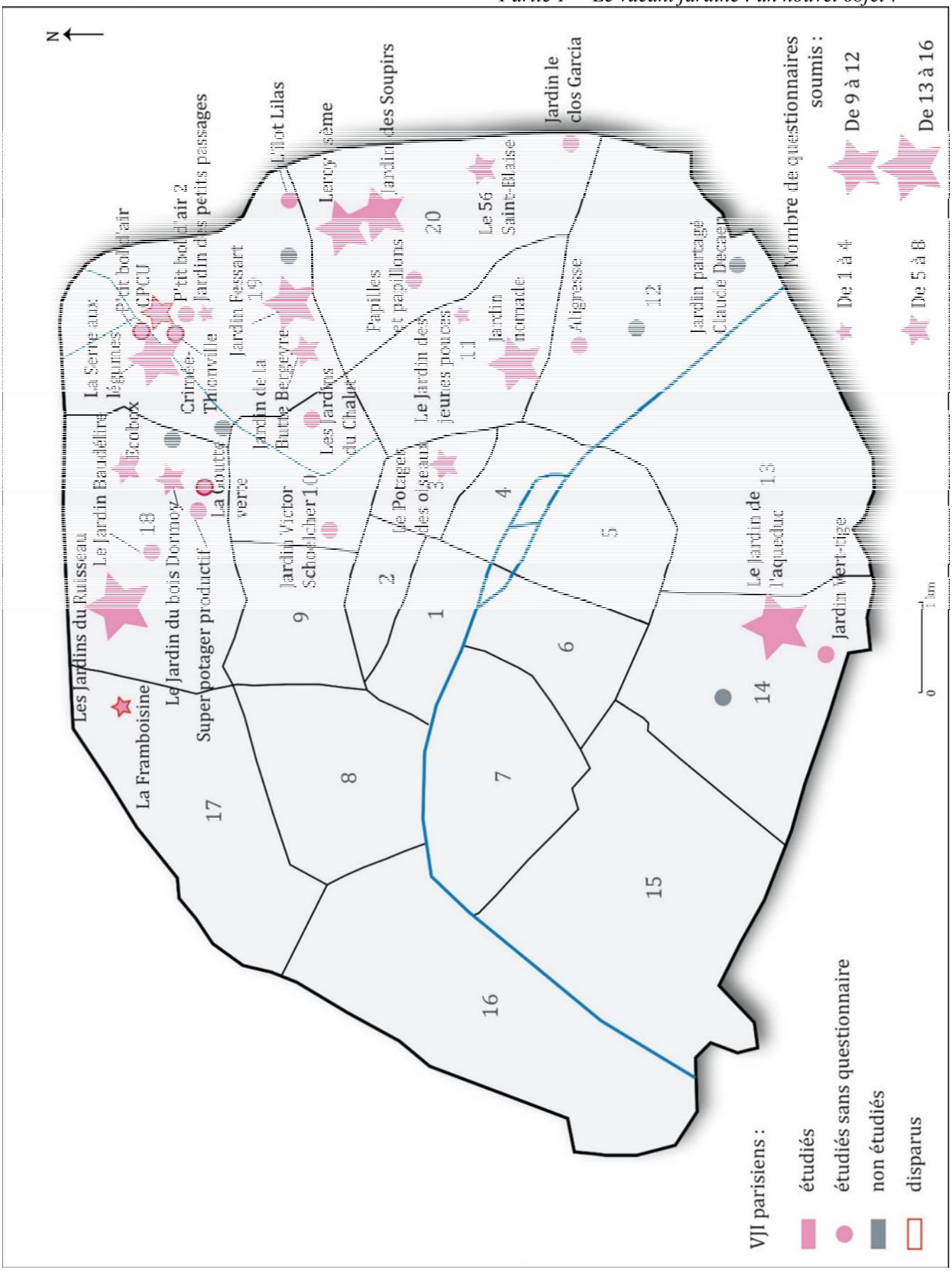
2.2.a 24 vacants jardinés institutionnalisés parisiens étudiés à l'aide de techniques d'enquêtes sociologiques

L'analyse des jardins partagés parisiens conduit à l'identification de 30 vacants jardinés institutionnalisés, essentiellement situés dans les arrondissements périphériques du nord-est de la commune. Les jardins créés à partir du printemps 2013 ne sont pas pris en compte car trop récents pour qu'on puisse y mener une analyse des pratiques (le *Jardin de la rue Claude Decaen* dans le 12ème, le *Jardin du 6-8 rue des Thermopyles* dans le 14ème qui, ouvert ponctuellement en 2009 et 2010, a récemment été réinvesti, le *Jardin Noëlle Savignat* dans le 18ème, le *Jardin du 240 boulevard de la Villette* dans le 19ème et le *Petit jardin de la Place des Fêtes* dans le 19ème). En outre, le *Jardin le nid du 12* est exclu car il s'agit d'un jardin d'insertion. En définitive, 24 d'entre eux sont retenus (cf. annexe 1 a). Dans un premier temps, le but est de saisir les pratiques et le profil socio-économique des jardiniers. À cet effet, le questionnaire est jugé comme la technique d'enquête la plus pertinente puisqu'il permet d'interroger dans un temps relativement court un nombre significatif d'usagers en vue d'en faire un traitement à la fois qualitatif et quantitatif. Dans un second temps, nous souhaitons exposer les discours et les représentations des différents acteurs relatifs aux objectifs et aux impacts des vacants jardins institutionnalisés ainsi qu'établir leurs interrelations aux différentes temporalités (création, fonctionnement, reconversion). Pour ce faire, nous avons recours aux entretiens. Enfin, l'observation et l'observation participante complètent ce dispositif permettant d'évaluer les décalages entre les discours, les pratiques énoncées et les pratiques réalisées.

Les 24 vacants jardinés font l'objet de nombreuses visites de terrain mais les contraintes relatives à la saisonnalité et au fonctionnement social et institutionnel (horaires d'ouverture, mode d'intégration différencié) ont favorisé l'accès plus fréquent de certains jardins. La mise en œuvre du questionnaire (cf. annexe 2 a) a aussi pour conséquence de privilégier l'étude des jardins dans lesquels il est soumis. Le vacant jardiné institutionnalisé est défini par deux caractères principaux : l'aspect temporaire et l'implication des acteurs locaux. Le critère temporalité distingue les vacants jardinés dont la pérennité est en suspend des vacants jardinés explicitement confiées de façon temporaire avec une date de fermeture programmée. Le critère investissement différencie les associations préexistantes aux vacants jardinés institutionnalisés

(généralement des associations de quartier) et les associations créées pour le vacant jardiné institutionnalisé (généralement des associations de riverains). La combinaison de ces deux critères nous conduit à fonder une typologie en quatre classes. À partir de cette première classification, la prise en compte de critères secondaires s'avère indispensable afin d'obtenir la meilleure représentativité possible et définir des terrains d'étude pertinents. Ils prennent en compte la situation géographique (arrondissement, accès, surface), les caractéristiques de création (date de création, signature de la Charte Main Verte) et les caractéristiques de fonctionnement (mode de gestion des parcelles, existence ou non de partenariats ainsi que mise en place de dispositifs favorisant la biodiversité et une gestion écologique du jardin). La conjugaison des critères principaux et secondaires permet de classer les 24 vacants jardinés institutionnalisés en quatre types, sept d'entre eux sont exclus afin d'éviter de trop privilégier les arrondissements du 18ème, du 19ème et du 20ème particulièrement bien dotés.

Initialement, 17 terrains d'étude sont définis mais ce nombre fluctue au cours du travail et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, certains jardins sont plus difficilement accessibles parce que peu ouverts ou peu investis comme le *56 Saint-Blaise*, *Ecobox* et le *Jardin Victor Schœlcher*. Toutefois, des visites répétées dans ces jardins ont permis finalement de les intégrer. Deuxièmement, entre 2010 et 2011, deux jardins partagés (*Charmante Petite Campagne Urbaine* et le *Jardin Crimée-Thionville*] disparaissent pour accueillir les équipements prévus à savoir un ensemble de logements et une maison de retraite. Des questionnaires sont soumis uniquement dans le jardin *Charmante Petite Campagne Urbaine*, qui ferme ses portes en novembre 2011. Troisièmement, le *Jardin des petits passages*, exclu initialement, est réintégré pour accroitre le nombre des terrains d'étude mais seul un petit nombre de questionnaires a été soumis aux usagers. Quatrièmement, entre mai 2010 et mai 2011, quatre vacants jardinés institutionnalisés sont créés : les *Jardins du Chalet* dans le 10ème arrondissement, le *Jardin partagé des jeunes pouces* dans le 11ème, le *Jardin Baudélire* dans le 18ème et le *Jardin le clos Garcia* dans le 20ème. Des questionnaires sont soumis uniquement dans le *Jardin partagé des jeunes pouces*, le plus « ancien » des quatre nouveaux jardins car il nous semble difficile d'interroger les usagers sur des pratiques encore balbutiantes. En définitive, les questionnaires sont soumis dans 16 jardins partagés de la capitale [(Le *Potager des oiseaux*, le *Jardin partagé des jeunes pouces*, le *Jardin nomade*, le *Jardin de l'aqueduc*, *La Framboisine*, les *Jardins du Ruisseau*, *Ecobox*, le *Jardin du bois Dormoy*, *La Serre aux légumes*, *Charmante Petite Campagne Urbaine*, le *Jardin des petits passages*, le *Jardin Fessart*, le *Jardin de la Butte Bergeyre*, *Leroy sème*, le *Jardin des Soupirs* et le *56 Saint-Blaise*, cf. carte III-8)].



Carte III-8 Les vacants jardinés institutionnalisés parisiens étudiés

Source : D'après les brochures de la Mairie de Paris (2005, 2010), données de terrain, Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Le questionnaire est divisé en quatre parties.

- La première partie « l'usager et le jardin »vise à éclairer la fréquentation des jardins partagés (les périodes automne/hiver et printemps/été ont été distinguées pour mettre en évidence les effets de saisonnalité), l'ancienneté au sein de l'association du jardin partagé ou de l'association préexistante qui porte le jardin, le choix des cultures (types de plantes et explications invoquées).
- La deuxième partie « le jardin et l'urbain » a ensuite pour but de hiérarchiser les motivations des jardiniers, qui fréquentent ces espaces ainsi que de confronter les discours et les pratiques en termes de biodiversité et de sociabilités. Une dernière sous-partie s'intéresse aux relations des jardiniers avec l'ensemble des acteurs, qui gravitent autour du jardin partagé (propriétaire, Cellule Main Verte, Mairie centrale et d'arrondissement, association).
- La troisième partie « futur et perspectives » questionne la pérennité de ces espaces et les craintes qui sont associées aux jardins provisoires. En plus des discours, elle vise à identifier la continuité ou non de l'investissement des jardiniers en cas de fermeture du jardin, dans d'autres jardins partagés ou dans les nouveaux lieux d'affectation.
- Enfin une partie « profil » nous renseigne sur le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, la situation familiale, le statut d'occupation du logement et nous fournit des indicateurs spatio-temporels de proximité (distance-temps domicile-jardin) et d'inscription dans le quartier (durée de résidence dans le quartier et dans le logement actuel).

Le questionnaire est composé de questions fermées. En effet, seule une question sur la caractérisation du quartier en un adjectif est ouverte. La majorité des questions fermées sont des questions à choix binaires ou à choix multiples. Toutefois certaines questions conduisent à des réponses ordonnées sur une échelle de 1 à 6. Le choix des questions fermées s'inscrit dans l'objectif de réaliser un traitement quantitatif.

L'essentiel des questionnaires (108 sur 146) est administré en face à face. Le jardin est le seul lieu où il était possible d'interroger les adhérents puisque leurs adresses mails ou postales n'étaient pas accessibles. Après une phase de terrain exploratoire, menée entre avril et juin 2010, les questionnaires sont soumis aux usagers à partir de juillet 2010. Au départ, des questionnaires sont déposés dans le jardin pour être remplis mais ces derniers disparaissent ou restent vierges. En un an et demi, 27 sont complétés de cette façon. Pour parvenir à un

échantillon satisfaisant, le questionnaire est aussi envoyé par mail aux associations mais un seul questionnaire est rempli par ce biais. En outre, six questionnaires sur les 28 auto-administrés ne sont qu'à moitié remplis et sont donc exclus de la base de données. En face à face, la passation d'un questionnaire dure entre 20 et 30 minutes selon les personnes et elle a lieu lors des permanences des jardins partagés le mercredi et le week-end principalement. Si le questionnaire est relativement long, les réactions de mes interlocuteurs s'avèrent généralement très riches. L'ensemble de leurs réactions est relevé et noté sans intervention afin de ne pas perturber et de ne pas biaiser l'exercice du questionnaire. Ce matériau informel, dans l'ombre du questionnaire permet d'enrichit considérablement la compréhension de l'objet et de ses dynamiques.

Entre juillet 2010 et octobre 2011, 146 questionnaires sont soumis mais 130 sont dépouillés pour constituer la base de données finale. En effet, 16 questionnaires (questionnaires exploratoires, questionnaires incomplets et questionnaires franciliens) sont exclus. L'objectif initial est de disposer d'un échantillon d'environ 20 % des adhérents dans chaque jardin. Ainsi, puisqu'en moyenne les jardins partagés parisiens sont constitués d'une cinquantaine d'adhérents et que le questionnaire a été administré dans 16 jardins, l'idéal aurait été de recueillir 160 questionnaires. Néanmoins, seul un noyau dur variable de jardiniers (entre 2 et 15 personnes) fréquente le jardin de façon régulière et assure les permanences. Au bout d'un an et demi, très peu d'adhérents n'ont pas encore été interrogés indiquant ainsi que le seuil de questionnaires a été atteint. Ce constat révèle une limite de cette enquête par questionnaire mais il constitue en soi un résultat du fonctionnement des territoires étudiés : les interrogés sont les jardiniers les plus impliqués et investis. À ce titre, ils ne sont pas totalement représentatifs de l'ensemble des adhérents. La taille modeste de l'échantillon nous invite à réaliser un traitement statistique quantitatif avec les précautions, qui s'imposent.

Des phases d'observation sont également menées lors des printemps, été et automne 2010, 2011 et 2012[92]. Ces dernières permettent d'évaluer discours et pratiques et de les mettre en perspective avec les résultats préliminaires du questionnaire. Ces visites régulières contribuent à créer des liens de confiance avec les usagers et elles se traduisent souvent par la pratique du jardinage. En effet, l'échange (discussion, jardinage) favorise l'acceptation voire l'intégration au sein des usagers. Une observation participante est enfin entreprise au sein du *Jardin des Soupirs* dans le 20ème arrondissement. La première adhésion date de 2010 et est renouvelée chaque année. Le renouvellement du Conseil d'Administration en 2011 consacre

[92] Lors du printemps et de l'été 2013, des visites supplémentaires ont été effectuées dans un objectif de validation.

une nouvelle équipe au sein de laquelle nous accédons au statut de secrétaire de l'association. Les principales missions consistent à s'occuper de la communication (entre les membres de l'association, avec les élus et la Cellule Main Verte) ainsi que de rédiger les comptes rendus d'assemblées du Conseil d'administration et des assemblées générales. Cette observation participante est riche d'enseignements car elle révèle le fonctionnement et les dynamiques propres au jardin tout en permettant de prendre la mesure des enjeux, des tensions et des conflits, plus difficiles à appréhender de l'extérieur. Toutefois, les limites de cette expérience doivent être soulignées. Les usagers attendent un investissement important de notre part dans la vie de l'association (« c'est bien pour ton étude » entendons-nous à plusieurs reprises) tout en faisant montre d'une certaine réserve, qui s'atténue avec le temps au profit de relations cordiales voire amicales. Nous veillons à rester objective et à ne pas accorder une place surdimensionnée à ce cas d'étude dans notre travail. Le fait d'être membre d'un jardiné partagé assoit notre recherche aux yeux de l'ensemble des usagers rencontrés mais la création de liens avec certains (notamment dans le *Jardin des Soupirs*) rend problématique la restitution des résultats[93].

Les techniques d'enquêtes précédentes visent à éclairer les pratiques, les discours et les profils des usagers des vacants jardinés institutionnalisés parisiens. Il était nécessaire d'intégrer les discours des autres acteurs gravitant autour de ces territoires et de mieux comprendre les interrelations existantes. Dans ce but, des entretiens sont réalisés. Quatre catégories d'acteurs à interroger sont ciblées : les acteurs institutionnels politiques (élu et personnel administratif), les acteurs institutionnels propriétaires, les acteurs institutionnels associatifs (association préexistante porteur des projets, association partenaire participante) et les adhérents. Le choix des acteurs institutionnels politiques interrogés s'inscrit dans la volonté de confronter plusieurs échelons administratifs (Mairie centrale, directions et services, Atelier Parisien d'Urbanisme, Mairie d'arrondissement) et plusieurs temporalités en interrogeant des institutionnels présents lors de la création des vacants jardinés. Les entretiens avec les acteurs institutionnels associatifs, quant à eux, semblent nécessaires pour comprendre les mécanismes de création des jardins partagés et sont réalisés avec des bureaux d'études associatifs chargés par les municipalités de mettre en œuvre des projets, avec des associations existantes à vocation pédagogique ou sociale et avec des associations partenaires participant aux territoires jardinés. Les propriétaires des terrains, non municipaux, bien que rares offrent enfin un point de vue différent et permettent de

[93] L'ensemble des usagers rencontrés au cours de ce travail déplore l'absence de retour des étudiants et chercheurs à qui ils consacrent un temps non-négligeable. Le Jardin des Soupirs constitue le lieu idéal d'une restitution pour l'ensemble des usagers (du jardin et des autres territoires étudiés), qui aura lieu au printemps 2015.

comprendre la structuration des relations foncières. Enfin, certains entretiens sont menés avec des adhérents pour compléter les informations dans le cas des jardins récents ; pour questionner la continuité de l'investissement concernant les jardins disparus, déplacés et enfin pour laisser la parole à certains usagers atypiques parce que reconnus comme personnalités du quartier (ancienne participation active à la vie associative ou politique). Deux grilles d'entretiens sont construites (cf. annexes 3 a et 3 b), l'une est destinée aux institutionnels, l'autre aux usagers. Guides d'entretien, elles se composent de cinq rubriques : relation au territoire jardiné, vie du jardin, objectifs, valorisation-appropriation, impacts, perspectives et durabilité. Les grilles sont proches afin que les entretiens puissent être mis en perspective. Les différences sont relatives au positionnement (dans la première grille, la première rubrique s'intéresse à l'arrivée de l'usager au jardin alors que dans la deuxième, elle interroge le rôle de l'institutionnel) et à la participation ou non aux processus politiques urbains (dans la première grille, la rubrique « valorisation » questionne les institutionnels sur les relations foncières et les négociations à la différence de la deuxième grille).

Les entretiens durent en moyenne une heure (le plus court se réduit à 40 minutes, le plus long un peu plus d'une heure et demie) et sont enregistrés. Le dictaphone est refusé par deux interlocuteurs et deux entretiens sont faits par téléphone. Au total, 30 entretiens sont réalisés entre avril 2012 et mai 2013. Le panel est relativement complet bien que non exhaustif. Toutefois la totalité des élus interrogés appartient au groupe politique majoritaire (Parti socialiste et Europe Écologie Les Verts) alors que nous aurions souhaité interroger des élus de l'opposition. Nos sollicitations sont malheureusement restées sans réponse, ce qui démonterait leur intérêt moindre vis-à-vis de cette question. L'exploitation des entretiens réside en une comparaison des discours des acteurs par entrée thématique. Une confrontation des discours entreprise entre les différents types d'acteurs mais aussi à l'intérieur des groupes d'acteurs définis. Ce traitement qualitatif est complété par des analyses lexicales effectuées à l'aide du logiciel Lexico 3 dans le but de révéler des occurrences syntaxiques caractéristiques.

Les techniques d'enquêtes ethnographiques présentées précédemment sont les méthodologies fondamentales de notre travail. Toutefois, dans le cadre de l'étude de la biodiversité urbaine, nous avons souhaité disposer de relevés écologiques. Une démarche, qui est rendue possible par un partenariat avec Alexandre Peluffo, étudiant en écologie à l'Université Pierre et Marie Curie qui réalise des relevés effectués dans le cadre du programme Paris 2030. Son étude vise à comparer la biodiversité dans 10 jardins partagés, 10 jardins privés et 10 passages dans les arrondissements du nord-est parisien. Réalisés en avril 2011, les relevés

sont effectués à l'aide de quadrats[94] de trente centimètres par trente centimètres. Pour chaque jardin, l'unité statistique est un réplica composé de cinq quadrats, disposés à deux mètres de distance. Suivant la taille de la zone étudiée plusieurs réplicas sont réalisés par jardin. Cette étude se fonde sur un échantillon faible, sur des relevés uniques et sur une approche comparative, qui n'est pas abordée dans ce travail. Toutefois, elle permet de dégager des ébauches de résultats qui sont confrontées aux discours.

Après avoir défini les vacants jardinés institutionnalisés parisiens ainsi que les méthodologies utilisées, nous allons faire de même pour les vacants jardinés institutionnalisés franciliens.

2.2.b Étudier 14 vacants jardinés institutionnalisés franciliens par l'observation et la réalisation d'entretiens

L'étude des jardins partagés franciliens a abouti à définir 22 vacants jardinés institutionnalisés dans les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. La Seine-Saint-Denis et notamment la commune de Montreuil en compte neuf. La phase exploratoire de terrain permet de vérifier que ces 22 jardins partagés sont bien installés sur des terrains vacants. Le nombre de vacants jardinés institutionnalisés étant faible en comparaison de Paris, il est initialement décidé de tous les intégrer dans notre étude. Toutefois, le travail effectué sur le terrain nous conduit à déterminer 14 vacants jardinés institutionnalisés. En effet, l'accès à deux vacants jardinés n'a jamais été possible car ils étaient fermés à chacune de nos visites (*Léz'arts dans les murs* à Montreuil et *L'air de rien* à Torcy) ou de façon trop occasionnelle (*Jardin d'un peu plus près*, *Les amis de la terre*, *La terrasse*, tous trois situés à Montreuil). Toujours à Montreuil, *Le Jardin de la lune* est écarté car partageant le même espace que le *Jardin du sens de l'humus* tandis que Le *Jardin Lebour-Arago* ne relève pas du même statut que les jardins partagés. Enfin, le *Jardin des Bordes* de Chennevières-sur-Marne est exclu en raison de sa superficie (deux hectares et demi sont affectés aux jardins partagés, qui constituent une des valorisations de ce terrain d'une superficie de huit hectares).

Ces 14 territoires étudiés (cf. annexe 1 b) appartiennent à quatre types d'espaces. Les communes limitrophes de la petite couronne (Montreuil, Le Pré-Saint-Gervais, Bagnolet, Aubervilliers, Pantin, Gentilly) regroupent dix vacants jardinés ; les communes de la petite couronne (Sevran, Fontenay-Sous-Bois) en comptent trois. Enfin, le dernier vacant jardiné

[94] Un quadrat est un carré ou rectangle de surface fixée à l'avance utilisé pour isoler un échantillon.

étudié est situé dans le département de la Seine-et-Marne, en grande couronne à proximité de frontière administrative du département de l'Aisne.

Pour ces vacants jardinés franciliens, un important travail de terrain est engagé, fondé sur l'observation. Le questionnaire, utilisé dans les vacants jardinés parisiens, devait également l'être dans les vacants franciliens mais cela n'a pas été possible. En effet, bien que soumis dans deux vacants jardinés au Pré-Saint-Gervais et à Bagnolet, il apparait que certaines questions ne sont pas applicables en dehors du contexte parisien. C'est notamment le cas des questions concernant les relations avec les institutionnels. En effet, les modalités de réponse : Cellule Main Verte, Mairie centrale/Mairie d'arrondissement n'ont pas de sens dans le contexte francilien. En dehors de Paris, les vacants jardinés ne sont pas gérés de pair par un organisme centralisé et par les communes mais uniquement par les services municipaux, qui ont la charge des questions environnementales.

En revanche, les grilles d'entretien utilisées pour les cas d'étude parisiens servent également dans le cadre des entretiens franciliens. Les acteurs interrogés se composent de trois groupes : les acteurs institutionnels politiques et administratifs, les acteurs institutionnels associatifs et les usagers. Les propriétaires non municipaux n'ont pas fait l'objet d'entretiens spécifiques car seuls deux vacants jardinés sont concernés par ce cas de figure. Ces derniers étant la propriété de deux acteurs différents (le conseil général de Seine-Saint-Denis et un bailleur social : l'Office Public d'HLM de Bagnolet). Les entretiens avec les acteurs franciliens sont plus difficiles à obtenir. Au niveau communal, les chargés de mission environnement de Gentilly et de Montreuil ainsi que le premier adjoint au Maire de Saâcy-sur-Marne sont interrogés. Le salarié communal des jardins partagés de Sevran ainsi qu'une responsable de l'association « Graine de Jardins » accèdent également à notre demande. Par contre, les autres acteurs institutionnels communaux ainsi que les élus chargés des espaces verts et de l'environnement des structures intercommunales (notamment la communauté d'agglomération Est-Ensemble créé en 2010 comprenant entre autres les communes de Bagnolet, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Pantin) ne donnent pas suite à nos sollicitations. Ces entretiens avec les acteurs institutionnels sont complétés par huit entretiens non enregistrés avec des usagers des vacants jardinés institutionnalisés. Finalement, 13 entretiens d'une heure environ sont réalisés, dont un par téléphone. Malgré leur nombre relativement faible, nous pouvons confronter les entretiens par type d'interrogé (institutionnel, usager) mais aussi les mettre en perspective avec les entretiens menés auprès des acteurs parisiens afin de dégager les principales convergences et divergences

Les vacants jardinés institutionnalisés disparus au cours de ce travail sont recensés (cf. annexe 1 c) afin d'éclairer les facteurs de disparition et les éventuelles dynamiques de déplacement[95]. Pour finir, les autres vacants verts ont été définis par une pratique spatiale « sillonnante » et étudiés à l'aide de méthodes qualitatives. Nous avons forgé cette expression de pratique spatiale sillonnante pour rendre compte d'un processus d'identification des terrains, qui se réalise au coup par coup lors des phases de terrain en l'absence de base de données existante.

2.2.c Une pratique spatiale « sillonnante » conjuguée à l'emploi de méthodes qualitatives pour étudier les autres vacants végétalisés

Les vacants jardinés sauvages (cf. annexe 1 d) ont été identifiés au cours des différentes phases de terrain, que ce soit par hasard, grâce à des acteurs rencontrés qui nous ont suggéré de nous y rendre ou par le jeu de collaborations scientifiques. Cinq vacants jardinés sauvages ont été recensés. Un seul est situé à Paris (*PC 19*, sur une portion de la Petite Ceinture qui longe le parc des Buttes-Chaumont), deux sont localisés à Montreuil, un à Stains et un à Vitry-sur-Seine. Les vacants jardinés sauvages de Montreuil (*Jardin Lebour-Arago* et *Le Terrain d'aventure*) ont été repérés lors de la phase exploratoire de terrain. Ils résultent tous deux de l'initiative des riverains. *Le Terrain d'aventure* accueillait un vacant jardiné institutionnalisé aujourd'hui disparu. L'existence de *PC 19* à Paris et du *Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine* nous est révélée par des interlocuteurs croisés au cours de notre enquête. Des militants associatifs évoquent *PC 19*, comme modèle de jardin partagé alternatif tandis que nous prenons connaissance du *Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine* par un usager du *Jardin partagé de Saâcy*, qui connait personnellement une des participantes. Enfin, nous avons découvert les *Jardins sauvages de Stains* à l'occasion d'une participation au programme de recherche « Wasteland » entre 2010 et 2011[96]. L'étude de la biodiversité végétale et animale a été complétée par une étude anthropologique prise en charge par Maroussia Ferry entre juillet et novembre 2010 et poursuivi plus ponctuellement en 2011. Nous avons accompagné cette étudiante en anthropologie sur une des friches du programme, située à Stains, sur laquelle des jardins sauvages se sont développés.

[95] Deux cartes de localisation des 48 vacants jardinés institutionnalisés sont présentées à la fin de ce manuscrit (cf. cartes de localisation).

[96] Cette recherche, soutenue par la Communauté d'agglomération Plaine Commune et l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine, est une étude de la diversité des plantes, des oiseaux, des papillons, des hommes et de leurs traces dans 21 friches urbaines de Seine-Saint-Denis. L'équipe est composée des écologues Audrey Muratet, Assaf Shwartz, Colin Fontaine et Mathilde Baude ainsi que du photographe Myr Muratet. L'approche anthropologique a été prise en charge par Maroussia Ferry.

La mise en œuvre du dispositif méthodologique afin d'étudier ces espaces a été confrontée à plusieurs obstacles. Puisqu'il s'agit d'appropriations illégales ou du moins considérées comme illégitimes, l'accès est loin d'être évident, la présence d'usagers est très irrégulière et surtout ces derniers sont généralement méfiants. L'observation est donc la technique d'enquête la plus adaptée, associée à quelques entretiens, toujours guidés par les grilles présentées précédemment. Deux entretiens sont menés avec le chargé de mission environnement de Montreuil[97] et l'adjoint au développement durable de Stains. En outre trois entretiens sont réalisés avec des usagers des Jardins sauvages de Stains, du Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine et de PC 19 de Paris. Le nombre d'entretiens est restreint mais ces derniers sont plus longs que ceux réalisés pour les vacants jardinés institutionnalisés franciliens puisqu'ils durent une heure et demie en moyenne.

En raison des difficultés d'accès, du caractère aléatoire de la présence des usagers et de leur méfiance à notre égard, le questionnaire ne semble pas être une technique d'enquête adapté pour étudier ces territoires. Toutefois, une collaboration est engagée avec Clémence Jamault, professeure d'histoire-géographie du collège Maurice Thorez de Stains. Si nous avons fait le choix d'écarter les jardins pédagogiques de notre étude c'est parce que ces derniers sont fondés sur l'activité jardinage sans avoir nécessairement de lien avec le quartier environnant. En ce sens, ils n'éclairent pas les processus de (ré)appropriation des vacants de proximité. Or dans le cas de Stains, le collège longe la zone des Tartres, qui a en outre l'avantage de regrouper différents types de vacants verts étudiés (vacant végétalisé et vacant jardiné sauvage). Enfin, compte-tenu des difficultés pour entrer en contact avec les adultes du quartier, nous pouvions disposer ici d'un échantillon relativement important bien que spécifique car constitué de collégiens. Dans le cadre d'un chapitre du programme scolaire relatif au développement durable, un volet pédagogique est consacré au projet de réhabilitation de la Cité du Clos Saint-Lazare. Au cours de ces séances, un questionnaire (cf. annexe 4) est soumis à trois classes de 5ème et à une classe de 4ème, le 13 mars et le 15 mars 2012. Le questionnaire vise à éclaircir la connaissance qu'ont les collégiens interrogés de ce vacant, qui comprend des jardins sauvages. Les interrogés doivent nommer ce lieu et le décrire, préciser s'ils le fréquentent et ce qu'ils y font et enfin expliciter son devenir. La base de données est constituée de 62 questionnaires mais une partie d'entre eux n'est pas totalement complétée ; 57 sont dépouillés. Les premières analyses mettent en évidence de nombreuses confusions quant à la zone délimitée, ce qui tendrait à démontrer le caractère fluctuant du vacant. L'étude de ces objets

[97] Puisque nous étudions à Montreuil des vacants jardinés sauvages et des vacants institutionnalisés, cet entretien a été utilisé pour l'étude des deux types de vacants jardinés.

plus difficiles à appréhender passe par la mise en œuvre de méthodes plus originales et exploratoires.

Les autres vacants verts à savoir les espaces vacants végétalisés sont, quant à eux, identifiés tout au long du travail mené sur le terrain. Il apparait assez vite que nous devons nous restreindre à l'espace parisien intra-muros. En effet, les premières visites dans les communes de la petite couronne mettent à jour un nombre très important de vacants verts rendant impossible la création d'une liste exhaustive sur la zone étudiée sans base de données préexistante. En outre, l'existence des vacants végétalisés parisiens est en soi intrigante compte-tenu de la pression foncière et immobilière. Nous en avons dénombré 14 dans les arrondissements du 10ème, du 11ème, du 18ème, du 19ème et du 20ème (cf. annexe 1 d). Ce recensement est loin d'être exhaustif mais il est complété par les informations contenues dans les matrices cadastrales[98] fournissant des indications factuelles précieuses concernant la superficie ainsi que le type de propriétaire (public ou privé) pour appréhender les mécanismes de vacance.

Enfin, une base de données globale des 67 vacants verts étudiés est créée. Elle regroupe les 24 vacants jardinés institutionnalisés parisiens, les 14 vacants jardinés institutionnalisés des autres espaces franciliens, les 10 vacants jardinés institutionnalisés franciliens disparus, les cinq vacants jardinés sauvages franciliens et les 14 autres vacants verts parisiens. Cette base de données vise à mettre en évidence la trajectoire des vacants urbains étudiés. En effet, le Mode d'occupation du Sol est relevé pour chaque vacant à des dates différentes (1982, 1987, 1990, 1994, 1999, 2003, 2008) grâce à l'EVOLUMOS d'Île-de-France, fourni par l'IAU Île-de-France. Le but des traitements quantitatifs est de révéler la permanence ou au contraire le changement du type d'occupation du sol et de le croiser avec d'autres données (surface, type de propriétaire) pour mettre à jour des éventuelles relations entre le type d'occupation et les contextes municipaux afin de mieux saisir les dynamiques de vacance. En outre, nous avons recours au données carroyées produites par l'INSEE afin de spécifier à grande échelle les contextes socio-spatiaux des vacants jardinés.

[98] Les demandes d'extrait de matrices cadastrales sont particulièrement réglementées dans un souci de confidentialité. Elles se font auprès des centres d'impôts fonciers ou à la mairie (trois centres différents pour Paris, un centre principal pour les autres départements). Le nombre de demandes est limité à cinq par semaine dans la limite de dix par mois civil. Dans la mesure où chaque terrain étudié peut être situé sur plusieurs parcelles cadastrales, la compilation des données s'est étendue sur huit mois entre novembre 2012 et mai 2013.

Conclusion du chapitre III

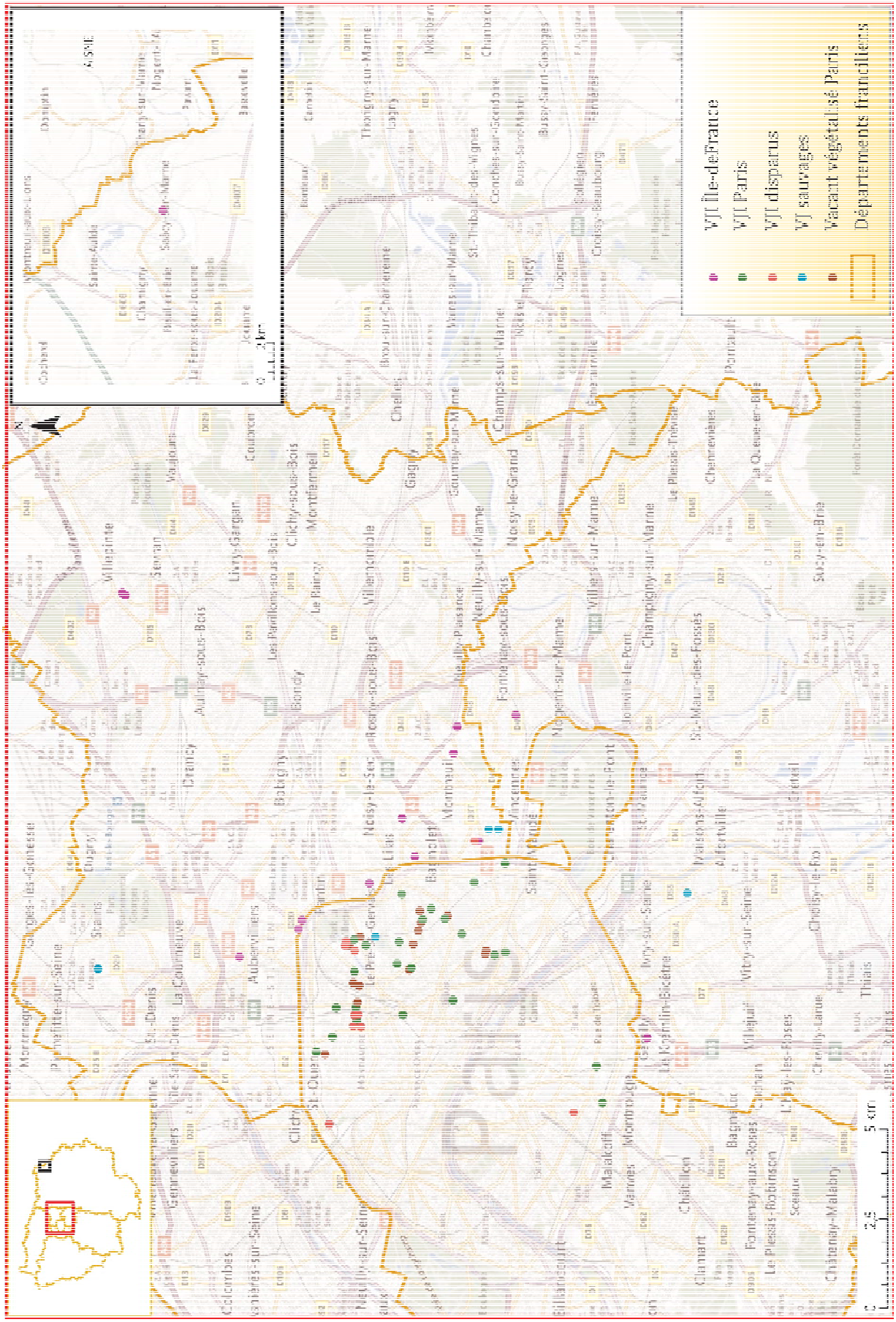
La région Île-de-France, pourtant première région urbaine française se caractérise par la richesse et la diversité des espaces ouverts, qui représentent près de 80 % de son territoire. L'appréhension de ces espaces dans les documents d'urbanisme et de planification a considérablement évolué entre le SDAURIF de 1976 et le SDRIF de 2013. En effet, une approche systémique, relative notamment à la reconnaissance de la fonction écologique des espaces ouverts (délaissés, espaces verts, boisés, agricoles et naturels) s'est substituée à une approche statique et auréolaire. La mise en exergue des richesses naturelles régionales et la réflexion sur les interdépendances entre les espaces ouverts ne signifie pas pour autant que la distribution de ces espaces soit uniforme.

Notre travail, fondé sur l'analyse des vacants jardinés institutionnalisés, nous a conduit à identifier les secteurs franciliens carencés en espaces verts ainsi que ceux caractérisés par une surreprésentation des vacants afin de délimiter un territoire d'étude le plus pertinent possible. Cette démarche exploratoire s'est heurtée à la difficulté de mettre en évidence les territoires riches en vacants en raison de l'absence de données. Nous nous sommes surtout concentrées sur les friches industrielles tout en sachant que les résultats obtenus ne sont pas totalement satisfaisants. Néanmoins, la confrontation des zones carencées en espaces verts avec l'identification des secteurs marqués par le déclin de l'activité industrielle nous a permis de dégager des espaces affinitaires : les arrondissements du nord de Paris et dans une moindre mesure du sud, la boucle de Gennevilliers, la zone centrale et la zone méridionale de la Seine-Saint-Denis, limitrophe avec Paris ainsi que la partie nord et centrale du Val-de-Marne. Pour éviter que le clivage ouest-est ne fausse notre recherche, nous avons fait le choix du quart nord-est de l'Île-de-France comme zone d'étude.

La cohérence de la zone d'étude est confortée par le fait que ce territoire possède des caractéristiques socio-économiques homogènes et qu'il rassemble la majorité des jardins partagés franciliens. Les vacants jardinés institutionnalisés à savoir les jardins partagés installés sur un vacant représentent près de 40 % de l'effectif des jardins partagés parisiens et la moitié des jardins partagés des autres départements franciliens ; les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne en rassemblant 80 %. La délimitation de la zone d'étude générale s'est ensuite accompagnée de la justification, de la localisation et de la présentation des vacants jardins institutionnalisés et des autres vacants végétalisés choisis, en

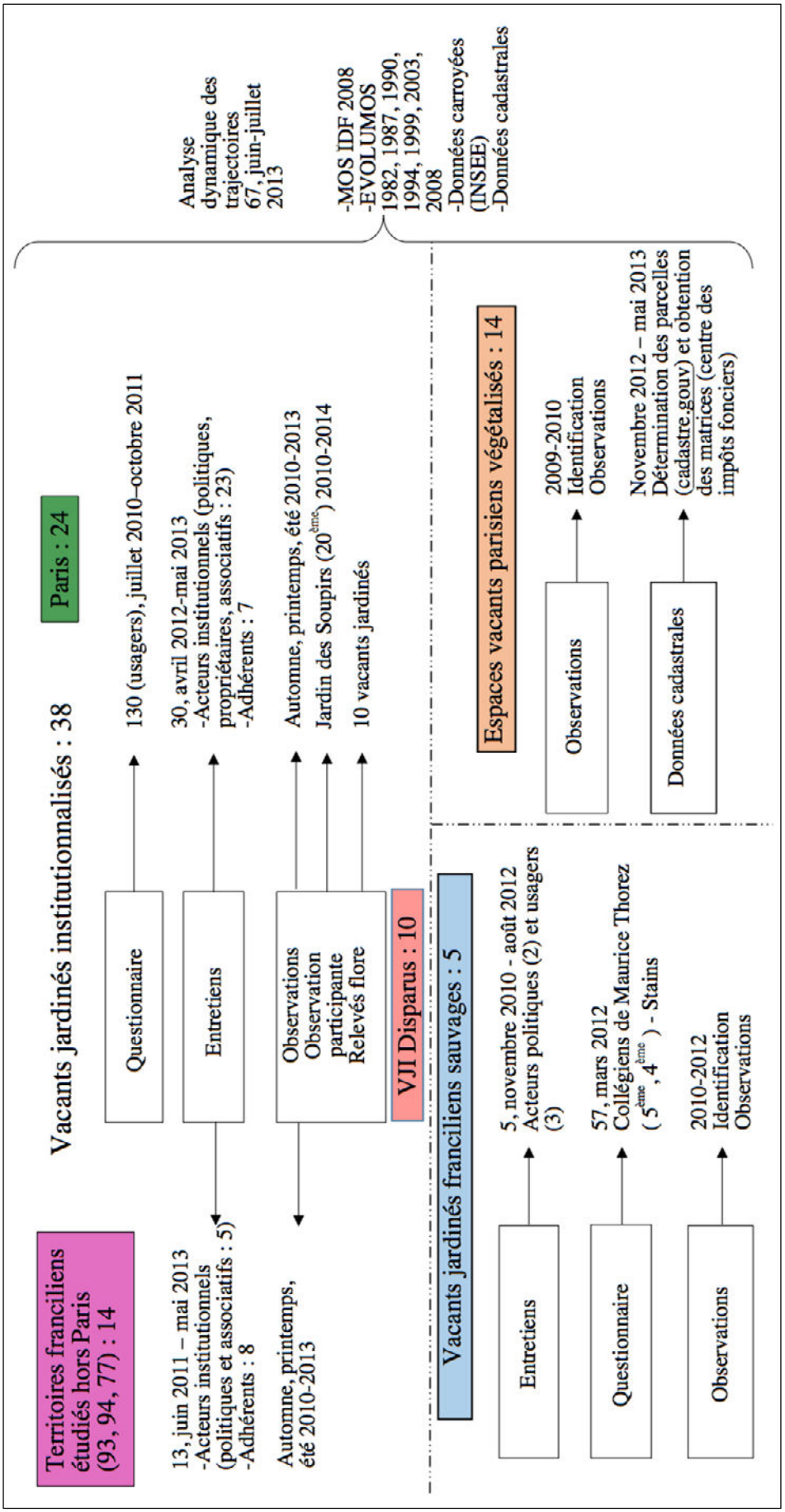
distinguant Paris des autres espaces régionaux et en présentant dans le même temps les méthodologies mises en œuvre.

À Paris, 24 vacants jardins institutionnalisés ont été étudiés bien que 16 d'entre eux aient bénéficié d'une étude plus approfondie car des questionnaires y ont été soumis. La volonté de révéler des pratiques, des discours et de représentations a débouché sur l'emploi de trois techniques d'enquêtes principales à savoir le questionnaire, l'entretien, l'observation et l'observation participante. Les mêmes méthodes ont été appliquées dans les 14 vacants jardinés institutionnalisés franciliens en dehors du questionnaire. Les autres objets : vacants jardinés sauvages et espaces vacants végétalisés, ont été définis dans le cadre d'une approche « sillonnante » menée au cours de la phase de terrain. Leur recensement, loin d'être exhaustif, est parfois même exclusif à l'image des espaces vacants végétalisés dont l'identification s'est limitée à l'espace parisien. L'analyse des cinq vacants jardinés sauvages a été entreprise à l'aide d'observations, d'entretiens et d'un questionnaire dans le cas des jardins sauvages de Stains. Un tableau récapitulant l'ensemble des entretiens est présenté à la fin de ce volume (cf. annexe 5). Enfin, les 14 autres vacants végétalisés n'ont pas fait l'objet de techniques d'enquêtes mais d'une analyse des informations cadastrales recueillies. L'ensemble des terrains définis a enfin été regroupé au sein d'une base de données qui vise, dans une démarche dynamique, à révéler des trajectoires et à expliciter les mécanismes de vacance et de valorisation grâce aux données du Mode d'Occupation du Sol et aux données cadastrales mais aussi à spécifier les contextes locaux à l'aide des données carroyées de l'INSEE. Une carte des terrains étudiés ainsi qu'un schéma présentant les méthodologies employées et les types de vacants étudiés font office de conclusion graphique et récapitulent l'ensemble des éléments abordés tout au long de cette deuxième partie (cf. encadré conclusif III-1 et III-2).



Encadré III-1 Localisation des vacants franciliens étudiés

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.



Encadré III-2 Adopter une démarche inductive associant méthodologies qualitatives et quantitatives

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Conclusion de la partie I

Cette partie nous a conduits à arrêter une définition du jardin partagé. Il constitue un lieu de loisir « vert » fondé sur la sensibilisation et l'expérimentation de pratiques respectueuses de l'environnement et une dynamique collective. Il traduit le souhait d'une implication citoyenne dans la gestion de territoires urbains et vise à favoriser la création de liens sociaux de proximité. L'élaboration de la genèse du jardin partagé contribue à relativiser son caractère inédit et spécifiquement français. Ce dernier s'inscrit au cœur d'enjeux globaux et est caractérisé par la diversification et la hiérarchisation des fonctions des espaces de nature, l'addition des idéologies successives (hygiénisme, écologique urbaine, développement durable) et l'interpénétration des relations entre ville, nature et société. Héritier du jardin familial et du *community garden* nord-américain, certaines ruptures méritent toutefois d'être notées. À la différence du jardin familial, il investit le centre des métropoles et sa dimension collective est centrale. Quant à la finalité sociale du jardin partagé, elle est prédominante au détriment de la revendication politique et militante, propre aux *community gardens*.

Nous nous sommes ensuite intéressés à un type spécifique de jardin partagé : le jardin partagé installé sur une friche. Son analyse nous semble particulièrement pertinente compte-tenu de l'émergence de nouvelles conceptions de l'urbanisme issues du développement durable valorisant le renouvellement urbain (« faire la ville sur la ville » ou plutôt « faire le jardin sur la ville ») et l'urbanisme temporaire. Dans ce cadre, les friches ont été les scènes de valorisations culturelles puis végétales par les citadins. Toutefois, le caractère interstitiel des jardins partagés et l'affectation, même temporaire, d'espaces en attente ont souligné le caractère inadéquat de la notion de friche pour nommer notre objet principal. Le terme de vacant, caractérisé par la potentialité et permettant de mettre en évidence une série de gradients (appropriation, propriété, finalités) lui a été préféré et a abouti à la formalisation d'un vocable : le vacant jardiné institutionnalisé. Il désigne un vacant urbain interstitiel végétalisé par des citadins dans l'attente d'une réaffectation pérenne organisée sous l'égide des pouvoirs publics ou du propriétaire. Deux critères de définition ont été fixés : la durée de vacance (au moins un an) et la superficie (inférieure à 10 000 mètres carrés). Le vacant jardiné institutionnalisé constitue un type de vacant vert urbain au côté du vacant jardiné sauvage (absence d'institutionnalisation) et de l'espace vacant végétalisé (non approprié). L'instauration de cette typologie et la mise en évidence d'autres catégories nous permettent de mettre en perspective l'objet central.

Après avoir défini le contexte et les spécificités du jardin partagé puis du vacant jardiné institutionnalisé, nous avons déterminé une zone d'étude à savoir le nord-est de l'Île-de-France caractérisée par la surreprésentation des vacants jardinés institutionnalisés. En définitive, 48 vacants jardinés franciliens ont été choisis comme sites d'étude dont 10 ont disparu au cours de ce travail. La commune parisienne en comprend 33 et les 15 autres sont situés dans six communes du département de la Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, Bagnolet, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Pantin, Sevran), deux communes du Val-de-Marne (Fontenay-sous-Bois et Gentilly) et une commune de Seine-et-Marne (Saâcy-sur-Marne). Afin de saisir les pratiques et les discours des acteurs engagés, nous avons eu recours à des méthodologies qualitatives dont un questionnaire soumis à 130 usagers de 16 vacants jardinés parisiens et 43 entretiens dont 28 ont été réalisés auprès d'acteurs institutionnels : élus et administratifs, associatifs, propriétaires et 15 auprès d'usagers. Des méthodologies similaires ont été privilégiées pour étudier les vacants jardinés sauvages. En outre, pour mieux appréhender les dynamiques de trajectoire et de vacance des terrains considérés ainsi que leurs contextes politiques et socio-spatiaux, nous avons réalisé des traitements quantitatifs à partir de données issues du Mode d'Occupation du Sol régional, des matrices cadastrales et des données carroyées de l'INSEE.

Pour conclure, un schéma de synthèse traduit graphiquement la construction de l'objet vacant jardiné institutionnalisé.

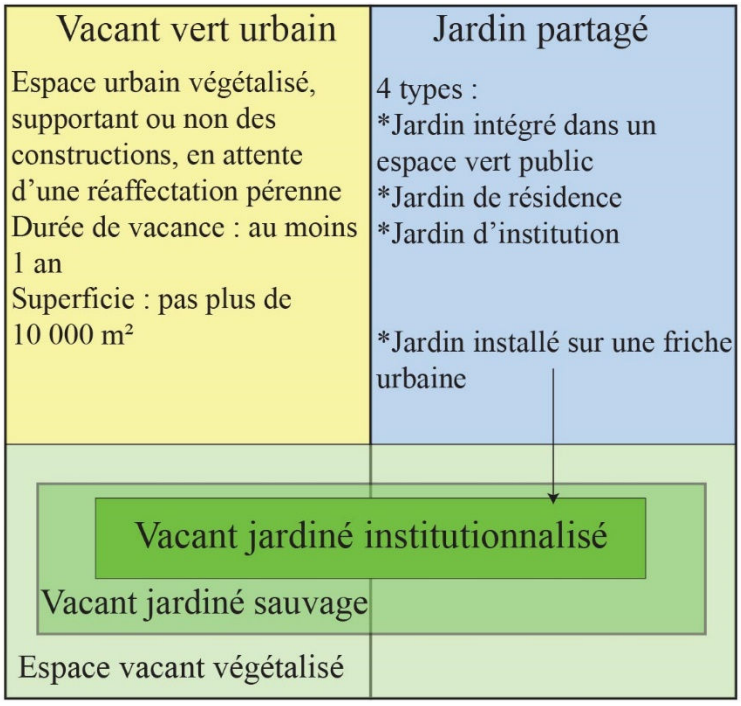


Figure Partie I-1 Synthèse de la construction de l'objet de recherche

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

La deuxième partie de ce travail, privilégiant une approche globale de l'objet de recherche, présente les résultats obtenus en distinguant trois axes : la dimension politique, la dimension sociale et la dimension environnementale des vacants jardinés institutionnalisés.

PARTIE II
Enjeux politiques, environnementaux et sociaux des vacants jardinés institutionnalisés

La deuxième partie de ce travail repose sur le choix d'une approche globale de l'objet fondée sur les principaux éléments de définition du jardin partagé : participation des habitants, sensibilisation et expérimentation des pratiques respectueuses de l'environnement et création de liens sociaux. Les vacants jardinés institutionnalisés sont donc étudiés au prisme de ces trois axes permettant de mettre en évidence de potentielles évolutions concernant la fabrique et la vie urbaines tout en intégrant les spécificités relatives à leur caractère temporaire. Il s'agit dans cette partie de confronter les discours aux pratiques des acteurs politiques d'une part, des usagers d'autre part.

Dans un premier temps, nous nous intéressons aux enjeux politiques des vacants jardinés en qualifiant le mode de gouvernance de ces territoires et la participation des citadins à différentes temporalités du vacant jardiné à savoir sa création, sa gestion et sa disparition. Les vacants jardinés sont-ils le lieu d'une participation effective des habitants regroupés en association ou bien d'une participation instrumentalisée par les municipalités? L'implication de ces derniers contribue-t-elle à l'acquisition de savoirs citoyens et est-elle synonyme d'engagement politique ? Nous envisagerons le vacant jardiné comme un enjeu et un outil de politique locale pour les usagers et une scène de représentation pour les partis politiques (**chapitre IV**).

Par la suite, les enjeux environnementaux des vacants jardinés institutionnalisés, largement valorisés par l'ensemble des acteurs engagés, sont étudiés. L'argument du besoin de reconnexion à la « nature » est éprouvé et nous tâchons de mettre en évidence les spécificités des pratiques de jardinage. Le vacant jardiné institutionnalisé constitue-t-il un lieu efficient de protection de l'environnement et de promotion de la biodiversité urbaine ? Les dispositifs favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement ainsi que la biodiversité urbaine sont présentés en parallèle des discours et des cadres politiques afin d'évaluer le potentiel décalage entre injonction des discours et pratiques des jardiniers (**chapitre V**).

Enfin, nous nous focalisons sur la dimension sociale du vacant jardiné institutionnalisé, motif central de l'investissement de ces territoires par les citadins. Le vacant jardiné institutionnalisé est-il vecteur de liens sociaux et à quelle échelle s'exercent-ils ? L'existence de conflits nous conduits à remettre en cause l'image d'Épinal du jardin collectif comme lieu d'interactions sociales et d'échanges. Il s'agit en outre de mettre à jour l'organisation du territoire et du collectif en soulignant les modes de gestion, d'implication et en précisant le

profil des usagers. Le caractère hybride du vacant jardiné institutionnalisé, à la fois privé et public, semble jouer un rôle non négligeable quant aux relations sociales tissées entre les usagers au sein du jardin et dans leurs rapports avec le quartier (**chapitre VI**).

Chapitre IV.
Les vacants jardinés institutionnalisés : objets du politique, instruments de politique ?

L'institutionnalisation et la question « politique » permettent d'interroger le rôle respectif des acteurs impliqués dans le processus de production et de gestion des vacants jardinés. Le terme d'institutionnalisation, qui renvoie à celui d'institution, mérite d'être précisé. Terme polysémique, nous retenons la définition durkheimienne de l'institution à savoir : « toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité » (Durkheim, 1895, 22), autrement dit toutes les formes sociales organisées. L'institutionnalisation, objet central de la sociologie des institutions est définie comme un processus visant la stabilisation de pratiques et de normes (Tournay, 2011). Le vacant jardiné est dédié à un usage principal et défini (le jardinage) et la signature d'une convention entre les municipalités et les associations détermine des pratiques normées. On peut donc bien employer pour les vacants jardinés le terme d'institutionnalisation, que nous entendons ici comme la mise en place de conventions d'occupation et de chartes[99] par les acteurs politiques municipaux. Quant au terme de politique que nous mobilisons, il recouvre plusieurs acceptions. Il désigne tout d'abord le gouvernement de la société ainsi que ceux qui l'exercent à savoir les élus. Il fait également référence à l'administration de la ville, qui comprend des directions et leurs services administratifs et techniques. Enfin, nous envisageons le politique comme un processus de participation aux affaires publiques, qui s'étend de la simple acquisition de savoirs citoyens à leur utilisation pour influer sur l'organisation politique en place. Pour cette dernière acception, nous nous appuyons sur la définition du sociologue Philippe Braud, qui définit le politique comme : « *[l'] ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique.* » (Braud, 2011, 423).

Les vacants jardinés apparaissent comme une forme inédite de territoire urbain, objet de médiation entre citoyens et acteurs politiques municipaux. Pour autant, peut-on parler de territoires coproduits et cogérés et quel est le rôle respectif des acteurs engagés dans les vacants jardinés ? L'institutionnalisation se réduit-elle à un outil d'instrumentalisation des usagers ou favorise-t-elle au contraire une implication et une participation effectives de ces derniers à la *Res Publica* ?

[99] Les chartes considérées s'appliquent à l'ensemble des jardins partagés dont font partie les vacants jardinés.

Après un historique de l'institutionnalisation des premiers vacants jardinés parisiens, la première partie présente le cadre francilien de l'institutionnalisation et questionne les dynamiques de coproduction. L'émergence de ces territoires résulte de l'alignement des intérêts de l'ensemble des acteurs associés aux expériences des vacants jardinés. Au-delà des avantages communs, le rôle des municipalités apparait prépondérant, un constat confirmé par l'étude de la participation des usagers à la décision lors de deux étapes clés du vacant jardiné à savoir : sa création et sa disparition. Par la suite, nous nous focalisons sur leur participation au quotidien dans la gestion des vacants jardinés afin de vérifier si cette implication se concrétise par un engagement des usagers, qui outrepasse le périmètre du jardin. Plus qu'un support de participation, le vacant jardiné pourrait alors constituer un enjeu et un outil de politique locale.

Les premiers jardins collectifs franciliens ont en commun d'être le fruit d'une mobilisation initiée par des habitants ou des associations locales, qui cherchent à réhabiliter des interstices en friche afin de créer des espaces de proximité favorisant la rencontre et le développement de projets, notamment pédagogiques. Leurs créations se différencient essentiellement sur deux points : le degré d'implication des acteurs institutionnels propriétaires et le mode d'appropriation de ces espaces. Si l'idée d'un processus *bottom-up*, partagé et relayé par les acteurs institutionnels et les usagers, se vérifie, force est de constater que leur reconnaissance par les municipalités est nécessaire pour assurer leur maintien. Les six premiers vacants jardinés furent créés dans les arrondissements parisiens du 18ème, 19ème et 20ème ainsi qu'à Aubervilliers entre 1997 et 2001.

Trois d'entre eux sont effectivement le fait d'une appropriation des riverains, qu'ils soient regroupés en association ou non ; à l'instar du jardin *Une Oasis dans la ville* à Aubervilliers (association « Près de chez vous »), des *Jardins du Ruisseau* (« L'écuyer à la tulipe »), situé le long d'une portion de la Petite Ceinture dans le 18ème arrondissement ainsi que du *Jardin solidaire* (riverains autonomes), qui se trouve dans le quartier Réunion dans le 20ème arrondissement. La motivation première répond au désir de réhabiliter des espaces délaissés et de créer un lieu fédérateur ouvert sur le quartier. La dimension pédagogique est dominante à Aubervilliers et dans les *Jardins du Ruisseau* qui fondent leurs projets sur cette finalité. Dans ces trois lieux, les associations et les riverains entreprennent un grand nettoyage et investissent progressivement la place en la végétalisant. Comme ces appropriations sont « sauvages » donc illégitimes, les élus et les conseillers municipaux n'en ont pas initialement connaissance. Les riverains et les associations, pour officialiser leur appropriation et rendre possible leur maintien cherchent toutefois rapidement à traiter avec le propriétaire.

L'association des futurs *Jardins du Ruisseau*, entre ainsi en contact avec RFF pour négocier un droit d'usage. Dans le cas du jardin *Une Oasis dans la ville* et du *Jardin solidaire*, les terrains appartiennent à la municipalité. L'investissement est toléré si le terrain n'a pas d'affectation définie (*Une Oasis dans la ville*). Dans le cas contraire, la municipalisé tente de déloger les squatteurs en rasant les installations et en réinstallant des palissades opaques (*Jardin solidaire*). Les vacants jardinés créés par la suite : *La Serre aux légumes* et *Papilles et papillons*, respectivement dans le 19ème arrondissement et le 20ème arrondissement, se développent dans un cadre plus institutionnalisé. Le jardin *Papilles et papillons*, à proximité de la Place Gambetta dans le 20ème arrondissement, est initié par la Régie de quartier tandis que *La Serre aux légumes* est l'aboutissement d'un appel à projet lancé par la Mairie, remporté par l'association « Jeunes pour la nature Île-de-France ». Cette dernière réalise un jardin avec les jeunes du centre social de l'association de quartier « Espace 19 » pour les sensibiliser au jardinage et aux notions de solidarité, d'échange et de citoyenneté. La négociation d'un droit d'usage s'opère entre Jeunes pour la nature et le propriétaire, qui est à l'époque le bailleur social Office Public d'Aménagement et de Construction.

Ces expériences témoignent de la diversité des configurations en termes de structuration des riverains et des associations ainsi que de la présence de plusieurs propriétaires sollicités. Leur point commun réside dans le fait que les relations avec les élus et les services administratifs municipaux, qui se tissent à un niveau micro-local, sont ténues voire inexistantes.

À Paris, une nouvelle équipe municipale est élue en 2001 et les chargés de mission du cabinet d'Yves Contassot, adjoint au maire de Paris chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets prennent connaissance de ces premières initiatives, au cours de l'année lors d'une visite de jardins collectifs organisée par une jeune association nommée « Graine de jardins ». Ces derniers constatent que ces jardins collectifs, en l'absence de partenariat clairement défini avec le propriétaire et du soutien des élus, sont confrontés à de réels dysfonctionnements qui menacent leur survie :

> *« […] un jardin dans le 19ème qui est devenu ensuite* la Serre aux légumes*, il était fermé avec un cadenas, il était à l'abandon parce que y avait eu un problème de renouvellement de la convention de partenariat. »* (Alice Le Roy, conseillère politique en charge des relations avec les associations 2001-2008, 23 mai 2013) [100]

En parallèle, les demandes de rendez-vous concernant les projets de jardins collectifs et pédagogiques affluent au cabinet d'Yves Contassot ainsi que les courriers de plaintes de

[100] La fonction de la personne interrogée est précisée pour l'ensemble des extraits d'entretien. Il s'agit de celle occupée au moment de l'entretien (les récentes élections municipales de 2014 ont eu des répercussions sur les attributions de nos interlocuteurs politiques) à l'exception de cette citation.

riverains demandant que les friches soient nettoyées et entretenues de façon plus régulière. Ces dynamiques concomitantes conduisent le cabinet de l'adjoint au maire à réfléchir à la mise en œuvre d'un cadre pour développer et favoriser ces initiatives. Toutefois, les oppositions sont nombreuses et les membres du cabinet dénoncent une privatisation de l'espace public et la transposition d'un mouvement d'origine new-yorkais difficilement applicable dans le contexte parisien, caractérisé par des densités bâties et humaines beaucoup plus importantes[101]. Une maturation s'engage, dans laquelle Laurence Baudelet, cofondatrice de l'association « Graine de jardins » joue un rôle significatif puisqu'elle est chargée de formaliser un programme municipal, qui sera opérationnel en 2003. Nous émettons l'hypothèse que l'expérience du *Jardin solidaire* a été déterminante dans la rapidité de ce processus.

Le *Jardin solidaire* est en 1999 une grande friche de 2500 mètres carrés située entre le passage Dieu et l'impasse Satan dans le 20ème arrondissement. Olivier, un artiste plasticien décide de se réapproprier cet espace avec la complicité de Régis, travailleur social, et de quelques habitants. L'idée est de transformer cet endroit désolé en un lieu de rencontre et de partage pour les résidents de ce quartier dont l'habitat est très détérioré malgré les réhabilitations et rénovations entreprises dans le cadre de la ZAC Réunion[102]. De nombreux habitants s'impliquent et le jardin devient au fil du temps un lieu fédérateur, symbole de la pacification du quartier et du développement durable[103]. Il accueille de multiples activités au-delà du jardinage : concerts, projections de films et des équipements sportifs et ludiques pour les enfants sont installés. Seulement, la Mairie d'arrondissement a un projet pour cet espace, dont elle est propriétaire. En effet, la construction d'un gymnase est prévue de longue date et le maire d'arrondissement Michel Charzat en a fait une des promesses électorales de sa campagne. L'officialisation du lieu devient alors incontournable pour conserver le contrôle de l'espace tout en confiant sa gestion temporairement aux habitants, qui se regroupent en association. Le Programme Main Verte est formalisé et le *Jardin solidaire* signe la charte en décembre 2003.

La reconnaissance institutionnelle du jardin favorise l'accès à certaines commodités (points d'eau) et conduit à la mise aux normes de certains équipements comme l'aire de jeux

[101] Le bâti new-yorkais est également dense mais la question de la patrimonialisation se pose avec plus d'acuité dans la capitale française.

[102] Le quartier de la Réunion a été totalement réaménagé dans le cadre d'une ZAC de cinq hectares, créée en 1987. La ZAC prévoyait de redessiner la trame du quartier en éliminant les impasses et en détruisant près de 400 logements. À leur place, 650 logements locatifs (dont 350 logements sociaux), 100 logements « en accession à la propriété », 22 000 mètres carrés de commerces, de bureaux et de locaux d'activités, ainsi que de nombreux équipements (crèche, écoles, équipements culturels et sportifs...) ont été programmés. Au lieu de 10 ans, la ZAC Réunion a mis près de 25 ans à être réalisée, cf. Audoin, 2008.

[103] La fondation de France accorde une subvention de 60 000 francs dont la moitié est destinée à l'achat d'arbres. Le Jardin solidaire obtient aussi des financements du Fond Social Européen et de la fondation Toyota.

pour les enfants mais les habitants-jardiniers de la première heure sont nostalgiques de leur liberté perdue :

> *« C'était plus le même jardin à partir du moment où y a eu des horaires, ou c'était régulier, où il devait y avoir une présence de quelqu'un, c'était plus la même liberté, la même spontanéité, ça a déjà cassé pas mal de choses mais on était obligé. »*[104]

Le jardin est finalement fermé au printemps 2004. Les membres de l'association se mobilisent mais ils se sont engagés à rendre le terrain lors de la signature de la convention d'occupation temporaire et finissent par s'y résoudre. Ainsi, la signature de la charte par les usagers du *Jardin solidaire* légitime paradoxalement sa fermeture.

Cet historique a pour ambition de poser les jalons de l'institutionnalisation des vacants jardinés. L'institutionnalisation est une nécessité pour rendre possible le développement des vacants jardinés et à ce titre manifeste une réelle volonté politique en accord avec la demande citadine mais elle sert aussi de garantie pour maitriser l'usage de la propriété foncière municipale, affectée temporairement aux associations gestionnaires. Paris est la première municipalité francilienne à mettre en place un programme, elle sera suivie par la commune de Montreuil. Les autres communes, sans avoir défini et adopté de chartes, se fondent sur ces expériences pionnières et définissent des droits et des devoirs précis dans les conventions d'occupation et d'usages.

Nous allons désormais nous intéresser aux processus de contractualisation des vacants jardinés en présentant le cadre de l'institutionnalisation et les dynamiques de coproduction à l'œuvre lors de leurs créations. Le jardin partagé apparaîtrait ainsi à la fois comme un enjeu de médiation et de mobilisation, un outil de politique territoriale.

1. Un cadre institutionnel souple, mais une participation à la décision limitée

Cette partie se propose d'exposer le cadre de l'institutionnalisation des vacants jardinés mis en place par les municipalités franciliennes étudiées. Cette institutionnalisation, relativement souple, favorise de réelles dynamiques de coproduction de territoires urbains. Pour autant, elle présente de nombreux atouts pour les municipalités, qui en tant que propriétaire majoritaire du foncier, constitue le principal acteur décisionnaire. En effet, malgré la mise en avant de la participation des habitants par la municipalité, cette dernière reste limitée à la gestion

[104] Propos rapportés de Perrine, extrait du film de Raphaël Massi intitulé « *Ce jardin-là* » et réalisé en 2006 (Massi, 2006)

alors que le pouvoir de décision des associations est réduit, notamment lors de création et de la disparition des vacants jardinés. En outre, les municipalités, plus que structures d'accompagnement, se positionnent de plus en plus comme forces de proposition.

1.1 Souplesse du cadre de l'institutionnalisation et coproduction : la convergence des intérêts des acteurs impliqués

Nous cherchons ici à mettre en évidence la flexibilité de l'institutionnalisation et la coproduction d'espaces publics. Des processus conjoints, qui résultent de compromis satisfaisant l'ensemble des acteurs investis, citadins et municipalités propriétaires.

1.1.a La flexibilité de l'institutionnalisation témoigne des avantages des vacants jardinés pour les municipalités

Les vacants jardinés franciliens dépendent généralement des directions de l'environnement. À Paris, au sein de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), les vacants jardinés sont sous l'autorité de l'Agence d'écologie urbaine, qui comprend un service spécifique chargé du programme Main Verte. Par ailleurs, les vacants jardinés sont également gérés au niveau de l'arrondissement, en tant qu'équipements de proximité, en vertu de l'application de la loi Paris Lyon Marseille (PLM)[105].

L'analyse des conventions d'occupation et d'usages ainsi que des chartes existantes dans les communes de Paris et de Montreuil met en évidence un gradient d'institutionnalisation. Deux obligations sont communes à l'ensemble des vacants jardinés : la gestion du terrain affecté ainsi que la souscription d'une assurance. En dehors de ces deux points, certains vacants jardinés n'ont aucune contrainte à l'instar du *Jardin partagé de Saâcy*. Pourtant la majorité des vacants jardinés sont soumis à des devoirs, qui sont sensiblement les mêmes lorsque l'on compare l'ensemble des contrats d'occupation et des chartes. Précisons que la démarche de contractualisation donne droit à des aménagements réalisés par la municipalité qui se charge généralement de la mise en place de grilles, de la viabilisation du terrain, de l'apport de terre végétale et de l'implantation d'un ou plusieurs points d'eau ou de cuves de récupération d'eau de pluie. La municipalité peut aussi contribuer à l'achat de petit matériel. En retour, les riverains

[105] Seuls certains arrondissements (3ème, 4ème, 10ème, 11ème, 12ème, 15ème, 19ème et 20ème) ont demandé ce basculement lors de la dernière mise à jour de la liste des équipements de proximité au conseil de Paris en octobre 2012. Les autres arrondissements n'ont pas effectué cette démarche par crainte que les budgets d'entretien de ces espaces leur soient imputés. Toutefois, ce transfert de compétences se limite jusqu'à présent au fait que les arrondissements puissent demander aux vacants jardinés de participer aux événements qu'ils organisent.

doivent se constituer en association et respecter plusieurs contraintes concernant : la gestion du site, l'ouverture au public et l'organisation d'événements. Ainsi, l'association s'engage à assurer une présence régulière pour permettre l'accueil du public, notamment le week-end, et à organiser au moins deux événements par an. Leurs activités doivent être conformes à celles identifiées lors de l'attribution du terrain et ne pas gêner le voisinage. Le vocable « régulièrement » et la fréquence des événements soulignent la relative souplesse des obligations. Les associations doivent aussi privilégier une gestion écologique du site.

La Mairie de Paris, par le biais de la charte Main Verte, est la commune qui définit de façon la plus précise les obligations. En effet, pour garantir l'ouverture au public, des permanences doivent être programmées par demi-journées, dont une de préférence le week-end et un événement public doit être organisé par saison de jardinage soit quatre par an. En outre, l'association doit afficher clairement sur la porte du jardin le nom de l'association, ses coordonnées, les modalités d'accès au jardin, les activités proposées ainsi que les dates de réunion. Enfin, elle s'engage à transmettre chaque année un rapport d'activité. Ces conditions sont censées prévenir la privatisation d'espaces municipaux, les défaillances internes d'organisation de l'association tout en promouvant des conditions de cultures et de jardinages respectueuses de l'environnement.

L'examen des devoirs imputés aux associations dans les différents modes de contractualisation, des moins contraignants aux plus formalisés, met en lumière la relative flexibilité des structures administratives, qui ont en charge la gestion des vacants jardinés. Les relations avec les structures compétentes sont d'ailleurs relativement distantes, une fois que le vacant jardiné a été créé. Les employés de la Main Verte doivent se déplacer dans les vacants jardinés lors d'une visite annuelle mais le travail effectué sur le terrain a démontré que cette dernière est loin d'être systématique. Ces éléments concourent ainsi à envisager les services municipaux davantage comme structures d'accompagnement que comme structures de contrôle.

Certaines municipalités comme Montreuil font preuve d'une grande souplesse concernant la structure juridique gestionnaire du vacant jardiné. Le jardin baptisé *La Terrasse, un terrain pour tous* est situé dans le haut-Montreuil. Les usagers se revendiquent de l'idéologie des *green guerillas* new-yorkais et ne souhaitent pas à ce titre se regrouper en association. En échange de la signature d'une convention et après s'être assurée que le jardin ne présentait pas de dysfonctionnements particuliers, la municipalité a accepté cette condition et a intégré le vacant

jardiné dans son recensement des jardins partagés, comme me l'explique Pierre-Luc Vacher, chargé de mission environnement et biodiversité :

> *« Y a un terrain qui s'appelle la Terrasse-terrain pour tous, qui est un projet un peu...intéressant mais eux ils sont absolument contre l'idée de se monter en association malgré beaucoup de réunions et...sur les statuts juridiques etc… qui existent, ce qu'ils pourraient signer ou pas. »* (26 juillet 2012)

Les conventions d'occupation et les chartes existantes ainsi que les positions adoptées par les municipalités manifestent une certaine souplesse et entérinent l'idée que l'initiative comme la gestion est le fait des associations. Certains acteurs, notamment associatifs, vont plus loin en affirmant que les collectivités territoriales doivent être garantes du bon fonctionnement du jardin (Prédine et Collaert, 2009). Le cadre institutionnel est présenté comme nécessaire afin d'éviter des dérives autoritaires et la privatisation de l'espace. Un positionnement qui traduit le refus d'une délégation totale d'un objet décrit comme relevant de l'intérêt général.

C'est justement cette conception du vacant jardiné qui légitime son institutionnalisation. Une contractualisation souple, qui accorde des devoirs mais aussi des droits et permet le développement de ces territoires. Toutefois, cette démarche d'officialisation répond à des intérêts certains pour les propriétaires, qui sont essentiellement les municipalités. Les propriétaires des terrains acceptent de mettre à disposition ces espaces sans les rentabiliser et à réaliser certains aménagements. Ces derniers sont peu coûteux et valorisent l'image du propriétaire en termes d'environnement, de lien social et de participation des habitants. En outre, les usagers contribuent à entretenir et à embellir les terrains et assurent leur gardiennage concourant ainsi à une sécurité accrue de ces sites, qui étaient parfois le siège d'activités marginales et illicites.

On peut ici faire référence au thème de la pacification des espaces publics. Cette théorie désigne la mise en œuvre d'opérations d'urbanisme, dans des lieux dégradés, fondées sur la culture de la consommation et du divertissement, qui se traduisent par le développement de commerces et de cafés. Sharon Zukin emploie le terme de « *domestication by cappuccino* » (Zukin, 1995b) pour caractériser la mise en scène et la standardisation des espaces publics, qui aboutit à l'exclusion des indésirables (Atkinson, 2003). La pacification par le cappuccino est le fait d'acteurs privés qui proposent des activités culturelles payantes afin de dégager des profits. Dans le cas des vacants jardinés, l'activité est certes payante mais peu chère (en moyenne 20 euros par an) et le projet est initié par des riverains et non par des firmes. Les moyens sont donc largement divergents bien que cafés comme vacants jardinés contribuent à la régulation et à la pacification des espaces publics.

Un intérêt certain pour les propriétaires et les municipalités, dont les usagers ont conscience, comme me l'explique une adhérente d'*Ecobox*, situé dans le 18ème arrondissement :

> *« Ben avant ici, cet endroit c'était connu pour euh… c'est en bout d'impasse, c'est planqué donc y avait du trafic euh…y avait euh…dès qu'une voiture était brulée, elle était abandonnée et cramée ici euh…tu vois. Et donc c'est mieux de euh…faire des…dans les interstices, d'occuper ces…de manière positive, sinon de toute façon ça sera occupé mais d'une manière…pas…positive. On est utile ! Nous sommes les* ***auxiliaires*** *de la Mairie…Ba ça les arrange bien d'avoir un jardin partagé tu vois, pour surveiller un site…pour nettoyer un site…pour euh…embellir euh…embellir un endroit, du coup. »* (*Ecobox*, 6 avril 2012, mise en gras réalisée par l'auteur)

L'emploi du terme auxiliaire n'est pas anodin et nous l'avons plusieurs fois entendu au cours de notre travail d'enquête de même que celui, encore plus fort, de délégation de service public. En effet, dans un contexte de diminution des ressources des collectivités territoriales, les investissements financiers et le suivi réalisés par la Mairie dans les vacants jardinés sont relatifs en comparaison des sommes nécessaires à la création d'un jardin public[106]. En outre, la création du vacant jardiné procure aux municipalités des bénéfices en termes de valorisation des terrains et d'image. Le choix de ne pas rentabiliser ces espaces ne s'inscrit pas dans le temps puisque les vacants jardinés institutionnalisés sont provisoires. Dans le centre de l'agglomération, le prix au mètre carré des terrains est ainsi utilisé par les élus comme argument pour justifier le déplacement de certains vacants jardinés face à l'opposition des associations :

> *« Les gens gueulent après la Mairie tu vois en disant mais attendez, vous voulez nous faire déménager sans arrêt et tout, tu sais ce que nous répond l'adjoint au Maire des Verts ? Qu'on a beaucoup de chance d'avoir 100 mètres carrés à 7500 le mètre carré ou 8000 le mètre carré à la Goutte d'or, alors on se sent riche ! (rires)* » (La Goutte verte, 6 mai 2012)

Certes les municipalités cèdent leurs terrains provisoirement à titre gratuit mais ce n'est pas le cas de tous les propriétaires fonciers, qui accueillent des vacants jardinés. RFF héberge à Paris deux vacants jardinés le long de la Petite Ceinture, l'un le long des voies ferrées dans le 18ème arrondissement (*Jardins du Ruisseau*), l'autre en tête de talus à hauteur de voierie dans le 14ème arrondissement (*Jardin vert-tige*), en échange du paiement d'une redevance pour

[106] À l'occasion d'une journée d'information dédiée à la nature dans la ville organisée le 26 novembre 2013 par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine, Laurence Baudelet a avancé un budget d'investissement annuel pour la Mairie de Paris compris entre 75 000 et 150 000 euros. Si les documents accessibles relatifs au budget municipal ne détaillent pas les attributions par direction, un mémoire de master réalisé en 2006 dans le cadre d'un stage à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (ancienne DEVE) révèle que sur une enveloppe globale de 6,4 milliards de budget municipal, 1,4 milliard d'euros est destiné à l'investissement dont 4 % reviennent aux parcs et jardins soit 56 millions d'euros. Quant au budget de la DEVE, il s'élève à près de 109 millions d'euros (Dufour, 2006). Ainsi, bien que les chiffres soient peu précis et non actualisés, le budget consacré aux jardins partagés (ramené à 100 000 euros) représenterait 0,0018 % des investissements consacrés aux parcs et jardins en 2006 (56 millions).

occupation du domaine. Les prix pratiqués ne nous ont pas été communiqués par les interlocuteurs de RFF[107] mais cette redevance est payée par la municipalité, qui joue le rôle de médiateur en signant d'une part une convention avec RFF et d'autre part une convention avec l'association (qualifiée par RFF de « sous-occupant »). RFF ne valorise absolument pas les vacants jardinés qu'il héberge car il ne souhaite pas trop communiquer sur la Petite Ceinture faisant valoir des contraintes fortes en termes de sécurité et de pollution. Les bailleurs sociaux constituent le troisième type de propriétaire, bien qu'ils accueillent, tout comme RFF, peu de vacants jardinés. Les conventions peuvent être signées soit de façon tripartite entre la Ville et le bailleur social puis entre la Ville et l'association soit directement entre le bailleur social et l'association. À la différence de RFF, les bailleurs sociaux ne font pas payer de redevance. Deux vacants jardinés présentent cette configuration : le *Jardin-guinguette de la Dhuys* à Bagnolet, localisé sur un terrain de l'Office Public d'HLM Bagnolet ainsi que le *56 Saint-Blaise*, situé rue Saint Blaise dans le 20ème arrondissement, dont le terrain appartient à Paris Habitat. L'OPHLM Bagnolet comme Paris Habitat n'ont pas développé de politique spécifique concernant les vacants jardinés, qui sont en définitive peu nombreux. Le développement des jardins partagés de pieds d'immeubles, qui ne fait pas partie de notre objet d'étude, constitue pour les bailleurs sociaux un enjeu important.

La mise à disposition des terrains est ainsi cédée à titre gratuit, à l'exception de RFF qui y voit un moyen de rentabiliser un espace majeur de son patrimoine, idéalement situé mais qui doit faire face à des contraintes de pollution et de sécurité. La valeur élevée des prix fonciers[108] est déterminante quant au caractère temporaire des vacants jardinés. Dans les espaces métropolitains plus éloignés disposant de ressources foncières plus importantes, l'enjeu de rentabilité économique foncière est moindre. Toutefois, l'émergence des vacants jardinés résulte tout autant de la convergence d'enjeux partagés par les associations, les propriétaires et les municipalités. En effet, tout en répondant à une demande des habitants, les propriétaires et les municipalités accompagnent ou rendent possible des expériences, dont ils tirent parti à la fois en termes d'image, d'efficacité politique (les principes politiques et les pratiques citoyennes sont concordants) et d'entretien de leurs terrains ; d'autant que le caractère temporaire ne les engage en rien sur le moyen et long terme voire les avantage bénéficiant d'une valorisation symbolique et matérielle de leurs biens.

[107] Par contre, Célia Blauel, conseillère déléguée à la Mairie du 14ème arrondissement en charge des jardins partagés, nous indique que le prix de location du terrain du Jardin vert-tige est de l'ordre de 1 000 euros par an.
[108] La valeur locative des terrains est mentionnée dans les conventions formalisées par la Mairie de Paris. À titre d'exemple, pour l'espace de 360 mètres carrés du Jardin des Soupirs, elle est estimée à 62 640 euros par an.

Le vacant jardiné en concourant au réinvestissement d'espaces vacants représente une étape dans la transformation des espaces publics affectés à un nouvel usage. Le développement des vacants jardinés démontre que des changements sont à l'œuvre concernant la gestion municipale des espaces verts comme l'affirme Cédissia de Chastenet, référente développement durable de la sous-direction des études et des règlements d'urbanisme de la Direction de l'Urbanisme (DU) de Paris :

> *« […] ça prend du temps mais on voit bien qu'on est en train de changer complètement de manière de gérer les espaces verts, on est plus uniquement dans la gestion publique des jardins et on s'oriente vers des gestions soit par les associations soit par les riverains. »* (8 novembre 2012)

Cette extrait d'entretien questionne la participation des habitants et des associations et interroge le mode de production de ce nouveau type d'espace vert public. Un mode de production que nous allons désormais décomposer et analyser plus attentivement afin de souligner ses aspects inédits.

1.1.b Des territoires végétalisés urbains coproduits

Nous allons successivement aborder les étapes de la création des vacants jardinés : impulsion, hébergement, formalisation, accompagnement et encadrement. Il s'agit ici de présenter un modèle général de la production de ces territoires, à partir des éléments recueillis lors des entretiens.

Initialement, l'impulsion du projet de vacant jardiné émane de deux types d'acteurs collectifs : des riverains non structurés en association ou les membres d'une association déjà constituée. La première catégorie comprend des riverains autonomes qui appartiennent au même voisinage et se fréquentent ou qui participent aux conseils de quartier, comme dans les exemples de *Gentil'jardin* de Gentilly et de *La Plage arrière* de Bagnolet. La deuxième catégorie d'acteurs collectifs, l'association déjà constituée, regroupe les associations déclarées de riverains ainsi que les associations à visée sociale et culturelle disposant d'agréments ministériels et de salariés affectés à l'activité jardinage. Les associations de riverains sont toutefois plus nombreuses au sein des associations préexistantes au projet de vacant jardiné. La première étape nécessaire est ainsi la création d'un collectif qui se construit autour du projet de vacant jardiné ou qui décide, dans le cas de présence de plusieurs associations existantes, de prendre en charge l'activité.

Le projet nécessite l'existence d'un vacant qui a généralement été repéré préalablement, mobilisant les dynamiques collectives. Si le terrain appartient à un acteur privé ou semi-privé

comme un EPIC et que l'équipe des futurs usagers détient cette information, elle peut directement engager des négociations avec le propriétaire dans le but d'obtenir un droit d'usage ou une convention d'occupation, qui définira les règles d'usage et éventuellement un prix de location, à l'instar de RFF dans le cas des *Jardins du Ruisseau* et du *Jardin vert-tige*. Dans quelques cas, la proposition peut être émise directement par le propriétaire. Nous pensons notamment à l'exemple de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, qui contacte l'association agréée « Espace 19 » pour leur proposer un terrain au pied de l'usine du bassin de la Villette, ayant eu écho de leurs expériences de mise en place de jardins collectifs.

Toutefois, les personnes et les associations intéressées par les projets de vacant jardiné se rendent généralement directement en mairie pour avoir accès aux informations concernant les parcelles repérées et être aiguillées dans leur recherche[109]. Si un terrain a été au préalable repéré, la municipalité examine les possibilités de son affectation. La valorisation n'est évidemment pas toujours possible soit parce que le terrain n'appartient pas à la municipalité et que le projet n'intéresse pas le propriétaire, soit parce qu'un projet est prévu et doit démarrer dans un horizon proche. Dans ces cas et dans la mesure de ses possibilités foncières, la Mairie propose un ou plusieurs terrains, qui peuvent accueillir le projet. Les porteurs de projet sont attentifs à certaines caractéristiques jugées essentielles, une superficie qui ne soit pas inférieure à 100 mètres carrés et une bonne exposition notamment. Toutefois, les réserves foncières sont limitées d'autant plus que les municipalités ne prennent pas de risque avec les sols pollués. Pour pallier ce problème, la culture hors-sol sur bacs se généralise. Des solutions techniques peuvent cependant être mises en place pour conserver le jardinage en pleine terre comme la pose de géotextile et d'une couche épaisse de terre mais ces procédés techniques sont coûteux.

Le choix du terrain est ensuite avalisé par la municipalité à l'issue d'un processus de négociation qui peut s'étendre sur plusieurs mois. L'étape suivante est la création d'une association, généralement obligatoire dans l'ensemble des communes franciliennes pour gérer un vacant jardiné. Grâce à la déclaration en préfecture, l'association possède une capacité juridique, qui lui permet de recevoir des dons, des subventions et de percevoir les cotisations de ses membres. En outre, ce statut simplifie les démarches quant à la contraction d'une assurance responsabilité civile. C'est donc à ce moment-là que la dissociation habitants/association s'opère[110].

[109] Parfois les municipalités n'ont pas connaissance des vacants repérés par les habitants comme ce fut le cas de l'emprise qui accueille aujourd'hui Ecobox.
[110] Dans le cas des riverains non structurés initialement en association.

Lors de la construction de l'association et du projet de vacant jardiné, un accompagnement peut être mis en place à la demande de la municipalité ou directement par l'association en constitution. Certaines associations se sont spécialisées dans ces missions à l'instar de « Graines de jardin », qui propose contre rémunération un appui aux collectivités (de la mobilisation des habitants à l'ouverture du jardin) ainsi qu'un appui au montage de projet aux habitats et aux associations. Mais les associations peuvent bénéficier du soutien d'autres acteurs, notamment dans les quartiers définis comme Politique de la ville, comme les Équipes de Développement Local (EDL), chargées de coordonner et d'animer les quartiers et notamment de soutenir les associations. Cet accompagnement concerne essentiellement les associations qui se sont constituées en vue de réaliser le projet de vacant jardiné. Une fois que l'association est constituée et que le projet est défini, une convention d'occupation est signée entre le propriétaire et l'association gestionnaire. Il existe différentes durées de conventions mais elles s'étendent généralement d'une période allant de deux à six ans durant lesquelles la convention est reconduite tacitement (sauf si une date d'échéance a été déterminée). La signature de la convention d'occupation et d'usages est le premier degré de l'institutionnalisation qui peut également se concrétiser par la signature d'une charte. Le schéma suivant illustre les dynamiques de coproduction des vacants jardinés (cf. figure IV-1)

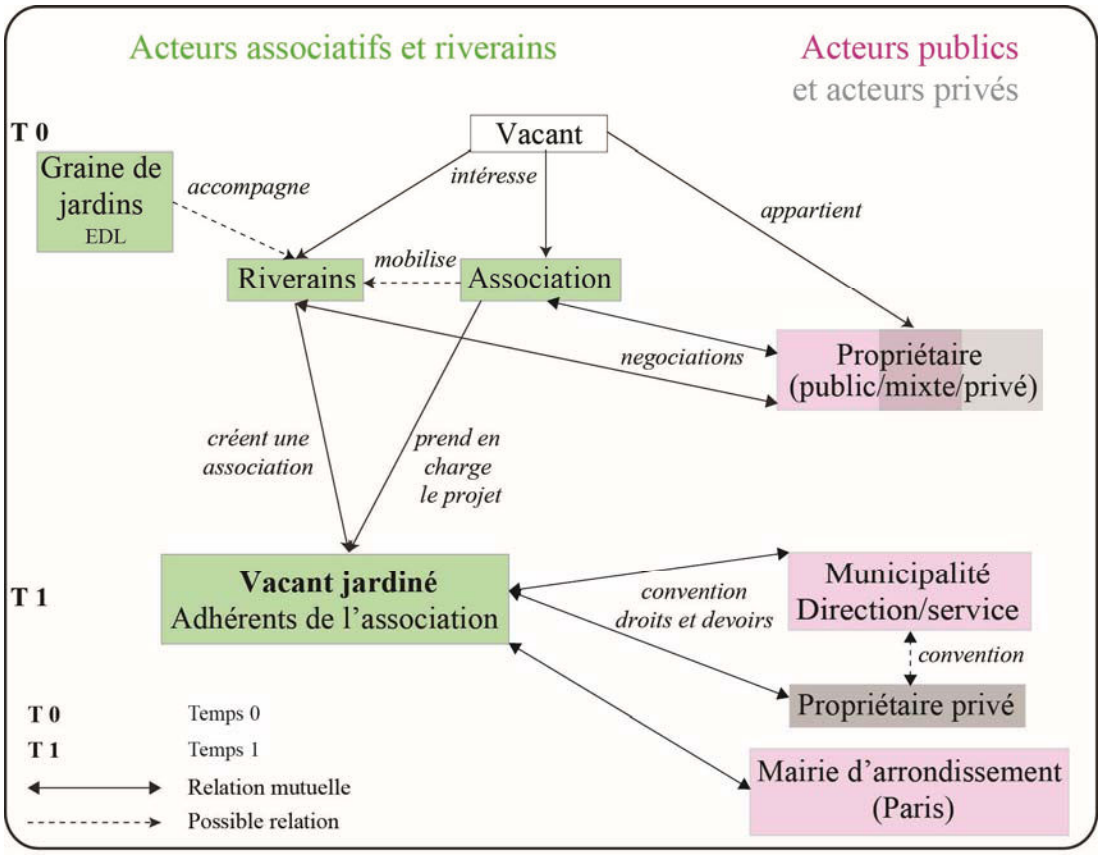


Figure IV-1 Le processus de coproduction des vacants jardinés

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

La création de vacants jardinés est ainsi le résultat d'une coproduction associant habitants, associations et propriétaires, qui sont essentiellement les municipalités. Si la création de ces territoires est initiée à la demande des habitants et des associations, les municipalités en tant que propriétaires du foncier, sont déterminantes parce qu'elles décident *in fine*. L'analyse des processus de coproduction révèle également l'entrée en scène d'acteurs intermédiaires, qui ont acquis de l'accompagnement des vacants jardinés une compétence professionnelle et donc rémunérée. En outre, les projets de vacants jardinés conduisent les services municipaux, notamment les services techniques de l'environnement, de la voierie et de l'eau, à davantage collaborer et à se coordonner. Dans le cas parisien, la mise en place d'une délégation spécifique (Main Verte) exige une articulation politique plus fine entre les Mairies d'arrondissement et la Mairie centrale. Enfin, la création de ces territoires urbains témoigne d'une évolution du regard et des discours concernant la participation des citadins à la production et à la gestion d'espaces publics.

Les habitants et les associations sont à l'origine des projets de vacants jardinés et leur participation est présentée comme un prérequis dans les conventions d'occupation et d'usages et dans les chartes. Nous allons déterminer ce que recouvre précisément ce terme et distinguer participation de gestion et participation à la décision.

1.2 Participation de gestion versus participation à la décision, deux processus inconciliables ?

Le terme de participation fait référence à l'implication croissante de la « société civile[111] » dans les affaires publiques et aux nouvelles pratiques associées, de la communication à la négociation (Beuret, 2006). Si les premiers travaux scientifiques de théorisation remontent à une quarantaine d'année (Arnstein, 1969), la thématique de la participation est devenue incontournable sous l'effet conjugué d'arguments normatifs et pragmatiques. En effet, un modèle participatif de la gestion du développement a été promu par certaines instances internationales comme la Banque Mondiale tandis que l'émergence du développement durable a affirmé la nécessité d'intégrer les citoyens à l'élaboration de plans d'actions comme les Agenda 21. Enfin, dans le cadre de la convention européenne d'Aarhus de 1998, la participation a été reconnue comme un droit démocratique (Joliveau, 2001). En parallèle, la participation est

[111] Le terme de société civile pose en lui-même problème car sa définition n'est pas univoque. Un risque de confusion existe entre la société civile désignant soit l'ensemble des citoyens, soit les organisations qui les représentent (Raymond, 2009).

décrite comme primordiale car permettant d'améliorer la qualité et la durabilité des processus de décision. Toutefois, ce postulat a, en définitive, été peu éprouvé (Reed, 2008).

Principe inscrit dans le droit français depuis la fin des années 1980[112], l'aménagement et l'environnement ont été des domaines privilégiés de l'application de la participation. Or le vacant jardiné est à l'interface de ces deux champs et il est géré par une association à l'échelle locale, décrite comme un échelon efficient de la participation (Bacqué et Gauthier, 2011). Nous avons choisi une définition large de la participation ci-dessus mais force est de constater que cette dernière est généralement définie comme « *[…] la participation du public au processus de prise de décision* » (Blondiaux et Fourniau, 2011). Ne souhaitant pas nous restreindre à cette acception, nous avons décliné deux « sens » de la participation.

Le premier s'intéresse à la participation des habitants à la gestion des jardins partagés ; ces derniers apparaissent comme des supports d'implication citoyenne. La deuxième questionne la participation au processus de décision lors de deux étapes prédominantes de la vie du vacant jardiné à savoir sa création et sa disparition. Dans ce cas, le vacant jardiné pourrait être envisagé comme un dispositif de démocratie participative plus que de participation au sens large du terme. Néanmoins, il semble difficile de le considérer comme tel pour deux raisons principales. Premièrement, à l'issue de la décision, certes collaborative, qui aboutit à la création du vacant jardiné, la gestion du territoire est assurée par les usagers. Cette configuration est peu présente dans les expérimentations de participation en dehors de l'habitat participatif. D'aucuns opposent participation et autogestion (Seck et D'aquino, 2001), pourtant le jardin partagé met en évidence que les deux processus peuvent s'envisager dans un même continuum. Deuxièmement, le processus de décision se construit de manière relativement informelle c'est-à-dire qu'il ne s'inscrit dans aucune instance participative institutionnalisée et ne bénéficie pas d'un médiateur, qui s'appuierait sur des méthodes et des outils définis pour formaliser la participation.

Cette deuxième partie vise à confronter les discours des acteurs politiques municipaux aux pratiques observées concernant la participation à la gestion et au processus de décision des habitants et des associations. L'examen des discours est entrepris grâce à la comparaison de différents documents institutionnels à savoir les conventions d'occupation et d'usages et les chartes.

[112] La loi du 12 juillet 1983 a été suivie par la loi du 2 février 1995 dite loi « Barnier » et la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

1.2.a Les vacants jardinés, moteurs de la participation des « habitants »

Afin d'exposer la valorisation par les acteurs politiques franciliens de la participation dans le cas des vacants jardinés, nous avons choisi de comparer trois communes : Paris, Montreuil et Gentilly. Ces trois communes situées au cœur de la métropole francilienne appartiennent à trois départements différents : Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne et présentent divers degrés d'institutionnalisation. Paris est sans conteste la commune qui dispose du cadre institutionnel le plus abouti avec le programme Main Verte et sa charte, créé en 2003. Montreuil, qui compte après Paris le plus grand nombre de vacants jardinés en Île-de-France est la seule autre commune francilienne à s'être dotée d'une charte des jardins partagés en 2009. Quant à la commune de Gentilly, elle ne possède qu'un vacant jardiné mais elle a rédigé une convention d'occupation et d'usages précise pour cet espace. Trois axes sont communs à ces documents : une démarche participative des habitants, la création de lien social et le respect de l'environnement. Toutefois, la question politique, comme fil directeur de ce chapitre, nous conduit ici à nous intéresser uniquement au premier axe (cf. tableau IV-1).

	Paris	***Montreuil***	***Gentilly***
Participation	« Démarche participative. La Ville de Paris **souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation nécessitant la forte implication des habitants.** »	« Pour toutes ces raisons, la Ville de Montreuil souhaite **encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants.** »	« **La participation des habitant à la vie du jardin (plantation, fêtes, événements culturels…) et à la gestion du site sera encouragée** et devra permettre le développement de la présence végétale en ville »

Tableau IV-1 Le jardin partagé : quelle participation des habitants ?

Sources : Chartes des jardins partagés de Paris, de Montreuil et de la convention d'occupation et d'usages de Gentil'jardin.

Les similitudes entre les chartes paraissent évidentes. Puisque le programme Main Verte est historiquement le premier programme d'encadrement des jardins partagés, la proximité des formulations démontre que les autres communes franciliennes étudiées s'en sont largement inspirées. La participation est le premier point de présentation de la charte Main Verte de Paris. À Montreuil, la participation apparaît à la fois comme un objectif et un préalable mais est évoquée comme troisième principe à la suite des dynamiques sociales et écologiques. À Gentilly enfin, la phrase relative à la participation clôt la définition du jardin partagé. Le verbe

dédiée à la participation est le même dans les trois documents : encourager. Ce verbe implique qu'un acteur en est à l'origine et il s'agit ici des municipalités, qui encouragent le développement des jardins partagés (dont les vacants jardinés) en étant le moteur de la participation des habitants. Cette participation ne revêt pas exactement le même sens dans les trois documents choisis. Paris et Montreuil adoptent des formulations quasi-similaires : les jardins collectifs doivent résulter d'une démarche de concertation et d'implication. L'emploi du terme concertation suggère que les usagers ont désormais la même légitimité de participation que les autres acteurs (acteurs municipaux : services administratifs, techniques et élus, propriétaires), et ce autant en amont du projet que tout au long de la durée de vie du vacant jardiné. Dans le cas de Gentilly, la qualification de la participation est plus précise : les habitants ont un rôle à jouer dans « la vie du jardin » et dans « la gestion du site », ce qui la rapproche du terme d'implication associé à celui de concertation dans les chartes de Paris et de Montreuil. La participation est donc ici synonyme d'implication, elle relève certes de la gestion de territoires urbains mais n'a pas de sens politique. Si les usagers sont des participants, c'est en tant que gestionnaires de l'espace public.

L'utilisation du terme habitant au détriment de celui d'association, structure juridique pourtant majoritairement imposée d'un point de vue réglementaire, pose question. Le terme « habitant » insiste sur l'échelle locale et renvoie à l'idée d'un acteur collectif peu structuré à la différence de l'association qui est une forme institutionnelle de regroupement. Individualisé, l'habitant est autant un résident, un administré et sans doute un électeur, qui serait plus facile à canaliser, du moins dans les discours, que s'il est membre d'une association. En outre, l'utilisation de ce terme implique que les associations gérant les vacants jardinés sont nécessairement des associations de riverains. Certes, c'est généralement le cas puisque les habitants se structurent en association à l'occasion de la création du vacant jardiné. Pourtant, certains vacants jardinés sont portés par des associations préexistantes, qui peuvent être des associations socioculturelles agréées.

Si l'on peut discuter du choix et du sens des termes choisis, la participation, même comme synonyme de gestion d'espaces urbains municipaux, a fait l'objet de nombreuses réticences des élus qui, malgré l'institutionnalisation, craignaient un phénomène de privatisation de l'espace et considéraient que la conception d'espaces publics devait être portée par les professionnels de l'aménagement, comme nous l'explique Laurence Baudelet qui a été chargée, par la Mairie de Paris, de rédiger le Programme Main Verte :

> *« Y avait beaucoup de réticences de la part d'un certain nombre de personnes au sein de la Ville de Paris qui pensaient que c'était pas forcément une très bonne chose d'associer*

> *les habitants…Bon voilà, ce concept était un peu...gênant par rapport à des pratiques professionnelles, à une certaine culture aussi de la Direction des Espaces Verts qui était encore plus qu'aujourd'hui une culture patrimoniale on va dire […] donc cette idée que les habitants pouvaient avoir leur mot à dire par rapport à la conception d'espaces publics était quelque chose qui choquait pas mal de personnes qui considéraient que ça relevait de professionnels de l'aménagement. Y avait des questions aussi par rapport à la privatisation de l'espace public, des questions par rapport à la...au fait que ce foncier devait être mis à disposition gratuitement ou non et en échange de quoi ? »* (9 mai 2012)

Malgré ces craintes, le Programme Main Verte a été mis en place et les autres communes se sont inspirées de ce modèle pour labelliser leurs jardins partagés. La participation s'apparente donc ici à la gestion d'espaces qui leur ont été cédé, temporairement dans le cas des vacants jardinés.

À la différence des chartes et des conventions d'occupation et d'usages analysées, l'ensemble des entretiens réalisés met à jour un emploi peu fréquent du terme de participation. Sur les 43 entretiens réalisés avec les acteurs institutionnels des vacants jardinés franciliens, le terme participation est prononcé au moins une fois par huit des 30 interlocuteurs parisiens et par deux des 13 interlocuteurs franciliens (cf. tableau récapitulatif annexe 6). À Paris, les acteurs concernés appartiennent aux services administratifs et techniques : les deux interlocutrices du Programme Main Verte (la responsable et la personne chargée de l'animation du réseau), l'interlocutrice de la sous-direction de l'action foncière de la DU ainsi qu'une employée de l'APUR. Seule une élue évoque ce terme. Le terme participation est rarement employé seul et se décline en « participation des habitants », « participation citoyenne », « démarche participative » et « démocratie participative », sans véritable distinction. Quant aux trois usagers sur les sept interrogés qui l'emploient, ils se limitent au terme de participation et l'associent à la « présence » tout en exprimant une vision négative puisqu'ils parlent de « récupération » et d' « hypocrisie ». Dans les entretiens avec les acteurs franciliens, le terme participation est encore plus rare puisqu'il est prononcé au cours de deux entretiens sur 13 : une des co-fondatrices de Graines de jardin qui l'assimile à la participation citoyenne, « à la chose publique » et la chargée de mission développement durable de Gentilly. Aucun usager interrogé n'en fait mention.

Ainsi cette analyse lexicale démontre un emploi peu fréquent du terme de participation et sa polysémie en fonction des mots qui lui sont accolés. Toutefois nous pouvons affirmer qu'il ressort plus souvent dans les entretiens parisiens (huit interlocuteurs parisiens contre deux dans les autres départements étudiés) et qu'il est davantage prononcé par les acteurs municipaux que par les usagers (sept acteurs institutionnels contre trois usagers sur l'ensemble des entretiens). Enfin, le vocable « démocratie participative » est celui dont l'occurrence est la plus importante

(relevé cinq fois au cours des sept entretiens). La démocratie participative y est associée à des dispositifs comme la concertation ou la négociation grâce auxquels les citoyens jouent un rôle concret dans l'élaboration et la prise de décision. Si la participation des associations s'exerce dans le fonctionnement quotidien du vacant jardiné, peut-on également la décliner comme une participation au processus de décision ? Nous posons cette question en nous intéressant précisément à deux temps forts des vacants jardinés : leur création et leur disparition.

1.2.b Création des vacants jardinés : de l'accompagnement à l'impulsion par les municipalités

Les vacants jardinés répondent à une demande de certains citadins et des associations qui souhaitent disposer et gérer des territoires urbains en proposant des activités collectives de jardinage. Néanmoins, nous observons que les municipalités, disposant d'un programme ou non, ne se limitent plus à un rôle d'accompagnement mais qu'elles proposent désormais des vacants jardinés sans qu'une mobilisation structurée d'habitants en fasse la demande. L'étude de ces vacants jardinés, créés récemment pour la majorité d'entre-eux, met ainsi en évidence une participation accrue des municipalités en amont des projets et atténue l'image du vacant jardiné comme outil de participation à la décision en brouillant sa crédibilité.

Nous allons décliner successivement trois cas de figure : la proposition, l'intermédiation et l'intervention. Dans le premier cas, la municipalité propose la gestion du vacant jardiné à une association existante ou à un collectif d'habitants, qui souhaite monter une association en lien avec l'activité de jardinage. Dans la situation de l'intermédiation, la municipalité sollicite des bureaux d'études ou des associations afin de monter les projets, de la mobilisation des habitants à la gestion du vacant jardiné. Enfin dans le cas de l'intervention, la municipalité recrute un salarié spécifiquement chargé de la mise en place des vacants jardinés.

- Le type « proposition »

Il est étayé par l'analyse du jardin *P'tit bol d'air* situé le long du canal de l'Ourcq dans le 19ème arrondissement, aujourd'hui disparu et celui du Jardin partagé de Saâcy dans le département de la Seine-et-Marne, à proximité de l'Aisne.

Alors que le Programme Main Verte vient d'être lancé, la Mairie de Paris propose à une association de parents d'élèves du quartier un terrain de 580 mètres carrés dans le 19ème arrondissement dans le but de créer un vacant jardiné. Le terrain est destiné à terme à accueillir une maison de retraite. L'association accepte tout en fondant une nouvelle association nommée « P'tit bol d'air » et le jardin démarre au printemps 2004. Durant les premières années de

fonctionnement, ce vacant jardiné reste très souvent fermé[113] et les membres de l'association peinent à se mobiliser et à s'impliquer dans le projet. Avec l'arrivée de nouveaux adhérents, les membres fondateurs, appartenant à la fois à l'association des parents d'élèves et à l'association créée pour le vacant jardiné se désengagent progressivement. L'association « P'tit bol d'air », comme émanation de celle des parents d'élèves, fait alors place à une association autonome constituée de riverains. Cette évolution donne un souffle nouveau au vacant jardiné et se traduit par une plus grande implication et une plus large ouverture, en termes d'horaires et d'évènements à destination du quartier. Toutefois, *P'tit bol d'air* apparait comme moins ouvert et plus replié sur lui-même que les autres vacants jardinés à proximité.

La création du *Jardin partagé de Saâcy* est également le fruit d'une proposition municipale mais elle ne s'adresse pas à une association structurée. Un habitant, aujourd'hui président de l'association du jardin partagé, fait part à l'adjoint au maire chargé des relations avec les associations, Jean-Claude Bouvrande, de son souhait de créer une structure pour favoriser les échanges et les trocs de plantes et de graines. L'adjoint, qui a déjà en tête la création d'un jardin collectif dans la commune, lui propose alors un terrain vacant pour développer un jardin partagé :

> *« Moi qui avais toujours l'intention d'ouvrir quelque chose, j'ai sauté sur l'occasion, j'ai dit "je tiens quelqu'un, je le lâche pas", voilà puis le courant est très bien passé entre nous. »*
> (13 mai 2013)

L'association se créée ainsi autour du projet de vacant jardiné. L'actuel président n'a pas pour autant renoncé à son désir initial puisque l'association organise régulièrement des échanges et des trocs de plantes et de graines issus notamment du vacant jardiné.

Dans ces deux exemples, les vacants jardinés proposés apparaissent en définitif comme relativement dynamiques. Toutefois à Saâcy-sur-Marne, cet élan est surtout imputable au fait qu'il n'existe qu'un seul vacant jardiné dans la commune alors qu'à Paris, l'implication de l'association a coïncidé avec le renouvellement de ses membres et malgré cette évolution, ce vacant jardiné se caractérise davantage par son repli que par son ouverture.

- Le type intermédiation

Il concerne les vacants jardinés créés par des bureaux d'étude et/ou des associations à la demande du propriétaire ou de la municipalité dans le but d'initier les projets. L'idée sous-jacente est de désamorcer les problèmes sociaux dans des quartiers qualifiés de « difficile » en

[113] Notre travail de master entrepris en 2005-2006 a mis en évidence des horaires de permanence non respectés et une ouverture restreinte.

favorisant l'investissement des habitants à l'image du *Jardin le Clos Garcia* dans le 20ème arrondissement. Ce vacant jardiné est issu d'un appel à projet lancé par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), propriétaire du terrain, remporté par le collectif bordelais « Bruit du Frigo ». Le collectif doit créer le jardin et impulser la mobilisation des habitants qui devront à terme le gérer, ce qui est loin d'être évident :

> *« Ba oui c'est un peu de la magie ! [NDA : pour le bailleur social et la Ville] Décréter que le jardin va être géré par les gens qui vont créer une assoc, c'est pas pensable dans notre méthode de travail habituelle. Ils avaient fait un diagnostic précis des espaces mais pas du potentiel collectif, de quartier… »* (Yvan Detraz, Bruit du frigo, 27 juillet 2012).

Malgré un démarrage difficile, un petit groupe d'habitants, qui s'est structuré en association, a pris en charge la gestion du vacant jardiné en 2010 mais ces derniers sont peu nombreux et peinent à impliquer d'autres riverains.

Le jardin *56 Saint-Blaise*, en face de la cité du square des Cardeurs dans le 20ème arrondissement également apporte une autre illustration de la position d'intermédiation. La Mairie d'arrondissement, pour mobiliser les habitants et créer un vacant jardiné, fait appel à l'Atelier d'Architecture Autogéré (AAA), qui s'est distingué pour avoir initié une démarche similaire sur le site de la Halle Pajol dans le 18ème arrondissement. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif Nature +, qui combine les dimensions sociales et environnementales. En effet, ce programme mis en place par l'arrondissement vise à l'amélioration du cadre de vie grâce à la végétalisation de vacants urbains dans 14 quartiers qualifiés de populaires à savoir qu'ils « *font l'objet d'une attention renforcée, en raison d'indicateurs sociaux et économiques dégradés (chômage, pauvreté, monoparentalité, échec scolaire, etc.)* »[114]. AAA met ainsi en place le projet en 2006 et le collectif d'habitants s'en saisit en 2010. Le vacant jardiné organise de nombreux événements culturels et artistiques mais ces derniers s'appuient essentiellement sur les compétences et les réseaux mobilisés par AAA.

Ces deux exemples illustrent la difficulté de reprise en main par les associations d'habitants quand des acteurs intermédiaires sont chargés, contre rémunération, par le propriétaire de mettre en place les projets de vacants jardinés et ce malgré des temporalités d'actions différentes de ces intermédiaires. L'association « Graine de jardins » déjà évoquée, a fait de « l'appui aux collectivités » une de ses missions principales[115] et collaborent avec les collectivités en Île-de-France mais également dans d'autres villes de France.

[114] http://www.mairie20.paris.fr, site internet consulté le 8 février 2011, une page qui n'est plus disponible en 2014.
[115] http://jardinons-ensemble.org/spip.php?article2, site internet consulté le 10 novembre 2013.

- Le type intervention

Pour caractériser ce type, nous nous appuyons sur l'exemple des deux vacants jardinés du quartier des Beaudottes à Sevran, dans le département de la Seine-Saint-Denis. Ce quartier est réputé pour être une plaque tournante du trafic de drogue et a été rénové au début des années 2000 sans réelle concertation avec les habitants. En 2003, une enquête de satisfaction des habitants réalisée à la demande de la Mairie révèle un désir d'espaces verts. La Mairie recrute alors un animateur pour mener une importante concertation avec les habitants afin d'aboutir à un projet de jardin partagé[116]. Un grand terrain est affecté à la création du futur jardin mais les travaux prenant du retard, un jardin provisoire[117] est mis en place par la municipalité dès 2008 en face du futur jardin (cf. photographie IV-1).



Photographie IV-1 Le Jardin provisoire des Beaudottes à Sevran, bien installé…

Le rectangle rouge représente la partie visible de l'emplacement du jardin partagé pérenne.
Source : Kaduna-Eve Demailly ©, juin 2011.

Dans le cas de Sevran, l'intervention qui se manifeste par le recrutement d'un salarié a pour objectif de répondre à une demande des habitants, qui peinent à se structurer et qui fréquentent peu l'espace public de leur quartier en raison de la violence et du trafic. De fait, la démarche ainsi que la finalité se distinguent des exemples précédents. Le but n'est pas que les

[116] Ce salarié est un ancien animateur de l'association « Espace 19 » affecté aux jardins partagés dans le 19ème arrondissement.
[117] Ce dernier est toujours en place mais doit disparaître en raison de la création d'un square et de la construction d'une barre d'immeuble.

usagers s'émancipent de l'aide du salarié puisqu'il n'y a pas constitution d'association. Malgré les conflits et les dégradations causées par des personnes extérieures (essentiellement les enfants et les adolescents) et des tensions entre les membres des communautés antillaises et maghrébines, le *Jardin des Beaudottes* ainsi que le *Jardin provisoire des Beaudottes* fonctionnement bien. Après un démarrage et une mobilisation difficile des habitants, les deux vacants jardinés rassemblent 130 jardiniers et une liste d'attente s'est constituée.

Les exemples de Sevran et de Saâcy démontrent que le dynamisme des vacants jardinés n'est pas totalement lié au degré d'influence des projets par la municipalité ou le propriétaire. Certes, les vacants jardinés les plus inspirés par les municipalités semblent moins dynamiques dans l'ensemble mais c'est la demande, même si elle n'est pas structurée ainsi que le processus de concertation engagé qui sont déterminants. Le fait de mettre des terrains à disposition sans demande initiale risque de nuire aux processus d'appropriation et donc d'investissement des participants et aboutit à développer des vacants jardinés peu ouverts et qui ont du mal à mobiliser. Devant le succès rencontré par les jardins partagés, les municipalités devraient éviter le « remède » du vacant jardiné comme « antidote » au malaise urbain et à la déconnexion croissante qui s'opère entre élus et concitoyens, dont certains, comme Karina Prévost, la responsable du Programme Main Verte ont conscience :

> *« Si tout est clé en main ça a un côté un peu consommateur et les usagers vont devenir des consommateurs. On doit être attentif à ça et c'est pareil pour faire la ville, ça nécessite une concertation minimale à mener sur le site et la nécessité d'implication des habitants pour favoriser l'appropriation. On voit bien que les associations qui se sont investies sont celles qui vivent le mieux. »* (22 mai 2012, entretien non enregistré)

Le fait que les municipalités et les propriétaires impulsent des projets de vacants jardinés questionne en définitive autant la participation comme outil de démocratie participative que comme support de participation au sens d'implication. En effet, les associations qui disposent déjà d'un pouvoir décisionnaire limité car soumis à celui des propriétaires du foncier, se voient attribuer des projets « clefs en main » qu'elles n'ont pas explicitement réclamés. L'analyse d'un autre temps du vacant jardin : sa disparition confirme que le vacant jardiné ne peut être envisagé comme un instrument de démocratie participative.

1.2.c La disparition du vacant jardiné ou quand la force du contrat conduit à la résignation

Comme lors de la création, l'acteur déterminant au moment de la disparition est le propriétaire foncier, soit les municipalités dans la plupart des exemples étudiés. La possibilité d'usages jardinés temporaires sur des terrains publics se traduit par la définition en amont de la

durée de l'occupation qui apparait explicitement dans les contrats de convention signées par les propriétaires et les associations afin d'éviter d'éventuels problèmes de récupération des terrains affectés. La force du contrat conduit généralement les associations à rétrocéder les terrains sans faire de difficultés mais il existe quelques exemples de mobilisation. Les durées d'occupation diffèrent en fonction des vacants jardinés mais elles sont au minimum de deux ans, considérant qu'en deçà leur végétalisation et l'investissement représenteraient un effort trop important pour les adhérents. Les associations jouent le jeu, conscientes de la nécessité des projets à réaliser sur les terrains qu'ils occupent, qui sont essentiellement des ensembles de logements et des équipements d'utilité publique : gymnase, crèche, maison de retraite. Toutefois, l'appropriation de ces espaces par les associations est facteur d'inquiétudes pour certains services municipaux qui craignent que les programmes prévus soient compromis. On retrouve ici les résistances déjà évoquées quant au développement de projets temporaires :

> *« C'est dangereux quand même cette appropriation parce qu'elle peut compromettre des projets importants, on a un programme de logements ambitieux. Il faut donc faire un arbitrage entre les équipements. »* (Anne Bain, sous-direction de l'action foncière, DU, 17 avril 2012, entretien non enregistré)

Il est vrai que les arbitrages entre les différentes priorités de la ville sont loin d'être évidents. Malgré une densité d'espaces verts faible au regard d'autres métropoles européennes, la construction d'équipements et de logements reste prioritaire. Ce constat fait ainsi émerger la possibilité de végétaliser d'autres espaces, notamment les toits, ainsi que nous l'explique Cédissia de Chastenet :

> *« En même temps y a le problème du logement, il faut loger les gens donc on est aussi dans des tas de...pas des contradictions oui et non mais la ville doit répondre aux besoins de tout le monde et y a des problèmes importants de logement, de commerce, d'activité etc...de bureaux…donc c'est vrai que y a des cas où on est obligé de supprimer les espaces verts pour la construction...c'est difficile, les choix sont difficiles parce qu'on voit bien qu'on est aussi dans une ville super dense et qu'on a une surface d'espaces verts par habitant qui est très faible […] À Paris on est quand même très contraint donc dès qu'on voit des surfaces disparaitre, des surfaces d'espaces verts disparaitre c'est quand même aussi un peu dommage on se demande si on a raison de construire là, voilà y a toujours des...en même temps il faut aussi construire enfin bon, c'est toujours difficile. C'est pour ça que là, le vrai, on va dire, la perspective d'avenir c'est vraiment les toitures, les bâtiments. »* (Référente développement durable, sous-direction des études et règlements d'urbanisme, DU, 8 novembre 2012).

La végétalisation des toits et la recherche d'emplacements pérennes pour abriter les vacants jardinés voués à disparaitre met en évidence la volonté politique de développer les espaces végétalisés dans la ville. Si le développement des vacants jardinés se poursuit, il semble que ce soit à un rythme moindre. Toutefois, cette évolution est davantage liée à l'amenuisement des disponibilités foncières qu'aux craintes de perdre le contrôle sur l'espace puisque les

associations ont jusqu'à présent toujours accepté de restituer les terrains. Cette restitution est généralement plus tardive que prévue en raison de l'inertie des projets urbains, les travaux démarrant dans la plupart des cas au moins un an après la date indiquée. Les usagers sont cependant critiques face aux vacants jardinés mettant en exergue le paradoxe existant entre jardin et dimension provisoire. Cependant, une minorité s'intéresse à cette dimension temporaire au point de l'intégrer à ses réflexions lors de la définition du projet. Ainsi, le *Jardin partagé des jeunes pouces* dans le 11ème arrondissement, explicitement confié de façon temporaire, a privilégié un investissement doux, en préservant la moitié du terrain en friche et en renonçant à l'installation d'un point d'eau, ce qui ne satisfait pas tous les usagers. Pourtant, si dans la pratique, les associations restituent les terrains aux propriétaires en mettant avant la nécessité de répondre aux besoins d'équipements et que certaines, même tirent parti de la dimension temporaire pour définir leurs projets, le questionnaire soumis[118] révèle des discours radicalement différents.

Premièrement, les usagers déplorent ne pas être consultés quant à la reconversion du terrain. En effet, ils sont 89 % à l'affirmer alors que cette information n'a pas émergé lors des entretiens et des discussions officieuses.

Deuxième point, la même proportion des interrogés (88 %) se disent prêts à se mobiliser pour empêcher la disparition du vacant jardiné auquel ils participent. Certes, des mobilisations se structurent mais elles sont largement minoritaires. On peut citer deux exemples de mobilisation : celle de l'association « Le Bois Dormoy » dans le 18ème arrondissement et celle de l'association « Jardin du Plateau » (*La Plage arrière*) à Bagnolet. La première se bat pour le maintien du vacant jardiné, la deuxième se bat contre le projet qui a été proposé.

Le jardin du bois Dormoy est une ancienne friche investie sans l'accord du propriétaire privé par des riverains en 2007. Le jardin a fini par être officialisé et signer la charte Main Verte en avril 2011. Le terrain a été racheté par la Mairie qui prévoit d'y bâtir un EHPAD et une crèche. Malgré le caractère d'intérêt général du projet, l'association fait valoir le déficit d'espace vert dans le quartier. L'intérêt floristique et faunistique a aussi été utilisé comme argument pour conserver le jardin, des chercheurs du Muséum d'Histoire Naturelle y ont d'ailleurs réalisé des inventaires. Cette mobilisation se concrétise enfin par le lancement d'une pétition en juin 2012[119], qui bénéficie du soutien affiché des élus du parti Europe Écologie Les

[118] Une synthèse des principaux résultats du questionnaire (questions fermées) est disponible en annexe (cf. annexe 2 b).

[119] http://www.petitions24.net/sauvons_le_bois_dormoy. La pétition a rassemblé 1510 signatures, comptabilisation au 20 octobre 2013, 1544 au 29 juillet 2014.

Verts (EELV) au niveau de l'arrondissement et de la municipalité avec l'implication de l'adjointe au maire de Paris chargée des espaces verts[120]. Pour autant, le jardin finira vraisemblablement par disparaitre. En effet, le PLU impose un équipement sur cette parcelle et pour l'acquérir la Mairie a dû exproprier les précédents propriétaires. Si la Mairie ne réalise pas ce projet, elle s'expose donc à des poursuites judiciaires. Initialement prévue en octobre 2013, la destruction des bâtiments voisins qui avait été annoncée a été retardée et la construction aura lieu à l'automne 2014 au plus tôt. Pour accroitre leur visibilité, le *Jardin du bois Dormoy* s'est associé avec deux autres vacants jardinés menacés du 18ème arrondissement : *La Goutte Verte*[121] et le *Jardin Baudélire* désignés par le sigle JAD (jardins à défendre).

À Bagnolet, le jardin *La Plage arrière* (cf. photographies IV-2) est un autre exemple de mobilisation d'une association. En 2007, le conseil de quartier soumet aux habitants un questionnaire afin d'identifier leurs vœux pour valoriser les terrains en friche autour de la rue Louise Michel. Le choix de l'espace vert comme valorisation possible est écrasant puisqu'il concerne 95,8 % des 117 personnes interrogés. Face à l'investissement financier nécessaire, la Mairie opte dans un premier temps pour un jardin partagé sur une partie du terrain tout en s'engageant lors de la campagne municipale de 2008 en faveur de la réalisation d'un espace vert public. Une décision confortée par l'annonce de l'adjoint au maire d'un investissement de 60 000 euros pour entreprendre les études préalables, lors de l'inauguration du vacant jardiné en mars 2009.

[120] Fabienne Giboudeaux a adressé le 9 juillet 2012 un courrier à Monsieur Pierre-Yves Bournazel, président du groupe UMP du 18ème arrondissement, conseiller de Paris, conseiller régional et secrétaire national de l'UMP chargé des grandes métropoles. Dans ce courrier, elle se positionne en faveur du déplacement des projets prévus afin de maintenir le vacant jardiné.

[121] La Goutte verte a finalement été intégrée dans le nouveau square Alain Baschung, rue de Jessaint, inauguré en juin 2012.



Photographie IV-2 La Plage arrière à Bagnolet : la partie principale du vacant jardiné

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

Pourtant, en avril 2010, la Mairie indique en conseil municipal la vente du terrain, sur lequel s'est développé le vacant jardiné ainsi que celle des terrains attenants, à la clinique privée Floréal. Une pétition est lancée[122] et l'association est soutenue dans sa démarche par le groupe politique EELV de Bagnolet. Les mobilisations s'intensifient lors de la révision du PLU, qui est approuvé le 10 février 2011. En définitive, la vente des terrains ne s'est pas faite et l'analyse du PLU révèle que les terrains autour du vacant jardiné appartiennent à la zone Urbaine Pavillonnaire Lâche (UPL). Le plan de zonage comme le document relatif aux orientations particulières d'aménagement font apparaitre que le terrain contigu au vacant jardiné est un emplacement réservé pour la réalisation d'un espace vert. Si la réalisation du jardin public est encore au stade de projet, son inscription dans le PLU témoigne du succès de la mobilisation. Néanmoins, aucune mention n'est faite concernant le maintien du vacant jardiné.

Ces deux exemples soulignent qu'en dépit des règles clairement définies par le cadre de l'institutionnalisation, des mouvements de mobilisation se structurent. Ils s'opèrent sans doute d'autant plus facilement dans le cas de la vente du terrain à un acteur privé comme dans l'exemple de *La Plage arrière*. Toutefois, leur impact reste limité et ce malgré l'appui de

[122] https://www.lapetition.be/en-ligne/Nous-habitants-de-Bagnolet-refusons-le-projet-du-maire-pour-le-quartier-du-plateau-6842.html. Elle concerne le maintien du jardin partagé et la création du jardin public mais s'oppose plus généralement aux projets prévus dans le quartier du Plateau, comme la destruction du stade de la Briqueterie. Elle rassemble 397 signataires (comptabilisation au 20 octobre 2013, identique le 29 juillet 2014).

certains groupes politiques ; des relations que nous allons approfondir dans la deuxième partie de ce chapitre.

Le développement des vacants jardinés, portés par les citadins, est en définitive rendu possible par la volonté des municipalités qui encadrent ces initiatives en mettant en place des procédures d'institutionnalisation souples. Les vacants jardinés sont donc de véritables territoires coproduits, interfaces entre citadins, propriétaires et municipalités. Toutefois, ces trois catégories d'acteurs n'ont pas le même poids. L'engagement des municipalités n'est pas neutre et la mise à disposition des vacants jardinés contribue, à conserver le contrôle du foncier, valoriser temporairement des sites, favoriser la création de lien social, la participation citoyenne et le développement d'espaces verts urbains ; des axes clés de leurs politiques. Ainsi, l'examen des documents d'institutionnalisation des vacants jardinés démontre que la participation des associations est appréhendée comme synonyme d'implication et de gestion alors que leur participation à la décision lors de la création et de la disparition du vacant jardiné est limitée voire restreinte. Si les municipalités jouent parfois en solo pour impulser des projets, qui se révèlent finalement moins dynamiques, elles cherchent aussi à proposer des terrains de substitution aux vacants jardinés condamnés à disparaitre. Une démarche certes positive mais qui contribue à fragiliser l'engouement des membres des associations initiales et conduit à envisager le déplacement comme la naissance d'un nouveau vacant jardiné.

Enfin, il existe d'autres formes de participation effectives, qui relèvent de la citoyenneté et de la vie politique traditionnelle. Tout d'abord, la participation à la gestion est mise en regard du potentiel d'acquisition de savoirs citoyens[123]. Ensuite on analyse l'implication des associations et des usagers dans les réseaux politiques locaux et en parallèle l'investissement de ces territoires par les groupes politiques.

[123] La notion de « savoirs citoyens » est largement employée par les acteurs politiques et les associatifs dans le cadre de la mise en œuvre des démarches participatives contemporaines. Ce terme finalement peu défini (Nez, 2011) renvoie à l'idée que les citoyens sont aptes à mobiliser différents types de savoirs, qui ne sont pas uniquement liés à des intérêts immédiats et locaux (Schumpeter, 1961), légitimant leur positionnement comme acteur de la gouvernance urbaine. L'affirmation et la reconnaissance de ces savoirs conduisent à reconfigurer les articulations entre savoirs profanes, savoirs experts et savoirs politiques (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001).

2. Le vacant jardiné : lieu d'acquisition de savoirs citoyens, scène de politique locale

Le temps de la gestion est décrit dans les discours émis par les acteurs politiques comme le véritable temps de la participation des associations. Nous allons ainsi interroger la validité de cette affirmation en faisant appel à la notion d'autonomie tout en vérifiant si l'administration des vacants jardinés contribue à l'acquisition de savoirs citoyens. Les usagers, en tant qu'acteur collectif ou à titre individuel, utilisent ces savoirs, combinés à des savoirs personnels, pour influer sur le fonctionnement politique. Ainsi, la pérennité des vacants jardinés est un enjeu de négociation pour les associations. En outre le vacant jardiné devient un outil de politique locale, tremplin de carrières politiques ou professionnelles ascendantes du côté des usagers, scène de représentation et d'implication du côté des partis politiques[124].

2.1 Les vacants jardinés favorisent l'autonomie et l'acquisition de savoirs citoyens

La gestion des vacants jardinés par les associations signifie-t-elle pour autant que ces dernières sont totalement autonomes ? Nous appréhendons l'autonomie comme la capacité des associations de vacants jardinés d'être indépendantes des acteurs politiques municipaux, que nous déclinons en deux acceptions : l'autonomie de fonctionnement et l'autonomie financière. Après avoir révélé les caractéristiques de ces deux types d'autonomie, nous étudierons leurs impacts sur le développement de savoirs citoyens. Nous mettrons en parallèle, pour éclairer cette question de la construction de la citoyenneté, le cas des associations de riverains créées pour le vacant jardiné et celui des associations sociales et culturelles, bénéficiant de salariés (associations agréés gestionnaires du jardin et associations d'accompagnement des projets).

2.1.a Des relations distendues entre associations et pouvoirs publics municipaux : une condition nécessaire à l'émergence de la participation ?

L'autonomie est présentée par les acteurs politiques municipaux comme une condition nécessaire à l'émergence de la participation. La responsable du programme Main Verte, Karina

[124] L'engagement de certaines personnes dans l'espace public à usage collectif, comme tremplin à une carrière politique ou professionnelle, est un phénomène constaté et étudié, souvent sous le terme d'*empowerment*, comme dans l'exemple des quartiers d'habitats populaires de Grenoble, développé par Marion Carell (Carrel, 2013).

Prévost, insiste lors d'un entretien sur la nécessité de conserver des accompagnements légers pour favoriser l'implication des riverains :

> *« La convention d'usage rend obligatoire la remise de rapports d'activités, qui sont regardés de près et on essaie de faire au moins une visite par an par jardin pour voir où en est l'association, il ne s'agit pas non plus de faire le gendarme mais de faire un retour d'expérience et d'observer s'il y a des dysfonctionnements. »* (22 mai 2012, entretien non enregistré)

Les élus d'arrondissement déclarent se rendre disponibles pour répondre à des demandes précises comme la résolution de problèmes techniques ou l'aide à l'élaboration de dossiers de demandes de subventions par exemple. En dehors de ces échanges, tant que les obligations contractées dans les conventions et les chartes sont respectées, ils assurent vouloir intervenir le moins possible, comme nous l'affirme Célia Blauel, élue du 14ème arrondissement chargée de la collecte sélective et des jardins partagés :

> *« Après remise du terrain et à partir de là moi je considère vraiment que c'est une structure en autogestion et je considère vraiment que je ne m'en mêle pas tant que la Charte Main Verte est respectée, je ne me mêle pas de la vie du jardin, ils ont vraiment leur vie […] sur la vie de l'asso, le comment on s'organise, je m'en mêle au minimum quoi, pas que j'ai la flemme mais vraiment en considérant que...c'est pas mon rôle, faut les laisser faire. »* (14 juin 2012)

L'indépendance par rapport aux acteurs municipaux est confirmée par les usagers, qui déclarent entretenir des relations distantes en dehors des installations initiales, des inaugurations (cf. photographie IV-3) et de visites lors des événements publics :

> *« Les rapports avec l'ensemble des acteurs politiques sont bons mais on a quasiment aucun rapport. » (*Jardin nomade*, 23 avril 2011)*



Photographie IV-3 L'inauguration du Jardin Baudélire

En présence de Fabienne Giboudeaux (adjointe à la Mairie de Paris chargée des espaces verts 2008-2014), Daniel Vaillant (ancien maire du 18ème arrondissement, 2003-2014), Pascal Julien (adjoint au maire du 18ème arrondissement 2008-2014).
Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2011.

Plusieurs questions du questionnaire interrogent les relations des usagers avec les acteurs qui gravitent autour du vacant jardiné. Les relations doivent être qualifiées sur une échelle de 1 à 6 (1 caractérisant de très bonnes relations, 6 de très mauvaises). Globalement, soit les relations sont très bonnes (modalités 1 ou 2) soit les interrogés ne savent pas les qualifier. Concernant le propriétaire (généralement la Mairie de Paris), les modalités 1 et 2 remportent 48 % des suffrages, la modalité « ne sait pas », 38 %. Avec la Mairie d'arrondissement, les modalités 1 et 2 totalisent 60 % des réponses, la modalité « ne sait pas » 35 %. Enfin les relations avec la Main Verte sont très bonnes pour 46 % des enquêtés, alors que 47 % d'entre eux optent pour la modalité « ne sait pas » (cf. tableau IV-2).

« Comment qualifieriez-vous les relations avec… ? » (Questions 31,32 et 33)
Sur une échelle de 1 à 6 (1 correspondant à de très bonnes relations, 6 à de très mauvaises)

	1 et 2	3 et 4	Ne sait pas
Le propriétaire (généralement la Mairie de Paris)	**48**	14	**38**
La Mairie d'arrondissement	**61**	14	25
La Cellule Main Verte	**46**	7	**47**

Résultats exprimés en pourcentage, arrondis au nombre entier.

Tableau IV-2 Des relations bonnes mais distantes entre usagers et acteurs politiques parisiens

Source : Données questionnaires établies sur 130 enquêtés (2010-2011), Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Globalement, les relations semblent être meilleures avec les élus d'arrondissement. Un constat confirmé par la série de questions suivantes qui concerne l'acteur le plus présent au quotidien. 29 % des interrogés ne savent pas, pour 18 % d'entre eux il s'agit de la Mairie d'arrondissement, pour 13 % de la Main Verte. La question en négative (*quel est au quotidien l'acteur le moins présent ?*) dégage un consensus plus évident puisque 42 % des interrogés désignent le propriétaire alors que 43 % choisissent la modalité « ne sait pas ». Toutefois, le résultat le plus frappant est relatif à la proportion de « ne sait pas ». Cette proportion révèle que la majorité des adhérents des associations ne sont pas au courant des relations existantes entre les acteurs institutionnels et l'association.

Plus qu'un désintérêt de la majorité, faut-il y voir une captation de la participation par un nombre restreint de personnes au nom de principes généreux (Raymond, 2008) traduisant l'apparition d'une figure de notable issu du vacant jardiné (Grémion, 1976), qui s'occupe des

relations avec les institutionnels ? Il semble qu'il faille davantage imputer ce résultat à une implication différenciée plus qu'à un désintérêt de la majorité. En effet, on observe que la plupart des usagers souhaitent profiter du vacant jardiné sans s'impliquer outre-mesure alors qu'un noyau plus militant, qui a fait partie ou fait partie du bureau de l'association, assurent le relai entre l'association et les acteurs politiques.

Au-delà de l'autonomie de fonctionnement, nous nous sommes intéressés à l'autonomie financière. Plusieurs usagers décrivent leur association comme apolitique et assimilent l'obtention de subventions municipales à la dépendance à l'instar du président de l'association « Les habitants de la Butte Bergeyre » :

> *« Justement nous sommes une association, une association est apolitique, ça c'est un peu...mais c'est très important […] non je dois dire qu'on a toujours eu avec eux une attitude indépendante et en plus je vais vous dire nous ne touchons pas de subventions c'est à dire qu'un des signes de santé de cette association c'est qu'elle a sa propre oseille biologique donc nous sommes indépendants. Ça nous permet justement dans le cadre de la démocratie locale d'être autonome y compris sur le fait que quand on a des choses à dire à la Mairie, qui ne sont pas forcément agréables bon on peut leur dire, ils nous écoutent, nous sommes devenus des interlocuteurs. » (Jardin de la Butte Bergeyre, 1er mai 2012)*

Néanmoins, la majorité des vacants jardinés reçoit des financements municipaux. Ils correspondent soit à une attribution ponctuelle pour réaliser des projets (installation d'un cabanon, de gouttières de récupération d'eau de pluie, projet d'extension etc…) soit à un fond annuel de fonctionnement qui peut aller de 300 euros pour le *Jardin partagé de Saâcy* à 1 500 euros pour *Une Oasis dans la ville* à Aubervilliers. Les financements ponctuels s'obtiennent souvent dans le cadre d'appels à projet. La Ville de Paris lance un appel à projet par an autour d'un thème défini : « Acteur du Paris durable » en 2012, « Paris, métropole du changement » en 2013 et « Créativités et innovations dans l'aménagement et la gestion des jardins partagés » en 2014. Une dizaine de projets sont retenus chaque année.

D'autres échelons territoriaux accordent des subventions ponctuelles (établissement de coopération communale, département, région) et initient également des appels à projet comme la région Île-de-France en 2012 autour du thème « Jardins solidaires ». Certains établissements publics à caractère industriel et commercial développent des opérations similaires à l'image de la RIVP qui a proposé un appel à projet pour 2013 sur le thème « Biodiversité à tous les étages ».

Si certaines associations de vacants jardinés hésitent à entreprendre les démarches pour l'obtention de subventions au nom de leur indépendance, d'autres au contraire les cumulent cherchant à faire financer des postes, comme l'explique une adhérente du vacant jardiné *Une Oasis dans la ville* :

> *« On a une subvention de 1 500 par an de la Mairie mais en tout on a peu près 20 000 euros par an, alors de souvenir 10 000 de la Région, 10 000 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale Etat. Sur le CUCS à l'origine c'était pour de la formation de travailleurs immigrés et maintenant y en a 7 000 pour Boubacar et la Région finance un emploi tremplin insertion, le poste d'Oriol à 90 % pour 6 ans. Plaine commune aussi, cette année ils nous ont donné 7 000 euros et après y a tous les apports ponctuels, les appels d'offre comme la réparation de la serre bientôt. »* (Une Oasis dans la ville, 9 juin 2012)

Ainsi les écarts entre les subventions attribuées peuvent être considérables d'un vacant jardiné à l'autre. Pour autant, le discours sur le lien entre allocation de subventions et dépendance de se vérifie pas. En effet, le contrôle des projets réalisés est très relatif.

L'autonomie peut enfin s'envisager comme un processus en construction qui nécessite un investissement humain et financier. Ainsi, les associations préexistantes agréées qui créent des projets de vacants jardinés comme les associations chargées par les municipalités de les mettre en place visent à terme, grâce à l'intervention de salariés, une gestion autonome de ces territoires par les habitants. Bien que s'inscrivant dans des temporalités différentes, la transmission de l'association initiale aux habitants, qui doivent constituer leur propre association, se passe bien dans la plupart des cas. Néanmoins, certains soulignent des difficultés : les habitants se satisfont davantage d'une situation de cogestion, qui leur semble plus confortable.

L'analyse des relations avec les acteurs politiques, notamment municipaux, au travers du fonctionnement au quotidien et des ressources financières révèle l'existence d'une certaine autonomie des associations : les relations sont distantes et malgré l'allocation de fonds, le contrôle reste limité. Toutefois l'examen des caractéristiques de l'indépendance oppose des associations à l'autonomie « initiale » et des associations « en cours d'autonomisation », bien que dans les deux cas, les relations avec les acteurs institutionnels soient prises en charge par un groupe. À plusieurs reprises des interrogés nous renvoient aux personnes jugées aptes à répondre et qui sont généralement le président ou la présidente ainsi que les membres du bureau.

La différenciation est plus marquée entre l'acquisition de savoirs, partagée potentiellement par l'ensemble des adhérents et l'utilisation de savoirs acquis en amont ou dans le cadre du vacant jardiné pour monter le projet ou développer des activités. Cette dernière va être surtout mise en œuvre par les membres des associations créées pour le vacant jardiné.

2.1.b Savoirs citoyens : une acquisition potentiellement commune, une utilisation différenciée

Les savoirs citoyens font l'objet de recherches de plus en plus abondantes en sciences humaines, notamment en sociologie et en sciences politiques (Sintomer, 2008). Ils s'inscrivent dans une réflexion sur la prise en compte des citoyens dans les politiques publiques par le biais des processus participatifs, qui ont émergé à partir des années 1970. Alors que les vacants jardinés ne pouvaient être définis comme des dispositifs de démocratie participative, il s'agit de démontrer dans quelle mesure les savoirs citoyens sont mobilisés lors de d'élaboration des vacants jardinés. L'autonomie des usagers lors du temps de gestion de ces territoires favorise l'acquisition de savoirs mais se traduit également par l'utilisation de savoirs déjà acquis qui vont permettre d'asseoir la légitimité de l'association. La typologie proposée par Héloïse Nez et Yves Sintomer (Nez et Sintomer, 2013) comporte trois types de savoirs citoyens : le savoir d'usage, le savoir professionnel et le savoir militant et différencie dynamique individuelle et collective. Nous nous intéressons ici aux deux premières catégories sans distinguer la dimension individuelle de la dimension collective puisque les vacants jardinés sont dans leur définition même une construction collective.

Le premier type de savoir est le savoir d'usage, fondé sur la pratique du territoire. Pour l'intégrer à notre travail, nous devons le repenser ou plus exactement le dénommer. En effet, ce n'est pas tant la pratique du territoire qui nous intéresse ici mais la pratique relative au fonctionnement, que nous appelons pratique de gestion. Si peu d'usagers se sont exprimés directement à propos de cette question de l'acquisition de savoirs, les salariés interrogés référents des associations agréés préexistantes ou des associations d'accompagnement des projets l'ont tous abordée, comme Laurence Baudelet, cofondatrice de « Graine de jardins »[125] :

> *« Y a un impact aussi en termes de citoyenneté, alors moi c'est quelque chose qui m'intéressait beaucoup aussi dès le début c'est à dire que ces habitants pour certains d'entre eux qui n'ont pas d'expérience associative, pour qui c'est la première expérience associative vont acquérir des compétences* ***alors ça c'est vraiment indéniable parce que je l'ai vu, j'ai vu ces personnes se transformer entre guillemets enfin se transformer en tant que citoyen*** *je veux dire, commencer à prendre des...c'est des gens qui du coup s'intéressent un peu au côté institutionnel puisqu'ils sont amenés à négocier avec des élus donc ils sont amenés à comprendre enfin ils sont obligés de comprendre un peu comment fonctionne une ville ou comment fonctionne une communauté d'agglo par exemple, une collectivités territoriale et puis ben on demande des subventions donc va falloir commencer à comprendre la différence entre les services déconcentrés de l'État au niveau de la région*

[125] Ils sont cependant minoritaires car cela concerne trois vacants jardinés à Paris et aucun dans les autres vacants jardinés franciliens. Nous y intégrons l'association « Graine de jardins » compte-tenu de son rôle potentiel en amont et au démarrage des projets.

> *et le conseil régional, c'est pas la même chose, voilà ! C'est là où on mesure tout le chemin qui est parcouru quoi je veux dire, de gens qui étaient un peu, comment dire, pour certains...enfin pas affolés mais qui mesuraient ce que ça pouvait être le...enfin...qui craignaient un peu de pas être capable de gérer leur projet, de ne pas être capable de gérer ce jardin, de le faire fonctionner, d'être les interlocuteurs de la Ville, de participer à des réunions publiques etc...et 6, 7 ans après ou même moins pour certains être complètement à l'aise pour prendre la parole pour expliquer ce qu'ils font, ils viennent avec un PowerPoint… »* (9 mai 2012, mis en gras par nous)

Les autres entretiens menés avec les salariés des associations agréés préexistantes, gestionnaires de vacants jardinés, viennent compléter cette citation, riche en informations et mettent en évidence l'acquisition de trois savoirs de gestion principaux : savoir d'identification, savoir de représentation et savoir d'organisation, que nous allons décliner.

- Un savoir d'identification

La gestion du vacant jardiné participe à la compréhension de l'organisation institutionnelle et contribue à construire ainsi un savoir d'identification. Les niveaux administratifs sont distingués et les interlocuteurs sont identifiés et différenciés (élus, administratifs, techniques).

- Un savoir de représentation

Les usagers acquièrent également un savoir de représentation. Leur plus grande familiarité avec l'organisation institutionnelle les conduit à s'envisager comme un interlocuteur légitime. Leur participation aux réunions, l'intervention à l'oral parfois à l'aide de supports techniques les assoient dans une position de représentant du collectif : ils sont à la fois représentants du groupe et en représentation devant les acteurs institutionnels.

- Un savoir d'organisation

Enfin ils développent un savoir d'organisation, qui leur permet de s'émanciper en partie des associations encadrantes. Ils organisent alors des réunions autonomes, constituent eux-mêmes une partie des dossiers de demande de subventions, se distribuent les tâches et s'attribuent progressivement des fonctions comme le secrétariat ou la trésorerie par exemple. Ils assument collégialement ces fonctions pour l'ensemble des participants. L'ordre de présentation de ces savoirs ne correspond pas forcément à un déroulement chronologique mais leur assimilation prend du temps.

La question de l'acquisition de ces savoirs se pose différemment dans les associations qui se sont créées pour le vacant jardiné car le collectif a su se mobiliser et constituer l'association, sans bénéficier d'un accompagnement déterminant, ainsi pour la réussite de l'action, nous notons que les personnes à l'origine des projets se retrouvent quasi systématiquement membres du bureau d'administration lors des premières années de

fonctionnement. Certes l'équipe se renouvèle mais il n'est pas rare de retrouver les initiateurs du projet réintégrer le bureau d'administration des années plus tard. Une transmission des savoirs de gestion s'observe néanmoins entre les acteurs pionniers et les adhérents qui souhaitent davantage s'impliquer. En outre, les compétences déjà acquis par le noyau « originel » favorisent l'intégration de nouvelles pratiques tout au long de l'expérience. Mais il est vrai qu'une spécialisation des rôles s'observe en amont et s'explique par le fait que les membres les plus actifs des associations créées pour le vacant jardiné s'appuient sur leurs savoir-faire professionnels.

En effet, les membres des associations créées pour les vacants jardinés utilisent leurs savoirs professionnels pour monter les projets puis pour y développer des activités. On recense quelques professions récurrentes chez les personnes qui ont impulsé les projets de vacants jardinés. Des métiers de conception de l'espace urbain tout d'abord : architecte, paysagiste, urbaniste, dont les aptitudes sont mises à profit :

> *« Quand la Mairie nous a proposé le terrain, on a été capable de faire un projet très détaillé, c'est là où notre travail de concepteur fonctionne à plein. »* (Râteau-lavoir, 27 mai 2012)

Quelques professions techniques ensuite, notamment des jardiniers, donnent un crédit indéniable aux associations porteuses. Cette capacité professionnelle peut également être construite grâce aux lectures ou aux formations suivies. Enfin des membres de la vie associative culturelle (nous aborderons les associatifs militants dans la suite de ce chapitre), qui sont habitués aux dynamiques collectives qui connaissent le fonctionnement des structures associatives jouent un rôle indéniable. Ces savoirs professionnels crédibilisent les projets présentés. Ils constituent une garantie informelle, qui couplée à la visibilité d'autres associations, dans lesquels certains sont engagés, rassurent. Les savoirs professionnels sont aussi mobilisés concernant le développement des activités. Dans le *Jardin des Soupirs*, l'ancien président, musicien de métier, n'hésite pas à prendre sa guitare et à faire venir d'autres musiciens pour les fêtes organisées dans le cadre du vacant jardiné. Quant aux graphistes et aux infographistes, ils s'investissement dans la communication des activités du jardin. Ils assurent la gestion du site internet et la réalisation d'affiches pour annoncer les événements, ce qui renforce la visibilité du lieu. Ainsi, « *L'échange reste inégal entre ceux qui sont porteurs, dans les institutions comme dans la sphère citoyenne, de savoirs reconnus et certifiés, et ceux qui ne peuvent mettre en avant que le vécu du quotidien.* » (Nez et Sintomer, 2013, 36).

Effectivement, les associations « accompagnées » et les autres ne jouent pas jeu égal lors de la création du jardin. Toutefois, les savoirs professionnels peuvent être mis à profit par tous les usagers dans le développement et l'animation d'activités et les savoirs de fonctionnement peuvent s'acquérir par la pratique, ce qui pourrait à terme atténuer la distinction ente association sous tutelle et association créée pour le vacant jardiné. La distinction se renforce encore quand on s'intéresse aux savoirs définis comme politiques ou militants.

2.2 Le vacant jardiné : enjeu et outil de politique locale

Nous abordons ici la thématique des savoirs politiques et de la participation au processus politique. Le vacant jardiné, plus qu'un support de participation, constituerait un potentiel outil de politique locale pour les usagers. Cette participation s'inscrit dans le jeu institutionnel et appréhende le vacant jardiné de deux manières distinctes : comme un enjeu ou comme un outil. Deux approches qui ne sont pas forcément exclusives et qui nous conduisent à distinguer plusieurs catégories d'acteurs au sein des usagers.

Nous en aborderons trois, la première utilise le vacant jardiné comme un enjeu ; la seconde comme un outil pour permettre une plus grande visibilité de leur excellence professionnelle, la troisième comme un tremplin vers une carrière politique ou comme une scène militante. Tout d'abord, les usagers « jardiniers » s'appuient sur la mobilisation des forces pour influencer les acteurs politiques afin d'obtenir des victoires collectives concernant la pérennisation des vacants jardinés. Nous prendrons l'exemple de « Jardizneuf », qui regroupe l'ensemble des jardins partagés du 19ème arrondissement. Dans un second temps, les usagers « professionnels » sont ceux qui sont à l'origine d'un vacant jardiné et qui ont construit en totalité ou en partie leur activité professionnelle sur cette expérience. Nous prendrons l'exemple du jardin *Ecobox* dans le 18ème arrondissement porté par l'Atelier d'Architecture Autogéré (AAA). Ces deux premiers types d'usagers sont des acteurs collectifs.

Enfin, les usagers « politiques » souvent investis dans la vie associative locale, désignent des personnalités qui à partir du jardin et des activités associées se lancent en politique. Nous analyserons les trajectoires politiques de deux usagers issus du vacant jardiné *Leroy Sème* dans le 20ème arrondissement. Cette étude de parcours individuels se conjugue à celle d'acteurs collectifs, que sont les associations militantes gravitant autour de ces territoires jardinés et qui promeuvent des modèles économiques et urbanistiques alternatifs. L'angle politique, au sens d'inscription dans des réseaux politiques et militants sera aussi l'occasion de s'intéresser au vacant jardiné comme espace d'investissement et de contrôle des élus et des partis politiques.

2.2.a Le vacant jardiné : enjeu de négociation et de mobilisation pour les usagers « jardiniers »

Le vacant jardiné peut être un enjeu de mobilisation et de négociation. Pour accroître leur influence et donc leur poids dans la négociation, certains regroupements s'opèrent, à l'instar de « Jardizneuf ». Il s'agit d'un collectif fédérant les jardins partagés du 19ème arrondissement. L'objectif est stratégique comme l'explique le fondateur historique du collectif :

> *« Alors très factuellement mais ça c'est plus historique hein, y eu une inquiétude sur le transfert…des compétences entre la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissement, ça vous étiez au courant de ça…Donc y a eu une espèce d'inquiétude autour de ça et ça a été un peu comme ça que ça s'est cristallisé mais bon cette inquiétude s'est vite dissipée […] y a aussi dans la création de « Jardizneuf », y a effectivement la fermeture des jardins, donc on était un peu sous le choc de…la fermeture du Jardin Crimée-Thionville et Charmante Petite Campagne Urbaine donc…à l'occasion de la fermeture de Charmante Petite Campagne Urbaine, le réseau s'est constitué à ce moment-là…c'est à dire comment évacuer les plantes, comment les stocker, comment aider le jardin donc ce jardin s'est…lui-même comporté de façon très militante, en organisant ça de manière très précise, en s'adressant aux autres jardins et ça, ça a joué aussi…ça me revient un petit peu, c'est un événement très important. »* (9 avril 2012).

La constitution du collectif est consécutive à deux événements : l'éventualité d'un transfert de compétences et la fermeture de vacants jardinés. Le transfert de compétences s'inscrit dans le cadre de la loi PLM de 1982. Son application stricte conduit à définir le jardin partagé comme un équipement de proximité de l'arrondissement et remet en cause la politique centralisée des jardins partagés. Cette redéfinition des pouvoirs inquiète autant les membres des vacants jardinés que les acteurs politiques de la Mairie centrale, qui redoutent une instrumentalisation politique menée par les élus des arrondissements :

> *« Enfin nous ce qu'on voulait pas c'est que...il y ait, que les politiques, les...justement y a une reprise en main de certains jardins par les politiques locaux qui décident qui mettre, où mettre, tout ça. »* (Fabienne Giboudeaux, adjointe au Maire de Paris, 19 avril 2012).

Ce transfert a finalement eu lieu dans certains arrondissements et les craintes ne se sont pas confirmées car les Mairies d'arrondissement ont pris conscience de l'investissement humain et financier, qu'elles auraient eu à engager. Ainsi, la Main Verte reste l'organe administratif central bien que certains vacants jardinés aient été inscrits comme équipements de proximité et doivent à ce titre participer aux événements organisés par les Mairies d'arrondissement. La fermeture des premiers jardins partagés, qui sont des vacants jardinés, est l'autre motif de la création du collectif, non parce que ce dernier se positionne comme force d'opposition à la fermeture mais parce qu'il permet d'organiser concrètement le déménagement du jardin

déplacé. « Jardizneuf » a toutefois su par la suite se constituer en lobby pour négocier la pérennisation d'un jardin originellement temporaire : le *Jardin Fessart*. Ce jardin confié temporairement était à terme destiné à accueillir l'annexe d'une école primaire mais ce projet est gelé pour des raisons de sécurité (les enfants auraient dû traverser une rue). En mai 2011, « Jardizneuf » envoie à sa *mailing-list* un compte-rendu de réunion annonçant que la première adjointe au maire « a publiquement annoncé que le Jardin Fessart est pérenne ». Si « Jardizneuf » a vraisemblablement joué un rôle, les manquements à la sécurité du projet initial ont également dû être déterminants. Mais le fait qu'une des jardinières, membre actif du bureau dans les premières années de fonctionnement du jardin soit proche de l'ancien premier adjoint, aujourd'hui devenu maire n'est peut-être pas anodin... Dans cet exemple, le regroupement des jardins partagés du 19ème arrondissement au sein d'une association fédératrice[126] permet à leurs usagers d'accroître leur poids institutionnel et ainsi de mieux défendre leurs intérêts. Toutefois, leur influence apparait relative quant à la pérennisation du vacant jardiné davantage liée aux défaillances du projet, et, semble-t-il probablement rendue possible par l'existence de relations interpersonnelles entre membres de l'association et élus politiques.

La mise à profit des savoirs professionnels et politiques à titre individuel ou collectif de la part des membres de certaines associations brouille les distinctions entre associations et réseaux politiques traditionnels et alternatifs. Le vacant jardiné peut constituer un tremplin professionnel et politique pour des usagers ou des lieux de militantisme pour des associations.

2.2.b Le vacant jardiné : outil de politique locale pour les usagers « professionnels » et « politiques »

Le premier exemple, qui vise à illustrer la catégorie usagers « professionnels » est celui d'*Ecobox*. Ce jardin construit hors-sol sur des palettes est présenté comme partie intégrante d'une « stratégie d'éco-urbanité ». Il a été développé temporairement dans les espaces de la halle Pajol dans le 18ème arrondissement, qui ont subi un vaste programme de rénovation. Porté par AAA, le projet comprend, outre le jardin, un ensemble d'équipements mobiles. En 2005, alors que les travaux commencent et que le bail accordé prend fin, AAA négocie un nouvel espace non sans peine et va jusqu'à attaquer le propriétaire qui est la SNCF. Il gagne son procès, son projet étant reconnu d'utilité générale, et obtient un nouvel espace en face de la halle Pajol :

> *«On a plutôt préféré déménager pour démontrer que nous sommes pas dans les logiques oppositionnelles genre squat, y a aussi des logiques non oppositionnelles mais*

[126] Une réflexion sur la coordination des jardins partagés du 18ème arrondissement a également été initiée devant la disparition de deux d'entre eux (le Jardin Baudélire et le Jardin du bois Dormoy).

> *négociatrices […] C'est à dire de respecter un contrat tel qu'on l'a signé et ne pas jouer sur le chantage mais...mais jouer la règle démocratique de renégocier, de...justifier, d'argumenter, de convaincre du bien-fondé d'un argument. »* (Constantin Petcou, 16 mai 2012).

Entre 2005 et 2006, AAA transfère la gestion d'*Ecobox* à une association d'usagers. Le jardin sera une dernière fois déplacé en 2009 impasse de la Chapelle. AAA s'est ainsi constitué comme acteur et interlocuteur légitime, initiateur du projet. Cette réalisation a bénéficié d'un fort écho médiatique au point que la Mairie du 20ème arrondissement a fait appel à lui pour développer un nouveau vacant jardiné rue Saint-Blaise, qui a depuis gagné plusieurs prix d'architecture paysagère. Le positionnement d'AAA lui a ainsi permis de développer son activité et d'être intégré aux dynamiques institutionnelles relatives au jardin partagé. Au-delà de la pérennité du jardin, c'est la pérennité de son organisation qui a été négociée et finalement réalisée.

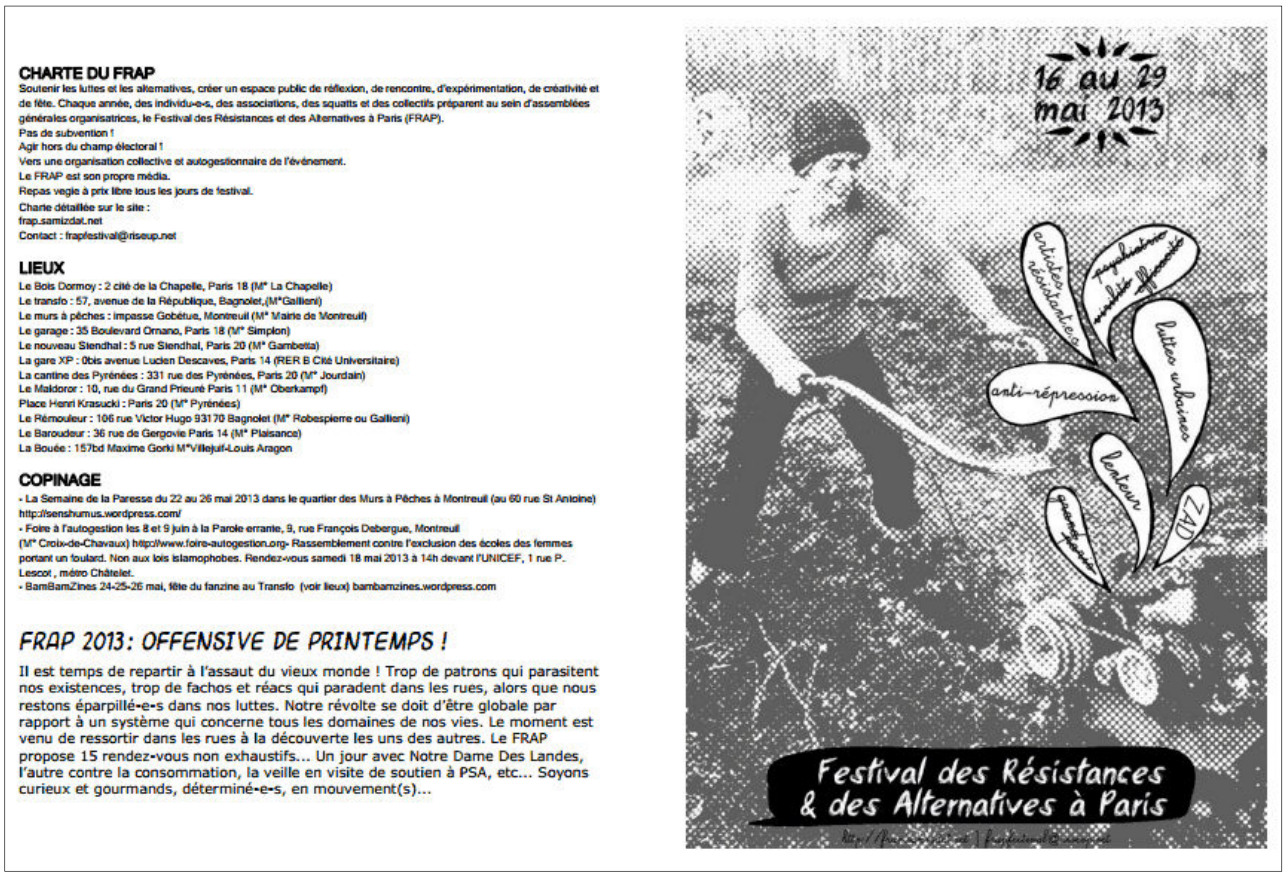
La deuxième catégorie, celle des usagers « politiques » permet de mettre en évidence l'existence de trajectoires politiques ascendantes de membres de vacant jardiné qui intègrent un parti et s'engagent sur une liste politique à l'occasion des élections locales Toutefois, ces trajectoires sont peu nombreuses : deux cas significatifs ont été observés. Ces personnes sont initialement issues du même vacant jardiné dans le 20ème arrondissement. La première était 12ème candidate sur la liste dissidente de l'ancien maire du 20ème arrondissement Michel Charzat ex Parti Socialiste (PS), le deuxième 15ème candidat sur la Liste de Denis Baupin, affilié au groupe EELV, dans le 19ème arrondissement lors des élections municipales de 2008. Si aucun des deux n'a été élu, ils ont été à l'origine d'un projet de corridor vert, entre deux jardins, qui a été subventionné par la Mairie de Paris. Cependant, il est important d'ajouter que ces deux personnes sont au cœur de réseaux porteurs de compétences et de connaissances. La première a été présidente d'une association de quartier (« Les coteaux de Belleville ») pendant huit ans alors que la deuxième est le président de « l'Association pour fêter la nature de l'est parisien ». Ces usagers, qui ont une bonne connaissance des réseaux politiques et des élus sont généralement actifs dans la vie associative de leur quartier, comme nous l'explique une adhérente des *Jardins de l'aqueduc* dans le 14ème arrondissement, engagée dans les associations de son quartier depuis une vingtaine d'années :

> *« Si tu veux les acteurs de la Ville, je les connais par cœur même, même du temps où c'était Chirac à la Mairie quoi tu vois donc ça va quoi ! J'ai fait Chirac, Tibéri et puis…Delanoë, ça va pas de problèmes du tout quoi (rires) »* (11 juillet 2010).

Les vacants jardinés comprennent ainsi dans leurs membres des usagers « politiques » individuels possédant une bonne connaissance des réseaux politiques en place. Ainsi, le vacant

jardiné peut leur servir de tremplin politique puisqu'il jouit d'une certaine visibilité à l'échelle de l'arrondissement. Espaces d'enjeux politiques traditionnels, les vacants jardinés constituent aussi des lieux de résistance à la standardisation de l'espace public puisque certains d'entre eux accueillent et mettent en réseau des associations militantes défendant des modèles économiques, écologiques, politiques et urbanistiques alternatifs.

En effet, ces associations interviennent dans certains vacants jardinés lors de manifestations ou de débats. Nous pouvons citer l'association « l'Atelier des friches » ou encore l'association « Quartiers en transition » à l'échelle locale et « Villes en transition » à l'échelle nationale, qui s'inspirent du mouvement de transition initié en Grande-Bretagne en 2006 à Totnes. Si la première association privilégie une entrée esthétique et artistique du lien entre ville et nature, les deux suivantes mènent une réflexion sur un avenir plus durable, au cœur duquel les enjeux du réchauffement climatique et du pic pétrolier sont prédominants. Cette réflexion se traduit localement par la promotion de l'agriculture urbaine et l'investissement des espaces publics par la végétalisation notamment. « Quartiers en transition » est par exemple à l'origine d'un manifeste des espaces collectifs et partagés, qui prend pour exemple la disparition des vacants jardinés du 18ème pour mettre en évidence l'affaiblissement des espaces végétaux urbains créés et gérés par les citoyens (annexe 7). Le mouvement des « Villes en transition » Ile-de-France participe à l'organisation d'un festival : le Festival des Utopies Concrètes, qui vise à présenter des solutions concrètes et locales pour lutter contre les crises environnementales, sociales et économiques en cours et à venir. L'édition 2013 a débuté le 20 septembre dans le vacant jardiné de *La Goutte Verte* dans le 18ème arrondissement autour du thème de la reconquête des espaces publics. D'autres associations organisent des festivals, qui se tiennent en partie dans les vacants jardinés. Ainsi, l'association « Souriez, vous êtes filmés » organise chaque année le FRAP (Festival des Résistances et des Alternatives à Paris), qui se déroule de façon itinérante sur plusieurs lieux dont des vacants jardinés comme le *Jardin du bois Dormoy* ou le *Jardin du sens de l'humus* à Montreuil (cf. figure IV-2).



CHARTE DU FRAP

Soutenir les luttes et les alternatives, créer un espace public de réflexion, de rencontre, d'expérimentation, de créativité et de fête. Chaque année, des individu-e-s, des associations, des squatts et des collectifs préparent au sein d'assemblées générales organisatrices, le Festival des Résistances et des Alternatives à Paris (FRAP).
Pas de subvention !
Agir hors du champ électoral !
Vers une organisation collective et autogestionnaire de l'événement.
Le FRAP est son propre média.
Repas vegie à prix libre tous les jours de festival.
Charte détaillée sur le site :
frap.samizdat.net
Contact : frapfestival@riseup.net

LIEUX

Le Bois Dormoy : 2 cité de la Chapelle, Paris 18 (M° La Chapelle)
Le transfo : 57, avenue de la République, Bagnolet,(M°Gallieni)
Le murs à pêches : impasse Gobétue, Montreuil (M° Mairie de Montreuil)
Le garage : 35 Boulevard Ornano, Paris 18 (M° Simplon)
Le nouveau Stendhal : 5 rue Stendhal, Paris 20 (M° Gambetta)
La gare XP : 0bis avenue Lucien Descaves, Paris 14 (RER B Cité Universitaire)
La cantine des Pyrénées : 331 rue des Pyrénées, Paris 20 (M° Jourdain)
Le Maldoror : 10, rue du Grand Prieuré Paris 11 (M° Oberkampf)
Place Henri Krasucki : Paris 20 (M° Pyrénées)
Le Rémouleur : 106 rue Victor Hugo 93170 Bagnolet (M° Robespierre ou Gallieni)
Le Baroudeur : 36 rue de Gergovie Paris 14 (M° Plaisance)
La Bouée : 157bd Maxime Gorki M°Villejuif-Louis Aragon

COPINAGE

- La Semaine de la Paresse du 22 au 26 mai 2013 dans le quartier des Murs à Pêches à Montreuil (au 60 rue St Antoine) http://senshumus.wordpress.com/
- Foire à l'autogestion les 8 et 9 juin à la Parole errante, 9, rue François Debergue, Montreuil (M° Croix-de-Chavaux) http://www.foire-autogestion.org- Rassemblement contre l'exclusion des écoles des femmes portant un foulard. Non aux lois islamophobes. Rendez-vous samedi 18 mai 2013 à 14h devant l'UNICEF, 1 rue P. Lescot , métro Châtelet.
- BamBamZines 24-25-26 mai, fête du fanzine au Transfo (voir lieux) bambamzines.wordpress.com

FRAP 2013: OFFENSIVE DE PRINTEMPS !

Il est temps de repartir à l'assaut du vieux monde ! Trop de patrons qui parasitent nos existences, trop de fachos et réacs qui paradent dans les rues, alors que nous restons éparpillé-e-s dans nos luttes. Notre révolte se doit d'être globale par rapport à un système qui concerne tous les domaines de nos vies. Le moment est venu de ressortir dans les rues à la découverte les uns des autres. Le FRAP propose 15 rendez-vous non exhaustifs... Un jour avec Notre Dame Des Landes, l'autre contre la consommation, la veille en visite de soutien à PSA, etc... Soyons curieux et gourmands, déterminé-e-s, en mouvement(s)...

Figure IV-2 Le FRAP 2013, document de présentation

Deux vacants jardinés font partie des lieux du festival : le *Jardin du bois Dormoy* à Paris et le *Jardin du sens de l'humus* à Montreuil.
Source : http://frap.samizdat.net, site internet consulté le 10 mai 2013.

Les vacants jardinés apparaissent donc comme des lieux adaptés pour recevoir ces associations et leurs manifestations bien que la surreprésentation des vacants jardinés du 18ème arrondissement mette en évidence la participation active des espaces menacés de disparition à court terme. Il nous faut préciser néanmoins que ces associations sont loin d'être des groupuscules politiques puisqu'elles interviennent également à l'occasion de conférences organisées par les acteurs politiques municipaux.

Nous avons mis en évidence l'existence d'usagers professionnels et politiques au sein des vacants jardinés, qui peuvent être appréhendés comme des espaces de résistance, sièges de manifestations politiques, alternatives, associatives. Nous allons maintenant nous intéresser à l'implication des élus et des groupes politiques au sein des vacants jardinés.

2.2.c Le vacant jardiné : scène de représentation pour les groupes politiques

La rumeur colportant l'idée que le vacant jardiné est un lieu de pouvoir, investi par les groupes politiques, est largement répandue. Pourtant notre étude ne nous a pas permis de confirmer cette hypothèse. L'adjointe au maire de Paris chargée des espaces verts, affiliée au groupe politique EELV se défend de tels agissements lorsque le sujet est abordé :

> *« Non, non mais nous on pourrait être suspecté, suspecté de placer des gens et ça...je pense qu'il y a une logique, ils comprennent pas que ben non...on les connait pas les gens souvent enfin moi je les connais pas, à chaque fois qu'on signe des chartes, je découvre des gens que j'avais jamais vus ni d'Eve ni d'Adam et ça, ça échappe complètement à leur schéma de la vision politique. »* (19 avril 2012).

Si le vacant jardiné n'est pas directement investi par les partis, il est un objet de querelle entre deux groupes politiques principaux : le PS et EELV, qui s'opposent sur la valorisation des espaces délaissés. D'une façon schématique les élus socialistes sont favorables aux logements et aux équipements municipaux alors que les Verts affirment la nécessité de conserver les vacants jardinés :

> *« On se rend compte de l'importance que ça prend quand on voit les jeux politiques, le PC et les Verts nous soutiennent, les élus socialistes sont pro logements, c'est sûr. En tout cas ça nous a confortés dans le fait qu'on doit avoir plus d'adhérents, faut être prêt ! »* (Râteau-lavoir, 27 mai 2012)

Les élus d'EELV se positionnent en faveur des vacants jardinés sans pour autant prendre parti contre les projets prévus. Par contre, ils soutiennent l'investissement des vacants par les associations quand ces dernières sont confrontées à l'opposition des propriétaires ou à leur absence de réponse. Ce fut le cas pour le *Jardin du bois Dormoy* appartenant à une compagnie américaine d'assurances, expropriée par la Ville car ce terrain avait été affecté dans le PLU à la réalisation d'un équipement. Les riverains souhaitent investir cet espace mais ils n'obtiennent aucune réponse aux courriers envoyés au propriétaire privé et se voient répondre par la négative par la DU. Sachant que le démarrage des travaux peut prendre un certain temps, l'adjoint au maire du 18ème arrondissement chargé des espaces verts et de l'environnement autorise les habitants à investir les lieux, les « incitant à l'illégalité » selon ses propres termes. Un exemple similaire a été observé pour le futur *Jardin vert-tige* dans le 14ème arrondissement, dont le terrain est détenu par RFF. Les démarches entreprises pour obtenir une convention n'aboutissent pas et le terrain, jonché de détritus, est envahi par une végétation spontanée. Deux fois par an, RFF débroussaille et traite la friche au *Roundup*. Une habitante, excédée pose une affichette pour proposer aux riverains d'investir le terrain et de planter. L'élue EELV, conseillère déléguée

chargée de la collecte sélective et des jardins partagés, accompagne une quinzaine d'habitants dans cette démarche jusqu'au face à face avec la police ferroviaire, qui menace de les conduire au commissariat. Finalement après une longue négociation, la police les laisse entrer dans le site pour y planter symboliquement quelques fleurs. Une photographie où l'on voit les riverains mener cette action au côté de la police ferroviaire est publiée dans le Parisien, mettant RFF dans une situation peu avantageuse. Celui-ci prend aussitôt contact avec la conseillère du 14ème et deux semaines plus tard, la convention est signée. EELV est plus présent sur le terrain mais le PS se positionne globalement en faveur des vacants jardinés. Ils revendiquent parfois tous les deux la paternité des vacants jardinés, comme dans le 18ème arrondissement, en les mettant en avant dans leurs bilans politiques respectifs.

Bien que le vacant jardiné ne semble pas constituer un espace de positionnement des militants issus de groupes politiques, son image peut être contrôlée par l'équipe municipale dans certaines communes. La municipalité de Bagnolet donne, par exemple, des autorisations de tournage au compte-goutte, ce qui revient à avoir la maîtrise du contenu et de l'utilisation de l'image. Mais plus qu'un espace de maîtrise, le vacant jardiné est une scène de représentation. Le groupe d'EELV de la 17ème circonscription de Paris lance sa campagne pour les législatives de juin 2012 dans un vacant jardiné : le Shakirail, bien que celui-ci ne soit pas considéré comme un vacant jardiné officiel[127]. Le carton d'invitation offre une vision végétale de Shakirail. L'écoquartier de la Halle Pajol ainsi que les Jardin d'Éole sont également mis à l'honneur sur cette invitation (cf. figure IV-3).

[127] Shakirail est un espace de travail artistique temporaire situé au 72 rue Riquet. Ancien vestiaire et centre de formation, propriété de la SNCF, il est composé d'ateliers partagés mais aussi d'un espace jardiné. Il est ouvert au public à l'occasion de portes ouvertes ou d'événements.



Figure IV-3 Invitation pour le lancement de la campagne législative du groupe EELV de la 17ème circonscription de Paris

Source : http://paris18.paris-eelv.fr/spip.php?article684#1, site internet consulté le 3 avril 2012.

Ainsi, l'investissement des vacants jardinés par les partis politiques semble relativement limité. Nous n'avons pas constaté de liens étroits entre un groupe politique et une association de vacant jardiné, ces liens existant davantage à titre individuel. Pour autant, les vacants jardinés ne sont pas exempts de contrôle de la part de quelques municipalités qui vérifient que l'image qu'ils véhiculent concorde bien avec l'image qu'ils souhaitent transmettre. En ce sens, le vacant jardiné est une scène de représentation matérialisant la politique « verte » municipale. Ce ne sont pas les associations mais les territoires en eux-mêmes qui sont symboliquement instrumentalisés à l'occasion d'événements politiques importants ; les vacants jardinés représentant un faire-valoir politique.

Nous avons présenté trois types d'usagers : jardiniers, professionnels et politiques qui démontrent que le vacant jardiné constitue une scène de politique locale. C'est avant tout un enjeu collectif pour les associations qui cherchent à conserver la jouissance de ces espaces et

les pérenniser. C'est également un outil de développement professionnel et politique pour une partie des usagers. À l'inverse des précédentes, ces dynamiques sont majoritairement individuelles. Les trois types d'usagers présentés jouent le jeu politique classique pour en tirer parti : ils se mobilisent, activent ou intègrent les réseaux existants associatifs et politiques et privilégient la négociation à l'opposition. Le vacant jardiné institutionnalisé représente paradoxalement un espace de résistance et de politiques alternatives. Scène de politique, le vacant jardiné est aussi une scène du politique. Il ne constitue pas un espace de positionnement de militants issus de groupes politiques mais il peut être l'objet de conflits entre différents partis. Si certaines municipalités contrôlent plus étroitement leurs vacants jardinés, ces derniers symbolisent surtout des scènes de représentation des politiques réalisées, vitrines de leurs bilans politiques. Des liens forts entre une association de vacant jardiné et un groupe politique n'ont pas été observées mais force est de constater que de nombreuses relations individuelles entre un usager et un élu ou un militant affilié à un groupe politique ont été relevées. En définitive, ces relations non structurées où se construisent des savoirs politiques semblent jouer un rôle important confirmant l'appréhension du vacant jardiné comme un des décors de la politique locale.

Conclusion du chapitre IV

La mise à disposition d'un terrain généralement municipal à une association développant des activités de jardinage souligne que les vacants jardinés sont issus d'une démarche de coproduction. Une coproduction qui ne se réduit pas à la dualité municipalité/citadins mais qui est caractérisée par l'entrée en scène d'acteurs associatifs intermédiaires, qui peuvent accompagner les collectivités et les habitants. Le fait que la gestion d'un espace public assurée par une association, soit encadrée par l'institution constitue un élément inédit. La contractualisation entre les municipalités et les associations, par le bais de conventions d'occupation et d'usages et de chartes, permet aux acteurs publics de conserver le contrôle des espaces affectés. L'affectation du vacant en jardin partagé permet en effet une valorisation et un entretien des sites à moindre coût et s'inscrit au cœur des politiques de durabilité urbaine visant à favoriser le développement d'espaces verts urbain, la participation citoyenne et la création de lien social. On ne peut toutefois résumer l'institutionnalisation à une simple instrumentalisation puisqu'elle facilite, en procurant un cadre formel et balisé, le développement d'initiatives. Pourtant, les municipalités en tant que propriétaire des terrains et structure d'accompagnement ont légitimement autorité concernant le choix du terrain concédé, la durée de vie du vacant jardiné ainsi que la possibilité de son déplacement. Ainsi, les habitants et les associations ne peuvent se soustraire à la politique contractuelle municipale s'ils veulent créer et faire vivre un vacant jardiné. Devant le succès des jardins partagés, les municipalités proposent désormais la gestion de vacants jardinés sans une mobilisation structurée d'habitants en demande. Lorsque le vacant jardiné est envisagée comme recette au malaise urbain, la participation à la décision, relativement faible, décroît encore.

Pour autant, la gestion des vacants jardinés par les associations leur procure une large marge de manœuvre et favorise une autonomie certaine. Les relations avec les acteurs institutionnels politiques sont ressenties comme distantes au quotidien par les usagers, ce qui traduit à la fois une volonté politique de non intervention et révèle une implication différenciée des membres des associations. La gestion des vacants jardinés participe à l'acquisition de savoirs de gestion communs qui concourent à la construction citoyenne. Toutefois, des savoirs professionnels *a contrario* déjà acquis sont mis à profit pour créer les projets et développer des initiatives. Ces savoirs professionnels aboutissent à distinguer les associations accompagnées ou sous tutelle d'associations socio-culturelles agrées gestionnaires, et, les associations de riverains. Plus que des espaces d'acquisition et d'utilisation de savoirs de gestion et de savoirs

professionnels, les vacants jardinés sont également des vitrines de la gouvernance communale pour certains usagers et pour les acteurs politiques, élus et militants de groupes politiques. Nous avons présenté trois types d'usagers (jardiniers, professionnels et politiques) qui mettent à profit leur ralliement, leur succès et leur inscription dans les réseaux existants, politiques et associatifs, pour assoir leur légitimité. Espace de négociation et espace tremplin pour certains usagers, la possibilité que le vacant jardiné soit investi et sous contrôle des élus et des partis politiques n'a pas été vérifiée. Si certaines municipalités sont plus attentives que d'autres aux images diffusées, les vacants jardinés sont surtout appréhendés comme des espaces de représentation par les élus, qui les utilisent comme faire-valoir et espace symbolique des idéologies et des politiques qu'ils cherchent à promouvoir. Un encadré conclusif synthétise les apports de ce chapitre (cf. encadré IV-1).

Le vacant jardiné, objet du politique

-Mettre en avant la **participation des habitants**
-Encadrement mais aussi **accompagnement → institutionnalisation souple**
-Municipalité en tant que **propriétaires du foncier : acteur décisionnaire** majeur
-Lieu symbolique de **représentation des groupes politiques mais pas d'investissement direct** de ces territoires par ces derniers

Le vacant jardiné, instrument de politique

-Une **participation des habitants à la gestion** de territoires urbains
-Une **participation à la décision limitée** (création/disparition)
-Lieu **d'acquisition de savoirs citoyens** (savoirs de gestion) mais aussi **mise à profit de savoirs professionnels et politiques**

Encadré IV-1 Le vacant jardiné, un « dispositif » politique

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Objet du politique et instrument de politique, le vacant jardiné est le témoin d'un désir d'investissement des citadins dans la gestion de territoires urbains. Des territoires dédiés à la pratique du jardinage, qui sont appréhendés par l'ensemble des acteurs comme des espaces de « nature » urbaine s'inscrivant au cœur des enjeux environnementaux et écologiques actuels. Un présupposé que nous allons analyser dans le prochain chapitre en confrontant discours et pratiques.

Chapitre V.
Le vacant jardiné : allier pratiques locales et enjeux environnementaux multiscalaires

Les notions de nature en ville, de biodiversité et d'environnement sont centrales dans les discours portant sur les jardins partagés, envisagés comme constitutifs d'une nouvelle façon de faire et de vivre la ville. Espaces de proximité où l'on s'adonne à des pratiques végétales actives, les jardins partagés s'envisagent également à l'échelle métropolitaine dans leur dimension réticulaire. En tant que lieux productifs, ils sont décrits comme des composants de l'agriculture urbaine (Wegmuller et Duchemin, 2010) tandis que la diversité des modes de gestion pourrait en faire des refuges efficients pour maintenir et développer la biodiversité (Arnould, 2012) à certaines conditions (Raymond et Simon, 2012)[128]. À ce titre, ils formeraient des maillons des trames vertes urbaines[129], dont la planification est devenue incontournable depuis les lois Grenelle (Cormier, Lajartre et Carcaud, 2010).

Le souhait politique d'une inscription durable des espaces de « nature » en ville et la reconnaissance de leur rôle écologique se heurtent pourtant au fait que les vacants jardinés sont temporaires. Les acteurs politiques, associatifs et usagers adoptent-ils des discours concordants concernant le rôle environnemental et écologique des vacants jardinés ? Le discours normatif, qui survalorise les dimensions environnementales et écologiques des vacants jardinés, a-t-il des incidences concrètes en termes de pratiques des usagers et de planification urbaine ou se réduit-il à un discours politique bien-pensant et dans l'air du temps ? Nous faisons l'hypothèse qu'un décalage s'opère entre l'injonction du discours « écologique» et les pratiques des acteurs politiques et des usagers. Bien que la plupart des municipalités préconisent la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, elles envisagent davantage les vacants jardinés comme des outils de médiation que comme des territoires à protéger et à intégrer dans les documents de planification. De plus, les usagers souhaitent avant tout pratiquer une activité de loisir et profiter de la proximité d'un lieu végétalisé. Pour éclairer les discours et les pratiques relatifs à la « nature » et à l'environnement, nous avons choisi de développer trois axes

[128] Les auteurs de cet article mettent en évidence la « face cachée de la biodiversité » (Raymond et Simon, 2012, 345) en abordant les risques liés à l'introduction d'arbres (infrastructures, accidents dus à des chutes de branches) et à l'impact des nouvelles espèces plantées sur la faune et la flore existante. En ce sens, ils relaient le questionnement sur les bénéfices « incertains » de la biodiversité (Arnould, Le Lay, Dodane et Méliani, 2011).

[129] Notion définie dans le chapitre III comme : *« un réseau d'espaces contenant des éléments linéaires qui est conçu, planifié et géré à différentes fins : écologiques, récréatives, culturelles, esthétiques ou tout autre objectif compatible avec la notion d'usage durable du territoire* » (Ahern, 1995).

principaux : les pratiques de jardinage, le rôle environnemental du vacant jardiné ainsi que son appréhension comme territoire de biodiversité. Ces axes ont le mérite de mettre en perspective différentes échelles de territoire (du vacant jardiné à la métropole) et de rendre compte de la diversité des acteurs engagés et de leurs positionnements. L'étude des pratiques vise à expliciter l'engouement pour la pratique du jardinage urbain, tout en démontrant que la notion de reconnexion à la « nature » est présente mais que cette dernière est fantasmé et associée à la campagne. Nous nous intéressons ensuite aux espèces cultivées ainsi qu'aux motivations exprimées par les usagers quant à ces choix. À la banalité des espèces répond une relative simplicité des finalités : apprendre, expérimenter, embellir et consommer sa production. Il s'agit par la suite de se focaliser sur les enjeux globaux corrélatifs à la valorisation des jardins collectifs urbains en termes d'environnement et d'agriculture urbaine, qui se traduisent par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques. La dernière partie est enfin dédiée à la question de la biodiversité. Nous mettons en perspective la place attribuée aux vacants jardinés dans les documents d'orientations et de planification à différentes échelles territoriales et les pratiques favorables à la biodiversité adoptées par les usagers.

1. La pratique du jardinage : la nature comme « besoin », l'environnement comme enjeu ?

La « nature » constitue une des composantes de l'environnement, qui désigne les relations d'interdépendances entre les sociétés et les éléments naturels. Objets sociaux complexes, la « nature » comme l'environnement ne peuvent être totalement objectivés (Veyret, 2007). La « nature » est appréhendée comme l'axe central de l'amélioration de l'environnement en ville au point que les deux termes sont parfois employés indifféremment par les acteurs politiques et les usagers. Au cours des 43 entretiens que nous avons menés avec les acteurs franciliens, le mot nature est un peu plus prononcé que celui d'environnement. Une analyse lexicale a mis en évidence 110 occurrences du terme nature (dont 35 sont associées aux termes « ville » ou « urbaine ») contre 81 occurrences du terme environnement (cf. tableau récapitulatif annexe 6). Le terme environnement est davantage utilisé par les acteurs institutionnels (67 occurrences pour 28 entretiens) que par les usagers (14 occurrences pour 15 entretiens). Nature et environnement sont mobilisés par les usagers et les acteurs institutionnels, comme objectifs et comme motifs d'investissement et de développement des vacants jardinés. Dans un premier temps, nous présentons la pratique du jardinage comme une transposition urbaine de pratiques

rurales fantasmées et un souhait de reconnexion au vivant plus qu'un besoin de reconnexion à la « nature » (Dearborn et Kark, 2010).

1.1 Le jardinage urbain : cultiver pour apprendre, embellir son cadre de vie et goûter sa production

L'extériorité ville/nature, héritée de la modernité et indissociable de la ville industrielle, est relayée par les usagers des vacants jardinés, qui présentent l'activité jardinage comme un outil de reconnexion à la « nature », contrebalançant les maux urbains : une minéralité excessive et un stress lié aux rythmes imposés et aux nuisances. Si l'environnement semble davantage faire référence à des contextes urbains (Vernier, 2009), la notion de nature renvoie à l'opposition entre ville et campagne (Charvolin, 2003). Le jardinage est en effet associé au monde rural car décrit par les usagers comme un héritage de pratiques paysannes et horticoles. Les représentations afférentes à une « nature » jardinée envisagée comme urbaine, principalement ornementale et à une « nature » jardinée rurale définie comme productive et horticole orientent le choix des espèces cultivées et font des vacants jardinés des territoires hybrides entre jardin d'ornement et jardin potager. Les justifications exprimées pour justifier le choix des espèces plantées sont ordinaires ; les jardiniers souhaitent apprendre et expérimenter, agrémenter leur cadre de vie et goûter ce qu'ils produisent.

1.1.a L'engouement pour le jardinage urbain : la reconnexion avec le monde vivant et la « campagne »

Les associatifs et les usagers des vacants jardinés sont relativement unanimes pour expliciter le facteur essentiel de l'engouement pour le jardinage urbain. Le thème de la « reconnexion » est central et récurrent. Il met en évidence l'appréhension de la ville comme un milieu hostile et néfaste pour le développement de la nature. Pourtant, le mot « nature » est paradoxalement assez peu prononcé, comme le confirment les extraits d'entretien suivants :

> *« Cette absence de lien au vivant et....cette minéralité surtout dans la partie très dense de l'agglomération, le caractère très construit donc voilà…**ce lien au vivant c'est quelque chose d'important** et quand je parle du vivant c'est aussi bien faune et flore que le fait de voir des insectes que d'avoir de la salade qui pousse ou je sais pas trop quoi... »* (Laurence Baudelet, 9 mai 2012)

> *« Ba c'est, c'est, c'est la pub de tatie Herta, c'est euh…c'est le plaisir des choses simples (rires). C'est essentiel, **c'est basique, c'est euh…c'est archaïque, ça nous appartient à tous (silence) c'est la matrice !On renoue avec des choses essentielles** euh…l'oiseau euh…le ver de terre euh…, des trucs euh…basiques quoi, de base, des…On vient de la terre quoi, voilà. On est pas des êtres euh…on est des êtres de chair et de sang, on est pas de…la*

> *vapeur ou des connectiques ou quelque chose comme ça, non, non ! »* (Salariée du jardin Ecobox, 6 avril 2012)

> *« Moi je pense qu'on est aussi malade parce que nos plantes de pied ne touchent plus la terre : nous avons du macadam, nous avons des choses qui nous séparent de la terre alors j'aime beaucoup l'idée Pachamama, vous voyez notre mère la terre. Je pense que ce mythe très riche est profond !* ***Oui, il y a quelque chose qui touche à la vie et cette idée de végétaliser la ville, de la rendre...c'est faire rentrer la vie, faire revenir la vie*** *à la place de l'automobile, à la place des moteurs, on disait "pas de 4X4, des tomates!" »,* (Jardin de la Butte Bergeyre, 1 mai 2012)[130]

Ces trois extraits d'entretien sont fondés sur trois oppositions principales : la ville contre le vivant, la simplicité et l'humanité contre la complexité et le progrès, le temps d'hier contre le temps d'aujourd'hui. L'antagonisme entre milieu urbain et monde vivant est net. Les caractéristiques morphologiques de la ville (« minéralité », « bâti », « densité ») et le fait d'avoir favorisé la voiture comme mode de transport dominant (« macadam », « automobiles ») ont contribué à dissocier milieu urbain et monde vivant (« faune », « flore », « Pachamama »). Le jardinage est décrit comme une activité fondamentale et ancestrale (« basique », « archaïque »), attachée à l'humanité (« des êtres de chair et de sang ») et donc transcendant les progrès techniques et la modernité (« on n'est pas de la vapeur ou des connectiques »).

Les usagers insistent également sur les aspects sensoriels de l'activité (la vue, l'odorat, le toucher, le goût) et sur sa dimension de loisir. La nature répondrait donc à un manque citadin, qu'il est cependant difficile de caractériser et de mesurer dans sa globalité[131].

Plus que sous l'angle du besoin, la nécessité étant variable et subjective, des travaux se sont intéressés aux bienfaits de la nature pour les citadins. La majorité de ses études s'est concentrée sur les effets des espaces de nature sur la santé (physique et/ou mentale) des citadins. Plusieurs échelles et différents types d'espaces urbains ont été pris en compte : les espaces verts publics comme les parcs (Maller et al., 2008), les zones urbaines plus ou moins végétalisées (Alcock, White, Wheeler, Fleming, et al., 2014) mais aussi dans une moindre mesure les jardins collectifs (Kingsley, Townsend et Henderson-Wilson, 2009). Dans un article collectif, Lucy Keniger et ses coauteurs essaient d'élaborer une typologie des bénéfices de l'interaction entre nature et citadins sans pour autant se limiter au milieu urbain. Trois principaux bienfaits sont établis : l'amélioration du bien-être physiologique, l'amélioration des capacités ou des fonctions cognitives et l'amélioration des fonctions physiques. Les bénéfices sociaux, spirituels

[130] La mise en gras des extraits d'entretien a été réalisée par l'auteur.

[131] Cette demande semble toutefois être partagée comme le prouve une étude réalisée conjointement par l'IPSOS et l'UNEP (organisation professionnelle du paysage reconnue par les pouvoirs publics) en 2010. Ce rapport montre que 9 Français sur 10 estiment que le contact avec les plantes, les végétaux et les jardins est important voire essentiel dans leur vie quotidienne (UNEP, 2010).

et productifs sont également évoqués bien que faisant l'objet d'une analyse moins détaillée. Si cet article met en évidence des bénéfices concrets résultant des interactions entre « nature » et société humaine, les auteurs affirment que l'étude des mécanismes reste liminaire. En effet, il semble nécessaire d'évaluer et de hiérarchiser les caractéristiques naturelles les plus déterminantes (est-ce par exemple la proximité, l'accessibilité ou la biodiversité ?) dans l'appréhension d'une interaction bénéfique (Keniger, Gaston, Irvine et Fuller, 2013). Bien que ce ne soit pas l'objet de notre travail, le lien au vivant est évoqué comme un facteur important de l'amélioration de leur bien-être. L'opposition entre ville et monde vivant fait surtout écho à l'opposition entre ville et campagne ; le vacant jardiné étant décrit comme un coin de campagne à l'abri de l'agitation de la ville :

> *« C'est un lieu de détente dans la ville de béton. On se croirait à la campagne même si on voit ce gros bloc [grand immeuble] et les tuiles [toit d'en face], c'est plaisant et c'est reposant. »* (La Serre aux légumes, 12 septembre 2010)

Le potager urbain, initialement associé aux valeurs et aux classes populaires, constitue pour certains auteurs une survivance des pratiques paysannes (Dubost, 1997). Pour Françoise Dubost, les origines rurales jouent un rôle déterminant dans les usages du jardin. Selon elle, l'engouement récent des classes moyennes pour le jardinage urbain est ainsi une adaptation d'une pratique populaire, qui se fonde sur la remise en cause de la société urbaine et traduit une vision fantasmée de la campagne autour du thème de l'utopie villageoise. Ainsi, même en milieu urbain dense, un lien indissociable bien que chimérique s'établit entre potager et appartenance rurale. La ruralité renvoie à l'image du paysan, proche de la nature et « jardinier » du paysage bien que ce dernier ne corresponde pas à une catégorie homogène. Il est plutôt la figure centrale d'une représentation collective fantasmée, qu'Henri Mendras qualifie d'« utopie rustique » (Mendras, 1992). Le lien entre potager et pratique paysanne est donc ancré dans l'imaginaire collectif. Une poignée d'usagers fait d'ailleurs appel à ses racines paysannes pour justifier sa pratique du jardinage :

> *« Je suis un jardinier compulsif depuis longtemps et que c'est dans mes…racines paysannes du côté de ma mère qu'il faut trouver ça, ma mère et ma grand-mère. »* (Jean-Paul Potonet, coordinateur de « Jardizneuf », 9 avril 2012)

> *« Je viens de la campagne, je suis une parisienne (rires) à mon échelle mais je suis...je viens d'une famille paysanne […] donc en fait je suis née dedans quoi. Je n'ai aucun mérite […] »* (Charmante Petite Campagne Urbaine, 13 avril 2012)

Si les racines paysannes sont évoquées par quelques usagers, la référence au milieu rural et plus simplement à la campagne est significative dans les discours mais aussi dans la pratique en elle-même. Elle concerne avant tout les usagers, qui ont déjà pratiqué l'activité jardinage.

Les résultats du questionnaire révèlent que parmi les 70 % des interrogés qui affirment avoir déjà jardiné, presque la moitié (49 %) déclare avoir pratiqué cette activité dans un village (ils ne sont que 22 % à choisir la modalité grande ville[132]). La pratique ancienne du jardinage ne signifie pas pour autant que les usagers n'ont jamais cessé de jardiner (l'installation en ville réduisant notamment la possibilité d'avoir un jardin et donc de jardiner). La plupart des usagers avoue s'être intéressée à nouveau au jardinage vers l'âge de 30-40 ans. Pour ces usagers, jardinage et campagne vont de pair et plus que les racines paysannes, c'est la tradition horticole qui est mise en avant, que ce soit dans le cadre domestique (jardin potager entretenu par la mère ou la grand-mère) ou professionnel (jardinier comme activité professionnelle du père ou du grand-père) :

> *« Non j'ai habité toute ma jeunesse dans une grande maison avec un grand jardin, maman qui travaillait se levait le matin à 6h pour aller jardiner et je ne l'ai jamais aidée ! Jamais ! […] et puis j'ai hérité d'une maison, aussi à la campagne, une maison de ma grand-mère et là je me suis voilà prise de passion pour le jardinage. »* (Potager des oiseaux, 11 juin 2012)

À l'inverse de Françoise Dubost, Florence Weber minorise l'impact des origines rurales et paysannes dans la pratique du jardinage du potager urbain. Pour elle, en s'implantant en ville l'activité potagère a pris un sens différent. Nous nous situons à l'interface de ces deux positionnements. En effet, les origines rurales jouent un rôle quant à l'investissement des usagers mais cela reste limité à ceux qui ont déjà pratiqué le jardinage. En outre l'héritage des pratiques horticoles, dépassant le clivage urbain/rural semble plus déterminant que celui des pratiques paysannes. Cependant, jardiniers expérimentés comme jardiniers néophytes ont en commun de véhiculer et de s'appuyer sur une vision de la campagne largement idéalisée (employée comme synonyme de « nature ») produite par la société urbaine industrielle.

L'opposition entre ville et campagne est également mobilisée par les élus pour expliciter la demande de nature en ville et l'engouement pour le jardinage urbain. Selon eux, le développement des villes et la paupérisation d'une partie de la société a eu pour conséquence une dilution des liens entre villes et campagnes dont la restauration serait rendue possible par le développement de la présence végétale ainsi que par la pratique du jardinage. Deux arguments principaux explicitant la déconnection entre ville et campagne sont évoqués : la fin de l'exode rural ; les inégalités concernant l'accès à la propriété de résidences secondaires.

Premièrement, la fin du dernier mouvement conséquent d'exode rural débutant après la Seconde Guerre mondiale aurait restreint l'articulation entre le monde urbain et le monde rural.

[132] La modalité ville moyenne est choisie par 13 % des usagers, la modalité petite ville par 15 % des usagers (question 7).

En effet, il n'est pas rare que les membres d'une famille, même élargie, résident tous en milieu urbain. Pour rétablir le lien avec la campagne (entendue dans le sens de nature donc totalement fantasmée), la solution serait ainsi de faire venir la nature en ville, comme nous l'explique Florence de Massol, adjointe à la Maire du 20ème arrondissement chargée de l'environnement, du développement durable, des espaces verts et du plan climat :

> *« […] jusqu'à la génération précédente, une grosse grosse majorité des Parisiens avait encore de la famille à la campagne, l'exode rural il venait de se faire, on avait tous des grands parents qui étaient cultivateurs et maintenant beaucoup moins donc ce rapport à la nature il peut plus se faire en allant passer ses deux mois de vacances à la ferme pour aller aider à faner, à récolter etc...et faut bien trouver un autre moyen donc le seul c'est de mettre la nature en ville voilà. » (7 septembre 2012)*

Deuxièmement, l'accès à la propriété de résidences secondaires[133] n'est pas à la portée de tous les citadins, restreignant un peu plus le lien entre urbain et rural. Toutefois, d'après les données du fichier des logements par communes (Filocom) de 2011, les ménages franciliens sont détenteurs de près de 30 % du parc secondaire, globalement concentré dans la région alpine et les façades atlantiques et méditerranéennes (Blum et Soulard, 2011). Nous ne disposons toutefois pas d'indication sur le caractère rural des résidences secondaires. Cependant, l'analyse des entretiens révèle que ces arguments s'inscrivent toujours dans une vision idéalisée de la campagne, une campagne vue de la ville, une campagne synonyme de nature et au sein de laquelle le jardinage est considéré comme une activité traditionnelle et essentielle.

La paupérisation des classes moyennes urbaines et le spectre de la crise fournissent d'autres arguments, plutôt réactionnaires, davantage portés par les partis de droite. Dans les périodes de crise et d'incertitude, les sociétés auraient tendances à se recentrer sur les fondamentaux. L'angoisse écologique, dont le caractère catastrophique est largement relayé par les médias, se substituerait à l'angoisse sociétale liée à l'aggravation des inégalités et de la pauvreté et justifierait la demande sociale de nature. En outre, les jardins urbains en général et les vacants jardinés en particulier, pourraient constituer des espaces productifs non négligeables. L'argument productif peut pour autant être contesté car la finalité nourricière des jardins partagés est secondaire tandis que la dimension temporaire de certains vacants jardinés contribue à l'infirmer totalement[134]. Le jardinage est un loisir dans l'air du temps et il ne répond pas nécessairement à des besoins économiques. Bien que défini par l'INSEE comme un semi-

[133]Une résidence secondaire est, au sens de l'INSEE, un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Sa durée d'occupation par une même personne ne doit pas excéder six mois par an. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

[134] Toutefois, l'utilisation des friches et des jachères pour fournir des produits agricoles de subsistance aux populations lors des deux premières guerres mondiales démontre que cette éventualité ne peut être totalement écartée.

loisir[135], le jardinage est un loisir de premier ordre pour les Français. D'après la dernière étude ayant trait aux pratiques culturelles, le jardinage serait présent dans les loisirs d'un peu plus de 40 % des Français même s'il recouvre des pratiques hétérogènes (DEPS, 2008).

Ainsi la demande sociale de nature et le souhait d'une pratique active de nature s'inscrit dans un ensemble d'oppositions : ville/nature ; ville/monde vivant et surtout ville/campagne, qu'elle contribue à maintenir. Elle s'appuie sur des représentations idéalisées et floues de la nature largement associées au monde rural ; la « nature » en tant que telle est finalement relativement absente des discours. Plus qu'une reconnexion à la « nature », le développement des vacants jardinés traduit le souhait des citadins de jardiner. Les espèces cultivées dans les vacants jardinés sont relativement banales, maintenant la filiation avec les jardins d'ornement et les jardins potagers classiques, sans refléter l'essor de certaines essences et d'expérimentations liées à la prise en compte croissance des dynamiques environnementales et écologiques.

1.1.b Des essences banales pour satisfaire les plaisirs d'apprendre, d'embellir et de goûter les produits du jardin

Les résultats de la question 10 du questionnaire (« Selon vous, quel est l'intérêt principal de ce jardin ? ») soumis dans 16 vacants jardinés parisiens révèlent que le jardinage est défini par les usagers comme le troisième motif de fréquentation du jardin. Arrivant derrière la modalité rencontre/convivialité et la modalité détente/loisir, le jardinage constitue néanmoins l'activité centrale des vacants jardinés[136]. L'étude des pratiques de jardinage ne peut négliger l'analyse des espèces plantées au sein des vacants jardinés afin de caractériser les types d'essences cultivées. La question 8 du questionnaire s'intéresse aux espèces plantées : « Qu'avez-vous planté dans le jardin ou sur votre parcelle ? ». Sept modalités de réponse sont possibles : plantes aromatiques, légumes, fleurs et fruitiers, mélange à dominante plantes aromatiques, mélange à dominante fleurs et fruitiers, mélange à dominante légumes et « rien ». Les modalités de réponse sont conçues pour que l'interrogé puisse choisir soit un type précis de plantes (aromates, fleurs-fruitiers ou légumes) soit une catégorie plus souple caractérisée par

[135] Notion formalisée par Joffre Dumazedier dans son ouvrage *Vers une civilisation du loisir* (Dumazedier, 1962). Le semi-loisir désigne une activité d'expression de soi dans le temps libre ayant une dimension utilitaire et conservant un lien avec le travail professionnel ou la production domestique (Coulangeon, 2005). Par exemple, le jardinage, le bricolage ou encore le tricot sont définis comme des semi-loisirs.

[136] Une présentation détaillée des résultats de cette question est proposée dans le chapitre suivant.

la prédominance d'un des types prédéfinis[137]. Les résultats à la question sont présentés à l'aide de l'histogramme suivant (cf. figure V-1).

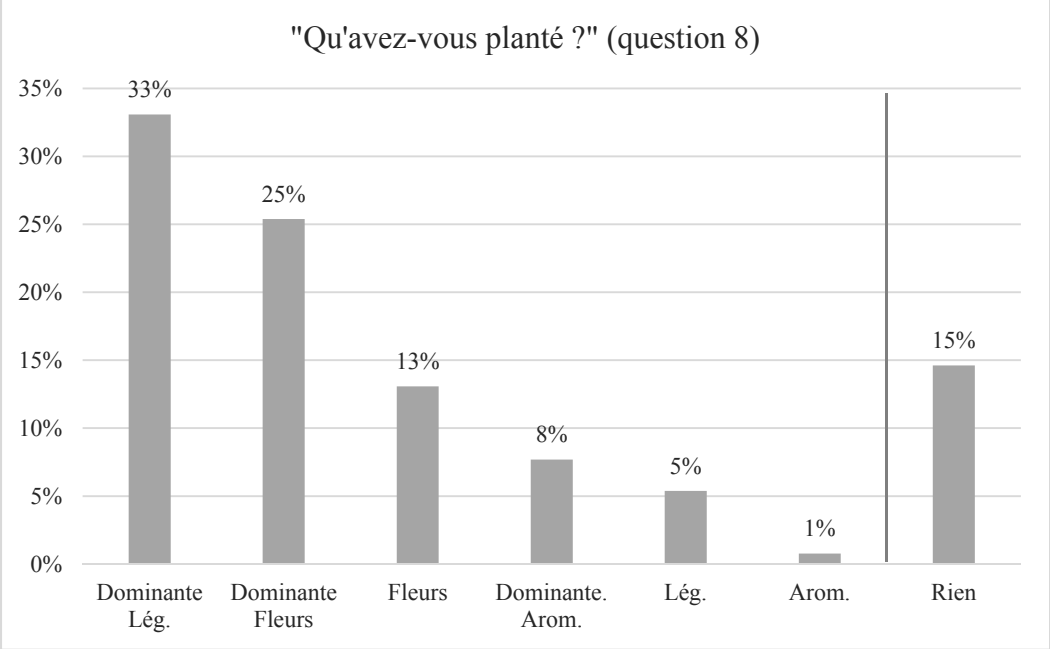


Figure V-1 Les usagers plantent « surtout » des légumes et des fleurs

Source : Données questionnaires (2010-2011) pourcentages établis sur 130 enquêtés, Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Il faut, tout d'abord, souligner la proportion d'interrogés qui déclarent ne pas jardiner (15 %). Ces derniers se justifient en affirmant entreprendre d'autres activités, essentiellement du bricolage ou invoquent des problèmes de santé (mal de dos, rhumatismes etc.). Le graphique ci-dessus démontre ensuite que les deux tiers des interrogés ne se limitent pas à un type de plantes cultivées puisque ces derniers ont opté pour une modalité de réponse plus ouverte, comprenant la notion de dominante. Nous arrivons au même résultat (38 %) si l'on regroupe les catégories légumes et dominante légumes d'une part, les catégories fleurs-fruitiers et dominante fleurs-fruitiers d'autre part. Le vacant jardiné est donc véritablement à mi-chemin entre le potager et le jardin d'agrément. La coexistence de ces deux dimensions peut toutefois être source de tensions entre les usagers. Une des salariés de l'association « J2P » qui gère le *Jardin des petits passages* évoque la partition des usagers en deux groupes :

> *« […] on a eu un peu deux clans si tu veux qui ont commencé un peu à...à réfléchir, c'était le clan des fleurs et celui du potager donc ça c'est depuis 2, 3 ans, c'est toujours la même bataille tous les ans, la place des fleurs et la place du potager dans ce jardin et...voilà (rires). »* (25 avril 2012)

[137] Les fruitiers correspondent à des plantes ou à des arbustes comme les fraisiers ou les framboisiers.

Si l'on se focalise sur les choix uniques, on se rend compte que les usagers sont presque trois fois plus nombreux à affirmer planter uniquement des fleurs que des légumes, ce qui prouve bien que la finalité productive est loin d'être prédominante. Les légumes que l'on recense dans les vacants jardinés sont les légumes que l'on trouve couramment dans les potagers, en fonction des saisons : pomme de terre, poireau, oignon, chou, carotte, petits pois, haricots, radis, salade, et tomate pour citer les principaux. La proportion des légumes dans les vacants jardinés est toutefois plus importante dans les jardins divisés en parcelles individuelles, dans le cœur comme à la périphérie de l'agglomération, ce qui confirmerait le maintien d'un lien étroit entre jardinage individuel et production. Certaines parcelles ressemblent à un jardin familial miniature[138], comme le montre cette photographie d'une parcelle du jardin *La Serre aux légumes* dans le 19ème arrondissement de Paris (cf. photographie V-1).



Photographie V-1 Une parcelle potagère dans La Serre aux légumes

Cette parcelle est presque intégralement consacrée aux légumes en dehors des plants de fraisiers sur la partie gauche. De bas en haut, on identifie notamment des courgettes, des salades, des choux et des haricots.

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2011.

Concernant les fleurs, les rosiers sont sans conteste les fleurs les plus représentées dans les vacants jardinés avec les fleurs à bulbe qui sortent de terre au début du printemps (tulipes, crocus, narcisses essentiellement). Dans les jardins divisés en parcelles individuelles, les parcelles collectives sont consacrées aux fleurs, comme dans le cas du vacant jardiné *Les Petits*

[138] Nous faisons ici uniquement référence à la dimension potagère des vacants jardinés. Nous avons défini au cours du chapitre I les principales ruptures entre jardin familial et jardin partagé, qui en font deux territoires-objets bien distincts.

prés verts à Aubervilliers (cf. photographie V-2), ce qui n'empêche pas certains jardiniers de fleurir leur parcelles.



Photographie V-2 La parcelle centrale et collective est dédiée aux tulipes

Une petite structure en bois portant le nom du jardin « Les petits prés verts » a été installée sur cette parcelle.

Source : Hélène Ballis ©, avril 2012.

Les fraisiers et les framboisiers sont les fruitiers les plus répandus bien qu'on puisse également trouver des groseilliers et des cassis. Des arbres fruitiers viennent parfois s'ajouter aux plants et arbustes fruitiers. Les fruitiers sont généralement plantés le long des murs d'enceinte du jardin ou des grilles. Enfin, on retrouve des aromatiques dans tous les vacants jardinés : persil, basilique, menthe, coriandre mais aussi romarin, thym, lavande ou encore sauge. Dans les jardins gérés collectivement, il est fréquent qu'un carré leur soit réservé.

Les graines ou les boutures sont généralement achetées dans le commerce par chaque jardinier ou groupe de jardiniers partageant une même parcelle. Des commandes groupées sont parfois passées auprès d'associations spécialisées (« Kokopelli »[139] notamment). Les trocs de plantes[140] constituent également une opportunité pour les jardiniers. Enfin, la sphère du jardin partagé et la sphère domestique peuvent être associées ; les usagers prélèvent des boutures de

[139] « Kokopelli » est une association à but non lucratif, fondée en 1999 œuvrant pour « la Libération de la Semence et de l'Humus et la Protection de la Biodiversité alimentaire ». Elle souhaite préserver le droit de semer librement des semences potagères et céréalières, de variétés anciennes ou modernes, libres de droits et reproductibles (http://kokopelli-semences.fr, site internet consulté le 30 janvier 2014).

[140] Ces manifestations organisées par les municipalités et les associations, réunissent des jardiniers qui peuvent échanger des plantes, des boutures ou encore des graines.

leurs plantes d'extérieur (terrasses, balcons) pour les destiner au jardin. Les jardiniers ne sont pas à la recherche de plantes rares. Le manque d'éclectisme semble être dû à plusieurs facteurs : le souhait de réussir les cultures en s'orientant vers des végétaux annuels peu fragiles et à la croissance rapide, le coût limité des semences ou des plants ainsi que le désir de manger des variétés connues et reconnues de tous. Certaines expérimentations méritent toutefois d'être notées : la culture de légumes et de fleurs anciens et oubliés ainsi que l'acclimatation de plantes originaires des pays des usagers ou ramenées de voyage. Toutefois ces essais sont rares dans le premier cas, peu concluants dans le deuxième cas car les plantes, essentiellement tropicales donc non adaptées, sont vouées à moyen terme à dépérir.

Les espèces cultivées des vacants jardinés ne diffèrent donc pas de celles de l'ensemble des jardins potagers et d'agrément. La question 9 du questionnaire « Pourquoi ce choix ? » permet de fournir des précisions supplémentaires. Six réponses sont proposées : dimension écologique, choix commun, dimension culinaire-gustative, dimension esthétique-ornementale, dimension apprentissage-expérimentation et une modalité « autre ». La modalité choix commun est relative aux parcelles partagées. L'histogramme suivant synthétise les réponses (cf. figure V-2).

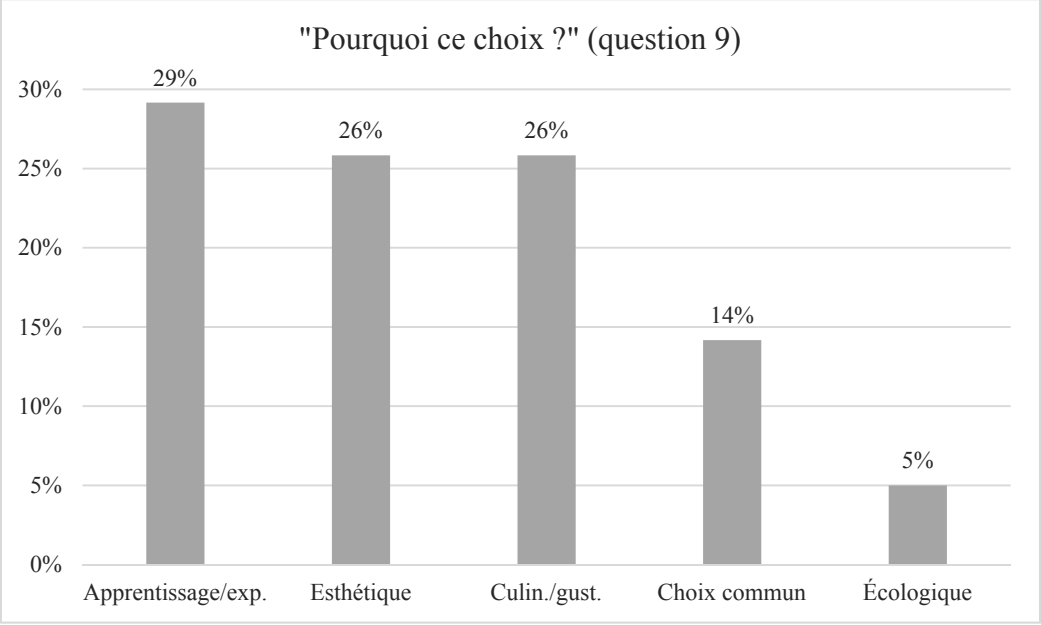


Figure V-2 Privilégier la culture de fleurs et de légumes pour apprendre, embellir et goûter sa production

Source : Données questionnaires (2010-2011) pourcentages établis sur 120 questionnaires car 10 interrogés ont choisi la modalité « pas de jardinage » à la question précédente, Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Une faible attention est accordée à la dimension écologique puisque seuls 5 % des interrogés l'ont choisie. La modalité « choix commun », quant à elle, rassemble plus

de 10 % des usagers. L'apprentissage et l'expérimentation constituent les principales raisons explicitant le type d'espèces plantées. L'expérimentation est davantage le fait des jardiniers confirmés, qui déplorent d'ailleurs le manque de compétences et de connaissances des usagers, comme Jean-Paul Potonet, coordinateur du collectif « Jardizneuf » :

> *« Dans les jardins partagés d'aujourd'hui on est quelques-uns à faire office de professeurs parce qu'on est les seuls à y connaître un peu quelque chose. C'est le problème qu'on a à l'heure actuelle, c'est pas un gros problème mais y a un déficit de connaissances en jardinage, qui est évident. »* (9 avril 2012)

Pour les accompagner, les municipalités mettent en place des ateliers et organisent des conférences à l'image du réseau Main Verte parisien. Toutefois, certains thèmes sont récurrents (le compostage notamment) et les manifestations se rapportent essentiellement à l'environnement et à la biodiversité[141]. Les événements ne répondent donc pas forcément à la demande de la majorité des usagers, qui souhaitent simplement se former aux techniques de jardinage. La transmission de savoirs et de savoir-faire, alimentée par la lecture notamment de magazines spécialisés, se réalise donc entre les jardiniers au sein du vacant jardiné. Le choix des espèces cultivées répond ensuite de façon équivalente à des motivations culinaires et gustatives (26 %) et esthétiques (26 %). Deux éléments sont invoqués pour justifier l'importance de la dimension culinaire et gustative : le plaisir de manger ce que l'on produit et le souhait d'une autre alimentation. Même dans les vacants jardinés en périphérie de l'agglomération où la finalité productive est plus importante, elle reste largement secondaire. En outre, le plaisir de manger ce que l'on cultive est certes assouvi mais modestement compte-tenu des superficies affectées. Le partage des produits cultivés dans les jardins collectifs peut d'ailleurs être à l'origine de tensions tandis que l'ouverture au public prive parfois les jardiniers d'une partie de la récolte[142]. Quant au caractère ornemental, il se rapporte à la culture des fleurs du jardin et à l'amélioration du cadre de vie.

[141] Entre juin 2012 et février 2014, quatre ateliers « biodiversité » ont été proposés : fabriquer des produits de lutte contre les nuisibles au naturel (mars 2013), favoriser la présence des papillons (avril 2013), construire des nichoirs pour les oiseaux (janvier 2014) et exposer les bases de la permaculture (février 2014). Des conférences ont également été organisées sur les auxiliaires du jardin (essentiellement les insectes en février 2013), les associations de plantes pour lutter contre les ravageurs et les maladies (mars 2013), ainsi qu'une séance consacrée aux plantes menacées (mai 2013). D'autres acteurs franciliens et nationaux proposent des cycles de conférences sur la biodiversité comme Naturparif, la Société Nationale d'Horticulture de France ou l'Office Pour les Insectes et leur Environnement tandis que des animations d'observation de la flore et de la faune, de construction d'abris pour la faune sont organisées fréquemment dans certains vacants jardinés. L'analyse de l'offre concernant les ateliers et les conférences Main Verte met toutefois en évidence la prédominance de la thématique des déchets et du compost.

[142] Certains vacants jardinés comme les Jardins du Ruisseau ont ainsi apposés des affichettes visant à proscrire la cueillette « sauvage » : « Merci de laisser aux jardiniers le plaisir de savourer leur récolte. Il est donc interdit de cueillir fleurs, fruits et légumes » (observation du 2 juillet 2011).

Ainsi, le développement des vacants jardinés répondrait davantage à une envie de pratique de jardinage qu'à un désir de reconnexion à la « nature » des usagers. L'analyse du choix des espèces plantées ne met pas à jour de spécificité du jardinage urbain collectif en comparaison des jardins privés et familiaux[143]. En tant que territoires hybrides entre jardin potager et jardin d'ornement, les finalités esthétiques et culinaires sont importantes, surtout le goût et le plaisir de manger ses propres aliments semblent déterminants. L'apprentissage et l'expérimentation constituent le premier motif du choix des espèces. Toutefois, le vacant jardiné ne se limite pas à un simple lieu de loisir à l'échelle locale. En tant qu'espace jardiné en ville médiatisé et visible, il constituerait un territoire moteur de la protection de l'environnement et de l'agriculture urbaine.

1.2 L'inscription des vacants jardinés dans des dynamiques multiscalaires : la protection de l'environnement urbain et la promotion de l'agriculture urbaine

Depuis les années 1970, la multiplication des catastrophes naturelles et technologiques et les dérèglements environnementaux ont contribué à remettre en cause l'idée d'un équilibre planétaire. La tenue de conférences internationales comme celles de Stockholm en 1972 et de Rio en 1992 a relayé cette inquiétude et a abouti à faire de l'environnement une préoccupation centrale. Si cette question n'est pas nouvelle, elle a désormais atteint une dimension mondiale et se décline à toutes les échelles. C'est d'ailleurs l'environnement qui constitue la pierre angulaire du développement durable à l'occasion du sommet de la terre de 1992, au point qu'environnement et développement durable sont parfois confondus (Jégou, 2007).

Dans les jardins partagés en général, à très grande échelle, la protection de l'environnement, mise en avant par les acteurs institutionnels et les usagers, oriente les pratiques de jardinage. En effet, une attention particulière est accordée aux ressources (eau, sol), à la consommation d'énergie et à la spécificité des caractéristiques climatiques et physiques des terrains. Si l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement fait consensus, c'est parce qu'elle répond à des enjeux « glocaux[144] » : éduquer et sensibiliser les citadins aux questions environnementales, participer à l'amélioration de l'environnement métropolitain (ou à sa restauration) et embellir son cadre de vie. En outre, le développement de

[143] Des différences en termes d'usages peuvent toutefois être notées quant à la végétation spontanée. Nous y reviendrons dans la deuxième partie de ce chapitre consacrée à la biodiversité.

[144] Le terme glocal a pour origine le concept japonais « *Dochakuka* » signifiant que les techniques pour cultiver la terre doivent s'adapter aux conditions locales. Le mot a été popularisé au cours des années 1990 par le sociologue britannique Roland Robertson.

la pratique de l'activité jardinage, parce qu'il conduit à envisager les villes comme des milieux productifs, participerait à l'essor d'une l'agriculture urbaine.

1.2.a Améliorer l'environnement ou améliorer son environnement ?

La protection et le respect de l'environnement apparaissent comme des points essentiels des documents d'encadrements des jardins partagés. La confrontation des chartes de Paris et de Montreuil, de la convention d'occupation temporaire de *Gentil'jardin* à Gentilly ainsi que des statuts et du règlement intérieur de l'association « Les jardins de Saâcy » de la commune de Saâcy-sur-Marne en témoignent (cf. tableau V-1).

Paris	**Montreuil**	**Gentilly**	**Sâacy-sur-Marne**
Charte	Charte	Convention	Statuts, article 2
Principe général Il participe au maintien de la **biodiversité** en milieu urbain et au **développement d'une présence végétale dans la ville**	Principe général Un moyen de préserver la **biodiversité** en milieu urbain et **d'augmenter la présence végétale dans la ville**	Principe général Un jardin partagé est un terrain d'expérimentation pour des **pratiques respectueuses de l'environnement**, qui participe au maintien de la **biodiversité** en milieu urbain	Principe général L'association promeut le **respect de l'environnement** grâce à l'utilisation par ses membres de végétaux adaptés au sol et au climat et la pratique de méthodes de culture évitant l'utilisation de produits phytotoxiques
Charte	Charte	Convention	Règlement intérieur
Privilégier une gestion écologique du site	**Privilégier une gestion écologique du site**	**Respect des critères environnementaux sur le site**	**Respect de l'environnement**
Planter des essences sans recourir aux pesticides et aux engrais chimiques	En n'utilisant pas les produits chimiques (phytosanitaires et engrais chimiques)	Proscrire les produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques	Éviter les produits phytosanitaires de synthèse (pesticides, désherbants), engrais chimiques
Développer le compostage de proximité	En développant le compostage de proximité	Développement du compostage de proximité	Développer le compostage
Développer la récupération des eaux de pluie	En réduisant la consommation d'eau si possible par la récupération des eaux de pluie	Gérer de façon autonome les ressources naturelles, en particulier l'eau, en installant notamment sur le site un dispositif de récupération des eaux pluviales	De gérer de façon économe les ressources naturelles comme l'eau
Planter des espèces potagères adaptées au sol et au climat	En privilégiant des variétés et leur adaptation à la biodiversité locale, aux sols et au climat de la ville	Planter des essences adaptées au sol et au climat	
		Aucune activité susceptible de polluer le sol et aucun départ de feu ne sont autorisés	Aucune activité susceptible de polluer le sol n'est autorisée
	En plantant des plantes saines biologiquement et en évitant les semences industrielles		
	En encourageant les jardiniers à conserver, ressemer, échanger et diffuser les semences qu'ils pourront produire		

Tableau V-1 L'environnement dans les documents d'encadrement des vacants jardinés

Sources : Chartes des jardins partagés de Paris, de Montreuil, convention d'occupation et d'usages de *Gentil'jardin* et règlement intérieur du *Jardin partagé de Saâcy*.

Dans le cas de chaque commune, deux points sont consacrés à l'environnement. Le premier point, d'ordre général souligne la promotion du respect de l'environnement et la

préservation de la biodiversité ; nous reviendrons sur la thématique de la biodiversité dans la deuxième partie de ce chapitre. Dans les chartes de Paris et de Montreuil, ce point introductif et généraliste assimile l'environnement à la composante végétale (« développement d'une présence végétale dans la ville ») alors que les documents de Gentilly et Saâcy-sur-Marne appréhendent davantage l'environnement en termes de pratiques « respectueuses ». Ces dernières sont toutefois détaillées dans l'ensemble des documents, en constituant des points de devoirs des chartes (relatifs à une « gestion écologique du site »), un point du contrat d'occupation de *Gentil'jardin* et un point du règlement intérieur de l'association de Saâcy. Les termes employés sont intéressants : « privilégier », « est demandé » car ils font état du caractère incitatif de ces préconisations. Toutefois, ce choix sémantique n'exclut pas les interdictions, notamment dans le cadre des chartes, plus contraignantes. Si le degré de proscription est variable, seule l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques est catégoriquement interdite dans le cas des communes de Paris, Montreuil et Gentilly.

Cette démarche s'inscrit dans une évolution politique du traitement des espaces verts. Avant même l'adoption par le Parlement, le 23 janvier 2014, d'une proposition de loi interdisant les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022, un certain nombre de communes françaises se sont engagées dans la voie du « zéro phyto ». En 15 ans, la Ville de Paris a par exemple réduit les achats de pesticides de 90 %. Pour la gestion de ses espaces verts, la Ville a même obtenu la certification ISO 14001 « Soins aux végétaux : méthodes alternatives et raisonnées ». Enfin, en 2007, 63 espaces verts parisiens ont été labellisés « espaces verts écologiques». La commune de Montreuil a quant à elle totalement abandonné l'usage des pesticides dans ses espaces verts depuis 2008. En Île-de-France, bien que peu nombreuses, de plus en plus de communes s'orientent vers l'objectif du « zéro-phyto ». Au niveau national, le lancement du Plan Écophyto[145], centré sur l'agriculture qui est de loin l'activité la plus utilisatrice de pesticides avec 100 000 tonnes par an et 90 % des utilisations[146], constitue un signal fort de la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de ruptures opérées au cours des années 1970 concernant le traitement et l'entretien des espaces verts publics, initiées en Amérique du nord et qui se sont diffusées en Europe à partir des années 1980. L'influence des mouvements

[145] Ce plan, formalisé en 2008, à la suite du Grenelle de l'environnement, vise à réduire l'usage des pesticides au niveau national.
[146] Cf. l'annexe du rapport du Sénat relatif à la qualité de l'eau et assainissement en France présentant les données statistiques des pesticides : http://www.senat.fr/rap/l02-215-2/l02-215-239.html, site consulté le 2 février 2014.

écologiques ainsi que la réduction des budgets de fonctionnement des villes a contribué à définir un modèle de gestion écologique qualifiée de différenciée (Aggeri et Donnadieu, 2000). Ce type de gestion repose sur trois objectifs : l'organisation rationnelle de l'espace vert, l'amélioration de la qualité paysagère et de la qualité de vie, enfin l'alliance de la préservation et de la restauration de l'environnement par la diversification des milieux et des espèces (Curdy, 2009).

Dans les documents d'encadrement, trois autres éléments sont définis comme composants d'une gestion écologique : le développement du compostage, la gestion de la ressource en eau et l'adaptation des essences plantées aux conditions édaphiques et climatiques locales. L'eau doit être utilisée rationnellement et les usagers sont encouragés à réduire leur consommation grâce à la récupération des eaux pluviales. Les éléments concourants à une gestion écologique du site sont plus nombreux dans la charte de Montreuil et concernent la qualité biologique des plantes. Ces dernières doivent être « saines » et les jardiniers doivent éviter « les semences industrielles ». Enfin, ils sont encouragés à réutiliser et à échanger les semences obtenues.

Les extraits des documents d'encadrement ayant trait à la dimension environnementale des jardins partagés et aux préconisations environnementales sont plus denses que ceux relatifs aux dimensions politiques (cf. chapitre IV) et sociales (cf. chapitre VI). Leurs formulations sont proches d'une commune à l'autre. La prédominance quantitative de ces extraits en raison notamment de l'énumération de « bonnes pratiques » témoigne de l'importance accordée par les acteurs politiques aux questions environnementales. Une telle préoccupation politique vis-à-vis de l'environnement n'est pas neutre puisqu'elle joue sur les dimensions sécuritaires et sanitaires pour légitimer l'intervention des autorités publiques (Latour, 2004).

Face à la force de ce discours dominant, plusieurs questions émergent : les usagers des vacants jardinés adoptent-ils les pratiques décrites dans les documents d'encadrement ? Et si c'est le cas, cette démarche est-elle le résultat du caractère normatif du discours politique ou bien le produit d'une réelle adhésion aux pratiques préconisées ? La majorité des adhérents revendique la mise en place de pratiques et de dispositifs favorisant une gestion écologique du site et déclare que le jardin joue un rôle écologique important à l'échelle du quartier. Une affirmation vérifiée par le traitement de la question 13.2 du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens (« Diriez-vous que le jardin a un impact positif pour le quartier concernant l'aspect écologique ? » avec trois modalités de réponse : faible, moyen et important). En effet, plus de la moitié des usagers déclare que le jardin a un impact important d'un point de

vue écologique et un peu plus d'un tiers qu'il a un impact moyen. Ainsi, discours politiques, discours et pratiques des usagers semblent converger.

Deux questions du questionnaire concernent la mise en place et la nature des dispositifs visant à garantir une gestion écologique du jardin (question 19.1 et 19.2 : « Mettez-vous en place des dispositifs relatifs à une gestion écologique du jardin ? », « Lesquels ? »). Les résultats de la première question, à choix binaire, démontrent que 91 % des interrogés répondent par l'affirmative. La question suivante, à choix multiples, propose plusieurs modalités de réponse : récupération de l'eau de pluie, panneau solaire, compost ainsi que les modalités « autres » et « ne sait pas ». En dehors du panneau solaire, les équipements proposés sont les plus répandus. Certains dispositifs peuvent même être fournis par les municipalités comme les cuves de récupération des eaux pluviales. L'objectif de cette question était de confirmer la généralisation de certains matériels mais également d'obtenir des précisions quant à leur diversité potentielle au travers de la modalité « autre ». Or, les résultats ont confirmé uniquement la généralisation de certaines installations (cf. figure V-3).

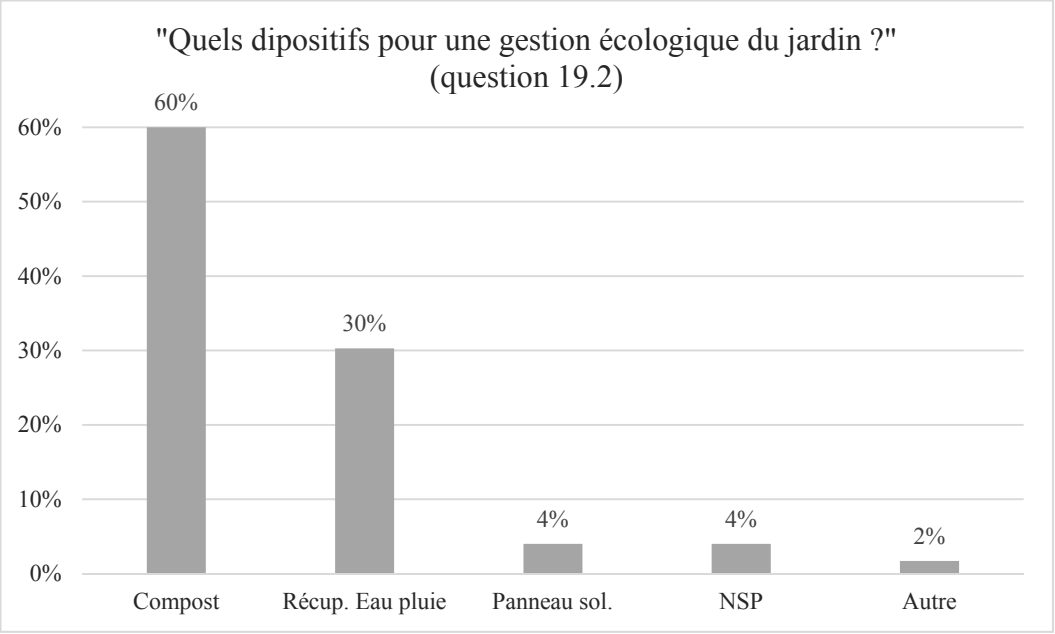


Figure V-3 Le compost et la récupération des eaux pluviales : les deux dispositifs les plus généralisés

Source : Données questionnaires (2010-2011) pourcentages établis sur 175 réponses (question à choix multiples), Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Le compost et la récupération des eaux de pluie représentent 90 % des réponses exprimées. La modalité « autre » n'a été choisie que par trois interrogés qui ont assimilé la formation et l'information à des équipements. Enfin, plus d'interrogés ont choisi la modalité « ne sait pas » (NSP) que la modalité « autre ». Ces résultats mettent donc en évidence une

faible variété des dispositifs voire leur standardisation. Toutefois, si on retrouve dans l'ensemble des vacants jardinés franciliens un appareillage similaire, certaines associations se sont spécifiquement focalisées sur un en particulier. Le compostage est spécifiquement mis en avant dans certains jardins. L'association du Jardin *Leroy Sème* s'est ainsi équipée de bacs individuels à compost pour les usagers (cf. photographie V-3).



Photographie V-3 Bac à compost individuel du jardin Leroy Sème

Texte : Je ne jette plus, je composte ! J'alimente mon composteur avec les déchets de la cuisine. Fruits et légumes crus ou cuits découpés en morceaux, restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes…), coquilles d'œufs, filtres et marc de café, sachets de thé et d'infusions, papier essuie-tout.
Source : Kaduna-Eve Demailly ©, octobre 2010.

L'économie de l'eau est également au cœur de certains vacants jardinés au point que certaines associations renoncent à la création d'un point d'eau et au raccordement au réseau, pourtant proposés par les municipalités, comme dans le cas du *Jardin partagé des jeunes pouces* :

> *« […] j'sais plus combien ça coûtait un branchement, mais c'était 7 000 euros je crois, un branchement d'eau donc...on était là à dire que ça serait aberrant de dépenser une telle somme pour mettre un branchement d'eau qui devra être détruit... on va en profiter pour essayer de faire quelque chose...d'innover de...un peu en fait de prendre les contraintes pour en faire des spécificités. »* (Jardin partagé de jeunes pouces, 11 avril 2012)

Le président de l'association du *Jardin partagé des jeunes pousses* nous explique que ce refus, motivé par le coût décrit comme prohibitif compte-tenu du caractère temporaire du jardin, a incité les usagers à adopter d'autres pratiques et à leur a permis de prendre conscience de leur surconsommation d'eau potable. L'économie de la consommation en eau est essentiellement relative à la mise en place de récupérateurs d'eaux pluviales installés sous les cabanes de jardin, les toits constituant les principales surfaces de collecte. Cette démarche n'est pas inédite. Elle est largement répandue chez les jardiniers amateurs possédant un jardin privé, comme le prouve les résultats de plusieurs enquêtes[147]. En outre, l'utilisation de l'eau de pluie est une pratique historique dans les jardins ouvriers bien que peu documentée (Mucig et Le Nouveau, 2013). Dans ce rapport centré sur les jardins collectifs adhérents de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, les auteurs mettent en évidence que l'eau de pluie, principalement destinée à l'arrosage, est récupérée dans des cuves placées sous les abris de jardin et sous les locaux communs. Ainsi, on retrouve dans les vacants jardinés les mêmes dispositifs et les même usages que dans les jardins familiaux et privés. Puisque les factures d'eau sont réglées par les associations, la récupération des eaux pluviales présente un avantage économique certain avant même son intérêt environnemental.

Au-delà de ces préconisations favorisant une gestion écologique, certains vacants jardinés se sont spécialisés dans le développement de pratiques culturales spécifiques comme le *Jardin du sens de l'humus* à Montreuil. Sur le site de l'association[148], le vacant jardiné est décrit comme « *un jardin expérimental et éducatif, d'inspiration permaculturale, où sont évaluées les différentes méthodes de jardinage biologique existantes et les techniques d'amélioration du sol à partir de divers amendements* ». La permaculture est un mode d'aménagement écologique du territoire, visant à concevoir des systèmes stables et autosuffisants et à produire de la nourriture en renforçant l'écosystème. L'association organise régulièrement au sein du vacant jardiné ou dans d'autres lieux du département des week-ends et des stages d'initiation à la permaculture.

En définitive, les initiatives centrées spécifiquement sur la gestion écologique sont peu nombreuses. Force est de constater que, par ailleurs, toutes les obligations et les préconisations ne sont pas respectées. Nous avons pu par exemple observer dans six vacants jardinés à Paris et en Seine-Saint-Denis l'utilisation de pesticides. À une exception près il s'agit de jardins

[147] L'enquête conduite par l'Union des entreprises pour la Protection des Jardins et espaces verts en 2007 a révélé que 67 % des personnes possédant un potager ou un verger ont installé ou avaient l'intention d'installer une citerne de récupération des eaux de pluie (UPJ et CSA, 2007). Une autre enquête conduite par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage en 2008 a démontré que 53 % des jardiniers français récupéraient les eaux de pluie (UNEP et IPSOS, 2009).

[148] http://senshumus.wordpress.com/, site consulté le 2 février 2014.

divisés en parcelles individuelles dans lesquels, en raison de la délimitation d'un lot affecté, chaque jardiner est plus indépendant du collectif que dans les jardins gérés collectivement. Enfin, les pratiques préconisées (compostage et gestion économe de l'eau par exemple) peuvent être sources de dysfonctionnements et de tensions ponctuelles. Le compost, associé au terme de « proximité » dans les documents d'encadrement, est parfois ouvert aux habitants du quartier, comme dans le *Jardin Fessart*. Cela n'est pas sans poser de problème car les déchets de cuisine s'accumulent à un rythme trop rapide par rapport aux capacités de volume des composteurs ; les usagers doivent alors refuser les déchets des riverains, qui ne cachent pas leur incompréhension et leur déception. Autre exemple, en commençant ce travail nous avons constaté que certaines municipalités réglaient les factures de consommation d'eau imputables aux associations de quelques vacants jardinés. Ce traitement inégal provoquait des jalousies entre les associations mais depuis la situation a été normalisée[149].

Les points précis concourants à une gestion écologique du site, mis en avant dans les documents d'encadrement sont mis en œuvre dans les vacants jardinés. Les produits phytosanitaires et les engrais chimiques sont proscrits et l'on constate une généralisation des composts et des cuves de récupération des eaux pluviales mais peu d'initiatives vont au-delà des préconisations. Ainsi, les pratiques et les dispositifs favorisant une gestion écologique du site constitueraient, en définitive, davantage une réponse concrète à une injonction politique que la démonstration d'une réelle adhésion des usagers à ces principes. La question 10 du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés corrobore ce résultat. Elle s'intéresse aux motivations de fréquentation du vacant jardiné en proposant huit modalités qu'il s'agit de hiérarchiser : protection de l'environnement en ville, activité de jardinage, détente/loisir, rencontre/convivialité, éducation/citoyenneté, famille et « autre motivation ». La réponse protection de l'environnement en ville n'arrive qu'en quatrième position. Si l'amélioration et la protection de l'environnement en ville ne semble pas être des finalités en soi de l'investissement des usagers des vacants jardinés, la généralisation de quelques pratiques respectueuses de l'environnement semble avoir des incidences sur les pratiques quotidiennes et domestiques. En ce sens, le vacant jardiné constituerait un outil efficient de sensibilisation des citadins aux questions environnementales.

L'analyse lexicale des 43 entretiens, a révélé 81 occurrences du terme d'environnement (cf. tableau récapitulatif, annexe 6). Il est plus employé par les acteurs institutionnels parisiens

[149] À titre de référentiel le jardin des Soupirs, d'une surface de 360 mètres carrés, consomme en moyenne 10 mètres cubes d'eau par an (7 m^3 en 2012, 11m^3 en 2011, 13m^3 en 2010) et acquitte une facture annuelle d'une trentaine d'euros.

et franciliens[150], qui l'associent davantage que les usagers aux termes d'éducation (8 occurrences contre 2 pour les usagers) et de sensibilisation (2 occurrences contre aucune pour les usagers). Les usagers se réfèrent essentiellement à la dimension pédagogique par le biais des partenariats et la mise à disposition d'une parcelle destinée aux structures scolaires et parascolaires. Pourtant, les enfants investissant généralement leur parcelle le mercredi sont peu en contact avec les jardiniers. D'ailleurs, l'aspect éducation/citoyenneté ne constitue pas une motivation centrale de la fréquentation du jardin (question 10 du questionnaire cf. ci-dessus) puisqu'elle se classe en cinquième réponse. Cependant, la participation au jardin semble sensibiliser les usagers aux questions environnementales. Le résultat à la question 17 du questionnaire (« Vous sentez-vous davantage concernés par les questions environnementales depuis que vous participez au jardin ? » avec trois modalités de réponse oui, non et peut-être) va dans ce sens. Si plus de la moitié des interrogés répond par la négative, ils sont 45 % à répondre par l'affirmative. Presque tous réagissent à cette question. Quelle que soit leur réponse, ils insistent sur le fait qu'ils se sentiraient déjà concernés par l'environnement et que cet intérêt est moteur de leur fréquentation du vacant jardiné ; un résultat qui n'est pourtant pas en cohérence avec les résultats de la question 10 et qui soulignerait donc la force de l'impératif environnemental. Ils mettent en avant, lors de discussions informelles le fait que les pratiques adoptées au jardin ont des conséquences sur leur vie quotidienne, notamment en ce qui concerne le traitement des déchets et la consommation d'eau. La mise en œuvre de pratiques concrètes permet de sensibiliser les usagers (enfants comme adultes) aux questions environnementales dans l'enceinte du jardin et se traduit également par l'adoption de comportements favorables à la protection et à l'amélioration de l'environnement dans leur vie quotidienne.

Les vacants jardinés participent à la sensibilisation des usagers aux thématiques environnementales mais aussi à celle des citadins de façon plus large en raison de leur visibilité et de leur développement. Toutefois, les usagers semblent être plus sensibles à l'amélioration de leur cadre de vie local qu'aux enjeux globaux (améliorer, restaurer l'environnement). Un aspect abordé de façon marginale par l'ensemble des acteurs institutionnels : élus, administratifs et associatifs. Les questions 13.2 à 13.5 du questionnaire sont relatives à l'appréciation du rôle du vacant jardiné à l'échelle du quartier (« Diriez-vous que le jardin a un impact positif sur le quartier concernant l'impact écologique (13.2), l'embellissement (13.3), les relations de proximité et de voisinage (13.4), les relations avec les acteurs du quartier (13.4) avec trois modalités de réponse : faible, moyen et important). L'embellissement est décrit par 80 % des

[150] Avec les acteurs institutionnels (élus, administratifs et associatifs) 28 entretiens ont été menés contre 15 avec les usagers.

interrogés comme l'impact important le plus significatif du vacant jardiné. Cet aspect est d'autant plus accentué que le jardin succède à un espace généralement en friche, souvent encombré par les déchets sauvages et donc assimilé à un lieu sale et dégradé. Plusieurs usagers insistent sur cette dimension ; tout en regrettant le caractère transitoire du jardin, ils affirment qu'il est toujours préférable à la friche, comme cet usager de *La Goutte verte* :

> *« C'est évident que c'est forcément mieux que rien, que un truc qui finit en dépotoir donc...ça apporte forcément quelque chose...même si c'est pas un jardin qui est mâture et...magnifique. »* (10 juin 2012)

L'aspect esthétique n'est pas central dans la définition du vacant jardiné donné par les politiques. Toutefois, certaines municipalités ont mis en place des programmes visant le réinvestissement et la végétalisation des vacants par les habitants comme la commune de Montreuil avec la création du programme de végétalisation participative « On sème à Montreuil » en 2011[151]. Commune pilote sur les questions de biodiversité, le programme « On sème à Montreuil », qui ne se limite pas aux jardins partagés, souligne la dynamique d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie. Un descriptif sur le site internet[152] précise : « *La municipalité souhaite développer la présence du végétal dans l'espace public en accompagnant les habitants qui veulent participer à l'embellissement de leur rue tout en retrouvant le plaisir de travailler la terre. [Notamment en valorisant les] espaces dits "résiduels" (délaissés ou friches, talus laissés à l'abandon) […] Pourquoi ? Pour un cadre de vie plus verdoyant, dans un contexte où les jardins montreuillois sont souvent peu visibles depuis la rue. Pour se réapproprier une pratique et un morceau de territoire en ville (être "acteur" de son paysage).* »

Or, le vacant jardiné représente pour une majorité d'usagers un attribut de l'amélioration du cadre de vie voire un symbole de défense du cadre de vie. Dans le passage des Soupirs, caractérisé par un habitat collectif bas et la présence de maisons individuelles, le jardin est le produit d'une mobilisation des riverains contre un projet de voie de dégagement d'un parking. Il est devenu l'espace vert de la rue. Son influence s'exerçant à l'échelle micro-locale, il concoure à valoriser encore un peu plus un cadre de vie déjà privilégié.

L'appréhension du vacant jardiné comme vecteur de pratiques contribuant à protéger et à améliorer l'environnement est partagée par les acteurs institutionnels et les usagers. Pourtant sa traduction en pratique fait état d'un bilan en demi-teinte. La proscription des produits phytosanitaires et des engrais chimiques, le compostage et la récupération des eaux pluviales contribuent certes à sensibiliser les usagers aux thématiques environnementales dans l'enceinte

[151] On peut également citer le programme « Nature + » initié par la Mairie du 20ème arrondissement en 2009.
[152] http://www.montreuil.fr/environnement/espaces-verts-et-jardins/on-seme-a-montreuil/, site consulté le 22 février 2014.

du jardin comme dans leur vie quotidienne. Si le rôle écologique du vacant jardiné à l'échelle du quartier est, pour ces derniers, loin d'être négligeable, son rôle en termes d'embellissement de leur cadre de vie est plébiscité. Ainsi, au décalage entre les discours communs relatifs aux enjeux globaux (protéger et améliorer l'environnement) et les pratiques « standardisées » mises en œuvre par les usagers s'ajoute la prédominance des intérêts particuliers et tangibles à l'échelle locale.

La renaturation urbaine (Emelianoff, 2002) s'inscrit dans un objectif de protection de l'environnement. Elle participe également à questionner le caractère fertile de la ville alors que le thème de l'agriculture urbaine dans les villes du nord est en pleine émergence. Les jardins collectifs sont décrits comme des composants centraux de cette agriculture urbaine (Duchemin, 2013). Mais qu'en est-il des jardins partagés et plus spécifiquement des vacants jardinés de la métropole parisienne ?

1.2.b De la difficulté de considérer les vacants jardinés comme maillons de l'agriculture urbaine

La pratique de l'agriculture a toujours été omniprésente dans les grandes villes du sud même si les pouvoirs publics cherchaient plutôt à l'éradiquer qu'à la favoriser. Désormais, face au défi de la croissance démographique, l'agriculture s'envisage comme une réponse à la question de la sécurité alimentaire tout en contribuant à l'avènement de villes plus durables (Mougeot, 2010). Bien que répondant à des usages différents, les villes du nord ne sont pas en reste. L'enjeu n'est pas la subsistance mais une pratique de loisir et un désir d'autoproduction. Depuis la fin des années 1970, l'agriculture urbaine est en plein essor dans les villes des pays industrialisés, notamment aux États-Unis et au Canada. Les fermes urbaines installées sur les toits comme celle d'Eagle farm ou de Brooklyn Grange, situées à Brooklyn ou encore la ferme Lufa dans le quartier de la guenille à Montréal ont été érigées en modèle. Dans la lignée, des projets de fermes verticales[153] font leur apparition mais aucun n'a pour le moment été réalisé. En France, aucune ville n'accueille encore de fermes urbaines mais des projets sont à l'étude. Nous pouvons ainsi évoquer le projet d'une ferme biologique valorisant les déchets organiques à Paris dans le cadre de l'appel à projet « végétalisation innovante » de la Ville de Paris[154] ou

[153] Ce concept aurait été développé par un professeur en santé environnementale et microbiologie de l'Université de Columbia : Dickson Despommier, à la fin des années 1990.
[154] Présentation détaillée du projet consultable en ligne : http://www.fichier-pdf.fr/2013/10/01/v-ile-fertile-appel-a-projet-vegetalisation-innovantev2/, site consulté le 3 février 2014.

encore un projet de serres installées sur des toits à Romainville dans le département de la Seine-Saint-Denis. Dans le 20ème arrondissement, une champignonnière urbaine a été installée. Ce dispositif (*U-Farm* Champignonnière) créé par Cédric Pechard permet de cultiver des pleurotes en valorisant le marc de café des débits de boisson alentours une commercialisation de proximité.

Des mouvements, à l'image d'« Incredible Edible »[155] (Les Incroyables Comestibles en France), ont contribué à envisager la ville comme un milieu productif. En quelques années, ce mouvement a pris une ampleur considérable[156]. En France, ces potagers en libre-service apparaissent en 2012. Aujourd'hui, des collectifs sont implantés dans toutes les régions françaises et un important réseau répondant au nom des « Incroyables Comestibles » s'est constitué et structuré[157]. Si cette mise en culture urbaine est initialement la résultante d'une situation de précarité économique, la dimension nourricière de la ville est également valorisée en tant que telle dans son aspect sauvage (cueillettes de plantes et de champignons dans les forêts et les grands parcs urbains). Cette « quête de nourriture » (traduction imparfaite du terme anglais de *foraging*) conduit également à repenser l'aménagement et la gestion de l'écosystème urbain (McLain, Hurley, Emery et Poe, 2014).

Au niveau parisien, le collectif « Projet Vergers Urbains »[158] vise à développer la présence des arbres fruitiers en ville. Leur but est certes de produire des fruits mais aussi d'initier une démarche collective tout en sensibilisant les citadins aux cycles naturels des saisons et en contribuant à l'amélioration de l'environnement urbain. Ses membres sont issus du mouvement « Villes en transition » et du mouvement « Colibris »[159] ainsi que d'associatifs promouvant la culture urbaine. Un espace leur a été dédié au cœur du jardin éphémère installé sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville entre le 15 juin et le 12 juillet 2013. Les élus centraux et municipaux ainsi que la DEVE semblent plutôt favorables au développement de telles initiatives. Par contre, d'autres directions et services de la municipalité comme la Direction de la *Voirie* et des Déplacements (DVD), la Direction de la *Propreté* et de l'Eau (DPE) ainsi que

[155] Cette démarche a été initiée par deux mères de famille en 2008 résidant dans la commune de Todmorden dans le nord de l'Angleterre et dont la population est largement confrontée aux effets de la crise économique. Le principe est simple : il s'agit de cultiver des légumes dans des bacs sur les espaces délaissés, qui peuvent ensuite être récoltés par tout un chacun. Des panneaux à proximité des bacs indiquent « nourriture à partager ».

[156] Une carte mondiale d'« *Incredible Edible* » est disponible sur Google Maps : https://maps.google.fr/maps/ms?ie=UTF8&oe=UTF8&msa=0&msid=202531131044232307167.00047a6716e90d2b443d4, site consulté le 3 février 2014.

[157] Incroyables comestibles France (http://www.incredible-edible.info/), site consulté le 3 février 2014.

[158] Projet Vergers Urbains : http://villecomestible.org/projet-vergers-urbains/, site consulté le 3 février 2014.

[159] Le mouvement « Colibris » est une plate-forme d'échange qui rassemble des individus et des acteurs collectifs soucieux de réfléchir à un nouveau projet de société. Le mouvement est initié en 2006 par Pierre Rabhi sous la forme d'une association loi 1901.

le Service de l'arbre sont plus réticents. Ils craignent que les fruits tombés à terre soient à l'origine de chutes et que les enfants soient tentés de monter dans les arbres. Malgré quelques réticences, ce projet dispose du soutien des élus, ce qui témoigne d'une évolution de la perception de la « nature », qui n'est plus uniquement envisagée comme un attribut ornemental. Les liens entre vacants jardinés et vergers urbains sont assez forts puisque certains usagers de jardins sont largement investis dans le projet de vergers urbains, notamment dans les jardins *La Goutte verte* et *Ecobox* dans le 18ème arrondissement. Une des salariés de l'association *Ecobox* nous explique qu'elle fait partie de l'équipe qui est à l'origine du projet :

> *« Ça nous a amené aussi à vouloir monter une autre association qui s'appellerait "Les Vergers Urbains" ...sur ça, justement imaginer la ville comestible et au lieu de mettre des arbres euh d'ornement, on mettrait des arbres fruitiers ».* (Ecobox, 6 avril 2012)

En mars 2012, avec le soutien des adhérents de *La Goutte verte* (ancien vacant jardiné devenu pérenne depuis son installation au sein du nouveau square rue de Jessaint), le collectif « Projet Vergers Urbains » a planté des arbres fruitiers au cœur du square Baschung. Le mouvement est donc en marche même s'il se réalise dans un premier temps au sein des espaces verts publics.

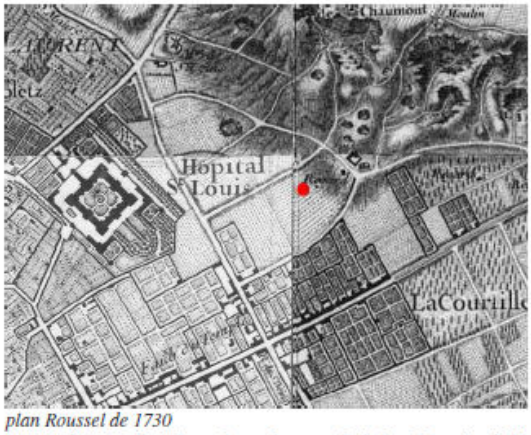
Il est certain que certains membres de vacants jardinés sont moteurs de la diffusion et de la mise en application du concept d'agriculture urbaine. Mais la description des jardins collectifs comme des espaces d'agriculture urbaine (Duchemin, Wegmuller et Legault, 2010) est-elle exacte ? Si la définition fonctionnelle d'Alain Mbaye et Paule Moustier[160] est souvent présentée comme faisant consensus, des travaux ont démontré qu'une dizaine d'acceptions coexistent (Moustier et Fall, 2004). Si l'on définit l'agriculture urbaine comme une activité de production alimentaire, la majorité des jardins partagés n'en sont pas des composantes. En effet, les faibles superficies (bien que croissantes du centre de l'agglomération vers la périphérie) ainsi que le résultat du questionnaire, révélant que le jardinage est la troisième motivation de fréquentation du vacant jardiné après détente-loisir et rencontre-convivialité, démontrent que la dimension productive est secondaire. En outre, le caractère temporaire des vacants jardinés va à l'encontre même de l'avènement d'une agriculture urbaine, car cette dernière, en impliquant une transformation physique du milieu, ne peut s'envisager de façon ponctuelle (Brunet, Ferras et Théry, 2005). Enfin, le développement de l'agriculture urbaine est confronté aux problèmes de pollution et aux répercussions sanitaires sur les produits de consommation. La question de

[160]L'agriculture urbaine est définie comme une agriculture « localisée dans la ville ou à sa périphérie, dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources (sol, main d'œuvre, eau..), alternatives qui ouvrent sur des concurrences mais aussi des complémentarités [entre agriculture et ville] » (Mbaye et Moustier, 1999).

la pollution des sols se pose avec acuité dans le cas des vacants jardinés. Si des études retraçant l'historique des sites sont réalisées par l'ensemble des communes franciliennes (cf. figure V-4), elles n'ont été que récemment transmises aux associations[161].

[161] Leur transmission s'est systématisée depuis la fin des années 2000. Signalons en outre qu'une étude est en cours : le projet POTEX (potagers expérimentaux), mise en place en 2012 par la DEVE. Son objectif est d'identifier les éventuels transferts de polluants entre le sol, l'air et les légumes et de tester différents aménagements pour réduire les risques sanitaires. Quatre modalités de culture (plaine terre, apport de terre végétale, système drainant et hors-sol) et quatre sites (toit-terrasse du 103, avenue de France, secteur Bruneseau, jardin du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris dans le Parc de Choisy et la pépinière d'Achères) ont été choisis. Les résultats sont attendus pour 2014 après trois cycles de culture.

HISTORIQUE DE L'EMPRISE

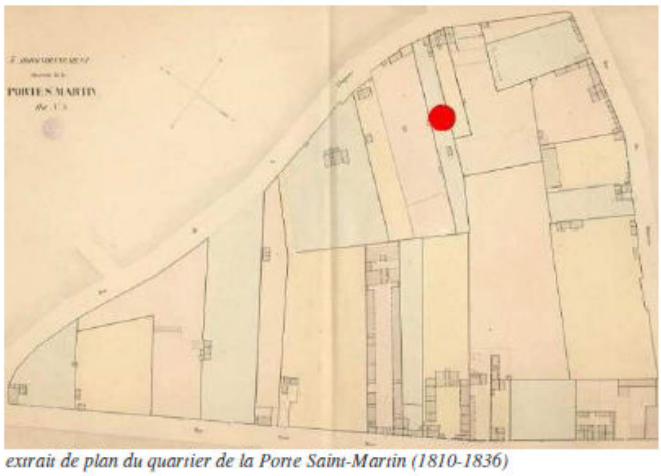


plan Roussel de 1730

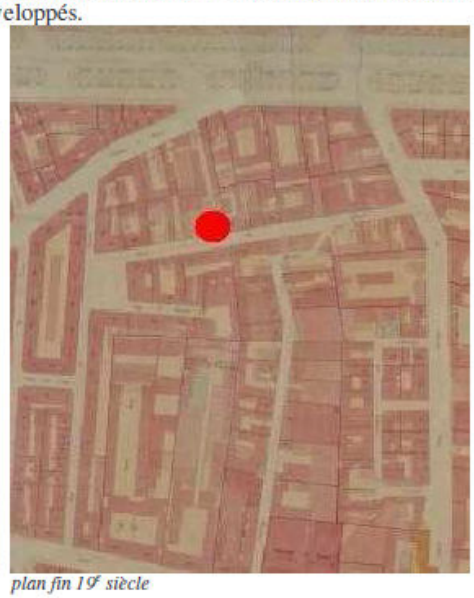
L'hôpital Saint-Louis a été construit en 1612 sur un terrain marécageux. Ouvert de façon intermittente pour combattre les épidémies parisiennes, en 1773 il devint un hôpital permanent suite à l'incendie de l'Hôtel Dieu.

Le faubourg du Temple et le canal Saint-Martin délimitent le quartier de l'hôpital Saint Louis. Avec la construction des gares du Nord et de l'Est, le canal Saint-Martin inauguré en 1825 a contribué à stimuler le développement des activités du quartier. Plusieurs manufactures et de nombreux ateliers se sont développés.

Ainsi, le quartier très peu urbanisé au début du 19e siècle se transforme. Sur le plan en date du fin du 19e siècle, des voies ont été tracées, et les parcelles loties.



extrait de plan du quartier de la Porte Saint-Martin (1810-1836)



plan fin 19e siècle

18 rue du Chalet	
1880	atelier de charronnage où se fabriquaient chariots, charrettes et roues
1914	la fiche parcellaire de 1914 montre que la totalité de la parcelle était bâtie, et à usage d'habitation
des années 1930 à 1970-80	le hangar présent sur la parcelle a été reconverti en entrepôt de vieux métaux
jusqu'à l'aménagement du jardin partagé	il semblerait que le terrain soit resté vague

CONSEQUENCES

Les terrains ont pu être dégradés par des métaux lourds dont la présence serait liée aux activités de travail ou stockage des métaux ainsi qu'à l'apport de remblais de démolition (si des caves étaient présentes, et le sol non recouvert par une dalle, un remblaiement des caves et du sol de surface par les déchets de démolition est possible).

Afin de prendre en compte, dans l'aménagement, la qualité présumée du sol au droit du site et éviter tout contact :

- de la terre végétale sera disposée en surface, séparée du sol par un géotextile ;
- des bacs hors sol seront disposés au-dessus de la terre végétale d'apport.

Figure V-4 La fiche historique du terrain accueillant Les jardins du Chalet dans le 10ème arrondissement

Source : Fiche historique, page 2, Mairie de Paris, DEVE, Agence d'Ecologie urbaine, 2011.

Les usagers des vacants jardinés expriment des inquiétudes quant à la pollution du sol et de l'air. Les études relatives à la pollution des jardins urbains démontrent que les activités urbaines et industrielles (passées et présentes) ont un impact significatif sur la qualité des sols, de même que les caractéristiques du jardin ainsi que les pratiques des jardiniers (Schwartz, 2011). Un travail de recherche portant sur les jardins familiaux à proximité de grands axes de communication en Alsace et en Lorraine a révélé de fortes concentrations en plomb ainsi que des teneurs élevées en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)[162]. Une autre étude publiée en 2010, concernant spécifiquement les jardins communautaires de Montréal a mis à jour des concentrations en plomb et en HAP plus importantes dans les légumes cultivées dans les jardins communautaires que dans des légumes similaires disponibles sur le marché[163]. Au sein des vacants jardinés, la crainte de la pollution du sol peut orienter le choix des cultures, à l'image des usagers du *Jardin nomade* qui ont décidé de pratiquer uniquement la culture des fleurs. Pour parer à toute contamination, les municipalités peuvent imposer l'installation de bacs hors sols (cet aménagement s'est d'ailleurs généralisé dans les vacants jardinés créés les plus récemment). Si les usagers expriment avec insistance le désir de cultiver en pleine terre, un géotextile est installé entre le sol et la terre végétale mais ce dispositif est coûteux. Le développement de l'agriculture urbaine devra ainsi faire face au défi que représentent les pollutions urbaines surtout en termes de coût.

Les débats concernant la définition du concept d'agriculture urbaine sont relatifs à la dichotomie des deux termes qui la composent (Duchemin, 2012). Dans cette note et dans ses travaux, Eric Duchemin propose une définition beaucoup plus large. En insistant sur l'appropriation de l'espace urbain (des friches et des vacants notamment), il décrit l'agriculture urbaine comme un mouvement social qui est loin de se réduire à la seule production alimentaire. Sans pouvoir être pour autant qualifiée d'horticulture urbaine en raison du développement de l'apiculture et de l'élevage de petits animaux, l'agriculture urbaine s'inscrit dans un mouvement large et réticulaire qui place les objectifs sociaux au centre de ses préoccupations ; l'agriculture urbaine : « *revendique des actions sur l'environnement urbain (lutte aux ilots de chaleur, biodiversité, gestion des déchets organiques urbains, développement de milieu de vie agréable, gestion de l'eau), sur les sociétés (santé, autonomisation sociale et politique, éducation) et sur la production alimentaire (économie sociale, sécurité alimentaire, justice alimentaire) dans une perspective de résilience urbaine.* » (Duchemin, 2012, 1). Si les dimensions

[162] Les HAP sont des composés présents dans tous les milieux environnementaux et sont caractérisés par leur forte toxicité. Ils sont identifiés comme des polluants prioritaires par plusieurs organismes à différentes échelles : Organisation Mondiale de la Santé, Communauté Européenne ou encore l'Environmental Protection Agency aux États-Unis.

[163] Les concentrations sont toutefois inférieures aux recommandations canadiennes et européennes.

productives et économiques apparaissent secondaires dans la très grande majorité des vacants jardinés étudiés, il est certain que des relations entre ville et agriculture se tissent par le biais des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Une petite dizaine de vacants jardinés accueillent des AMAP ponctuellement ou régulièrement (une fois par semaine). Si la distinction des dynamiques (productive, sociale, environnementale) n'est pas totalement satisfaisante, le choix du terme « agriculture urbaine » comme notion globalisante ne l'est pas plus et nous les relirions davantage à la notion (bien que trop large et imprécise) d'environnement.

Pour conclure, le développement des vacants jardinés traduit davantage le souhait des citadins de jardiner et de renouer avec le monde vivant qu'un besoin de reconnexion à la « nature ». Mais cette demande et la pratique de ce loisir se fondent sur une vision tronquée (dimension végétale) et faussée de la nature qui renvoie à une utopie rurale et paysanne corroborée notamment par la place des légumes du potager dans la majorité des vacants jardinés. La dimension récréative est prédominante au détriment de la production. Deuxièmement, le rôle des vacants jardinés comme territoire de promotion de l'environnement et de l'agriculture urbaine est largement mis en évidence dans les discours. Pourtant les pratiques environnementales se résument à une simple application des préconisations inscrites dans les documents d'encadrement tandis que l'impact écologique de ces territoires est jugé moins significatif par les usagers que son impact esthétique**.** Toutefois, par le biais de pratiques ciblées (limitation des pesticides et des engrais chimiques, développement du compostage et gestion économe de l'eau), les vacants jardinés participent à la sensibilisation des usagers et des citadins visiteurs. Il nous semble enfin erroné d'appréhender le vacant jardiné comme composant du développement de l'agriculture urbaine en raison de son caractère temporaire et du fait que la finalité productive soit largement secondaire. Par contre, l'essor des vacants jardinés et l'avènement de l'idée d'une ville fertile participent d'une dynamique convergente ainsi que le démontre l'engagement d'usagers et d'associations dans la promotion de l'agriculture urbaine.

La préservation de la biodiversité est devenue un thème omniprésent des politiques d'environnement urbain et les vacants jardinés sont présentés comme des territoires concourant à la maintenir et la protéger. Les discours relatifs aux liens entre vacant jardiné et biodiversité ainsi que la variété des pratiques instaurées pour la favoriser justifient le choix de consacrer la deuxième partie de ce chapitre à la biodiversité. Nous allons nous attacher à analyser les vacants jardinés sous le prisme de cette thématique en confrontant la place qu'elle occupe dans les

discours, les pratiques mises en œuvre par les usagers et une étude écologique des espèces végétales sauvages entreprise dans 10 vacants jardinés parisiens.

2. Le vacant jardiné, outil de médiation et/ou territoire de biodiversité

Forgé par Walter G. Rosen en 1985 à l'occasion d'un congrès, le concept de « *biodiversity* » a été popularisé par Edward O. Wilson qui nomme ainsi un recueil d'actes de colloque en 1988. Dans un contexte de catastrophisme ambiant, fondé sur l'opposition entre activités humaines et milieu naturel, Edward O. Wilson souligne une érosion manifeste de la biodiversité à l'échelle mondiale. La biodiversité est la contraction de biodiversité biologique. Au-delà d'une simplicité apparente, les scientifiques pointent la relative complexité de sa définition. Généralement utilisée comme synonyme de nature (Raffin, 2005), la biodiversité pose question en ce qu'elle est chargée de normes et de valeurs (Lévêque, 1997). En outre, certains chercheurs soulignent une difficulté sémantique relative au terme de diversité conduisant au fait que la biodiversité constitue une notion agrégative mais non totalisante : « *une notion qui agrège (l'ensemble des espèces, l'ensemble des écosystèmes) mais qui ne totalise pas (chaque espèce, chaque écosystème reste un cas particulier, original)* » (Lepart, Marty et Larrère, 2005). Centrée au départ sur la composante spécifique, la définition de la biodiversité s'élargit au cours des années 1990 pour intégrer la biodiversité intraspécifique et écosystémique. L'analyse de la biodiversité implique alors d'appréhender ces trois dimensions et d'en saisir les interactions. Plus récemment, une quatrième composante s'est imposée : la biodiversité culturelle. Il s'agit d'envisager la biodiversité comme produit de la diversité paysagère et des pratiques sociales (Simon, 2006). Le sommet de la terre à Rio a été déterminant dans la diffusion de ce concept et dans son articulation entre sciences de la nature et sciences sociales. À partir des années 1990, la biodiversité est devenue une préoccupation majeure faisant l'objet de conférences et de politiques aux différentes échelles[164].

[164] Pour donner quelques repères on peut citer au niveau international les conventions RAMSAR (zones humides) et CITES (commerce des espèces) dans les années 1970 ; le sommet de la terre de Rio en 1992 avec la signature de la Convention de la Diversité Biologique ; l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire entre 2001 et 2005 ; la conférence de Nagoya en 2010, qui définit un plan stratégique pour la CDB pour la période 2011-2020. L'ONU a désigné 2010 comme l'année de la biodiversité, la période 2011-2020 comme la décennie de la biodiversité. Au niveau européen, le sommet de Göteborg en 2001, qui vise à réduire l'appauvrissement de la biodiversité est suivi en 2011 de la définition d'une stratégie européenne pour la biodiversité. Au niveau français, deux stratégies nationales ont été lancées (2004-2010 puis 2011-2020) tandis que les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont imposé l'instauration de trames vertes et bleues.

Pourquoi protéger la biodiversité ? Deux arguments principaux sont avancés. Le premier, d'ordre écologique, insiste sur la l'importance de la protection de la biodiversité à différents niveaux (espèce, écosystème, planète « Terre ») pour maintenir un équilibre planétaire et résilient[165] et renvoie à la notion de « solidarité écologique »[166] (Mathevet, 2011). Le second argument, d'ordre économique, questionne non plus uniquement la protection en soi de la biodiversité mais son utilisation (Barbault, 1997). En effet, elle représente à la fois une ressource vitale (alimentation) et potentielle pour remédier à l'homogénéité des systèmes agricoles. C'est également un enjeu pour plusieurs activités économiques (l'industrie avec la pharmaceutique et le secteur tertiaire avec le tourisme). Cependant plusieurs questions et incertitudes sont soulevées. Comment mesurer la biodiversité et lui donner une valeur alors même que les biens environnementaux sont hors marché ? Autre problème, la biodiversité est une réalité mouvante puisque l'on estime que chaque année 15 000 nouvelles espèces sont découvertes.

Davantage que la biodiversité dans son ensemble, nous nous intéressons à la biodiversité urbaine. Système largement artificialisé, la ville est traditionnellement présentée comme un milieu fragmenté (Schal, 2008) et en expansion donc néfaste pour la biodiversité puisque aboutissant à la destruction des espaces naturels (Persiaux, 2008) et donc à la disparition de certaines espèces (Clergeau, Hubert-Moy, Daniel et Butet, 2003).Certaines études ont contribué à mettre en évidence les spécificités abiotiques (températures et précipitations plus élevées, pollution plus importante, plus forte nébulosité, importance de l'éclairage artificiel et de la proportion de sols imperméabilisés) et biotiques (présence d'espèces végétales exotiques, faible représentation des espaces sauvages, sélection des espèces par l'homme, etc.) du milieu urbain (Clergeau, 2011). Alors que plus de la moitié de la population mondiale est urbaine, la biodiversité en ville suscite une attention particulière.

Bien qu'elle constitue un système écologique particulier encore largement à explorer, la ville a toujours été le lieu de vie de nombreuses espèces (Barbault, 2008) caractérisée par une hétérogénéité et des effets de gradients de la ville du centre à la périphérie (McDonnell, Pickett et Pouyat, 1993). En outre, des études ont démontré que l'urbanisation peut favoriser dans une certaine mesure la biodiversité en constituant un refuge pour des espèces confrontées à la

[165] La résilience est la capacité d'un système à s'adapter à un environnement changeant.

[166] La solidarité écologique désigne « l'expression des relations biophysiques – les relations biosphère/humains – et l'expression de ce rapport au niveau culturel et relationnel – autrement dit être, penser, agir en tant qu'humains dans l'entrelacs de ces relations. » (Mathevet, 2011, 14). Dans un contexte d'épuisement des ressources, de diminution de la biodiversité et de déconnexion entre les sociétés et la nature, l'auteur appel à reconsidérer les solidarités écologiques afin de réintégrer la diversité du monde vivant dans nos modes de vie et nos territoires.

disparition de leur habitat par exemple (Clergeau, Hubert-Moy, Daniel et Butet, 2003). Quant aux sociétés urbaines, elles jouent un rôle déterminant : introduction d'espèces allochtones, gestion des espaces verts (« zéro phytos ») etc. La ville, espace d'une « improbable biodiversité » (Arnould, Le Lay, Dodane et Méliani, 2011) pourrait ainsi constituer un avenir pour la biodiversité (Shwartz, Muratet, Simon et Julliard, 2013).

La biodiversité est devenue un terme central des discours scientifiques et politiques sur la nature en ville. L'analyse lexicale des 43 entretiens réalisés avec les usagers et les acteurs institutionnels franciliens révèle un emploi fréquent du terme de biodiversité avec 136 occurrences (cf. tableau récapitulatif annexe 6). Trois résultats émergent de cette analyse. Premièrement, le terme est beaucoup plus employé par les acteurs institutionnels (126 occurrences) que par les usagers (10 occurrences)[167]. Deuxièmement, les acteurs institutionnels parisiens utilisent davantage le terme biodiversité que leurs homologues franciliens (109 occurrences contre 17)[168]. Il est associé au mot plan (plan biodiversité) pour 22 occurrences sur 109. Toutefois, il faut préciser que Philippe Jacob, responsable du plan biodiversité au sein de l'Agence d'Écologie Urbaine de la DEVE, l'emploie à lui seul 55 fois au cours de l'entretien. Troisièmement, des différences marquées se révèlent en fonction du type d'acteur institutionnel, tous territoires confondus. Les élus (31 occurrences) ainsi que les administratifs (82 occurrences dont 55 pour Philippe Jacob) mobilisent beaucoup plus le terme de biodiversité que les autres acteurs institutionnels. Les associatifs franciliens (salariés d'association d'accompagnement, salariés d'associations agréées) l'emploient 11 fois au cours de 7 entretiens, enfin les interlocuteurs des propriétaires de terrain (RFF et Paris Habitat) l'utilisent 2 fois. Pour ces deux derniers types d'acteurs, la dimension sociale du jardin partagé est prédominante. Ainsi, nous pouvons souligner que les acteurs politiques et administratifs (notamment parisiens) sur-emploient le terme de biodiversité tandis que les usagers sont beaucoup plus mesurés quant à son utilisation.

Au-delà de la différence des discours en fonction du type d'acteurs, les vacants jardinés constituent-ils des refuges pour la biodiversité et comment intégrer des territoires temporaires à des processus s'inscrivant dans le champ de la durabilité urbaine ? Dans un premier temps, nous nous focalisons sur les documents institutionnels relatifs à la biodiversité en intégrant

[167] Nous devons préciser que nous avons réalisé 28 entretiens avec les acteurs institutionnels et 15 avec les usagers. Si le rapport est presque de moitié, le suremploi du terme biodiversité reste manifeste car il est 12,6 fois plus important chez les institutionnels (126 contre 10).

[168] À nouveau, précisions que nous avons réalisé 23 entretiens avec les acteurs institutionnels parisiens contre 5 avec les acteurs institutionnels franciliens. Si les acteurs parisiens sont 4,5 fois plus représentés, ils utilisent néanmoins près de 6,5 fois plus le terme biodiversité que leurs homologues.

l'ensemble des jardins partagés, présentés comme de potentiels espaces de biodiversité[169]. Si les jardins partagés sont intégrés dans les documents d'orientation relatifs à la biodiversité urbaine, ils sont absents des documents de planification et ainsi peu protégés d'un point de vue réglementaire (la protection est évidemment encore plus limitée dans le cas des vacants jardinés). Dans un deuxième temps, nous nous intéressons aux discours et surtout aux pratiques des usagers des vacants jardinés, qui se caractérisent par leur diversité. Enfin, les résultats d'un travail réalisé avec un étudiant en écologie Alexandre Peluffo au sein de 10 vacants jardinés parisiens sont présentés. À la lumière d'autres espaces (passages végétalisés et jardins privés), il s'agira de souligner l'efficience des vacants jardinés comme supports de biodiversité.

2.1 De la représentation iconographique des jardins partagés dans les documents d'orientation à leur absence dans les schémas et les plans d'aménagement

L'Île-de-France est une région riche en biodiversité : 80 % de son territoire est constituée de milieux naturels, de forêts et de surfaces agricoles et elle compte 35 sites Natura 2000[170]. Nous allons dans cette partie nous intéresser au lien entre vacant jardiné et biodiversité en examinant, aux échelles régionales, intercommunales et communales, des documents d'orientation (documents d'encadrement des jardins partagés, charte, Agenda 21) et des documents d'aménagement [SRCE, Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), PLU]. Pour élargir notre perspective, nous ne nous limiterons pas aux vacants jardinés mais intègreront l'ensemble des jardins partagés. Nous verrons que jardins partagés et vacants jardinés sont mis en avant dans les documents d'orientation mais que ces préconisations se traduisent peu dans les documents de planification. Plus que des territoires de biodiversité, les jardins partagés semblent avant tout être appréhendés par les acteurs politiques comme des outils médiatiques et de médiation.

2.1.a Le jardin partagé, objet de biodiversité dans les documents d'encadrement et d'orientation

À l'échelle micro-locale, le jardin partagé jouerait un rôle en termes de biodiversité si l'on s'en tient aux documents d'encadrement de plusieurs communes (cf. tableau V-1 ci-

[169] Il nous a semblé nécessaire d'opérer ici un élargissement pour inclure l'ensemble des jardins partagés car les vacants jardinés en tant que tels (comme type de jardin partagé) sont absents des documents d'orientation ainsi que des schémas et des plans d'aménagement.

[170] Nous ne revenons pas sur la diversité et la richesse des espaces ouverts (espaces agricoles, boisés, naturels et les espaces verts urbains), qui a été abordée dans le chapitre III (partie 1.1.a).

dessus). En effet, le jardin partagé « participe au maintien de la biodiversité » (Charte de Paris, convention d'occupation et d'usages de *Gentil'jardin* de Gentilly) ; il constitue « *un moyen de préserver la biodiversité* » (Charte de Montreuil). Au centre de la ville dense, le jardin partagé aurait donc comme mérite de maintenir la biodiversité à défaut de participer à son développement. Un lien est également établi entre biodiversité et jardin partagé dans les plans d'orientation étudiés : la charte régionale de la biodiversité, l'Agenda 21 de Plaine-Commune (deux des vacants jardinés étudiés sont situés à Aubervilliers), le document « Agir pour la biodiversité » de Montreuil ainsi que le Plan biodiversité de Paris.

La Région engage des démarches en faveur de la biodiversité dès 1999 avec la création d'un forum des acteurs de la biodiversité qui aboutit à la rédaction de la charte pour la biodiversité en 2003. La mise en œuvre d'une stratégie régionale pour la biodiversité en 2007 conduit à la révision de la charte par un organe nouvellement créé : l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité Naturparif (Natureparif, 2010). Cette charte, qui vise à la fois à préserver, restaurer et gérer la biodiversité est définie comme « *un outil d'engagement collectif et de valorisation à destination de l'ensemble des acteurs publics et privés franciliens* »[171]. L'objectif est que les structures engagées, publiques ou privées, puissent à partir de la charte mettre en œuvre des actions concrètes et bénéficier de l'accompagnement de l'Agence. La charte rassemble, en 2014, 66 signataires. Parmi eux, la commune de Montreuil ainsi que la communauté d'agglomération Plaine Commune[172]. Les cinq thèmes d'engagements (préserver le vivant et sa capacité à évoluer / assurer un usage durable et équitable de la biodiversité / investir dans le bien commun, le capital écologique / développer, partager et valoriser les connaissances / susciter l'envie d'agir pour la biodiversité) se déclinent en 41 engagements chacun détaillé en cinq actions. Le jardinage collectif apparait dans le troisième engagement : « *sensibiliser aux pratiques de jardinage collectif et individuel favorables à la biodiversité* » du 5ème axe (« *susciter l'envie d'agir pour la biodiversité* »). Cet engagement se caractérise par la mise à disposition ou l'aide à l'achat de dispositifs : composteurs, abris favorables à la biodiversité. Un autre point souligne l'importance d'associer les habitants à la conception et à la mise en place de pratiques favorisant la biodiversité.

On a le sentiment ici que les jardins partagés sont identifiés comme moteurs de l'adoption de pratiques plus favorables à la biodiversité[173] et qu'en ce sens leurs usagers

[171] http://www.chartebiodiversite-idf.fr/, site consulté le 15 février 2014.
[172] Plaine Commune regroupe les communes d'Aubervilliers, d'Épinay-sur-Seine, de L'Île-Saint-Denis, de La Courneuve, de Pierrefitte-sur-Seine, de Saint-Denis, de Saint-Ouen, de Stains et de Villetaneuse.
[173] Des pratiques en partie encouragées ou imposées par les municipalités comme la proscription des pesticides et des engrais chimiques.

constitueraient de bons vecteurs de sensibilisation des citadins à la biodiversité. Il est intéressant de noter qu'une photographie d'un jardin partagé de Montreuil figure en couverture de la plaquette de présentation de la charte au côté de jacinthes des bois, d'une crossope aquatique[174] et d'une animation pédagogique nature. Les images de la couverture sont éloquentes et donnent les clés de la charte : l'Île-de-France est un territoire riche en biodiversité, pour la protéger et la développer il faut sensibiliser les enfants et encourager les pratiques vertueuses des citadins (grâce notamment aux jardins partagés). Compte-tenu de l'échelle régionale, la charte est davantage centrée sur des actions que sur des territoires précis. La mention des jardins partagés est plus claire dans les documents d'orientation des échelles inférieures, comme l'Agenda 21 de Plaine Commune.

La communauté d'agglomération de Plaine Commune a adopté une stratégie d'Agenda 21 nommée Terre d'avenir le 20 mars 2012, qui développe cinq axes de transformation principaux dont « Plaine-nature, Plaine de nature ». On peut lire dans le descriptif de cet axe que le respect et la protection de la biodiversité a vocation « *à devenir la règle dans l'aménagement urbain du territoire* »(Plaine Commune, 2012b, 9). Le document précise que l'Agenda 21 va permettre à la structure intercommunale de construire une stratégie de « développement » de la biodiversité afin de s'inscrire comme un acteur central des stratégies départementales et régionales relatives à la biodiversité (Plaine Commune, 2012a). Dans ce document, le lien entre jardin partagé et biodiversité n'est pas flagrant. Dans le premier et le troisième livret, l'accent est mis d'une part sur l'appropriation collective et citoyenne de la nature en ville ; d'autre part sur le développement et le maintien des espaces végétalisés pour l'équilibre écologique. Si le vacant jardiné *Les Petits prés verts* occupe presqu'un tiers de la page consacré à l'axe « Plaine-nature, plaine de nature » (cf. figure V-5), c'est plus comme une représentation des nouvelles formes de nature que comme un espace vecteur de pratiques favorisant la biodiversité urbaine. À l'inverse, la commune de Montreuil fait une place de choix aux jardins partagés au sein du document « Agir pour la biodiversité ».

[174] Musaraigne d'Europe qui évolue dans un milieu semi-aquatique (*Neomys fodiens)*.



Figure V-5 La « nature » comme axe de transformation pour l'Agenda 21 de Plaine Commune. Quand le vacant jardiné occupe un tiers de page...

Source : Plaine Commune, 2012a.

La commune de Montreuil aborde la question de la préservation et le développement de la biodiversité dans plusieurs documents comme son Agenda 21 ou son Rapport développement durable de 2013[175]. Un document spécifiquement dédié à cette question, « Agir pour la biodiversité », édité en 2013, constitue une synthèse des politiques et des actions entreprises. Le rôle des habitants et les nouvelles formes de jardinage urbain sont mis en évidence et structurent l'éditorial rédigé par la maire de la commune Dominique Voynet. En effet, la protection de la biodiversité nécessite l'importance d'une mobilisation transversale et citadine : « *c'est peut-être un peu notre spécificité, avoir compris que la biodiversité ne sera pas protégée sans le concours des forces vives locales* » et d'ajouter que cet investissement est notamment rendu possible par la création de jardins partagés : « *Ainsi, depuis 2008, la municipalité laisse le champ libre aux habitants pour transformer des terrains en lieux de respiration partout dans la ville. Résultat ? Une quinzaine de nouveaux jardins partagés ont été créés en trois ans.* ». Une page de ce rapport est consacrée au « développement du jardin par et pour tous », regroupant jardins privés, partagés et familiaux. La politique des jardins partagés est toutefois centrale comme semble l'indiquer la place occupée par la carte des jardins partagés communaux au centre de la page. Dans la présentation générale, c'est la dimension sociale qui est valorisée. Le point suivant est plus spécifiquement consacré à la

[175] Le Rapport développement durable est un document élaboré en application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif à la situation des collectivités territoriales en matière de développement durable. Il présente les actions entreprises et projetées au niveau communal.

biodiversité et met en avant les engagements et préconisations de la charte des jardins partagés : préservation de la biodiversité et jardinage écologique. Dans l'exemple de Montreuil, la participation des citoyens est jugée comme primordiale pour protéger la biodiversité et les jardins partagés comme les territoires les plus significatifs et visibles d'une mobilisation citadine ; les jardins partagés apparaissent ainsi comme des territoires clés de la biodiversité urbaine. À l'inverse, les jardins partagés parisiens également encadrés par une charte à Paris sont relativement absents du Plan biodiversité adopté en 2011.

Au printemps 2010, la commune de Paris organise une grande concertation réunissant près de 300 participants pour aboutir en octobre de la même année à la publication d'un livre blanc de la biodiversité. Ce libre blanc a servi de base à l'élaboration du Plan biodiversité adopté le 15 novembre 2011 par le Conseil de Paris. Il se structure autour de trois points (renforcer les continuités écologiques ; mieux intégrer la biodiversité dans le développement durable ; développer et fédérer la connaissance : l'observatoire de la biodiversité[176]) et a pour but d'encourager les innovations et de poursuivre les actions engagées par la municipalité. Il préconise notamment d'ici 2014 l'identification précise et la réalisation d'un schéma des trames vertes et bleues. Le plan ne fait que peu référence aux jardins partagés. En effet, ils sont évoqués dans le cadre de quatre actions sur 30. Dans le premier axe, ils s'inscrivent dans les actions déjà réalisées relatives à l'aménagement de parcelles de la Petite Ceinture pour accueillir la biodiversité avec l'exemple des *Jardins du Ruisseau* (18ème arrondissement) et du *Jardin vert-tige* (14ème arrondissement). Dans le deuxième axe, on retrouve les jardins partagés dans l'action 8 (« Renforcer le maillage vert »). Le constat des faibles disponibilités foncières met à jour le potentiel de la végétalisation des toitures. Quelques jardins partagés sur toitures réalisés et en projet sont alors présentés. Enfin, les jardins partagés sont représentés dans l'action 28 (« Sensibiliser le public, développer des démarches participatives ») du troisième axe, à nouveau dans l'encadré des actions déjà réalisées. Il est précisé que la municipalité souhaite valoriser et diffuser les bonnes pratiques adoptées par les acteurs parisiens à l'aide notamment de fiches pratiques dont certaines sont disponibles comme « Créer et participer à un jardin partagé ».

Finalement, à l'instar de la commune de Montreuil, les jardins partagés s'inscrivent dans les actions déjà réalisés ; ils constitueraient ainsi un aboutissement en soi en matière de biodiversité. Les jardins partagés abordés dans le Plan biodiversité de Paris sont *a priori*

[176] L'observatoire parisien de la biodiversité a ouvert en 2012 dans le 5ème arrondissement, square du Capitan. Ses missions sont de : fournir une expertise scientifique, prodiguer des conseils techniques et participer à la sensibilisation et à la formation.

pérennes et minoritaires car spécifiques d'un point de vue de la situation (jardin partagé de toiture, vacant jardiné installé sur la Petite Ceinture). En outre, bien que peu intégrés au plan, ils sont présents sous forme de photographies dans les axes deux et trois. Au total, dans ces deux parties on recense une cinquantaine de photographies dont neuf représentent des jardins partagés. La distinction entre outil de médiation et outil médiatique est mince au point que les acteurs administratifs les confondent, à l'image de Philippe Jacob, responsable du Plan biodiversité :

> *[…] c'est quelque chose [les jardins partagés] qui est intégré, on l'a mis, on l'a noté un peu comme dans les objets un peu médiatiques ou de médiation ; on va dire pas médiatiques, de médiation…* (30 avril 2012)

La majorité des élus et administratifs parisiens font référence au Plan biodiversité au cours des différents entretiens réalisés sans pour autant établir un lien direct avec les jardins partagés. Ainsi, l'adjointe au maire de Paris, Fabienne Giboudeaux, nous explique que l'équipe municipale commence à réfléchir à la mise en place de friches végétalisées comme réserves de biodiversité. La référente développement durable au sein de la Direction de l'urbanisme Cédissia De Chastenet souligne surtout l'évolution de la prise en compte de la biodiversité dans les études d'impacts et les études préalables. Enfin, l'adjointe au maire du 20ème arrondissement chargée de l'environnement souligne la nécessité de mener un travail en transversalité et en synergie avec les différents services de la municipalité.

Il ressort de cette analyse des documents d'orientation en matière de biodiversité que les jardins partagés sont présents essentiellement parce qu'ils sont visibles dans le territoire urbain et médiatisés. Ils sont considérés comme des objets de biodiversité pour deux raisons principales. Dans un premier temps, le jardin partagé participe à l'adoption de bonnes pratiques. La proscription de produits phytosanitaires et l'installation de dispositifs sont mises en avant bien que ces pratiques s'inscrivent dans le cadre des devoirs et des préconisations formalisés par les municipalités dans les documents d'encadrement. Dans un deuxième temps, le jardin partagé en tant qu'initiative citoyenne concourt à la sensibilisation des citadins et à la diffusion des bonnes pratiques. Les jardins partagés semblent davantage constituer des outils de médiation et de sensibilisation au thème de la biodiversité que des territoires de biodiversité. En effet, l'analyse des documents de planification et des schémas d'aménagement témoigne de l'absence de la prise en compte des jardins partagés comme maillons des trames vertes car ils ne disposent pas d'un statut de protection réglementaire spécifique.

2.1.b Le constat de l'absence des jardins partagés dans les documents de planification

Au-delà des documents d'orientations, la biodiversité est inscrite par les acteurs institutionnels dans les documents de planification par le biais de la notion de trame verte et bleue, mise en place à la suite du Grenelle de l'environnement. La Loi Grenelle 1 de 2009 institue la création d'une trame verte et bleue à l'horizon 2012 et inscrit la préservation de la biodiversité dans l'article L.100 du code de l'urbanisme. La loi Grenelle 2 portant « Engagement national pour l'environnement », en 2010, introduit la notion de trame verte et bleue dans le code de l'environnement et les continuités écologiques dans le code de l'urbanisme. Les trames se conçoivent à trois échelles : nationale avec le document-cadre « Orientations nationales » et les Guides trames vertes et bleues ; au niveau régional avec le SRCE et au niveau local puisque les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent prendre en compte et intégrer ce dernier schéma. Les trames vertes et bleues deviennent ainsi un nouvel outil d'aménagement du territoire et traduisent une nouvelle conception de l'aménagement mêlant enjeux écologiques et sociaux (Arrif, Blanc et Clergeau, 2011). Pensée au départ pour enrayer la perte de biodiversité, les trames recouvrent des fonctions de plus en plus variées en raison notamment de la mise en évidence de la multifonctionnalité des espaces végétalisés (Selmi, Weber et Mehdi, 2013). Toutefois, les acteurs concernés par les trames se concentrent sur deux aspects principaux : les continuités et les connectivités écologiques et les services écosystémiques (Mehdi, Weber, Pietro et Selmi, 2014).

Le premier SRCE a été approuvé par le conseil régional d'Île-de-France le 26 septembre 2013 et adopté par le préfet de région le 21 octobre 2013. Résultat de la collaboration entre l'Etat, la région et le comité régional trames vertes et bleues, il comprend cinq volumes : un document synthétique et pédagogique, l'identification et la caractérisation des trames, un diagnostic régional accompagné de la définition de priorités régionales et d'un plan d'action, un atlas cartographique et un rapport environnemental[177]. Bien que ce schéma constitue un document d'aménagement durable du territoire, il n'est pas opposable aux tiers. Par contre, au niveau local, les documents de planification (SCOT, PLU) doivent prendre en compte et intégrer le schéma régional pour réduire la fragmentation écologique des territoires. Ainsi les trames vertes s'envisagent comme des outils d'aménagement multiscalaire bien que davantage

[177] La composition des éléments composant le SRCE a été définie par le n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue.

formalisées à l'échelle régionale par le biais du SRCE. L'application de ce schéma aux échelles plus fines n'est d'ailleurs pas sans poser de difficultés (Cormier, Lajartre et Carcaud, 2010).

Dans le SRCE, la planche centrale des départements de Paris et de la petite couronne[178] présentant les composantes et les objectifs de la trame verte et bleue fait figurer les jardins et les espaces verts urbains ainsi que les friches. Compte-tenu de l'échelle (1 : 75 000), il est impossible de distinguer les jardins partagés. Les continuités identifiables relient les espaces de nature d'une superficie conséquente (parcs et bois) et s'appuient sur de linéaires identifiés (Petite Ceinture). À l'échelle intercommunale (SCOT) comme à l'échelle communale (PLU), les jardins partagés ne sont pas représentés dans les documents d'urbanisme. L'absence d'une catégorie « jardin partagé » dans les planches cartographiques des documents d'urbanisme n'est toutefois pas totalement surprenante. Il semble logique qu'à l'échelle régionale et intercommunale, ces espaces souvent interstitiels n'apparaissent pas, ce qui justifie en outre la transposition des orientations régionales dans les PLU pour disposer d'une analyse plus fine. En outre, le caractère largement disséminé des jardins partagés, et ce bien que leur nombre se soit particulièrement accru ces dernières années, peut expliquer leur absence. Plus que des supports aux trames vertes, la définition de ces trames à l'échelle locale pourrait favoriser leur intégration dans les continuités écologiques identifiées (ainsi que d'autres initiatives de végétalisation), comme nous l'explique Cédissia De Chastenet :

> *[…] la révision du PLU devra intégrer un schéma des trames vertes et bleues et donc les bâtiments qui seront sous les flèches, enfin sous les trames devront sans doute un peu végétaliser prioritairement leurs toitures et éventuellement leurs espaces libres pour la mise en place de jardins partagés. Et puis aussi on peut imaginer que les espaces publics qui se trouveront sous ces trames devront aussi végétaliser plus pour...pour permettre alors soit l'installation de jardins partagés soit on est aussi en train de réfléchir à des aménagements, des végétalisations de pieds d'arbres qui pourraient être gérés par les riverains.* (8 novembre 2012)

L'objection scalaire se double de l'objection temporelle. En effet, les jardins partagés sont des territoires urbains récents et l'affirmation de leur inscription durable est peut-être un peu hâtive. Les révisions des PLU (comme celui de Paris qui débute cette année) donneront à terme des indications plus précises alors que plusieurs élus interrogés ont questionné la validité et la qualité des catégories du PLU parisien concernant les espaces verts et les espace libres. Bien sûr, l'objection principale est relative aux vacants jardinés. Dans quelle mesure ce type de jardins partagés peut-il être intégré aux trames vertes urbaines et protégé alors même qu'il est temporaire ? La conciliation entre protection et transition semble très ardue. Et cette question

[178] http://www.natureparif.fr/applications/SRCE/cartePPC.php/?q=03, site consulté le 15 février 2014.

s'est posée dès la mise en place des jardins partagés parisiens alors que la ville était en pleine révision de son PLU, comme nous le confirme Laurence Baudelet, qui a élaboré le Programme Main Verte :

> *« On a essayé de les faire inscrire au PLU […] ceux qui sont inscrits dans les parcs publics sont de tout façon, de fait protégés au PLU, c'est des zones non constructibles mais pour les autres effectivement ça n'a pas été possible parce que justement, pour ceux qui étaient sur des terrains à titre temporaire, c'était trop compliqué enfin de gérer cet élément éphémère c'est à dire qu'on inscrit au PLU du durable et donc des usages éphémères, on savait pas trop comment les zoner, comment les faire apparaitre, comment les prendre en compte et donc voilà... Ce qui fait que ça apparait comme des...au PLU ça apparait comme des terrains à construire sans usages. »* (9 mai 2012)

La pérennisation des vacants jardinés semble donc nécessaire si l'on souhaite les intégrer aux trames vertes urbaines comme le souligne Philippe Jacob et comme le réclament les associations de jardin partagé à l'image du collectif « Jardizneuf ». À l'occasion des élections municipales de 2014, le collectif a envoyé un courrier aux élus du 19ème arrondissement en réclamant : « *que les candidats s'engagent sur le maintien et le développement des jardins partagés. Il faut notamment que des réserves foncières soient créées dans le cadre de la révision du Plan d'occupation des sols qui doit avoir lieu en 2014* ». (Compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2014). Mais même les autres types de jardins partagés, définis comme « pérennes » sont inégalement protégés. Les jardins intégrés dans des espaces verts publics sont protégés par défaut, comme ceux des institutions nationales comme le Palais de Tokyo. Par contre, les jardins de résidence, ne sont pas définis comme des espaces verts et ne disposent donc pas de statut de protection particulier. Ainsi, si la prise en compte des jardins partagés dans les trames vertes est souhaitée, elle ne pourra se réaliser qu'à la condition qu'ils accèdent à une protection réglementaire.

Les jardins partagés ne sont pas intégrés dans le SRCE régional qui s'est avant tout appuyé sur les espaces verts de grande superficie et les linéaires végétalisés existants. L'inscription des trames dans les documents à plus fine échelle permettra peut-être de les insérer, notamment à l'occasion des révisions des PLU. Toutefois, les vacants jardinés ne pourront en être des éléments constitutifs à moins d'être pérennisés.

En définitive, si les jardins partagés et les vacants jardinés sont présents dans les documents d'orientation relatifs à la biodiversité c'est avant tout comme illustrations et comme objets de médiation en ce qu'il participe de la diffusion de bonnes pratiques et de la sensibilisation des citadins à la protection de la biodiversité. Leur rôle de territoire de biodiversité comme maillon de trames écologiques est pour le moment inexistant (ou du moins n'est pas pris en compte) ne figurant pas dans les plans d'urbanisme sans protection

réglementaire uniforme. Quant à l'inscription des vacants jardinés temporaires dans les documents d'urbanisme, elle semble compromise à moins qu'ils ne soient pérennisés. Les vacants jardinés participent toutefois au développement de la présence végétale en ville et à la diffusion de bonnes pratiques en matière d'environnement et de biodiversité. Le constat du découplage entre portée écologique et sensibilisation a été soulevé à l'occasion du programme Écoquartier mis en en place par la Ville de Montréal en 1995 par Diane Saint-Laurent : « *Il s'agit dans bien des cas de projets de plantation ou de revégétalisation de sites dégradés ou abandonnés (terrains vacants, ruelles, friches etc.), dont la portée écologique reste faible, selon l'expérience montréalaise, parce qu'elle est davantage conçue pour la sensibilisation* » (Saint-Laurent, 2000).

Après avoir examiné la place des jardins partagés et des vacants jardinés dans les documents d'orientations et d'urbanisme, nous souhaitons confronter les pratiques des usagers à cette valorisation institutionnelle symbolique. L'étude des pratiques et de relevés réalisés avec l'aide d'un écologue dans 10 vacants jardinés démontre que les vacants jardinés ne se limitent pas à des outils de médiation mais constituent des territoires de biodiversité à part entière.

2.2 Mettre en perspective les pratiques en faveur de la biodiversité et l'étude des espèces végétales sauvages dans 10 vacants jardinés parisiens

Au cours des observations et des discussions informelles menées lors du travail de terrain, les usagers des vacants jardinés se déclarent sensibles et attentifs à la biodiversité urbaine. Un propos qui se matérialise par la mise en place de dispositifs divers dont il nous est toutefois difficile de mesurer l'efficacité. Afin de proposer un diagnostic écologique de la richesse de la biodiversité dans les vacants jardinés, nous présentons les résultats préliminaires d'une étude de la diversité végétale sauvage entreprise dans 10 vacants jardinés parisiens. En nous appuyant sur le postulat que la biodiversité est importante car elle conditionne la qualité et la quantité des services écosystémiques[179] (Limoges, 2009), l'examen des pratiques et des relevés écologiques démontre que les vacants jardinés constituent des territoires de biodiversité à la fois en termes de sensibilisation des citadins et en tant qu'abris potentiels des espèces animales et végétales. Notre recherche n'a pas pour objectif de rendre compte de(s) définition(s) de la biodiversité des usagers des vacants jardinés. Plusieurs études ont tâché de formaliser les représentations et les définitions sociales de la biodiversité (Buijs, Fischer, Rink et Young, 2008 ; Simon, Riboulot, Goeldner et Humain-Lamoure, 2012). Ces travaux soulignent la difficulté

[179]Les services écosystémiques sont définis comme les bénéfices retirés par l'homme des processus biologiques. Ces services dont généralement décomposés en quatre catégories : les services de régulation, les services d'approvisionnement, les services ontogéniques et les services socioculturels.

pour les urbains de proposer une définition consensuelle d'autant que leur connaissance des composantes de la biodiversité est restreinte. En France, une étude réalisée a révélé que si 67 % des urbains enquêtés affirment prendre plaisir à observer les oiseaux, 86 % d'entre eux ne savent reconnaître aucune espèce (Clergeau, Mennechez, Sauvage et Lemoine, 2001). Si nous n'approfondissons pas la question sémantique, nous nous intéressons aux pratiques mises en œuvre en faveur de la biodiversité. Les usagers des vacants jardinés se déclarent sensibles à la question de la biodiversité. Quelles pratiques sont mises en place et comment se matérialisent les préconisations émises par les municipalités ? Nous montrerons pourquoi le vacant jardiné représente un espace pertinent pour appréhender la protection de la biodiversité avant d'exposer les différentes pratiques.

2.2.a Des pratiques variées pour maintenir et favoriser la biodiversité

Le vacant jardiné constituerait un territoire clé pour appréhender la biodiversité pour trois raisons principales. Tout d'abord, il est intéressant de mettre à l'épreuve les discours des acteurs institutionnels présentant les vacants jardinés (et plus généralement les jardins partagés) comme des territoires moteurs de la protection, du développement et de la sensibilisation des citadins à la thématique de la biodiversité. Ensuite, la perception et l'intérêt accordés à la biodiversité semblent se construire dans une relation à l'espace proche (Simon, Riboulot, Goeldner et Humain-Lamoure, 2012) or le vacant jardiné constitue un territoire de proximité. Enfin, cette dernière étude a établi que les habitants qui font preuve d'un réel souci de la biodiversité sont caractérisés par un niveau social et culturel plus élevé avec une surreprésentation des retraités et des cadres par rapport à l'ensemble de l'échantillon, des catégories bien représentées dans les vacants jardinés. Toutefois, le constat d'un déficit de connaissances théoriques en matière de biodiversité (concernant surtout l'approche par les services écosystémiques et les éventuels inconvénients voire les dangers de la restauration de la biodiversité) est également légion dans les vacants jardinés.

Pour les usagers, les vacants jardinés participent à la biodiversité urbaine. Ainsi le traitement de la question 14 (« Selon vous, le jardin participe-t-il à la biodiversité urbaine ? ») met en évidence le caractère unanime des réponses : 94 % des enquêtes répondent par l'affirmative. De la même façon, ils sont 95 % à déclarer qu'il y a beaucoup d'espèces d'animaux dans le jardin (question 15). Le consensus des usagers relatif au rôle du vacant jardiné en termes de biodiversité est à la fois le produit de la diffusion de l'injonction politique et la traduction de leur sentiment d'efficience consécutif à la mise en place de dispositifs. Près

des trois quarts des usagers affirment mettre en place des dispositifs relatifs à la protection ou à l'amélioration de la biodiversité (question fermée 18.1). Un certain nombre d'entre eux nous demandent des précisions quant au terme de biodiversité et reviennent sur cette question quand la question suivante est posée ; ils ont en effet des difficultés à distinguer biodiversité et gestion écologique du site. Pourtant, d'après les résultats d'un test du χ^2 (Khi^2), la biodiversité leur apparait comme une composante importante de l'impact écologique du vacant jardiné. En effet, les interrogés qui déclarent avoir mis en place de dispositifs pour favoriser la biodiversité estiment que l'impact écologique du vacant jardiné est important à l'échelle du quartier (cf. figure V-6).

Test du KHI^2 Dispositifs biodiversité / impact écologique du vacant jardiné

-Mise en place de dispositifs pour la biodiversité (question 18.1)
Deux modalités de réponse : Oui (Y) et Non (N)
-Impact écologique du vacant jardiné pour le quartier (question 13.2)
Deux modalités de réponse : faible et moyen (moy) et important (imp)

Tableau de contingence

	imp	moy
N	13	22
Y	57	38

Significativité par case (test exact de Fisher)

	imp	moy
N	<	>
Y	>	<

Les valeurs affichées en rouge sont significatives au seuil alpha=0,05.
Étant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05, on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H0.
Le risque de rejeter l'hypothèse nulle HO alors qu'elle est vraie est de 2,04 %.

Figure V-6 La corrélation entre la mise en place de dispositifs en faveur de la biodiversité et l'affirmation d'un rôle écologique « important » du vacant jardiné

Source : Données questionnaires (2010-2011) pourcentages établis sur 130 questionnaires, Kaduna-Eve Demailly, 2013.

La question 18.2 à choix multiple s'intéresse aux différents dispositifs mis en œuvre pour maintenir et favoriser la biodiversité. Ils sont regroupés en six modalités de réponse : diversité des habitats, carré naturel, toit végétalisé, choix des essences, « ne sait pas » et « autres ». Comme dans le cas des dispositifs relatifs à la gestion écologique du site, la modalité « autres » est sous-représentée tandis que les dispositifs les plus cités concernent la diversité des habitats (38 %) puis le choix des essences (26 %) et le carré naturel (17 %) ; près de 12 %

des interrogés déclarent ne pas savoir si des dispositifs ont été mis en place (cf. figure V-7). La proportion des interrogés déclarant ne pas être au courant des dispositifs installés souligne une implication inégale des usagers quant à la biodiversité.

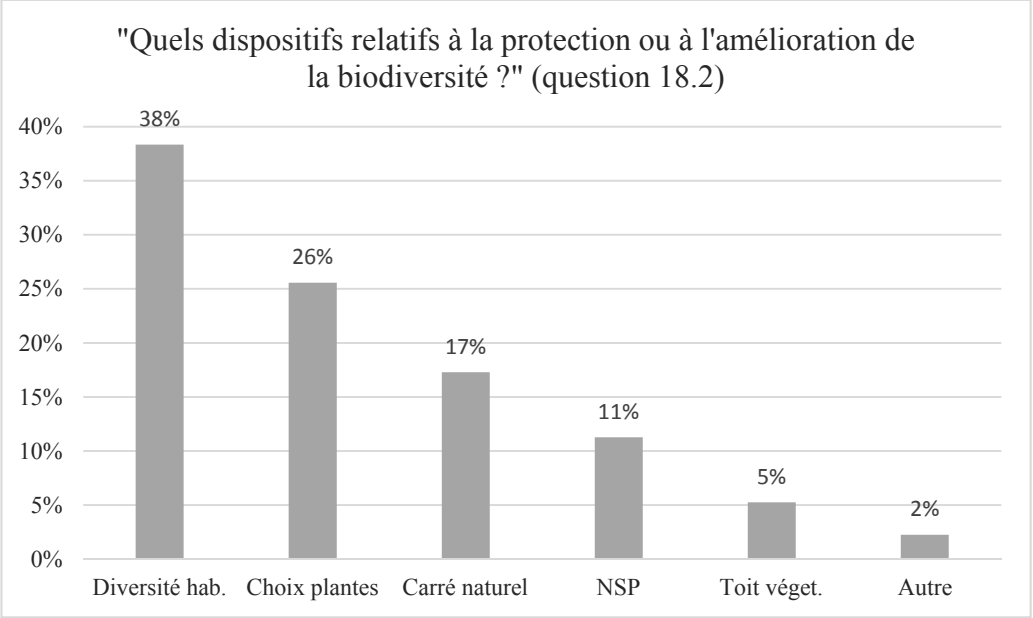
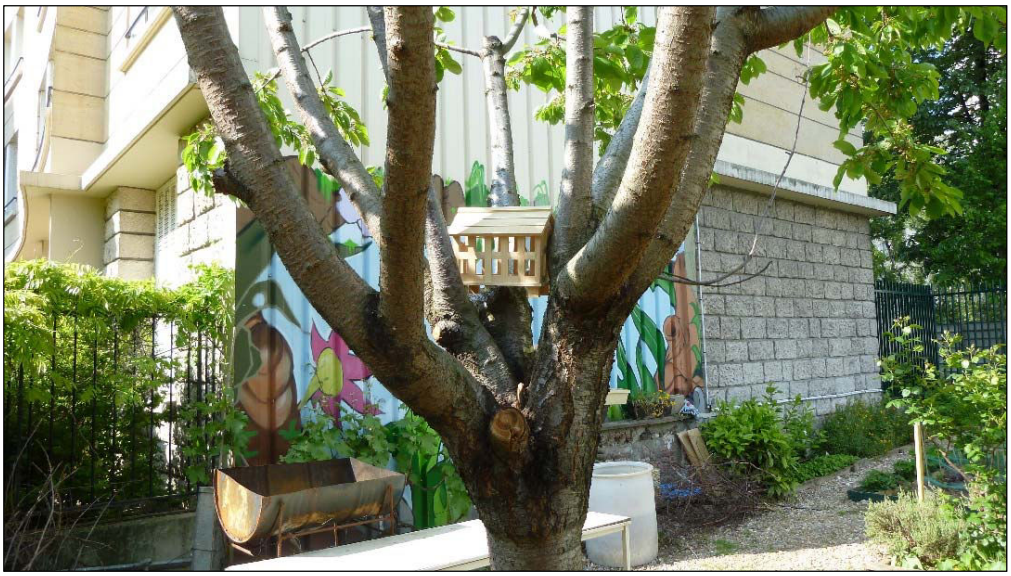


Figure V-7 Des dispositifs pour la biodiversité animale et la biodiversité végétale cultivée

Source : Données questionnaires (2010-2011) pourcentages établis sur 133 réponses (question à choix multiples), Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Les modalités de réponse proposées par le questionnaire ne sont pas exhaustives. Les observations réalisées sur le terrain nous ont permis de faire un bilan des dispositifs et d'apprécier leur application. Les dispositifs les plus courants sont effectivement ceux qui favorisent la biodiversité animale. Il s'agit de fournir des habitats pour les oiseaux (nichoirs) et les insectes (hôtel à insectes, ruches). Les nichoirs et les hôtels à insectes sont installés dans l'ensemble des vacants jardinés étudiés (cf. photographies V-4 et V-5) tandis que les ruches concernent quatre vacants jardinés parisiens : le *Jardin de l'aqueduc*, *Ecobox*, les *Jardins du Ruisseau* et le *Jardin de la Butte Bergeyre*.



Photographie V-4 Un nichoir dans la Serre aux légumes pour favoriser la biodiversité animale



Photographie V-5 Un hôtel à insectes dans Les Petits prés verts : un des dispositifs les plus répandus

Source : Kaduna-Eve Demailly, © photographie V-4 : avril 2011, photographie V-5 : avril 2012.

Les ruches connaissent un succès certain dans les vacants jardinés (et les jardins partagés) et sont, pour Philippe Jacob, un moteur de sensibilisation au même titre que les jardins partagés :

> *« Si c'est à dire que, je sais pas si vous avez vu le plan...les ruches on en parle un tout petit peu parce que de toute façon on sait que ça arrive tout le temps, comme le jardin partagé ce sont des choses, on dit voilà "on va faire des choses pour la biodiversité, jardins partagés et ruches" et c'est pareil quoi ! […] Une ruche...comme je dis, ça permet, c'est pareil c'est de la médiation. Ça permet de faire accepter un insecte qui pique, qui donne du miel mais c'est pas la ruche, c'est pas l'abeille qui va sauver la biodiversité mondiale ! Que les choses soient dites clairement, les ruches c'est...une ruche ça dépend du ministère de l'Agriculture, ça veut bien dire ce que ça veut dire, ce sont des animaux domestiqués depuis quelques milliers d'années voilà et la belle image aussi c'est une petite maison quoi. »* (30 avril 2012)

Les demandes auprès des municipalités sont de plus en plus nombreuses mais la mise en place de ruches nécessite des personnes qualifiées (apiculteurs professionnels ou usagers ayant suivi un cycle de formation) et une superficie importante. Ce n'est donc pas un hasard si les vacants jardinés possédant des ruches sont ceux disposant des superficies les plus importantes ou d'une friche attenante au jardin (cf. photographie V-6).



Photographie V-6 Les ruches situées dans la friche attenante au Jardin de la Butte Bergeyre

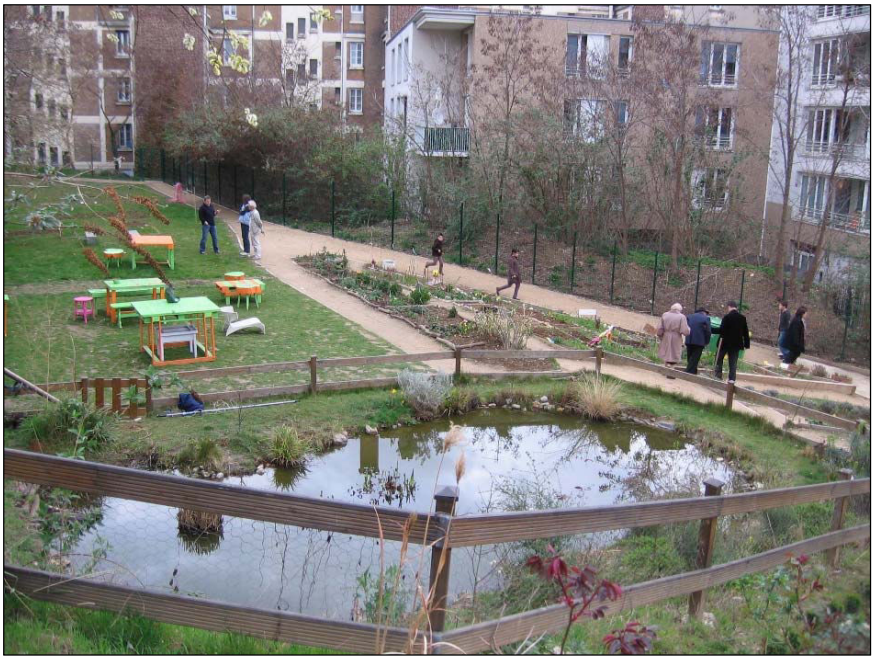
Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

Les usagers mettent effectivement en avant la biodiversité mais aussi la production de miel, comme le président de l'association « Les habitants de la Butte Bergeyre » :

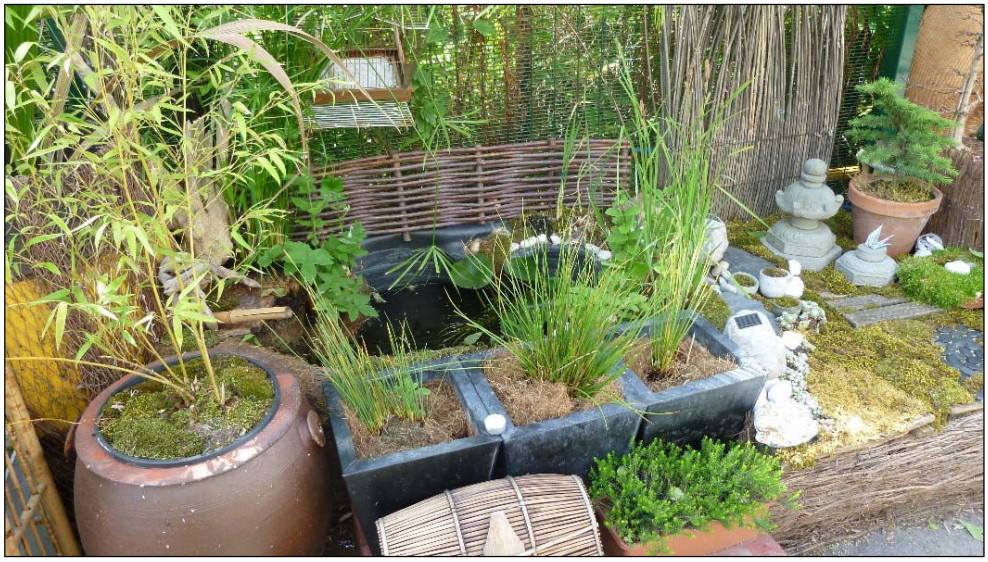
> *« Alors on a fait l'année dernière 320 kilos de miel vous voyez donc y a ces histoires d'apiculture urbaine et on sait que les abeilles nous envoient un message aussi n'est-ce pas,*

> *ça, ça va un peu avec aussi, c'est à dire les abeilles nous disent : "occupez-vous de nous ! Parce que si vous vous occupez pas de nous, vous aurez des problèmes ! " »* (1 mai 2012)

La mare, qui relève à la fois de la diversification des habitats et des écosystèmes, est un autre dispositif relativement courant. Sur les 38 vacants jardinés étudiés, 13 possèdent une mare. Leurs tailles sont extrêmement variées comme le montre la comparaison de la mare du *Jardin de l'aqueduc* et de celle d'*Ecobox* (cf. photographies V-7 et V-8).



Photographie V-7 L' « étang » du Jardin de l'aqueduc



Photographie V-8 Mare et jardin zen à Ecobox

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, photographie V-7 : mars 2010 ; photographie V-8 : mai 2011.

Plus que pour la végétation des zones humides, la mare est avant tout appréciée par les usagers (notamment les enfants) pour ses animaux. Si les grandes mares comme celle du *Jardin de l'aqueduc* peuvent accueillir des animaux « sauvages » comme les canards du parc Monsouris, situé à proximité ; les mares abritent essentiellement des poissons et des tritons introduits par les usagers.

Les dispositifs relatifs à la diversité végétale sont ensuite les plus employés. Les espèces locales et mellifères (qui favorisent les butineurs et les insectes donc à nouveau la biodiversité animale) sont privilégiées. Les légumes anciens et oubliés sont également cultivés dans certains vacants jardinés mais cela reste minoritaire. La valorisation de la biodiversité cultivée est pratiquée mais peu valorisée en comparaison de la diversité végétale sauvage, qui bénéficie dans un tiers des vacants jardinés d'un espace délimité. Le carré naturel est un espace généralement de petite taille sur lequel les usagers n'interviennent pas. Si on retrouve un espace clairement affecté au carré naturel dans une dizaine de vacants jardiné, la majorité favorise les espèces spontanées en préservant des espaces souvent difficiles d'accès et d'entretien (comme le long des grillages). Les dénominations de ces espaces dédiés à la flore spontanée sont nombreuses : friche, carré naturel, espace sauvage ou encore zone naturelle, comme dans *Le Pouce vert* (cf. photographie V-9).



Photographie V-9 La zone protégée du Pouce vert, une zone « naturelle » ?

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, juin 2011.

Ce panorama des dispositifs souligne leur variété mais une distinction s'établit entre les pratiques et leur valorisation qui participe à la sensibilisation des citadins à la biodiversité. Le caractère « sauvage » de la biodiversité animale et végétale est davantage valorisé tandis qu'en

pratique, la biodiversité animale familière et domestiquée est privilégiée. Certains dispositifs destinés à la faune sont d'ailleurs devenus des éléments identitaires du vacant jardiné comme les nichoirs, les hôtels à insectes et secondairement les mares. Si la majorité de usagers se « prennent au jeu », certains expriment un certain agacement face à l'impératif politique de la biodiversité comme cet adhérent de *La goutte verte* :

> *« J'en ai marre d'en entendre parler, j'espère qu'on en parlera pas trop (rires), la biodiversité, les machins, les trucs,* ***ça me gave, j'en peux plus !*** *On arrête pas de nous bassiner avec ça, j'ai encore eu une réunion y a 2 jours ou on me disait "qu'est-ce que vous allez faire pour la biodiversité dans la parcelle Baschung? ", j'ai envie de les envoyer paître ! Parce que c'est pas...c'est un mot complètement galvaudé je veux dire...on fait pas, on fait...on plante des choses, c'est très bien, ça amène du vert, ça amène un agrément, ça...participe à...à la rigueur à la, comment dire,...à l'oxygénation de la ville et encore je veux dire c'est vraiment dérisoire, ça oui ça participe à avoir quelques insectes, à ramener des choses etc....mais dès qu'on commence à me parler....de biodiversité, d'endémique, de plantes endémiques "Est-ce que vous mettez des plantes endémiques ? ", qu'est-ce que ça veut dire des plantes endémiques à Paris ? Et on m'a demandé ça à la réunion l'autre fois, je veux dire faut arrêter quoi ! Et nous on fait un potager donc un potager, c'est des variétés, c'est des choses qui sont sélectionnées par l'homme, ça a rien de naturel, y a pas de nature là-dedans ! Qu'on vienne me dire...c'est génial la nature en ville, moi ça, j'en...à un moment (rires), ça m'exaspère ! Mais on a quand même des coccinelles, on a des...on a tout ce qu'il faut ! C'est pas un problème ! »* (15 avril 2012, mise en gras réalisée par l'auteur)

Ainsi, la valorisation de la biodiversité par les acteurs institutionnels se traduit par la mise en œuvre de dispositifs concrets bien que standardisés et dont la valorisation est sélective puisqu'elle est centrée sur des espèces animales et secondairement végétales considérées parfois à tort comme « sauvages » et « naturelles ». Leur généralisation aboutit toutefois à faire de ces dispositifs des éléments identitaires des vacants jardinés auxquels les visiteurs sont particulièrement sensibles. En ce sens, les vacants jardinés participent à la valorisation et à la sensibilisation de la biodiversité auprès des usagers comme des urbains non adhérents.

Il nous faut souligner en conclusion que des différences dans la prise en compte de la biodiversité s'observent entre les terrains centraux et les terrains périphériques. Dans les deux vacants jardinés étudiés les plus éloignés du centre de l'agglomération (Sevran et Sâacy-sur-Marne), le salarié municipal comme le président de l'association expriment la difficulté d'instaurer des dispositifs favorables à la biodiversité. Ils se concentrent avant tout sur l'instauration de bonnes pratiques écologiques, comme alternatives au jardinage potager traditionnel, alors que les questions de biodiversité végétale et surtout animale passent au second plan. Ces dispositifs et pratiques concourent ainsi à mobiliser et à sensibiliser les usagers et les citadins visiteurs mais dans quelle mesure sont-elles opératoires quant à la richesse et la

composition de la biodiversité ? Il ne nous est pas possible d'y répondre de façon tranchée et dans la globalité car ne nous disposons ni des données ni des outils nécessaires. Toutefois, en nous appuyant sur le travail réalisé avec un étudiant écologue, nous pouvons poser quelques jalons et ébauches de résultats concernant la biodiversité végétale sauvage et identifier certains facteurs explicitant sa richesse et sa diversité.

2.2.b Richesse des espèces végétales « sauvages », le cas de 10 vacants jardinés parisiens

Les études cherchant à caractériser la biodiversité urbaine (végétale et animale) se sont considérablement accrues ces dix dernières années et mettent à jour la relative richesse de la biodiversité des écosystèmes urbains. Ces travaux se focalisent essentiellement sur un type d'espèce (mousses, plantes vasculaires, mammifères, oiseaux). Des approches par l'espace se développent mais privilégient les espaces publics végétalisés de grande superficie comme les réserves ou les parcs (Cornelis et Hermy, 2004). Toutefois, de récentes études ont démontré que les petits jardins publics dont la superficie n'excède pas deux hectares constituent également des lieux riches en biodiversité (Shwartz, 2012). Enfin, les jardins privés sont aussi devenus des espaces d'étude depuis une dizaine d'années (Gaston, Smith, Thompson et Warren, 2005). Le jardin partagé, comme territoire récent, n'a pas fait l'objet d'inventaires de la biodiversité urbaine (et le vacant jardiné encore moins compte-tenu de son caractère temporaire). Pourtant, la thèse d'Assaf Shwartz précédemment citée nous conduit à penser que la contribution des jardins partagés à la biodiversité peut être importante. Ce dernier a mis en évidence le rôle négatif des pesticides et le rôle déterminant des pratiques et de leur diversification. Or les pesticides ne sont pas utilisés dans la grande majorité des vacants jardinés et ces derniers sont caractérisés par une grande diversité de fonctionnement et de pratiques.

Le travail d'Alexandre Peluffo, centré sur la biodiversité végétale, a consisté à comparer trois types d'espaces urbains : les jardins partagés (ici exclusivement des vacants jardinés notés JG pour jardin partagé, que nous avons choisis ensemble), les jardins privés (parcelles privatives attenantes aux habitations et gérées par des particuliers notés JP) et les passages végétalisés (impasses et voies où le jardinage se pratique surtout en garnissant des pots de fleurs notés PV). Situés dans la même zone géographique à savoir le quart nord-est de Paris, 10 terrains de chaque type ont été sélectionnés. (cf. tableau V-2).

Nom : Jardin/passage/villa	Code	Arrondissement	Date de relevés	Nombre de quadrats
Jardin du bois Dormoy	JG01	18	17-avr-11	50
Jardin de la Butte Bergeyre	JG02	19	18-avr-11	15
Jardin Fessart	JG04	19	20-avr-11	25
Jardin partagé des jeunes pouces	JG05	11	20-avr-11	35
La Framboisine	JG06	17	16-avr-11	15
Jardin des Soupirs	JG07	20	16-avr-11	20
Leroy Sème	JG08	20	16-avr-11	25
Jardin nomade	JG09	11	8-mai-11	15
Jardin des petits passages	JG11	19	7-mai-11	15
La Serre aux légumes	JG13	19	17-avr-11	35
Passage des soupirs	PV1	20	13-avr-11	-
Villa de l'Ermitage	PV2	20	13-avr-11	-
151 rue de Bagnolet	PV4	19	18-avr-11	-
Cité Leroy	PV5	20	19-avr-11	-
Cour des Bretons	PV7	10	14-avr-11	-
Passage de la Fonderie	PV8	11	14-avr-11	-
Cour des Shadocks	PV9	11	15-avr-11	-
Cour de l'étoile d'or	PV10	11	15-avr-11	-
37 rue de Montreuil	PV11	11	15-avr-11	-
Rue Georges Lardennois	PV12	19	15-avr-11	-
Villa Campagne à Paris 1	JP01	20	23-avr-11	10
Villa Campagne à Paris 2	JP02	20	18-avr-11	5
Villa Campagne à Paris 3	JP03	20	18-avr-11	5
Villa Campagne à Paris 4	JP04	20	14-avr-11	5
Villa Campagne à Paris 5	JP05	20	14-avr-11	5
Villa Campagne à Paris 6	JP06	20	18-avr-11	15
Villa Sadi Carnot (Mouzaïa) 4	JP07	20	13-juin-11	5
Villa Sadi Carnot (Mouzaïa) 1	JP08	19	15-avr-11	5
Villa Sadi Carnot (Mouzaïa) 2	JP09	19	15-avr-11	5
Villa Sadi Carnot (Mouzaïa) 3	JP10	19	13-juin-11	5

Tableau V-2 Sites d'inventaire des espèces végétales sauvages

Source : Alexandre Peluffo, 2011.

NB : En raison de la fermeture de certains espaces, une liste d'une quinzaine de terrains avait été établie par type, ce qui explique l'absence de certains chiffres et nombres dans les codes attribués.

Il s'agissait d'établir un inventaire de la diversité des espèces végétales spontanées, naturalisées et invasives regroupées sous la dénomination de « sauvages » afin de déterminer la qualité et la quantité de la biodiversité. Pour ce faire, des quadrats[180] de 30 centimètres sur

[180]Le quadrat est un carré ou forme à quatre côtés en métal, en bois ou en plastique, dont la surface est fixée à l'avance.

30 centimètres ont été utilisés dans les vacants jardinés et les jardins privés, selon un protocole d'échantillonnage stratifié. Le nombre de quadrats est fonction de la superficie des sites. L'unité statistique de base est un réplica composé de cinq quadrats, qui sont disposés à deux mètres de distance les uns des autres. Le premier quadrat est positionné de façon aléatoire puis les suivants sont placés tous les deux mètres. Pour les passages végétalisés, la méthode de l'inventaire global a été privilégiée car la végétation était présente dans les interstices des murs et du sol en plus des pots installés. Les relevés ont été effectués entre le 13 avril et le 13 juin 2011. Or, à cette période les différentes plantes de chaque espèce n'ont pas atteint un stade végétatif permettant leur identification.

Une fois l'ensemble des relevés effectués, des indices quantitatifs et qualitatifs ont été calculés[181]. La richesse spécifique a été mesurée en comptabilisant le nombre d'espèces par quadrat et la diversité spécifique a été calculée à l'aide de l'indice de diversité de Simpson fondé, pour une communauté d'espèces données, sur la probabilité que deux individus tirés au hasard appartiennent à deux espèces différentes. Concernant les indices qualitatifs, ont été évalué tout d'abord le rapport entre le nombre d'espèces entomogames et le nombre total d'espèces (l'entomogamie désigne un mode de reproduction des plantes dans lequel le pollen est essentiellement véhiculé par des insectes), puis la proportion d'espèces indigènes par rapport au nombre total d'espèces. L'inventaire des espèces indigènes a été réalisé à l'aide des données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Un indice de rareté des communautés inventoriées a ensuite été établi à partir des données de rareté du CBNBP à l'échelle francilienne. Enfin, un indice de spécialisation par site a été estimé en fonction de la largeur de la niche écologique des espèces. Dans la perspective de la comparaison, la variabilité des indices en fonction des sites a fait l'objet d'une attention particulière notamment avec l'emploi du test de Kriskall-Wallis (test non paramétrique). Dans le cas d'une différence significative, des tests de Mann-Whitney (non paramétrique) ont été réalisés.

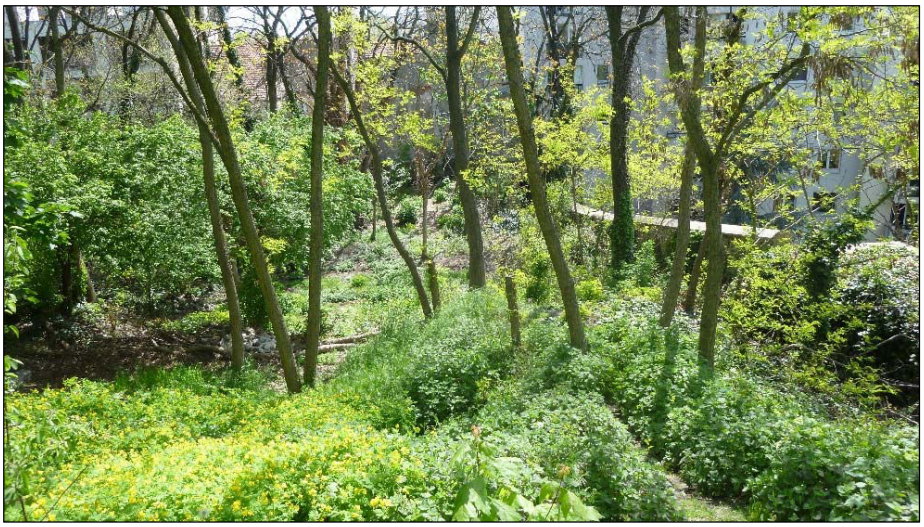
Cette étude (cf. annexe 8 pour le détail des résultats) a révélé la richesse globale de l'ensemble des espaces étudiés en recensant 224 espèces. Des espèces classiques du milieu urbain comme la *Taraxacum sec. Ruderalia* ont été retrouvés de nombreuses fois (24 fois), par contre 111 espèces n'ont été observées qu'une seule fois. Cette analyse a mis en évidence que la superficie était un facteur essentiel de la richesse spécifique. En effet, la corrélation entre surface et nombre d'espèces est étroite ($R^2 = 0,90$). L'étude de la richesse par site a démontré

[181] Chaque indice a été établi par réplica et une moyenne a ensuite été faite par site en fonction du nombre de réplicas. Les données ont été compilées sur Excel for Mac 2008 et analysées à l'aide du logiciel Wolfram Mathematica 8.

que le nombre d'espèces présentes dans les vacants jardinés et jardins privés sont proches tandis qu'il est plus faible dans les passages végétalisés. Quant à la diversité spécifique, l'indice de Simpson indique qu'elle est plus importante dans les vacants jardinés que dans les jardins privés. Nous avons mis en évidence plusieurs facteurs qui pourraient expliciter la richesse spécifique des vacants jardinés sont évoqués comme le fait que certaines espèces végétales sauvages puissent être plantées par les usagers des vacants jardinés ou encore la variation de la qualité et de la provenance de la terre apportée par la Mairie de Paris. Quant à la plus grande diversité spécifique des vacants jardinés comparés aux autres espaces, elle pourrait être aussi le résultat des pratiques adoptées et donc des modes de gestion, notamment le choix de préserver la friche préexistante sur une partie du terrain, comme dans le cas du *Jardin des jeunes pouces* et du *Jardin du bois Dormoy* (cf. photographie V-10). La proximité d'une friche semble également jouer un rôle important en ce qui concerne la diversité spécifique, comme dans l'exemple du *Jardin de la Butte Bergeyre* (cf. photographie V-11). Enfin, l'interdiction des pesticides, comme engagement de la Charte Main Verte, a nécessairement un impact positif quant au maintien et au développement des espèces végétales sauvages.



Photographie V-10 : Préserver le sous-bois au Jardin du bois Dormoy pour favoriser la biodiversité spécifique



Photographie V-11 Profiter de la proximité de la friche au Jardin de la Butte Bergeyre

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, photographie V-10 : mai 2012, photographie V-11 : avril 2011.

Les indices qualitatifs font état de différenciations moins significatives. Toutefois, les espèces entomogames sont plus représentées dans les vacants jardinés. Un constat qui peut être dû à la plus forte présence de plantes cultivées, souvent entomogames, expliquant une importante population d'insectes pollinisateurs (Matteson et Langellotto, 2009). L'indice de rareté et la proportion de plantes indigènes n'ont pas permis de mettre à jour des différences significatives entre les types d'espaces étudiés. Par contre, l'indice de spécialisation a montré que les passages végétalisés regroupaient davantage d'espèces spécialisées que les vacants jardinés. Les passages sont donc plus vulnérables aux changements et aux perturbations que les vacants jardinés.

En définitive les vacants jardinés constituent le type d'espace accueillant la plus riche biodiversité végétale sauvage comparé aux jardins privés et aux passages végétalisés. Cette richesse quantitative et qualitative serait essentiellement due aux pratiques : variété des modes de gestion (parcelles individuelles / gestion collective) et des pratiques de jardinage avec l'adoption de différentes techniques d'entretien et de cultures. Néanmoins, nous ne pouvons affirmer que les pratiques décrites précédemment sont sources d'accroissement de la biodiversité car l'étude présentée est ponctuelle (dans le temps et dans la délimitation de la zone géographique) et limitée aux espèces végétales sauvages. Toutefois, sans pour autant fournir des conclusions abouties et définitives, ce travail (qui mériterait d'être poursuivi) nous permet de définir les vacants jardinés, non pas uniquement comme des outils de sensibilisation mais aussi comme des territoires d'une potentielle biodiversité.

N'est-il pas pour autant paradoxal de valoriser les friches en vacant jardiné pour favoriser la biodiversité alors que les friches constituent en elles-mêmes des milieux très riches ? En effet, les friches seraient des milieux plus riches en biodiversité que les espaces verts urbains ainsi que l'attestent plusieurs études (Angold et al., 2006 ; Muratet, Machon, Jiguet, Moret, et al., 2007). Un état de fait confirmé par plusieurs acteurs administratifs au cours des entretiens comme Pierre-Luc Vacher, chargé de mission environnement et biodiversité à la Mairie de Montreuil :

> *[…] le haut niveau de biodiversité en ville, ce serait la friche et... hors du coup quand on fait un jardin, on supprime la friche finalement donc du coup même si la démarche on l'appelle démarche promotion de la biodiversité, même si on met un jardin dedans ben...on va un peu...détruire une friche qui est intéressante du point de vue de la biodiversité.* (26 juillet 2012)

Une limite également soulignée par Philippe Jacob de l'Agence de l'écologie urbaine, qui insiste sur la richesse et la protection des friches ferroviaires, en prenant notamment l'exemple de la Petite Ceinture à Paris. Selon lui, le mot de friche est toutefois trop connoté négativement pour être utilisé dans un but de sensibilisation à la biodiversité. Dans le Plan biodiversité, le terme n'apparait pas et a été remplacé par celui de jachère urbaine, jugé plus satisfaisant. Toutefois, au regard de la pression foncière et de la volonté de rentabiliser l'espace vide et inoccupé, le fait de conserver des friches en tant que réservoirs de biodiversité paraît compliqué, surtout dans le centre de l'agglomération. En outre, si les friches semblent être des milieux plus riches que les vacants jardinés en terme de biodiversité, elles s'appauvrissent au cours du temps (Horn, 1974).

En définitive, des dispositifs sont installés par les usagers pour valoriser la biodiversité. Ils s'attachent à maintenir et favoriser la biodiversité animale avec l'installation d'habitats et d'abris et dans un second temps la biodiversité végétale avec la culture d'espèces locales, mellifères et de légumes aniciens et oubliés. Cependant, les pratiques ne sont pas valorisées de façon semblable et la biodiversité « sauvage », essentiellement dans sa dimension animale, est particulièrement mise en avant par les usagers comme par les riverains. Néanmoins, ces dispositifs en se généralisant et en devenant emblématiques des vacants jardinés contribuent à mobiliser les usagers et à sensibiliser les citadins aux questions de biodiversité. Plus qu'un simple outil de médiation, le vacant jardiné constitue également un territoire potentiel de biodiversité, comme l'a démontré l'étude écologique concernant la biodiversité végétale sauvage réalisée dans 10 vacants jardinés de la capitale. En effet, la richesse et la diversité spécifiques ainsi que la proportion d'espèces entomogames sont significatives comparé aux

autres types d'espaces et pourraient être le produit de la diversité des pratiques adoptées et des modes de gestion des vacants jardinés.

Conclusion du chapitre V

Dans ce chapitre, nous avons entrepris une analyse des discours et des pratiques des acteurs institutionnels et des usagers dans le but d'étudier et d'expliciter la demande sociale de nature urbaine et l'engouement pour le jardinage collectif ainsi que le rôle environnemental et écologique des vacants jardinés. Notre hypothèse de départ d'un découplage entre l'injonction environnementale du discours politique et les pratiques observées dans les vacants jardinés se vérifie partiellement. Si le jardinage urbain s'appuie, dans le discours des usagers, sur des représentations fantasmées de la nature et de la campagne (et relaye en ce sens l'injonction dominante de la nécessité de la renaturation de la ville), il constitue avant tout une activité de loisir. L'examen des espèces cultivées et des justifications exprimées met en évidence les filiations avec les espaces jardinés traditionnels : le jardin d'ornement et le jardin potager. À quelques exceptions près, les motivations quant aux choix culturaux sont davantage liées à des plaisirs simples : apprendre, goûter et embellir qu'à des préoccupations environnementales. Un résultat confirmé par l'appréciation des usagers de l'impact esthétique des vacants jardinés jugé plus significatif que l'impact écologique. La participation à l'amélioration de l'environnement et la dimension éducative du vacant jardiné ne sont pas absentes du discours des usagers mais en réalité les dispositifs mis en œuvre (imposés ou largement préconisés par les municipalités) sont peu variés. Toutefois, l'adoption et la généralisation de pratiques et dispositifs déterminés (proscription des pesticides, compostage et gestion raisonnée de la ressource en eau) ont des répercussions sur la vie quotidienne des usagers. L'agriculture urbaine constitue un autre enjeu mutiscalaire auquel sont associés les vacants jardinés. Mais cette filiation nous semble inadéquate car les dimensions productives et nourricières sont largement secondaires. Pour autant, les vacants jardinés participent à concrétiser la réalisation de la ville fertile. En ce sens, des liens se tissent entre usagers, associations des vacants jardinés et mouvements associatifs promouvant l'agriculture urbaine de proximité (associations militantes ou paysannes avec les AMAP). Le vacant jardiné représente ainsi un espace végétalisé et cultivé de proximité plus qu'un espace emblématique des conceptions écologiques et de l'émergence d'une agriculture urbaine. Cependant, par l'adoption et la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement, les vacants jardinés constituent de réels territoires de sensibilisation.

L'attention particulière accordée à la biodiversité dans la deuxième partie présente l'avantage de se focaliser sur un axe clé des politiques urbaines, qui se traduit concrètement avec la mise en place des trames vertes et bleues. Le lien entre vacant jardiné (et jardin partagé

puisque nous avons dans cette partie opéré un élargissement) et biodiversité est avéré dans les documents d'encadrement des jardins partagés et dans les documents d'orientation des politiques publiques. Le jardin partagé se révèle être un objet médiatique appréhendé, de par sa visibilité et son développement, comme un outil de médiation. Vitrine des politiques environnementales, il a aussi une valeur heuristique. Toutefois, les jardins partagés ne sont pas intégrés dans les documents d'urbanisme et dans les schémas d'aménagement ; une partie d'entre eux ne fait pas l'objet d'une protection réglementaire. Mais les jardins partagés sont des territoires récents et les choses peuvent évoluer. Par contre, compte-tenu de leur caractère temporaire, les vacants jardinés constitueraient au mieux des territoires de biodiversité d'ajustement, participant principalement à la végétalisation urbaine et à la diffusion de bonnes pratiques en termes de biodiversité. La généralisation de dispositifs et leur valorisation par les usagers conduit à distinguer une biodiversité définie comme prioritaire car « sauvage » et une biodiversité cultivée et domestique. Cependant, les vacants jardinés ne sont pas uniquement des outils de médiation et de sensibilisation mais ils abritent une biodiversité végétale riche et variée. Les principaux éléments de ce chapitre sont réunis dans un encadré conclusif (cf. encadré V-1).

Le vacant jardiné, un lieu pour…

Répondre à un « besoin » de « nature » ?
-une « nature » fantasmée qui n'a **rien de naturelle, associée au végétal et à la campagne**
-la **pratique d'une activité de loisir (le jardinage)** plutôt qu'une reconnexion à la « nature »
Protéger l'environnement et promouvoir l'agriculture urbaine ?
-une **survalorisation institutionnelle**, qui se traduit dans les documents d'encadrements des jardins partagés par des **obligations et des préconisations**
-des préconisations suivies mais une relative **standardisation des dispositifs** (compost, récupération eau de pluie)
-embellir son environnement proche plutôt que de répondre à des enjeux environnementaux globaux
-les vacants jardinés **ne peuvent être considérés comme des territoires de l'agriculture urbaine** car la finalité productive est largement secondaire et qu'ils sont temporaires
Favoriser la biodiversité ?
-une **survalorisation institutionnelle de la biodiversité**, un lien jardin partagé/vacant jardiné qui se traduit dans les documents d'orientation
-l'**absence des jardins partagés dans les documents de planification**
→Le jardin partagé comme **outil médiatique et outil de médiation** bien qu'il puisse constituer un territoire effectif de biodiversité
-des **pratiques standardisées, qui favorisent la biodiversité animale**

Encadré V-1 Le vacant jardiné, un outil de sensibilisation aux enjeux environnementaux

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Après avoir étudié les dimensions politiques des vacants jardinés puis s'être intéressé aux aspects horticoles, environnementaux et écologiques indissociables des discours et enjeux politiques actuels, nous allons désormais aborder la dimension sociale des vacants jardinés. Une analyse qui nous écarte du fait politique et privilégie le vacant jardiné comme espace vécu.

Chapitre VI.
Le vacant jardiné : un territoire privatif générateur de sociabilités locales

La dimension sociale du jardin partagé comme lieu ouvert sur le quartier et créateur de liens sociaux, semble être prépondérante dans la définition de l'objet lui-même, ainsi que l'entérine la proposition de loi relative aux jardins collectifs, adoptée par le Sénat en 2003[182]. En effet, cette proposition définit le jardin partagé comme : « *[…] les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités socioculturelles et étant accessibles au public* » (souligné par nous). Ces derniers répondraient à un besoin de reconnexion entre les habitants, qui noyés dans l'anonymat urbain, souhaitent œuvrer à des dynamiques collectives à l'échelle locale.

L'aspect social est indissociable de l'analyse du jardinage urbain, du XIXe siècle à nos jours. Toutefois, dans le jardin familial, les fonctions productives et récréatives sont dominantes au détriment de la création de sociabilités, qui est restreinte aux jardiniers, à leur cercle proche ainsi qu'à l'accueil de quelques visiteurs (Weber, 1998). Dans le jardin partagé, la hiérarchisation entre fonction productive et fonction sociale s'inverse. Comme le confirme sa dénomination même (« partagé »), il est envisagé comme un projet social (Scheromm, 2013) car produit d'une gestion collective. Bien que coexistent deux types principaux de jardins partagés : les jardins partagés collectifs et les jardins partagés divisés en parcelles individuelles, la dimension collective de la prise de décision apparait comme un objectif et une condition de gestion *sine qua none*. Ainsi, les décisions doivent être prises collectivement et des parcelles communes sont délimitées. Appréhendé comme un point de ralliement d'acteurs locaux, le jardin partagé est censé favoriser la rencontre et les échanges entre les membres de l'association. En outre, par le biais de partenariats, il doit participer au développement des relations entre les usagers et d'autres acteurs collectifs du quartier (association ou école par exemple). Enfin, il a pour but d'accroître les possibilités d'interaction entre les adhérents et les riverains, les habitants du quartier voire ceux de la métropole à l'occasion de l'organisation d'événements ouverts au public.

Les travaux les plus récents portant sur le jardin partagé[183] se sont particulièrement centrés sur ses dimensions sociales. Le jardin partagé est désigné comme un « territoire du nous » (Le Dantec, 2008, 9), *« un prétexte […] pour construire des relations entre habitants d'un même*

[182] http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion0044.asp (cf. chapitre I 2.2.b).
[183] De très nombreux travaux de recherche ont été initiés par des étudiants de Master dans différentes disciplines (géographie, aménagement et urbanisme, architecture et paysagisme, sociologie, sciences politiques, agronomie). On peut regretter le manque de capitalisation de ces études.

territoire » (Petit et Ramonja, 2005, 23) ou encore « *un espace d'échanges et de rencontres sans barrières sociales* » (Lecat, 2008, 28). Cependant, si le jardin partagé permet l'émergence d'un collectif gestionnaire et la multiplication des interactions physiques, favorise-t-il mécaniquement la création de liens sociaux[184] ? Participent-ils à la construction de liens forts (Putnam, 2000) dans une société urbaine dominée par les liens faibles et à quelle échelle s'exercent-ils ? Des études démontrent que la proximité spatiale n'est pas forcément synonyme de proximité sociale (Chamboredon et Lemaire, 1970 ; Rémy, 1975). En outre, des détracteurs se font entendre révélant que l'appropriation de ces territoires peut favoriser des logiques de repli, d'entre soi et de privatisation (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2013).

Il s'agira pour nous d'interroger le jardin partagé comme vecteur de liens sociaux en nous concentrant sur l'objet vacant jardiné institutionnalisé, comme type de jardin partagé. Le vacant jardiné participe-t-il d'un changement dans la façon de vivre la métropole en constituant un nouvel espace de vie local ? Favorise-t-il d'une part l'échange et la rencontre entre les usagers gestionnaires et d'autre part entre ces derniers et les acteurs collectifs et les habitants du quartier ? Nous faisons l'hypothèse que les vacants jardinés sont générateurs de liens sociaux essentiellement restreints aux usagers particulièrement en raison du statut hybride de ces territoires, à la fois publics et privés.

Nous analysons ainsi, dans un premier temps, les discours relatifs à la création de liens sociaux que nous confrontons aux données de terrain, en distinguant les dynamiques sociales au sein du vacant jardiné et à l'échelle du quartier. Puis, nous réfléchissons à la notion de collectif, constitutive du fonctionnement des vacants jardinés, en abordant ses réalités organisationnelles, territoriales et socioéconomiques. Cette analyse nous conduit à mettre à jour, les difficultés de l'administration de ces territoires au statut hybride marqués par des conflits. Enfin, nous nous concentrons sur les deux principaux types de gestion (jardin divisé parcelles individuelles, jardin entièrement collectif).

1. Le vacant jardiné, un lieu de rencontre et de sociabilités à l'échelle locale

La création de lien social, associée à l'échelle locale (Genestier, 2006), apparait être l'intérêt essentiel des vacants jardinés si l'on s'en tient à l'analyse des discours de l'ensemble

[184] Les liens sociaux sont de diverses natures : lien de filiation, lien de participation élective, lien de participation organique, lien de citoyenneté. Par l'expression « lien social », nous nous référons au lien de participation élective défini comme relevant de « *la socialisation extrafamiliale au cours de laquelle l'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions.* » (Paugam, 2013, 68).

des acteurs engagés : élus et administratifs, associatifs et usagers. En effet, la rencontre et la convivialité sont à la fois un objectif pour les acteurs politiques et associatifs, qui accompagnent la mise en place des vacants jardinés et un facteur explicatif d'investissement pour les usagers. En distinguant la création de liens sociaux au sein du vacant jardiné et à l'échelle du quartier, nous rendrons compte de son effectivité et du rôle du vacant jardiné comme générateur de « localité »[185].

1.1 La création de lien social : objectif et motif de l'investissement des vacants jardinés

La création de lien social est un des objectifs institutionnels. La rencontre et la convivialité sont aussi revendiqués par la majorité des usagers comme motif principal d'implication, avant même la pratique de l'activité jardinage.

1.1.a Un objectif des documents institutionnels relayé par l'ensemble des acteurs engagés

La création de liens sociaux apparait comme un objectif dans l'ensemble des communes franciliennes étudiées comme le démontre l'analyse croisée de quatre documents : la charte des jardins partagés de Paris, la charte des jardins partagés de Montreuil, la convention d'occupation et d'usages de *Gentil'jardin* à Gentilly et le règlement intérieur du *Jardin partagé de Saâcy* (cf. tableau VI-1). Les deux dernières communes possèdent chacune un seul jardin partagé, qui est un vacant jardiné.

[185] Les travaux de l'Observatoire des changements sociaux se sont particulièrement intéressés à la notion de localité, qui permet d'étudier les processus de socialisation du territoire en conjuguant une approche par la proximité et par les réseaux (Billaud, 2009). La « localité » peut être ainsi décrite comme un processus de constitution d'espaces d'identités sociales (Cabanes, 1986).

	Paris	Montreuil	Gentilly	Saâcy-sur-Marne
Liens sociaux	« Un jardin partagé est un lieu de vie **convivial ouvert sur le quartier**. Il favorise les **rencontres entre générations et entre cultures**. Un jardin partagé contribue à valoriser les ressources locales en **tissant des relations avec d'autres structures** (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraite, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximité). »	« En favorisant les relations entre habitants, le jardin partagé a vocation d'éducation ou d'insertion et de **création de liens sociaux intergénérationnels et interculturels.** »	« Un jardin partagé est un **lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, propice aux rencontres intergénérationnelles et interculturelles,** contribue à valoriser les ressources locales en **tissant des relations avec d'autres structures communales** »	« Il favorise **la vie sociale et associative**. »

Tableau VI-1 La création de liens sociaux dans les jardins partagés : étude comparée de documents de quatre municipalités

Source : Chartes des jardins partagés de Paris et de Montreuil, convention d'occupation et d'usages de *Gentil'jardin* et règlement intérieur du *Jardin partagé de Saâcy*.

La convention de Saâcy-sur-Marne, signée entre la municipalité, propriétaire du terrain, et l'association gestionnaire se distingue des trois autres documents analysés. En effet, elle spécifie uniquement les modalités de mise à disposition du terrain. Trois éléments semblent essentiels : le caractère gratuit mais révocable de la mise à disposition ; la durée de mise à disposition fixée à trois ans et renouvelable tacitement ainsi que l'engagement de l'association de ne pas apporter de modifications aux lieux occupés sans y être autorisée par la municipalité. À la différence des trois autres documents, les objectifs et les usages du *Jardin partagé de Saâcy* ne sont pas le fait de la municipalité mais de l'association elle-même.

Paris, en tant que ville pionnière de l'encadrement des jardins partagés a servi de modèle, pratique et conceptuel, pour les autres communes franciliennes. Les communes de Paris et Gentilly définissent le jardin partagé comme un lieu de vie « ouvert sur le quartier » et « convivial », évoquant les structures, qui peuvent être associées au jardin partagé par le biais de partenariats. La commune de Montreuil appréhende davantage les dynamiques sociales en termes de fonctions : « éducation », « insertion » et « création de liens sociaux ». Quant à la référence à l'échelle de territoire « quartier », elle est explicite dans les documents de Paris et Gentilly et absente dans celui de Montreuil, qui évoque les habitants sans les attacher à un

territoire infracommunal défini. Les liens et les rencontres interculturels et intergénérationnels sont mis à l'honneur. Le choix des termes « favorise » et « propice », respectivement dans les communes de Paris et Gentilly renvoie à l'idée d'un potentiel. À Montreuil, le terme de « vocation » désigne un objectif, considérant que le potentiel est vraisemblablement un acquis. La référence aux liens sociaux dans le règlement intérieur du Jardin de Saâcy-sur-Marne est très évasive comparé aux autres documents étudiés. Le règlement fait référence à la vie associative et sociale sans évoquer de territoire défini d'inscription. La dimension sociale apparait ainsi au cœur des objectifs des documents d'encadrement et elle s'appréhende à l'échelle du jardin et du quartier. Les liens intergénérationnels et interculturels sont particulièrement mis en avant.

L'examen de l'emplacement des passages dédiés au lien social apporte un autre éclairage puisqu'il traduit l'importance qui lui est accordé dans les documents et nous permet de souligner les différences entre les communes étudiées. La création de lien social est la deuxième rubrique dans la brochure de la Mairie de Paris présentant le Programme Main Verte et fait suite à un paragraphe consacré à la démarche participative. Il est pour autant difficile d'affirmer que la création de lien social est un objectif secondaire. Un choix chronologique a vraisemblablement été fait puisque l'implication citadine est le préalable du processus de création des jardins partagés (cf. chapitre IV 1.1.b). Dans la charte de Montreuil, la phrase relative à .la création de lien social constitue la première phrase du document. Dans la convention d'occupation et d'usages de *Gentil'jardin*, la vocation sociale du jardin est un des éléments de définition du jardin partagé. Elle complète le premier point de définition qui caractérise le jardin partagé comme un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Enfin dans le règlement intérieur du *Jardin partagé de Saâcy*, la mention à la vie sociale et associative est inscrite dans le préambule et succède à un paragraphe, qui souligne le rôle du jardin partagé comme élément de sauvegarde de la biodiversité et espace de pratique du jardinage. Malgré quelques différences quant à l'emplacement des passages qui lui sont dédié, la création de lien social apparait comme un élément phare du projet des jardins partagés.

La vocation sociale du jardin partagé est également omniprésente et valorisée par les différents acteurs franciliens au cours des entretiens qui ont été menés. Une analyse lexicale a été entreprise pour mettre à jour les occurrences de plusieurs termes : social, rencontre, convivialité, interculturel et intergénérationnel. Cette analyse a pris en compte toutes les formes de chaque terme (pluriel/singulier, genre) et n'a répertorié que les occurrences sociales directement relatives au jardin partagé. Ainsi, le terme « social » n'a pas été relevé lorsqu'il

était accolé au terme « logement » ou à celui de « centre ». Cette analyse lexicale permet de confronter les mots clés des documents institutionnels aux discours des acteurs interrogés (cf. tableau récapitulatif annexe 6).

Le terme « social » est le plus fréquemment employé parmi les termes recherchés dans l'ensemble des 43 entretiens[186]. Il est prononcé au moins une fois au cours de 25 entretiens. Il est le plus souvent associé au terme de lien. Le vocable « lien social » apparait en effet 24 fois sur les 56 occurrences recensées du terme social. L'analyse des différentes expressions et des cooccurrences en fonction de l'inscription géographique des acteurs n'a pas été concluante.

Aucune différence significative n'a été relevée entre les acteurs parisiens et ceux des autres communes franciliennes. Par contre, l'appréhension du terme social en fonction de la catégorie d'acteurs révèle que les acteurs associatifs (associations d'accompagnement, associations à visée sociale et culturelle disposant d'agréments ministériels et de salariés affectés à l'activité jardinage) prononcent davantage ce terme et l'emploient de façon plus variée (« vie sociale », « projet social », « rôle social », « dimension sociale »). L'analyse du terme « rencontre » met quant à elle en évidence l'emploi d'une forme active, essentiellement verbale (« se rencontrer », « rencontrer », « faire des rencontres »). Un peu moins de la moitié des interrogés (17/43) emploie au moins une fois ce terme et aucune distinction ne s'opère en fonction de la zone géographique et du type d'acteurs.

Les trois autres vocables : convivialité, interculturel, intergénérationnel, sont peu prononcés. Le terme de convivialité est prononcé une fois par sept interlocuteurs (deux usagers, trois associatifs des trois types d'associations : associations d'accompagnement, association sociale agréée et association de riverains, un élu et une employée de la DU de Paris). Enfin les notions d'interculturel (au sens de rencontre entre des personnes de cultures différentes et non de pratiques et d'animations culturelles au sens large) et d'intergénérationnel sont tout simplement absentes du discours des usagers. Chez les autres types d'acteurs, l'intergénérationnel est plus cité que l'interculturel (respectivement six occurrences contre une). Ainsi les mots clés les plus généraux des documents politiques d'encadrement des jardins partagés (lien social, rencontre et secondairement convivialité) sont globalement repris dans les mêmes termes par les acteurs interrogés tandis que les vocables d'interculturel et d'intergénérationnel restent l'apanage des acteurs institutionnels, à l'image de cet extrait d'entretien mené avec la cofondatrice de « Graine de jardins », Laurence Baudelet :

> *« Y a toute la partie, comment dire, lien social...lien intergénérationnel, lien interculturel etc...Et ça c'est une dimension très importante et puis je crois qui motive beaucoup de*

[186] Les trois entretiens relatifs aux vacants jardinés sauvages ont été exclus du corpus.

> *personnes dans ces projets dans ces associations, c'est avoir un lieu où on peut rencontrer des personnes de son quartier, d'un âge différent, de culture différente, etc...de classe sociale différente sur la base du jardinage... »* (9 mai 2012)

Les analyses lexicales effectuées révèlent que la volonté de se frotter à l'altérité (culturelle, générationnelle) n'est pas déterminante pour les usagers, du moins dans les vacants jardinés étudiés (cf. tableau VI-2).

Type d'acteur	Occurrences du terme		
	« social »	« intergénérationnel »	« interculturel »
Administratifs	**19**	**3**	0
Élus	3	0	0
Associatifs	**23**	2	**1**
Propriétaires	2	1	0
Usagers	**9**	**0**	**0**
	56	**6**	**1**

Tableau VI-2 Les dynamiques intergénérationnelles et interculturelles n'apparaissent pas au centre du projet social des vacants jardinés étudiés

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014, logiciel Lexico 3.

Le travail de terrain corrobore les analyses lexicales ; les rencontres interculturelles et intergénérationnelles sont peu mises en avant par les usagers. Les échanges intergénérationnels sont toutefois évoqués par le biais des partenariats avec les écoles notamment. En définitive, les usagers insistent essentiellement sur l'envie de rencontrer de nouvelles personnes, qui vivent à proximité de chez eux. L'adhésion à l'association répond plus précisément à deux dynamiques qui peuvent aller de pair. D'une part, certains usagers cherchent grâce au vacant jardiné à sortir de la solitude et de l'isolement. Cette démarche est avant tout d'ordre individuel et les témoignages qui vont dans ce sens concernent essentiellement des femmes seules et des personnes âgées comme cet adhérent d'*Ecobox* :

> *« Ici ça a sauvé ma retraite avant j'étais au PMU toute la journée, maintenant je suis au jardin et j'ai rencontré plein de gens. »* (Ecobox, 12 avril 2010)

L'autre partie des adhérents exprime le souhait de rencontrer et de côtoyer ses voisins, ce qui témoigne d'une démarche intégrative, davantage d'ordre collectif. Ces usagers mettent l'accent sur le fait que le jardin partagé modifie les relations qu'ils ont entretenues jusqu'alors avec leur voisinage :

> *« Dans la rue, les gens sont méfiants. Ici, les gens n'ont pas peur d'aller plus loin que le bonjour, au revoir car on a une activité ensemble. Cette activité permet la rencontre et la peur tombe. Le jardin c'est un facilitateur de relation. »* (Jardin de la Butte Bergeyre, 21 septembre 2010)

Plusieurs d'entre eux expliquent d'ailleurs que le vouvoiement n'est pas de rigueur au sein du vacant jardiné et que si ces territoires sont aussi déterminants d'un point de vue social c'est parce qu'ils sont le résultat d'une dynamique collective, qui ne peut fonctionner sans solidarité :

> *« C'est un laboratoire de culture de liens qui est extraordinaire, simplement parce qu'on fait quelque chose ensemble. »* (Potager des Oiseaux, 11 septembre 2010)

> *« Moi j'suis partie mi-juin mi-juillet, c'est mon copain là-bas qui a arrosé pour moi. Quand lui il est parti en août, je m'occupais de sa parcelle et de celles des autres. »* (La Serre aux légumes, 12 septembre 2010)

Ainsi, c'est surtout le souhait d'œuvrer ensemble pour produire et faire vivre un territoire de proximité qui fonde, du moins dans les discours des usagers, le lien social. Le caractère temporaire de certains vacants jardinés n'induit pas de discours spécifique de la part des usagers, ni des acteurs institutionnels d'ailleurs.

L'analyse de documents institutionnels d'encadrement des vacants jardinés dans quatre communes franciliennes et des discours recueillis au cours des entretiens réalisés et du travail de terrain aboutissent à la même conclusion : la dimension sociale du vacant jardiné est centrale bien que les échanges interculturels et intergénérationnels soient davantage valorisés par les acteurs institutionnels. La rencontre et l'idée d'œuvrer à une dynamique citadine locale par le biais d'une activité commune constituent les principaux intérêts du vacant jardiné pour les usagers. Un constat, qui est confirmé par les résultats du questionnaire.

1.1.b Un motif revendiqué par les usagers

Ce questionnaire a été soumis dans 16 vacants jardinés de la capitale auprès de 130 adhérents. La question posée vise à déterminer l'intérêt principal du vacant jardiné pour les usagers. Sept modalités, reprenant les principales finalités des jardins partagés décrites dans les documents institutionnels, sont proposées : protection de l'environnement en ville, activité de jardinage, détente/loisir, rencontre/convivialité, éducation/citoyenneté, famille et « autre motivation ». Les interrogés ont dû hiérarchiser ces motivations de 1 à 6 voire 7 s'il complétait la modalité « autre ». La modalité 1 représente la plus faible motivation, 6 ou 7 la plus forte. Pour traiter cette question, les valeurs attribuées par motivation ont été additionnés. Le nombre le plus important révèle la motivation déterminée comme la plus importante pour l'ensemble des interrogés, soit rencontre et convivialité (cf. tableau VI-3).

Selon vous, quel est l'intérêt principal du jardin ?, vous fréquentez le vacant jardiné pour : (q. 10)

Rencontre/convivialité	Détente/ loisir	Activité jardinage	Protection envt	Education/ citoyenn.	Famille	Autre	*Total*
600	584	508	483	346	219	4	*2744*
600/2744*100=21,9	21,3	18,5	17,6	12,6	8,0	0,1	*100 %*

Tableau VI-3 La rencontre /convivialité : l'intérêt principal du vacant jardiné selon les usagers parisiens interrogés

Source : Données questionnaires, 130 individus (2010-2011), Kaduna-Eve Demailly, 2013.

Lecture du tableau synthétique : les valeurs attribuées par motivation ont été additionnées et rapportés à la somme des valeurs affectées par motivation pour l'ensemble des individus soit 2744 (128 adhérents ont hiérarchisé leurs intérêts de 1 à 6 donc 1+2+3+4+5+6=21 ; 21X128=2688 ; 2 adhérents ont hiérarchisé leurs intérêts de 1 à 7 en intégrant la modalité « autre » donc 1+2+3+4+5+6+7=28 ; 28X2=56. Enfin 2688+56=2744). Ainsi la modalité rencontre et convivialité représente 21,3 % de la somme des valeurs attribuées par les individus pour l'ensemble des motivations présentées.

La modalité déterminée comme la plus importante est ainsi rencontre/convivialité suivie de près par détente/loisir puis par l'activité jardinage. Un second groupe est ensuite composé des modalités éducation/citoyenneté et famille. Enfin la modalité « autre », en dernière position, n'a été intégrée que par deux adhérents, qui lui ont attribué des motivations faibles (motivation 1 pour le premier sans expliciter à quoi « autre » correspondait, motivation 3 pour le second qui a précisé qu'il faisait référence à l'apiculture). Le tableau confirme que le lien social, caractérisé ici par les vocables de rencontre et de convivialité, est le motif principal d'investissement des usagers. Un résultat également constaté dans l'ensemble des vacants jardinés étudiés de Paris et des autres communes franciliennes au cours du travail de terrain. Le territoire du jardin et l'activité jardinage soudent le collectif mais sont appréhendés comme supports d'un projet social, comme le confirme un des salarié de l'association « Ecobox » :

> *« Le jardin c'est un support à un projet social et pas un prétexte. C'est pas le vert qui compte, à la limite, ça pourrait être autre chose qu'un jardin. »* (Ecobox, 26 septembre 2010)

Le fait que la rencontre/convivialité soit une motivation plus forte que l'activité en elle-même (ici le jardinage) ne semble pas être une spécificité des associations de vacants jardinés. Les associations sportives, culturelles et de loisirs, dont les créations alimentent le dynamisme associationniste (Salvador, 1999)[187], ont en commun d'ériger la dimension sociale au centre de leur projet. Des études menées sur d'autres associations de loisirs démontrent que la pratique de l'activité spécifique est généralement secondaire : « *Il n'en demeure pas moins vrai que la sociabilité*

[187] L'essor important des associations de loisir s'est fait selon certains auteurs au détriment des associations qualifiées de militantes (Ion, 1997), consacrant la victoire de l'individualisme (Laville, 2002).

est ce qui donne son sens au groupe, c'est ce que les membres y recherchent, avant même la pratique de l'activité spécifique » (Fortin, 1992, 278).

Les discours des usagers sont en définitive unanimes, correspondant à ceux énoncés par les acteurs institutionnels. Ce constat est le résultat d'une part de la diffusion du discours dominant institutionnel et d'autre part d'un accord tacite, dans lequel s'engagent usagers comme politiques. En effet, l'affirmation du rôle social des jardins partagés légitime en partie l'investissement des municipalités, qui affectent des espaces et déploient des services et des salariés pour les accompagner mais aussi celui des usagers, qui assurent (et peuvent continuer à assurer de fait) la gestion d'un territoire du quartier défini comme utile et dynamique. Pour autant, ce discours normatif, dépeignant le vacant jardiné comme vecteur de liens sociaux, se vérifie-t-il dans les faits ?

1.2 Des usagers aux habitants du quartier : le vacant jardiné, vecteur de liens sociaux ?

La forme associative est génératrice de liens sociaux entre ses adhérents, qu'elle s'appuie sur un réseau ou sur une activité (Fortin, 1992). La rencontre, l'activité jardinage et la proximité semblent être les moteurs de l'adhésion aux vacants jardinés. Territoire de proximité, le vacant jardiné en tant qu'émanation associative est-il pour autant « créateur de localité » (Cabanes, 1986) ? En distinguant la création de liens sociaux au sein du vacant jardiné et à l'échelle du quartier nous allons répondre à cette question tout en rendant compte de l'effectivité de la création de liens sociaux. Si elle est indéniable au sein du jardin, elle semble moins manifeste à plus petite échelle. L'appréhension du vacant jardiné comme lieu de vie du quartier est ainsi à nuancer.

1.2.a Le vacant jardiné, créateur de liens sociaux entre les usagers

Le vacant jardin en tant que territoire collectif est dans la plupart des exemples étudiés moteur de création de liens sociaux, non structurés ou peu structurés auparavant. Toutefois, il peut aussi être un catalyseur de liens sociaux dans le cas d'un réseau déjà existant fondé sur une association ou sur un territoire délimité. Nous allons aborder deux exemples caractéristiques de ces deux types (moteur et catalyseur), qui nous permettent d'interroger la notion de localité.

Le *Jardin de l'aqueduc*, situé dans le 14ème arrondissement de Paris, se trouve au cœur d'un quartier totalement neuf. Ancienne zone d'entreposage, caractérisée par la présence d'activités mixtes, ce territoire a été reconverti au cours des années 2000 en quartier

d'habitation. Le jardin, créé en 2004, a constitué le support de la construction d'une vie de quartier, comme nous l'explique Célia Blauel, conseillère déléguée chargée de la collecte sélective et des jardins partagés :

> *« […] le Jardin de l'aqueduc, il a été fait dans un quartier, qui est complètement sorti de terre dans les années 2000, y avait pas d'identité de quartier en fait, des anciens entrepôts et tout d'un coup on se retrouve avec je crois que c'est 400 logements, un truc comme ça donc ça flottait un peu en termes d'ambiance au début et y a vraiment eu quelque chose qui s'est fait au sein du jardin, finalement les gens se sont rencontrés […] ça a vraiment créé un truc et puis aussi en termes d'échanges entre les gens du quartier du style "je peux pas aller chercher mes enfants à l'école, est-ce que tu peux y aller ? ", d'échanges d'heures de repassage, des choses comme ça enfin vraiment intéressantes. »* (14 juin 2012)

La superficie importante du jardin a favorisé cette appropriation collective. Ce dernier est en effet composé de parcelles individuelles investies par une centaine de familles du quartier[188]. Les usagers du *Jardin de l'aqueduc* se réfèrent au terme de « place du village » pour caractériser l'influence du vacant jardiné à l'échelle du quartier. Un terme entendu fréquemment dans un autre vacant jardiné : celui de la Butte Bergeyre, située sur une butte dans le 19ème arrondissement à proximité des Buttes-Chaumont.

La Butte Bergeyre est un espace atypique du centre de l'agglomération souvent comparé au quartier de la campagne à Paris, situé à proximité de la porte de Bagnolet. La Butte Bergeyre se caractérise par une surreprésentation de l'habitat individuel et de l'habitat collectif bas et les riverains appartiennent à des classes sociales favorisées. Le relatif isolement lié à la topographie favorise un esprit qualifié par les habitants de « village », dont le vacant jardiné est l'un des constituants. La construction d'une identité collective est amorcée à la fin des années 1990 par les jeunes mamans de la butte, qui décident d'organiser un carnaval pour les enfants. Dans la lignée de cette initiative, plusieurs habitants souhaitent créer une association afin de développer d'autres activités. D'autres riverains désirent s'investir dans l'association pour des raisons plus triviales relatives aux contraventions pour le stationnement[189]. L'association « Les habitants de la Butte Bergeyre » est ainsi fondée en 2002. En l'absence d'un lieu dédié à l'association, ses membres se réunissent soit dans la maison du président soit en dessous des vignes, le long des grilles de la rue principale de la butte ; un endroit matérialisé par une plaque indiquant « le bistro qui n'existe pas ». Le lancement du Programme Main Verte par la Mairie pousse l'association à s'intéresser à une petite prairie clôturée en haut de la butte qui appartient à la

[188] En 2012, l'association compte 316 adhérents dont 125 enfants.
[189] Le président historique de l'association nous explique en effet que les contraventions pour le stationnement ont constitué un vecteur de mobilisation puisque les riverains étaient las de ne pas trouver à se garer et d'être verbalisés.

Ville et qui pourrait constituer un parfait espace végétalisé de réunion. L'association monte le dossier, qui est accepté. Le jardin est inauguré en 2004.

Ces deux exemples de vacants jardinés mettent en évidence la relation entre lien social et localité. Le *Jardin de l'aqueduc* est à l'origine d'une dynamique sociale dans un quartier neuf tandis que le *Jardin de la Butte Bergeyre* assoit une dynamique existante, fondée sur la défense du cadre de vie. Mais dans les deux cas, le vacant jardiné participe de la territorialisation de l'identité du quartier (Heckmann, 2011) en tant que lieu de rencontre, de réunion et en tant qu'espace vert. Néanmoins ces deux exemples sont relativement spécifiques. La Butte Bergeyre par ses caractéristiques topographiques et socioéconomiques fait figure de territoire privilégié tandis que le *Jardin de l'aqueduc* est au centre d'un quartier tout neuf des années 2000.

Nous reviendrons sur la question du vacant jardiné comme lieu de vie du quartier dans un second temps. Il s'agit désormais de qualifier la création de sociabilités au sein des vacants jardinés étudiés. La force des liens sociaux est déterminée par la fréquentation des usagers, elle-même tributaire de la saisonnalité. Néanmoins, le questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens a démontré que la fréquentation reste importante tout au long de l'année. En effet, lors de la période automne-hiver, 41,5 % des interrogés déclarent se rendre au vacant jardiné 1 à 2 fois par semaine ; ils sont un tiers à indiquer y aller 2 fois par mois. Évidemment, la fréquentation est plus importante lors de la période printemps-été puisqu'aux 40 % des interrogés qui disent se rendre dans le vacant jardiné 1 à 2 fois par semaine, s'ajoute la moitié des interrogés qui déclare aller au vacant jardiné plus de 2 fois par semaine. La fréquentation régulière des vacants jardinés permet aux usagers de créer de nouvelles relations. Le questionnaire a ainsi révélé que 61,5 % des interrogés estiment créer beaucoup de nouvelles relations, contre 36,2 % qui déclarent en créer un peu.

Les tests du χ^2 (Khi^2) effectués ont démontré que la qualification de la quantité de relations créées avec les autres jardiniers est corrélée à la durée de l'adhésion et surtout à la fréquence d'événements publics organisés par l'association[190]. En effet, les interrogés qui indiquent que le vacant jardiné leur a permis de nouer beaucoup de relations avec les autres jardiniers affirment que l'association organise au moins quatre événements publics par an (cf. figure VI-1).

[190] La qualification de la quantité de relations créées avec les autres jardiniers est également corrélée dans une moindre mesure à la durée de l'adhésion. En effet, les usagers qui affirment créer beaucoup de nouvelles relations ne sont pas ceux qui ont adhéré le plus récemment à savoir moins de 1 an (corrélation significative au seuil alpha=0,05 ; le risque de rejeter l'hypothèse nulle HO alors qu'elle est vraie est de 4,74 %).

Test du KHI² Quantité de relations avec les autres usagers / fréquence d'événements publics

-Création de nouvelles relations avec les autres jardiniers (question 24.1)
Trois modalités de réponse : Pas du tout ; Un peu et Beaucoup
NB : Les modalités « Pas du tout » et « Un peu » ont été regroupées sous le libellé « Un peu » pour réaliser le traitement statistique, la modalité « Pas du tout » ayant été choisie par 3 personnes sur 130 interrogés.

-Fréquence d'événements publics (question 22)
Quatre modalités de réponse : De manière irrégulière ; 2 fois par an ; 4 fois par an ; plus de 4 fois par an
NB : Les modalités « De manière irrégulière » choisie par 1 personne et « 2 fois par an » ont été regroupées (2 fois par an ou moins), de même que les modalités « 4 fois par an » et « Plus de 4 fois par an » (Au moins 4 fois par an).

Tableau de contingence

	2 fois par an ou moins	4 fois par an ou plus
Un peu	16	34
Beaucoup	8	72

Significativité par case (test exact de Fisher)

	2 fois par an ou moins	4 fois par an ou plus
Un peu	>	<
Beaucoup	<	>

Les valeurs affichées en rouge sont significatives au seuil alpha=0,05.
Étant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05, on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H0.
Le risque de rejeter l'hypothèse nulle HO alors qu'elle est vraie est inférieur à 0,17 %.

Figure VI-1 L'organisation fréquente d'événements publics favorise la création de nouvelles relations entre usagers

Source : Données questionnaires, 130 individus (2010-2011), Kaduna-Eve Demailly, 2014.

En conséquent, une durée d'adhésion supérieure à un an permet à l'usager actif de prendre ses marques et d'être identifié par le groupe. En outre, l'organisation fréquente d'évènements publics maximise les interactions et donc les possibilités de créer de nouvelles relations avec les autres usagers. Les usagers actifs et régulièrement présents dans les vacants jardinés tissent de réels liens grâce au vacant jardiné ; plus que l'association, les notions de groupes et de bandes sont récurrentes. Mais ces relations dépassent rarement le cadre du vacant

jardiné, ce que déplore quelques usagers, comme cette adhérente du jardin *Charmante Petite Campagne Urbaine* :

> *« Ce qui m'étonne toujours c'est que ça a pas créé du lien pérenne entre les gens, en dehors du jardin, on se voit pas, on est pas devenu amis… nos enfants sont devenus amis mais ça passe par l'intermédiaire des enfants mais chacun a gardé ses amis, ses habitudes de vie et...faut dire aussi qu'on venait de milieux très diversifiés hein ! »* (2 mai 2012)

À l'inverse, certains usagers ont créé des liens très forts, qui dépassent le périmètre du vacant jardiné et résultent de l'inscription commune dans d'autres activités culturelles et sportives voire de l'interpénétration entre sphère de loisir et sphère personnelle (week-end, vacances…) :

> *« On fait des choses en dehors du jardin, on est parti en vacances, on a participé à un stage de chant, on a même fait du patin cet hiver un dimanche matin à la patinoire de Bercy. »* (Potager des oiseaux, 11 septembre 2010)

Le vacant jardiné est essentiellement vecteur de liens sociaux faibles à quelques exceptions près. Néanmoins, la majorité des usagers parisiens ou franciliens ne semblent déplorer ni la faiblesse ni la force des liens sociaux qu'ils construisent et entretiennent. Les usagers souhaitent avant tout disposer d'un espace de proximité où ils peuvent rencontrer leurs voisins avec lesquels des liens, d'une intensité variable, se tisseront ou non en fonction des affinités. La création de liens sociaux entre les usagers est ainsi effective bien que de nature variable mais qu'en est-il à plus petite échelle ? Le vacant jardiné, en permettant la mise en relation des usagers, des structures du quartier et des riverains constitue-t-il un lieu de vie du quartier ? Malgré les discours émanant de l'ensemble des acteurs, qui soulignent l'influence du vacant jardiné à l'échelon du quartier, nous verrons que la création de liens sociaux est surtout restreinte au cercle des usagers. Le vacant jardiné s'envisage alors comme un territoire dont la polarité s'exerce à une échelle inférieure que celle du quartier.

1.2.b Le vacant jardiné comme lieu de vie du quartier : une affirmation à nuancer

Le quartier est une notion instable et deux tendances principales s'affrontent. La première, portée notamment par François Asher, remet en cause la validité du quartier comme référent territorial au profit de l'échelle de la ville et du logement : « *les relations sociales de voisinage et les activités de proximité perdent de leur importance, écartelées entre l'échelle du logement et celle de la ville* » (Asher, 1998, 183). Pour d'autres, le quartier reste un point d'ancrage valide car il constitue un lieu aux multiples usages, défini comme un espace de sociabilités auquel les citadins restent attachés (Authier, 2008). L'appréhension du quartier comme un espace vécu et représenté par

ses habitants résulte notamment de la fréquentation d'espaces publics et de l'existence de relations de voisinage (Di Méo, 1988 ; Noschis, 1984). Les relations contemporaines au voisinage et au quartier renvoient dans la plupart des travaux au modèle du « quartier-village » (Allen, Guérin-Pace, Humain-Lamoure, Lehman-Frisch, et al., 2007) ou du « quartier communautaire » (Topalov, 2003), fondé sur des liens forts de sociabilité et de solidarité entre ses habitants à la différence de la ville au sein de laquelle les liens sociaux sont dilués et superficiels. Des études récentes se sont attachées à caractériser les relations contemporaines de voisinage en distinguant différents types de quartier (ensemble résidentiels sécurisés, quartier populaires et quartiers gentrifiés des centres villes) (Authier, 2006). Nos terrains d'étude appartiennent majoritairement à ce dernier type de quartier, qui se caractérise par la prédominance des relations sociales amicales et l'affirmation d'un fort attachement au quartier, qui se traduit pourtant par des échanges limités entre les différentes catégories de population(Simon, 1995). Ainsi, leurs habitants entretiennent des liens forts avec leurs pairs et des liens plus faibles avec les autres habitants du quartier.

Des liens faibles qui se nouent notamment dans les vacants jardinés et qui sont fondés sur l'activité jardinage et la proximité (le quartier proche plus que le quartier dans son ensemble). Le vacant jardiné met en évidence une implication effective des usagers dans la vie sociale locale [qui s'inscrit à contre-courant du constat de son étiolement (Authier, Grafmeyer et Lévy, 2005)] et il est présenté par les usagers comme un lieu de réaffirmation du quartier[191].

En effet, ces derniers le décrivent comme un moyen d'investir et d'influencer la vie du quartier, comme le souligne ce témoignage :

« Avec le jardin, j'ai la sensation de faire vivre le quartier ». (Banane Pantin, 4 avril 2010)

Les usagers semblent très attachés à leur quartier bien que ne parvenant pas réellement à en définir les limites et à le nommer. Ils lui associent des valeurs positives comme le prouve le tableau suivant (cf. tableau VI-4). Ce dernier récapitule les réponses à la question 11 : « Caractérisez en un mot votre quartier », intégrée au questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens.

[191] Pourtant le vacant jardiné et plus largement le jardin partagé rassemblent en définitive un nombre restreint d'habitants. En effet, si l'on estime que la région Île-de-France compte environ 130 jardins partagés (site internet de Graine de jardins), qui en moyenne rassemblent 60 adhérents ; les jardins partagés concernent directement moins de 10 000 personnes.

Thème		Adjectif le plus cité, occurrence		Deuxième adjectif le plus cité (si occurrence supérieure ou égale à 2)	Total sous-catégorie
Valeurs positives					
	Sociabilités	Convivial	17	Social	27
	Diversité	Cosmopolite	10	Mixte	25
	Dynamisme	Vivant	7		11
	Agréable à vivre	Sympathique	6	Agréable	13
	Tranquillité	Calme	2		5
	Superlatif	Super	1		3
Total					*84*
Valeurs négatives					
	Désagréable à vivre	Morose	2	Bruyant	7
Total					*7*
Catégorisation					
	Profil socio-économique des habitants	Populaire	12	Bobo	22
	Monde urbain	Bétonné	1		4
	Habitat	Résidentiel	1		1
Total					*27*
Autres					
	Inclassable (le mien, délicat, improbable)	Le mien	2		6
	Non réponse				6
Total					*12*
Total général					***130***

Tableau VI-4 « Caractérisez en un mot votre quartier » : l'attribution de valeurs positives relatives à la convivialité et à la diversité

Source : Données questionnaires, 130 individus (2010-2011), Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Presque deux tiers des usagers accordent des valeurs positives à leur quartier, qui sont essentiellement liées à sa convivialité et à sa diversité. Certains définissent leur quartier en catégorisant le profil socioéconomique des habitants, la morphologie urbaine ou le type d'habitat. Enfin, la rubrique « autres » regroupe des termes difficiles à classer. L'ancrage résidentiel semble être une donnée déterminante pour mesurer l'attachement au quartier (Guérin-Pace, 2007). Or, les interrogés résident en moyenne depuis près de 16 ans dans leur quartier (valeur médiane de 12 ans) et depuis 14 ans en moyenne dans leur logement (valeur médiane de 10 ans).

Le vacant jardiné est présenté comme un « équipement » structurant du quartier, nouveau lieu de sociabilités qui s'est substitué aux petits commerces comme nous l'explique Jean-Paul Potonet, le fondateur du collectif « Jardizneuf » :

> *« Là où y a un jardin partagé, oui y a quelque chose de changé parce que y a…un lieu pour se retrouver. […]Bon y a, les jardins partagés ça remplace les petits commerces. C'est-à-dire que…bon, les lieux de sociabilités dans la ville, c'est quoi ? Essentiellement le bistrot et tout le monde ne se retrouve pas autour du bistrot et donc autrefois c'était les petits commerces, les points de rencontres et le marché. Là il reste le marché, y a plus les petits commerces et le jardin partagé remplace les petits commerces. […] »* (9 avril 2012)

Les usagers parisiens interrogés semblent partager cet avis car ils sont près de 90 % à considérer que le vacant jardiné est un lieu de vie important du quartier et ils sont unanimes pour dire qu'il a un impact positif sur le quartier. Les usagers des vacants jardinés franciliens étudiés (comme les acteurs institutionnels) insistent sur deux éléments pour rendre compte du rôle social du jardin à l'échelle du quartier : les relations de voisinage et les relations avec les acteurs du quartier. Les résultats du questionnaire parisien démontrent que près des trois-quarts des usagers estiment que le vacant jardiné a un impact important sur les relations de proximité et de voisinage tandis que la moitié déclare que le jardin a un impact important sur les relations avec les acteurs du quartier. Toutefois la réalité semble plus contrastée.

Le développement de relations de proximité et de voisinage serait favorisé par l'ouverture régulière[192] des vacants jardinés et par l'organisation d'événements publics ainsi que l'atteste un test du χ^2 (cf. figure VI-2).

[192] Rappelons que les vacants jardinés sont soumis à une ouverture régulière dont les modalités sont précisées dans les documents d'encadrement institutionnels.

Test du KHI² Relations de proximité / fréquence d'événements publics

-Relations et proximité et de voisinage (question 13.4)
Trois modalités de réponse : Faible, Moyen (moy), Important
NB : Les modalités « Faible » et « Moyen » ont été regroupées sous le libellé « Moyen » pour réaliser le traitement statistique, la modalité « Faible » ayant été choisie par 5 personnes sur 130 interrogés.

-Fréquence d'événements publics (question 22)
Quatre modalités de réponse : De manière irrégulière ; 2 fois par an ; 4 fois par an ; plus de 4 fois par an
NB : Les modalités « De manière irrégulière » choisie par 1 personne et « 2 fois par an » ont été regroupées (2 fois par an ou moins), de même que les modalités « 4 fois par an » et « Plus de 4 fois par an » (Au moins 4 fois par an).

Tableau de contingence

	2 fois par an ou moins	Au moins 4 fois par an
moy	11	24
imp	13	82

Significativité par case (test exact de Fisher)

	2 fois par an ou moins	Au moins 4 fois par an
moy	>	<
imp	<	>

Les valeurs affichées en rouge sont significatives au seuil alpha=0,05.
Étant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05, on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H0.
Le risque de rejeter l'hypothèse nulle HO alors qu'elle est vraie est inférieur à 2,07 %.

Figure VI-2 L'organisation fréquente d'événements publics favorise la création des relations de proximité et de voisinage

Source : Données questionnaires, 130 individus (2010-2011), Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Cependant certains usagers se disent perplexes, soulignant que les bénéfices du vacant jardiné profitent avant tout aux usagers et aux citadins intéressés par ces espaces :

> *« Le côté négatif c'est que ça touche en fait très peu de monde, en définitive. Y a des gens qui habitent dans l'immeuble juste à côté qui ont jamais foutu les pieds au jardin alors que c'était en face de chez eux, de leur vie ! Ils ont jamais poussé la porte parce que ça les intéresse pas ! »* (Charmante Petite Campagne Urbaine, 2 mai 2012)

Ainsi, ce n'est pas tant la proximité du vacant jardiné qui permettrait de tisser des relations de voisinage que l'intérêt que ces derniers lui accordent. La qualification de la quantité

de relations créées entre les usagers et les voisins d'une part, les habitants du quartier d'autre part tend à confirmer ce constat (cf. figure VI-3).

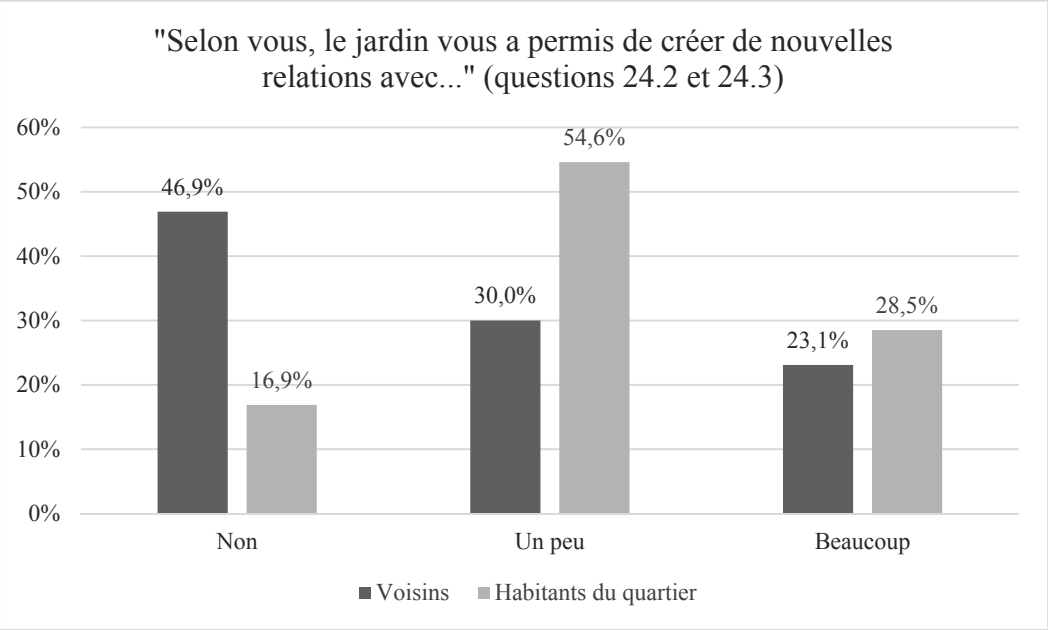


Figure VI-3 Le vacant jardiné, vecteur de nouvelles relations dans les vacants jardinés étudiés à Paris

Source : Données questionnaires (2010-2011) pourcentages établis sur 130 réponses, Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Les usagers interrogés déclarent créer moins de relations avec leurs voisins qu'avec les habitants du quartier d'une façon plus large. Mais la proportion est loin d'être négligeable puisque que les usagers sont plus de la moitié à dire créer un peu et beaucoup de nouvelles relations avec leurs voisins et sont plus des trois quarts à déclarer créer un peu et beaucoup de nouvelles relations avec les habitants du quartier. L'organisation d'évènements semble être un bon moyen pour tisser des relations, comme l'a confirmé le test précédent du χ^2 (Khi 2).

Les événements permettent ainsi aux usagers de rencontrer de nouvelles personnes et au public de découvrir le vacant jardiné. Les vacants jardinés organisent au moins deux événements publics par an[193] mais la majorité d'entre eux convie le public à au moins quatre rendez-vous annuels. Certains rendez-vous saisonniers (soupe de l'automne, galette des rois de l'hiver) et thématiques (fête des jardins de la fin septembre, fête de la musique) sont organisés par une grande partie des vacants jardinés. En plus, certains vacants ont instauré leurs propres événements « traditionnels » d'une fréquence annuelle comme la fête du jardin, l'organisation d'un troc aux plantes, la participation à des festivals ou à des portes ouvertes (cf. figure VI-4).

[193] Les vacants jardinés parisiens sont toutefois tenus par la charte Main Verte d'organiser un événement par saison de jardinage soit quatre par an. Près de 82 % des usagers parisiens interrogés déclarent que l'association organise au moins quatre événements par an et 53 % disent y assister à chaque fois.



















L'association "Les Jardins Partagés de Saâcy" organise son sixième Troc aux plantes et vide-jardins le dimanche 7 avril de 14h à 17h, dans la salle polyvalente de Saâcy sur Marne, rue des Pouplains. Venez échanger dans la bonne humeur: plantes d'intérieur et d'extérieur, boutures racinées, graines, plants, conseils etc... Sans oublier petit matériel de jardinage, livres, revues.

Figure VI-4 Des évènements publics variés dans les vacants jardinés

Sources : Jardin organisateur, 2010, 2011, 2012, 2013. Photographies : Kaduna-Eve Demailly ©, de haut en bas, exposition au Potager des oiseaux (3ème), mai 2011 ; quatuor au Jardin du bois Dormoy et musique africaine au 56 Saint-Blaise pour la fête des jardins, septembre 2011.

La tenue de ces événements fait l'objet d'une communication par mail auprès des adhérents et une affiche est généralement apposée sur les grilles du jardin. Par ailleurs, l'information est relayée par l'association « Graine de jardins »[194] et ainsi accessible au plus grand nombre. Si les événements favorisent les interactions entre usagers, riverains et citadins, il est intéressant d'ajouter que les associations veillent à privilégier des acteurs et des dynamiques locales. *Charmante Petite Campagne Urbaine* a par exemple organisé à l'occasion des 150 ans du 19ème arrondissement une exposition de photographies anciennes du quartier Flandres-Villette-Ourcq-Ardennes depuis 1916 jusqu'aux années 19700. Le *Jardin des Soupirs* dans le 20ème arrondissement a quant à lui développé un partenariat avec la librairie des Gâtines et reçoit les auteurs du quartier qui viennent présenter leurs livres et en faire des lectures. Toutefois, les partenariats avec les acteurs du quartier sont loin de se limiter aux événements.

Des parcelles au sein des vacants jardinés sont quasiment systématiquement dévolus à des acteurs collectifs du quartier ; seuls huit vacants jardinés n'en disposent pas sur les 38 en activité. Ces parcelles sont mises à disposition, en échange d'une adhésion de 50 euros en moyenne (qualifiée d'adhésion collective ou adhésion personne morale). Les acteurs représentés sont diversifiés : scolaires, groupe de patients hospitalisés et/ou handicapés appartenant à des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), maisons de retraite, centres sociaux et autres associations du quartier. Toutefois, les partenariats avec les scolaires sont dominants. Les vacants jardinés accueillent des élèves de la crèche au collège mais également des centres de loisir. Certains vacants jardinés ont même fondé leur projet sur l'activité pédagogique comme les *Jardins du Ruisseau* dans le 18ème arrondissement ou le *Jardin partagé des jeunes pouces* dans le 11ème arrondissement ou encore *Le Pouce vert* au Pré-Saint-Gervais. Les adhérents de ce dernier m'expliquent que la dimension pédagogique légitime l'existence et donc le maintien du vacant jardiné :

> *« On s'est orienté vers un jardin pédagogique pour se crédibiliser et que ça soit pas pris pour un jardin "flanesque". »* (Le Pouce vert, 15 juin 2011)

Si le partenariat avec les écoles constitue le mode le plus répandu, il ne se fait pas sans difficultés et les usagers sont nombreux à déchanter quant à son maintien dans le temps long. En effet les scolaires sont absents durant toute la période des vacances d'été et se rendent au jardin principalement durant la belle saison à savoir de mars à fin juin. En outre, l'investissement et la fréquentation des groupes scolaires des vacants jardinés est largement

[194] Le portail de « Graine de jardins » comptabilise 8 000 à 9 000 connections mensuelles (Laurence Baudelet, cofondatrice de l'association, 9 mai 2012).

dépendante de la motivation et de l'implication de l'enseignant ou de l'animateur. Précisons en outre qu'une offre municipale spécifique, qui répond mieux aux ambitions pédagogiques et aux rythmes scolaires, existe à Paris avec la Maison du jardinage à Bercy accueillant des scolaires et la création de la Charte Petite Main Verte accompagnant le développement de potagers dans les écoles. Ainsi, les parcelles pédagogiques dans les vacants jardinés sont peu entretenues la majeure partie de l'année et le départ d'un enseignant ou sa mutation peut totalement paralyser le partenariat. Les parcelles pédagogiques sont alors parfois récupérées par les jardiniers, comme nous le confirme un adhérent du vacant jardiné *La Framboisine* dans le 17ème arrondissement, qui a fermé à la fin du moins de mars 2012 :

> *« Les écoles, on les voit trois fois par an. On va pas laisser les parcelles à l'abandon. »*
> (La Framboisine, 18 septembre 2010)

Les partenariats avec les autres acteurs du quartier semblent mieux fonctionner et davantage perdurer mais ils sont tout autant dépendants de l'investissement de l'animateur. Enfin, même si le groupe partenaire se rend régulièrement au jardin, les relations avec les usagers restent distantes. En effet, les groupes partenaires vont dans le jardin à des créneaux définis, souvent le mercredi et majoritairement en journée. Des plages horaires qui ne coïncident que rarement avec celles des usagers. Usagers et acteurs partenaires se rencontrent donc peu au jardin. Les résultats du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens montrent le peu d'efficience de ces partenariats, comme moteurs d'une dynamique de quartier fédératrice. Si un peu plus d'un quart des usagers déclarent que les acteurs partenaires viennent jardiner une fois par semaine lors de la belle saison, ils sont plus d'un tiers à ne pas savoir répondre à la question. En outre, alors que 15 vacants jardinés sur les 16 disposent d'espaces affectés aux groupes partenaires, 14 % des interrogés affirment qu'aucun partenariat n'a été établi dans leur jardin.

Constituer un lieu de vie du quartier est-il chose possible pour un territoire du proche ? La proximité des usagers semble être une condition nécessaire pour que le vacant jardiné soit régulièrement investi. L'appartenance à l'arrondissement (bien que nettement plus large que le quartier) est d'ailleurs souvent une condition de la possibilité d'adhésion. L'analyse du temps de trajet entre la résidence des usagers parisiens des vacants et le jardin, résultat issu du questionnaire, souligne le caractère déterminant de la proximité. En effet, les usagers mettent six minutes en moyenne pour se rendre au vacant jardiné. Si l'on considère qu'un piéton marche à cinq kilomètres par heure en moyenne, il parcourt 500 mètres en six minutes. Ainsi en moyenne, les usagers parisiens vivent à 500 mètres du vacant jardiné auquel ils ont adhéré. Seuls six usagers sur les 130 interrogés se rendent au jardin en utilisant un moyen de transport

et ils mettent 20 minutes en moyenne. Une autre question révèle l'importance de la proximité pour les usagers. En cas de disparition du vacant jardiné auquel ils appartiennent, nous demandons s'ils souhaitent adhérer à un autre jardin. Les trois-quarts répondent par l'affirmative. Ils sont 46 % à se dire prêt à adhérer à un jardin existant mais près de la moitié n'est pas capable de citer un jardin précis. Toutefois, parmi ceux qui y parviennent, les trois quarts expliquent privilégier ce jardin-là pour sa proximité. L'adhésion au vacant jardiné est ainsi essentiellement fondée sur la proximité du domicile des usagers. Comme territoire du proche, le vacant jardiné constitue un espace de création de liens sociaux confirmant que la « *signification sociale de la proximité géographique n'est pas donnée mais constitue plutôt un possible* » (Morin et Rochefort, 1998, 107).

Le vacant jardiné est vecteur de liens sociaux qui se créent avant tout entre usagers. Son impact en termes de sociabilités sur le voisinage et les riverains est plus réduit malgré l'organisation fréquente d'événements ouverts au public. Les partenariats établis avec les acteurs collectifs du quartier font face, quant à eux, à des difficultés d'ordre logistique (assiduité problématique, investissement de l'encadrant variable) sans pour autant favoriser l'interaction entre groupes partenaires et usagers. En ce sens, il semble difficile d'appréhender le vacant jardiné comme un lieu fédérateur du « quartier » bien qu'il soit créateur de sociabilité à grande échelle. Les faibles relations entretenues entre les différents vacants jardins franciliens attestent également d'un impact social et territorial modéré à l'échelle de la métropole. Les résultats du questionnaire ont démontré que plus de la moitié des interrogés parisiens avouent n'avoir créé aucune relation avec les adhérents d'autres vacants jardinés. Cependant, des collectifs se sont créés (« Jardizneuf » dans le 19ème) ou sont en cours de constitution (jardins partagés du 18ème) à l'échelle de l'arrondissement, représentant peut-être un premier pas vers une structuration métropolitaine.

Le vacant jardiné est présenté par les acteurs institutionnels (politiques, administratifs et associatifs) comme un territoire fédérateur favorisant l'échange, la rencontre et donc la création de liens sociaux. Parallèlement, la rencontre et la convivialité constituent les principaux motifs d'investissement revendiqués par les usagers. La convergence du discours des usagers et des acteurs institutionnels souligne le potentiel social accordé au vacant jardiné à l'échelle du quartier tout en légitimant l'investissement des municipalités et des usagers. Un potentiel social qui dans les faits profite surtout aux usagers, qui développent essentiellement des liens faibles, circonscrit à l'enceinte du jardin. Le vacant jardiné comme lieu de vie du quartier, centre fonctionnel et espace fédérateur est ainsi à nuancer. En effet, son rôle social est

important mais limité à un périmètre restreint et ce malgré l'organisation d'événements et l'établissement de partenariats avec certains acteurs collectifs du quartier.

Nous allons désormais nous intéresser à la notion de collectif parce qu'elle semble sous-tendre la dynamique sociale des vacants jardinés. En effet, les enquêtes ont relevé que les usagers faisaient un amalgame fréquent entre sociabilité et collectivité. Nous allons interroger la notion de collectif en termes d'organisation, de territoire et de mixité par l'examen des discours et des pratiques.

2. Caractériser le « collectif » et ses difficultés : une approche socio-territoriale

L'émergence de sociabilités dans le cadre du vacant jardiné est imputée à sa dimension collective et à la diversité (socio-économique, culturelle, générationnelle) de ces usagers. Mais que désigne ce collectif et à quelles réalités correspond-il ? Pour en avoir une vision globale, en examinant en alternance collectif d'usagers et territoire collectif, nous nous penchons sur trois aspects : l'organisation du collectif, les modes de gestion et leur traduction spatiale et la composition socioéconomique des usagers. Cette analyse met à jour le(s) fonctionnement(s) du collectif et l'organisation de leurs territoires ainsi que certaines difficultés auxquelles sont confrontées les associations. Elle est complétée par l'examen de la question des conflits entre usagers, à partir des données du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés. Les sociabilités « négatives » apparaissent inhérentes à l'administration collective. Pour finir, les différends avec les riverains sont étudiés et nous permettent d'interroger le statut de ces espaces hybrides, relevant à la fois des sphères privées et publiques.

2.1 Réalités organisationnelles, territoriales et socio-économiques du collectif

Les vacants jardinés sont définis comme des jardins gérés et animés collectivement. Il s'agit dans cette partie de comprendre à quoi renvoie cette notion de collectif en distinguant le collectif d'usagers et l'espace collectif. L'étude du collectif d'usagers est centrée sur le fonctionnement des associations et la composition socio-économique de leurs adhérents. Quant à l'espace du collectif, il nous permet d'aborder la question du mode de gestion, qui oppose les vacants jardinés divisés en parcelles individuelles à ceux gérés de façon collective.

2.1.a Cadrer et encadrer le fonctionnement collectif

Les missions du collectif d'usagers sont multiples et elles dépendent autant des engagements contractés en échange de la mise à disposition du terrain que du fonctionnement quotidien du vacant jardiné. Pour définir les missions et leur mise en œuvre, les associations mettent en place des règlements intérieurs. Ces documents administratifs ont pour but d'organiser le fonctionnement du vacant jardiné. Le collectif est également encadré par une équipe dont les modalités d'élection et de composition sont détaillées dans les statuts de l'association. L'étude des aspects du cadre et de l'encadrement révèle un investissement inégal des adhérents, qui peut être source de tensions.

Les usagers doivent assumer collectivement deux types de tâches principales : les tâches obligatoires et les tâches de fonctionnement. Les tâches obligatoires font référence aux engagements que les associations ont contractés lors de la signature de la charte municipale ou de la convention d'occupation et d'usages.

L'ouverture régulière du vacant jardiné est un point important du contrat signé entre municipalités et associations bien que les exigences soient contrastées. *A minima* une présence régulière des membres de l'association, notamment le week-end, est requise. La tenue de permanences peut être définie de façon tacite entre les adhérents ou de façon plus formelle grâce à un tableau d'inscription affiché dans le jardin ou à un agenda virtuel disponible sur le site du vacant jardiné considéré. En amont de l'organisation pratique, les permanences font l'objet de points précis dans les règlements intérieurs qui stipulent leur caractère obligatoire et précisent éventuellement le nombre de permanences qui doivent être assurées par adhérent. Ce nombre, qui est très variable (d'une fois par mois à une fois par an par personne), est dépendant du nombre d'adhérents des associations. Malgré l'instauration de ces outils, les permanences ne sont pas toujours respectées. Ainsi, certaines associations ont décidé d'inscrire la participation aux permanences sur le bulletin d'adhésion, à l'instar du *Jardin des Soupirs* dans le 20ème arrondissement : « *Par mon adhésion, je m'engage à participer à au moins une permanence hebdomadaire dans l'année, entre avril et octobre.* » (Bulletin d'adhésion, 2014). Le *Jardin de l'aqueduc* dans le 14ème fait du non-respect de la participation aux permanences un motif de non renouvellement de l'adhésion. Une ouverture limitée place les associations dans une situation de non-respect des engagements contractés et peut créer des tensions entre les membres de l'association.

Les autres obligations et notamment l'organisation d'évènements ne sont pas à l'origine de tensions aussi vives. Mais les querelles liées aux tâches obligatoires sont relatives comparées à celles concernant les tâches de fonctionnement. Un adhérent du *Jardin partagé des jeunes pouces* dans le 11ème arrondissement de Paris résume bien les difficultés que rencontre le collectif face aux tâches obligatoires et de fonctionnement :

> *« […] Alors les permanences… on a mis en place un planning en disant voilà chaque adhérent, il s'engage à venir deux fois par an tenir la permanence et on essaie de faire régulièrement un.... un nettoyage du jardin parce que c'est vrai que du coup ce sont les...y a des choses qui se font ...qui se sont faites là pour la première année naturellement sortir les poubelles, des choses comme ça, y a pas d'incivilité majeure mais c'est vrai que les adhérents, qui sont gestionnaires ont un sentiment comme ça d'avoir l'impression de faire le boulot pour les autres ils disent "ouais d'accord ils mettent dans la poubelle n'empêche que la poubelle faut quand même la sortir" donc... »* (Jardin des jeunes pouces, 11 avril 2012

Les tâches de fonctionnement désignent l'entretien des parties communes, la gestion du matériel et des déchets. Plusieurs adhérents se disent lassés d'assumer ces tâches continuellement. Les règlements intérieurs consacrent pourtant plusieurs articles aux tâches de fonctionnement. Celui de *Gentil'jardin* y consacre un paragraphe important intitulé « Gestion, entretien et aménagement des parties communes » dont le premier point est relatif aux parties et équipements communs : « *Les membres maintiennent en bon état d'entretien et de propreté les parties communes et les équipements du jardin : allées, chemins, cabanon, etc. Les allées du jardin doivent être dégagées.* » (Règlement intérieur de Gentil'jardin). Pour les outils, il est fréquent que des affiches soient apposées sur les cabanes afin de rappeler aux jardiniers qu'il faut les nettoyer et les ranger convenablement.

Les tâches collectives, qu'elles soient obligatoires et de fonctionnement apparaissent comme des enjeux de discorde entre les usagers et leur inscription dans les règlements intérieurs vise à souligner leur caractère officiel. Pourtant, si ces tâches sont principalement assumées par une poignée d'adhérents, c'est aussi parce qu'ils sont les plus régulièrement présents ; la jouissance du lieu impliquerait certaines contreparties. Le fonctionnement totalement collectif n'est pas réalisable car il serait fondé sur un investissement similaire de tous les membres de l'association. Or, certains membres sont nécessairement plus investis, que ce soit dans l'activité jardinage ou dans la vie du jardin en faisant partie de la direction de l'association.

Le fonctionnement des instances dirigeantes du vacant jardiné est inscrit dans les statuts de l'association. Précisons que les règlements intérieurs et les statuts sont disponibles sur internet pour environ un tiers des vacants jardinés étudiés. Les représentants de l'association sont élus par les adhérents présents lors de l'assemblée générale annuelle de l'association. Dans

la grande majorité des vacants jardinés, le conseil d'administration, qui est élu, élit ou choisit lui-même parmi ses membres un bureau composé d'au moins trois personnes : un président, un secrétaire et un trésorier, souvent secondées par des adjoints. Dans quelques associations de vacants jardinés, les adhérents lors de l'assemblée générale élisent directement le bureau ; c'est par exemple le cas de l'association « Sens de l'humus », qui gère un vacant jardiné impasse Gobétue à Montreuil. Les conseils d'administration sont composés de trois à quinze membres. L'éligibilité au conseil d'administration peut être soumise à des conditions de localisation résidentielle et ou de durée d'adhésion mais cela concerne peu de vacants jardinés. Dans les statuts de l'association du passage des Soupirs, par exemple, l'article 9 précise qu'un tiers des membres du conseil d'administration doit être habitants occupants ou propriétaires du passage des Soupirs depuis au moins trois ans.[195] Pour l'association du jardin *Ecobox*, seul un membre dont la durée d'adhésion n'est pas inférieure à 12 mois peut être éligible. Le conseil d'administration se réunit au moins deux à trois fois par an, en dehors de l'assemblée générale annuelle. Il a pour charge de définir les grandes orientations du jardin ainsi que de fixer la date et la programmation des événements publics. La durée du mandat du conseil d'administration s'étend de un an à trois ans en fonction des associations. Cependant, nous avons constaté que le renouvellement des membres du conseil d'administration est faible dans les différents vacants jardinés étudiés. Les usagers les plus investis et les plus présents souhaitent être moteurs du fonctionnement du jardin tandis que les autres usagers souhaitent avant tout profiter du vacant jardiné sans assumer de charges administratives. Il n'est donc pas rare d'assister à la réélection de membres du conseil d'administration et du bureau, d'autant que les candidats ne sont pas nombreux à se présenter.

L'analyse du fonctionnement collectif renvoie ainsi aux différenciations entre usager ancien/usager nouveau, usager dirigeant/usager lambda, qui peuvent être complétées par une distinction entre les usagers « initiateurs » et le collectif. Lors de la création du vacant jardiné, des tensions peuvent surgir entre l'équipe à l'initiative du projet et les usagers, qui rejoignent

[195] Initialement, deux tiers des membres du CA devaient résider dans le passage des Soupirs depuis au moins trois ans. L'article a été modifié pour élargir la composition du CA lors de l'assemblée générale de mai 2011. Cette condition a toutefois une explication historique, antérieure à la création du vacant jardiné. En effet, l'association du passage des Soupirs, anciennement dénommée Association de Défense du Passage des Soupirs (ADPS) a été créée au début des années 1980 dans le but de subvenir aux besoins de l'entretien du passage, qui était alors de statut privé. Au début des années 1990, le passage a été vendu à la Mairie de Paris pour un franc symbolique et l'association a été en dormance jusqu'au projet de vacant jardiné. L'association a repris vie dans le cadre de la gestion du vacant jardiné et ses membres ont souhaité modifié son nom en 2008, sans pour autant restreindre l'association à la seule gestion du jardin.

l'association car ils ne partagent pas toujours la même vision du jardin comme nous l'explique un membre du *Jardin partagé des jeunes pouces* :

> *« Je comprends Pierre, il est urbaniste, il veut faire un jardin nature écolo mais nous on peut rien faire. Y a une dame qui est venu hier elle m'a demandé où elle pouvait planter mais moi j'sais pas quoi lui dire, on peut rien arracher, on sert à rien. C'est malheureux mais regardez la parcelle des handicapés elle est superbe, c'est la plus belle et nous on est valide mais on fait rien. »* (Jardin partagé des jeunes pouces, 20 avril 2011).

Une fois le vacant jardiné inauguré, les initiateurs du projet se doivent de composer avec le collectif. Le vacant jardiné se modifie donc progressivement sous l'effet de compromis. Au-delà du processus de création, la question de l'initiative se pose avec acuité dans les vacants jardinés. Chaque projet et aménagement doit être décidé de façon collégiale par les membres de l'association. Toutefois, certains usagers réalisent de petites installations ou des travaux de bricolage sans en référer au collectif, qui ne trouve rien à redire à ces menus aménagements voire félicite les instigateurs pour leur prise d'initiative. Toutefois, quand il s'agit d'aménagements plus conséquents, l'initiative individuelle peut être interprétée comme un affront à l'égard du collectif. Dans le *Jardin des Soupirs* situé dans le 20ème arrondissement, l'idée d'installer une pergola au fond du jardin afin de jouir d'un espace couvert et ombragé a été évoquée à de nombreuses reprises au cours de discussions informelles. Lors de l'assemblée générale de 2010, la proposition de construire une pergola a été rejetée bien que les membres de l'association soient partagés. Or, en mars 2012, un usager construit une installation relativement imposante au fond du jardin (cf. photographie VI-1) dans le but de disposer d'un lieu de travail à l'abri dans le cadre du projet de végétalisation du passage initié par l'association.



Photographie VI-1 La « structure d'abri » : une initiative individuelle à l'encontre des décisions collectives

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mars 2012.

La réaction de certains usagers ne se fait pas attendre, ils exigent le démantèlement de la structure, certains réclament la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour résoudre le problème. L'usager en question se heurte à de vives réactions et annonce sa démission de l'association. Dans un mail, l'usager « aménageur » déplore l'immobilisme et rappelle que des avancées majeures ont été rendues possibles par des actions informelles « comme la constitution du jardin, qui conserve un esprit de contestation » (courriel datant du 19 avril 2012). L'assemblée générale annuelle qui se tient en mai, sert de cadre à la résolution du conflit bien que la structure ait été démantelée entre-temps. Si la réaction de la majorité des membres de l'association a été vive c'est bien parce que le projet de pergola avait cristallisé d'importantes tensions qui ont abouti au rejet explicite de la construction. Plus que sur l'installation matérielle, l'opposition repose sur la démarche individuelle menée sans concertation avec le collectif.

Toutefois, la dimension collective, malgré les règlements intérieurs qui visent à faire respecter les obligations contractées par les associations et à impliquer l'ensemble des usagers dans les tâches de fonctionnement, ne se réalise que partiellement. En effet, le collectif est porté par un noyau dur d'usagers mobilisés et actifs, siégeant souvent au conseil d'administration de l'association. Si le fonctionnement collectif, bien qu'inabouti est une caractéristique commune à tous les vacants jardinés, il existe deux types principaux de gestion des espaces de culture du jardin : la division en parcelles individuelles et la gestion entièrement collective.

2.1.b Les territoires du collectif : la diversité des modes de gestion des espaces cultivés

Deux principaux modes de gestion coexistent : les vacants jardinés divisés en parcelles individuelles et les vacants jardinés gérés entièrement collectivement. Néanmoins, des parcelles collectives sont systématiquement délimitées dans les vacants divisés en parcelles individuelles. C'est pour cette raison que nous nous autorisons à employer l'expression de « territoires du collectif » pour l'ensemble des vacants jardinés étudiés. Le choix du mode de gestion par l'association de vacant jardiné témoigne de conceptions différentes quant à la place du collectif et des individus. Il met en lumière la prépondérance de l'activité jardinage ou bien la volonté de privilégier la création de liens sociaux. Deux critères permettent d'envisager de façon plus fine les modes de gestion des vacants jardinés étudiés : le degré d'appropriation des espaces de culture délimités et la proportion respective au sein du jardin des espaces individuels et des espaces collectifs. Ces deux éléments nous permettent de définir trois types de mode de gestion des espaces cultivés : la gestion collective, la gestion à dominante individuelle et la

gestion mixte. Les vacants jardinés collectivement se divisent en deux groupes : ceux qui sont cultivés de façon entière collective, sans attribution de parcelles et ceux qui sont composés de parcelles collectives, confiées à plusieurs jardiniers ; l'appropriation spatiale étant beaucoup plus forte dans le deuxième sous-groupe. Dans le cas des vacants jardinés divisés en parcelles individuelles, l'appropriation individuelle des espaces cultivés est dominante et les parcelles privatives représentent plus de la moitié de la superficie de l'espace cultivé. Enfin les vacants à gestion mixte réunissent des parcelles individuelles et des parcelles ou espaces gérés collectivement ; la superficie cumulée des parcelles individuelles ne doit pas excéder la moitié de la surface du vacant jardiné. La classification des 38 vacants jardinés franciliens en activité en fonction du mode de gestion révèle la prédominance de la gestion collective. La gestion entièrement collective concerne 20 vacants jardinés, tandis que la division en parcelles collectives est pratiquée dans cinq vacants jardinés. La gestion à dominante individuelle a quant à elle été adoptée dans neuf vacants jardinés tandis que la gestion mixte concerne quatre vacants jardinés. Or, d'aucuns soulignent un paradoxe entre le jardinage comme activité individuelle et la dimension collective (Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001). Nous avons cherché à faire un lien entre le mode de gestion et la localisation du vacant jardiné mais cette analyse n'a pas été concluante. Les discours des interrogés, principalement ceux des usagers, rendent compte des atouts et des inconvénients de la gestion collective et de la gestion à dominante individuelle.

La gestion collective est prônée par les usagers comme un idéal à atteindre parce qu'elle oblige à formaliser un projet commun, qui doit remporter l'adhésion de tous. Ce type de gestion est présenté comme un contre-modèle à l'individualisme :

> *« Pour moi le jardin partagé c'est d'abord du partage, de l'échange et pas forcément favoriser des pratiques individualistes, individualisantes. »* (La Goutte verte, 15 avril 2012)

Il s'agit en effet de participer à la gestion d'un espace commun tout en permettant son appropriation par les usagers. Pour ce faire, le plan des espaces cultivés du jardin semble fondamental et de nombreuses associations de vacants jardinés consacrent un temps non négligeable chaque année ou tous les deux, trois ans à redéfinir précisément les affectations des espaces cultivés. Le plan du Potager des oiseaux (cf. figure VI-5) démontre bien la volonté de proposer une palette large d'espaces cultivés. La majorité des parcelles est affectée à la production de légumes tandis que les parcelles 9 et 10 sont respectivement consacrées aux plantes officinales et aromatiques. Les arbres et arbustes fruitiers, les plantes grimpantes ainsi que les fleurs se développent quant à eux dans les espaces situés sur le pourtour du jardin.

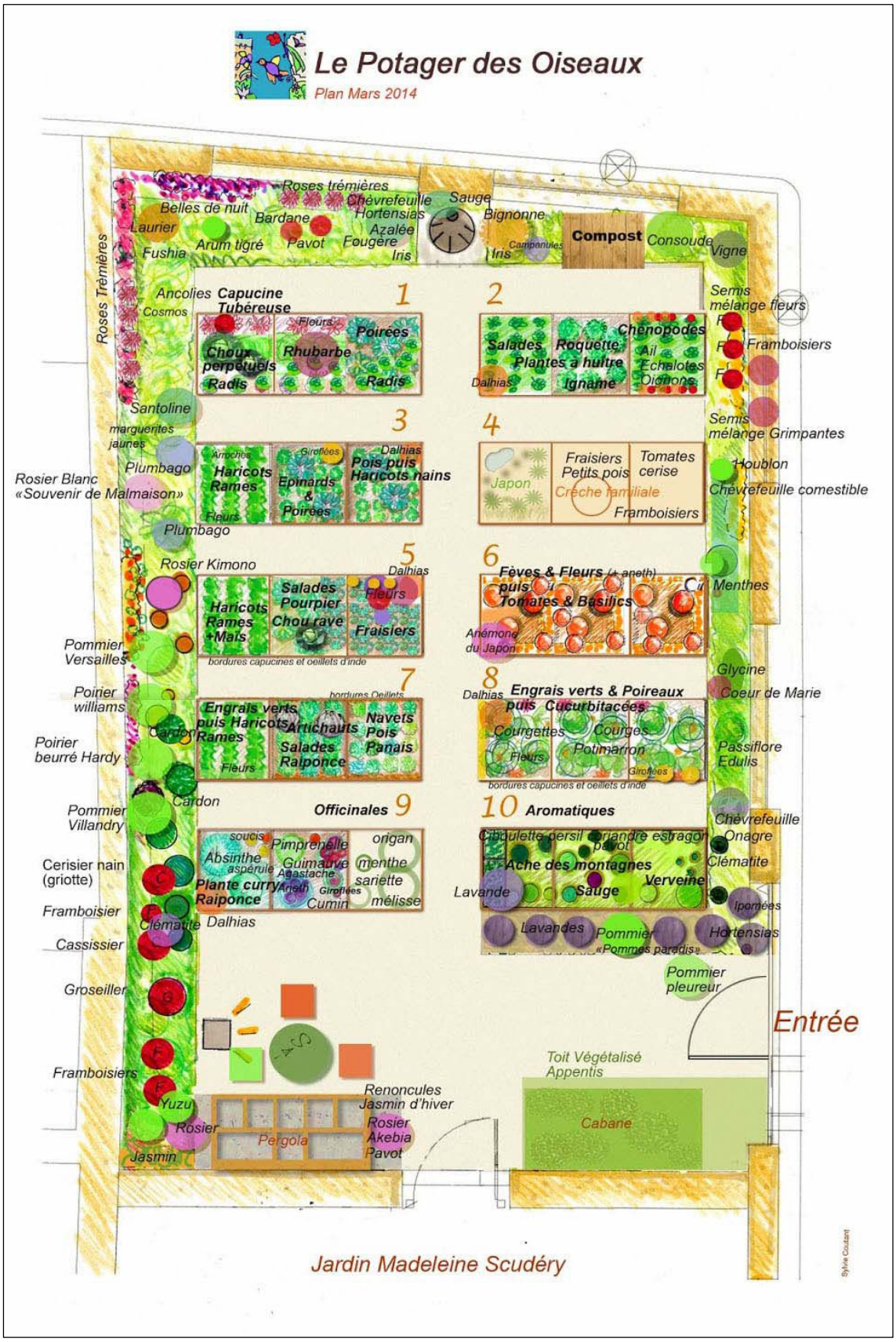


Figure VI-5 Le plan du Potager des oiseaux en mars 2014 : définir des affectations pour favoriser une meilleure appropriation de l'espace du jardin

Source : http://potagerdesoiseaux.blogspot.fr, site internet consulté le 12 août 2014.

Les parcelles sont ainsi définies en fonction du type d'espèces cultivées et s'il n'y a pas d'attribution nominative, l'appropriation se fait de manière informelle en fonction du goût des jardiniers. En effet, dans la pratique, les jardiniers choisissent de s'occuper plus particulièrement de telle ou telle parcelle sans pour autant y être cantonnés.

La gestion collective est également associée dans les discours des jardiniers à la notion de solidarité :

> *« Le collectif c'est bien, j'ai été choquée par les parcelles individuelles quand j'ai fait le tour des jardins. C'est pas possible, c'est limité et puis au moins avec le collectif si vous avez pas le temps, y a toujours quelqu'un. »* (Leroy Sème, 24 avril 2011)

Néanmoins, cette solidarité n'est pas le propre des jardins gérés collectivement et si le fait de pouvoir se reposer sur le collectif présente un avantage certain, elle suppose l'existence d'un groupe de jardiniers mobilisés et bien organisés. Dans ce but, des outils sont développés et mis à portée des adhérents de l'association comme un cahier de suivi généralement déposé dans le cabanon ou un tableau des tâches. Parfois, un créneau hebdomadaire est affecté à des ateliers jardinage. Dans le cas contraire, une dissociation s'opère entre les jardiniers confirmés, qui prennent des initiatives et les jardiniers néophytes qui peinent à se mobiliser de façon autonome. Devant l'ampleur de la tâche et la faible mobilisation, il arrive même que certains jardiniers initiaux se désinvestissent. Paradoxalement les vacants jardinés constituent alors davantage un espace de détente et de convivialité qu'un espace où l'on s'adonne à la pratique du jardinage.

Le bon fonctionnement de la gestion collective semble ainsi être soumis à deux conditions : une organisation structurée des jardiniers, facilitée par la mise en place d'outils et la possibilité pour les usagers jardiniers de s'approprier, même de façon informelle, des espaces au sein du jardin. La délimitation de parcelles collectives comme ici dans le jardin *Autour du chêne* de Montreuil (cf. photographies VI-2 et VI-3), pourtant peu répandue, semble être une option efficiente pour répondre aux défis de la gestion collective. En effet, les parcelles collectives permettent de satisfaire le désir d'appropriation de portions de territoires tout en procurant un double niveau d'organisation et de décision : à l'échelle de la parcelle et à l'échelle du jardin.



Photographie VI-2 Autour du chêne, un vacant jardiné divisé en parcelles collectives nominatives



Photographie VI-3 La parcelle d'Hubert, Catherine, Fabien et Fanny

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

La gestion collective n'est toutefois pas toujours présentée comme un choix mais plutôt comme une contrainte ainsi que nous l'avons constaté lors de discussions informelles avec les usagers de plusieurs vacants jardinés étudiés. En effet, le souhait d'ouvrir ces espaces de petite superficie à une majorité d'usagers conduit bon nombre d'associations à opter pour la gestion collective. La gestion à dominante individuelle n'est, quant à elle, pas confrontée à la difficulté d'appropriation exprimée par les usagers des vacants jardinés gérés collectivement. Pourtant, en donnant une place plus importante aux individus grâce à l'attribution de parcelles privatives, les difficultés du collectif, évoquées précédemment, semblent être plus prononcées.

Dans les jardins divisés en parcelles individuelles, les usagers se définissent avant tout comme des jardiniers et ils sont généralement très fiers de montrer leur parcelle aux visiteurs.

Si la finalité productive est plus prégnante que dans les jardins gérés collectivement, la parcelle privative ne se limite pas à la culture des légumes puisque certains jardiniers font le choix de cultiver des fleurs ou bien des aromates. Simplement, la liberté individuelle est plus grande en ce qui concerne la culture alors que les contraintes d'organisation sont plus faibles. Toutefois, les jardiniers doivent se concerter pour les parcelles dédiées au collectif, qui sont généralement composées de fleurs. En raison de la faible superficie des vacant jardinés franciliens étudiés, les jardins divisés en parcelles privatives sont accessibles à un nombre d'usagers restreints en comparaison des jardins gérés collectivement. En outre, si la surface peut être variable, les parcelles sont petites. D'une moyenne de un mètre carré et demie dans l'espace parisien, elles atteignent quatre mètres carrés dans les communes limitrophes. Les plus grandes sont situées dans les vacants jardinés les plus éloignés du centre de l'agglomération à ceux de Sevran et de Saâcy-sur-Marne au sein desquels les plus grandes parcelles font près de 80 mètres carrés. Les parcelles privatives sont victimes de leur succès et le renouvèlement des adhérents dans les jardins en gestion à dominante individuelle est faible. Tous les jardins divisés en parcelles individuelles ont dû constituer des listes d'attente et le délai est rarement inférieur à un an et demi.

Les difficultés relatives au fonctionnement collectif, évoquées dans la sous-partie précédente, semblent en outre être exacerbées dans les jardins divisés en parcelles individuelles. Certes les décisions générales restent collectives, votées lors de l'assemblée générale annuelle mais l'entretien des parties communes et des espaces cultivés collectivement est source de tensions et de conflits. Les usagers siégeant aux conseils d'administration mettent souvent en exergue la difficulté de valoriser une pratique collective comme le confie le président du *Jardin partagé de Saâcy* :

> *« C'est vrai que faire émerger du collectif c'est pas facile, j'ai bien vu pour les travaux de défrichage et la peinture de la grille mais pour l'entretien des parties communes, ça commence…enfin les jardiniers entretiennent les parties communes à côté de leur parcelle. »* (Jardin partagé de Saâcy, 3 mai 2012)

Pour les parcelles collectives, certaines associations ont décidé d'affecter nominativement les parcelles aux jardiniers, comme dans le jardin *La Serre aux légumes*. Ce choix questionne la validité même du terme de jardin collectif. En effet, chaque jardinier (ou couple ou famille) possède finalement deux parcelles privatives au lieu d'une, bien que la parcelle définie comme commune ne soit pas affectée à la culture des légumes mais à celle des

fleurs et des herbes aromatiques. En effet, à l'exception de quelques parcelles, l'espace du jardin est privatisé et les dimensions de fédération et de rencontre, pourtant centrales dans la définition du jardin partagé peuvent très bien se réaliser uniquement à l'occasion des événements ouverts au public organisés par l'association. Certains usagers des jardins gérés collectivement n'hésitent pas à dénoncer un simulacre de collectif. Les élus locaux, conscients que la demande des citadins concerne majoritairement des parcelles individuelles, envisagent la gestion à dominante individuelle comme une première étape vers la mise en place d'une gestion collective ou d'une gestion mixte, comme nous le confirme Célia Blauel, élue du 14ème arrondissement :

> *« […] y a un moment où je me suis dit qu'il faudrait que tout soit collectif mais y a besoin de la parcelle individuelle au début pour s'approprier le truc, réapprendre et après y a quand même beaucoup de jardins qui au bout de quelques années sont passés à un mixte individuel collectif. »* (14 juin 2012)

La gestion à dominante individuelle est pourtant minoritaire dans l'ensemble des vacants jardinés étudiés. Cependant, le choix du mode de gestion peut évoluer comme cela été constaté dans certains jardins, de façon concertée ou non. Le *Jardin Fessart* dans le 19ème arrondissement, géré collectivement a connu une appropriation spontanée de certaines parcelles par quelques jardiniers peu de temps après sa création, lors des vacances d'été. La présidente de l'époque, peu présente, a délégué son pouvoir à une personne, qui a entériné la possibilité d'affectation de parcelles individuelles. En réaction, un groupe de jardiniers s'est formé, contestant la mise en place d'un nouveau mode de gestion sans débats et discussions. Progressivement, la gestion collective a été réinstaurée mais elle s'est accompagnée du départ de certains jardiniers, qui ont affirmé avoir été exclu du jardin.

Le changement de gestion, de l'individuel au collectif, ne se fait pas sans heurts et le constat est le même pour les associations de jardins gérés collectivement qui ont choisi d'attribuer des parcelles individuelles, comme le vacant jardiné *Charmante Petite Campagne Urbaine* dans le 19ème arrondissement, aujourd'hui disparu. Pourtant, dans ce cas, la décision a été murie collectivement et il ne s'agit pas d'un changement radical mais plutôt du passage d'une gestion entièrement collective à une gestion mixte. En effet, seules quelques parcelles ont été affectées nominativement. Si la transition a été plus douce, l'affectation de parcelles individuelles a été source de conflits quant aux modalités d'attribution. Les débats ont questionné la pertinence des critères, pourtant définis collectivement et qui étaient relatifs à la fréquentation et secondairement à l'ancienneté.

La gestion mixte, idéalement envisagée comme la gestion la plus efficiente car combinant les atouts de la gestion collective et ceux de la gestion à dominante individuelle n'est pas forcément la panacée. Elle est d'ailleurs mise en place dans peu de vacants jardinés.

L'analyse des territoires végétalisés des vacants jardinés met à jour trois modes de gestion principaux : gestion collective, gestion à dominante individuelle et gestion mixte. Alors que la gestion collective nécessite un cadre d'organisation bien structuré afin de favoriser la mobilisation des jardiniers, la gestion à dominante individuelle se caractérise par un investissement moindre des jardiniers sur les espaces collectifs, pourtant centraux dans la définition même du vacant jardiné.

En définitive, quel que soit le mode de gestion, l'appropriation du projet et des territoires du jardin sont déterminants et les enjeux humains, organisationnels et spatiaux se superposent et s'imbriquent. L'effort de typologie du mode de gestion masque cependant la réelle diversité qui caractérise les vacants jardinés. Chacun de ces territoires jardinés en tant que fruits d'un collectif et d'un fonctionnement spécifique apparait singulier et offre au visiteur un paysage unique. Malgré la présence de certains équipements communs à tous les vacants jardins comme la cabane ou les grilles, l'uniformisation ne semble pas être une crainte fondée. L'examen de la notion de collectif s'est fondée sur l'étude des territoires des vacants jardinés et de l'organisation du collectif. Mais le collectif ne se réduit pas à ses aspects organisationnels. Pour aller plus loin, l'analyse des caractéristiques socioéconomiques des usagers nous permet de confronter deux types de discours dominants, qui relaient soit l'idée d'une mixité soit celle d'une homogénéité sociale des usagers, à la réalité.

2.1.c Un collectif d'usagers aux profils socioéconomiques mixtes ?

La notion de mixité semble constituer un prisme intéressant pour étudier les vacants jardinés, tant elle est valorisée dans les discours de l'ensemble des acteurs (politiques, associatifs et usagers). Toutefois, elle est souvent décrite comme une notion piège prise en étau entre le vœu pieux et l'injonction politique; un idéal qui hésite entre égalité et équité et qui se fonde à la fois sur les différences de statut et les inégalités socio-spatiales (Genestier, 2010). La mixité en tant qu'état et processus est une notion contestée dans les recherches en sciences sociales. Elle est d'ailleurs souvent pensée à l'aide de son antonyme : la ségrégation. Les recherches en géographie sur la mixité se sont principalement focalisées sur le logement et les quartiers d'habitat social. La question de la rénovation urbaine dans le cadre de la Loi

d'Orientation pour la Ville (LOV)[196] et de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU)[197] a particulièrement été abordée par les chercheurs, notamment dans les grands ensembles (Maurin, 2004 ; Desponds, 2013 ; Lelévrier, 2010). Connotée positivement, les essais de définition du terme de mixité ont mis en évidence une multitude d'acceptions (Genestier, 2010). Nous définissons la mixité comme « *le caractère propre à un mélange d'éléments hétérogènes ou différents* » (Baudin, 2001, 14). La mixité associée à un territoire défini favoriserait les interactions, elles-mêmes garantes de la cohésion sociale. Pour autant ce postulat se heurte à plusieurs critiques. En effet, certains travaux ont démontré, à l'inverse, que la concentration sociale n'est pas le simple fait de logiques ségrégatives mais de logiques agrégatives (Haumont, 1996). En outre, la proximité spatiale n'est pas synonyme de proximité sociale et peut même consacrer l'hégémonie culturelle des classes moyennes (Pinçon, 1982). La mixité questionne l'échelle adaptée : « *quels sont les territoires pertinents auxquels devraient et pourraient s'appliquer cette coexistence réputée harmonieuse de l'ensemble des catégories sociales : l'agglomération, la commune, le quartier, la cage d'escalier ?* » (Baudin, 2001, 18). À la question du territoire, s'ajoute également celle sur le temps et la durée ; en effet un quartier en voie de gentrification apparait comme mixte avant de s'homogénéiser.

Nous n'avons pas ici pour ambition de réaliser un état de la question exhaustif de la mixité mais nous souhaitons nous focaliser sur trois types de mixité, fortement valorisés dans les discours de l'ensemble des acteurs interrogés relatifs au vacant jardiné : la mixité sociale, la mixité intergénérationnelle et la mixité interculturelle à l'échelle du quartier. Grâce à la mise en perspective des discours, nous prenons la mesure du caractère normatif de la mixité en prenant soin de distinguer les différents types évoqués. Puis nous mettons en perspective les discours avec les résultats du questionnaire soumis dans 16 vacants jardiniers parisiens, qui nous permettent de définir le profil socioéconomique des usagers parisiens.

Le concept de mixité sociale est souvent mis en avant par les institutionnels mais le terme est peu employé par les usagers qui parlent du vacant jardiné comme point de rencontre de personnes différentes voire de groupes différents en termes d'âge et d'appartenance socioéconomique, comme nous l'explique le président du *Jardin partagé des jeunes pouces* dans le 11ème arrondissement : "

> *« C'est le fait que...c'est espace public avec des gens qui ont pas tous la même affinité, c'est pas un club de jardiniers, c'est pas un club de poker de...personnes âgées comme certains soirs ça l'est, là y a deux fois ou je les vois le soir (rires), ils sont en train de jouer aux*

[196] La Loi d'Orientation pour la Ville du 13 juillet 1991 vise à lutter contre la ségrégation urbaine et promeut un droit à la ville.

[197] La loi de Solidarité Renouvellement Urbain date du 13 décembre 2000. L'article 55, le plus notoire est celui qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux sous peine de s'exposer à des amendes.

> *cartes...C'est pas non plus un truc de bobos à 100% même si...y a des réunions ou ça y ressemble. »* (11 avril 2012)

La mixité intergénérationnelle, également valorisée dans les discours, fait l'objet d'une description plus détaillée, surtout de la part des acteurs politiques, élus et administratifs. Ainsi, dans chaque commune étudiée, ces derniers nous donnent des précisions sur l'âge des usagers, qui s'étend de 20 à 80 ans. Les relations entre parents et enfants structurent également l'appréhension de la mixité intergénérationnelle. Globalement intéressés jusqu'à une dizaine d'années, les enfants devenant adolescents fuient le jardin et y reviennent éventuellement lorsqu'ils ont une vingtaine d'années. Si le lien parent-enfant est spontané parce que les parents se rendent dans le jardin avec leur progéniture, il peut représenter un axe du projet comme dans le *Jardin des petits passages* dans le 19ème arrondissement géré par l'association agréé J2P :

> *« […] on s'est dit que ça serait intéressant que les familles du quartier, pour la plupart d'origine africaine et d'origine enfin…de tradition agricole, puissent montrer ce qu'ils savent faire à leurs enfants donc un lien intergénérationnel et un lien vraiment...de valorisation des parents aux yeux de leurs enfants. »* (25 avril 2012)

La mixité intergénérationnelle est aussi le résultat de l'interaction entre les membres de l'association et les scolaires, qui tissent des partenariats. Souvent présentée comme la mixité la plus effective, sa survalorisation est probablement due à la variété de ses formes, qu'elles soient spontanées ou encadrées. Il faut néanmoins nuancer cette position car les partenariats ne sont pas forcément synonymes de côtoiement tandis que la place accordée aux enfants des usagers ne fait pas toujours l'unanimité. Plusieurs vacants jardinés tiennent à préciser sur les grilles à l'entrée que les enfants doivent être surveillés et que le jardin ne s'apparente pas à une garderie. Quant à la mixité interculturelle, très présente dans les discours des acteurs institutionnels, elle est relativement absente des discours des usagers et ne se traduit pas réellement dans les vacants jardinés.

Le discours dominant, partagé par les usagers, les acteurs politiques, élus et salariés des services municipaux auxquels sont affectés les vacants jardinés, souligne la composition mixte et riche des usagers. Toutefois, certains administratifs sont beaucoup moins unanimes, remettant en cause la mixité sociale des usagers, qu'ils qualifient généralement de « bobos » :

> *« Ça va, les bobos et les jardins partagés, ça va ! Y a des moments ou franchement...on se dit qu'on ferait mieux de s'occuper d'autre chose donc on s'occupe d'autre chose non mais y a un côté comme ça... […]En tout cas je pense que c'est arrivé dans certains quartiers avec l'arrivée des nouvelles populations. »* (7 août 2012)

Le jardin partagé émergerait grâce à l'arrivée de nouvelles populations dans des quartiers en cours de gentrification (Clerval, 2008). Si la dénomination de bobo pose

problème[198], l'étude menée en master 1 au cours de l'année 2005-2006 sur le quartier Flandre-Villette, dans le 19ème arrondissement alors en pleine rénovation (Demailly, 2006), n'a pas permis de vérifier cette affirmation. En effet, la majorité des jardiniers présentaient un profil socio-économique modeste. Nous avons constaté dans les jardins étudiés, comparativement aux données socioéconomiques à l'échelle de l'arrondissement, une sous-représentation des cadres et des professions intermédiaires et une surreprésentation de la catégorie « autres » (inactifs et retraités notamment). Cette homogénéité était toutefois imputable au fait que les projets aient été montés par des associations de quartier, agréés, qui mobilisaient leurs adhérents. En outre, le processus de gentrification s'amorçait. Il semble ainsi important de confronter cette affirmation aux nouveaux résultats issus des données du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens.

Avant de présenter ces résultats, force est de constater que certains usagers regrettent l'absence de mixité sociale, de genre puis culturelle ; la mixité intergénérationnelle passant au second plan. En effet ces derniers déplorent la surreprésentation des classes moyennes supérieures, des blancs et de femmes, comme en témoignent ces trois citations :

> *« On aimerait mais ça fonctionne pas, on peut rien y faire. Pourtant on voudrait des smicards, des caissières de supermarché, des ouvriers. »* (Leroy Sème, 4 juillet 2010)

> *« Dans les comptes rendus de l'association, on voit la volonté de mixité communautaire, moi ça me fait rire parce qu'on les voit pas trop les africains du quartier. »* (Autour du chêne, 24 avril 2011)

> *« Au début c'était équivalent mais maintenant c'est surtout des femmes, ça s'est féminisé en 3 ans. »* (Jardin partagé de Saâcy, 3 mai 2012)

Les discours des usagers et les observations réalisées sur le terrain semblent confirmer l'hypothèse d'une faible mixité sociale, ethnico-culturelle et de genre. La notion de club est d'ailleurs régulièrement employée par les usagers, qui ne connotent pas forcément négativement ce terme. Le vacant jardiné constitue en effet un « bien de club » (*club good*) au sens de Chris Webster c'est-à-dire un bien collectif, partagé par un groupe défini donc potentiellement excluable (Webster, 2002). Néanmoins, le paiement d'une adhésion à l'association du vacant jardiné permet à tout un chacun de devenir membre de ce club.

Afin de vérifier le postulat d'une faible mixité, nous présentons les tris à plats relatifs aux données de profils des enquêtés du questionnaire soumis dans les vacants jardinés parisiens.

[198] Nous retenons la définition de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot : *« Diplômés, insérés dans le monde du travail où ils sont salariés, travailleurs indépendants ou petits patrons, ils œuvrent dans la communication, les nouvelles technologies, la création artistique. Ils gagnent suffisamment bien leur vie pour pouvoir habiter, et travailler, dans la capitale qui est devenue le cœur d'une conurbation de plus de 10 millions d'habitants.* » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2004, 21).

La mixité socioéconomique est éprouvée à l'aide de la catégorie socioprofessionnelle[199] et du statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, hébergement gratuit)[200]. L'âge, divisé en cinq classes : de 0 à 19 ; de 20 à 39 ; de 40 à 59 ; de 60 à 74 ; 75 ans et plus, constituera l'indicateur d'une potentielle mixité générationnelle. Enfin, nous nous intéresserons au sexe des usagers[201].

L'analyse des données socio-économiques révèle une certaine hétérogénéité des profils d'usagers, qui va à l'encontre de l'hypothèse formulée. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent la catégorie dominante des catégories socioprofessionnelles avec 25,4 % des usagers. Toutefois, juste derrière, les catégories employés et retraités totalisent quasiment le même pourcentage d'usagers soit 21,5 %. Les professions intermédiaires réunissent enfin 14,5 % des usagers. Les autres catégories socioprofessionnelles rassemblent chacune moins de 8 % des usagers. La comparaison avec la population parisienne de 15 ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle nous permet de dégager trois points (cf. figure VI-6).

[199] Selon la nomenclature de l'INSEE, les professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS en vigueur depuis 1982 et en partie redéfinies en 2003 comportent trois niveaux d'agrégation emboités. Les catégories socioprofessionnelles, qui en composent une, comptent huit postes : agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers ; retraités et autres personnes sans activité professionnelle. Nous avons toutefois distingué les étudiants des autres personnes sans profession en ajoutant une modalité.

[200] Les données relatives aux revenus mensuels du foyer n'ont pas pu être exploitées en tant que telles car leur mise en perspective avec les données disponibles à l'échelle parisienne n'a que peu de sens. Des éléments de contextualisation seront présentés dans le chapitre VIII à l'aide des données carroyées de l'INSEE.

[201] Nous ne pouvons aller plus loin dans l'analyse de la dimension ethnico-culturelle puisqu'aucune question ne concerne la catégorie ethnique ou l'appartenance culturelle.

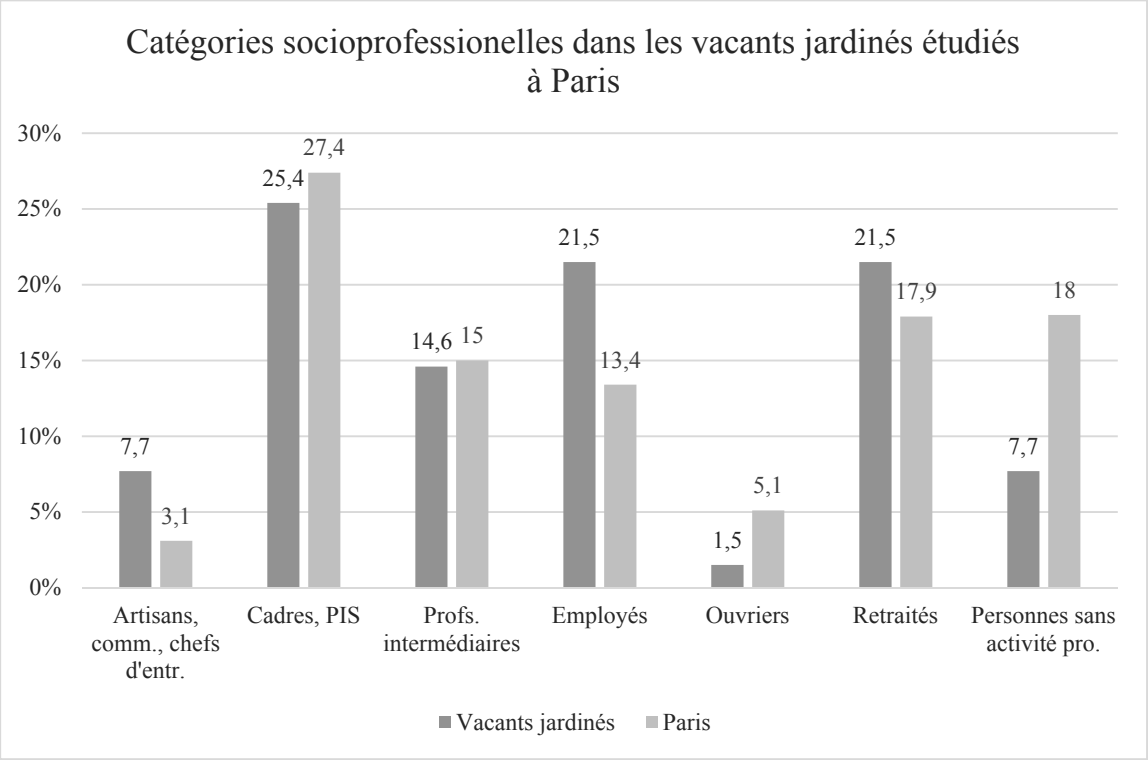


Figure VI-6 Les CSP dans les vacant jardinés étudiés parisiens

Sources : Données questionnaires (2010-2011) pourcentages établis sur 130 réponses et INSEE, RP 1999 et RP2009 exploitations complémentaires, Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Premièrement une concordance est à noter entre la proportion des usagers des vacant jardinés appartenant aux catégories cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (40 %) et la proportion de la population parisienne appartenant aux mêmes catégories (42,4 %). La capitale se caractérise par la surreprésentation des classes socioprofessionnelles les plus favorisées, une caractéristique qu'on retrouve donc dans les vacants jardinés.

Deuxièmement, 29,2 % des usagers interrogés sont des inactifs (retraités, personnes sans activité professionnelle dont étudiants). Si la proportion de retraités est globalement comparable à celle observée à l'échelle parisienne, les personnes sans activité professionnelle sont nettement sous-représentées, ce qui infirme en partie le stéréotype relevé à plusieurs reprises dans les entretiens, selon lequel les vacants jardinés sont gérés par des retraités et des femmes au foyer.

Troisièmement, les employés et les commerçants, artisans et chefs d'entreprise sont surreprésentés par rapport au profil parisien tandis que les ouvriers sont sous-représentés. En définitive, les catégories employés, professions intermédiaires, cadres et retraités définissent 83 % des usagers contre 73 % de la population à Paris.

Quant au statut d'occupation du logement, il met en lumière une nette surreprésentation de propriétaires au sein des usagers des vacants jardinés comparativement aux chiffres parisiens. En effet, les usagers interrogés sont pour plus de la moitié d'entre eux propriétaires (51,5 %) contre moins d'un tiers de la population parisienne (31,1 %)[202]. L'analyse des catégories socioprofessionnelles des usagers a révélé leur diversité tout en pointant la domination des cadres et des professions intellectuelles supérieures. En outre, les usagers se distinguent de la population parisienne par la possession d'un patrimoine immobilier. L'analyse des caractéristiques socioéconomiques des usagers des vacants jardinés étudiés souligne une certaine hétérogénéité des profils malgré une certaine domination des classes supérieures.

Ainsi, certaines idées préconçues, comme la surreprésentation des retraités ont pu être nuancées par l'étude des catégories socioprofessionnelles. L'examen de l'âge des usagers démontre que la classe d'âge dominante regroupant 57,7 % des usagers est celle des 40-59 ans, soit une population toujours en âge de travailler. La classe des 60-74 ans et la classe des 20-39 rassemblent une proportion proche d'usagers, respectivement 22,3 % et 16,2 %. Si ces résultats permettent de confirmer le caractère intergénérationnel du vacant jardiné, il faut noter l'absence de la tranche d'âge 0-19 ans[203] ainsi que la surreprésentation des plus de 40 ans qui composent 83,3 % des usagers. Les vacants jardinés sont enfin caractérisés par une très forte surreprésentation des femmes, qui représentent 70,8 % des interrogés. Le sex-ratio[204] est de l'ordre de 2,4 dans les vacants jardinés contre 1,1 dans le département parisien[205]. La dominante récréative du vacant jardiné explique en partie la surreprésentation des femmes à la différence des jardins familiaux, qui centrés sur le potager et la finalité productive, sont dominés par les hommes. Certains travaux nord-américains interrogent les jardins collectifs comme vecteurs d'*empowerment* des femmes (à savoir le renforcement de leur pouvoir d'agir individuel et collectif) ou comme marqueurs d'une « domestication de l'espace public » dans un contexte de décentralisation des programmes sociaux (Boulianne, 2001). Cette question semble toutefois difficilement transposable aux jardins collectifs français, au sein desquels le thème de la sécurité alimentaire et de l'autosubsistance est relégué au second plan et où on ne recense pas d'organisations communautaires féministes. Deux graphiques décrivent les usagers des vacants jardinés et la population parisienne selon le sexe et l'âge (cf. figures VI-7 et VI-8). La

[202] Données INSEE, RP1999 et RP2009 exploitations principales.
[203] Seuls les usagers individuels acquittant une cotisation ont été inclus dans l'enquête. Nous n'avons pas interrogé d'enfants bien qu'ils fréquentent ces espaces, comme nous l'avons indiqué précédemment.
[204] Il s'agit du rapport entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes.
[205] INSEE, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires.

comparaison entre les usagers des vacants jardinés et la population parisienne met en évidence l'absence de la classe d'âge 0-19 ans, la nette surreprésentation des 40-59 ans ainsi que la sous-représentation des 20-39 ans et des 75 ans et plus dans les vacants jardinés. En outre, les femmes des vacants jardinés dominent toutes les tranches d'âge hormis celle des 20-39 ans alors qu'à l'échelle parisienne elles sont légèrement moins nombreuses que les hommes sauf au sein des deux dernières tranches d'âge.

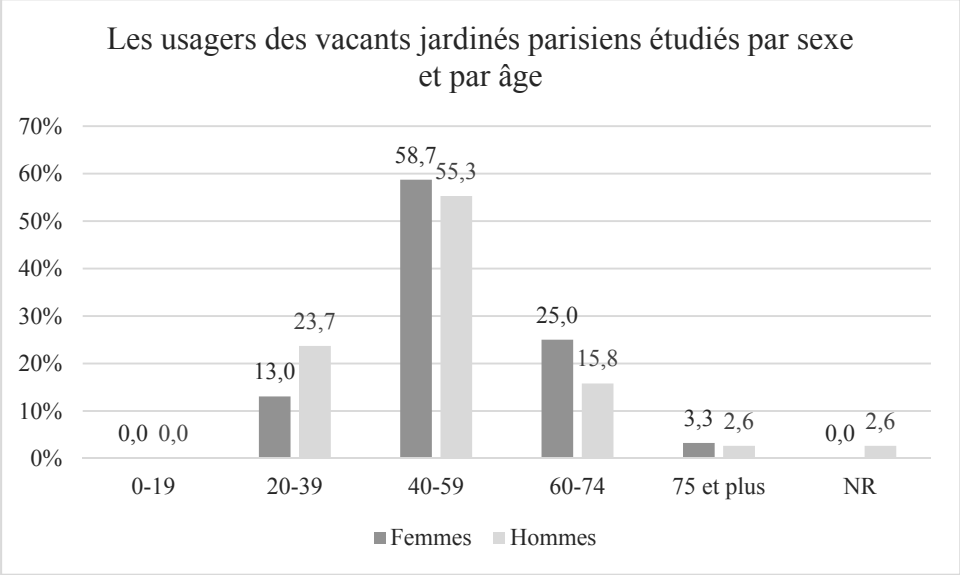


Figure VI-7 Surreprésentation des femmes et domination de la tranche d'âge 40-59 ans dans les vacants jardinés étudiés

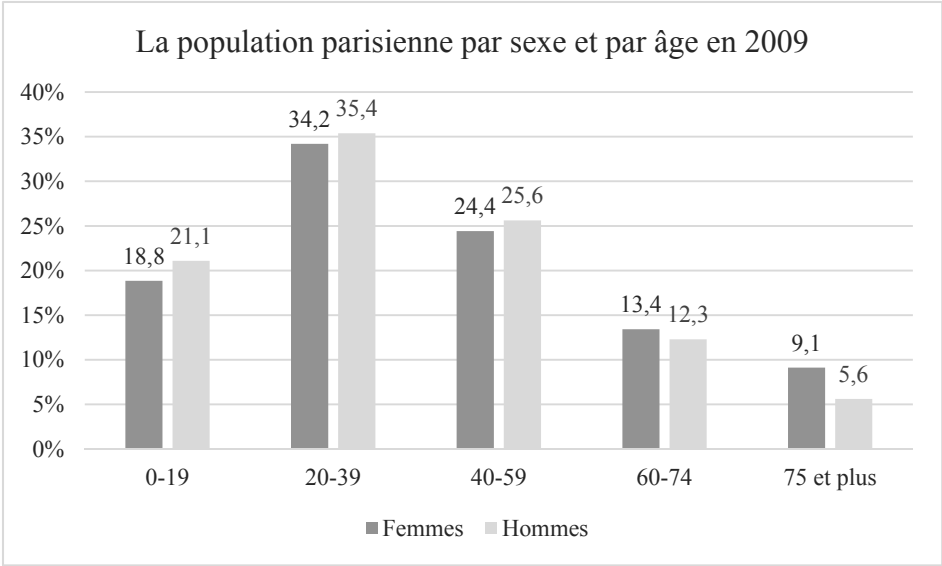


Figure VI-8 La population parisienne par sexe et âge : une répartition plus équilibrée

Sources (figures VI-7 et VI-8) : Données questionnaires (2010-2011) pourcentages établis sur 130 réponses et INSEE, RP 1999 et RP2009 exploitations complémentaires, Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Chaque examen des caractéristiques socioéconomiques récoltées par des dispositifs d'enquête pose la question de la représentativité des interrogés. Le questionnaire a été soumis en face à face et au bout d'un an et demi, nous ne trouvions plus d'adhérents pour répondre au questionnaire. Ainsi les interrogés sont les adhérents les plus impliqués, ceux qui fréquentent le jardin de façon régulière et assurent les permanences. S'ils ne sont donc pas totalement représentatifs de l'ensemble des adhérents, ils constituent les forces vives des vacants jardinés c'est à dire les personnes moteurs de ces territoires.

Les élus et les services chargés de leur encadrement décrivent les vacants jardinés comme vecteurs de mixité : de mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Ces discours concourent à ériger la mixité comme une norme, qui est relayée par les politiques associatifs et les usagers. À l'inverse, certains administratifs et chercheurs associent les vacants jardinés à des lieux d'entre soi. Les résultats du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés ont cependant infirmé l'hypothèse d'une homogénéité absolue des profils socioéconomiques des jardiniers. La mixité sociale caractérise ainsi les vacants jardinés parisiens bien que les classes moyennes et supérieures y soient surreprésentées. Quant à l'examen de l'âge des usagers, il remet en question l'idée de mixité intergénérationnelle en raison de l'absence d'une classe d'âge (0-19 ans) et du poids prépondérant des plus de 40 ans. Enfin, la parité, que nous pourrions définir comme une mixité de genre est loin d'être la norme dans les vacants jardinés puisque les femmes sont largement dominantes ; ou du moins elles sont plus investies que les hommes dans les vacants jardinés auxquels elles ont adhéré.

Les règlements intérieurs des associations constituent des cadres afin de définir et de faire respecter les obligations contractées par les collectifs mais aussi de garantir l'organisation la plus adéquate au fonctionnement collectif. Toutefois, l'investissement des usagers ne peut être totalement similaire. Les usagers les plus actifs siègent d'ailleurs souvent au conseil d'administration de l'association. Les statuts de l'association constituent le document de référence pour appréhender le fonctionnement de ce conseil (conditions d'éligibilité des candidats, nombre de membres ou encore durée du mandat), dont les modalités sont semblables dans l'ensemble des vacants jardinés. Si le fonctionnement collectif est une caractéristique commune à tous les territoires étudiés, trois modes de gestion des territoires sont pratiqués : la gestion collective, la gestion à dominante individuelle et la gestion mixte. Si nous avons entrepris de singulariser les différents types, la nécessité de l'appropriation à la fois du projet et de morceaux de territoires par les usagers semble être une condition essentielle de la bonne gestion des territoires des vacants jardinés. Enfin, nous avons caractérisé le collectif d'usagers en interrogeant les notions de mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle.

Cette partie a révélé un mode d'administration commun aux vacants jardinés, essentiellement dû au fait que la structure gestionnaire soit l'association. Le cadre et l'encadrement du collectif visent à offrir des repères et des outils pour faire face aux difficultés auxquelles sont confrontées les associations concernant les tâches obligatoires et de fonctionnement. Les modes de gestion des territoires, quant à eux, révèlent des choix quant à la valorisation des fonctions du vacant jardiné. La dimension sociale du vacant jardiné, qui est la vocation première des jardins gérés collectivement, semble plus secondaire dans les jardins divisés en parcelles individuelles. Toutefois, le choix de gestion est également dicté par le caractère d'interstice des vacants, qui disposent de faibles superficies. Enfin, la composition socioéconomique des usagers apparait relativement mixte. En ce sens, elle corrobore le discours institutionnel bien que les classes moyennes et supérieures apparaissent prédominantes. Si cette partie nous a permis d'approfondir ce que sous-tend la notion de collectif, elle a souligné certaines difficultés de gestion et d'administration de ces territoires. Les discours et les observations recueillies sur le terrain ainsi que les résultats du questionnaire vont maintenant nous permettre d'approfondir le thème du conflit au sein des vacants jardinés.

2.2 Des conflits fréquents et des territoires privatifs

Le vacant jardiné, comme produit d'un collectif, est un territoire de rencontres et de convivialité mais il est également générateur de conflits, notamment entre les usagers. Ces sociabilités « négatives » sont essentiellement dues à des enjeux de pouvoir et de territoire. Les conflits avec les riverains sont moindres sans pour autant être inexistants. Si l'organisation d'évènements bruyants et un entretien du jardin jugé insuffisant peuvent soulever le mécontentement des riverains, ces derniers sont surtout critiques quant à l'appropriation du territoire, qu'ils assimilent à une privatisation de l'espace public. La définition du statut de l'espace fait effectivement débat. Les vacants jardinés apparaissent comme des territoires mixtes à la fois publics puisque appartenant aux municipalités et privés car gérés par des collectifs associatifs, qui les ouvrent ponctuellement.

2.2.a Les sociabilités « négatives » : des conflits liés à des enjeux de pouvoir et de territoire

L'appréhension du vacant jardiné comme un espace pacifié et consensuel est erronée. Au contraire, les conflits sont inhérents au vacant jardiné pour deux raisons principales : le jardin est géré par un collectif et la constitution de sociabilités se fonde sur la proximité plus

que sur un réseau social existant. Si les différends sont fréquents et sans gravité, les usagers les évoquent rarement, ne souhaitant pas offrir au visiteur une image négative du jardin. C'est donc au cours du travail de terrain, que nous avons constaté la dimension conflictuelle du vacant jardiné. Trois enjeux sont au cœur de ces conflits : le pouvoir, le territoire et la gestion. Bien que difficilement dissociables, nous avons fait le choix de les cloisonner pour mieux appréhender les logiques de conflits. Le questionnaire soumis aux usagers de 16 vacants jardinés parisiens a révélé qu'un peu moins d'un tiers des interrogés dit entrer en conflit avec les autres usagers. La modalité pouvoir est choisie comme raison de ces conflits par 40 % d'entre eux, 22,5 % évoquent la gestion, 20 % le territoire et enfin 12,5 % relient les désaccords aux obligations relatives aux permanences et à l'organisation des événements publics.

La modalité pouvoir, motif prédominant des querelles entre usagers, correspond à des conflits interpersonnels. Le « pouvoir » excessif d'un adhérent ou d'un groupe d'adhérents sur le collectif est tributaire de trois facteurs : l'investissement, le savoir-faire et l'ancienneté. Dans tous les vacants jardinés, une poignée d'usagers est plus impliquée que les autres usagers ; soit parce que ces derniers sont plus disponibles (retraités ou sans activités professionnelles pour la plupart), soit parce qu'ils font partie du comité d'administration de l'association. Il peut arriver que certains d'entre eux outrepassent leur simple fonction d'usagers ou de représentants du collectif et décident de prendre la direction. Plusieurs usagers nous racontent qu'au cours de l'histoire de leur vacant jardiné, un président et parfois certains membres du bureau ou du conseil d'administration ont simplement pris le pouvoir, se permettant d'exclure certaines personnes et d'en favoriser d'autres en leur attribuant, par exemple, de nouvelles parcelles ou des portions d'espaces collectifs. L'ascendance de certains usagers sur le collectif peut aussi découler de leurs compétences techniques. Disposant du savoir-faire, certains jardiniers contestent certaines pratiques et finissent par devenir des référents incontournables de l'activité. Enfin, les usagers les plus anciens peuvent arguer de leur expérience pour légitimer ou faire passer en force certaines actions ou projets. Quand ils ont participé à la création du jardin le recours à l'ancienneté s'impose parfois comme un argument indiscutable. Des tests du $\chi 2$ (Khi 2) effectués à partir de la base de données du questionnaire ont démontré que l'ancienneté de l'adhésion était corrélée positivement aux conflits. En effet, les interrogés qui affirment entrer en conflit avec les autres jardiniers font partie de ceux dont l'adhésion est supérieure à six ans (cf. figure VI-9).

Test du KHI² Conflits avec les autres usagers / durée d'adhésion

-Conflits avec les autres jardiniers (question 26)
Deux modalités de réponse : Oui (Y), Non (N)
-Durée d'adhésion (question 3.1)
Quatre modalités de réponse : Moins de 1 an, de 1 à 3 ans, de 4 à 6 ans, plus de 6 ans

Tableau de contingence

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
Y	4	6	17	13
N	20	37	24	9

Significativité par case (test exact de Fisher)

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
Y	<	<	>	>
N	>	>	<	<

Les valeurs affichées en rouge sont significatives au seuil alpha=0,05.
Étant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05, on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H0.
Le risque de rejeter l'hypothèse nulle HO alors qu'elle est vraie est inférieur à 0,04 %.

Figure VI-9 Les adhérents les plus anciens entrent davantage en conflits avec les autres usagers

Source : Données questionnaires, 130 individus (2010-2011), Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Il n'est pas rare que chez certains adhérents, « surprésence », savoir-faire et ancienneté se conjuguent. Ces derniers s'attendent en outre à une reconnaissance des autres adhérents, qui n'est pas toujours satisfaite. Leur investissement est même parfois dénigré par ceux, qui vivent mal leur domination et leur appropriation excessive. Les usagers moins assidus expliquent leur réticence, le jardin est censé être un endroit de détente où l'on n'a de compte à ne rendre à personne. Quant aux jardiniers néophytes, ils se sentent mal à l'aise confrontés à des jardiniers plus expérimentés, qui leur dictent leur savoir-faire. Les conflits frontaux peuvent aboutir au départ de certains usagers, qui se voient contraints de partir devant les protestations du collectif ou qui quittent l'association guidés par la colère ou la lassitude.

Toutefois, certaines personnalités sont craintes par les jardiniers et leur position, bien que critiquée, n'est pas remise en question frontalement ; un fait habituel du fonctionnement associatif (Hoarau et Laville, 2008). Dans un vacant jardiné étudié, la présidente du syndicat de locataires a pris en charge la gestion du jardin et des relations institutionnelles. Cette prise de pouvoir a induit à de nombreuses reprises le refus d'usagers à répondre au questionnaire, prétextant qu'ils n'étaient pas compétents ou qu'ils ne disposaient pas des informations

nécessaires. La position privilégiée de cette personne est due à son double statut de présidente du syndicat de locataires et de membre « historique ». Le fait qu'elle est été présente et engagée lors de la phase du projet de jardin partagé fonde sa légitimité. Néanmoins, l'historique du vacant jardiné, qu'elle expose aux usagers, est un résumé d'une situation plus complexe. L'association de locataires a en fait été conviée à participer au jardin par une autre association qui a porté le projet initial à vocation pédagogique en collaboration avec une association de quartier. Ainsi, le mythe fondateur qu'elle relaie n'est pas totalement fidèle à la réalité. Il est enfin intéressant de noter qu'elle emploie souvent un pronom possessif (« mes jardiniers »), comme au bon temps du paternalisme. Ce cas est toutefois spécifique car le collectif gestionnaire n'est pas à proprement parler une association mais une amicale des locataires. En plus, sa présidente est en place depuis l'implication de l'amicale de locataires dans le vacant jardiné. Enfin, le vacant jardiné est divisé en deux espaces (partagé au sens propre du terme) entre l'association à l'initiative du projet et l'amicale de locataires. Les relations entre les deux groupes ont été très conflictuelles jusqu'à aboutir à une absence totale de communication. Dans ce contexte, les usagers se sont reposés sur la présidente, qui a dû tant bien que mal prendre en charge la gestion des querelles. Aujourd'hui, si les rapports entre les locataires et l'association pédagogique se sont apaisés, la présidente est toujours en place et les usagers semblent s'en être accommodés.

Des conflits entre groupes d'usagers peuvent aussi se produire. Dans les vacants jardinés de Sevran, des démêlés entre la communauté antillaise et la communauté maghrébine cristallisent les conflits. Les Français d'origine maghrébine s'opposent surtout à la consommation d'alcool des Antillais, qu'ils jugent excessives. Le salarié de la municipalité chargé d'accompagner les jardiniers emploie le terme de « leader négatif » pour désigner certaines personnes qui attisent les tensions et nous explique qu'il met en place des activités collectives dans le but d'apaiser la situation.

La gestion est le deuxième facteur de conflit, évoqué par les interrogés parisiens et confirmé par les observations réalisées dans le cadre du travail de terrain. Les querelles ont trait aux tâches collectives (entretien des parties communes et du matériel, gestion des déchets). Nous les regroupons avec les conflits relatifs aux obligations (tenue des permanences et organisation des événements) sans les caractériser davantage puisque nous avons développés ces éléments dans la partie précédente. Soulignons uniquement que la gestion et les obligations représentent des motifs de conflit pour près d'un tiers des usagers interrogés, démontrant ainsi leur importance.

Enfin, le territoire est la troisième cause principale de conflits. Compte-tenu de la domination des jardins gérés collectivement, nous faisions pourtant l'hypothèse qu'il serait peu évoqué. Or, les contestations liés au territoire sont présents dans l'ensemble des vacants jardinés. Dans les vacants divisés en parcelles individuelles, l'absence prolongée de certains jardiniers peut conduire d'autres usagers à agrandir discrètement leur parcelle, ce qui ne manquera pas de faire du bruit au retour du jardinier spolié. Des revendications sont parfois émises par certains jardiniers, qui en comparant la taille de leur parcelle à celle d'autres jardiniers, s'estiment lésés. Cependant, le même phénomène s'observe dans le cas de parcelles collectives, comme nous l'explique une adhérente :

> *« Parce que nous notre parcelle, on a… nous a avait donné toute la grande parcelle d'ombre, qui est une parcelle énorme donc y a commençait à y avoir des jalousies, ce qui est normal. Parce quand ils ont commencé à voir qu'enfin de compte notre parcelle y avait aussi des fleurs […]. Et si tu veux il y a commencé à y avoir des…clivages assez, assez, assez violents mais c'est aussi le partage de l'espace. »* (10 avril 2012)

Si la majorité de ces conflits se révèlent être sans conséquence, certains peuvent profondément ébranler l'association, aboutissant à un renouvellement des adhérents presque total. Les confrontations entre les usagers peuvent aussi être violentes, accompagnées d'insultes et de menaces. Toutefois, ces cas de figure sont largement minoritaires.

Si les différends les plus fréquents opposent les usagers, ils peuvent aussi concerner les anciens usagers ainsi que les usagers non adhérents. Dans les vacants jardinés fermés à clé notamment, la question de la récupération des clés en l'absence du renouvellement de la cotisation pose problème, sans forcément avoir été résolue jusqu'alors. Dans d'autres vacants jardinés, certains usagers ne paient pas la cotisation. Ce cas a été observé dans le *Jardin de la Butte Bergeyre* mais aussi dans le *Jardin Fessart*. Au cours d'une visite au *Jardin Fessart*, une personne régulièrement présente confie au groupe d'adhérents et à moi-même qu'elle n'est pas membre de l'association. Les autres usagers sont surpris car ils ignoraient qu'elle n'avait pas adhéré. Elle se justifie alors en expliquant qu'elle ne vient fréquemment que depuis quelques mois mais qu'elle n'a pas suffisamment de temps pour s'engager officiellement. Les usagers présents closent la discussion en la priant d'adhérer au regard des contraintes de sécurité ; l'association contracte en effet une assurance pour couvrir ses membres.

Enfin, les usagers peuvent être confrontés à des situations conflictuelles avec les riverains. Certains membres du voisinage sont très critiques envers les vacants jardinés qu'ils estiment mal entretenus et dénoncent l'installation de structures jugées peu esthétiques. Les riverains se sont par exemple opposés à l'installation de la structure métallique qui surplombe le jardin *L'ilot Lilas* en dénonçant une « verrue paysagère ». Les conflits opposant usagers des

vacants jardinés et riverains ne semblent toutefois pas significatifs si l'on s'en tient aux résultats du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens. Moins de 15 % des interrogés déclarent être en conflit avec les riverains. Les motifs invoqués sont relatifs au territoire ; à l'ouverture et à l'organisation des événements. Quelques riverains se plaignent du bruit lors des événements mais cela est relatif d'autant qu'ils se terminent généralement à la nuit tombée. En revanche la question du territoire et de l'ouverture est beaucoup plus centrale. Les riverains dénoncent une privatisation de l'espace public, mettant en avant les horaires d'ouverture restreints et assimilant les usagers à des privilégiés. À la place des vacants jardinés, ils réclament des équipements structurants qui profitent au plus grand nombre, notamment des logements sociaux. Il est arrivé enfin que des riverains se mobilisent pour empêcher la création d'un vacant jardiné comme à la Butte Bergeyre. Les arguments contre le projet reposent sur des enjeux sécuritaires. Les propriétaires de la maison mitoyenne du vacant jardiné ont peur que les jeunes du quartier investissent l'espace :

> *« Les loubards vont arriver, nous sommes tranquilles, votre jardin ça va être le parc aux seringues. »* (Entretien avec le président de l'association, 1 mai 2012)

D'autres arguments conduisent ces propriétaires à s'opposer au projet mais ils ne les ont pas exprimés. Leur maison donne sur une partie du terrain, qu'ils ont investi sans permission et qu'ils souhaiteraient acheter. Or, la création du vacant jardiné remet totalement en cause leur projet. Ces propriétaires sont néanmoins les seuls à s'être opposés au projet de vacant jardiné et n'ont donc pas eu gain de cause. Leur positionnement ne leur a pas attiré la sympathie des autres riverains et ils ont fini par quitter la Butte Bergeyre. Les thèmes de la sécurité et du vandalisme ont fait leur entrée dans les discussions entre les usagers depuis quelques années. Jusqu'alors très peu vandalisés, les vacants jardinés apparaissent comme des espaces pacifiés et respectés. L'explication de ce constat par les usagers est simple : chaque habitant du quartier aurait de près ou de loin des attaches au jardin ; un membre de sa famille, un ami ou encore un petit frère ou une grande sœur y jardineraient. Cependant, désormais, essentiellement la nuit, certains vacants jardinés sont « visités ». Selon nous, cet investissement n'a pas pour objectif la détérioration. Les vacants jardinés représentent des espaces d'abris, où les jeunes s'installent pour discuter et fumer des cigarettes et des joints. Les dégradations des cultures et des équipements sont rares. Parfois, les jeunes sortent des chaises mais ne les rangent pas, ce qui agace les usagers. Sans pour autant être un territoire pacifié, le vacant jardiné reste un territoire apaisé, refuge des usagers mais aussi d'une poignée de jeunes et de marginaux du quartier, qui jouissent de l'espace de façon informelle.

Les conflits font partie de la vie des vacants jardinés et sont la plupart du temps sans conséquence. Les mésententes relèvent de l'organisation collective : désaccords d'ordres interpersonnels relatifs à la position des adhérents, à la gestion, à l'ouverture et aux territoires du jardin. Avec les riverains, les différends sont peu fréquents mais nous conduisent à questionner le statut hybride du vacant jardiné, à la fois public et privé.

2.2.b Le vacant jardiné : un territoire privatif

Dans l'espace urbain, la distinction entre les catégories publiques et privées semble se brouiller. Au côté des recherches sur le développement de partenariats public-privés (Heinz, 1994 ; Michon, 2008), la question de la privatisation de l'espace public dans un contexte urbain mondialisé intéresse particulièrement les aménageurs et les géographes (Low et Smith, 2013 ; Kohn, 2004 ; Graham et Marvin, 2001 ; Fleury, 2007). Le vacant jardiné est en ce sens un objet caractéristique des tendances contemporaines urbaines car la définition de son statut est loin d'être évidente. Il est généralement présenté comme un espace public, notamment par les acteurs politiques et associatifs. Dans un article de la revue *Urbanisme,* Laurence Baudelet dépeint ainsi le jardin partagé comme un « nouvel espace public » constituant un « antidote » à la privatisation de l'espace (Baudelet, 2005). Comment définir un espace public ? Le statut juridique de l'espace est généralement le critère fondamental : les espaces publics relèvent du domaine public (Merlin et Choay, 2000). Puisque les vacants jardinés prennent place sur des terrains presque exclusivement municipaux, ils peuvent donc être considérés comme des espaces publics. Les usagers affirmant que leur jardin est un espace public font d'ailleurs souvent référence à la propriété municipale[206] :

> *« Les gens s'arrêtent mais on a l'impression que c'est privé. Pourtant c'est complètement public, d'ailleurs ça appartient à la Mairie. »* (Jardin-guinguette de la Dhuys, 18 juillet 2010)

Pourtant, d'aucuns jugent nécessaire de distinguer le droit et l'usage pour affiner la définition de l'objet espace public (Panerai, 2001). Dans ce cadre, le statut du vacant jardiné évolue. De propriété publique (donc de droit public), le jardin est géré par une association, qui résulte d'un contrat de droit privé. Ainsi, comme produit de la collaboration entre acteurs publics et privés, le vacant jardiné apparait comme un espace hybride, public privé. L'analyse de l'espace public par le prisme du statut juridique semble toutefois insuffisante et réductrice. La prise en compte de la dimension politique (Habermas, 1978) et de la dimension sociale

[206] L'autre argument principal est relatif à la gestion collective. En effet, pour les usagers, les notions de public et de collectif semblent étroitement associées.

semble nécessaire pour appréhender l'espace public dans toute sa complexité (Capron et Haschar-Noé, 2007). Nous nous concentrons ici sur la dimension sociale, qui est l'objet de ce chapitre. Les espaces publics constituent des espaces d'interaction, de coprésence et de rencontres potentielles. L'anonymat et l'accessibilité semblent être des éléments essentiels de la formalisation des espaces publics (Joseph, 1984). Or, si le vacant jardiné est un lieu de rencontre et de socialisation, les usagers ne sont pas des inconnus mais un collectif structuré en association. En outre, l'accès aux vacants jardinés est réglementé et les territoires sont fermés, entourés de grilles. La volonté d'ouvrir les vacants jardinés aux riverains et aux acteurs du quartier par le développement de partenariat est certes affichée mais la réalité est en demi-teinte. Ainsi, le vacant jardiné peut être appréhendé comme un espace privé si l'on se restreint à la dimension sociale de la définition de l'espace public. En définitive, le statut de l'objet vacant jardiné reste flou : espace de propriété publique, il est aussi un espace mixte en tant que produit d'une collaboration publique-privé et un espace privé si l'on s'en tient à une acception sociale de l'espace public fondé sur l'anonymat et l'accessibilité.

Le caractère opératoire de la dichotomie entre privé et public tend à être remis en cause et donne naissance à de nouveaux vocables comme celui de « *club realm* » (Webster, 2002) ou de « *privately-owned public space* » (Kirby, 2008). Le brouillage entre les notions de privé et de public se traduit dans l'appréhension des vacants jardinés par leurs usagers. En effet, les questionnaires soumis dans 16 vacants jardinés parisiens démontrent qu'un peu plus de la moitié des usagers interrogés qualifient leur jardin d'espace mixte. Ils sont ensuite 43 % à le qualifier d'espace public. Enfin une minorité (moins de 5 %) assimile le vacant jardiné à un espace privé[207]. La qualification du vacant jardiné comme espace mixte par les usagers a généralement trait à sa dimension sociale : certes le jardin est clôturé et il faut être membre de l'association pour en jouir librement mais il est ouvert dès qu'un jardinier est présent et l'association organise des événements publics et tissent des partenariats.

À la dualité public/privé, se substitue dans les usages la dualité ouverture/intimité dont font état bon nombre d'usagers. Ils expliquent en effet que l'équilibre entre accueil du public, vie associative et jardinage n'est pas toujours aisé. La prédominance de l'un ou l'autre de ces aspects peut être liée à la localisation et à l'accès au vacant jardiné. En effet, un vacant jardiné qui se situe dans un passage peu fréquenté ou un vacant jardiné qui donne sur une artère majeure de la ville n'ont généralement pas le même rapport au public ; non pas tant à l'occasion des

[207] Un questionnaire soumis dans le cadre du Master 1 (2005- 2006) dans cinq jardins partagés du quartier Flandre-Villette dans le 19ème arrondissement auprès de 32 usagers avait révélé des proportions proches à la différence près qu'aucun des interrogés n'avaient choisi la modalité « espace privé » (mixte : 60 %, public : 40 %).

événements qu'au quotidien. Le caractère « caché » du vacant jardiné permettrait ainsi plus de tranquillité et d'intimité, comme nous l'affirme un adhérent du *Jardin de l'aqueduc* :

> *« Il est pas assez connu, un peu caché, ce qui est bien comme ça on est tranquille. »* (Jardin de l'aqueduc, 21 mai 2011)

Toutefois, l'aspect caché d'un vacant jardiné ne conduit pas mécaniquement à des dynamiques sociales de repli et d'entre soi. Plus encore que la localisation et l'accès, c'est l'état d'esprit du collectif envers le public et le quartier qui est déterminant. La qualification mixte est aussi la conséquence du décalage entre l'appréhension par l'usager du vacant jardiné avant et après son adhésion. Une majorité d'usagers nous confie avoir mis du temps à oser pénétrer dans les vacants jardinés, qu'ils croyaient être des territoires privés[208].

La qualification du statut de l'espace vacant jardiné diffère dans les discours : espace public pour les acteurs institutionnels et espace mixte pour les usagers et les passants. En définitive, les vacants jardinés s'apparente au « *club realm* » (Webster, 2002). En effet, ils ne relèvent ni du domaine privé (les usagers ne possèdent pas la propriété du bien), ni du domaine public (la jouissance du bien collectif n'est pas partagée par l'ensemble des citadins). Dans le club, le droit d'usage est réservé à un groupe spécifique, ce qui implique que l'accès libre au club (ici le vacant jardiné) est refusé à un autre groupe d'individu. Cette configuration explicite que le développement de liens sociaux se produit essentiellement entre les membres des vacants jardinés. Pour autant, l'instauration de permanences, comme obligation contractuelle imposée par les municipalités, permet de limiter la privatisation de l'espace public. En effet, on observe enfin dans certains vacants jardinés (ou de la part de certains membres au sein des associations) des dynamiques de privatisation et d'entre soi, qui sont dues d'une part à la restriction de l'ouverture au public, d'autre part à l'extension de la sphère privée.

Si les associations contractent des obligations pour jouir du terrain, elles ne sont pas toujours respectées. Certains vacants jardinés se caractérisent par une ouverture restreinte et une organisation modeste d'événements. Le *P'tit bol d'air*, situé dans le 19ème arrondissement, aujourd'hui déplacé était peu ouvert et les horaires de permanences non respectés. Les usagers de *La Serre aux légumes* n'ont quant à eux pas affiché d'horaires de permanences bien que les jardiniers se soient mis d'accord officieusement sur le dimanche. Il est arrivé que des promeneurs demandent à y rentrer, notamment le samedi. Les jardiniers ont ouvert sans

[208] L'étude menée en Master 1 (2005-2006) s'est aussi appuyée sur un questionnaire soumis à 115 passants. Près de 40 % d'entre eux ont désigné les jardins partagés comme des espaces mixtes, 36 % comme des lieux fermés et privés. On peut supposer que le développement conséquent du nombre de jardins partagés, notamment à Paris, aurait un impact sur ce résultat si on reposait la question aujourd'hui.

empressement en déclarant : « normalement, c'est le dimanche pour le public », alors qu'aucun panneau ne relaie cette information. Dans l'ensemble des vacants jardinés, certains usagers mettent en place des stratégies pour décourager les curieux : jardiner sans lever la tête en est une fréquemment employée qui donne l'impression au visiteur de déranger. Dans les cas évoqués, le non-respect des engagements renforce les logiques de privatisation (ou plutôt de non publicisation) car il restreint l'accès du jardin au public. En outre, le vacant jardiné peut aussi être envisagé comme extension de la sphère privée : de l'espace privé et des réseaux sociaux privés. L'extension de l'espace privé se traduit notamment par la fermeture du jardin même quand les usagers sont présents. Plusieurs associations expliquent avoir modifié la règle qui précise que le jardin doit être ouvert en présence d'un usager. En effet, il arrive de constater que les usagers s'enferment ; une fermeture généralement symbolique en laissant le cadenas à moitié ouvert ou en fermant la grille mais qui suffit à décourager les visiteurs. Pour se justifier, les usagers mettent en avant la question de la sécurité et affirment dans la foulée ouvrir le jardin dès que deux adhérents sont présents comme dans le jardin *La Plage arrière* à Bagnolet :

> *« Oui ça m'arrive de m'enfermer (rires) mais quand je suis toute seule hein ! Maintenant on ouvre la porte quand on est 2, c'est pour éviter les vols en fait. »* (La Plage arrière, 24 avril 2011)

Autre marque de l'extension de l'espace privé, le vacant jardiné est parfois envisagé comme une pièce supplémentaire du logement ; on vient y déjeuner avec sa famille ou on y partage un apéritif avec ses amis. Ces usages privatifs sont sources de tensions au sein des membres de l'association. Dans le *Jardin des Soupirs*, l'ancienne équipe du conseil d'administration a coupé court à ces pratiques affirmant la nécessité de prévenir tous les membres de l'association pour chaque réjouissance. Cette décision, qui vise à lutter contre la privatisation du vacant jardiné, a paradoxalement aboutit au désinvestissement d'une partie des usagers et à un relatif immobilisme. La nouvelle équipe (dont quelques membres ont fait partie du conseil d'administration précédent) a tenu à suivre cette orientation. Elle a proposé d'instaurer un rendez-vous hebdomadaire, le jeudi, dédié à la rencontre et au partage entre les adhérents mais cela n'a jamais réellement fonctionné. La privatisation peut également se traduire par l'investissement d'une bande d'amis bien que ce cas soit peu observé. L'usager réjoui propose à ses amis de participer et de s'inscrire au jardin. Son réseau social privé s'insère dans l'espace du jardin, comme nous l'explique un adhérent de *Gentil'jardin* :

> *« Moi j'ai fait pas mal venir les copains, une majorité est restée. »* (Gentil'jardin, 12 mai 2012)

Malgré quelques dérives, force est de constater que la privatisation est une préoccupation partagée par une large majorité d'usagers, qui cherchent à l'éviter. Le rejet de la privatisation semble être guidé par la crainte de perdre la jouissance du terrain car dans les faits les usagers se sentent déjà chez eux. Les salariés des associations de quartier agrées interrogés ont souligné un risque de privatisation plus important dans les vacants jardinés crées à l'initiative de quelques habitants, comme cette salariée de l'association « J2P » qui gère le *Jardin des petits passages* dans le 19ème arrondissement :

> *« […] j'ai peur aussi qu'il y ait des endroits où ça soit fait sans consultation des habitants et...alors là j'ai peur que ça soit juste de l'appropriation...d'un, d'une parcelle par des habitants initiés et oui, des bobos voilà et que du coup ça ne serve pas le plus grand nombre et ça ne serve pas le lien social quoi dans le quartier. C'est hyper important dans la création de jardin partagé que ça soit des associations qui soient déjà en contact avec les habitants et une plus grosse majorité d'habitants et un...et des populations diverses plutôt que...que à l'initiative de 2, 3 habitants initiés. »* (25 avril 2012)

Les logiques de privatisation sont effectivement plus visibles dans les vacants jardinés créés à l'initiative de riverains regroupés en association. Toutefois, le fait que l'association soit préexistante au jardin est loin d'être le gage d'une plus grande ouverture au public. En effet, dans le cas des vacants jardinés gérés par des associations de quartier agréés (et non les associations de riverains déjà constituées) une présence très forte des membres de l'association, notamment des salariés est nécessaire. En leur absence l'investissement des usagers est restreint et l'ouverture moindre.

Le vacant jardiné est un territoire hybride dont la qualification est variable en fonction du type d'acteurs : espace public pour les acteurs institutionnels, espace mixte pour les usagers, espace mixte et privé pour les passants. Chacun se positionne en fonction de l'image qu'il cherche à véhiculer ou qu'il perçoit de l'extérieur (acteurs institutionnels et usagers *versus* passants) et de l'usage qu'il fait du territoire (usagers *versus* passants). Le vacant jardiné ne peut pas être appréhendé comme un espace public. Certes, il prend place sur des terrains municipaux mais il n'est pas géré par des acteurs publics et sa fréquentation par le public est limitée. Il ne constitue pas non plus un espace privé car, en échange de la mise à disposition d'un terrain public, l'association s'engage à respecter des devoirs en termes d'ouverture et d'organisation d'événements publics. Territoire mixte, le vacant jardiné est en définitive un espace privatif, bien que le caractère contractuel du vacant jardiné conduise les associations à exercer une vigilance particulière pour prévenir et combattre l'entre soi.

Les tensions et les conflits sont inhérents à la vie des vacants jardinés parce que ces derniers sont gérés par un collectif. Sans gravité, les querelles sont dues à des enjeux de pouvoir,

de gestion et de territoire divisant des usagers ou des groupes d'usagers. Des différends, bien que peu nombreux, peuvent également opposer les usagers aux riverains. Ces derniers dénoncent notamment une privatisation de l'espace public. Si l'observation de certaines dérives corrobore leurs inquiétudes, les associations luttent contre ce processus autant par idéologie que par crainte d'être dépossédées du territoire. L'effort de définition du statut de l'espace du vacant jardiné a mis à jour la coexistence de qualifications variées (public, privé, mixte) dépendantes du positionnement et de l'implication des différents acteurs. En définitive le vacant jardiné ne peut être défini ni comme un espace public, ni comme un espace privé mais constitue un espace privatif, un « club » c'est à dire que les usagers ont la jouissance quasi exclusive du jardin mais n'en sont ni propriétaires, ni même locataires. Cette configuration explicite le fait que le vacant jardiné soit vecteur de liens sociaux essentiellement entre les usagers alors que son appréhension comme lieu de vie du quartier est à nuancer.

Conclusion du chapitre VI

Le vacant jardiné est présenté par l'ensemble des acteurs institutionnels comme un support à la création et au développement de liens sociaux. En tant que lieu de rencontre, il favoriserait les échanges et la convivialité entre des usagers aux caractéristiques socioéconomiques et culturelles différentes tout en constituant une interface de partenariat avec les acteurs collectifs du quarter et un territoire ouvert aux riverains et aux citadins. La dimension sociale du vacant jardiné est en effet un motif central d'investissement des usagers, qui souhaitent rencontrer de nouvelles personnes en pratiquant l'activité jardinage. Néanmoins, si la création de liens sociaux est effective entre les usagers des vacants jardinés, son rôle social à l'échelle du quartier est plus modeste. L'ouverture irrégulière malgré la définition de permanences et l'organisation d'évènements publics ainsi que les dysfonctionnements affectant les partenariats nous conduisent en effet à nuancer son influence.

La valorisation de la fonction sociale des vacants jardinés découle de son caractère collectif. Pour expliciter les composantes de la dimension collective, nous avons distingué collectif d'usagers et territoire(s) du collectif. L'organisation collective est encadrée par des documents administratifs (règlements intérieurs et statuts des associations) et cadrée par une équipe dirigeante, qui forme le conseil d'administration. Puisque l'association est la structure d'administration des vacants jardinés, leur modalités de fonctionnement sont proches. Toutefois, le mode de gestion des territoires collectifs peut différer. Trois types ont été identifiés et présentés : la gestion collective, la gestion à dominante individuelle et la gestion mixte. Nous avons mis en évidence que pour être opérant, le mode de gestion doit permettre l'appropriation du projet et de portions de territoires du jardin par ses usagers. Enfin, la composition du collectif d'usagers a été caractérisée. La notion de mixité (sociale, intergénérationnelle, interculturelle) a guidé cette analyse. Après avoir montré la faiblesse de la mixité interculturelle, nous nous sommes concentrés sur les trois types de mixité, qui ont émergé du discours des usagers : la mixité socioéconomique, générationnelle et genrée. Nous avons confronté ces discours aux résultats des données de profil du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens. Cette mise en perspective a confirmé que les vacants jardinés sont des territoires mixtes d'un point de vue socioéconomique bien que les classes moyennes et supérieures soient dominantes. Par contre, les dimensions générationnelles et genrées de la mixité ne se réalisent que partiellement. Enfin, l'étude du collectif nous a permis de faire émerger certaines difficultés auxquelles sont confrontées les associations. Elles ont été

complétées par une analyse plus approfondie de la dimension conflictuelle des vacants jardinés ; entre les usagers et entre les usagers et les riverains. Les tensions opposant usagers et riverains nous ont conduit à questionner le statut du vacant jardiné comme espace hybride, à la fois public et privé. En définitive, le vacant jardiné représente un espace privatif, un club (les usagers ont la jouissance du jardin sans acte de la propriété ni bail de location), qui peut être affecté par des dynamiques de privatisation et ce malgré les efforts déployés par les acteurs publics et les associations. Les principaux éléments de ce chapitre sont réunis dans un encadré conclusif (cf. encadré conclusif VI-1).

Le vacant jardiné : un lieu de cohésion mais un rôle modeste comme lieu de vie du quartier

-La **rencontre et la convivialité, principaux motifs d'investissement** des usagers

-La **création effective de liens sociaux entre les usagers** : sociabilités et conflits

→ Des liens sociaux **« faibles », circonscrits** à l'enceinte du jardin (échelle micro-locale)

-Un **impact modeste en termes de relations de proximité et de quartier** malgré les permanences, l'organisation d'événements et l'établissement de partenariats avec certains acteurs collectifs

→Des **dynamiques sociales liées au statut du territoire : un espace privatif, un « club »**

Le collectif : des choix de modes de gestion variés, une implication différenciée et une relative mixité

-Différents modes de gestion, **prédominance de la gestion collective**

-**Bon fonctionnement** du collectif soumis à deux conditions : **organisation structurée des usagers, importance de l'appropriation d'espaces à jardiner**

-Une **implication différenciée des usagers**

Des distinctions entre usager « dirigeant »/usager lambda, usager investi/usager moins présent, usager ancien/usager nouveau, usager compétent (jardinage)/usager néophyte

-Un **collectif d'usagers relativement mixte**

Mixité sociale : hétérogénéité des profils socioéconomiques des usagers malgré **domination des classes moyennes et supérieures**

Mixte intergénérationnelle : surreprésentation des 40-59 ans (des usagers de 20 à 75 ans)

Mixité genrée : surreprésentation des femmes

Encadré VI-1 Le vacant jardiné : lieu de cohésion, lieu de différenciation

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Conclusion de la partie II

L'investissement des vacants jardinés institutionnalisés par les citadins traduit davantage le désir d'une reconnexion à une campagne fantasmée, avec la pratique du jardinage, qu'à la « nature » ainsi que le souhait de (re)créer des liens de voisinage plutôt que de participer à la Cité politique.

Le vacant jardiné institutionnalisé constitue bien un objet du politique comme le démontre la mise en avant de la participation des « habitants » dans les documents institutionnels. Si l'encadrement de jardins gérés par des associations par les municipalités est un fait inédit, ces dernières constituent essentiellement des structures d'accompagnement. Néanmoins, les municipalités en tant que propriétaires du foncier apparaissent comme l'acteur déterminant lors des étapes clés du vacant jardiné à savoir sa création et sa disparition. Les usagers disposent certes d'une autonomie mais leur participation s'exerce essentiellement dans le cadre de la gestion quotidienne. Leur implication favorise toutefois l'acquisition de savoirs citoyens mais aussi la mise à profit par certains usagers de compétences et de savoirs précédemment acquis, qui font des vacants jardinés de potentiels tremplins professionnels et politiques. L'hypothèse de l'instrumentalisation des vacants jardinés par les groupes politiques n'a pas été vérifiée. Ils les utilisent essentiellement comme des scènes de représentation, vitrines de leur bilan politique.

Un constat proche s'impose quant à l'analyse des vacants jardinés institutionnalisés comme lieu de protection de l'environnement et de la biodiversité. Ces derniers sont avant tout appréhendés par les acteurs politiques comme un outil de sensibilisation plus que comme un maillon potentiel de la trame verte urbaine. La survalorisation politique des thématiques environnementales, écologiques et de la biodiversité s'accompagne d'obligations et de préconisations (proscription des pesticides, récupération des eaux pluviales, tri des déchets). Les « bonnes » pratiques et les dispositifs mis en place par les usagers apparaissent en conséquence relativement standardisés. Si les vacants jardinés constituent des territoires potentiellement riches en biodiversité et des outils de sensibilisation à l'environnement et à l'écologie, les usagers semble surtout soucieux d'embellir leur environnement proche. Parallèlement, l'association de la « nature » à la campagne souligne que le développement des vacants jardinés répond avant tout au désir de jardiner. Les pratiques observées diffèrent finalement peu de celles du jardin potager et du jardin d'agrément traditionnels. Si les pratiques culturales n'apparaissent pas radicalement différentes en comparaison des jardins privés et

familiaux, la dimension collective ainsi que l'intérêt manifeste à l'égard de la convivialité et la rencontre s'inscrit en rupture.

La création de liens sociaux, relativement ténus, est effective entre les usagers des vacants jardinés institutionnalisés. Les relations créées outrepassent rarement le périmètre du jardin tandis que ce dernier joue un rôle modeste comme lieu de vie du quartier malgré les obligations contractées envers les municipalités concernant l'ouverture et l'organisation d'événements publics. Ce constat est lié au statut du vacant jardiné, lieu privatif qui s'apparente au « club ». Toutefois, la gestion collective ne se fait pas sans heurts tandis qu'on note une implication différenciée des usagers. Dans l'ensemble des jardins étudiés, une petite dizaine d'usagers font vivre le jardin et se démarque du collectif en raison de leur l'ancienneté, de leurs savoir-faire (notamment en jardinage) et de leur statut au sein de l'association. Ce sont ces usagers, les plus investis, qui ont répondu au questionnaire soumis. Leur profil socio-économique s'inscrit en défaut du discours majoritaire qui fait des jardins partagés, un repère de « bobos ». Certes, les classes moyennes et supérieures sont dominantes mais les collectifs font preuve d'une relative mixité sociale.

La dernière partie de ce travail vise à approfondir l'étude du vacant jardiné institutionnalisé en interrogeant ses critères de définition : la vacance et le caractère temporaire et en spécifiant son inscription dans le contexte local. Il s'agit en outre de mettre en perspective l'objet central avec les autres types de vacants verts urbains.

PARTIE III Dynamiques, contextes locaux et mise en perspective : vers une ontologie de l'objet d'étude

La dernière partie de ce travail constitue une ébauche d'ontologie de l'objet d'étude, qui rende compte de son caractère dynamique ainsi que de son inclusion au niveau local. Cet examen est complété par l'étude du vacant jardiné sauvage et d'autres initiatives de végétalisation collective citadine. Il s'agit ainsi d'approfondir l'analyse du vacant jardiné institutionnalisé en interrogeant ses propriétés ; de changer d'échelle en spécifiant les contextes locaux et de le mettre en perspective avec des objets et des dynamiques proches.

Dans un premier temps, une approche dynamique du vacant jardiné institutionnalisé est privilégiée et nous permet de mener une réflexion sur les liens entre vacance, temporalité précaire et activité jardinage. Nous nous focalisons tout d'abord sur les vacants urbains accueillant les jardins partagés : comment sont-ils recensés dans le Mode d'Occupation du Sol francilien et quelles sont leurs trajectoires ? En retraçant l'association historique entre vacant et jardin, nous proposons de mettre à plat les facteurs, les enjeux mais aussi les limites du développement d'usages jardins temporaires, qui traduit des évolutions quant à la production urbaine et aux finalités de ces territoires. Le déplacement de certains sites étudiés questionne le potentiel découplage entre la continuité de l'activité et la continuité de l'investissement des adhérents. Enfin, les processus de déplacement et de pérennisation des vacant jardinés remettent en cause la dimension temporaire comme constitutive de l'objet de recherche (**chapitre VII**). En parallèle de cette étude dynamique, nous cherchons à spécifier les contextes locaux au sein desquels s'inscrivent les vacants jardinés institutionnalisés.

Il s'agit à la fois de caractériser les contextes des vacants jardinés institutionnalisés mais également d'évaluer les impacts de ces derniers à l'échelle locale. Nous cherchons tout d'abord à mieux appréhender les mécanismes politiques de création et de développement des vacants jardinés par l'étude de la propriété des terrains affectés. En outre une classification des communes (CAH) est réalisée en fonction du type MOS des vacants de leurs superficies. Les communes produisent-elles les mêmes types de vacants jardinés institutionnalisés et quels sont les facteurs explicatifs des potentielles différenciations ? Cet examen des dynamiques politiques est enrichi par une caractérisation socio-économique à l'aide de cinq variables issues des données carroyées produites par l'INSEE. Pour finir, les impacts esthétiques et fonciers de la requalification sont discutés (**chapitre VIII**).

Enfin, le vacants jardiné institutionnalisé est confronté à un autre territoire (le vacant jardiné sauvage) et à des dynamiques (végétalisation collective de l'espace public) proches. Cette mise en perspective est envisagée comme un travail exploratoire et a pour but de dégager

les spécificités du vacant jardiné institutionnalisé mais aussi de aussi de souligner son appréhension comme « modèle » de végétalisation participative contemporaine (**chapitre IX**).

Chapitre VII.
Trajectoires des terrains et usages jardinés : reconsidérer le lien entre vacance et temporaire

À ce stade de la thèse, il s'agit d'approfondir l'analyse des propriétés de l'objet d'étude. Les trajectoires des terrains vacants ainsi que le déplacement et la pérennisation de certains vacants jardinés nous conduit à reconsidérer l'association entre terrain vacant, temporalité précaire et jardinage et donc à réinterroger l'objet de recherche.

Le vacant jardiné s'inscrit dans l'héritage d'une association historique entre terrain vacant et jardinage, que nous allons retracer. En outre, à l'aide du Mode d'Occupation des Sols francilien, nous nous intéressons à la trajectoire des vacants sur lesquels se développent les jardins : comment sont-ils recensés et pouvons-nous mettre à jour des typologies de trajectoires de ces derniers ? Au-delà de la réflexion portant sur les sites d'étude, nous proposons une réflexion sur le développement d'usages jardinés temporaires[209] : quels sont les facteurs, les enjeux et les difficultés de la valorisation temporaire de vacants en jardins partagés ?

Par la suite, l'étude des processus de déplacement et de pérennisation des vacants jardinés institutionnalisés contribue à remettre en cause leur caractère temporaire. Si le déplacement permet la poursuite de l'activité, se traduit-il par la continuité de l'investissement du groupe d'usagers initiaux ? Enfin, quels sont les facteurs créant la permanence, de jardins définis comme temporaires ?

1. Utiliser les terrains vacants pour créer des jardins partagés

Les vacants jardinés participent du discours institutionnel qui prône le développement d'usages temporaires dans une métropole caractérisée par une forte pression foncière. Le jardin apparait comme une valorisation idéale des espaces en attente car peu onéreuse et en adéquation avec les aspirations citadines. Il s'agit dans cette partie de mettre en évidence les types d'affectations des terrains accueillant les jardins partagés ainsi que de dégager des typologies de trajectoires. En outre, nous cherchons à souligner les mécanismes du développement de jardins temporaires. Si la pression foncière et le besoin en logements et en équipements collectifs justifient le fait que les vacants jardinés constituent une occupation précaire, l'attribution temporaire d'espaces publics ou mixtes à des associations n'est pas sans poser de

[209] Nous entendons par usage jardiné temporaire la pratique de l'activité jardinage sur des terrains précaires.

problèmes ; les règles du jeu doivent être explicites et respectées par les associations gestionnaires lors de la rétrocession du terrain.

1.1 Favoriser des usages jardinés temporaires sur des vacants…qui durent

Plusieurs acteurs institutionnels, essentiellement les élus, mettent en exergue la nécessité d'envisager des usages et des occupations temporaires des territoires urbains, comme Florence De Massol, adjointe à la Mairie du 20ème arrondissement chargée de l'environnement, du développement durable, des espaces verts et du plan climat :

> *« C'est quelque chose d'ailleurs qu'on doit remettre un peu en ville […] la notion que les choses ne sont pas là obligatoirement pour durer. »* (7 septembre 2012)

Pourtant, les occupations temporaires sont loin d'être inédites dans l'histoire urbaine. En région parisienne, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale notamment, beaucoup d'aménagements précaires sont construits par les collectivités territoriales : les fameux « préfas » qui sont utilisés pour répondre aux besoins d'équipements manquants, notamment scolaires. Les bidonvilles, qui remplissent les fonctions d'habitat sont aussi une occupation temporaire (et non-planifiée) auxquels ont succédé depuis la fin des années 1980 d'autres formes d'habitat précaires et mobiles (Le Marchand, 2011) ; les jardins ne font pas exception.

1.1.a Une association historique entre terrain vacant et jardinage

Lors des périodes de crise, les jardins sont envisagés comme une utilisation des terrains vacants afin d'améliorer l'alimentation domestique. À l'occasion notamment des deux guerres mondiales, en Europe comme aux États-Unis, les terrains sans vocation (comprenant les terrains vacants mais aussi les espaces sous-utilisés comme les voies ferrées) sont mobilisés pour être jardinés[210]. Un historique détaillé des programmes de jardinage communautaire aux États-Unis, qui témoigne du lien étroit entre jardinage et terrain vacant a notamment été réalisé par Laura Lawson (Lawson, 2004b). En France, les jardins ouvriers, qui connaissent un essor particulièrement important sous le régime de Vichy, visent, également dans un contexte de rationnement, à améliorer les conditions de vie de la population. Dans ce but, la moindre parcelle est jardinée avec ou sans l'accord du propriétaire (Consales, 2000). Bien que peu

[210] Plus précocement à la fin du XIXème siècle aux États-Unis, les jardins se développent spécifiquement sur des terrains vacants sous l'égide d'œuvres de charité : les Vacant Lot Cultivation Associations. Ces dernières sont soutenues par les municipalités dans le but de procurer des revenus et d'améliorer l'alimentation des travailleurs au chômage. En 1895, une vingtaine de villes américaines dont New-York, Chicago et Boston ont mis en place des programmes d'aide sociale fondés sur les vacants jardinés (Lawson, 2004).

documentés, les exemples de réquisition de terrains par les communes sont nombreux. Dans son ouvrage, Florence Weber donne l'exemple de la commune d'Ivry qui met en place une telle politique au début des années 1940 (Weber, 1998, 57). En région parisienne, les jardins sont aussi appréhendés comme un moyen d'aménager les espaces de zones et de bidonvilles. Mais après-guerre, leur affiliation à ces espaces précaires justifie paradoxalement leur disparition comme le note Florence Dubost : « *Après les avoir considérés dans la période de l'entre-deux-guerres comme une solution économique d'aménagement qui permettrait d'éviter les terrains vagues et la* "*zone*" *(leur implantation dans la région parisienne montre cette utilisation systématique, notamment dans les zones* non aedificandi *que sont les glacis des forts), on a utilisé les arguments inverses pour justifier leur suppression ; au nom de l'esthétique des urbanistes, on a déploré leur aspect peu soigné, leur allure de* "*zone*" *ou de* "*bidonvilles*". » (Dubost, 1997, 55).

Historiquement, le jardinage sur les terrains vacants urbains représente une solution pragmatique dans un contexte de crise. À l'urgence économique et alimentaire des périodes de guerre semble aujourd'hui se substituer un discours relatif aux crises environnementales, économiques, sociales et foncières, qui conduit de fait à toujours envisager ces espaces jardinés comme des valorisations précaires. En fin de compte, le jardin constituerait une occupation transitoire dans l'attente d'une affectation des vacants jugée plus appropriée : « *[…] le vacant voit le jour – une nouvelle offre de terrain, qui ne peut pas être destinée à une utilisation "normale", peut être temporairement affectée pour servir un besoin immédiat et sera finalement remplacée dès que le contexte socio-économique retourne à la normale* [211]» (Drake et Lawson, 2013, 2).

Les jardins partagés franciliens s'inscrivent dans la lignée de cette conception bien qu'en amont du processus, le jardin ne soit pas explicitement défini comme une utilisation possible des terrains vacants. Le quartier Réunion, où se développe grâce à l'initiative d'une poignée d'habitants le premier vacant jardiné parisien (le *Jardin solidaire*), est en plein réaménagement suite à la création d'une ZAC en 1987. Les démolitions d'immeubles insalubres ont abouti à la multiplication des friches et une partie des membres de l'équipe municipale émet l'idée, en 2001, de pouvoir utiliser ces espaces dans le cadre d'évènements festifs ponctuels. Devant l'initiative des habitants, l'usage jardiné devient une valorisation potentielle officialisée par la signature d'une convention précaire entre l'arrondissement et l'association. Malgré des résistances politiques vis-à-vis des occupations temporaires déjà évoquées (cf. chapitre IV 1.2), l'aménagement semble satisfaisant car léger et peu coûteux. En outre, le caractère temporaire du projet constitue un argument de poids pour l'élaboration du programme municipal, comme

[211] " *[…] vacant emerges – the new supply of land, which cannot be filled with « normal » use, can be temporary filled with something that serves an immediate need, but ultimately and eventually will be replaced as a socio-economic conditions returns to normal*."

l'explique Alice Le Roy, à l'époque adjointe d'Yves Contassot, adjoint du Maire de Paris chargé de l'environnement :

> *« […] en tout cas ça c'était aussi une façon de faire passer la pilule, c'était de dire que c'était des jardins...temporaires... »* (23 mai 2013)

Les vacants jardinés sont davantage qualifiés de jardins éphémères que de jardins temporaires. Une terminologie impropre certainement en lien avec l'installation d'un jardin « éphémère » sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville parisien depuis 2011 (cf. photographie VII-1). Lors de l'édition 2013, les jardins partagés (cf. photographie VII-2) ont une place importante puisqu'ils occupent un quart de l'espace installé au cœur d'un périmètre dénommé « paysages citoyens ». Le centre de l'aménagement consacré à « la ville en mouvement » présente le patrimoine vert de la ville. Une pancarte est notamment dédiée à l'aménagement des grands parcs paysagers des années 1970-1990 sur d'anciennes friches urbaines et industrielles (cf. photographie VII-3).



Photographie VII-1 Le jardin éphémère de l'Hôtel-de-Ville (12 juin-15 juillet 2013)

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, juin 2013.



Photographie VII-2 « Paysages citoyens », un quart de l'installation est consacrée aux jardins partagés

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, juin 2013.



Photographie VII-3 Les grands parcs urbains comme valorisation des friches

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, juin 2013.

Face au succès rencontré par les jardins partagés, les politiques municipales franciliennes élargissent le type d'espace affecté. Dans une volonté de pérennisation affichée, les jardins partagés investissent les espaces verts publics ainsi que les espaces verts situés au

pied des résidences. Toutefois, les vacants jardinés continuent à représenter une part importante, parfois majoritaire dans certaines communes, des jardins partagés franciliens.

Dans le cas des vacants jardinés destinés à être réaffectés dans un horizon proche, la durée d'occupation est explicite dans les conventions, comme le précise Céline Philbert qui s'occupe plus particulièrement de l'animation du réseau Main Verte (il est d'ailleurs intéressant de souligner l'emploi du mot « éphémère » dans ses propos):

> *« Dans la convention il va y avoir un temps donné donc ça va être cadré à ce niveau-là, la convention va être renouvelée parce qu'au final il n'y a pas de projet sur le jardin et c'est bon […]. Donc effectivement il y a des jardins qui vont être renouvelés et d'autres pas et y en a qui le savent depuis le début, […] c'est pas comme une asso à qui on dirait du jour au lendemain "bon ben non c'est pas renouvelé", là, d'entrée de jeu, au moment même de la création du jardin ben on sait que c'est éphémère entre guillemets donc du coup ils ont le temps de rebondir et c'est une autre philosophie, ils vont pas investir le jardin de la même manière. »* (11 mai 2012)

Les jardins partagés apparaissent ainsi comme une valorisation de terrains vacants, destinés à être réaffectés à plus ou moins courte échéance, justifiant ainsi le caractère provisoire de l'activité, même si celui-ci n'est pas systématiquement défini. Ainsi, vacance, jardin et temporaire (à la fois l'espace temporairement disponible et l'activité jardinage comme usage temporaire) vont de pair. Une analyse de l'affectation des terrains vacants sur lesquels se sont installés les jardins partagés étudiés nous a semblé nécessaire afin de caractériser la vacance et de dégager une typologie des trajectoires.

1.1.b Le constat de la stabilité des affectations du mode d'occupation du sol des vacants

Nous avons dans un premier temps défini les affectations MOS, produites à l'échelle francilienne pour l'ensemble des vacants jardinés institutionnalisés étudiés aux différentes dates disponibles : 1982, 1994, 1999, 2003 et 2008. Les 48 vacants jardinés étudiés se décomposent en 92 parcelles MOS. En choisissant la catégorisation la plus précise, en 81 postes, nous souhaitions apporter une attention particulière aux affectations catégorisant la vacance (cf. chapitre III-I.2.b) à savoir le poste 29 (terrain vacant en milieu urbain), le poste 75 (emprise de transport ferré) et le poste 81 (chantier). En 2008, ces affectations concernent uniquement 10 parcelles et neuf vacants jardinés étudiés (cf. tableau VII-1).

Poste MOS	Nb .de parcelles	Nb de vacant jardiné concerné	Nb de vacant jardiné disparu
29 : terrain vacant en milieu urbain	**4**	**3** Jardin provisoire des Thermopyles Jardin Crimée-Thionville Jardin du sens de l'humus (2 parcelles)	**2** Jardin provisoire des Thermopyles Jardin Crimée-Thionville
75 : emprise de transport ferré	**5**	**5** Jardin vert-tige Jardin de l'aqueduc Ecobox Jardins du Ruisseau P'tit bol d'air 2	**0**
81: chantier	**1**	**1** La Framboisine	**1** La Framboisine

Tableau VII-1 Catégories MOS caractérisant la vacance : le choix de 3 postes

Source : Données MOS IAU Île-de-France.

L'examen des catégories MOS de 2008 des parcelles étudiées révèle que les postes caractérisant la vacance sont minoritaires. L'ensemble des parcelles accueillant des vacants jardinés fait preuve d'une grande diversité de catégories (cf. figure VII-1).

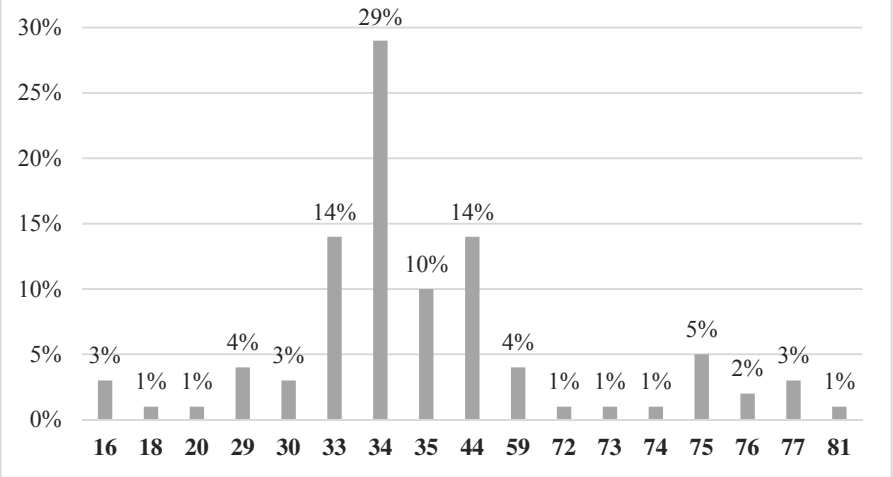


Figure VII-1 La diversité des affectations MOS des parcelles des vacants jardinés institutionnalisés étudiés en 2008

Source : MOS IAU Île-de-France 2008, données arrondies au chiffre entier et pourcentages établis sur 92 parcelles.

Les postes liés à l'habitat sont dominants avec 29 % des parcelles définies comme de l'habitat collectif continu haut (poste 34), 14 % définies comme de l'habitat continu bas (poste 33) et 10 % comme de l'habitat collectif discontinu (poste 35). Les activités mixtes en milieu urbain (poste 44), regroupent quant à elles 14 % des parcelles. Enfin, six catégories disparates, dont les catégories 29 (terrain vacant) et 75 (emprise de transport ferré), regroupent entre 3 %

et 5 % des parcelles. L'analyse du MOS révèle ainsi une grande diversité des affectations (pour la nomenclature précise en 81 postes, cf. annexe 9 a). Les terrains étudiés définis dans le MOS francilien comme vacants sont donc très minoritaires. Ils sont essentiellement recensés comme des espaces d'habitat, d'activité puis secondairement comme des espaces ouverts.

L'analyse de l'évolution des affectations témoigne d'une très forte stabilité entre 1982 et 2008, rendant impossible la réalisation de l'objectif initial à savoir l'élaboration d'une typologie de trajectoires. Entre ces deux dates, seules 16 parcelles sur 92 changent de catégorie. La comparaison graphique des affectations MOS de l'ensemble des 92 parcelles aux différentes dates témoigne de cette stabilité (cf. figures VII-2, VII-3, VII-4, VII-5).

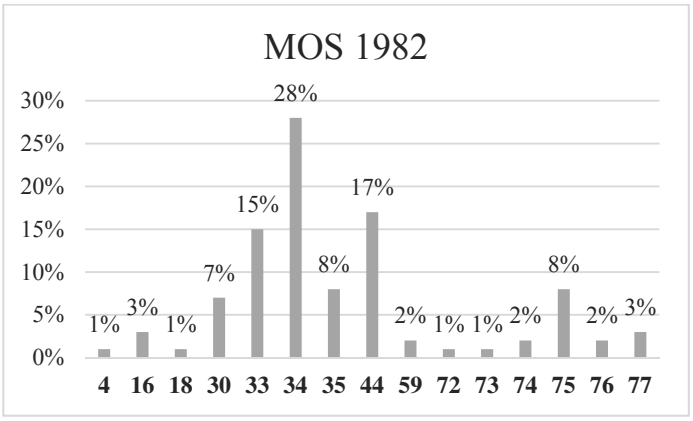


Figure VII-2 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 1982

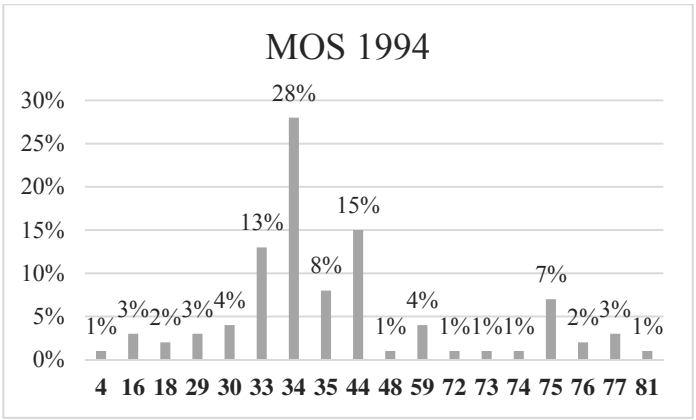


Figure VII-3 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 1994

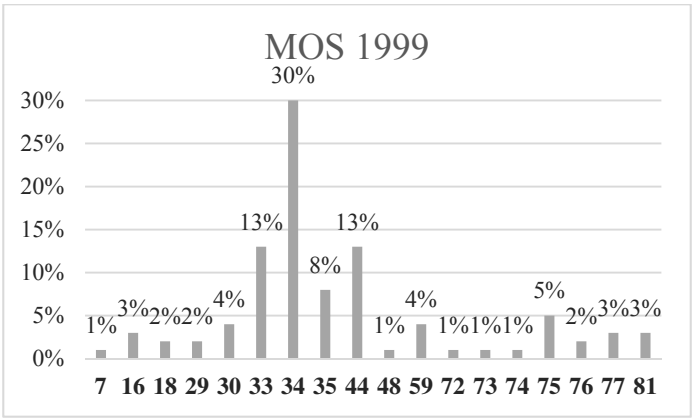


Figure VII-4 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 1999

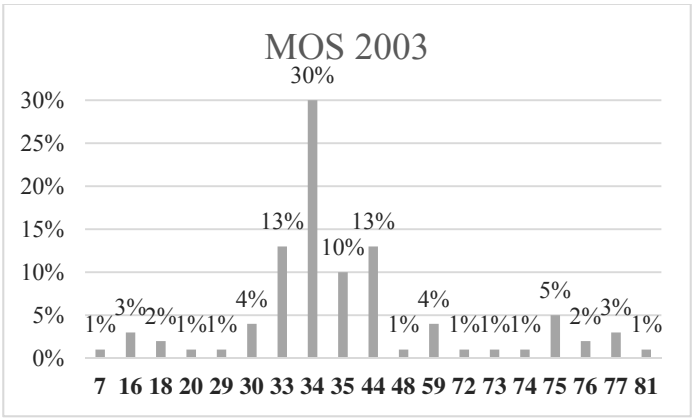


Figure VII-5 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 2003

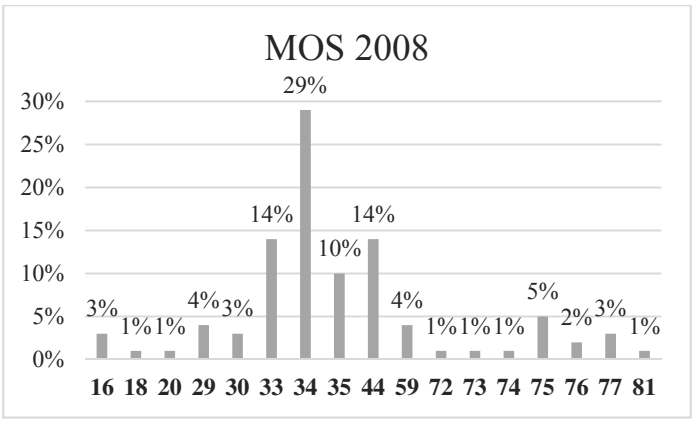


Figure VII-6 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 2008

Figures VII-2, VII-3, VII-4, VII-5, VII-6 : La stabilité des affectations MOS des parcelles des vacants jardinés étudiés entre 1982 et 2008

Source : EVOLUMOS IAU Île-de-France (1982, 1994, 1999, 2003, 2008), données arrondies au chiffre entier et pourcentages établis sur 92 parcelles.

Le nombre de postes s'accroît entre 1982 et 2003 (15 postes en 1982, 18 entre 1994 et 1999 et 19 en 2003) puis diminue sur la dernière période avec 17 postes en 2008. Les catégories terrain vacant et chantier font leur entrée en 1994 tandis que les postes entrepôt logistique (48) et maraîchage et horticulture (7) apparaissent puis disparaissent entre les années 1990 et 2000. La stabilité est quasi immuable mais pour les parcelles dont la catégorie MOS évolue, le plus grand nombre de changement de poste s'effectue au cours de la période comprise entre 1994 et 2008. Entre ces dates, 13 terrains changent d'affectation, 11 entre 1999 et 2008 puis huit entre 2003 et 2008. L'analyse des parcelles changeant d'affectation met en lumière deux types de trajectoires.

Dans le premier type, la finalité habitat est dominante, concernant soit une modification de l'habitat caractérisé par sa densification (de l'habitat bas à l'habitat collectif continu haut ; de l'habitat individuel à l'habitat continu bas), soit la réaffectation d'espace d'activités mixtes ou d'emprise de transport en habitat collectif. Généralement, entre le passage d'un poste fonctionnel à l'autre, les parcelles sont définies comme terrains vacants ou comme chantiers.

Dans le deuxième type de trajectoire, les catégories terrain vacant ou chantier constituent le dernier état recensé, alors que ces terrains étaient définis initialement comme espaces d'habitat, espace d'activités mixtes ou comme emprise de transport ferré. Soit le passage de la fonction à la vacance se fait sans étape soit on recense des affectations intermédiaires (entrepôt logistique à la suite de l'emprise de transport ferré ; maraîchage pour le seul terrain défini initialement comme terre labourée (4) situé dans le secteur des murs à pêches à Montreuil).

Ainsi, pour les parcelles changeant de mode d'occupation du sol entre 1982 et 2008, la finalité habitat est largement dominante et va dans le sens d'une densification. Les catégories vacant et chantier représentent des affectations intermédiaires mais peu d'espaces étudiés sont recensés comme tels en 2008 (10 parcelles sur 92).

Les parcelles changeant d'affectation sont peu nombreuses et le principal résultat de cette analyse est d'avoir mis à jour la stabilité du mode d'occupation du sol des sites étudiés. Cette stabilité est surprenante puisque le statut d'espace vacant justifie une valorisation en jardin partagé définie comme temporaire (ou plus exactement comme non pérenne). Ainsi, une contradiction entre les discours politiques prônant le développement d'usages jardinés temporaires et la stabilité du mode d'occupation du sol des terrains « soi-disant » vacants mérite d'être soulignée.

La stabilité du mode d'occupation du sol des vacants jardinés étudiés est enfin comparable à celle des 14 espaces vacants végétalisés répertoriés, qui n'accueillent pas de jardin partagé (cf. figures VII-7 et VII-8).

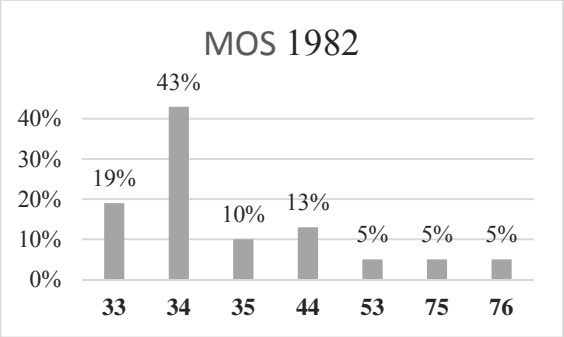


Figure VII-7 Les affectations MOS des parcelles des 14 espaces vacants végétalisés recensés en 1982

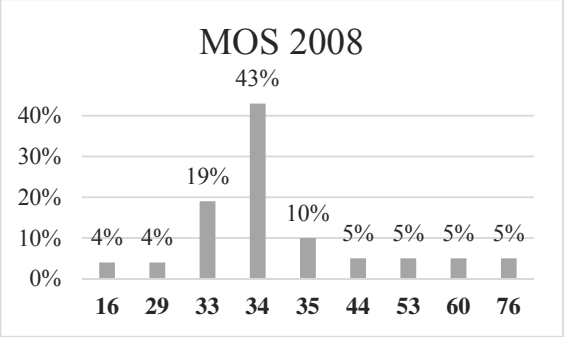


Figure VII-8 Les affectations MOS des parcelles des 14 espaces vacants végétalisés recensés en 2008

Figures VII-7 et VII-8, Source : Données EVOLUMOS IAU Île-de-France (1982, 2008), pourcentages établis sur 21 parcelles.

Toutefois, les postes relatifs à l'habitat (33, 34, 35) sont encore plus largement dominants puisqu'ils regroupent 72 % des 21 parcelles et la stabilité des affectations est encore plus frappante. Ainsi cette comparaison démontre qu'il n'existe ni trajectoires, ni modes d'occupations spécifiques aux vacants jardinés entre 1982 et 2008. Si cette mise en perspective offre un éclairage, précisons néanmoins que le nombre de parcelles est faible comparativement aux parcelles des vacants jardinés institutionnalisés et que les espaces recensés sont tous situés dans un périmètre précis à savoir les arrondissements du nord-est de Paris (10ème, 11ème, 18ème, 19ème et 20ème). Enfin, le choix du MOS permet certes de construire une base de données harmonisée au niveau francilien mais les données disponibles produites sont potentiellement moins précises que celles disponibles dans les PLU à l'échelle communale.

En définitive, la politique des jardins partagés s'inscrit dans l'héritage d'une politique sociale et d'aménagement caractérisée par le développement d'usages jardinés temporaires sur des espaces disponibles dans un contexte de crise. Bien que les priorités aient changé, les vacants jardinés restent associés à une temporalité précaire ; le jardin constituant une valorisation provisoire des terrains vacants à laquelle se substituerait une affectation jugée plus adaptée. Pourtant, les terrains accueillant les jardins partagés ne sont pas recensés comme vacants et *a contrario*, leurs affectations en termes de mode d'occupation du sol, majoritairement liés à l'habitat, sont très stables depuis 1982. Si l'association entre le temporaire et le jardin reste valide, une déconnexion s'opère entre la vacance du terrain et le temporaire ; les jardins partagés provisoires se développent sur des espaces, qui ne sont pas définis comme vacants et dont le mode d'occupation est presque invariable depuis 30 ans.

Après avoir reconsidéré le lien entre temporaire et terrain vacant, nous souhaitons nous concentrer sur le caractère provisoire de l'activité. Il s'agit dans un premier temps d'expliciter les facteurs et les enjeux du développement de territoires jardinés temporaires en nous appuyant sur l'examen des mécanismes urbains et des discours politiques. Dans un second temps, le choix de la valorisation temporaire, qui répond à des réalités et à des enjeux pragmatiques, peut être source de conflits et de difficultés pour les municipalités et pour les associations gestionnaires.

1.2 Le jardinage comme activité provisoire : conserver le contrôle des espaces urbains stratégiques et constructibles

Les jardins partagés étudiés se sont développés sur trois types d'espaces vacants : les emprises de transport, les espaces constructibles ainsi que les espaces que nous qualifierons de problématiques car difficiles à bâtir et à aménager compte-tenu des normes d'urbanisme (sols instables ou pollués, distance entre deux bâtiments insuffisante, terrains escarpés). Les vacants constructibles sont prédominants puisqu'ils accueillent 26 jardins partagés étudiés, cinq sont situés sur des emprises de transport, sept ont pris place sur des espaces qualifiés de problématiques. Nous allons dans un premier temps nous concentrer sur les emprises de transport et les espaces constructibles afin de mettre à jour les facteurs et les enjeux du développement des jardins temporaires. Nous reviendrons par la suite sur les espaces définis comme problématiques.

1.2.a Rentabiliser l'espace urbain et ses temporalités

Les emprises de transport sont généralement constructibles. Toutefois, elles présentent des configurations différenciées en fonction du mode de transport considéré (emprises routières ou ferroviaires), du maintien ou non des infrastructures et de leur superficie. Quatre jardins partagés ont été créés sur des emprises ferroviaires. Il s'agit soit d'espaces sous-utilisés à l'instar du *Jardin de l'aqueduc* installé sur une portion du talus du RER B dans le 14ème arrondissement, soit de vacants ferroviaires comme la Petite Ceinture, qui représente un espace stratégique car elle constitue une réserve foncière en partie constructible.

Deux jardins partagés parisiens sont installés en tête ou en contrebas de la Petite Ceinture : le *Jardin vert-tige* dans le 14ème et les *Jardins du Ruisseau* dans 18ème. La végétalisation de ces espaces est le fruit d'une mobilisation des riverains qui ont fait appel à la Mairie pour entamer des négociations avec le propriétaire RFF. Ce dernier, en raison de la pollution des sols et des contraintes de sécurité ne souhaite pas particulièrement développer de jardins partagés sur cet espace. Leur création ne relève donc pas d'une politique globale émanant du propriétaire mais de négociations menées au cas par cas. Les incertitudes relatives à l'avenir fonctionnel de ce site stratégique compte-tenu de sa localisation et de sa superficie se matérialisent par des mises à disposition temporaires, qui peuvent être révocables à tout moment moyennant une redevance. La valorisation jardinée de la Petite Ceinture n'est toutefois pas inédite, qu'elle se réalise illégalement dans des espaces appropriés sans accord du propriétaire ou qu'elle ait été d'usage dans le cadre de l'attribution de parcelles aux cheminots. Le terrain du *Jardin vert-tige* dans le 14ème arrondissement, situé en tête de talus, était ainsi un ensemble de parcelles jardinées destinés aux cheminots dans les années 1970, aux dires de Celia Blauel, conseillère déléguée chargée de la collecte sélective et des jardins partagés du 14ème arrondissement. Le vacant jardiné s'inscrit alors dans un héritage pourtant largement ignoré par ses usagers. Compte-tenu notamment des possibilités limitées de développement sur la Petite Ceinture, les riverains ont fait preuve d'intérêt pour s'approprier et végétaliser un autre type de vacant à savoir les terrains vacants constructibles en attente, fermés par des palissades opaques et remplacées depuis par des barreaudages. Bien que les échéances de réaffections de ces terrains soient variables, les équipes municipales dans un premier temps ont été hésitantes à envisager l'occupation de ces parcelles, comme nous l'explique Laurence Baudelet, cofondatrice de « Graine de jardins » qui a rédigé le Programme Main Verte parisien :

> *« [...] surtout ce que ne voulaient pas les Villes, c'était une occupation de ce terrain-là parce qu'on savait qu'à l'échéance de trois, quatre mais parfois 10 ou 15 ans aussi, on*

> *allait finir par avoir un bel immeuble, voilà ou un beau gymnase ou je sais pas quoi […] Donc il restait à convaincre les collectivités que ces terrains-là on pouvait justement les faire bouger, voilà, alors ça, ça a pas été simple du tout. »* (9 mai 2012)

Devant l'essor des jardins partagés et la demande croissante des riverains, les municipalités ont, au milieu des années 2000, rendu possible la création de jardins sur des terrains constructibles et dédiés à une réaffectation à plus ou moins long terme. Les conventions sont généralement reconduites tacitement pour une durée de cinq à six ans. Un laps de temps déterminé comme adapté à l'émergence et à la maturation d'éventuels projets et suffisant pour justifier l'existence du jardin. Des projets, qui sont présentés comme prioritaires en comparaison de l'usage jardiné du terrain, comme le confirme Laetitia Libouton, chargée de projet développement durable et de l'aménagement paysager à la Mairie de Gentilly :

> *« […] voilà on a fait une convention sur cinq ans. Évidemment si y a un aménageur, opérateur qui fait une proposition qui fait qu'on…que le terrain devra avoir un usage différent, ce sera prioritaire de fait. »* (19 juillet 2012)

Dans le cas où le projet est déjà formalisé et en cours d'aboutissement, la durée de la convention est plus courte, *a minima* de un an (comme le *Super potager productif* dans le 18ème arrondissement) ou de deux ans (comme le jardin *Autour du chêne 2* à Montreuil).

Le jardin partagé représente ainsi une opportunité de valorisation de terrains vacants en attente tout en satisfaisant une demande citadine de loisir vert et de gestion d'espaces urbains. Si la valeur du terrain constitue logiquement un élément déterminant la durée de l'occupation, elle n'est pas présentée comme telle par les acteurs politiques franciliens à la différence d'autres métropoles comme New-York. Dans le cas du programme *Green Thumb*, en 1994, les baux les plus longs signés pour 10 ans ne sont possibles que pour les terrains dont la valeur est estimée inférieure à 55 000 dollars (Schmelzkopf, 1995). À propos des *community gardens*, situés à Loisaida dans le Lower East Side à Manhattan, Karen Schmelzkopf met en évidence le déficit en logements sociaux comme un argument politique pour justifier la disparition des jardins. Une dualité que l'on retrouve dans les discours politiques franciliens et qui légitime par conséquent le caractère temporaire des vacants jardinés.

1.2.b Le manque de logements et d'équipements : un argument pour justifier la précarité des vacants jardinés

À l'occasion d'une réunion du conseil de quartier Bassin de la Villette, présidée par le maire du 19ème arrondissement Roger Madec[212], des représentants de l'association Droit Au Logement se sont fait entendre lorsque le point concernant la création de jardins partagés a été abordé. Ces derniers dénonçaient la valorisation de terrains constructibles en jardins partagés au détriment de la construction et de la réhabilitation de logements. Devant cette opposition, le maire a appelé les forces de police, qui ont fini par évacuer les représentants du collectif. En 2012, quand nous avons contacté l'association et évoqué cet incident, notre interlocuteur a affirmé que l'association n'était pas intervenue :

> *« Nous on est jamais intervenu sur ce genre de truc, on est pas opposé au truc du tout, il faudrait juste faire des immeubles partagés comme les jardins, on voit ça plutôt d'un bon œil mais faut faire attention à la question sociale, y a pas beaucoup de mètres carrés à partager… »* (Entretien téléphonique, Jean-Baptiste Eyraud, 21 mai 2012)

L'argument du logement (notamment social) a été récupéré par les acteurs institutionnels élus et administratifs pour justifier la disparition et le déplacement des jardins partagés installés sur des terrains vacants constructibles, à l'instar d'Anne Bain, responsable de la sous-direction de l'action foncière de la Ville de Paris :

> *« La Ville doit produire 70 000 logements par an et on est bien en dessous donc il faut mettre cet élément en regard aussi. »* (19 avril 2012)

Certains usagers affirment que cet argument est instrumentalisé par les acteurs politiques afin d'éviter toute mobilisation et opposition. Une salariée du jardin *Ecobox* résume ce positionnement :

> *« Et pour te faire taire on te dit "logement social", tout le monde veut des logements pour tout le monde, alors tu vois … »* (Ecobox, 6 avril 2012)

Cette opinion n'est toutefois pas majoritaire. La plupart des usagers approuvent le fait que la construction de logements sociaux soit prioritaire et, de la même façon que la majorité des acteurs politiques, ils affirment que le positionnement des opposants est une manifestation de Nimbyism; les citadins étant plus disposés au maintien d'un jardin qu'à la création d'un logement social à proximité de chez eux. Au cours des entretiens et des discussions informelles

[212] Cette réunion s'est tenue le 30 mai 2006 et nous y avons assisté dans le cadre de notre travail de maitrise. Cette réunion centrée notamment sur la présentation du Plan de Déplacement Urbain, n'a pas fait l'objet d'un compte-rendu bien qu'elle ait été annoncée lors de la précédente réunion, ainsi que l'atteste le compte-rendu de la réunion du conseil de quartier du 4 avril 2006.

relatifs à l'opposition entre jardin et logement, une notion est sans cesse mobilisée : celle de l'intérêt général, dans sa conception volontariste. La légitimité du vacant jardiné, qui concerne un nombre restreint d'adhérents est opposée à la construction de logements qui servirait l'intérêt général, un intérêt conçu comme supérieur aux intérêts individuels. Toutefois, il est certain que la transformation des vacants jardinés en logements sert les intérêts municipaux d'un point de vue électoraliste comme le souligne un élu parisien tout en dénonçant de tels raisonnements :

> *« Ils vont pas se faire chier, très bien, on perd 50 électeurs qui voulaient le jardin partagé mais on va gagner les 150 électeurs, qui vont habiter la tour d'habitation qu'on va mettre à la place […] »*

La mise en perspective avec l'exemple de New-York permet d'apporter un éclairage. À partir du milieu des années 1990, une partie des 750 *community gardens* de la ville est menacée. Dans un contexte de reprise économique, leur réaffectation est présentée, par la municipalité dirigée par Rudolph Guiliani, comme un moyen d'accroître le logement et la perception des taxes municipales fondées sur la vente des terrains et le développement de l'habitat. Un rapport de force s'engage entre l'administration et les défenseurs des *community gardens* et pose la question de la hiérarchie entre valeur d'usage et valeur d'échange (Schmelzkopf, 2002). Le *community garden* comme bien social a une valeur d'usage non monétarisable alors que la valeur d'échange est synonyme de rentabilisation. Or, dans un monde dominé par l'économie de marché et l'entreprenariat urbain (Harvey, 1989), la valeur d'échange est prédominante[213]. Si les acteurs politiques franciliens reprennent à leur compte la dualité entre jardin et logement, le caractère précaire du vacant jardiné est explicite dès sa création et la dualité est davantage appréhendée comme une continuité. L'argument de la réaffectation en équipement est utilisée, de la même façon que le logement, pour justifier la disparition des vacants jardinés. Ainsi, plus que l'opposition entre valeur d'usage et valeur d'échange, le cas francilien souligne la différence entre bien commun et intérêt général. Si le vacant jardiné constitue un bien commun, la construction de logements est définie comme prioritaire car relevant d'un intérêt général supérieur[214]. Si les partisans des *community gardens* avaient de quoi douter de la réalisation des discours portés par la municipalité[215], les vacants jardinés étudiés disparus ont effectivement

[213] En définitive, les jardins ont été acquis par deux fiducies foncières : Trust for Public Land et New-York Restoration Project (Smith et Kurtz, 2003).

[214] Un argument qui peut être contestable. Selon nous, jardin et logement ne devraient pas être opposés mais complémentaires.

[215] En 1994, les *community gardens* définis comme terrains vacants sont transférés du Department of Park and Recreation au Department of HousingPreservation and Development (HDP). Deux ans plus tard, ils sont transférés au Department of Citywide Administration Services (DCSA), qui est l'agence responsable de la vente des terrains abandonnés. Une vente aux enchères concernant 126 jardins est alors planifiée pour mai 1999 et les acheteurs potentiels n'ont plus aucune obligation concernant la construction de logements (Schmelzkopf, 2002).

été réaffectés au profit de la construction de logements sociaux tandis que deux ont cédé la place à des équipements (crèche et Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). Seul un ancien vacant jardiné a été vendu à un promoteur privé (*Charmante Petite Campagne Urbaine* dont le terrain appartenait à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain). Quant aux deux vacants jardinés disparus restant, le premier a été affecté à des aménagements de voirie, le second est redevenu un vacant jardiné après une période de latence.

Le vacant jardiné constitue en définitive une variable d'ajustement intéressante car peu onéreuse et répondant aux aspirations citadines d'espaces végétalisés de convivialité. Néanmoins, si le fait de confier temporairement des terrains à des associations témoigne d'une évolution de l'appréhension politique des usages temporaires, elle ne se réalise pas sans craintes ni réserves.

1.2.c La crainte de ne pas récupérer les terrains alloués…

Si les municipalités émettent un avis circonspect quant à une mise à disposition temporaire des terrains c'est parce qu'elles craignent de ne pas récupérer les espaces alloués. Il est certain que les usagers, bien qu'informés dès la création du projet de son caractère provisoire (ou de sa temporalité incertaine évoluant au gré des renouvellements), s'approprient et s'attachent à ce territoire et qu'il leur est difficile de le voir disparaître ainsi que nous le confie une adhérente du vacant jardiné *Charmante Petite Campagne Urbaine* :

> *« […] le terrain, il est là pendant un an ou deux ou trois et puis tout d'un coup quand on est bien etc... hop on vous le retire et on vous dit « oui mais on vous l'avait bien dit », voilà. »* (13 avril 2012)

Nous avons développé précédemment (cf. introduction du chapitre IV) l'exemple du *Jardin solidaire* situé dans le 20ème arrondissement, aujourd'hui disparu. Créé spontanément à l'initiative des riverains, nous avions émis l'hypothèse qu'il avait été déterminant dans la mise en place du Programme Main Verte. En effet, l'institutionnalisation était nécessaire pour fonder la légitimité de la municipalité, propriétaire de ce terrain sur lequel était prévu à courte échéance la construction d'un gymnase. Si l'expérience *du Jardin solidaire* a contribué à formaliser un cadre institutionnel, le fait que l'association ait rendue les clés et le terrain en temps et en heure (et ce malgré des dissensions au sein du groupe) a sans conteste permis d'asseoir et de pérenniser le programme. En jouant le jeu, l'association a démontré que les élus pouvaient faire confiance aux habitants et aux associations. Et le fait que les restitutions suivantes se soient passées sans accrocs n'a fait que confirmer ce constat, ainsi que l'ont souligné les élus et les

membres de l'équipe Main Verte (un seul vacant jardiné a disparu dans les communes étudiés en dehors de Paris, il s'agit du jardin *Autour du chêne* situé à Bagnolet[216]. Déplacé, il doit réintégrer l'espace initial à l'horizon 2015). Les usagers opposent peu de résistance car ils se sont engagés à restituer les terrains lors de la signature des conventions. Les mobilisations sont ainsi peu nombreuses et la dimension militante est relativement absente à la différence des villes états-uniennes. Outre-Atlantique, le jardinage militant prend appui sur les vacants (Lawson, 2005) et la destruction annoncée des jardins new-yorkais a conduit à une forte mobilisation des défenseurs et des usagers des *community gardens* et à la mise en place de stratégies (Smith et Kurtz, 2003). D'aucuns estiment d'ailleurs que la dimension temporaire est relative au fait que les *community gardens* constituent des espaces de contestation et de contre-pouvoir (Eizenberg, 2012). En Île-de-France, le jardinage militant n'a pas pris appui sur les vacants jardinés institutionnalisés. Les politiques publiques, en profitant du recul de l'expérience américaine, ont pu définir en amont des modalités et des temporalités contractuelles précises pour encadrer les occupations temporaires. Bien que les municipalités n'aient aucun problème pour récupérer les terrains alloués provisoirement aux associations, elles sont également soumises à la difficulté d'appréhender précisément des délais imprécis. Il n'est pas rare que les travaux démarrent six mois après la fermeture du jardin, provoquant une certaine frustration chez les anciens usagers.

Le développement d'usages jardinés temporaires sur des espaces constructibles, a pu se réaliser et se généraliser grâce à la contractualisation. Dans le cadre des conventions d'occupations, les associations s'engagent à investir le terrain pour une période définie. L'existence du contrat ainsi que la reconnaissance des besoins en termes de logements et d'équipements conduisent les usagers à l'acceptation, expliquant la faiblesse des mobilisations.

Les vacants jardinés s'inscrivent dans la continuité d'un lien historique entre jardinage et terrains vacants qui se révèle fort dans un contexte de crise consolidant le lien entre vacance et jardinage. Le jardin est considéré comme une activité transitoire s'appuyant sur des terrains en mutation. Pourtant, l'analyse du Mode d'Occupation des Sols des parcelles étudiées a révélé qu'elles ne sont pas recensés comme vacantes et que leurs affectations, essentiellement dévolues à l'habitat, sont très stables entre 1982 et 2008. On peut ainsi mettre à jour une contradiction entre le discours politique, prônant des jardins nécessairement temporaires et les catégories MOS des vacants jardinés institutionnalisés ainsi que leur stabilité. Si l'association

[216] À la fin du printemps 2013, un autre vacant jardiné étudié, situé à Pantin : Banane Pantin a déménagé rue Honoré pour trois saisons.

entre terrain vacant et temporaire est à nuancer, le développement de jardins temporaires répond à un objectif clair pour les municipalités et les propriétaires : conserver le contrôle d'espaces stratégiques et constructibles tout en répondant à un désir citadin de pratique du jardinage et d'appropriation de territoires urbains de proximité. Dans une métropole en constante évolution, les vacants jardinés semblent être considérés comme un pis-aller par les acteurs politiques (une « valeur ajustable » selon Pierre-Luc Vacher, chargé de mission environnement et biodiversité de la ville de Montreuil) mais également par les usagers qui s'approprient et végétalisent des espaces ouverts. Toutefois, le déplacement de plusieurs vacants jardinés, l'amenuisement du stock de terrains vacants (du moins dans la partie centrale de la métropole) et la pérennisation de certains jardins étudiés nous conduisent à remettre en cause l'aspect temporaire comme constitutif des vacants jardinés.

2. Déplacement et pérennisation des vacants jardinés : la remise en cause du temporaire

Lors de la fermeture d'un vacant jardiné, un nouvel espace, vacant ou non, peut être proposé à l'association gestionnaire par la municipalité. Parmi les 10 vacants jardinés disparus étudiés, quatre ont déménagé. *La Goutte Verte* située dans le 18ème arrondissement a changé cinq fois de sites entre 2006 et 2012, *P'tit bol d'air* et *Charmante Petite Campagne Urbaine* établis dans le 19èmearrondissement ont pu profiter d'un autre terrain ou de parcelles dédiées dans un autre jardin partagé. *Autour du Chêne*, initialement localisé à Bagnolet a été installé de l'autre côté de la rue, se retrouvant par la même occasion sur le territoire montreuillois. Concernant les autres vacants jardins disparus, un d'entre eux a été réintégré (*Jardin provisoire des Thermopyles* dans le 14èmearrondissement) ; les usagers de *La Framboisine* sont dans l'attente de leur réintégration sur le site initial tandis que ceux de *Charmante Petite Campagne Urbaine* vont bientôt se voir affecter un terrain à proximité de l'ancien site. Seule l'association du *Jardin Crimée-Thionville* ne s'est pas montrée intéressée par la poursuite de l'activité sur un autre terrain. Si le déplacement des jardins entérine le caractère temporaire des terrains, permettant la persistance de l'activité, se traduit-il par la continuité de l'investissement du groupe d'usagers initiaux ? En parallèle des déplacements observés, nous avons constaté un processus de pérennisation de certains jardins partagés installés sur les vacants que nous avons qualifiés précédemment de problématiques soit sept vacants jardinés étudiés.

2.1 Le déplacement des vacants jardinés : poursuite de l'activité et continuité de l'investissement des usagers

Peu de vacants jardinés ont disparu mais ils ont presque systématiquement été déplacés ou sont en phase de l'être dans un horizon proche. Parallèlement au concept du jardin « éphémère », une autre notion portée notamment par les acteurs politiques s'est imposée : le jardin mobile. Après avoir présenté ce concept et ses limites, il s'agit de mesurer les implications de telles délocalisations pour les collectifs d'usagers.

2.1.a Le jardin mobile : un concept idéaliste ?

Les acteurs politiques élus et administratifs présentent le jardin mobile comme une solution pour éviter une appropriation trop importante mais surtout comme une possibilité de prolongation du projet et de l'activité qui faciliterait l'acceptation de jardins temporaires et permettrait leur généralisation, comme l'affirme Florence de Massol, ajointe à la Mairie du 20ème arrondissement :

> *« […] c'est peut-être plus facile que de dire à un collectif, à une association "ben voilà, vous avez un jardin, c'est temporaire, il faudra partir et votre projet s'arrêtera là", si on dit "il faudra partir et vous pourrez continuer votre projet ailleurs, sous une autre forme", là du coup ça devient plus facile et on peut faire des jardins partout. »* (7 septembre 2012)

La vision des usagers est bien plus contrastée. Le nomadisme des jardins est envisagée comme un concept, relevant d'une conception théorique portée par les élus et les acteurs opérationnels de l'urbain. Les usagers concernés soulignent sa difficile application sur le terrain ainsi que l'antinomie entre jardin et mobile, comme Jean-Paul Potonet, coordinateur de « Jardizneuf » :

> *« Et donc…et l'expérience des jardins qui déménagent, c'est qu'on perd les trois-quarts des végétaux bon alors on retourne aux fondamentaux c'est-à-dire que le jardin c'est quelque chose qui n'existe que sur la durée, un jardin une année c'est rien, un jardin commence à être beau au bout de cinq ans, je dirai 10 ans. »* (9 avril 2012)

La Goutte verte, située dans le 18ème arrondissement, est un jardin emblématique des vacants jardinés déplacés car il a changé cinq fois de sites depuis sa création en 2006. (cf. figure VII-9).



Figure VII-9 Tract du déménagement de La Goutte verte, de la rue Richomme à la rue Cavé

Le document est un appel aux bénévoles pour préparer le déménagement. Il fait apparaitre en bas à gauche les différents sites investis et à venir.

Source: http://goutteverte.wordpress.com/2011/11/19/appelle-a-benevole-pour-le-demenagement/, site internet consulté le 19 novembre 2011.

Une adhérente du vacant jardiné *Ecobox*, le qualifie d'ailleurs de jardin « bouche-trou », migrant au gré de l'apparition de dents creuses urbaines. Initialement, l'association « Semi-public » qui a créé le jardin l'avait défini comme un projet mobile et déplaçable. Cette conception, renforcée par les déménagements successifs, s'est affirmée comme un élément central de l'identité du jardin, au point de figurer sur le portail de l'avant dernier site (cf. photographie VII-4).



Photographie VII-4 Le portail de La Goutte verte 4, « jardin mobile »

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, avril 2012.

Pourtant, le président nous explique que cette identité de jardin mobile est un choix par défaut et que les déplacements leur ont été imposés. Des déménagements qui ne se sont pas fait sans mal car ils impliquent une logistique importante, qui a d'après lui été sous-estimée par les fondateurs du projet :

> *« Leur idée de base était vraiment de créer un jardin mobile, de faire que des plantations dans des bacs et de...le jour du déménagement mettre des roues aux bacs et puis déménager. Ce qui est, ce qui était une super idée en soi mais qui...en termes logistiques est totalement impossible à mettre en œuvre parce qu'on a de telles charges, enfin....c'est...nous on a mis, on a mis en place un truc complètement différent en termes de...de déménagement, c'est un camion benne […] mais sûrement pas des petites roues qu'on achète chez Leroy Merlin et qu'on met aux bacs (rires).* » (La Goutte Verte, 15 avril 2012)

En outre, le président du jardin souligne que le déplacement pose problème car chaque site possède ses propres caractéristiques en termes de qualité du sol, d'exposition ou de superficie, auxquels les usagers doivent à chaque fois s'adapter. Enfin, l'investissement d'un nouveau terrain pose la question de la continuité des usagers initiaux.

2.1.b Les adhérents les plus impliqués suivent le déplacement du vacant jardiné

Le traitement de la question 39 du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens a démontré que les trois-quarts des interrogés se disent intéressés pour adhérer à un autre jardin dans le cas d'une fermeture. Toutefois, plus de la moitié se montrent indécis quant

à leur inscription au sein d'un jardin de remplacement proposé (question 40.1). La continuité de l'activité va-t-elle de pair avec la poursuite de l'implication des adhérents ? Nous faisons l'hypothèse que la continuité de l'implication est dépendante du statut de l'espace proposé et de l'échéance. Ainsi, un gradient croissant de la continuité de l'investissement pourrait être établi en fonction de trois configurations.

Une interruption de l'activité en attente de la réintégration conduirait à une démobilisation ; la proposition d'un nouvel espace temporaire aboutirait à un investissement moindre et l'intégration dans un espace pérenne permettrait une continuité plus importante de l'implication. Or, les résultats obtenus démentent cette hypothèse initiale.

Charmante Petite Campagne Urbaine, située aux abords du Bassin de la Villette dans le 19ème arrondissement, est l'exemple d'un jardin disparu qui va prochainement réintégrer le site initial (cf. figure VII-10 et photographie VII-5).

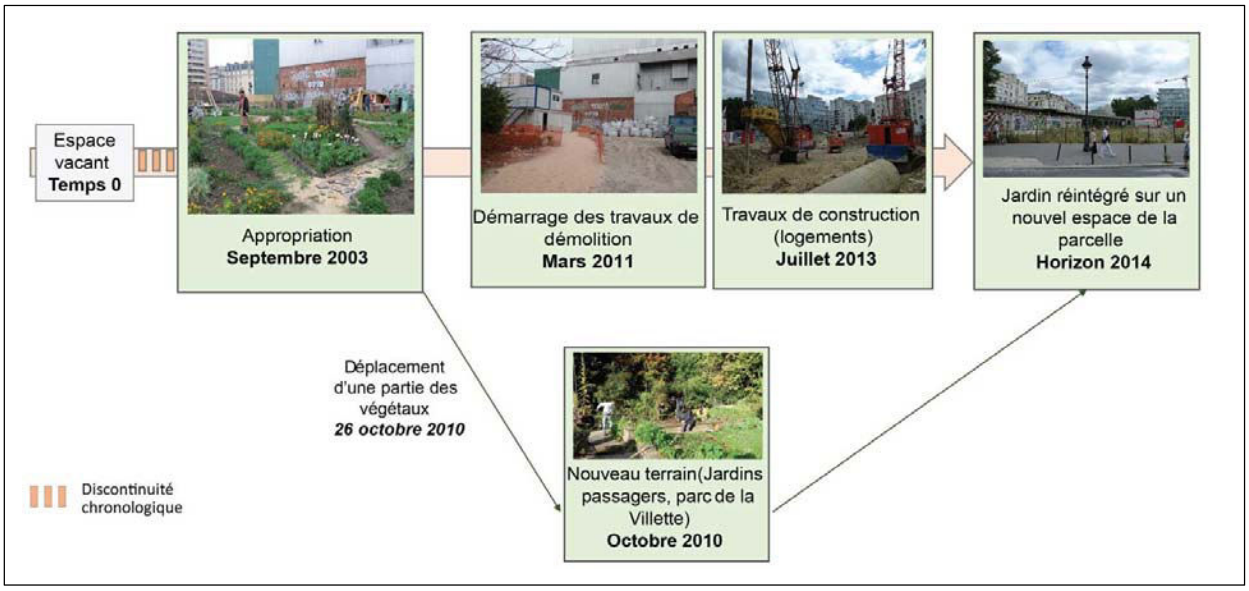


Figure VII-10 Trajectoire du vacant jardiné Charmante Petite Campagne Urbaine

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.



Photographie VII-5 L'emprise de la CPCU après la destruction de l'usine, ancien et nouveau site du vacant jardiné institutionnalisé

À droite de l'image, le rectangle vert représente l'ancien espace du vacant jardiné Charmante Petite Campagne Urbaine. À gauche de l'image, le rectangle violet représente le nouvel emplacement du jardin. Les numéros matérialisent les endroits d'où sont prises les photographies de la figure précédente (numérotées de 1 à 4 car apparaissant de gauche à droite dans la frise).

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

Créé en 2003 suite à un accord entre le propriétaire du terrain (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) et l'association de quartier « Espace 19 », le jardin ferme ses portes au cours de l'hiver 2010. Une toute petite partie des végétaux de cet espace de 850 mètres carrés est transférée sur une parcelle de moins de 10 mètres carrés des Jardins passagers situés dans le Parc de la Villette. Des portes-ouvertes sont organisées pour que d'autres jardins partagés parisiens puissent récupérer les plantes. La Mairie leur propose de réintégrer une partie de l'espace affecté à la construction de logements à l'issue des travaux prévue pour 2012-2013. Le déplacement dans les Jardins passagers suscite des tensions entre les membres du groupe et seul un usager s'y investit régulièrement. Une adhérente s'inscrit au *P'tit bol d'air* tandis qu'une autre s'implique dans les différents jardins partagés gérés par « Espace 19 ». Dans l'attente du futur projet, les usagers toujours adhérents de l'association « Espace 19 », restent mobilisés et sont en relation avec la Mairie d'arrondissement et la DEVE. Le terrain sur lequel était installé le jardin, au pied de l'usine, est vendu à un promoteur privé mais la destruction de l'infrastructure dégage une emprise conséquente. Constatant la continuité de l'engagement de l'association, le maire annonce lors d'une réunion publique en 2012 qu'une portion du terrain, située le long de

la Petite Ceinture, sera affectée au jardin partagé[217], dont l'installation est prévue pour 2012. Les membres de l'association se réunissent régulièrement afin de réfléchir à un projet de jardin abouti. Avec l'aide d'un nouvel adhérent, architecte de profession, ils ont proposé des plans d'aménagement de cet espace de 1 100 mètres carrés, qu'ils souhaitent coopératif. L'idée de serres communes destinées aux habitants du quartier, qui pourraient venir y faire des semis pour leurs plantations a, par exemple, été évoquée. L'association peut continuer à finaliser le projet puisque la viabilisation du terrain n'a pas encore été réalisée. Le jardin devrait ouvrir ses portes au cours de l'automne 2014, le planning prévu accusant deux ans de retard. Ainsi, l'interruption de l'activité n'a pas conduit à un désinvestissement des usagers. Le petit noyau initial, composé d'une dizaine de personnes, reste mobilisé en vue du futur projet.

Une persistance des usagers les plus concernés que l'on observe également dans le cas des vacants jardinés déplacés sur un nouvel espace temporaire, comme La Goutte verte ou Autour du chêne. Ce dernier vacant jardiné a traversé la rue pour permettre la réalisation d'une opération de rénovation de logements et doit être réintégré dans le site initial à l'horizon 2015. À quelques exceptions près, tous les usagers de l'ancien jardin ont continué à jardiner sur le nouveau terrain, légèrement plus grand et situé sur la place de la fraternité à Montreuil. La Ville de Montreuil dispose d'un encadrement contractuel plus conséquent que Bagnolet. Une différence constatée par les usagers qui ont souligné que la viabilisation et l'installation d'équipements sommaires avaient été rapidement réalisées. Un dernier exemple s'inscrit pourtant en porte-à-faux des précédents, il s'agit de P'tit bol d'air. Déplacé rue de l'Ourcq soit à 300 mètres du site initial situé quai de l'Oise, les usagers le jugent trop petit, trop éloigné et peu d'entre eux ont renouvelé leur adhésion. Une adhérente explicite pourquoi elle ne souhaite pas continuer à jardiner au sein de P'tit bol d'air 2 :

> *« Trop loin, trop petit, il va être mignon mais il est petit puis y a le terrain de basket juste à côté, la voie de chemin de fer juste à côté avec les squats donc j'ai un peu la trouille, enfin j'ai la trouille, on redoute de se faire piquer notre matériel facilement et puis le quartier ça deale un peu… »* (5 avril 2012)

Dans ces trois exemples, la continuité ne semble pas être déterminée par le statut temporaire de la nouvelle affectation mais par la proximité de l'ancien jardin (et donc du domicile). Le travail de terrain a cependant mis à jour quelques cas où l'adhésion à un vacant jardiné pouvait s'inscrire dans la pratique d'itinéraires, liés aux lieux de scolarité des enfants et

[217] Lors de cette réunion, le maire précise qu'un square comprenant un jardin partagé était prévu mais non réalisable pour raisons budgétaires.

aux lieux de loisirs. La taille, la localisation et l'environnement entrent également en ligne de compte pour expliquer le suivi de l'investissement des usagers.

L'exemple de *La Goutte verte*, enfin, nous conduit à nuancer notre hypothèse postulant que l'intégration du vacant jardiné dans un espace pérenne permet une continuité plus importante de l'implication. Si les usagers soulignent la meilleure exposition que dans les parcelles précédentes et le confort de la pérennité, ils déplorent l'importante perte de superficie (de 220 mètres carrés à 90 mètres carrés) ainsi que les règles régissant les espaces verts auxquelles ils sont désormais soumis, notamment les horaires d'ouverture et de fermeture. Le noyau dur s'est maintenu bien qu'affaibli et les usagers ont multiplié les appels lors de l'inauguration pour recruter de nouveaux adhérents.

La délocalisation des vacants jardinés fragilise la participation initiale des membres de l'association puisque seules les plus investis se déplacent avec le jardin. Toutefois, le départ d'une partie des membres est compensé par l'arrivée de nouveaux adhérents. Ainsi, si le déplacement a le mérite de remédier au caractère temporaire de l'activité, à défaut de celui du territoire, il doit davantage être envisagé comme une nouvelle expérience de vacant jardiné plutôt que comme la continuité du précédent. Le déplacement des vacants jardinés reste toutefois un cas minoritaire mais il pourrait se généraliser compte-tenu du nombre important de vacants jardinés. Les communes ne sont pas tenues de reloger les associations[218]mais dans la mesure du possible elles cherchent des terrains de substitution. Une démarche qui se fait souvent au pied-levé en raison de l'incertitude des temporalités et de la latence de la mise en œuvre des projets et des travaux. La commune de Montreuil se démarque puisque qu'un recensement de l'ensemble des espaces disponibles a été réalisé au cours de l'été 2012[219].

Les démarches éventuelles de déplacement sont dépendantes du développement ou du déclin des vacants jardinés. L'achèvement des projets de ville (Grand Projet de Ville, Grand Projet de Renouvellement Urbain) conduit à l'amenuisement du stock de vacants tandis que les difficultés inhérentes aux contraintes techniques ainsi qu'à l'appropriation signeraient, selon les usagers, les associatifs et les acteurs administratifs et techniques, le glas du développement des vacants jardinés. Pourtant, une partie des responsables municipaux des jardins partagés

[218] À la différence des jardins familiaux puisque l'article 2 de la loi du 10 novembre 1976 relative à la création et à la protection des jardins familiaux permet aux associations d'obtenir de l'expropriant la mise à disposition d'un terrain équivalent en surface et en équipements (Consales, 2005).

[219] Ce recensement comprend les terrains appartenant à la commune mais aussi les espaces ouverts disponibles dans les écoles ou encore dans les ensembles de logements appartenant aux bailleurs. Il regroupe des espaces de taille très variée qui pourraient permettre de reloger un vacant jardiné mais aussi d'installer une ruche ou encore un composteur.

ainsi que les élus expriment un tout autre point du vue, comme Karina Prévost, responsable du Programme Main Verte :

> *« À mon avis les jardins provisoires vont monter en puissance car ils remplacent des gravats, de lieux où l'on ne vit pas puis on est confronté à l'envie d'investissement citoyen et à la pression du prix au mètre carré…Leur caractère temporaire, c'est d'une grande souplesse. »* (Entretien non enregistré, 22 mai 2012)

La contradiction apparente de ces différents discours nous impose de distinguer les espaces vacants sur le long terme, des réserves foncières dont le nombre décroit inexorablement et les espaces vacants transitoires, entre la démolition de bâtiments et une future construction par exemple, sur lesquels la valorisation en jardin partagé pourrait se systématiser. Les vacants jardinés se développeraient sur des espaces de plus en plus précaires et leur durée de vie serait ainsi raccourcie. Leurs possibles déplacements remettent toutefois en cause le caractère temporaire de l'activité (bien que nous considérions que chaque délocalisation constitue une nouvelle expérience de vacant jardiné), de même que la pérennisation de certains vacants jardinés.

2.2 La pérennisation : la protection des jardins installés sur les espaces urbains « problématiques » et « espoirs » citadins

Nous avons vu précédemment que les jardins partagés étudiés se sont essentiellement développés sur des espaces stratégiques et constructibles. Mais sept d'entre eux se sont établis sur des espaces que nous avons qualifiés de « problématiques ». Ces terrains sont soit inconstructibles en raison des normes d'urbanisme existantes soit difficilement constructibles.

2.2.a Le maintien de certains vacants jardinés sur des espaces inconstructibles ou difficilement aménageables

En l'absence d'une définition claire et commune, un terrain est inconstructible par défaut. Les critères nécessaires pour obtenir la qualification de terrain à bâtir sont de deux ordres : techniques et juridiques. L'aspect technique impose la présence d'une voie d'accès et le raccordement aux réseaux électrique, d'eau potable et d'assainissement. L'aspect juridique est dépendant du zonage au Plan Local d'Urbanisme : il faut que le terrain soit situé dans un secteur défini comme constructible. D'après ces critères, deux vacants jardinés sont établis sur des terrains inconstructibles. Premièrement, le *Jardin partagé de Saâcy*, qui est situé le long d'une voie qui n'est pas carrossable et sous laquelle un ru a été enterré. Deuxièmement, le

56 Saint-Blaise n'est pas non plus constructible car la distance de trois mètres entre les deux bâtiments qui l'enserrent est considérée comme insuffisante.

Les cinq autres vacants jardinés se sont installés sur des terrains difficiles à bâtir et à aménager du fait des caractéristiques du terrain mais aussi de contraintes politiques et sociales liées à la vocation initiale du terrain, à la démarche d'acquisition des espaces et à la mobilisation des habitants. Les terrains du *Jardin des Soupirs*, de *Leroy Sème* ainsi que du *Jardin de la Butte Bergeyre* apparaissent comme des espaces difficiles à rentabiliser compte-tenu de leur petite superficie. Mais à défaut de construire ou de créer un jardin public sur le terrain du futur *Jardin de Soupirs* tout en longueur et en cul-de-sac, un projet de parking est envisagé. Il est finalement abandonné suite à une très forte mobilisation des riverains. Pour l'espace de *Leroy Sème*, la Mairie envisage de réaliser des logements mais elle ne parvient pas à acquérir tous les lots. En outre, le sous-sol est instable, ce qui nécessiterait des travaux importants. Dans ce cas également, les riverains se mobilisent et proposent un projet de jardin partagé. Enfin, le terrain de la Butte-Bergeyre est situé en haut d'une butte et donne sur une vaste réserve foncière, propriété de la Société Anonyme de Gestion Immobilière, qui n'est pas constructible car fortement pentu. La déclivité de l'espace de Papilles et papillons constitue également un problème pour envisager sa valorisation bâtie. En outre, le jardin géré initialement par la régie de quartier s'inscrit dans le projet de la ZAC et constitue un des premiers jardins partagés de la capitale. Enfin, le terrain du Jardin du sens de l'humus est au cœur du secteur des murs à pêche à Montreuil considéré comme un élément du patrimoine historique de la ville et à ce titre en partie classé comme zone naturelle agricole. Finalement, pour ces cinq espaces, le jardin partagé est envisagé comme une solution intéressante car la rentabilisation du terrain n'y était pas garantie.

Parmi les sept vacants jardinés étudiés installés sur des terrains inconstructibles ou difficilement constructibles, il n'est pas surprenant de constater que quatre d'entre eux ont bénéficié d'une protection réglementaire accrue lors des dernières révisions du PLU. Ainsi, lors de la révision du PLU parisien en 2006, le *Jardin des Soupirs*, *Leroy Sème*, *Papilles et papillons* et le *56 Saint-Blaise* ont été définis comme espace vert protégé (EVP) ; le *Jardin de la Butte Bergeyre* a quant à lui été zoné comme espace libre à végétaliser (ELV).

2.2.b Les vacants jardinés : des lieux trop « tendances » pour disparaître ?

Moins de la moitié des usagers interrogés affirment avoir des craintes quant à la pérennité de leur jardin ainsi que le révèle le traitement de la question 37 du questionnaire

soumis dans 16 vacants jardinés institutionnalisés parisiens. Dans l'ensemble des terrains étudiés, trois arguments principaux sont les plus souvent cités par les usagers pour justifier leur pérennité. Premièrement, ils évoquent leur engagement et les impacts positifs du vacant jardiné à l'échelle du quartier ; ils mettent en avant le poids croissant des initiatives citoyennes au sein de l'administration de la Ville. Deuxièmement, ils affirment être prêts à se mobiliser pour éviter la disparition des vacants jardinés, comme cet usager du jardin *Râteau-lavoir* de Fontenay-sous-Bois :

> *« La Mairie avait le projet de préempter l'immeuble là, accolé mais ça se fait pas, c'est bien, résistons, résistons ! »* (Râteau-lavoir, 27 mai 2012)

Toutefois, comme nous l'avons vu précédemment, cette déclaration ne se confirme pas dans les actes. Troisièmement, selon eux, le succès des jardins partagés rendrait impossible un retour en arrière. Territoire urbain « tendance », jardin « modèle », les usagers soulignent à quel point les jardins sont devenus des objets politiques actuels, comme cette adhérente du *Jardin nomade* :

> *« J'veux même bien adhérer à un autre jardin mais avant faudrait nous arracher celui-là. Et puis maintenant, c'est trop tendance, c'est trop bien vu. »* (Jardin nomade, 25 avril 2011)

Malgré ces propos, nous avons souligné dans le chapitre V l'absence des jardins partagés dans les documents de planification (chapitre V 2.1.b). Or la pérennité n'est garantie que par l'inscription des vacants jardins dans le PLU comme espaces protégés. Un statut qui concerne, comme nous venons de le voir, cinq vacants jardinés sur les 48 étudiés. La reconnaissance institutionnelle n'est donc pas synonyme de protection réglementaire.

L'analyse du déplacement et de la pérennisation des vacants jardinés nous conduit en définitive à remettre en cause le caractère temporaire comme un critère constitutif de la définition de notre objet d'étude Toutefois, ces processus sont minoritaires car ils concernent environ un cinquième de nos sites.

Conclusion du chapitre VII

La première partie de ce chapitre, centrée sur les trajectoires des vacants jardinés institutionnalisés a souligné l'héritage de l'association entre terrain vacant et jardinage. Toutefois, les modalités de développement ont évolué. Il ne s'agit plus de jardiner les vacants pour produire et vendre des denrées alimentaires mais de mettre à disposition des espaces végétalisés de loisir et de sociabilité. La dimension temporaire est constitutive de ces espaces, l'activité jardinage étant considérée comme une utilisation provisoire en attente d'une affectation pérenne jugée plus appropriée. Compte-tenu des besoins, notamment en terme de logements, et de la position des vacants jardinés au cœur du tissu urbain, le lien entre terrain vacant et jardinage semble même s'être consolidé : le jardin constitue une activité temporaire car elle prend place sur des terrains en mutation.

Pourtant, l'analyse du mode d'occupation des terrains étudiés a révélé que seule une petite partie de ces derniers était recensée comme vacants ; la majorité est définie comme des occupations liées à l'habitat. En outre, l'étude des affectations entre 1982 et 2008 a mis en évidence une grande stabilité de l'affectation MOS des terrains, contribuant à nuancer l'association entre terrain « vacant » et temporalité précaire. Ainsi, le discours politique prônant l'essor d'usages jardinés temporaires, destinés à céder la place à des aménagements pérennes, entre en contradiction avec la stabilité du mode d'occupation des sols des terrains étudiés. Une fois ce résultat établi, nous avons démontré que le développement de vacants jardinés temporaires permettait aux acteurs possédant les ressources foncières, principalement les municipalités, de conserver le contrôle d'espaces constructibles et stratégiques. Ces deniers mettent en avant la nécessité de satisfaire les besoins en logement et en équipement, qui répondraient à l'intérêt général. En outre, le fait que les associations des premiers vacants jardinés aient rétrocédé les terrains sans difficulté a légitimé la possibilité du développement d'usages jardinés temporaires contribuant ainsi à leur généralisation. En définitive, le vacant jardiné constitue une variable d'ajustement pour des espaces en attente (bien que les temporalités soient floues) pour les acteurs institutionnels mais aussi pour les usagers qui préfèrent disposer de ces espaces, même temporairement, plutôt que les voir laissés à l'état de friche.

Si la dimension provisoire des vacants jardinés présente des intérêts certains, essentiellement pour les municipalités, le déplacement et la pérennisation de certains d'entre eux remettent en question le caractère temporaire du vacant jardiné. En effet, le déplacement

donne la possibilité de poursuivre l'activité jardinage bien que la continuité de l'investissement des adhérents ne soit pas garantie. Cette dernière n'est pas tant liée à l'échéance de la restitution du terrain, ni même aux caractéristiques temporelles de la future affectation (nouveau terrain vacant ou espace pérenne) qu'aux caractéristiques spatiales du nouveau site. Ainsi, la proximité à l'ancien site et donc au domicile de usagers, l'accessibilité, la superficie et l'environnement sont prédominants pour comprendre la continuité des usagers dans le cas des déplacements des vacants jardinés. Finalement, un petit nombre reste mobilisé sur le nouveau site au point qu'il nous semble plus judicieux d'envisager le déplacement comme la création d'un nouveau jardin partagé. En raison du nombre important de vacants jardinés sur le territoire francilien, leur déplacement pourrait se généraliser. Toutefois, alors que le nombre de terrains vacants de longue date risque de s'amenuiser, le déplacement ou le développement de vacants jardinés sur des espaces encore plus précaires ; entre la démolition et la construction d'un nouveau bâtiment ; pourraient se systématiser.

Parallèlement au déplacement, la pérennisation de certains vacants jardinés sur des espaces inconstructibles ou difficilement aménageables a été constatée. Suite à leur valorisation en jardin partagé, il n'est pas rare que certains d'entre eux soient classés dans les documents d'urbanisme comme des espaces protégés. Finalement, c'est avant tout le caractère constructible du terrain qui détermine leur temporalité. Bien que la pérennisation ne concerne qu'un nombre restreint de vacant jardiné, elle semble conforter et peut-être nourrir les discours des usagers arguant de la permanence de leur vacant jardiné en raison des bénéfices pourvus à l'échelle du quartier et de la reconnaissance institutionnelle communale envers les jardins partagés. Ainsi, le déplacement et la pérennisation participent à remettre en question l'association entre vacant jardiné et temporaire. Cette apparente opposition est en définitive le cœur d'une question centrale : le vacant jardiné constitue-t-il une étape dans la transformation des terrains urbains ou est-il un équipement pérenne au même titre qu'un jardin public ? Cette question est posée dans d'autres termes par Luke Drake et Laura Lawson affirmant que la tension entre le *community garden* comme un moyen (*a means*) ou une fin (*an end*) est problématique (Drake et Lawson, 2013). Cette question reste en suspens alors que le jardin partagé commence à être envisagé comme un élément de programmation urbaine. Les principaux éléments de ce chapitre sont réunis dans un encadré conclusif (cf. encadré conclusif VII-1).

Le lien entre terrain vacant et jardin

-Une **association historique** dans un contexte de crise mais **évolution : de la production au loisir** « vert »
-Le jardin comme une **opportunité de valorisation de terrains vacants en attente d'une affectation jugée plus adaptée** et prioritaire : logements, équipements
→**Consolidation de l'association entre terrain vacant et jardin**

Le lien entre terrain vacant et temporaire (mode d'occupation du sol des terrains étudiés et trajectoires)
-**Une minorité de terrains étudiés définis comme « vacant »**, surtout recensés comme des espaces d'habitat et d'activité
-La **grande stabilité des affectations MOS des parcelles des vacants jardinés** institutionnalisés étudiés entre 1982 et 2008
→ **Contradiction entre le discours politique, prônant des jardins nécessairement temporaires et les types et la stabilité des catégories MOS**

Le lien entre vacant jardiné et temporaire
Déplacement
-**Le « jardin mobile » : un choix subi**, l'antinomie entre jardin et mobile
-Une **continuité des usagers les plus investis et davantage liée aux caractéristiques spatiales du nouveau site** (proximité de l'ancien, accessibilité, environnement) qu'à l'échéance ou aux caractéristiques du futur terrain (vacant ou pérenne)
Pérennisation
-**Permanence des vacants jardinés installés sur des terrains non-constructibles** ou difficilement aménageables
-**Protection réglementaire** de ces espaces
→**Remise en cause du vacant jardiné comme un territoire temporaire**

Encadré VII-1 Reconsidérer l'association entre terrain vacant, temporalité précaire et jardinage

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Après avoir mené une réflexion sur l'objet d'étude en examinant ses principales modalités de définition savoir la vacance, l'activité jardinage et le caractère temporaire, il nous semble important d'y associer une caractérisation des contextes locaux au sein desquels s'inscrivent les vacants jardinés.

Chapitre VIII.
Spécifier les contextes locaux et rendre compte des impacts de la requalification d'espaces urbains

Ce chapitre vise à caractériser les contextes locaux des vacants jardinés d'un point de vue politique et socio-économique afin d'éclairer leurs créations et leurs mécanismes de développement. Réciproquement les bénéfices et les effets induits de la requalification d'espaces vacants en jardin partagé sont examinés.

Dans un premier temps, il s'agit de spécifier les contextes locaux sous un angle politique : produit-on les mêmes types de vacants jardinés institutionnalisés dans l'ensemble des communes étudiées ? Pour répondre à cette question, nous explorons la relation entre les communes et les catégories MOS des parcelles affectées au développement de vacants jardinés. À l'aide de variables socio-économiques fines produites par l'INSEE (données carroyées de 2010-2011), nous mettons ensuite à l'épreuve l'hypothèse que les vacants jardinés s'inscrivent au sein des espaces urbains les plus densément peuplés et bâtis caractérisés par leur homogénéité sociale. Le choix de cinq variables (densité de population, type et durée d'occupation du logement, propriété du logement et revenu fiscal par unité de consommation d'un individu) et leur représentation cartographique nous permettent de disposer d'éléments permettant de qualifier les contextes territoriaux dans lesquels vacants jardinés sont inscrits.

Dans un second temps, nous adoptons une démarche inversée afin d'évaluer l'impact des vacants jardinés sur les contextes locaux. En revalorisant des espaces délaissés voire relégués, les vacants jardinés contribuent-ils à la redécouverte d'espaces « oubliés » donc mobilisables par les propriétaires et à l'augmentation des prix immobiliers ? Pour apporter des éléments de réponse, nous nous appuyons sur des données empiriques recueillies lors de la phase de terrain ainsi que sur la base de données BIEN de la chambre des notaires, qui nous renseigne sur la valeur des biens immobiliers vendus sur la période 1996-2006.

1. Une affectation par les municipalités d'espaces publics spécifiques situés sur des zones de discontinuités

La caractérisation des contextes locaux des vacants jardinés est opérée en croisant des données politiques et socio-économiques. D'une part, nous nous intéressons au type de propriété des vacants jardinés étudiés dans le but de confirmer la prédominance des terrains publics. De plus, une typologie des communes fondée sur le croisement des affectations MOS

des parcelles et leur superficie est réalisée afin d'aboutir à une catégorisation par commune des modes d'affectation. D'autre part, la représentation cartographique de variables sélectionnées nous fournit matière à réaliser une analyse socio-économique grâce à laquelle des tendances et éventuellement des processus explicitant le développement localisé de vacants jardinés sont mis en évidence.

1.1 Des vacants de propriété publique mais différents types de vacants selon les communes

Nous avons initialement cherché à préciser la propriété des terrains sur lesquels prennent place les jardins partagés étudiés. Si le travail d'enquête a mis à jour la forte proportion de terrains de propriété publique, il s'agissait de confirmer ce fait et de proposer une analyse plus détaillée. Pour ce faire, nous nous sommes adressé aux différents centres des impôts fonciers[220] dépendant de la Direction Générale des Finances Publiques afin d'avoir accès à l'ensemble des matrices cadastrales. Ces demandes, qui se font par écrit et sont ensuite transmises soit par voie papier soit par voie électronique, sont très règlementées. Le décret les encadrant[221] précise que le nombre de demandes par un même usager est limité à cinq par semaine dans la limite de dix par mois civil, afin de préserver la confidentialité et la vie privée des personnes. La période de collecte des données s'est donc étendue d'octobre 2012 à juillet 2013 et les limitations d'accès ne nous ont pas permis d'étendre l'étude aux parcelles adjacentes, comme nous l'aurions souhaité. Seul l'espace du *Jardin Victor Schœlcher*, recensé comme emprise de voirie, ne fait pas l'objet d'une matrice cadastrale. En définitive, nous disposons des informations cadastrales pour 47 vacants jardinés, représentant 86 parcelles cadastrales.

1.1.a La prééminence des terrains de propriété publique

Une typologie de la propriété par vacant jardiné, qui comprend trois catégories : « propriété publique », « propriété mixte » et « propriété privée », a été formalisée. Le type

[220] Le Centre Des Impôts Fonciers de Bobigny (pour les communes de Montreuil, de Bagnolet, de Pantin, de Sevran et de Stains), le CDIF de Créteil (Gentilly, Fontenay-sous-Bois et Vitry-sur-Seine), le CDIF de Paris secteur ouest et est (arrondissements du 11ème, 12ème, 19ème et 20ème), le CDIF de Paris secteur sud (14ème) et le CDIF de Paris secteur centre et nord (arrondissement du 3ème, 10ème et 18ème). Dans le cas du Jardin partagé de Saâcy, la demande a été faite auprès de la Mairie. Nous avons obtenu les parcelles cadastrales des vacants jardinés institutionnalisés existants et disparus, mais aussi des jardins sauvages et des vacants verts urbains recensés.

[221] Décret n° 2012-59 du 18 janvier 2012 relatif à la délivrance au public de certaines informations cadastrales : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025175261&dateTexte&categorieLien=id, site internet consulté le 5 mai 2014.

« propriété publique » regroupe les parcelles cadastrales appartenant aux collectivités territoriales mais également aux Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) comme les bailleurs ou RFF. Le type « propriété mixte » englobe les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) ainsi que des configurations mixtes de propriété réunissant SEM/collectivité, particulier/collectivité ou encore entreprise/collectivité. Enfin, le type « propriété privé » réunit deux types d'acteurs privés : les entreprises et les particuliers. Un histogramme a été réalisé pour représenter le type de propriété par vacant jardiné en fonction des communes étudiées (cf. figure VIII-1).

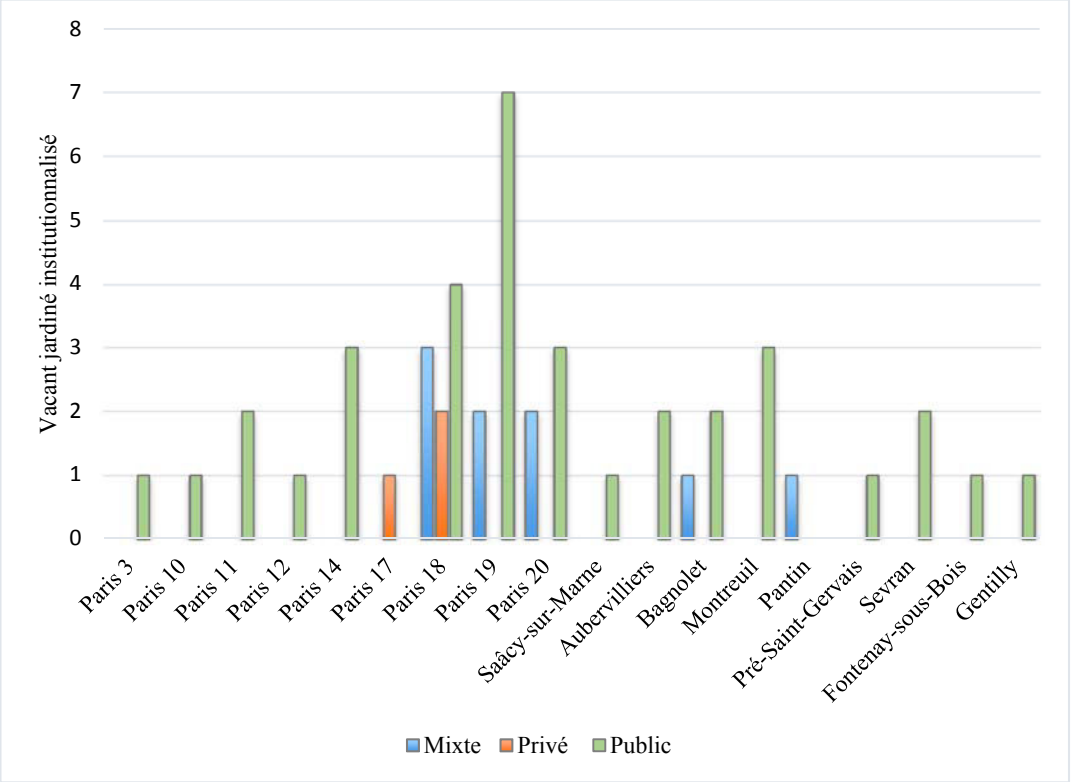


Figure VIII-1 La large prédominance des terrains de propriété publique

Source : CDIF, Extraits de matrices cadastrales recueillies entre octobre 2012 et juillet 2013 (86 parcelles cadastrales pour 47 vacants jardinés).

Les trois-quarts des vacants valorisés en jardins partagés (36 sur 48) appartiennent à des acteurs publics. Les municipalités, en détenant 30 terrains sur 36 sont prédominantes ; seul un vacant jardiné a pris place sur un terrain départemental (le *Jardin des Ruffins* à Montreuil). Les six autres vacants jardinés se sont développés sur des terrains appartenant aux EPIC : deux sont installés sur des terrains propriétés de RFF (le *Jardin vert-tige* dans le 14ème arrondissement et les *Jardins du Ruisseau* dans le 18ème arrondissement) et deux autres sur des espaces détenus par des bailleurs sociaux (*Jardin guinguette de la Dhuys* à Bagnolet et le *56 Saint-Blaise* dans

le 20ème arrondissement). Sur les neuf vacants jardinés caractérisés par un type de propriété mixte, la moitié est détenue par des SEM parisiennes (Régie Immobilière de la Ville de Paris, Société Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Paris et Société d'Économie Mixte Aménagement de la Ville de Paris). Enfin, les terrains au statut privé sont très peu nombreux et concernent trois vacants jardinés disparus à savoir *La Goutte verte 1* et *La Goutte verte 4* dans le 18ème arrondissement ainsi que *La Framboisine* dans le 17ème arrondissement. On peut supposer que les terrains ont été vendus et que cette opération s'est traduite par un changement de statut de propriété[222]. Il n'y a pas de relation entre l'effet de la localisation dans une commune, et le type de statut de propriété recensé : ces deux dimensions sont statistiquement indépendantes. Certaines particularités locales doivent néanmoins être soulignées. L'histogramme ci-dessus témoigne de la nette primauté du statut public des terrains dans l'ensemble des communes étudiés, il met aussi à jour des configurations de propriété plus atypiques dans certaines communes.

Le premier profil singulier, qui réunit des terrains au statut public et mixte, comprend les arrondissements du 19ème et du 20ème ainsi que la commune de Bagnolet.

Le deuxième profil atypique, caractérisé par un type de propriété non publique soit uniquement mixte soit uniquement privé concerne les communes de Pantin et du 17ème arrondissement de Paris.

Enfin, le 18ème arrondissement apparait comme la commune où les statuts de propriété sont les plus contrastés regroupant terrains publics, mixtes et privés.

Il nous faut tout d'abord souligner que cette diversité de statuts de propriété concernent les communes parisiennes concentrant le plus de vacants jardinés c'est-à-dire les arrondissements du 18ème, du 19ème et du 20ème. Un nombre important de vacants jardinés accroîtrait la variété des configurations possibles. Dans le cas des communes combinant des vacants jardinés de statut public et mixte, l'affectation jardinée des terrains a été impulsée par des SEM ou des entreprises cherchant à valoriser des espaces sous-utilisés. Ainsi, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain a par exemple proposé à l'association de quartier « Espace 19 » de créer un jardin au pied de l'usine. La SAGI, quant à elle, met à disposition de l'association de la Butte Bergeyre un terrain non constructible, attenant au vacant jardiné. Le deuxième profil (uniquement mixte et uniquement privé) est plus étonnant. Il concerne le vacant jardiné *La Framboisine*, que nous venons d'évoquer et *Banane Pantin* dont la propriété est partagée entre des particuliers et la municipalité. Le 18ème arrondissement, quant à lui, se caractérise par une

[222] Le statut privé du terrain de l'ancien vacant jardiné La Framboisine est toutefois étonnant car il fait partie de la ZAC Clichy-Batignolles, secteur central du projet urbain Clichy-Batignolles.

grande variété de type de propriété traduisant les profondes transformations urbaines à l'œuvre. Les vacants jardinés installés sur des terrains de propriété mixte sont détenus par les SEM (la SEMAVIP dans le cas du *Super potager productif*, la RIVP pour *La Goutte verte 2*). L'aménagement d'équipement et la restructuration des espaces publics est en cours dans ce quartier ainsi que le démontrent les exemples du *Jardin Baudélire*, situé provisoirement sur la future annexe du conservatoire, et du *Jardin du bois Dormoy*, qui va être remplacé par un EHPAD et à une crèche. Enfin, les *Jardins du Ruisseau* se sont développés sur une portion de la Petite Ceinture, espace stratégique et en attente. Les terrains de deux vacants jardinés déplacés (*La Goutte verte 1* et *La Goutte verte 4*) ont changé d'affectation et sont désormais définis comme privés. Pour compléter l'étude de la propriété, une analyse statistique multivariée croisant la commune, le type de propriété et l'affectation MOS a été réalisée. Toutefois, cette analyse n'a pas été concluante en raison de la trop forte domination de la modalité propriété publique.

Cette typologie des modes de propriété a mis en exergue la prédominance de la propriété publique, essentiellement municipale et nous a permis de dégager trois profils de communes plus atypiques. Afin d'approfondi l'analyse des contextes politiques, nous nous sommes penchés sur le lien entre les communes et le type d'affectation du Mode d'Occupation du Sol.

1.1.b Une affectation de terrains par les communes relative aux disponibilités foncières

Il s'agit de vérifier l'hypothèse selon laquelle les communes étudiées privilégieraient des terrains vacants spécifiques pour les valoriser en jardin partagé. Un test du χ^2 (Khi^2) a tout d'abord révélé la forte corrélation entre les communes et les catégories MOS de 2008 des terrains des vacants jardinés (cf. figure VIII-2).

Test du KHI² commune / MOS 2008

-Communes (19)
-MOS 2008 (92 parcelles, 17 catégories MOS)

Tableau de contingence (cf. ci-dessous)

Test d'indépendance

Khi² (valeur observée)	408,265
Khi² (valeur critique)	328,580
DDL	288
p-value	< 0,0001
Alpha	0,05

Étant donné que la p-value calculée est inférieure au niveau de signification alpha=0,05, on doit rejeter l'hypothèse nulle H0, et retenir l'hypothèse alternative Ha.
Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H0 alors qu'elle est vraie est inférieur à 0,01%.

Figure VIII-2 Une corrélation entre les communes et les catégories MOS des terrains étudiés

Source : MOS IAU Île-de-France 2008.

Le tableau de contingence (cf. tableau VIII-1) témoigne de la prééminence des catégories MOS relatives à l'habitat (33, 34 et 35) et aux activités avec le poste 44 (activité en tissu urbain mixte). Un résultat déjà souligné lors de l'analyse générale des modes d'occupation du sol effectuée dans la première partie.

	16	*18*	*20*	*29*	*30*	*33*	*34*	*35*	*44*	*59*	*72*	*73*	*74*	*75*	*76*	*77*	*81*	*Total*
Paris 3	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	**2**
Paris 10	1	-	-	-	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	**6**
Paris 11	-	-	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**3**
Paris 12	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**1**
Paris 14	-	-	-	1	-	-	2	1	-	-	-	-	-	2	1	-	-	**7**
Paris 17	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	**3**
Paris 18	-	-	1	-	-	-	9	-	1	1	-	-	-	2	-	-	-	**14**
Paris 19	1	-	-	1	-	2	3	1	3	-	-	-	-	1	-	-	-	**12**
Paris 20	-	-	-	-	-	1	4	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	**7**
Saâcy-sur-Marne	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**1**
Aubervilliers	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	-	-	1	-	-	-	-	**5**
Aulnay-sous-Bois	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	-	**3**
Bagnolet	1	-	-	-	1	4	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	**9**
Montreuil	-	-	-	2	1	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	**6**
Pantin	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**1**
Pré-Saint-Gervais	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**2**
Sevran	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	**2**
Fontenay-sous-Bois	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	**3**
Gentilly	-	-	-	-	-	1	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	**5**
Total	**3**	**1**	**1**	**4**	**3**	**13**	**27**	**9**	**13**	**4**	**1**	**1**	**1**	**5**	**2**	**3**	**1**	***92***

Tableau VIII-1 Le tableau de contingence commune/MOS 2008, la prééminence des catégories MOS relatives à l'habitat

Source : MOS IAU Île-de-France 2008 (les 48 vacants jardinés étudiés se décomposent en 92 parcelles MOS).

Pour aller plus loin, nous avons introduit la surface des parcelles MOS[223] et construit une typologie à l'aide d'une analyse statistique multivariée (Classification Ascendante Hiérarchique, CAH[224]). Ainsi, trois variables sont prises en compte : la commune, la surface[225] ainsi que la catégorie MOS de 2008 en 24 postes[226]. Compte-tenu de l'histogramme des indices

[223] Les surfaces ont été calculées à partir du fichier ArcGis et transférées sur un fichier XL. Puisque qu'aucun fond de carte n'était disponible, la délimitation des vacants jardinés a été réalisée manuellement à partir de Google Maps puis les fichiers Keyhole Markup Language (kml) ont été exportés et convertis en fichier shape (shp). De ce fait, les surfaces calculées ne coïncident pas toujours parfaitement avec les surfaces annoncées sur les sites internet des vacants jardinés étudiés ou sur le portail de « Graine de jardins ». Au maximum, la marge d'erreur est de l'ordre de 5 %.

[224] La CAH consiste en un regroupement progressif des individus (ici les communes) selon leur degré de ressemblance jusqu'à l'obtention d'une unique classe les regroupant tous. Le critère de ressemblance utilisé est la distance euclidienne, le critère d'agrégation est la méthode de Ward. La variance intra-classe est de 52 %, la variance interclasse de 48 %.

[225] La surface des parcelles a été reportée sous forme de taux par commune, ce qui permet de faire abstraction des différences de taille entre les communes.

[226] Cf. annexes 9 b et 9 c pour la correspondance entre le MOS 2008 en 81 postes et en 24 postes.

de niveau, quatre classes sont retenues. Ces dernières sont représentées dans le dendogramme suivant (cf. figure VIII-3).

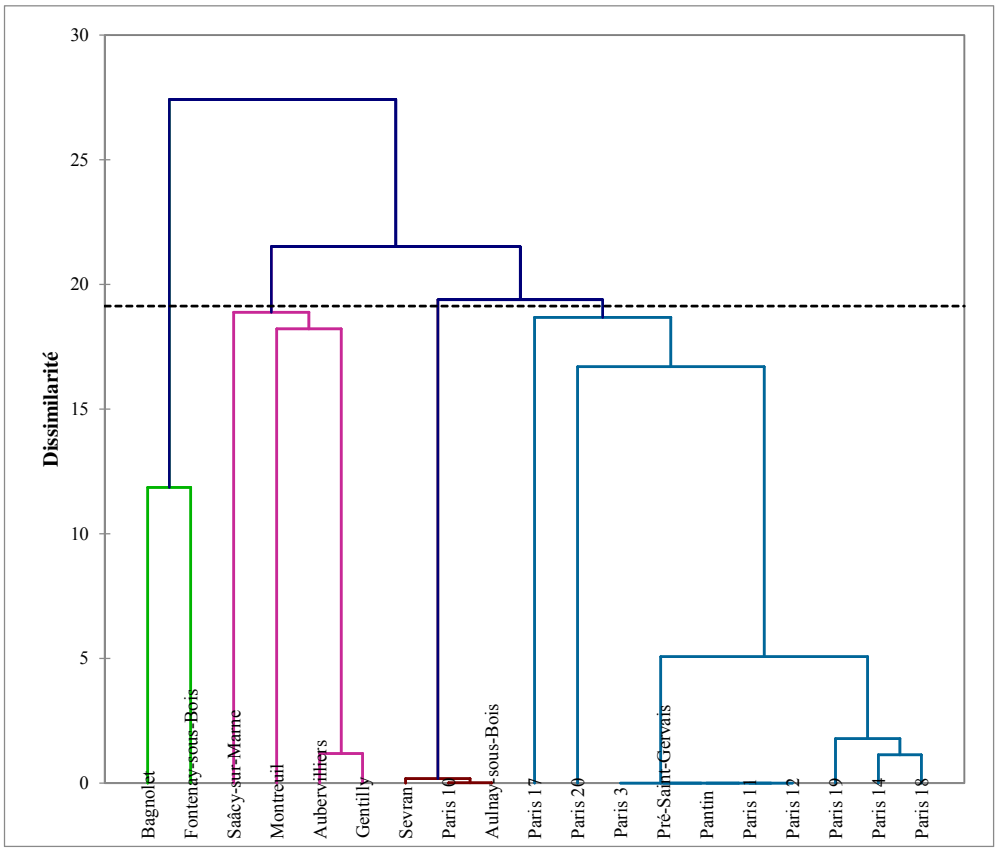


Figure VIII-3 Dendogramme des communes étudiées selon la catégorie et la surface des parcelles MOS

NB : R^2=52 % (variance intra-classe).

Source : MOS IAU Île-de-France 2008.

Après avoir représenté et analysé le profil moyen (cf. figure VIII-4), nous allons caractériser les quatre classes de la typologie afin de mettre en évidence les différences de type MOS des terrains valorisés en vacants jardinés en fonction des communes.

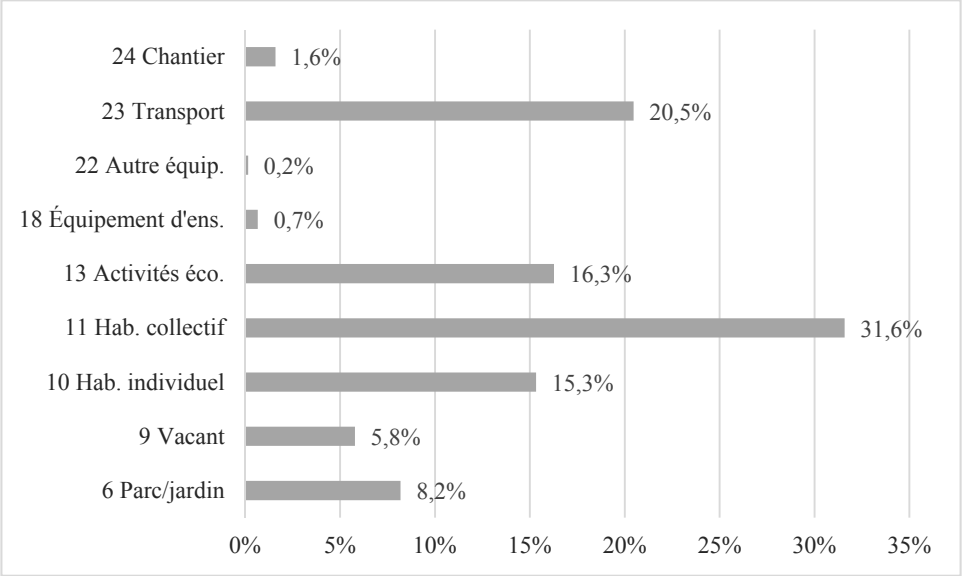


Figure VIII-4 Surfaces par type MOS des parcelles affectées en vacant jardiné : profil moyen

Source : MOS IAU Île-de-France 2008, en pourcentage des surfaces totales des parcelles MOS des 19 communes étudiées.

NB : Pour les postes 10 et 11, hab. signifie habitat, le poste 13 correspond à «activités économiques et industrielles », le poste 18 « équipement d'enseignement », le poste 22 à « autre équipement ».

Premièrement, l'examen du profil moyen met en avant le poids des types MOS 11 (habitat collectif) et 23 (transports), représentant à eux deux un peu plus de la moitié des surfaces cumulées des terrains étudiés. Deuxièmement, les types MOS 13 (activités économiques et industrielles) et 10 (habitat individuel) regroupent chacun plus de 15 % des surfaces. Enfin, les types 9 (terrains vacants) et 6 (parcs ou jardins) rassemblent à eux 14 % des surfaces. Ainsi, au regard des surfaces des parcelles considérées, le mode d'occupation dominant est l'habitat (collectif et secondairement individuel), suivi des activités économiques puis des espaces disponibles ou végétalisés. L'analyse des quatre classes de la CAH nous permet de présenter des profils de communes, qui valorisent en jardin partagé des terrains caractérisés par des types MOS spécifiques. Dans le cas de la première classe, comprenant 10 communes, près de 80 % des surfaces des vacants jardinés sont définies par le MOS comme de l'habitat collectif (cf. figure VIII-5).

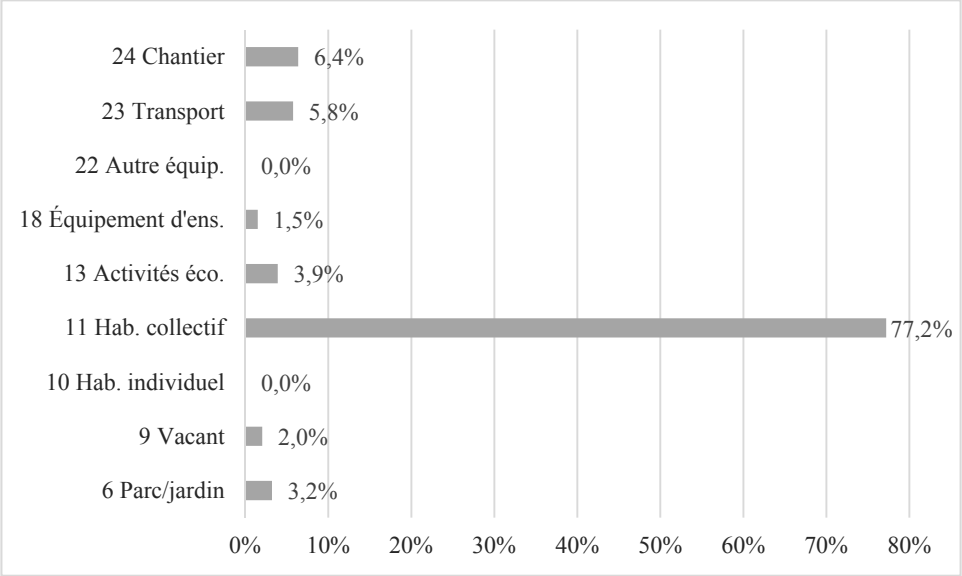


Figure VIII-5 Classe 1 : La domination du type MOS habitat collectif dans 10 communes du cœur d'agglomération

Source : MOS IAU Île-de-France 2008, en pourcentage des surfaces de parcelles MOS de 10 communes étudiées.

La première classe comprend 10 communes du cœur de l'agglomération soit presque tous les arrondissements parisiens étudiés (3ème, 11ème, 12ème, 14ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème) ainsi que deux communes limitrophes du département de Seine-Saint-Denis : Pantin et le Pré-Saint-Gervais. Le MOS 11 (habitat collectif) rassemble plus des trois-quarts des surfaces considérées. Les autres types regroupent entre 1,5 % et 6,4 % des surfaces ; les types 10 (habitat individuel) et 22 (autres équipements) sont absents. Ainsi, les communes caractérisées par une forte densité bâtie et de population affecteraient prioritairement des espaces dont le mode d'occupation du sol est défini comme de l'habitat collectif, essentiellement des surfaces occupées par des immeubles à démolir en raison de leur vétusté ou de leur insalubrité. Si la deuxième classe se caractérise également par la présence du type habitat collectif, le type transport est, en surface, prépondérant (cf. figure VIII-6).

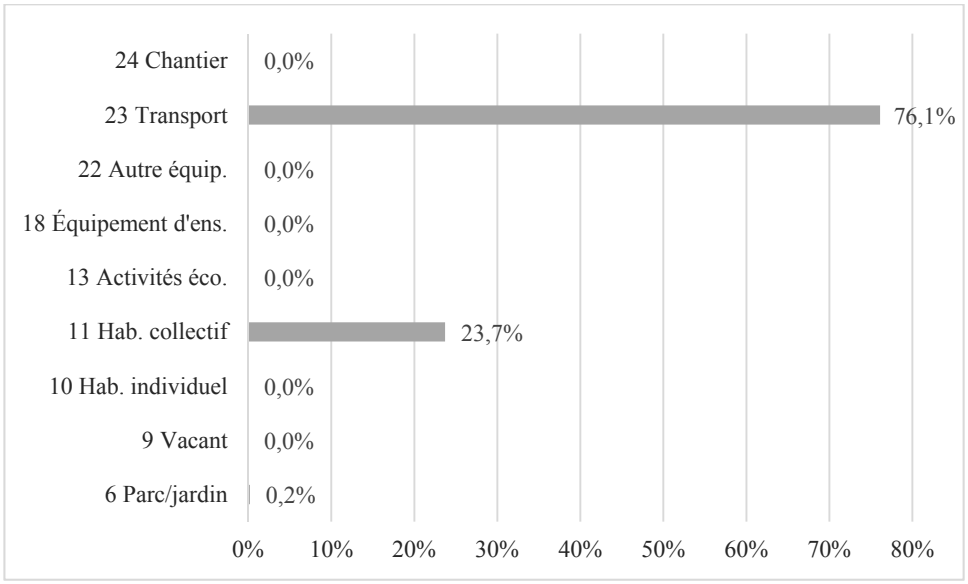


Figure VIII-6 Classe 2 : Valoriser des espaces dédiés initialement au transport

Source : MOS IAU Île-de-France 2008 en pourcentage des surfaces de parcelles MOS de trois communes étudiées.

La classe 2 regroupe trois communes : l'arrondissement parisien du 10ème mais également les communes de Sevran et d'Aulnay-sous-Bois situées dans le département de Seine-Saint-Denis à environ 20 kilomètres de Paris. Le MOS 23 soit transports regroupent plus de 75 % des surfaces tandis que le type 11 en rassemble près de 25 %. L'analyse de la correspondance entre la nomenclature en 24 et en 81 postes révèle que les surfaces relatives au mode d'occupation 23 correspondent à des espaces potentiellement sous-utilisées à savoir des emprises de voierie et des parkings de surface. À la différence des deux premières classes, la classe 3 fait preuve d'une plus grande variété des types MOS en termes de surface des parcelles étudiées (cf. figure VIII-7).

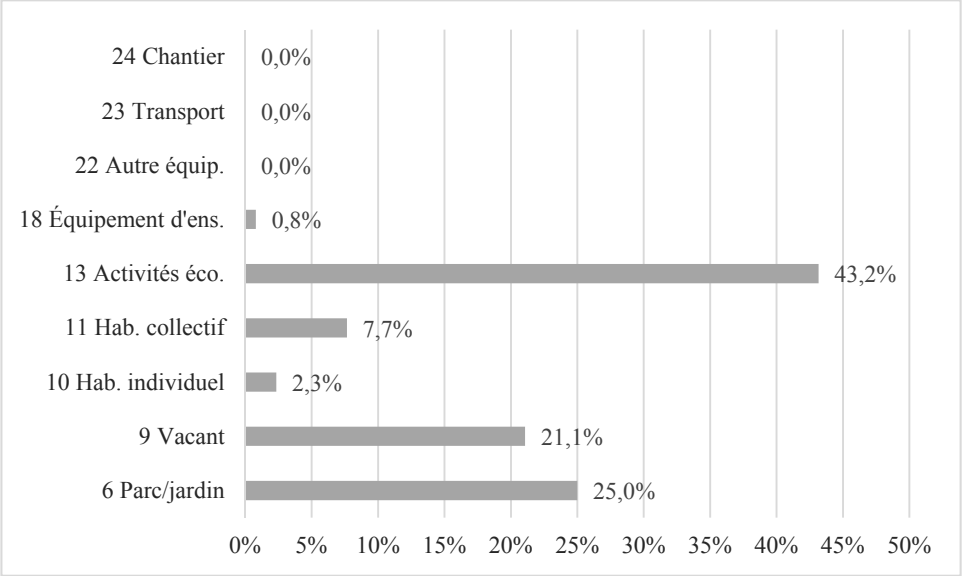


Figure VIII-7 Classe 3 : Affecter des espaces en attente ou végétalisés

Source : MOS IAU Île-de-France 2008, en pourcentage des surfaces de parcelles MOS de quatre communes étudiées.

La troisième classe rassemble quatre communes. Trois sont limitrophes de Paris au nord (Aubervilliers), à l'est (Montreuil) et au sud (Gentilly) tandis que la dernière (Saâcy-sur-Marne) se situe aux confins de la région francilienne à près de 65 kilomètres de Paris. Le type MOS 13 soit activités économiques et industrielles regroupe près de 45 % des surfaces des parcelles des communes de la classe ; les types MOS 6 (parcs ou jardins) et 9 (terrains vacants) en rassemblent chacun entre 20 et 25 %. Enfin, en dehors des types 22 (autres équipements) 23 (transports) et 24 (chantiers), absents de cette troisième classe, les autres types soit 10 (habitat individuel), 11 (habitat collectif) et 18 (équipements d'enseignement) totalisent près de 11 % des surfaces. Nous pouvons supposer que les activités économiques sont en déclin ou que les entreprises ont fait faillite, notamment à Aubervilliers et à Gentilly. La commune de Montreuil affecte plutôt des terrains vacants tandis qu'à Saâcy-sur-Marne, le vacant jardiné a pris place sur un espace dont le mode d'occupation est défini comme parcs ou jardins. En définitive, ce groupe de commune privilégient des espaces en attente (activité économique obsolète ou terrain vacant) ou déjà végétalisés. La dernière classe comprend deux communes (cf. figure VIII-8).

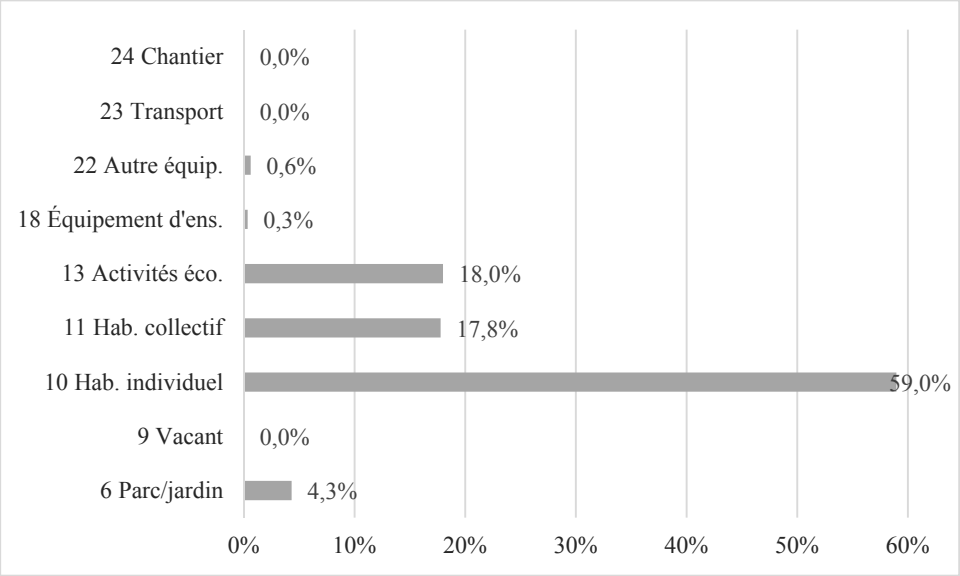
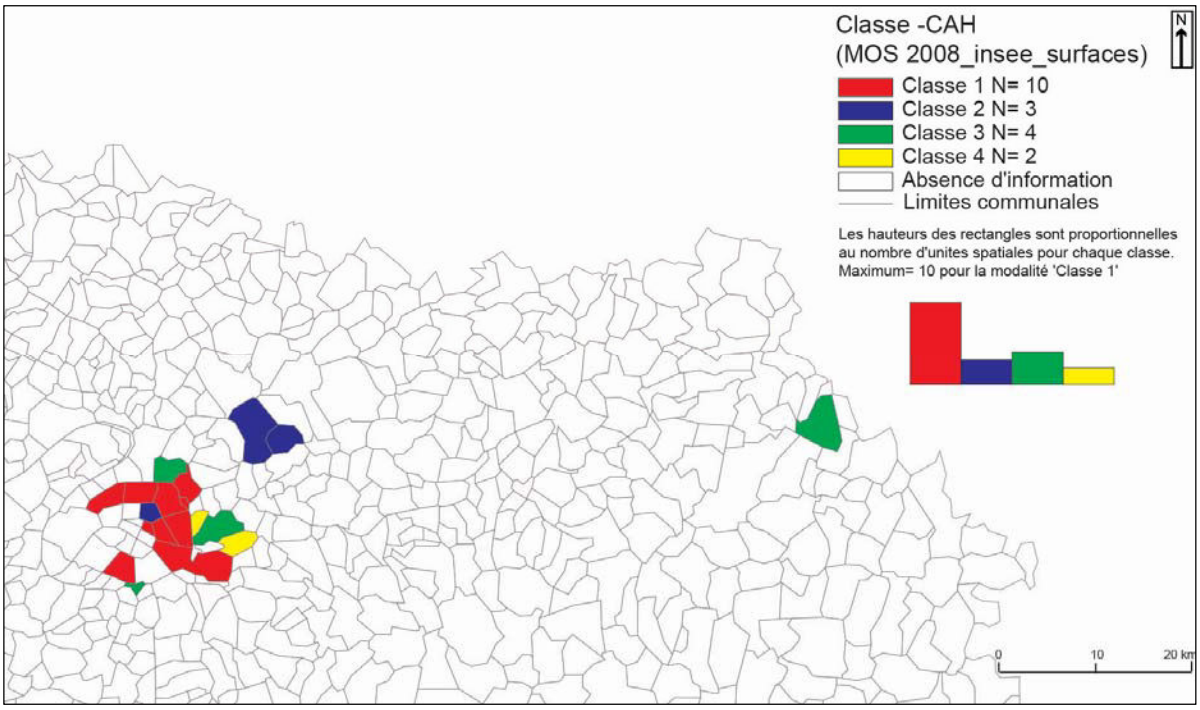


Figure VIII-8 Classe 4 : Transformer des espaces d'habitat individuel en espaces jardinés collectifs

Source : MOS IAU Île-de-France 2008, en pourcentage des surfaces de parcelles MOS de deux communes étudiées.

La quatrième classe comprend la commune de Bagnolet dans la Seine-Saint-Denis et celle de Fontenay-sous-Bois dans le département du Val-de-Marne. Près de 60 % des surfaces sont recensées comme habitat individuel (poste 10), tandis que près de 40 % des surfaces relèvent de l'habitat collectif (MOS 11) et des activités économiques et industrielles (MOS 13). Les types 9, 23 et 24 sont absents et les autres catégories MOS cumulent près de 5 % des surfaces. Dans ce groupe de communes, les parcelles définies comme de l'habitat individuel seraient affectées à des usages collectifs.

Ainsi, nous pouvons dégager un résultat principal de cette analyse. Le type MOS des vacants sur lesquels prennent place les jardins partagés étudiés dépendrait de la distance au centre, autrement dit des disponibilités foncières des communes (cf. carte VIII-1).



Carte VIII-1 Le choix des vacants affectés en jardins partagés est en partie corrélé à la disponibilité foncière

Source : MOS IAU Île-de-France 2008. Cartographie CAH : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

En effet, les communes centrales affectent des espaces recensés comme de l'habitat collectif (classe 1) et les communes limitrophes des espaces en attente (classe 3). Ce schéma spatial n'est toutefois pas totalement satisfaisant, notamment pour les communes valorisant des espaces potentiellement sous-utilisés comme les emprises de transport (classe 2) ainsi que pour celles qui réattribuent des espaces majoritairement définis comme habitat individuel (classe 4). Cette CAH confirme que l'ensemble des communes n'affectent pas des terrains destinés à accueillir des jardins partagés indifféremment et que les attributions sont particulièrement dépendantes des disponibilités foncières. Après avoir précisé les caractéristiques des terrains en termes de propriété et leurs modalités d'affectation en fonction des communes, nous allons nous intéresser aux contextes socio-spatiaux dans lesquels s'inscrivent les vacants jardinés.

1.2 Contexte socio-spatial : les vacants jardinés dans des zones caractérisées par la discontinuité

Plusieurs études, dans la lignée des travaux de l'écologie urbaine, se sont attachées à qualifier les différenciations socio-spatiales au niveau francilien. Nicole Tabard, tant à l'échelle nationale que francilienne, a cherché à caractériser les disparités territoriales des inégalités économiques en s'appuyant sur plusieurs variables socio-économiques concernant la personne

de référence dont le sexe, la branche d'activité et la profession (Tabard, 1993). La persistance de la polarisation sociale de l'Île-de-France, caractérisée par un modèle territorial radioconcentrique, a fait l'objet de travaux de la part de Catherine Rhein. Cette dernière s'est notamment concentrée sur les compositions socio-démographiques des ménages (Rhein, 2000) et des recherches plus récentes ont mis en évidence la complexification de cette polarisation sans qu'elle s'accompagne pour autant d'une aggravation (Rhein, 2007). Un résultat confirmé par des travaux sur la dualisation sociale, comme ceux d'Edmond Preteceille (Preteceille, 2003). Dans le but d'éclairer les différenciations sociales à différents échelons, une analyse multiscalaire fondée sur la notion de « niveau de vie » au regard du profil régional a été entreprise à l'aide de la base de données FILICOM[227]. La typologie des communes établie en fonction des déciles franciliens des revenus rend compte des disparités des niveaux de vie des ménages tout en révélant, grâce à l'analyse de composantes sociales des populations, la relative diversité des profils au sein même des classes. Elle est complétée par une analyse des données à l'échelle infracommunale sur l'espace parisien et la proche banlieue. Cette analyse révèle la spécificité de Paris intra-muros comme lieu de maintien d'une forte diversité sociale tandis que les espaces de proche banlieue sont davantage marqués par une forte structuration des contrastes (François, Mathian, Ribardière et Saint-Julien, 2007). Le modèle radioconcentrique de la structuration socio-économique des ménages franciliens, opposant les quartiers aisés ouest parisiens et leurs prolongements dans le quart sud-ouest de la région aux communes plus pauvres du nord et de l'est francilien, reste valide. Toutefois, les travaux cités ci-dessus mettent à jour les subtiles complexités des disparités socio-territoriales franciliennes et leurs variations relatives en fonction de l'échelon considéré.

Cette partie a pour but de qualifier le contexte morphologique et socio-économique dans lequel s'inscrivent les vacants jardinés et de le confronter aux discours des citadins, entendus fréquemment au cours de la phase d'enquête. En effet, les vacants jardinés se situeraient au cœur des zones les plus densément peuplées et bâties, relativement aux espaces contigus. Concernant les caractéristiques socio-économiques, les jardins partagés (de façon plus générale que les vacants jardinés) sont souvent décrits comme des espaces localisés au sein de territoires socialement homogènes. Nous avons nuancé ce dernier point dans le chapitre précédent (chapitre VI 2.1.c) en démontrant la relative mixité sociale des usagers mais cet argument s'appuyait sur les résultats du questionnaire soumis dans 16 vacants jardinés parisiens restitués

[227] La base FILICOM *(*Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement) est établie à partir des revenus annuels nets imposables des ménages. Elle permet notamment d'opérer une répartition des ménages de chaque commune en dix classes de revenu (déciles franciliens de revenus).

dans leur globalité et aterritorialisés. Pour éprouver la véracité de ces discours, nous nous appuyons sur les données carroyées[228] produites par l'INSEE, qui donnent accès à une vingtaine de variables socio-économiques géoréférencées sur la base territoriale de carrés de 200 mètres sur 200 mètres. Ces données ont été établies à partir de la compilation des Revenus Fiscaux Localisés (RFL) au 31 décembre 2010 et de la Taxe d'Habitation (TH) au 1er janvier 2011. Parmi les 24 variables proposées, nous en avons retenu cinq pour caractériser les contextes locaux des vacants jardinés[229] (cf. tableau VIII-2).

[228] Le découpage du territoire en rectangles de taille variable a été élaboré par l'INSEE par agrégation de carreaux de 200 mètres. Ces rectangles regroupent une population qui est *a minima* d'au moins 11 ménages fiscaux pour des raisons de confidentialité. Le territoire métropolitain *(*sauf la Corse*)* a préalablement été divisé en 36 grands carreaux de taille semblable. Chaque grand carré est découpé horizontalement ou verticalement afin de former deux rectangles. Les rectangles produits sont alors découpés à leur tour horizontalement ou verticalement et ainsi de suite. Pour cartographier les variables, nous avons construit à partir des fichiers fournis (rectangles avec les variables et carreaux sans les variables) un nouveau fichier de carreaux avec le logiciel Arc Gis 10.2, en répartissant, pour chaque variable choisie, l'effectif total du rectangle dans chacun de ses carreaux habités, au prorata de la population totale.

[229] Nous avons exclu les variables les plus élémentaires comme le nombre de carreaux habités, le nombre de ménages dans le rectangle ou encore le nombre d'individus dans le rectangle ainsi que les données relatives à la taille des ménages et à la structure par âge. Toutefois, certaines d'entre elles ont été mobilisées dans le cadre du calcul de nouveaux champs.

Thème	Variable initiale	Description	Variable finale	Description
Densité	Ind_c	Nombre d'individus résidant dans le carreau	Ind_ha (ind_c / 4)	Nombre d'habitants par hectare
Type de logement	Men_coll_c	Nombre total de ménages en logement collectif	Men_coll_ha (men_coll_c / 4)	Nombre de ménages en logement collectif par hectare
Durée d'occupation du logement	Men_occ5_c	Nombre total de ménages présents depuis 5 ans ou plus dans leur logement actuel	Men_occ5_ha (men_occ5_c / 4)	Nombre de ménages présents dans leur logement depuis 5 ans ou plus par hectare
Statut d'occupation du logement	Men_prop_c	Nombre total de ménages propriétaires	Men_prop_ha (men_prop_c / 4)	Nombre de ménages propriétaires par hectare
Revenus	Ind_srf Ind_r	Ensemble des revenus fiscaux par unité de consommation winsorisés des individus Nombre total d'individus résidant dans le rectangle	Rev_moy (ind_srf / ind_r)	Revenu fiscal par unité de consommationmoyen des individus[230]

Tableau VIII-2 Production et description des variables utilisées (données carroyées)

Source : Variables des données carroyées à 200 mètres, INSEE (2010-2011), http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=donnees-carroyees&page=donnees-detaillees/donnees-carroyees/donnees-carroyees-200m.htm.

Les deux premières variables (densité de population, type de logement) visent à déterminer si les vacants jardinés constituent des territoires au cœur des zones les plus densément peuplées et bâties. Les trois variables suivantes (ancienneté et statut de l'occupation

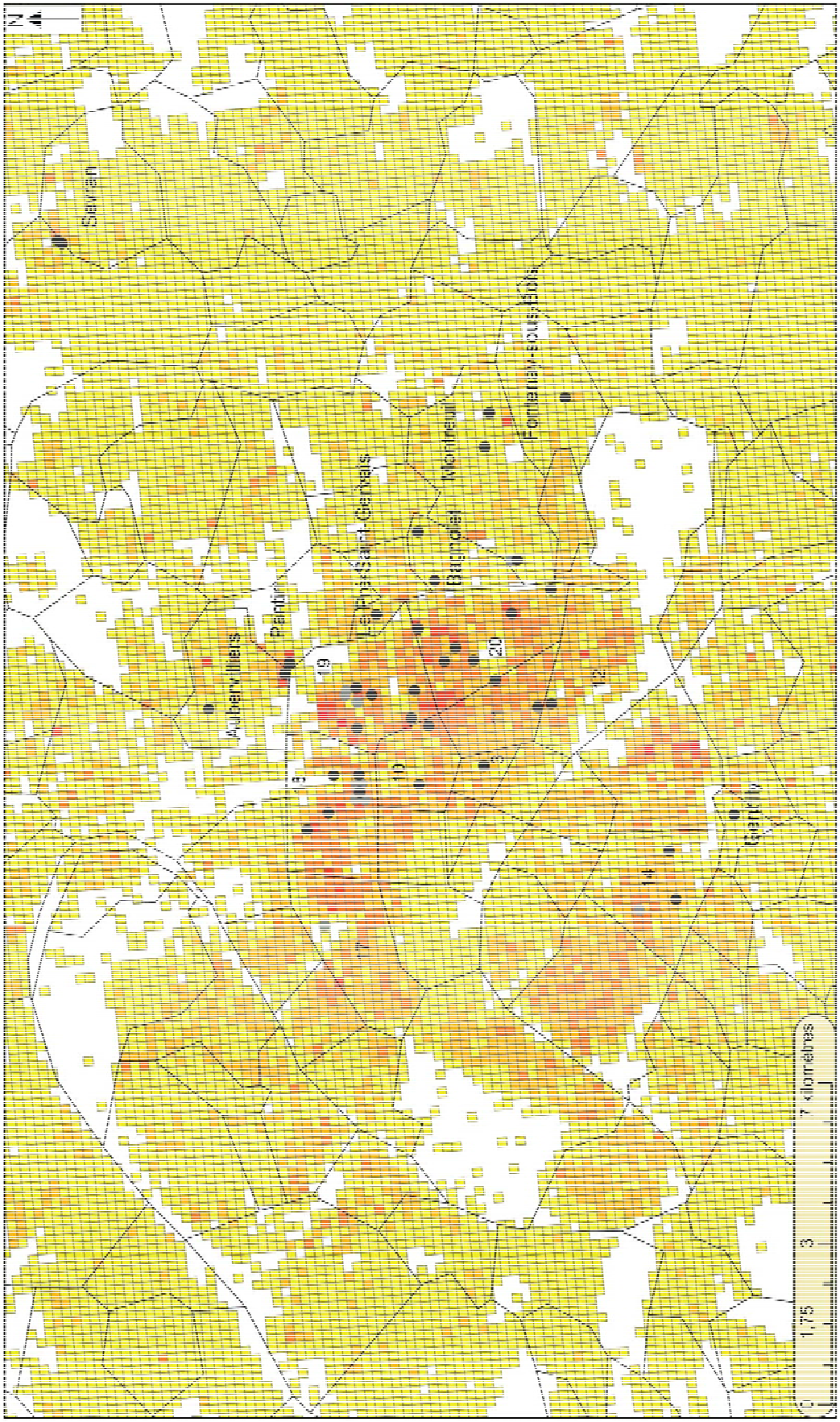
[230] Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) moyen d'un individu est le revenu par unité de consommation du ménage auquel il appartient. L'unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Selon l'échelle dite de l'OCDE, on retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

du logement, revenus) nous renseignent sur les caractéristiques socio-économiques de l'espace considéré afin de mieux déterminer le profil socio-économique des ménages et des individus résidant à proximité des vacants jardinés. Des cartes générales par variable ainsi que deux cas d'étude à l'échelle infracommunale, présentés successivement, témoignent du positionnement des vacants jardinés institutionnalisés[231] en bordure de zones caractérisées par la discontinuité à la fois morphologique et socio-économique.

1.2.a Les vacants jardinés institutionnalisés, à proximité des espaces les plus densément peuplés

La première carte est celle de la densité d'habitants par hectare (cf. carte VIII-2). En moyenne, la densité de population de Paris et de la petite couronne est de 81 habitants par hectare (Bourlon, 2004).

[231] Les vacants jardinés disparus sont inclus dans les cartes générales. Ainsi l'ensemble des vacants jardinés institutionnalisés figurent sur les cartes suivantes à l'exception du Jardin partagé de Saâcy, qui présente les valeurs les plus faibles pour chaque variable sans configuration atypique. En outre, son éloignement géographique (à la limite du département de l'Aisne) nous obligeait à réaliser des cartes à plus petite échelle donc moins lisibles.

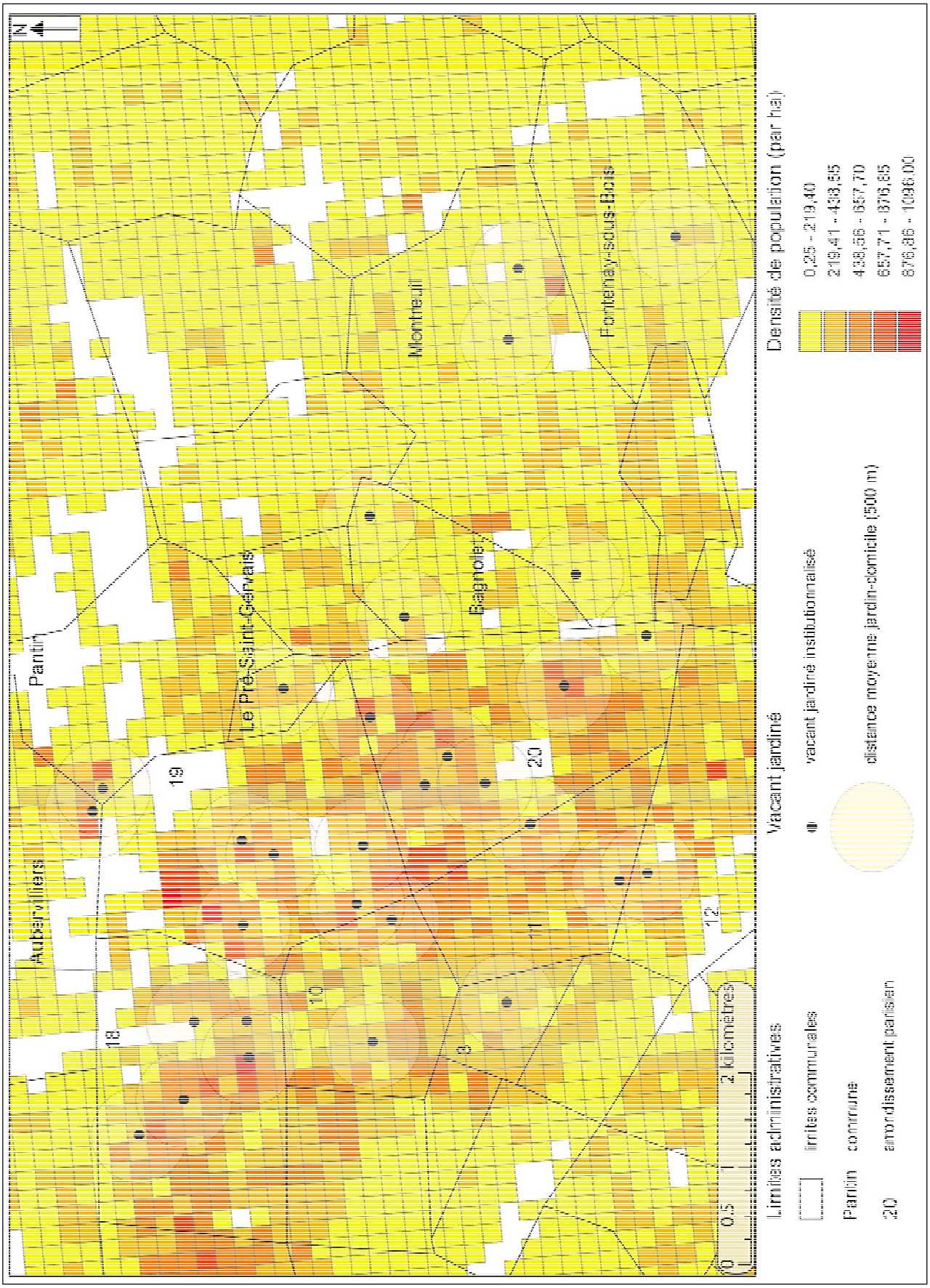


Carte VIII-2 Les vacants jardinés en bordure des carrés densément peuplés

Source : Données carroyées à 200 mètres, INSEE (2010-2011), discrétisation : classes d'amplitude égale. Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

La carte ci-dessus met en évidence la forte densité de population de l'espace considéré bien qu'elle nous conduise à nuancer l'affirmation selon laquelle les densités décroîtraient linéairement du centre de la métropole vers la périphérie. Les plus fortes densités de population s'observent dans les arrondissements parisiens périphériques du nord-est (18ème, 19ème et 20ème) auxquels nous pouvons rajouter le 10ème et le 11ème ainsi que les arrondissements périphériques du sud, notamment le 13ème et le 15ème. Les communes limitrophes présentent également des densités de population élevées. Les communes des Hauts-de-Seine se distinguent toutefois par les plus fortes densités, suivies des communes situés au sud et au nord-est de Paris. En comparaison les densités des communes limitrophes de l'est apparaissent moins élevées. Les communes du département de Saint-Saint-Denis présentent cependant la particularité de concentrer en certains carrés localisées de très fortes densités de population comme dans les communes de Saint-Denis, d'Aubervilliers, de Pantin, de Montreuil mais aussi de Sevran. Les vacants jardinés étudiés se situent dans la proximité immédiate des plus fortes densités de population par commune. À Paris, en dehors du 3ème arrondissement, ce constat est particulièrement vrai pour les arrondissements du 18ème, du 19ème et du 20ème et il peut être étendu aux autres arrondissements étudiés ainsi qu'aux communes d'Aubervilliers, de Pantin, du Pré-Saint-Gervais et de Sevran. Il est moins net pour les autres communes disposant de vacants jardinés. Ainsi, les vacants jardinés sont effectivement situés dans des zones densément peuplées mais ils sont davantage localisés en bordure qu'au cœur de ces espaces.

Afin de confirmer et de préciser ce résultat, nous avons effectué un zoom sur les arrondissements du nord-est parisien et les communes limitrophes du département de Seine-Saint-Denis (cf. carte VIII-3).



Carte VIII-3 Les aires jardin-domicile des vacants jardinés (est de Paris et communes limitrophes) : discontinuité des densités de population

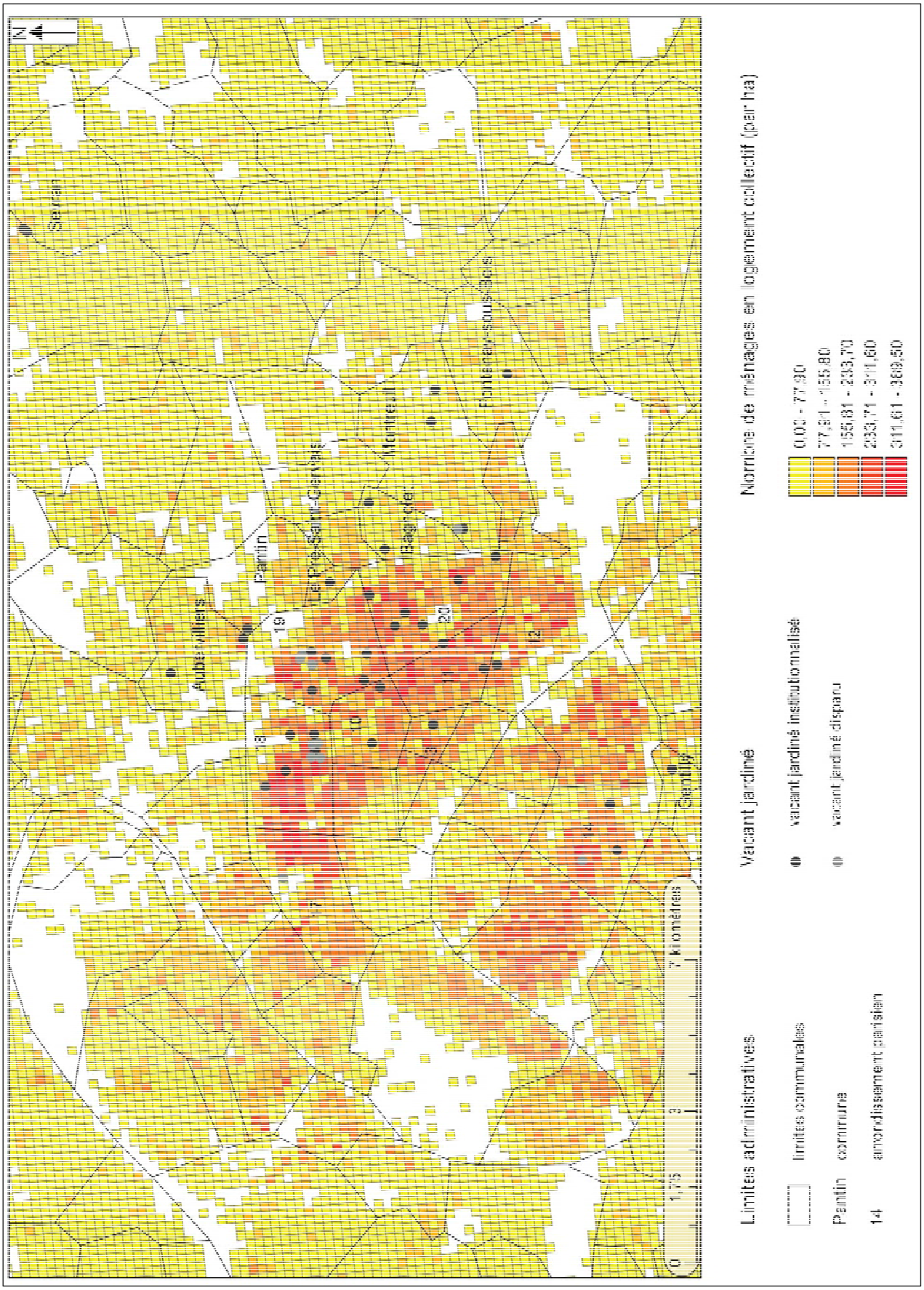
Source : Données carroyées à 200 mètres, INSEE (2010-2011), discrétisation : classes d'amplitude égale. Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Cette carte confirme que les vacants jardinés sont situés en bordure ou à proximité immédiate (carrés alentours) des densités par hectare parmi les plus élevées de chaque commune bien que cela apparaisse moins nettement pour le 3ème arrondissement ainsi que pour les communes de Bagnolet de de Montreuil. L'introduction d'aires autour des vacants jardinés, représentant la distance moyenne entre le jardin et le domicile[232], nous permet en outre, de mettre à jour d'importantes discontinuités de densités de population. Des discontinuités qui pourraient être éclairées par l'étude du type de logement.

1.2.b Les vacants jardinés en bordure des espaces caractérisés par la densité de logements collectifs

La troisième carte présente le nombre de ménages résidants en logements collectifs (cf. carte VIII-4).

[232] Cette distance a été établie grâce aux traitements des questionnaires soumis dans 16 vacants jardinés de la capitale [question 53 : *À combien de minutes de ce jardin partagé résidez-vous ? (précisez si c'est à pied ou transport)*].



Carte VIII-4 Les vacants jardinés à proximité des carrés concentrant des valeurs élevées de ménages résidant en logement collectif

Source : Données carroyées à 200 mètres, INSEE (2010-2011), discrétisation : classes d'amplitude égale. Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Le nombre de ménages résidant au sein de logements collectifs est le plus élevé dans les arrondissements parisiens périphériques du nord-est et secondairement du sud avec les arrondissements du 13ème et du 14ème. À nouveau, les valeurs les plus fortes hors Paris s'observent dans les communes du département des Hauts-de-Seine. Dans les autres communes, le nombre de ménages vivant dans des logements collectifs apparait beaucoup moins important. Les vacants jardinés sont en bordure ou à proximité des carrés présentant les valeurs les plus fortes, de façon plus claire que dans le cas de la carte précédente, bien que la mise en parallèle des deux cartes générales précédentes confirme l'existence d'une association entre la densité de population et la concentration de logements collectif. Ainsi, les vacants jardinés ne situent pas au cœur mais en lisière des carrés densément peuplés et en bordure de ceux concentrant le nombre de ménages résidant en logement collectif le plus important. Nous pouvons supposer que la demande des citadins est potentiellement plus importante dans ces espaces au regard des densités bâties et de population et qu'ils sont plus activement à la recherche d'espaces disponibles à investir et à végétaliser.

Une approche par les caractéristiques socio-économiques des espaces environnants des vacants jardinés permet de compléter cette inférence, en sélectionnant trois thèmes, affiliés chacun à une variable : la durée d'occupation du logement (nombre de ménages occupant depuis 5 ans ou plus leur logement actuel), le type d'occupation du logement (nombre de ménages propriétaires par hectare et les revenus moyens par individu.

1.2.c Le rôle de l'ancrage et des discontinuités résidentiels dans le développement des vacants jardinés

La carte présentant le nombre de ménages occupant depuis cinq ans ou plus leur logement actuel par hectare présente des valeurs globalement élevées dans les arrondissements parisiens et les autres communes considérées, entre 100 et 150 ménages par hectare en moyenne. Les valeurs les plus fortes (entre 155 et 206 et entre 206 et 258) s'observent dans les arrondissements périphériques de la moitié orientale de Paris (12ème, 13ème, 14ème, 18ème, 19ème et 20ème). Le 18ème arrondissement se démarque par une concentration des valeurs les plus fortes dans son quart nord-ouest. Les vacants jardinés sont de nouveau localisés en bordure ou à proximité des valeurs les plus élevées de chaque commune. Ainsi, l'ancrage résidentiel serait susceptible de favoriser l'investissement dans des projets collectifs de proximité. À la différence des cartes générales précédentes, la carte représentant le nombre de ménages occupant depuis cinq ans ou plus leur logement actuel présente des discontinuités moins marquées. Cependant, quelques zones se caractérisent par des ruptures fortes comme dans le cas de quatre vacants jardinés, dont trois ont disparu, situés autour du bassin de la Villette, (cf. figure VIII-9).

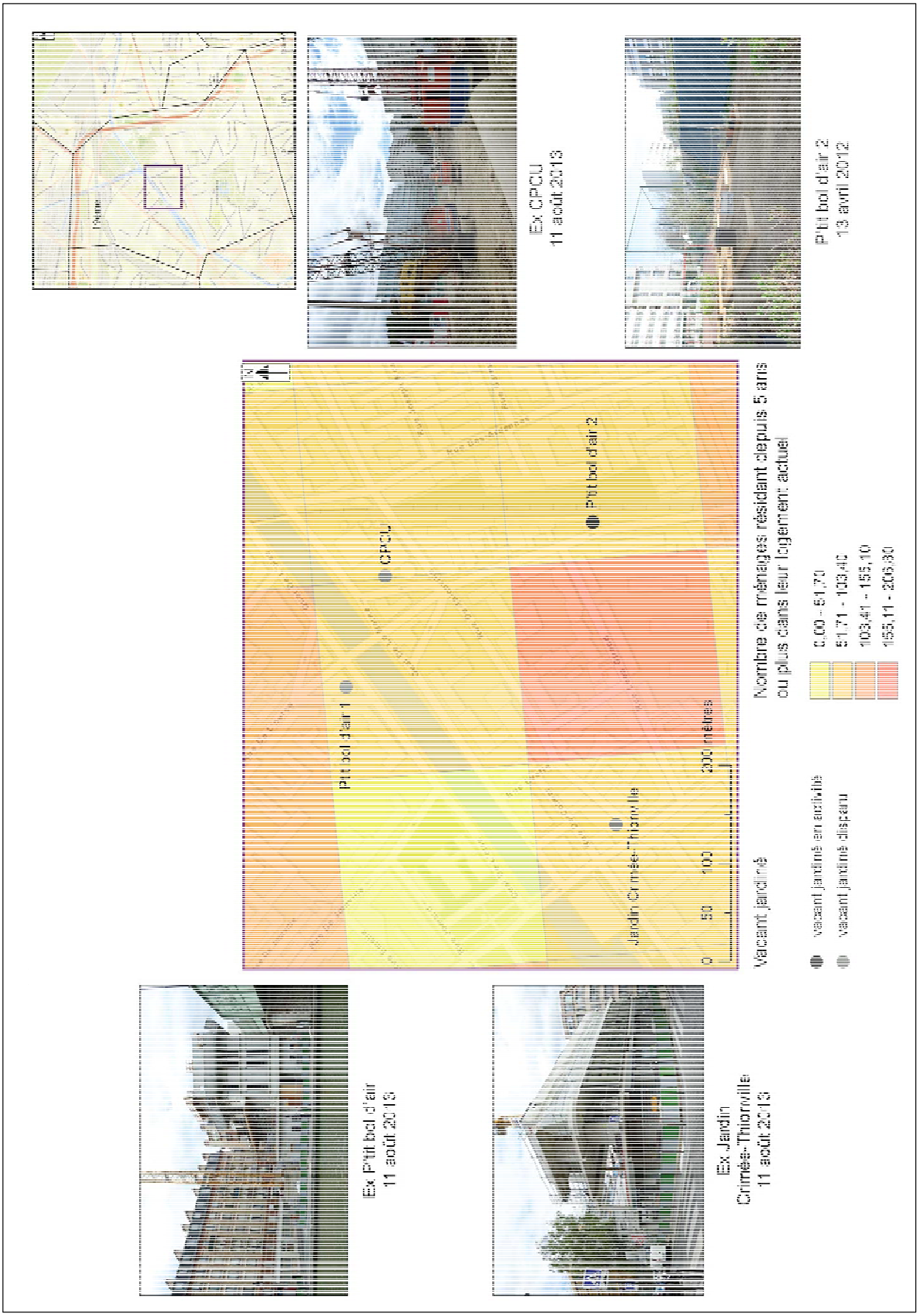


Figure VIII-9 Des ruptures fortes en termes de durée d'occupation du logement : l'exemple du quartier Flandre-Villette

Sources : Word street map : Esri HERE, De Lorme, USGS, Intermap, increment P Corp., NRCAN, © Open Street Map contributors, and the GIS User Community ; données carroyées 200 mètres, INSEE (2010-2011)], discrétisation : classes d'amplitude égale. Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

La carte au centre de la figure ci-dessus met en évidence des ruptures nettes en termes de durée d'occupation du logement essentiellement dues aux propriétés des différents types de logement. Une hétérogénéité en partie consécutive à la mise en œuvre de politiques de rénovation urbaine initiées depuis le début des années 1990. Le carré au sud apparaissant en rouge foncé, de part et d'autre de la rue Léon Giraud, se caractérise par une proportion importante de logements sociaux ; de même que les portions de carrés en orange foncé au nord à proximité de la rue de Flandre et au sud autour de la rue des Ardennes, bien que dans une proportion moindre. Or, le renouvellement des locataires dans les logements sociaux est faible compte-tenu de la forte demande. Le carré le plus clair à l'ouest de la carte, le long du canal, s'inscrit quant à lui dans la continuité de la ZAC Bassin de la Villette. On peut ainsi supposer que les opérations de réhabilitation de rénovation se sont traduites par l'arrivée successive de nouveaux ménages dans ces espaces[233].

Depuis le début des années 1980, ce quartier a été au cœur de profondes mutations. Il y a tout d'abord eu la réalisation du Parc de la Villette inauguré en 1986. Véritable complexe dédié aux arts, à la culture et aux loisirs au sein duquel on trouve le Zénith, la Cité de la Musique, la Grande Halle, la Cité des Sciences et de l'Industrie et la Géode. Puis, la ZAC du Bassin de la Villette, qui s'étend sur environ 20 hectares, a été créée par délibération du Conseil de Paris en date du 15 janvier 1988. En plus d'un programme immobilier, de nombreux projets ont été consacrés au canal qui s'est doté de péniches spectacles et de bateaux de transport de passagers tandis que la base nautique a été agrandie. Ce quartier a également retrouvé certaines de ces anciennes caractéristiques comme sa vocation cinématographique notamment avec l'inauguration en 1996 du cinéma MK2 Quai de Seine situé au métro Stalingrad au bord du Bassin de la Villette et qui s'est dédoublé sur les deux rives avec le cinéma Quai de Loire en 2005. Ce quartier est désormais considéré comme un lieu artistique et créatif dans lequel se développent les métiers liés aux spectacles, à la communication, à l'édition et aux enregistrements audio. L'accent est ainsi mis sur l'animation du quartier dans le but d'en faire un lieu à la mode. L'extension de Paris-Plage à cette portion du canal depuis 2007 va dans ce sens. Enfin l'architecture très moderne de certains bâtiments, essentiellement sur les rives du canal, volontairement en rupture avec le bâti majoritaire, pose la question du phénomène de gentrification (les opérations de réhabilitation favorisent la colonisation de quartiers anciennement dépréciés par des classes aisées) dans ce quartier.

[233] Le découpage du territoire effectué par l'INSEE est réalisé à la condition de regrouper au moins 11 ménages fiscaux afin de respecter la contrainte du secret statistique. (http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=donnees-carroyees&page=donnees-detaillees/donnees-carroyees/donnees_carroyees_diffusion.htm#methodologie).
Dans la zone d'étude, le nombre de ménages est très important, rendant l'échantillon des carrés très fiables.

Dans la figure précédente, les photographies des espaces des trois vacants jardinés étudiés disparus font état de constructions en cours, démontrant que des changements sont encore à l'œuvre. En effet, ces chantiers s'inscrivent dans le programme de renouvellement urbain du quartier Ourcq-Jaurès, sous l'égide de la SEMAVIP, qui vise à redynamiser les activités économiques et à améliorer et à diversifier l'offre de logements (cf. figure VIII-10).

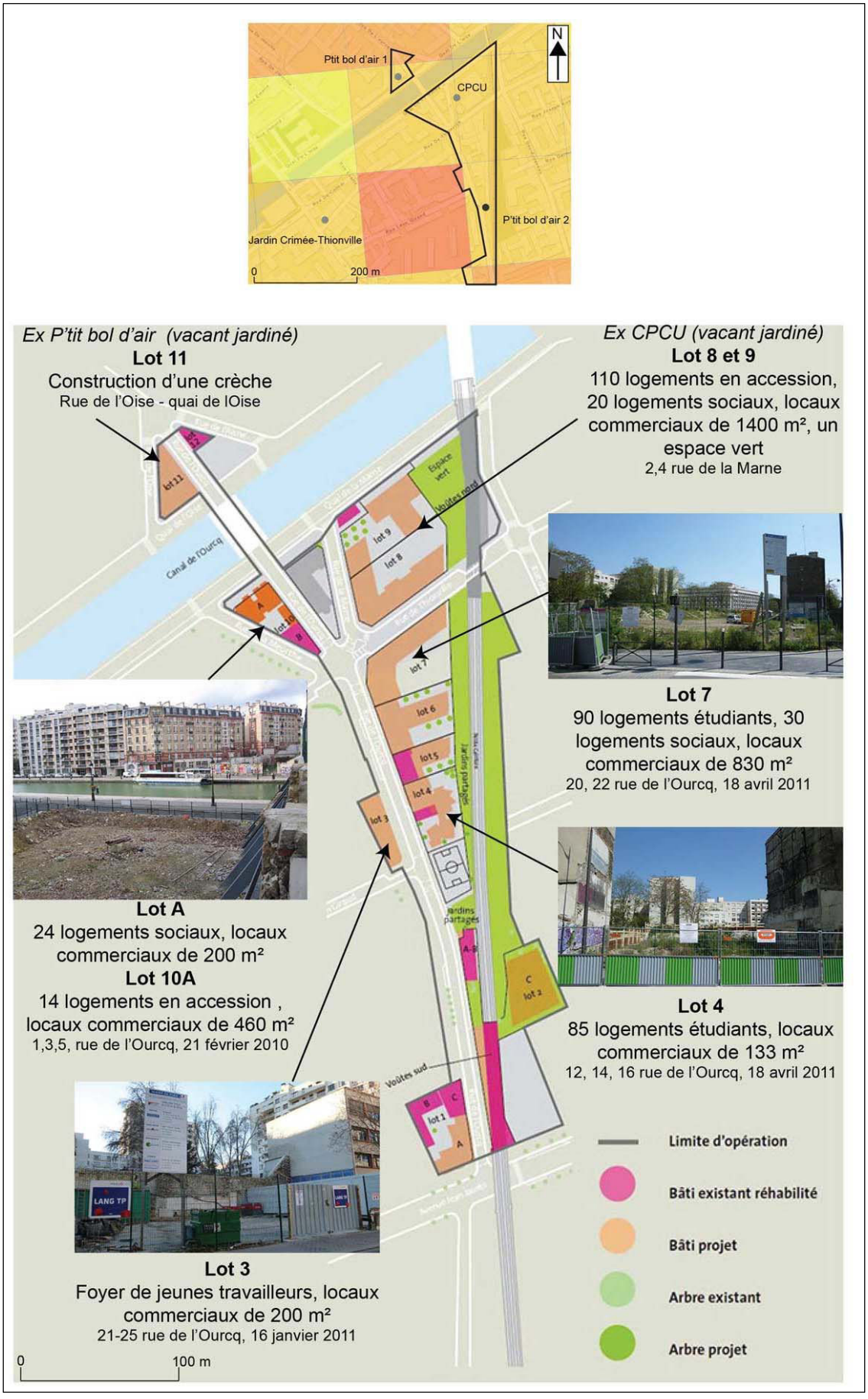


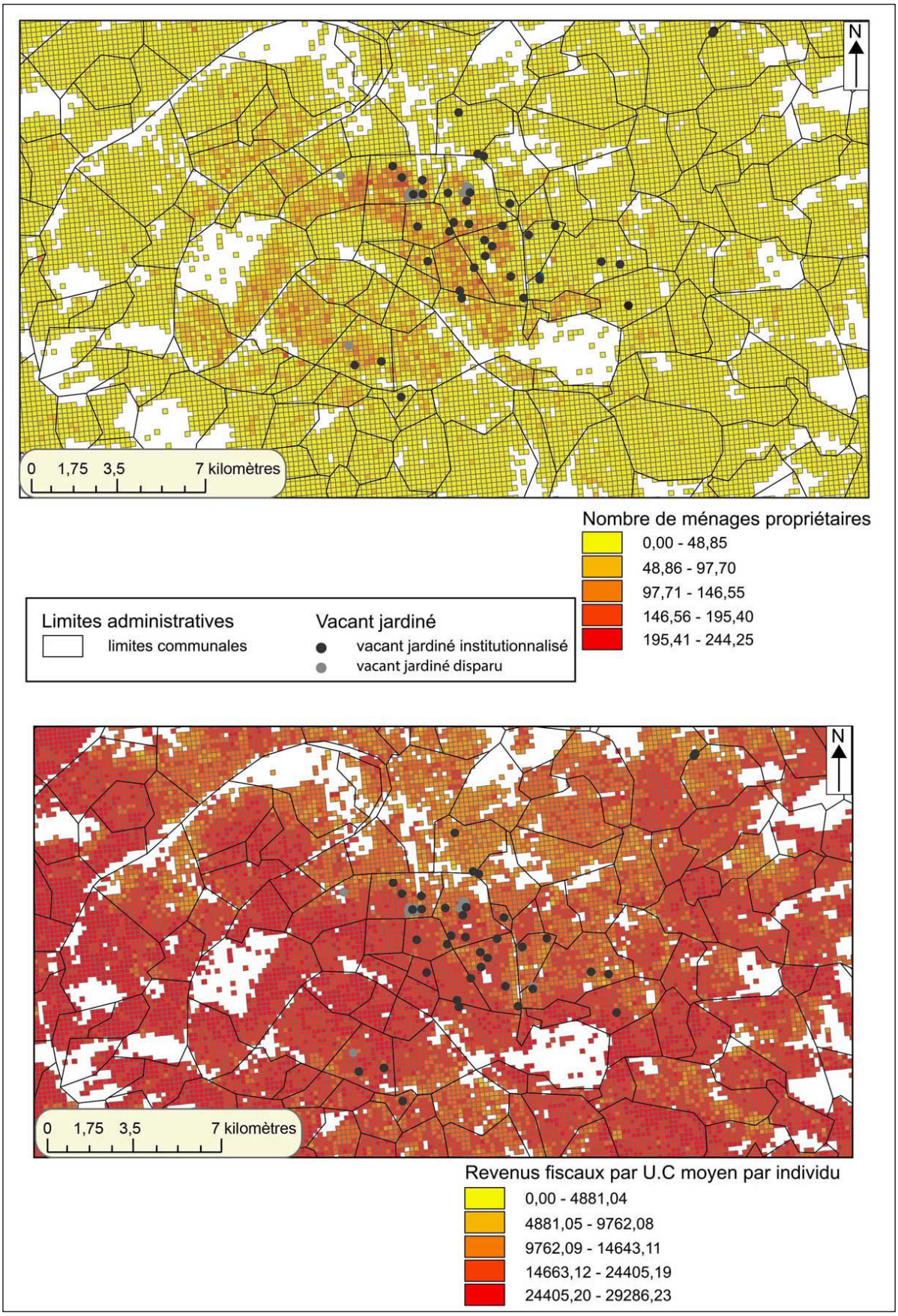
Figure VIII-10 Le quartier Ourcq-Jaurès : améliorer et diversifier l'offre de logements

Source : plan de masse du quartier Ourcq-Jaurès, septembre 2012, SEMAVIP. Photographies : Kaduna-Eve Demailly, 2014 ©.

Le programme s'étend sur une zone de quatre hectares, comprise entre l'avenue Jean Jaurès et le canal, le long de la rue de l'Ourcq. L'intervention de la SEMAVIP répond avant tout à des objectifs de lutte contre l'habitat indigne. La destruction de certains immeubles a engendré des dents creuses, qui se sont ajoutées aux friches déjà existantes, reliquats de l'ancienne vocation industrielle de ce secteur, comme le démontrent les photographies ajoutées au plan de masse ci-dessus (lots A et 7 notamment). L'habitat et la redynamisation économique, par la création de surfaces commerciales, apparaissent prioritaires. Le volet logement de l'opération comprend la réhabilitation et la construction de nouveaux logements afin de diversifier l'offre existante à l'échelle du secteur mais aussi au sein des lots définis. Ainsi les lots 8 et 9, les lots A et 10A vont par exemple accueillir des logements en accession et des logements sociaux. Le lot 7 est destiné à la création de logements étudiants et de logements sociaux. Enfin certains lots vont accueillir un type de logement spécifique comme des logements étudiants (lot 4) ou des foyers de jeunes travailleurs (lot 3). Deux vacants jardinés disparus sont intégrés au périmètre de l'opération : *Charmante Petite Campagne Urbaine* à l'interface des lots 8 et 9 destinés à la construction de logements et *P'tit bol d'air* 1 qui est remplacé par une crèche et qui a été déplacé à côté du terrain de sport de la rue de l'Ourcq. En définitive, la proportion de logements en accession construits est près de trois fois plus importante que celle de logements sociaux (205 contre 77). Ce programme est ainsi susceptible de renforcer les discontinuités existantes en termes de durée d'occupation des logements et de mixité sociale. Pour finir, nous nous sommes intéressés aux ménages propriétaires et au revenu fiscal moyen.

1.2.d La création de vacants jardinés favorisée par les ménages propriétaires et les individus aux revenus élevés ?

Dans le but de fournir un contexte socio-économique plus complet des zones au sein desquelles se sont implantés les vacants jardinés étudiés, nous avons cartographié les deux dernières variables : le nombre de ménages propriétaires et le revenu fiscal moyen par unité de consommation d'un individu, que nous avons choisi de mettre en perspective (cf. carte VIII-5).



Carte VIII-5 La propriété et les revenus, des données associées dans l'espace concentrant la majorité des vacants jardinés

Source : Données carroyées à 200 mètres, INSEE (2010-2011), discrétisation : classes d'amplitude égale. Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

La mise en parallèle des deux cartes ne doit pas occulter le fait que la première variable est fondée sur des effectifs de ménage alors que la seconde est calculée par individu. Toutefois, toute proportion gardée, les variables semblent être associées dans l'espace concentrant le plus de vacants jardinés étudiés à savoir les arrondissements du nord-est parisien et les communes limitrophes.

Dans le cas du nombre de ménages propriétaires, les valeurs les plus élevées se concentrent dans les arrondissements du nord parisien (17ème et 18ème). Globalement, les vacants jardinés sont localisés à proximité des carrés caractérisés par les plus fortes valeurs par commune. Ce constat est particulièrement net dans les arrondissements du 18ème, du 19ème et du 20ème ainsi que pour les vacants jardinés situés sur les espaces limitrophes de Paris dans les communes d'Aubervilliers, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais et Bagnolet. Nous pouvons faire l'hypothèse que des effectifs élevés de ménages propriétaires pourraient être un facteur associé au développement des vacants jardinés, de la même façon que l'ancrage résidentiel, évoqué précédemment. Les propriétaires-occupants, *a priori* plus sensibles à l'amélioration de leur cadre de vie, seraient à l'initiative de la création de vacants jardinés et investis dans leur développement.

La carte présentant les revenus fiscaux par unité de consommation par individus met dans un premier temps en exergue l'importance des fortes valeurs à l'échelle de l'espace considéré. Toutefois, les arrondissements du nord, de l'est et du sud parisien ainsi que les espaces contigus présentent des valeurs globalement plus faibles. Cette configuration renvoie à la polarisation sociale régionale décrite en introduction de cette partie. Au-delà de l'homogénéité globale, il est intéressant de constater que les vacants jardinés bien que dominants dans des espaces où les valeurs sont relativement moins élevées, se situent à proximité ou en bordure des carrés caractérisés par les revenus moyens par individu les plus élevées au sein des communes. Cela s'observe particulièrement dans le cas des vacants jardinés localisés sur les espaces limitrophes des communes du Pré-Saint-Gervais, de Bagnolet, de Fontenay-sous-Bois mais aussi dans les arrondissements parisiens du 19ème et du 20ème. Si les discontinuités apparaissent beaucoup moins claires que dans les cartes précédentes, il semblerait que même dans les communes au sein desquelles les revenus sont moins élevés, les vacants jardinés se localisent à proximité des carrés présentant les valeurs les plus fortes. Nous pouvons donc estimer que la localisation des vacants jardinés est associée dans une certaine mesure à l'existence de zones caractérisées par des revenus moyens par unité de consommation par individu élevés.

Cette partie, visant à caractériser le contexte socio-économique des territoires proches des vacants jardinés nous conduit à distinguer, d'une part Paris et les espaces limitrophes des communes de la petite couronne étudiés, d'autre part les autres communes. Deux types de résultats principaux émergent de cette analyse.

Premièrement, des indications sont apportées quant à la contextualisation de la localisation des vacants jardinés. Situés en bordure et à proximité des espaces caractérisés par les valeurs les plus élevées des différentes variables étudiées, mais non au cœur. Ainsi, les vacants jardinés sont à proximité des carrés communaux les plus densément peuplés et caractérisés par une surreprésentation des ménages occupant des logements collectifs. Deux caractéristiques qui engendreraient une demande accrue en vacants jardinés. Le nombre de ménages étant propriétaires et occupant leur logement depuis plus de cinq ans tend à mettre en exergue l'importance de l'ancrage au territoire. De plus l'étude révèle que les espaces où les habitants sont moins riches mais en bordure des carrés où les revenus sont les plus importants se voient dotés de vacants jardinés. Ainsi, un lien peut être établi entre la localisation des vacants jardinés et la présence des individus possédant de haut revenus.

Deuxièmement, la cartographie et l'analyse des données soulignent l'importance des discontinuités relatives à la durée d'occupation des logements des ménages, notamment dans l'espace parisien et les communes limitrophes de l'est. Les espaces environnants sont en mutation en raison d'opérations de rénovation et de renouvellement urbains. La diversification de l'offre de logement engendrerait une gentrification de certains espaces étudiés. La gentrification désigne une « *forme particulière d'embourgeoisement qui transforme la composition sociale comme le bâti et l'espace public des quartiers populaires* » (Clerval et Fleury, 2009). Théorisée par les chercheurs anglo-saxons à partir des années 1960[234], cette notion concerne initialement les quartiers centraux populaires, transformés par l'arrivée de populations appartenant aux classes moyennes et supérieures. D'après les travaux de Neil Smith, la gentrification constituerait un processus initié par les acteurs privés, qui viseraient le profit en s'appuyant sur l'écart entre les faibles valeurs foncières et leur potentiel élevé de revalorisation [Théorie du *rent gap* ou rente différentielle (Smith, 1987)]. Alors que cette approche est décrite comme restrictive car uniquement fondée sur la conjecture économique, des travaux s'intéressent aux faits sociaux. En effet, les chercheurs cherchent à spécifier les motivations, les parcours et les caractéristiques socio-économiques des gentrifieurs. Dans le cadre d'un article relatif aux pionniers de la gentrification, Elsa Vivant et Éric Charmes mettent en évidence leur besoin de différenciation

[234] Ce terme est utilisé pour la première fois par la sociologue britannique Ruth Grass dans le cadre d'une étude portant sur la ville londonienne.

et le rôle central des activités culturelles dans la revalorisation des quartiers conduisant à la construction d'une identité résidentielle (Vivant et Charmes, 2008). Plutôt que d'opposer approche économique et approche socio-culturelle, Chris Hamnett propose en 1991 une théorie intégrée de la gentrification soulignant la complémentarité entre dynamiques foncières et les dynamiques socio-culturelles pour mieux appréhender la gentrification (Hamnett, 1991). Les travaux fondés sur les acteurs de la gentrification, notamment ceux d'Anne Clerval dans le cas parisien, ont mis à jour le rôle d'appui des pouvoirs publics avec la mise en place d'outils incitatifs d'aide à l'amélioration de l'habitat (Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat suivie de la loi SRU) et d'opérations urbaines d'animation et d'embellissement répondant aux aspirations des classes moyennes (Clerval, 2008)

Dans sa thèse, Anne Clerval propose une carte de la progression des fronts de gentrification depuis les années 1960. La confrontation entre cette carte et la localisation des vacants jardinés parisiens étudiés permet d'identifier des espaces, comme les quartiers péricentraux de l'est, le 14ème ou la partie sud-ouest du 18ème, où les fronts de gentrification datent des années 1980 et 1990. Les vacants jardinés situés dans les arrondissements du 19ème et du 20ème se situent quant à eux sur les avant-postes des fronts de gentrification du début des années 2000. C'est notamment le cas des vacants jardinés concentrés sur la rive gauche du canal de l'Ourcq ou de ceux situés dans la partie centrale du 20ème arrondissement. D'autres études se sont focalisées sur certains quartiers des communes limitrophes à l'image de l'article d'Anaïs Collet sur le Bas-Montreuil, qui mène une analyse des gentrifieurs articulant stratégies résidentielles, caractéristiques sociales et profil professionnel (Collet, 2008). Peut-on pour autant affirmer l'existence d'un lien entre le processus de gentrification et la présence de vacants jardinés ? La gentrification apparait comme un processus circonscrit car limité à l'espace parisien et à ses proximités immédiates. Ainsi, si ce concept ne peut être mobilisé pour l'ensemble des espaces étudiés, la mise en évidence de discontinuités morphologiques et socio-économiques pourrait abonder dans ce sens. Néanmoins, si les quartiers en cours de gentrification se caractérisent par d'importantes discontinuités, peut-on affirmer que le vacant jardiné constitue un marqueur de transformation des quartiers, qu'elle soit en cours ou balbutiante ? S'il est difficile de répondre à cette question de façon tranchée, il est certain que les vacants jardinés étudiés se situent sur des zones de couture de l'espace urbain ; sur des espaces d'instabilité en termes de caractéristiques socio-spatiales qui conduisent à remettre en cause leur appréhension comme territoires situés au sein de zones socialement homogènes.

Il s'agit maintenant d'inverser le regard. À l'issue de la cartographie des données, nous avons spécifié le contexte politique et socio-économique des espaces environnants les vacants

jardinés, nous nous intéressons aux impacts de ces derniers sur les territoires locaux en nous concentrant sur les dynamiques de requalifications territoriale et foncière.

2. La valorisation d'espaces délaissés : de la requalification « esthétique » à la requalification foncière ?

La valorisation en jardins partagés d'espaces délaissés participe de l'amélioration du cadre de vie des riverains et s'inscrit au cœur de projets municipaux et institutionnels. Cette partie nous permet de préciser la place des acteurs dans les processus d'identification et de création des vacants jardinés et de décrire leurs bénéfices engendrés. L'investissement des vacants semble, en outre, rendre de nouveau visible des espaces oubliés, qui redeviennent mobilisables par les communes pour y développer des projets, nouveaux ou en attente. En un sens, le vacant jardiné apparaitrait donc comme un vecteur de la mise en œuvre de projets pérennes. Nous exposons enfin les discours des usagers relatifs à l'impact des vacants jardinés sur les prix immobiliers. Des données empiriques que nous tâcherons de confronter à l'analyse des prix immobiliers au moyen de la base BIEN pour trois études de cas.

2.1 Du vacant au jardin : la (re)qualification d'espaces urbains

La transformation d'espaces en jardin partagé concerne deux types de vacants à savoir les espaces sous-utilisés ainsi que les espaces délaissés, qui sont largement majoritaires. Si les démarches d'identification et d'impulsion diffèrent, les effets induits, présentés comme positifs, à l'échelle du quartier sont sensiblement les mêmes : l'embellissement et la sécurisation.

La valorisation d'espaces sous-utilisés est essentiellement impulsée par des acteurs institutionnels, qu'il s'agisse des communes ou des EPIC. Nous nous appuyons sur trois exemples : *Charmante Petite Campagne Urbaine* située dans le 19ème arrondissement, aujourd'hui disparue, le *Jardin de l'aqueduc* dans le 14ème arrondissement ainsi que le *Jardin provisoire des Beaudottes* à Sevran. Ces trois jardins partagés se sont développés sur des espaces sans fonction propre à l'instar du *Jardin provisoire de Beaudottes* qui a pris place sur un terrain en herbe dont une partie, située le long de la route, constitue une réserve foncière départementale. Pour les deux autres vacants jardinés, les espaces sont des emprises tributaires d'infrastructures puisque le *Jardin de l'aqueduc* est installé sur le talus d'une voie de RER tandis que *Charmante Petite Campagne Urbaine* s'était installée sur un espace situé au pied de l'Usine Parisienne de Chauffage Urbain. Dans les trois cas, les terrains n'ont jamais été affectés avant la création des jardins. Ils ont en commun d'avoir été proposés aux habitants ou aux

associations par les propriétaires. En effet, alors que les travaux de la réalisation du *Jardin des Beaudottes*, initiée par la Mairie, prennent du retard, le salarié municipal propose l'investissement du terrain mitoyen inutilisé afin de mobiliser les gens qui souhaitent s'investir dans le projet. Dans l'exemple de *Charmante Petite Campagne Urbaine*, c'est également le propriétaire qui se montre intéressé par le développement d'un jardin initialement pensé comme décoratif. La proposition du terrain fait suite à la peinture de fresques sur les murs de l'usine dans le cadre d'une activité portée par l'association de quartier « Espace 19 ». Quant au *Jardin de l'aqueduc*, une réflexion initiée par les élus municipaux est engagée avec les habitants pour trouver une affectation à moindre frais de cette friche située en face d'un tout nouveau jardin public. Les hypothèses les plus diverses sont d'ailleurs envisagées comme la création d'une piste de ski et de luge.

À la différence des vacants sous-utilisés, l'identification de terrains délaissés potentiellement valorisables en jardins partagés est majoritairement le fait des habitants. La présence de terrains urbains abandonnés au sein d'une métropole caractérisée par sa densité et sa minéralité semble être mal vécue par certains citadins. Une frustration qui apparait d'autant plus forte lorsque les terrains sont clairement visibles et accessibles (espace donnant sur la rue, terrain au carrefour de deux rues etc…) et qu'ils sont en friche depuis plusieurs années. Les habitants, structurés ou non en associations, se tournent alors vers les municipalités dans le but de pouvoir investir ces espaces en le végétalisant. Si les conditions sont réunies (propriété publique ou convention possible avec le propriétaire privé, projet urbain non prévu à court-terme), le délaissé peut effectivement être transformé, pour une durée variable, en jardin partagé. L'idée est simple et sa réalisation ne demande pas de grands aménagements. Pourtant certains élus ont insisté sur la complexité de la mise en œuvre des vacants jardinés comme Pascal Julien, adjoint au maire du 18ème arrondissement chargé des espaces verts et de l'environnement, à propos du *Jardin Baudélire* installé temporairement sur la future annexe du conservatoire municipal :

> *« Le Jardin Beaudélire, rue Beaudélique mais nom de Dieu ! On passe, y avait une friche, on passe devant y a un beau grillage vert, y a une friche derrière, y a des murs (rires), on se dit " mais y a qu'à entrer quoi, je veux dire, y a qu'à entrer (rires), foutre un robinet d'eau puis c'est fini", je veux dire c'est un truc, moi je te fais ça dans le week-end, tu vois, je veux dire, c'est ridicule (rires) eh ben 2 ans de travail, 2 ans ! Parce que pour amener l'eau....y a le...Conservatoire, qu'est à côté, on prend l'eau sur le Conservatoire, le Conservatoire fait de la résistance, faut un double compteur parce que...y a politiquement un socialiste qui est contre ce jardin partagé à des fins purement tactiques en disant que le maire du 18ème et son adjoint sacrifient l'extension du Conservatoire au profit d'un jardin partagé […] Parce que ça a pris du temps, parce que la DEVE se protège, les services de la DEVE donc faut, la règlementation, la recherche historique de la pollution puis la recherche du fric aussi, c'est pas tout, la recherche du fric (rires), comme y en a pas… »*
> (17 avril 2012)

La conjonction d'une demande citadine de végétalisation de la ville et la présence d'espaces vacants délaissés ou en attente permettrait l'émergence et le développement des vacants jardinés. Pourtant, leur réalisation est complexe car elle nécessite l'articulation et la coopération des différents acteurs impliqués. En tant qu'espaces publics, la mise à disposition implique des réglementations et des procédures précises donc une levée de fonds pour financer les aménagements si modestes soient-ils.

Finalement, il est intéressant de souligner que la valorisation en jardin partagé des vacants sous-utilisés est essentiellement initiée par les acteurs institutionnels à la différence des vacants délaissés, repérés par les habitants, qui s'enquièrent de la possibilité de les investir auprès des municipalités. Si la nature du vacant semble engendrer des dynamiques d'acteurs différentes, tous soulignent les effets positifs des vacants jardinés. Deux axes sont particulièrement développés : l'embellissement et la sécurisation. Nous ne reviendrons pas sur le premier point que nous avons détaillé dans le chapitre V (cf. chapitre V I.2.a). Le thème de la sécurisation a, quant à lui, été abordé dans le chapitre IV (cf. chapitre IV 1.1.a). L'affectation en jardin partagé sécuriserait les vacants qui sont autrement le lieu d'activités marginales, considérées comme déviantes (consommation de drogues, graffiti, prostitution), comme nous l'explique Laurence Baudelet, cofondatrice de « Graine de jardins » :

> *« […] sur certains terrains vagues y avait des usages qui posaient problème, on parlait par exemple de Papilles et papillons ; Papilles et papillons y avait du trafic de drogue donc les gens étaient très contents dans le quartier que les dealers soient poussés un peu plus loin, on règle pas le problème du trafic de drogue hein, simplement c'est pas là quoi, c'est ailleurs voilà... »* (9 mai 2012)

Toutefois, comme le démontre cet extrait d'entretien, si la valorisation en vacant participe à la sécurisation des sites, les problèmes liés dans cet exemple au trafic de drogue sont déplacés sans être résolus pour autant. C'est finalement le (ré)investissement du délaissé, qui est facteur de sécurisation plus que l'activité ; on pourrait donc imaginer d'autres modes de valorisation possible des vacants[235].

[235] L'association « Débrouille Compagnie » créée en 2002 a fondé son projet sur la récupération de déchets et leur transformation en objets d'arts et du quotidien. À l'occasion de la reconversion de l'ancien hôpital Hérold du 20ème arrondissement, une partie de la plate-forme est consacrée à l'aménagement d'espaces verts. Le local de l'association étant situé à proximité (rue de la solidarité dans le 19ème arrondissement), l'association propose un projet de centre de tri. La Mairie n'accepte pas le projet sous cette forme mais propose à l'association la gestion d'un jardin partagé (Jardin partagé du parc Hérold) qui sera inauguré en mai 2013 (discussion du 24 mai 2012 avec Lionel, salarié de l'association). Si cet exemple est en dehors de notre champ d'étude car il concerne un jardin partagé installé dans un parc public, il met en exergue le fait que le jardinage est envisagé par les acteurs politiques comme le projet associatif et citoyen de prédilection.

En définitive, la nature du vacant jardiné (espace sous-utilisé ou espace délaissé) semble influer sur le type d'acteur à l'initiative du projet de jardins partagé. Proposé aux habitants ou repéré par ceux-ci, nous ne remarquons aucune incidence *in fine* du pouvoir de décision institutionnel quant à la valorisation des terrains. Quant aux impacts des vacants jardinés, les usagers comme les acteurs institutionnels mettent en avant l'embellissement et la sécurisation des sites mais ces améliorations remettent en lumière certains vacants, attisant les convoitises et accélérant la réalisation de projets prévus. En outre, aux dires des usagers, les vacants jardinés influeraient sur les prix de l'immobilier.

2.2 Appréhender les effets induits : la réouverture d'espaces mobilisables et l'impact sur les prix immobiliers

L'affectation des vacants en jardin partagé contribue à rendre de nouveau visibles des espaces oubliés, restés longtemps fermés, qui font dès lors l'objet de convoitises. En outre, la valorisation jardinée peut conduire au redémarrage de projets prévus sur ces terrains, jusqu'ici en veille. Si peu d'exemples ont été observés, l'analyse des processus de découverte et de redécouverte des terrains par les acteurs du marché immobilier est fondée sur trois vacants jardinés : le *Jardin partagé des jeunes pouces* dans le 11ème, le *Jardin du bois Dormoy* dans le 18ème et le *Râteau-lavoir* à Fontenay-sous-Bois. Les terrains, sur lesquels se sont développés les jardins partagés, ont en commun d'avoir été en friche pendant au moins une dizaine d'années.

Ces terrains, découverts à l'occasion de leur valorisation en jardin partagé, intéressent autant les promoteurs privés que des particuliers, qui viennent s'enquérir auprès des usagers du statut de propriété du terrain et de la pérennité du jardin, comme le confirment les propos d'un usager du *Râteau-lavoir* :

> *« Les gens avaient oublié cet endroit, dès qu'on a ouvert, on a vu des particuliers venir nous demander si c'était à vendre, des mecs traîner aussi, sûrement des promoteurs. Les gens ne savaient pas que cet espace existait. »* (27 mai 2012)

Les vacants oubliés, potentiellement mobilisables attisent donc les convoitises dans une métropole caractérisée par sa densité et la cherté des prix fonciers. La création de jardins partagés sur des vacants participe aussi à remettre en lumière les espaces valorisés, la veille des projets se couplant à l'oubli de l'espace. Un constat qui corrobore l'existence de vacants « qui durent » établie dans la première partie de ce chapitre. Dans ce cas, la transformation en jardin partagé aurait un effet d'accélérateur des projets publics prévus sur ces emplacements. Ainsi le vacant sur lequel s'est installé le *Jardin partagé des jeunes pouces* était à l'abandon depuis près de 20 ans. Au début des années 2000, la Mairie achète le terrain et en revend une partie à

un promoteur, qui construit un immeuble d'habitation. La partie restante du terrain est alors préemptée par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)[236] qui souhaite construire un gymnase et rénover les équipements sportifs. Lorsqu'en 2010, une poignée d'habitants s'intéresse au terrain et dépose un dossier en mairie d'arrondissement, on leur annonce que la construction du gymnase est prévue à courte échéance (dans les deux ans à venir) alors que le projet est dans les cartons depuis presque 10 ans. L'échéance a été entre-temps plusieurs fois retardée puisque le jardin est aujourd'hui toujours en place. L'affectation jardinée focalise donc de nouveau l'attention au point que le voisinage reproche parfois aux associations de contribuer à la future construction de ces vacants :

> *« On nous reproche d'avoir ouvert l'espace, ce serait de notre faute maintenant si ça va être construit. »* (Jardin du bois Dormoy, 17 avril 2011)

L'affectation en jardin partagé concourt à la mise en avant d'espaces mobilisables qui intéressent les différents acteurs de l'urbain. En outre, l'activité jardinée apparait comme un catalyseur potentiel de l'aménagent pérenne des terrains publics. Un autre effet induit serait l'augmentation des prix de l'immobilier à proximité des vacants jardinés et ce malgré leur caractère temporaire.

La qualité du cadre de vie et les aménités environnementales sont devenues des préoccupations importantes des ménages (Dobré, 1995 ; Collomb et Guérin-Pace, 1998). Plusieurs études ont démontré le rôle des variables environnementales sur les choix résidentiels. Les recherches focalisées sur les espaces verts et privilégiant la méthode des prix hédoniques[237] ont révélé que la distance et la densité d'espaces verts étaient déterminantes pour expliquer les choix résidentiels (Choumert et Travers, 2010). Quelques études se sont davantage axées sur des approches qualitatives en s'appuyant sur les parcours résidentiels des ménages, leurs pratiques et leurs représentations des espaces verts (Gueymard, 2006). Dans le cadre des enquêtes de terrain, la vue sur le vacant jardiné est considérée par de potentiels acheteurs comme un facteur d'arbitrage non négligeable, attestant de l'influence de la proximité d'un espace vert dans les stratégies résidentielles :

> *« Y a des gens qui viennent pour savoir si le jardin va rester. Ils veulent acheter et donc savoir pour se décider. »* (Jardin du bois Dormoy, 18 avril 2012)

Si cette démarche est entreprise individuellement par de potentiels futurs acquéreurs de biens immobiliers, la proximité d'un jardin peut constituer un argument de vente pour les

[236] Entre temps, le terrain a été transféré à la DEVE. Il fait partie d'un projet plus vaste, intégrant le 49 boulevard de Ménilmontant, qui comprend la construction d'un gymnase, l'aménagement de nouveaux équipements sportifs, l'agrandissement de l'espace vert existant et la construction de logements.

[237] La méthode des prix hédoniques repose sur l'hypothèse d'un lien entre le prix d'un bien et ses différentes caractéristiques, pour aller plus loin voir Bonnieux et Desaigues (Bonnieux et Desaigues, 1998).

promoteurs, qui n'hésitent pas à utiliser abondamment dans leurs discours les termes de nature et d'environnement (Seulliet, 2004). La présence d'un jardin, même collectif, peut également être valorisée par les agences immobilières, comme le déclare avec humour le président du *Jardin partagé de Saâcy* :

> *« Je soupçonne l'agence immobilière de faire du jardin partagé un argument de vente pour les maisons sans terrain. Pour rigoler, je leur proposerai bien de faire un partenariat avec eux. »* (3 mai 2012)

Certains usagers affirment enfin que les loyers des appartements donnant sur les jardins ont augmenté comme cette adhérente d'*Ecobox* :

> *« Les loyers, ils sont passés du simple au double ! Là, ouais ! (elle me montre un immeuble côté impasse qui fait l'angle du jardin) Ouais ! Et pas que nous hein, parce qu'il y a une restructuration du quartier etc…tu vois mais euh…le privé il en profite à fond ! Avant ici la vue sur Montmartre, elle était…c'était avec parking bagnoles cramées et du trafic, la vue sur Montmartre avec un jardin, là ça pèse dans la balance. »* (Ecobox, 6 avril 2012)

Cet extrait souligne l'importance de la vue sur le jardin mais également le rôle des politiques de rénovation et de réhabilitation engagées dans l'arrondissement, qui contribuent à la hausse des prix. Les acteurs politiques se montrent beaucoup plus nuancés affirmant, notamment dans le cas parisien, que les jardins contribuent de façon marginale à l'augmentation des prix immobiliers déjà très élevés. Plusieurs études ont pourtant clairement démontré que la proximité d'espaces verts influence les prix fonciers et immobiliers. Ibrahim Ahamada *et al.* ont par exemple mis en exergue une aire d'influence de 200 mètres autour des espaces verts au sein de laquelle les prix décroissent selon un gradient linéaire (Ahamada, Flachaire et Lubat, 2007). Une étude proche, menée dans la ville de Castellon en Espagne a révélé qu'un logement situé à 100 mètres d'un espace vert coûte près de 2 000 euros de moins qu'un logement similaire en lisière de ce même espace vert (Morancho, 2003). La majorité des études d'économétrie entreprises se sont focalisées sur les espaces verts urbains qu'il s'agisse des parcs, de jardins ou de forêts (Tyrväinen et Miettinen, 2000) ; certaines se sont quant à elles limitées à des attributs de végétation comme la présence d'arbres (Anderson et Cordell, 1988).

Aucune étude n'a été réalisée à ce jour sur les jardins partagés en France à la différence des *community gardens* américains. En effet, Vicki Been et Ioan Voicuont ont mené une recherche concernant l'impact des *community gardens* newyorkais sur les valeurs immobilières du voisinage, mobilisant la méthode des prix hédoniques. Leur principale conclusion est que les jardins engendrent bien des impacts significatifs sur les prix de l'immobilier, particulièrement dans les voisinages les plus défavorisés (Voicu et Been, 2008).

Il est difficile de mesurer l'impact sur les prix immobiliers de vacants jardinés, d'autant qu'il s'agit d'espaces temporaires. Toutefois, nous nous proposons de contextualiser les prix de l'immobilier grâce à la base de données BIEN pour les trois études de cas précédentes (*Jardin partagé des jeunes pouces* dans le 11ème, *Jardin du bois Dormoy* dans le 18ème et le *Râteau-lavoir* à Fontenay-sous-Bois). Une typologie en cinq classes de la trajectoire des valeurs moyennes des prix de l'immobilier à quatre dates (1996, 1999, 2003 et 2006) a été utilisée (cf. tableau VIII-3 et figure VIII-11).

Classe	Valeurs moyennes prix 1996	Valeurs moyennes prix 1999	Valeurs moyennes prix 2003	Valeurs moyennes prix 2006
1	1283,919613	1241,440338	1725,730388	2831,623448
2	1689,287866	1733,686273	2616,934821	4111,227243
3	2155,704979	2304,459218	3518,086052	5131,713356
4	2935,979402	3239,119948	4756,412256	6488,966232
5	3809,753383	4299,834069	6371,245198	8281,033402

Tableau VIII-3 Profil des classes : 5 types de trajectoires des prix immobiliers

Source : Base BIEN, Chambres des Notaires d'Ile-de-France, typologie des trajectoires d'après (Guérois et Le Goix, 2011)

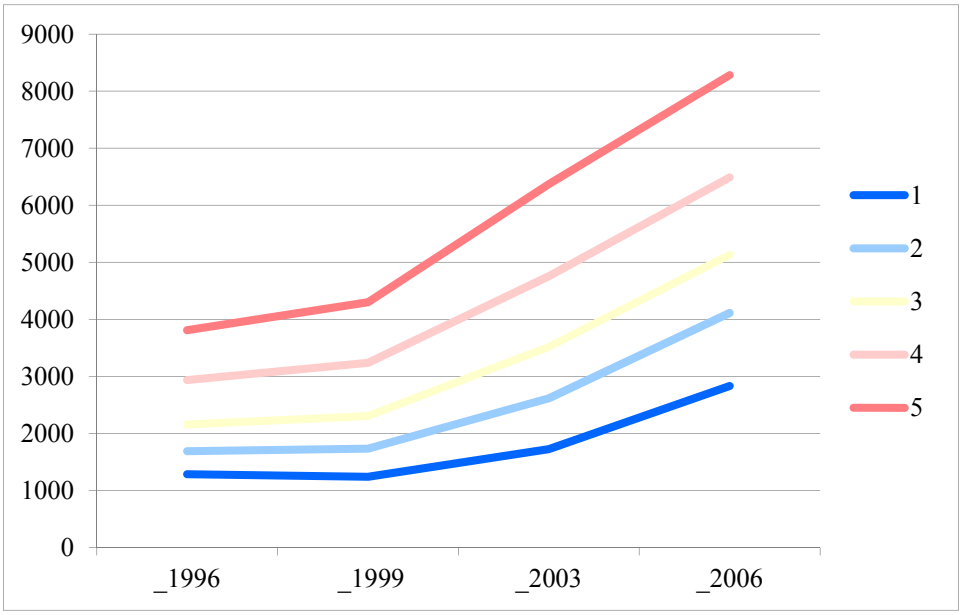
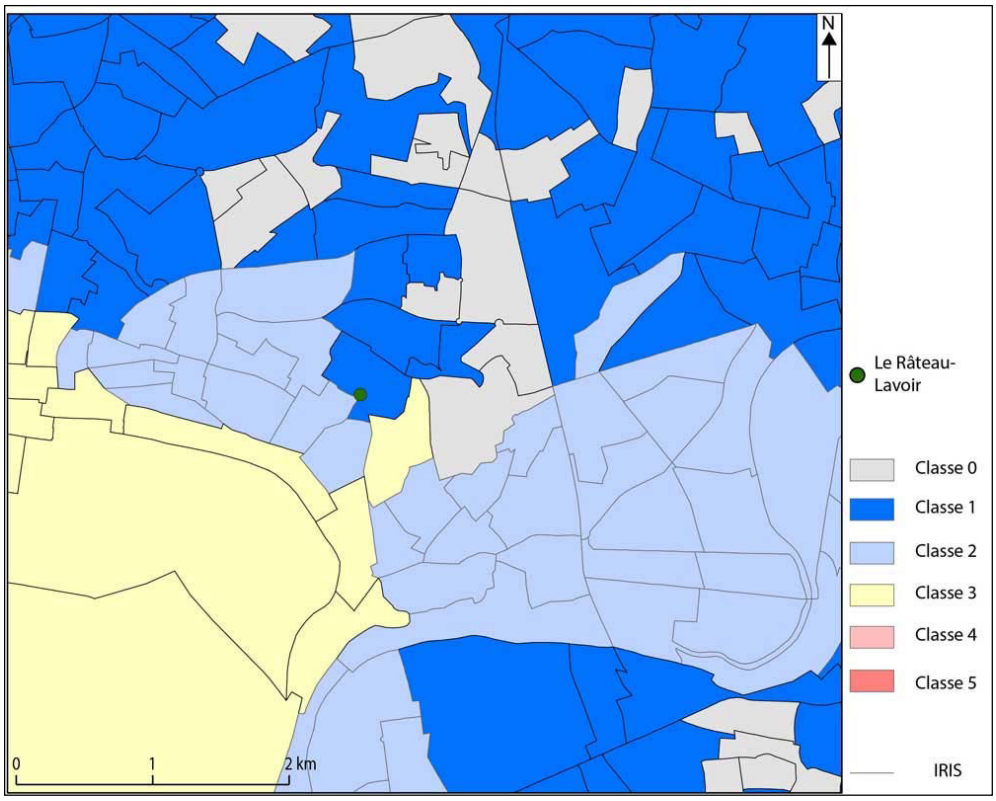


Figure VIII-11 Les valeurs moyennes des prix de l'immobilier par classe

Source : Base BIEN, Chambres des Notaires d'Ile-de-France, typologie des trajectoires d'après (Guérois et Le Goix, 2011).

La représentation cartographique des trajectoires des prix immobiliers met en évidence le positionnement du vacant jardiné *Râteau-lavoir* au sein d'un IRIS[238] de classe 1[239] présentant les prix les plus bas, en moyenne. Toutefois, le jardin est situé en bordure d'un IRIS de classe 2 (prix bas) et à proximité d'un IRIS de classe 3 (trajectoire moyenne). À l'échelle de la carte, nous constatons que le vacant jardiné est situé dans l'espace le plus contrasté, mettant en exergue son inscription au sein d'une zone d'instabilité des prix (cf. carte VIII-6).

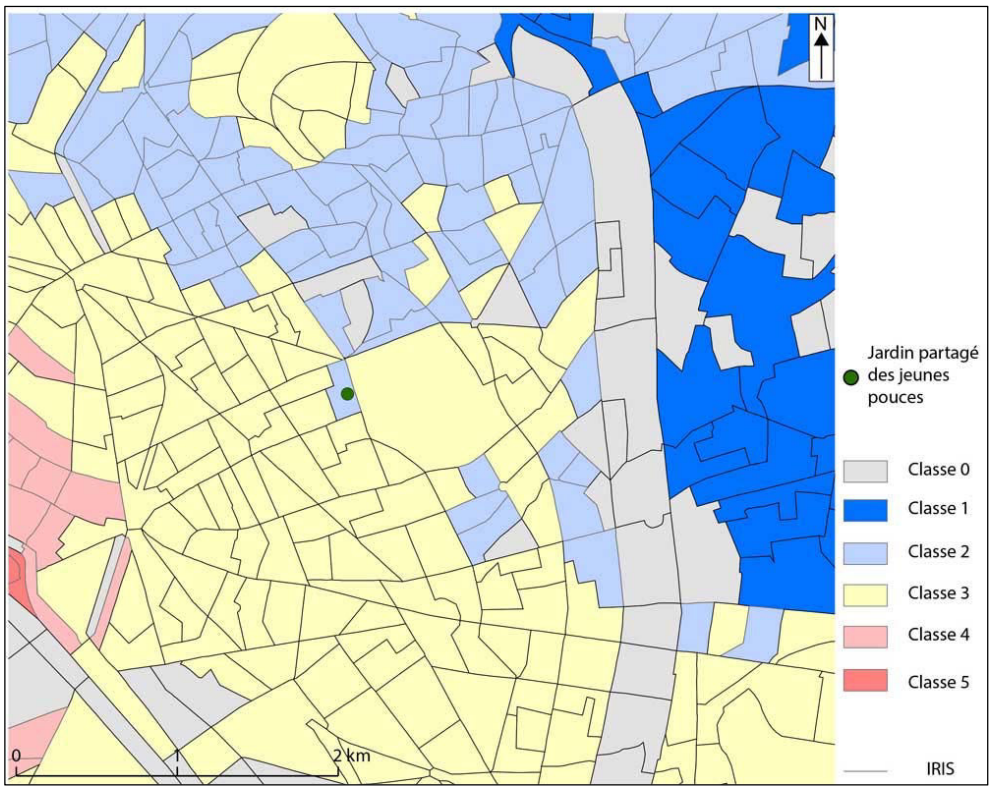


Carte VIII-6 Le Râteau-Lavoir à l'interface entre trois trajectoires de prix immobiliers

Source : Base BIEN, Chambres des Notaires d'Ile-de-France, typologie des trajectoires d'après (Guérois et Le Goix, 2011) , Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

[238] Ilot Regroupé pour des Indicateurs, il s'agit d'une maille infracommunale produite par l'INSEE.
[239] La classe 0 renvoie à l'absence de données.

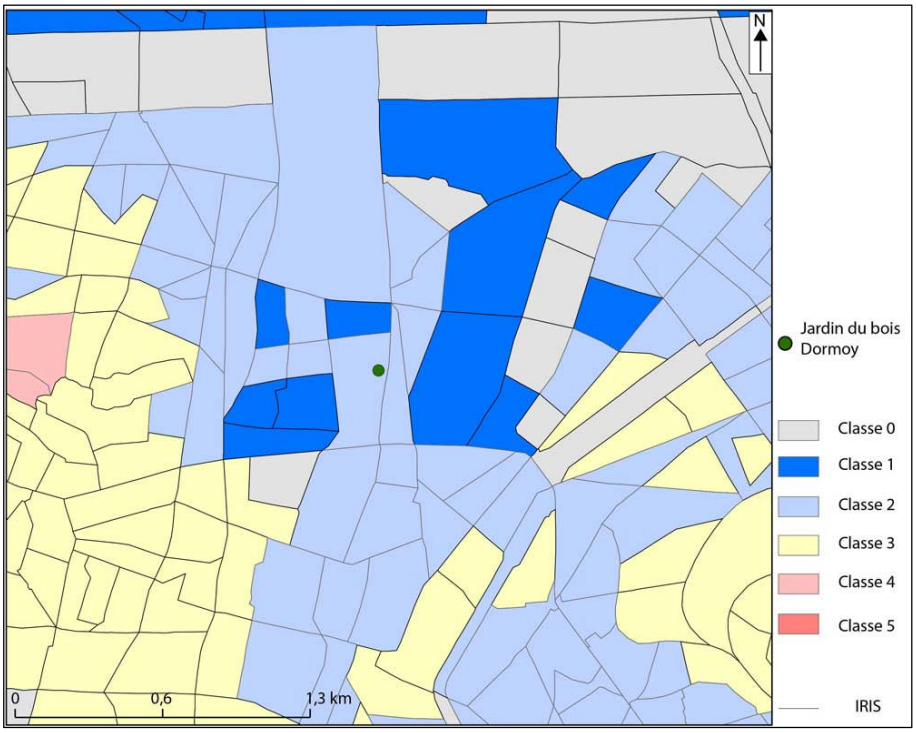
La carte représentant le *Jardin des jeunes pouces* fait état de plus forts contrastes puisque toutes les classes de la typologie sont représentées. La cartographie des trajectoires des prix de l'immobilier témoigne de la spécificité de l'IRIS au sein duquel se trouve le vacant jardiné. En effet, il présente par des prix plus faibles que les IRIS contigus et semble positionné à l'avant d'un front caractérisé par des valeurs immobilières moins élevées (cf. carte VIII-7).



Carte VIII-7 Le Jardin des jeunes pouces, à l'avant d'un front caractérisé par des valeurs plus faibles

Source : Base BIEN, Chambres des Notaires d'Ile-de-France, typologie des trajectoires d'après (Guérois et Le Goix, 2011) , Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Enfin, le *Jardin du bois Dormoy* est situé au sein d'un IRIS caractérisé par des valeurs basses, en moyenne, entouré d'IRIS de classe 1 présentant les prix les plus bas (cf. carte VIII-8).



Carte VIII-8 Le Jardin du bois Dormoy dans un IRIS présentant des valeurs faibles, entouré d'IRIS aux valeurs les plus faibles

Source : Base BIEN, Chambres des Notaires d'Ile-de-France, typologie des trajectoires d'après (Guérois et Le Goix, 2011) , Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Les trois vacants jardinés ont en commun de s'inscrire dans les valeurs les plus faibles en moyenne (classe 1 et 2) et présente trois configurations différentes. *Râteau-lavoir* se situe à l'interface d'IRIS de classe différente, le *Jardin des jeunes pouces* est en position d'avant-front tandis que le *Jardin du bois Dormoy* est au sein d'un IRIS entouré par des IRIS présentant des prix immobiliers plus faibles. Ces études de cas mettent en valeur l'implantation des trois vacants jardinés dans des zones caractérisées par l'instabilité des prix, illustrant de possibles configurations de *rent gap*. Un constat qui renvoie aux analyses menées dans la première partie interrogeant le vacant jardiné comme potentiel témoin de la transformation socio-économique des quartiers.

Conclusion du chapitre VIII

Ce chapitre nous a permis d'approfondir la connaissance de notre objet grâce à la caractérisation des contextes locaux des vacants jardinés institutionnalisés. En effet, nous avons spécifié les contextes politiques et socio-économiques des vacants jardinés et également appréhendé les effets directs et indirects de la requalification d'espaces vacants en jardins partagés.

En étudiant le type de propriété de l'ensemble des vacants jardinés étudiés, nous avons démontré la prééminence des terrains publics, appartenant pour la grande majorité aux communes et mis en exergue des profils communaux atypiques comprenant des configurations de propriété plus variées. Ces dernières ont essentiellement été observées dans les arrondissements parisiens les mieux pourvus en vacant jardiné et sont, en partie, le fait d'un intérêt des EPIC, plus prononcé pour ces initiatives. Le constat de la domination de la propriété communale nous a conduits à analyser les types d'occupations du sol des terrains étudiés par commune afin de déterminer si elles privilégient des terrains spécifiques pour la valorisation en jardin partagé.

Pour ce faire, nous avons mené une analyse multivariée croisant la commune, le type MOS et les surfaces des terrains, qui a donné lieu à la construction d'une typologie. Cette catégorisation a souligné que le type MOS des vacants initiaux affectés en jardins partagés était corrélé à la disponibilité foncière des communes qui s'accroit globalement du centre vers la périphérie de la métropole. Cette examen des mécanismes politiques explicitant les dynamiques de transformation des vacants en jardins partagés a été complétée par une étude des contextes socio-économiques locaux à l'aide des données carroyées produites par l'INSEE datant de 2010 et 2011 et fournies sur des mailles territoriales de 200 mètres sur 200 mètres.

Nous souhaitions vérifier deux hypothèses principales : le fait que les vacants jardinés s'inscrivent au sein des espaces les plus densément peuplés et bâtis d'une part et d'autre part qu'ils soient au cœur d'espaces environnants socialement homogènes d'autre part. L'analyse cartographique a démontré que les vacants jardinés sont situés en bordure ou à proximité mais non au centre des carrés présentant les valeurs les plus élevées des cinq variables considérées. La localisation des vacants jardinés à proximité des carrés où le nombre d'habitants par hectare et le nombre de ménages résidant en logement collectif sont les plus importants pourraient être

explicitée par une demande potentiellement plus forte des ménages de gestion et de végétalisation d'espaces de proximité, compte-tenu des densités. La proximité des vacants jardinés des carrés caractérisés par un nombre important de ménages propriétaires et par un nombre important de ménages résidant dans leur logement actuel depuis cinq ans ou plus tendrait, quant à elle, à démontrer l'importance de l'ancrage résidentiel dans le développement de ces projets. Les propriétaires et les résidents de longue date seraient plus investis dans les initiatives visant l'amélioration de leur environnement. Enfin, le fait que les vacants jardinés jouxtent les carrés présentant les plus hauts revenus, relativement par commune, établirait un lien entre leur présence et la concentration relative d'individus possédant des revenus élevés. L'étude de ces cartes a en outre révélé l'existence de fortes discontinuités des valeurs des différentes variables dans le périmètre immédiat des vacants jardinés, ce qui pose la question de la gentrification de certains espaces. Un processus caractérisé par la discontinuité sociale, qui concernerait avant tout l'espace étudié parisien et les communes limitrophes de l'est, au sein desquelles plusieurs opérations de renouvellement urbain ont été entreprises.

Enfin, en adoptant un regard inversé, nous avons mis en exergue les impacts directs et indirects de la valorisation de vacants en jardins partagés sur les territoires environnants. Les bénéficies directs en termes d'embellissement et de sécurisation sont avérés mais circonscrits à un périmètre restreint tandis que deux effets indirects ont été développés. Premièrement, l'émergence d'usages jardinés temporaires contribue à remettre en lumière des espaces parfois oubliés pouvant attiser les convoitises des promoteurs privés et des particuliers. En outre, cette valorisation semble accélérer la mise en place de projets municipaux, prévus de longue date mais jusqu'à présent en veille. Deuxièmement, les vacants jardinés auraient une influence sur les prix fonciers et immobiliers. Les données empiriques recueillies auprès des usagers ont été complétées par l'analyse de la base de données BIEN de la Chambre des Notaires d'Île-de-France qui a démontré dans les exemples considérés que les vacants jardinés institutionnalisés sont situés sur des zones caractérisées par l'instabilité des prix de l'immobilier. Un encadré conclusif récapitule les principaux éléments de ce chapitre (cf. encadré VIII-1).

Impacts des contextes locaux sur la création/le développement des vacants jardinés institutionnalisés

Cadre politique

-Des terrains vacants affectés majoritairement de **propriété publique**

-Des **catégories MOS des vacants différentes en fonction des communes** (CAH en 4 classes), les attributions sont **dépendantes des disponibilités foncières**

Cadre socio-spatial

-Les **vacants jardinés en bordure ou à proximité mais non au centre des carrés présentant les valeurs les plus élevées** des 5 variables étudiées

→La création, le développement de vacants jardinés institutionnalisés seraient favorisés par :

*la **densité de population et bâtie**

*l'**ancrage résidentiel et la propriété**

-Les **vacants jardinés sont situés sur des zones de discontinuités**, ce qui remet en cause leur appréhension comme des territoires situés au sein de zones socialement homogènes

*Importance des **discontinuités relatives à la durée d'occupation des logements** des ménages, notamment dans l'espace parisien et les communes limitrophes de l'est.

*Processus de **gentrification**

Impacts des vacants jardinés sur les contextes locaux (requalification)

Effets directs : **embellissement, sécurisation**

Effets indirects : **mise en lumière d'espaces oubliés (re)mobilisables et zones d'instabilité des prix de l'immobilier (*rent gap*)**

Encadré VIII-1 Les vacants jardinés institutionnalisés : développement sur des zones d'instabilité socio-spatiale et requalification d'espaces urbains

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Après avoir approfondi l'étude de l'objet de recherche, quant à ses dynamiques, ses temporalités et son inscription au sein de contextes locaux, le dernier chapitre a pour ambition d'élargir la perspective d'analyse. Nous nous intéresserons aux vacants jardinés sauvages ainsi qu'à d'autres pratiques végétales collectives dans la ville.

Chapitre IX.
Le vacant jardiné institutionnalisé : un « modèle » de végétalisation citadine ?

Ce chapitre vise à proposer des pistes de recherche en confrontant l'objet d'étude central, le vacant jardiné institutionnalisé, au vacant jardiné sauvage mais également en le mettant en perspective avec d'autres exemples citoyens de végétalisation urbaine. Dans un premier temps, nous nous intéressons au vacant jardiné « sauvage » défini comme résultat de l'appropriation de terrains vacants par des riverains dans le but de les jardiner sans accord ou sans négociations avec leurs propriétaires. L'examen de cinq sites d'étude situés à Paris, à Montreuil, à Vitry-sur-Seine et à Stains permet de démontrer la diversité du type vacant jardiné sauvage, en apparence homogène. Dans quelle mesure les vacants jardinés sauvages diffèrent-ils des vacants institutionnalisés et témoignent-ils d'une conception alternative du développement urbain ? Nous cherchons ensuite à rendre compte de plusieurs initiatives associatives de végétalisation de l'espace public, entreprises ou non par des membres de vacants jardinés. Ces exemples nous permettent d'envisager le vacant jardiné institutionnalisé à la fois comme une manifestation et comme un potentiel catalyseur d'un mouvement plus large de végétalisation des espaces urbains, impulsé par les riverains et accompagné par les pouvoirs publics.

1. Les vacants jardinés « sauvages » : des lieux alternatifs ?

Cinq vacants jardinés sauvages ont été identifiés, au cours de la phase d'enquête, que ce soit lors du travail de terrain, par l'intermédiaire d'usagers de vacants jardinés institutionnalisés étudiés ou dans le cadre de collaborations scientifiques. Nous allons tout d'abord les présenter en spécifiant leurs caractéristiques spatiales (localisation, type de vacant investi) ainsi que les processus d'investissement qui ont abouti à leur création. À la suite de cette contextualisation, des similitudes et des différences entre vacants jardinés institutionnalisés et sauvages sont ébauchées. Un essai de typologie nous conduit à révéler deux tendances : soit les usagers des jardins sauvages s'inscrivent en retrait ou en rejet des vacants jardinés institutionnalisés, soit ils y aspirent. La nature illégitime des appropriations rend complexe la mise en œuvre du dispositif méthodologique appliqué à notre objet de recherche central ; les usagers étant présents de façon irrégulière sur les sites. Principalement centré sur l'observation, ce travail a également

été enrichi par trois entretiens avec des usagers de vacants jardinés sauvages et deux entretiens avec l'adjoint au développement durable de Stains et le chargé de mission environnement de Montreuil. Ce dernier entretien a également été mobilisé dans le cadre des vacants jardinés institutionnalisés. La participation au programme de recherche « Wasteland » entre 2010 et 2011 nous a conduit à donner une place plus importante au vacant jardiné sauvage de Stains sur lequel nous nous sommes rendus plus fréquemment et pour lequel nous disposons de questionnaires soumis à quatre classe de collégiens de l'établissement Maurice Thorez de Stains avec la complicité de leur professeur d'histoire-géographie Clémence Jamault. En définitive, la compréhension de territoires sauvages, plus difficiles à appréhender s'est traduite par la prédominance de l'observation et les résultats présentés constituent le fondement d'un travail exploratoire.

Un seul vacant jardiné sauvage est situé à Paris. Appelé *PC 19*, le jardin est installé sur une portion de la Petite Ceinture, qui jouxte le parc des Buttes-Chaumont dans le 19ème arrondissement. Deux vacants jardinés sauvages étudiés sont localisés dans le bas Montreuil, dans le quartier Bobillot : le *Terrain d'aventure* et le *Jardin Lebour-Arago*. Ces trois premiers sites ont été identifiés lors de la phase d'enquête au cours de visites sur les terrains parisiens et montreuillois. Le quatrième vacant jardiné fait partie d'une vaste emprise non bâtie (la zone des Tartres) comprise entre l'Université de Saint-Denis et la Cité du Clos Saint-Lazare de Stains, découverte à l'occasion du projet de recherche « Wasteland » Enfin, le dernier vacant jardiné sauvage se situe à Vitry-sur-Seine, dans le département du Val-de-Marne à proximité de la gare de RER dans le quartier Port à l'Anglais. L'annexe 1 d, à laquelle nous avons déjà renvoyé dans le chapitre III, résume les principales caractéristiques des sites choisis (cf. annexe 1 d). Nous allons dans un premier temps caractériser les types d'environnement urbain et de vacant de ces espaces ainsi que leurs démarches de création.

1.1 S'approprier des vacants pour améliorer ses conditions et son cadre de vie

La formation et surtout le maintien de vacants jardinés sauvages nécessitent l'existence de terrains vacants disponibles et donc appropriables. Ainsi, ce type de vacant jardiné se développerait davantage dans les communes de banlieue. Pour autant le lien entre distance au centre et superficie du vacant jardiné sauvage n'est pas manifeste.

Certes plusieurs jardins sauvages se sont établis dans la ZAC des Tartres[240] à Stains mais nous n'en avons étudié qu'un seul, que nous appelons le *Jardin de Tobi*, dont la surface de 300 mètres carrés est proche de celle des autres vacants jardinés sauvages voire inférieure à celle du *Terrain d'aventure* de Montreuil et du jardin *PC 19* installé sur la Petite Ceinture. Le cas des *Jardins sauvages de Stains* est particulièrement intéressant car il est situé sur une zone faiblement bâtie et largement végétalisée, regroupant vacant vert et vacant jardiné sauvage. Elle comprend des terres maraîchères au sud[241], trois ensembles de jardins familiaux au nord-ouest (Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, Association des jardins familiaux de Pierrefitte et Société des jardins ouvriers de Joncherolles), des jardins sauvages au nord-est (dont le *Jardin de Tobi*) et des espaces en friche sur lesquels s'est développée une végétation spontanée[242]. Ces différentes composantes sont représentées sur la carte suivante à l'échelle de la ZAC, accompagnée de photographies (cf. figure IX-1).

[240] La ZAC d'une superficie de 33 hectares a été créée le 28 juin 2011. Elle est située à la limite des communes de Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis et Stains.

[241] L'exploitation maraîchère gérée par René Kersanté est la dernière de Saint-Denis. À défaut de repreneur, cette dernière va disparaitre (Deprez, 2012). Historiquement, la zone des Tartres était un haut-lieu du maraîchage, qui comptait plus de soixante exploitations au début des années 1950.

[242] En février 2012, près de 300 Roms expulsés de Gennevilliers ont investi les espaces en friche de la ZAC. À la suite de leur expulsion, 200 autres Roms se sont installés. Pour empêcher l'arrivée de nouvelles familles, le propriétaire (l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne) a foré des trous dans le terrain. Mais le camp de fortune s'est agrandi et dédoublé rassemblant près de 800 personnes, provoquant le désarroi des élus (qui n'ont cessé d'appeler à une solidarité régionale et nationale dans le but de trouver une solution durable) et la colère des riverains. Les camps ont finalement été évacués fin août 2012 et les baraquements ont été démolis.

.

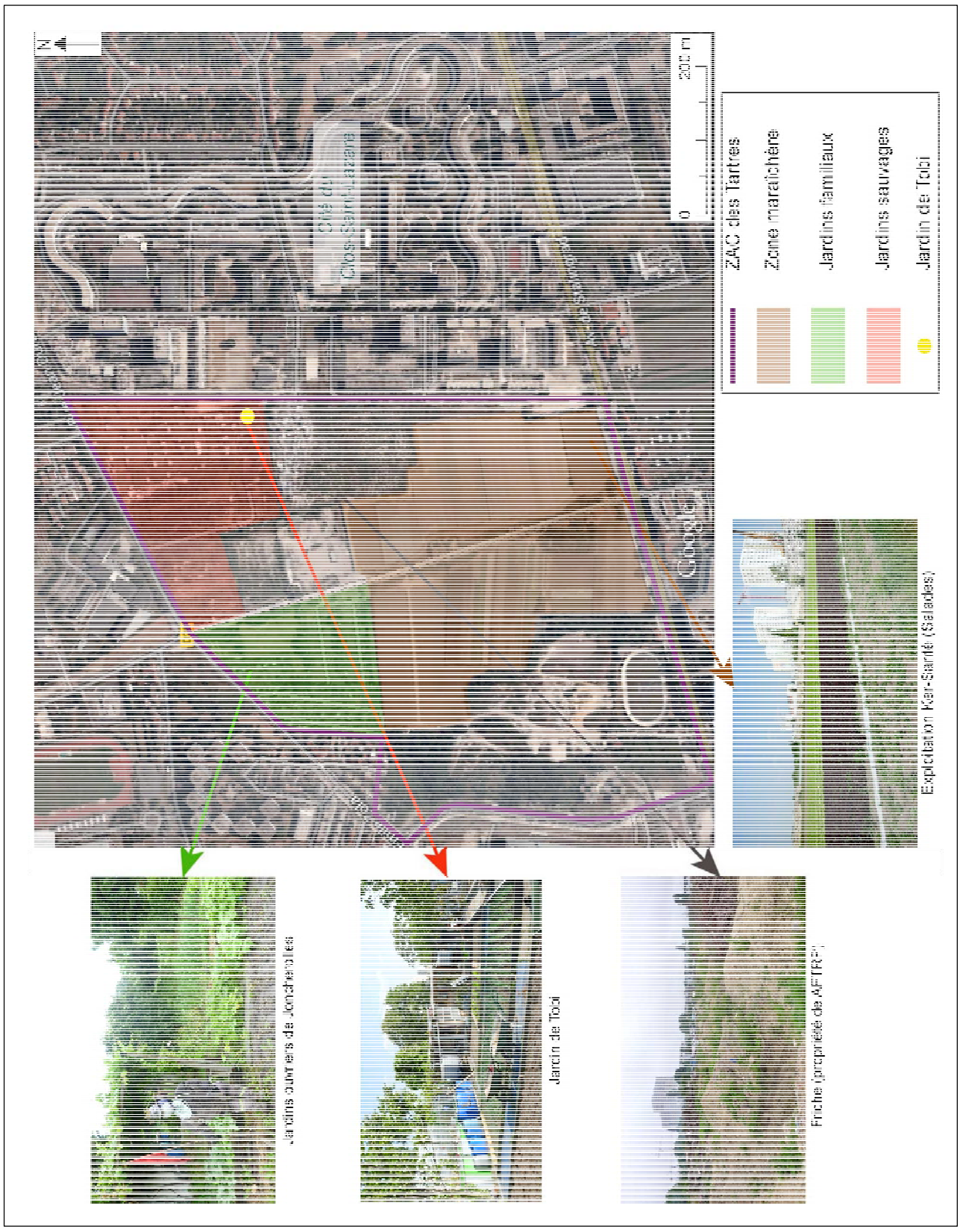


Figure IX-1 Les composantes de la ZAC des Tartres, la prédominance du végétal

Source : Google Maps (données Google ©, 2014), Plaine-commune, 2011, Cartographie et photographies : Kaduna-Eve Demailly ©, de haut en bas juillet2012, juin 2012, mai 2011.

Le caractère sauvage de l'appropriation des terrains considérés rend complexe l'appréhension de l'historique de leur création.

Ainsi, si l'on peut lire dans le rapport de présentation du PLU de Stains que les premiers jardins sauvages[243] se développent dans le zone des Tartres au milieu des années 1960 (Sétif, Stains et Plaine Commune, 2010, 119), Tobi, notre interlocuteur-jardinier nous présente une version toute différente. Arrivé en France en 1997 et résidant dans la Cité du Clos-Saint-Lazare, il se promène régulièrement dans la friche avant de décider de délimiter une parcelle pour la jardiner en 1998 :

> *« C'était un terrain abandonné ! Y'a des broussailles je t'ai dit ! […] Y'avait rien du tout ! Après, qu'est-ce que j'ai fait moi, je me suis dit, attends, j'vais prendre un petit morceau… alors j'ai ramené une corde, j'ai fait ça, un carré, c'était moi le premier… »* (10 novembre 2010)

Son initiative aurait été suivie par plusieurs personnes et progressivement le nombre de jardins sauvages aurait été de plus en plus important. Tobi, comme les autres jardiniers rencontrés, ignorent qui est le propriétaire des espaces qu'ils occupent. Ce flou permet à des personnes mal intentionnés de profiter de la situation. En effet, Tobi nous explique qu'un faux propriétaire s'est présenté auprès des jardiniers pour leur demander de régler un loyer ; la moitié d'entre eux aurait payé entre 200 et 500 euros. En s'appropriant une portion de la friche, Tobi souhaite surtout produire des légumes. Néanmoins, il met aussi en avant la dimension récréative du jardinage ainsi que l'espace supplémentaire, que représente le jardin. Ce dernier constitue un lieu où il peut se détendre avec des membres de sa famille et ses amis. Le jardin sauvage constitue ainsi pour Tobi une extension de son domaine privé.

Les jardins sauvages sont tolérés bien que leur caractère illégitime soit souligné dans le PLU de Stains : « Les jardiniers occupent le terrain sans aucune autorisation » (Sétif, Stains et Plaine Commune, 2010, 119). Mais à l'heure de la mise en œuvre de grands projets urbains sur la zone des Tartres, ces appropriations sauvages ne sont pas (plus) du goût des élus. Si la dimension végétale est fortement valorisée dans le projet de la ZAC, elle renvoie à une certaine vision de la « nature » en ville, la « nature de parc » aménagée par des opérateurs spécialisés, notamment les cabinets d'urbanisme et d'architecture. Cette conception de la « nature » comme équipement se fait au détriment d'autres types de « nature » comme la nature « sauvage », celle de la friche et la « nature » jardinée (Darly, Marty et Milian, 2013).

[243] Les Jardins sauvages de Stains sont installés sur un ensemble de 50 parcelles dont la propriété est privée (particuliers), publique (notamment la communauté d'agglomération de Plaine Commune) et mixte (l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne)

La ZAC sera composée de 40 % d'espaces verts, ainsi que l'annonce le projet[244] mais il est surprenant de constater que ce dernier ne prend pas appui sur les natures existantes (cf. figure IX-2).



Figure IX-2 Le plan général des travaux de la ZAC des Tartres : conserver la dominante végétale sans s'appuyer sur l'existant
Source : Plaine-Commune, 2012.

La « nature » jardinée laisse place au bâti tandis que la nature « sauvage », enfrichée est remplacée par une nature aménagée. Cette dernière est notamment constituée de potagers épars, d'une petite zone de maraîchage, d'une ferme pédagogique et de deux pelouses (l'une ludique, l'autre sportive). Si le projet doit nécessairement prendre en compte les besoins en logement, il traduit la volonté de reprise en main d'un espace, qui échappait au contrôle des acteurs politiques. À aucun moment, les acteurs politiques comme les aménageurs, ne sont entrés en contact avec les usagers des jardins sauvages pour les intégrer au processus de définition du

[244] http://www.plainecommune.fr/les-projets/projets-urbains/les-tartres/#.U7KCjLGKeik, site internet consulté le 5 juillet 2014.

projet. La planification apparait donc relativement déconnectée des usages actuels, comme nous le confie Francis Morin, adjoint au développement durable commun de Stains :

> *« Je me suis dit qu'au fond les...les appropriations d'espaces sur les friches...qui pour nous sont provisoires mais qui durent souvent, notamment pour la zone des Tartres, depuis belle lurette...ne font pas l'objet d'une préoccupation particulière dans la mesure où on est beaucoup plus tourné vers la planification, ce qu'on va faire sur ces espaces-là, que sur ce qui s'y passe aujourd'hui...hein alors c'est quand même à nuancer quand on parle de la zone des Tartres parce que le plan général intègre quand même des jardins partagés, des activités...végétales on va dire mais...mais sans s'appuyer sur ceux qui les occupent aujourd'hui, c'est un plan hors-sol si je puis dire. »* (8 août 2012)

En raison du caractère illégitime de l'appropriation des terrains et de l'absence d'un collectif structuré, les usagers des jardins sauvages ne se mobilisent pas ; à la différence des membres des jardins familiaux, beaucoup plus actifs[245]. L'extrait d'entretien précédent met également à jour la place consacrée aux jardins partagés, qui sont considérés comme le bon modèle de « nature » jardinée car fondé sur le collectif et pouvant accueillir un nombre de personnes plus important. C'est un argument mobilisé pour justifier le projet au même titre que le fait que l'espace soit peu investi par ses habitants. Une affirmation confirmée par le traitement des questionnaires (cf. annexe 4) soumis à trois classes de 5ème et une classe de 4ème du collège Maurice Thorez en mars 2012[246]. Sur les 62 questionnaires récupérés, 57 ont été traités, les autres ayant été retirés car incomplets. Les élèves sont interrogés sur leurs connaissances et leurs pratiques de la zone des Tartres. La première question leur demande de nommer cet espace, ce qui ne semble pas chose aisée. Si un cinquième d'entre eux opte pour une dénomination marquée par l'usage agricole (le « champ »), 30 % ne répondent pas ou indiquent ne pas savoir répondre tandis que 30 % indiquent des points de repères en bordure de l'espace, généralement des magasins, pour le définir. Cet espace ne semble ainsi ne pas exister pour lui-même mais est envisagé comme un espace « entre ». Les éléments de description de la zone donnés par les élèves sont surtout relatifs aux commerces situés en lisière de l'espace (près de 30 %), au champ (28 %) ainsi qu'à l'habitat informel et aux populations installées dénommées alternativement Roms ou Gitans (24 %). Plus de la moitié des élèves affirment avoir toujours connu cet espace tel qu'il est au moment de l'enquête et ils déclarent le fréquenter occasionnellement (modalité parfois, près de 30 %), peu (modalité rarement 17 %) ou pas du

[245] La mobilisation des membres des jardins familiaux, qui se traduit notamment par la mise en ligne d'une pétition (http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2011N13754, site internet consulté le 8 juillet 2014) a été relayée sur les sites de plusieurs groupes politiques dont Europe Écologie Les Verts et par des journalistes à l'image d'un article de Nathalie Perrier paru dans le Parisien du 3 octobre 2012.

[246] Nous avons eu beaucoup de mal à entrer en contact avec les adultes du quartier et lorsque nous avons pu profiter de l'opportunité de pouvoir disposer d'un échantillon relativement important bien que spécifique car constitué de collégiens, nous l'avons saisie.

tout (modalité jamais, 24 %). Il apparait que cette zone n'est pas fréquentée mais traversée pour rejoindre les stations de bus et de métro (42 %), pour accéder aux commerces alimentaires et aux magasins (21 %) et à certains équipements dont le lycée Utrillo (14 %). D'autres modalités de réponse sont citées comme aller au travail ou rentrer à son domicile. Seuls quatre élèves évoquent des activités liées au jardinage (jardiner et cueillir des salades). En définitive, la zone des Tartres constitue un espace mal connu, non fréquenté et par conséquent difficile à nommer.

Les *Jardins sauvages de Stains* dont celui de Tobi s'inscrivent dans la lignée des jardins familiaux et leur caractère illégitime, dans un contexte d'opérations urbaines initiées par les pouvoirs publics, justifie leur disparition et leur remplacement par des espaces végétalisés jugés plus adaptés à savoir des jardins partagés. Le cas des *Jardins sauvages de Stains* est toutefois assez spécifique car les autres vacants jardinés sauvages étudiés sont le produit d'initiatives collectives.

Dans l'exemple du *Jardin de Vitry-sur-Seine*, la parcelle considérée, située avenue Pierre Brossolette, accueillait initialement une maison qui a brulé en 2007. Plusieurs familles de la rue, qui se fréquentent déjà dans le cadre d'ateliers de lecture décident courant 2008 de redonner vie à cet espace abandonné en le végétalisant. Ils cherchent, dans un premier temps, à identifier le propriétaire et se rendent à la mairie dans ce but. Devant l'absence de réponse des autorités communales, un des membres du collectif informel se met à l'œuvre en tondant l'herbe qui s'est développée sur le terrain. C'est le point de départ d'une initiative collective de végétalisation et de jardinage, comme nous l'explique une des participantes :

> *« On a discuté avec les voisins, on voulait lancer des semis à la volée dans le terrain, on l'a pas fait d'ailleurs mais on avait l'idée d'un jardin. […] Au printemps 2009, Jean-Claude a tondu, ça a été le déclic et à un moment on a commencé à planter. »* (Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine, 14 mai 2012)

Les usagers du *Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine* sont en demande d'une officialisation de leur initiative. Pensant que le terrain appartient à la commune, ils sollicitent une rencontre avec l'adjoint au mairie du quartier pour lui expliciter leur souhait de jardiner cet espace. Sa réaction face au projet les a décontenancés, comme l'explique une des participantes :

> *« On a donc rencontré l'adjoint au maire du quartier, qui s'est marré. On avait l'impression que notre proposition était farfelue, totalement dingue. Il ne laissait rien, ils nous ont même pas donné un délai, une petite porte quoi ! Ils nous ont donné aucun argument. »* (Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine, 14 mai 2012)

Il est surprenant que l'adjoint n'ait pas donné de précision quant au statut du terrain, qui appartient à un particulier justifiant l'impossibilité pour la Mairie d'accompagner le développement du projet proposé par les habitants. On peut également penser que les élus sont

peu rompus aux démarches contractuelles associant pouvoirs publics, habitants et éventuellement propriétaire privé puisque la commune ne compte aucun jardin partagé. Pour peser dans la négociation, les familles envisagent alors de se constituer en association, ce qui selon eux leur permettrait d'être prises au sérieux et d'être mieux armées face à l'indifférence des élus communaux.

Le *Jardin Lebour-Arago* s'inscrit dans une démarche collective similaire visant à améliorer et à embellir le cadre de vie en végétalisant puis en jardinant des espaces vacants. Si dans le cas de Vitry-sur-Seine, il s'agit également pour les habitants d'exorciser le souvenir douloureux de l'incendie qui a provoqué la mort de trois personnes, l'investissement du terrain à l'angle des rues Lebour et Arago est davantage envisagé comme une solution pour contrer l'accumulation de déchets et les éventuels problèmes de sécurité, qui découleraient de la vacance[247]. Initialement deux voisins évoquent la possibilité de semer des herbacées le long du grillage du terrain vacant. La première est une dame âgée qui vit seule et le deuxième travaille à la Mairie de Montreuil. Ce dernier sollicite le chargé de mission environnement de la commune, qui réside à proximité, tous deux déposent des tracts dans les boîtes aux lettres explicitant l'action envisagée et proposant une réunion informelle. Sept personnes sont présentes lors de cette réunion, qui se déroule dans le café situé en face du vacant. À l'issue de la discussion, une date est fixée pour planter des herbacées et des fleurs le long du grillage. Des graines sont récupérées auprès du service municipal des espaces verts. La plantation comme l'arrosage se font avec les moyens du bord, une voisine parvient à tirer son tuyau d'arrosage jusqu'au grillage. Progressivement, la végétalisation de la bordure du terrain s'étend à l'espace central du vacant.

Dans le cas du *Terrain d'aventure*, la démarche de réappropriation de territoires urbain est davantage revendiquée mais la finalité est la même que dans les deux vacants jardinés sauvages précédents à savoir l'amélioration du cadre de vie. Toutefois, le projet social prend une place beaucoup plus importante que le jardinage puisque de nombreux événements à destination du quartier ainsi que des activités culturelles et sportives y sont régulièrement organisées. Les riverains se mobilisent au début des années 1990 contre le projet de construction d'une ZAC présentée comme « La Défense de l'est » et se structurent en association (« Association Montreuil en Éveil » : AME). Lorsque le projet de ZAC est abandonné, la Mairie qui est propriétaire de cet espace en propose la gestion aux riverains. Entre 2010 et 2011, le

[247] Au début des années 2000, des structures Algeco, destinées aux ouvriers du chantier de la construction du collège Paul Eluard, ont été mises en place sur le terrain vide. À la fin des travaux, le terrain a été décapé et de la terre a été ajoutée, ce qui a conduit au développement d'une végétation spontanée.

Terrain d'aventure accueille un jardin partagé qui ne va pas perdurer en raison de conflits entre les membres du jardin partagé et ceux de l'association du terrain.

Bien que ces deux dernières initiatives aient été impulsées par les riverains, elles sont largement soutenues par la municipalité montreuilloise. Le *Terrain d'aventure*, autogéré par les habitants du quartier sous l'égide de l'AME, va bientôt fêter ses 20 ans d'existence. Ce terrain n'est pas recensé dans le PLU comme un espace vert mais répertorié comme un emplacement réservé pour voirie, équipement ou espace public, ce qui relativise sa pérennité. L'emplacement du *Jardin Lebour-Arago* est quant à lui destiné à moyen terme à la construction de logements locatifs sociaux. Dans l'attente de cette affectation, la municipalité soutient les habitants qui ont végétalisé le pourtour puis progressivement le centre du vacant. Si le jardin n'est pas signataire de la charte des jardins partagés, il a été intégré au sein du programme municipal « On sème à Montreuil », comme nous le précise Pierre-Luc Vacher, chargé de mission environnement à la Mairie de Montreuil :

> *« Voilà y a eu un petit groupe qui s'est constitué, qui venait un peu régulièrement quand même, même si c'était pas une association, j'avais commencé à évoquer l'idée mais c'était pas trop l'idée non plus visiblement, ça semble pas trop...donc finalement ça s'apparente plus au projet « On sème » car dans ce cadre-là on demandait pas une association mais juste des voisins qui se mettent d'accord… »* (26 août 2012)

Pourtant, l'examen de la plaquette de présentation du programme « On sème à Montreuil », disponible sur le site de la Ville de Montreuil[248], fait la part belle aux jardins partagés. Le *Jardin Lebour-Arago* est d'ailleurs recensé comme tel sur la carte présentée en dernière page de la brochure.

À la différence des deux exemples précédents, le vacant jardiné sauvage, *PC 19*, se développe sur un espace de propriété mixte : la Petite Ceinture, dont l'exploitation a cessé au milieu des années 1930. L'absence de reconnaissance institutionnelle est revendiquée par les usagers de *PC 19*, qui envisagent cet espace comme un lieu de liberté et de possibles. Le vacant jardiné s'intègre dans un projet plus large d'investissement de la Petite Ceinture avec pour objectif de dédier ce tronçon à : « *un lieu laboratoire pour réfléchir et travailler en communauté à une ville plus belle et plus vivable* »[249]. Au cours de l'hiver 2011, quelques habitants décident d'investir cet espace et de le jardiner. Le terrain, qui est une emprise ferroviaire appartenant à RFF, sert de décharge sauvage et le sol est vraisemblablement pollué. Un grand travail de nettoyage est entrepris. Une multitude d'objets présents sur le site est récupérée pour décorer le jardin ou être

[248] http://www.montreuil.fr/environnement/actions-de-la-ville/biodiversite-urbaine/, site internet consulté le 7 juillet 2014.
[249] Voir leur site : http://projetpc19.wordpress.com, site internet consulté le 5 juillet 2014.

utilisée comme les cagettes, qui vont accueillir les plantations. L'accès au jardin est officiellement interdit en raison du statut privé de la Petite Ceinture ; il faut escalader un grillage, qui a été percé, et descendre un petit escalier mais cela n'arrête pas les habitants investis. Leur projet met en avant les concepts de récupération, de jardinage et de militantisme politique. Ils ne cherchent pas la légalisation du jardin mais l'appréhende comme une expérience urbaine, totalement ouverte et spontanée, ainsi que nous l'explique un usager :

> *« L'idée, c'est d'inventer la ville, qu'il y ait des zones comme celle-ci pour que les habitants reprennent la main sur la ville »* (PC 19, 5 mai 2012)

RFF n'intervient pas pour détruire les installations bien les représentants que nous avons rencontré aient souligné les problèmes de sécurité que pose l'investissement de la Petite Ceinture.

Ainsi, les cinq vacants jardinés sauvages ont en commun de résulter d'une appropriation de vacants, principalement délaissés, par un ou plusieurs riverains sans autorisation du propriétaire. Toutefois, ils présentent des configurations variées. Les *Jardins sauvages de Stains* possèdent tous les traits du jardin familial, *PC 19* apparait comme un jardin militant tandis que les trois autres s'apparentent à des jardins collectifs d'habitants. Nous allons désormais souligner deux différences importantes entre vacants jardinés sauvages et vacants jardinés institutionnalisés relatives à la gestion et aux aménagements avant de proposer une ébauche de typologie des vacants jardinés sauvages.

1.2 Entre revendications militantes alternatives et proximités avec le vacant jardiné institutionnalisé

À l'exception des jardins sauvages de Stains, les autres vacants jardinés sauvages sont gérés collectivement. Toutefois, le collectif « actif » est considérablement restreint car il se compose de cinq personnes sauf dans le cas du *Terrain d'aventure* qui en rassemble une dizaine. En outre, les parcelles délimitées affectées au jardinage sont réduites, comme l'atteste l'exemple du *Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine* (cf. photographie IX-1).



Photographie IX-1 Un petit espace du vacant est délimité pour être cultivé

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

Quant aux aménagements, les usagers doivent faire preuve d'une grande débrouillardise. La construction des cabanes ou la délimitation de l'espace jardiné approprié sont réalisées à partir de matériaux ou d'objets récupérés, comme l'explique Tobi, le jardinier de Stains :

> *« C'est de la débrouille, ba j'ai commencé à récupérer de…des tôles, des matériels, des planches euh…[…] J'partais dans les décharges ici juste devant l'université […] Et j'ramenais de là-bas avec la brouette. »* (10 novembre 2010)

Dans le cas de sols pollués comme à *PC 19*, les usagers ont mis en place des cagettes destinées à être jardinées (cf. photographie IX-2).



Photographie IX-2 À PC 19, le jardinage se pratique dans des cagettes récupérées

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

La récupération ne se limite pas aux objets et s'applique également à l'eau, une ressource essentielle pour les jardiniers. Plusieurs pratiques ont été observées afin d'arroser les cultures. Tobi, à Stains, a récupéré 16 bidons d'une capacité de 100 litres et a acheté deux citernes d'une contenance de 1 000 litres. Dans le *Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine*, les usagers se rendent sur place avec des arrosoirs ou un long tuyau d'arrosage qu'ils raccordent à leurs alimentations privées en eau. Pour le jardin *PC 19*, les usagers ont également installé des bidons pour récupérer l'eau pluviale et se sont mis d'accord avec les agents d'entretien du parc des Buttes-Chaumont pour que ces derniers arrosent grossièrement leurs plantations à partir du pont situé au-dessus du jardin.

En l'absence d'encadrement et d'accompagnement, la mobilisation des habitants semble plus difficile tandis que les usagers doivent déployer davantage de ruse pour aménager les espaces appropriés. L'ensemble des éléments évoqués nous conduit à proposer une ébauche de catégorisation des vacants jardinés sauvages. Deux tendances se dessinent : soit les usagers des vacants jardinés sauvages font preuve de désintérêt, d'une volonté d'autonomie et d'un rejet des structures municipales ; soit ils expriment le souhait, de bénéficier comme les adhérents des vacants jardinés institutionnalisés, des avantages institutionnels sans parfois en accepter les contraintes.

Le premier groupe réunit les *Jardins sauvages de Stains*, le *Terrain d'aventure* ainsi que *PC 19*. Les *Jardins sauvages de Stains* constituent des espaces privatifs, proches des

jardins familiaux qui ont pour finalité première de cultiver un potager. Les relations avec les acteurs politiques et les propriétaires sont inexistantes ; les jardiniers n'initient aucune démarche de négociation. Le *Terrain d'aventure* est soutenu par la municipalité mais ses usagers revendiquent leur autonomie. Bien que leur occupation fasse l'objet d'une convention d'occupation, ils ont pour seule obligation d'assurer quotidiennement l'ouverture et la fermeture de l'espace. Le territoire est avant tout envisagé comme un espace autogéré de respiration urbaine et des dynamiques sociales et culturelles. Enfin *PC 19* constitue un territoire militant ouvert à tous symboliquement et matériellement. Ses usagers prônent un investissement citadin végétal des terrains délaissés urbains. Leur participation au jardin se fonde sur l'occupation illicite, l'absence de légitimation, le défi des conventions sociales et le rejet du système politique Ces derniers se définissent d'ailleurs comme des guérilleros jardiniers[250] et encouragent les visiteurs à lancer des bombes de graines à travers la ville (cf. photographie IX-3).



Photographie IX-3 Des bombes de graines à disposition des visiteurs de PC 19

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

[250] Nous n'avons pas trouvé d'autres exemples de vacants jardinés sauvages militants mais plusieurs expériences ponctuelles de guérilla jardinière ont été initiées en France, notamment à Paris.

Bien que les trois vacants jardinés sauvages présentent des configurations différentes, ils sont confrontés au même défi : faire vivre le lieu et le maintenir. La fréquentation du *Terrain d'aventure* a augmenté depuis l'été 2012 mais l'espace reste associé dans l'imaginaire des gens du quartier au trafic de drogues et à un lieu mal fréquenté. Dans le cas de *PC 19*, des tensions sont apparues dès l'été 2012. Elles ont principalement été provoquées par des éléments perturbateurs aux dires des habitants à l'initiative du projet tandis que des dégradations et des incendies se multiplient dans cet espace ouvert à tous. Le projet est à l'arrêt depuis cette période.

Le deuxième groupe se compose du *Jardin de Vitry-sur-Seine* et du *Jardin Lebour-Arago*. Leurs usagers habitent dans la rue des sites étudiés. Leur objectif est surtout d'embellir leur cadre de vie immédiat en végétalisant des lieux de proximité. Espace vert de la rue, le vacant sauvage constitue un territoire d'entre soi. Une tendance qui serait favorisée par le statut privé du terrain. L'espace délaissé de Vitry a ainsi été initialement investi par sept familles habituées à se côtoyer et à partager d'autres activités de loisir, le jardinage s'inscrit donc dans la continuité de ses pratiques[251]. Du fait de la reconnaissance institutionnelle, le *Jardin Lebour-Arago* est celui qui semble le plus proche du vacant jardiné institutionnalisé. Toutefois, en raison du refus des usagers de se constituer en association (ils s'estiment trop peu nombreux) ; le territoire ne fait pas l'objet d'une convention d'occupation et d'usages et n'est donc pas soumis aux mêmes obligations que les vacants jardinés institutionnalisés en terme de gestion écologique du site et d'ouverture[252]. De la même façon que dans le groupe précédent, la difficulté de l'animation et du maintien de l'espace se pose avec acuité. Après avoir rassemblé une petite dizaine d'usagers en 2011, quatre à cinq riverains sont désormais régulièrement présents dans le *Jardin Lebour-Arago*, tandis que le *Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine* est à l'arrêt depuis 2012.

Si les vacants jardinés sauvages étudiés ont en commun d'être le résultat d'appropriations initialement spontanées, la diversité des configurations spatiales et des démarches de création met à jour leur hétérogénéité. Caractérisés par des degrés d'institutionnalisation variés (de l'indifférence à la reconnaissance, ils présentent des parentés

[251] Les familles mobilisées se sont toutefois désinvesties depuis 2012 et ce pour plusieurs raisons, comme me l'explique une participante en juillet 2014. Tout d'abord, la réaction de la commune a mis un coup d'arrêt aux désirs de jardin des riverains et la personne la plus impliquée sur le projet a été par la suite moins disponible. En outre, la parcelle a servi d'espace de stockage de matériels et d'engins de travaux, engagés sur la maison limitrophe. Un chantier qui a conduit à un affaissement du terrain donnant lieu à un arrêté de péril. Si le projet n'est pas totalement abandonné, il est donc aujourd'hui à l'arrêt.

[252] La municipalité avait tout de même engagé les usagers à ouvrir le jardin deux demi-journées par semaine mais cette requête n'a pas été suivie d'effet.

avec d'autres formes d'espaces jardinés : le jardin familial, le *community-garden* et le jardin partagé. Dans le cas des vacants jardinés sauvages gérés collectivement, le nombre restreint de participants et l'absence de cadre précisément défini pour l'activité jardinage seraient problématiques quant à leur maintien au-delà de quelques années. L'ébauche d'une typologie opposant les usagers des vacants jardinés sauvages en marge ou en rejet du système politique et les usagers des vacants jardinés sauvages soutenus par les municipalités ou aspirant à l'officialisation de leur initiative pose la question de l'émergence du vacant jardiné comme un modèle à la fois politique et citadin. Une réflexion, qui guide la suite de ce chapitre puisque l'examen d'autres pratiques végétales urbaines met en exergue l'extension spatiale des vacants jardinés institutionnalisés à l'espace public ainsi que la diffusion d'initiatives de végétalisation urbaine collectives dont les motivations et les idéologies sont proches de celles des usagers de ces derniers.

2. Des vacants jardinés à l'espace public : la diffusion des projets collectifs de végétalisation urbaine

Il s'agit dans cette partie d'étudier les liens entre végétalisation de l'espace public et vacants jardinés à partir d'exemples choisis à différentes échelles, du quartier à la rue. Le premier projet présenté, porté par des adhérents de jardins, vise à relier plusieurs vacants jardinés par un corridor vert dans le quartier Belleville du 20ème arrondissement. Le deuxième exemple est la végétalisation du passage des Soupirs par les membres du vacant jardiné du même nom. Dans ces deux cas, les vacant jardiné constituent le point de départ d'un investissement de l'espace public par leurs usagers, qui cherchent à dépasser l'espace délimité du jardin avec le soutien des élus municipaux tout en impliquant et en sensibilisant les riverains. Parallèlement, on observe aussi le développement d'initiatives associatives de végétalisation de l'espace public déconnectées des vacants jardinés, qui témoignent de la généralisation du réinvestissement citadin de l'espace public par le végétal.

2.1 Créer un cheminement vert à partir de vacants jardinés : la traversée fleurie

Ce projet, dont les premiers jalons sont posés en 2009, a été suivi tout au long de ce travail. Nous allons ici en retracer les étapes de conception et de réalisation mais aussi les

difficultés, essentiellement dues à des désaccords entre jardiniers. Enfin, un bilan de cette initiative est présenté en deux temps : au moment de sa mise en œuvre et aujourd'hui.

2.1.a Un projet marqué par des difficultés relationnelles entre les jardiniers

En 2009, trois adhérents du vacant jardiné *Leroy Sème* envisagent de créer un cheminement vert entre trois jardins partagés du quartier (le *Jardingue de Belleville*[253], *Leroy Sème* et le *Jardin des Soupirs*[254]) et le parc de Belleville dans le quartier Belleville du 20ème arrondissement. Le premier descriptif formalisé présente la végétalisation des espaces publics comme le prolongement des espaces verts existants. Cette démarche vise un double objectif à la fois esthétique et écologique se traduisant par la mise en valeur de la biodiversité. Pour réaliser cette végétalisation, l'équipe de projet propose de planter les pieds d'arbres[255] et de disposer des bacs le long des trottoirs, qui pourraient être gérés par les membres des vacants jardinés mais également par les habitants, par les commerçants et éventuellement par d'autres structures comme les écoles par le biais de partenariats. En outre, des nichoirs seraient installés dans les arbres et des hôtels à insectes disposés dans les friches et les jardins partagés. Enfin, dans une volonté de communication et de sensibilisation des citadins, des fiches d'identification des plantes et une signalétique tout au long du parcours pourraient être apposées.

Dans un premier temps, les trois usagers de *Leroy Sème*, définissent un tracé possible, reliant le parc de Belleville, le *Jardingue de Belleville*, *Leroy Sème* et le *Jardin des Soupirs*. Ils recensent alors les principaux espaces et aménagements verts ainsi que les principales plantes présentes pour faire un état des lieux de l'existant. Le projet, porté par *Leroy Sème*, est proposé à la Mairie de Paris en 2010 dans le cadre de l'année pour la biodiversité. Le budget prévisionnel, évalué à 2 000 euros, comprend des éléments de documentation, des nichoirs et abris, des graines, des bacs de plantation ainsi que des frais divers (voiles de protection des semis, petit outillage etc…). Le dossier est sélectionné est la subvention est accordée en 2011.

Dès lors des affiches sont placardées dans le quartier afin d'inviter les habitants et les membres des jardins partagés à participer à l'aménagement de ce cheminement vert. Par la

[253] Le Jardingue de Belleville a été créé en 2007 par le centre social « Archipélia » au sein de la résidence du 17 rue des Envierges. Une opération de résidentialisation débutée à l'été 2009 a contraint le jardin et ses usagers à se déplacer sur un terrain de l'esplanade du parc de Belleville avant de retrouver sa place à la fin des travaux.
[254] Les deux derniers sont des vacants jardinés mais par commodité nous parlerons de jardins partagés quand nous les désignerons tous les trois.
[255] Les pieds d'arbres sont de plus en plus appréhendés comme des composants de la trame verte urbaine. Des travaux menés sur l'espace francilien ont démontré l'hétérogénéité de la flore sauvage et se sont attachés à étudier les démarches de mise en culture entreprises par les riverains dans un objectif d'embellissement, de création de lien social et de sensibilisation aux thématiques environnementales (Pellegrini, Maurel, Lizet et Machon, 2014).

suite, deux promenades exploratoires sont organisées dans le but d'identifier les espaces à végétaliser, notamment les pieds d'arbres et les emplacements d'installation des bacs. La première, qui a eu lieu le 25 février 2011 rassemble deux membres de *Leroy Sème*, trois membres du *Jardingue* ainsi que deux représentants de l'Agence de l'écologie urbaine de la Mairie de Paris. Cette marche a permis de présenter le projet et de repérer les espaces potentiels pour l'emplacement des bacs. La deuxième promenade, qui a eu lieu le 8 mars 2011 est composée du groupe précédent auquel se sont ajoutés Florence de Massol ; adjointe au maire du 20ème arrondissement chargée de l'environnement, du développement durable et des espaces verts ; une salariée de la Cellule Main Verte ainsi que des représentants des directions techniques de la ville (Direction de la Propreté et de l'Eau, Direction de la Voierie et des Déplacements). Cette deuxième marche vise à définir l'emplacement des bacs dans un processus de concertation avec les services techniques afin de pallier les éventuelles difficultés et à se mettre d'accord sur les actions que ces derniers ont à entreprendre avant de passer à la phase opérationnelle du projet. Concrètement, il s'agit par exemple du nettoyage des grilles des arbres, par les agents de la Direction de la Propreté et des Eaux, qui sont destinées à être végétalisés sur le belvédère du parc de Belleville ou encore de l'apport en terre végétale pour les bacs, fournie par la DEVE. Ces deux rencontres, en associant les acteurs institutionnels politiques, administratifs, techniques et les membres des jardins partagés, ont ainsi contribué à définir un planning et une répartition des tâches. Les emplacements des bacs ont donc été déterminés de façon collégiale sur proposition des membres du vacant jardiné *Leroy Sème*. En définitive, neuf espaces de trottoir ont été choisis pour accueillir 13 bacs.

Suite à ces promenades exploratoires, il est intéressant de souligner que le libellé du projet a été modifié. Nommé initialement « corridor vert », les élus ont fait savoir que le terme leur semblait trop « savant » et technique. Après avoir hésité avec celui de « trame verte », jugé par les investigateurs trop « politique », ils ont opté pour le nom de « traversée fleurie ». Cet aménagement, initié par des membres de vacants jardinés a reçu le soutien financier et technique de la Mairie de Paris et a pour ambition de faire participer les habitants ; il s'agit donc bien d'une entreprise de coproduction. Des difficultés ont émaillé cette démarche. Elles ne sont toutefois pas relatives au processus de gouvernance mais à des conflits opposants les membres des jardins partagés.

Premièrement, les relations entre les trois membres à l'initiative du projet et le conseil d'administration de *Leroy Sème* ont été conflictuelles. Ce dernier déplorait un manque d'information et de communication et s'interrogeait sur l'entretien et l'arrosage des végétaux plantés dans les bacs. Pourtant les trois personnes chargées de la traversée fleurie avaient

organisé des points d'information à plusieurs reprises et annoncé la participation des habitants. Ces conflits ont finalement abouti au départ d'un des porteurs de projet. Deuxièmement, après plusieurs hésitations, le *Jardin des Soupirs* s'est désengagé fin février 2011. Le conseil d'administration s'inquiétait du caractère ambitieux de la démarche, de la répartition des rôles (entre jardiniers et habitants, entre jardins et entre adhérents des jardins partagés) et déplorait un manque de concertation. Ses membres décident toutefois d'entreprendre la végétalisation du passage des Soupirs, avec le souhait qu'elle se rattache à terme à la traversée fleurie dont la réalisation démarre en avril 2011.

2.1.b De 2011 à 2014 : un bilan en demi-teinte

En avril 2011, le projet de traversée fleurie débute avec le verdissement des pieds d'arbres sur le belvédère du parc de Belleville. Quatre ateliers, principalement destinés aux familles, ont été proposés par le centre social « Archipélia ». Afin de sensibiliser les enfants à la végétalisation et à l'entretien des pieds d'arbres, plusieurs activités ont été mises en place comme des lectures de textes choisis. Les deux derniers ateliers, qui se sont tenus le 9 avril et le 30 avril, ont été consacrés aux semis et à la plantation (cf. photographie IX-4).



Photographie IX-4 Plantation des pieds d'arbres et étude de la flore spontanée

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, avril 2011.

La deuxième étape importante est la mise en place des bacs. Entre les promenades exploratoires et le printemps 2011, le nombre de bacs a été revu à la baisse. Finalement, huit bacs sont disposés (cf. carte IX-1)



Carte IX-1 Les emplacements définitifs des bacs sur la traversée fleurie

Source : Google Maps (données Google ©, 2014), Cartographie : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Des gestionnaires sont identifiés pour chacun d'entre eux. Ainsi, le centre social « Archipélia » a la charge d'un bac posé devant le 13 rue des Envierges, de la même façon que *Leroy Sème* à l'opposé du cheminement. L'entretien des cinq autres bacs est assumé par des riverains et un commerçant. L'installation prévue le 25 juin 2011 est finalement reportée car la terre, mise à disposition par la DEVE, n'a pas été reçue. En définitive, l'aménagement s'est fait à l'occasion la fête des jardins les 24 et 25 septembre 2011 (cf. photographie IX-5).



Photographie IX-5 Le bac devant Leroy Sème muni d'une affiche de communication relative à la traversée fleurie

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, septembre 2011 (bac situé devant le vacant jardiné Leroy Sème).

Un premier bilan a été réalisé par l'équipe de projet à la fin de l'année 2011 soit près de huit mois après la végétalisation des pieds d'arbres et deux mois l'après l'installation des bacs. Nous allons le compléter à l'aide d'observations menées au cours de l'année 2013 et actualisées en juillet 2014.

Dès décembre 2011, la végétation des pieds d'arbres semble avoir du mal à se maintenir en raison d'un manque d'entretien et d'un manque d'égard. En effet, les pieds d'arbres sont piétinés alors que les déchets, les déjections canines et les mégots s'y accumulent. Les jardiniers du centre « Archipélia » notent toutefois que les arbres avec grilles conservent mieux leur végétation que les arbres sans grilles[256]. Début juillet 2014, les pieds d'arbres sont toujours

[256] Toutefois, certains travaux tendent à prouver que la grille ne semble plus assurer la protection de l'arbre sans poser de problème à la collectivité (coût d'entretien pour les services urbains, risque pour les piétons en cas de descellement etc…) et qu'il faut trouver de nouveaux modes de protection de l'arbre dont le stabilisé et la mise en herbe sont des exemples (Pellegrini, 2012).

végétalisés mais on ne retrouve quasiment qu'une seule espèce (une céréale vraisemblablement du blé) qui souffre de la chaleur ainsi que l'atteste sa couleur jaunâtre. La différence entre arbres sans grilles et arbres avec grilles n'est pas visible et il ne reste plus aucune affichette de communication expliquant le projet et la démarche de plantation des pieds d'arbres.

Quant aux bacs, des plantes vivaces ont progressivement remplacé les plantes annuelles. En 2011, les jardiniers impliqués affirment que ces installations ont insufflé une dynamique, qui s'est traduite par un fleurissement accru des balcons. En juillet 2014, on ne compte plus que sept bacs, celui de la rue de l'Ermitage ayant disparu. Toutefois, ils sont tous bien entretenus, on y trouve par exemple des framboisiers, des chèvrefeuilles, des plantes grasses ou encore des pervenches. Cependant, il est frappant de remarquer qu'ils sont tous situés dans les espaces les plus végétalisés par les riverains (habitants et commerçants) du cheminement (cf. photographies IX-6 et IX-7).



Photographie IX-6 Rue de la mare, les bacs sont disposés à proximité des pots installés devant la façade et sur les appuis de fenêtres



Photographie IX-7 Un bac dans la Villa de l'Ermitage, une allée végétalisée

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, juillet 2014.

Si les habitants s'étaient enquis de la possibilité d'installer de nouveaux bacs lors de la fête des jardins de 2011, il semble que ces demandes ne se soient pas concrétisées. De même, aucun partenariat n'a été conclu avec un établissement scolaire ou parascolaire ni avec d'autres associations du quartier pour entretenir de nouvelles jardinières. Enfin, nous avons constaté à plusieurs reprises que les bacs faisaient office d'urinoirs pour les chiens et de poubelles au cours des premiers hivers. Finalement, aucune signalétique n'a été mise en place sur le parcours. En définitive, les aménagements de la traversée fleurie n'ont pas donné lieu à une densification de la végétalisation. Les bacs, qui constituent les éléments visibles de la réalisation fleurie sont disséminés et situés dans les espaces qui sont déjà les plus végétalisés. Par conséquent, il est très difficile de les envisager comme des éléments d'une trame verte surtout en l'absence de communication sur le projet.

Toutefois, deux points positifs méritent d'être soulignés : l'aménagement de la traversée fleurie a fédéré une partie des habitants autour d'un projet commun à savoir les riverains, les commerçants et les membres des jardins partagés ; bien que ce processus se soit essoufflé. En outre, il est intéressant de constater que des riverains qui se sont impliqués dans la végétalisation de la traversée fleurie ont par la suite adhéré à un jardin partagé ; ce projet constituant une première étape de végétalisation de l'espace public.

À la suite de cet exemple de corridor, qui prend appui sur des vacants jardinés, comme points relais et sur leurs usagers, se sont développés des projets plus ponctuels. Les membres

du *Jardin des Soupirs*, initialement inclus dans le projet de traversée fleurie, ont finalement entrepris une végétalisation limitée au passage des Soupirs. À l'échelle de la rue et non plus du quartier, nous présentons cet exemple avant de le mettre en perspective avec d'autres initiatives associatives de végétalisations de la voierie.

2.2 La végétalisation participative de tous les espaces publics mobilisables : des vacants à la rue

La mise en parallèle de la végétalisation du passage des Soupirs avec d'autres actions de verdissement des espaces publics de voirie met en exergue la volonté des habitants d'investir et de jardiner l'espace urbain. Les exemples présentés ont en commun d'être portés par des structures associatives. Il s'agit soit d'associations préexistantes, qui prennent en charge des actions de végétalisation, soit de riverains qui se regroupent en association pour mettre en œuvre de tels projets. Les démarches de verdissement de l'espace public sont accompagnées par les pouvoirs politiques municipaux qui multiplient les appels à projet et cherchent de nouveaux espaces où pourraient s'épanouir ces dynamiques comme les toitures dans le cas parisien.

2.2.a Du vacant jardiné au passage : la végétalisation du passage des Soupirs

À la différence de la traversée fleurie, qui constitue un cheminement reliant différents types de jardin partagés (dont des vacants jardinés), la végétalisation du passage des Soupirs s'envisage dans la continuité du jardin. Pour ce projet dont l'objectif est principalement esthétique, les membres du vacant jardiné n'ont pas reçu de subventions publiques même s'ils disposent du soutien politique et technique des élus municipaux. Après un rapide historique, nous faisons un bilan de cette initiative et présentons ses perspectives de développement.

La démarche de verdissement débute dans la foulée de l'aménagement de la traversée fleurie, duquel se sont retirés les membres du *Jardin des Soupirs*. L'idée est de porter un projet jugé plus réalisable et de profiter de la réfection du passage prévue depuis plusieurs années. Un petit groupe de cinq adhérents se mobilise sur cette action et une première réunion se tient le 4 novembre 2010 en compagnie de Florence de Massol, adjointe au maire du 20ème arrondissement en charge de l'environnement. Si les pots et les plantes sont à la charge de l'association, l'élue confirme que la terre peut être fournie par la DEVE et insiste sur la nécessaire coordination des différents services afin de définir ce qu'il est possible de faire (accès pompier, droits quant à l'aménagement et aux usages de la voie publique etc…). Elle suggère également aux adhérents de l'association de contacter Baptiste Galineau, étudiant à l'École

Nationale de Paysagisme de Versailles, qui a travaillé pour la DEVE l'été précédent. En 2011, deux premiers grands pots sont plantés et installés à l'entrée du jardin. Une deuxième réunion, fin octobre 2011, est organisée à destination des riverains du passage (cf. figure IX-3).



Figure IX-3 Un appel aux riverains du passage des Soupirs pour participer à sa végétalisation

Source : Association du Jardin des Soupirs, octobre 2011.

Lors de cette réunion, les riverains présents sont les membres du vacant jardiné, qui ont pris en charge le projet. Dans le cadre de la réfection du passage, ces derniers émettent l'idée de plantations en pleine terre mais Florence de Massol explique que la réhabilitation n'est pas prévue à court-terme ; il faut donc envisager d'autres modes de végétalisation. En définitive, les membres du vacant jardiné (qui présentent à chaque Assemblée Générale les avancées du projet) optent pour des grands pots ; d'un diamètre de 55 centimètres ; et des petits pots ; d'un diamètre de 40 centimètres ; dans le passage. Ces derniers seront fixés sur des caillebotis et des paniers en osier récupérés au marché Dejean à Château-rouge, feront office de cache-pots.

Avec l'aide de l'étudiant paysagiste, un plan de répartition de cinquante pots est conçu. La livraison des pots en avril est suivie par une réponse favorable à la proposition d'aménagement de la part des pompiers de Paris et de la Direction de la Voirie, transmise par

Jeanne Denniston représentante des services techniques de la ville de Paris pour le 20ème arrondissement. Fin mai, quatre mètres cube de terre sont fournis par le service des espaces verts du 20ème arrondissement et au cours des week-ends de juin, plusieurs ateliers se succèdent. Un atelier bricolage est organisé pour fixer les caillebotis sous les pots ainsi que deux ateliers plantation (cf. photographie IX-8).



Photographie IX-8 Dans l'entrée du jardin, les pots sont remplis de terre et plantés

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, juin 2012.

Les pots accueillent quelques plantes issues du vacant jardiné et des graines, récupérées par les jardiniers auprès de l'école du Breuil et de l'école d'horticulture de la Ville de Paris. À l'instar des paniers en osier, le but est de maximiser la récupération pour éviter les dépenses mais aussi de soutenir une démarche de recyclage et de dons. Les pots sont installés dans le passage au cours du mois de septembre et l'aménagement est en place pour la fête des jardins du 22 et 23 septembre 2012 (cf. photographie IX-9). Toutefois, les plantations ne cessent pas : des bulbes sont plantés tandis que les essences persistantes remplacent progressivement les espèces annuelles. Des boutures (rosier, oranger du Mexique, hortensia) sont réalisées dans le jardin avant de garnir les pots (cf. photographie IX-10).



Photographie IX-9 Les pots sont installés pour l'édition 2012 de la fête des jardins



Photographie IX-10 Les rosiers et les plantes persistantes remplacent les essences annuelles

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, septembre 2012, mai 2014.

Près de deux ans après l'aménagement des cinquante pots, les membres de l'association sont unanimes quant à l'embellissement du passage. En outre, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'association qui s'est tenue le 17 mai 2014, ils soulignent l'amélioration de sa propreté. Une préoccupation importante des adhérents qui au cours de la fête du passage, organisée une fois par an en juin, se relaient pour sensibiliser les riverains et les passants au problème des déjections canines. Enfin, certains usagers du vacant jardiné notent également la

diminution des occupations qualifiées d'« intempestives ». Il s'agit principalement de jeunes, qui occupent les trottoirs du passage et s'y installent pour discuter ; or les pots occupent désormais l'espace étroit des trottoirs. Si le résultat est jugé largement positif, les frais courants liés à la végétalisation sont relativement importants. En effet, un budget incompressible de 50 euros par an est nécessaire pour apporter un peu de nouvelle terre et acheter quelques plants. Lors de la dernière Assemblée Générale, le comité de végétalisation a fait la demande d'une enveloppe de 200 euros pour racheter quelques grands pots[257], des paniers et quelques plantes. Ce montant est conséquent rapporté aux recettes constituées par les adhésions (890 euros en 2014) et aux frais fixes (190 euros pour l'assurance et 90 euros pour l'eau). Pour cette raison, certains membres de l'association estiment que le projet de végétalisation, malgré les bénéfices soulignés, ne doit pas constituer le projet central de l'association au détriment d'autres activités.

Après l'aménagement des pots sur le passage, l'équipe de projet de végétalisation souhaiterait réaliser un mur végétal au niveau du 20-22 passage des Soupirs. Dans ce but, une demande de subvention a été déposée auprès de la fondation Truffaut mais est restée sans suite[258].

Nous allons à présent mettre en perspective la végétalisation du passage des Soupirs avec d'autres exemples de végétalisations associatives observées dans le 20ème arrondissement dans le but de dégager quelques lignes directrices communes.

2.2.b La multiplication des projets de végétalisation de l'espace public, une démarche soutenue par les acteurs politiques municipaux

Deux projets du 20ème arrondissement ont retenu notre attention. Le premier, nommé « Jardinage partagé des deux villas » concerne les villas Gagliardini et Dury Vasselon ; le second a été réalisé rue de l'Élysée Ménilmontant.

La mise en parallèle de ces initiatives avec le verdissement du passage des Soupirs met en exergue deux points communs à ces trois aménagements. Premièrement, les voies sont de petites tailles et la circulation automobile y est relative. Il est intéressant de souligner que les projets de végétalisation émergent dans la perspective de travaux exécutés par la Ville, qu'ils se réalisent comme dans la rue de l' Élysée Ménilmontant, qui a connu une mise à neuf du

[257] Cinq petits pots ont été dérobés entre juin 2012 et mars 2013.

[258] L'association sollicitait une subvention de 2 000 euros, elle a soumis le dossier à deux reprises mais n'a pas obtenu de réponse. Notons que dans le dossier de candidature présenté, l'association met en avant la réalisation d'une traversée fleurie. Un terme qui après discussion entre les membres du comité de végétalisation a été remplacé par celui de corridor vert. Ce dernier est considéré comme plus approprié d'une part car il serait plus en phase avec la terminologie institutionnelle et d'autre part il est estimé moins réducteur ; le projet de végétalisation ne se réduisant pas à un fleurissement. Une démarche onomastique inverse de celle de la traversée fleurie.

réseau d'assainissement, ou qu'ils ne se concrétisent qu'à moyen terme dans l'exemple de la réfection du passage des Soupirs.

Deuxièmement, les initiatives sont portées par des associations de riverains et ont des objectifs communs : l'embellissement du cadre de vie, l'investissement de l'espace public et la création de lien sociaux. Elles visent également à répondre à certaines problématiques comme les dépôts sauvages et dans le cas des villas à apaiser les tensions liées aux nuisances sonores et aux dégradations. Le « Jardinage partagé des deux villas » est initié par l'association « Le lien des Lilas », créée en 2004, rejointe par « Le collectif des deux villas ». En 2010, un jardin privatif est pris en main par deux membres de l'association et ils font part aux élus de leur souhait d'étendre cette activité au-delà des grilles. Ils proposent, dans la continuité de la plantation par les services municipaux de deux magnolias en avril 2011, d'installer des bacs au croisement des deux villas. Douze jardinières sont finalement mises en place entre l'hiver 2011 et le printemps 2012 (cf. photographie IX-11).

Dans l'exemple de la rue de l'Élysée Ménilmontant, les habitants ont profité de la transformation de leur rue[259] pour créer en 2010 une structure associative : « Commune libre de l'Élysée Ménilmontant » afin de proposer un projet de végétalisation. Ce dernier consiste en l'installation de jardinières en bois de part et d'autre de la rue, qui ont été mises en place à partir du début de l'année 2011 (cf. photographie IX-12).

[259] La Mairie du 20ème arrondissement a décidé, en 2009, de faire de la rue de l'Élysée Ménilmontant une voie semi-piétonne suite aux travaux sur le réseau d'assainissement.



Photographie IX-11 Les jardinières des « deux villas »



Photographie IX-12 Une jardinière en bois pour végétaliser la rue de l'Élysée Ménilmontant dans le 20ème arrondissement

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, juin 2012 ; Marie-Christine Fromont©, février 2011.

Dans le cadre de ces deux projets, les associations disposent du soutien financier des acteurs politiques municipaux. En effet, ces derniers ont financé l'achat des jardinières et l'apport initial de terre. « Le lien des Lilas » a par exemple reçu une subvention de 5 600 euros

du Conseil de quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau. En outre, les riverains de la rue de l'Élysée Ménilmontant ont bénéficié de l'appui technique de professionnels à savoir deux étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles. Enfin, les deux associations ont monté des partenariats avec des structures d'insertion de proximité pour la réalisation des jardinières. Il s'agit de l'atelier menuiserie du Centre d'Aide par le Travail de la rue des Panoyaux pour la rue de l'Élysée Ménilmontant et de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté Edith Piaf pour le jardinage des deux villas. Le mode partenarial ne se limite toutefois pas à la phase de gestion puisque les riverains sont largement associés à l'entretien des plantations.

Le lien entre vacant jardiné et végétalisation de l'espace public est particulièrement étroit dans le projet de jardinage des deux villas. Tout d'abord l'investissement spontané d'un jardinet de résidence a redonné du souffle à l'association. Ensuite, cette action a rendu l'association légitime auprès des acteurs publics en ce qui concerne les projets de végétalisation puisqu'ils ont financé l'achat des jardinières et ont également confié à l'association, en mai 2011, la gestion d'un jardin partagé crée dans le parc Serge Gainsbourg de la porte des Lilas.

En définitive, ces exemples témoignent de l'implication des riverains dans la végétalisation de l'espace public, envisagée comme outil de l'amélioration du cadre de vie. Les acteurs politiques locaux soutiennent ces projets, les habitants sont encouragés à accompagner les membres des associations pour en assurer la gestion et la mise en place de partenariats lors de la phase de conception aboutit à des réalisations uniques. D'autres exemples de végétalisation pourraient être évoqués, notamment les installations temporaires à l'instar des Potogreen[260] (cf. photographie IX-13).

[260] Les Potogreen, créés par Paule Kingleur, plasticienne et scénographe, pour Paris Label, s'accrochent aux potelets municipaux et visent à végétaliser et à reconquérir l'espace public. Ils sont constitués de sacoches fabriquées à partir de bâche recyclée. À l'intérieur les contenants sont des briques de lait récupérées, garnies de terre et de plantes.



Photographie IX-13 Des « brique de lait » végétalisées pour orner les potelets municipaux

Source : Kaduna-Eve Demailly ©, mai 2012.

Les sacoches ont été réalisées par des salariés en insertion d'Emmaüs et accrochées aux potelets du passage du Monténégro dans le 19ème arrondissement, situé à proximité du siège social de l'association.

Si la majorité des initiatives précédentes dispose du soutien technique et financier des acteurs politiques locaux, ces derniers ne se positionnement pas uniquement comme une structure d'accompagnement mais comme une force de proposition par le biais d'appels à projets comme « Végétalisations innovantes » et de programmes comme « Nature + » et « On sème à Montreuil », que nous avons évoqué dans le chapitre V[261]. Lors du conseil de Paris des 16 et 17 juin 2014, un vœu a été déposé afin de sélectionner 200 lieux de proximité susceptibles d'être végétalisés par les Parisiens. L'objectif est notamment de privilégier des micros-espaces (placettes, recoins, murs, pieds d'immeubles, mobilier urbain etc…). L'appel à propositions « Du Vert Près de Chez moi » a été lancé le 24 juillet 2014. L'identification se fait via

[261] Au niveau national, on pourrait évoquer « Micro-implantations florales » à Lyon, « Jardins linéaires » à Lille, « Embellissons nos murs » à Rennes, « Verdissez vos façades » à Strasbourg (Ansart et Boutefeu, 2013) ou encore à l'échelle communale le programme « Je jardine ma ville » (Cachin, 2011).

l'application mobile municipale DansMaRue et les propositions sont transmises et examinées par les services qui en vérifient la faisabilité technique. Les premières réalisations sont programmées pour fin 2014. Dans son programme de campagne, l'actuelle maire de Paris, Anne Hidalgo, s'est engagée à créer 30 hectares d'espaces verts. La concrétisation de cette promesse passe par le recensement de micro-espaces mais aussi par la recherche d'espaces mobilisables de plus grande superficie, que pourraient être les toits de la capitale. Une étude pilotée par l'APUR, la DU et la DEVE a inventorié les surfaces de toitures libres de plus de 200 mètres carrés. Sans nous donner les chiffres exacts, Cédissia de Chastenet, référente développement durable au sein de la DU, nous a déclaré que cela représentait plusieurs centaines d'hectares et qu'il était envisagé d'y installer des jardins collectifs. Du sol au ciel, la végétalisation de l'espace public n'en est vraisemblablement qu'à ses débuts[262].

Cette deuxième partie, grâce à l'examen de projets de végétalisation de l'espace public ciblés, a mis à jour le développement d'initiatives associatives, soutenues par les acteurs politiques municipaux. Elle a également souligné les liens entre vacant jardiné, jardin partagé et végétalisation de l'espace public. Ces projets témoignent d'une volonté de reconquête des espaces urbains par le végétal entreprise par les citadins, qui se traduit par l'appropriation et la gestion de territoires verts à de multiples échelles ; de la plus grande, celle du pied d'arbre à la plus petite, celle du corridor vert en passant par les vacants, les rues ou encore les toits, qui offriront peut-être à terme d'importantes surfaces de développement.

[262] Si nous nous sommes intéressés aux dynamiques de végétalisation de l'espace public, les espaces privés ne sont pas en reste et il suffit de flâner dans la ville pour se rendre compte de la végétalisation des passages privés et des cours de copropriété, c'est un aspect qu'il reste à étudier.

Conclusion du chapitre IX

En étudiant cinq vacants jardinés sauvages et en présentant des exemples d'initiatives collectives de végétalisation de l'espace public, ce chapitre visait à proposer des pistes de réflexion relatives au dynamiques de végétalisation urbaine.

L'analyse de cinq vacants jardinés sauvages, définis comme des territoires jardinés appropriés sans l'accord du propriétaire tend à mettre en évidence le caractère essentiel du type de propriété, d'un seuil minimal de participants et du soutien institutionnel quant au bon fonctionnement et au maintien de ces expériences jardinées collectives. À l'exception des *Jardins sauvages de Stains*, qui constituent des appropriations jardinées individuelles, les appropriations collectives qui n'ont pas pris place sur des terrains municipaux, ont toutes périclités. L'opposition esquissée entre les usagers des vacants jardinés sauvages en marge ou en rejet du système politique et les usagers des vacants jardinés sauvages soutenus par les municipalités ou aspirant à l'officialisation de leur initiative pose la question de l'émergence du vacant jardiné comme « modèle » de végétalisation urbaine et ainsi comme vecteur d'initiatives.

Les vacants jardinés et leurs usagers peuvent constituer des territoires relais et des investigateurs de projets de végétalisation comme dans le cas de la traversée fleurie et du passage des Soupirs. Au-delà de l'extension en tâche d'huile à partir des vacants jardinés, l'analyse des dynamiques de conquête végétale citoyenne des territoires urbains met à jour leur proximité avec les vacants jardinés. Initiés par une association de riverains, les projets sont soutenus et encouragés par les acteurs politiques municipaux et s'appuient sur le mode partenarial tant au moment de la conception (école de paysagisme, structures d'insertion) que de la réalisation (gestion en collaboration avec les riverains). En outre, l'ensemble des projets défendent les mêmes objectifs à savoir l'embellissement du cadre de vie (qui est envisagé parfois comme sa sécurisation), l'investissement de l'espace public et la création de lien social. Ces points de rapprochement tendent à démontrer que le souhait de végétalisation de la ville par ses habitants est en phase de conquérir, avec le soutien des pouvoirs politiques, tous les espaces publics mais qu'il se doit répondre à certains critères. Un constat renforcé par l'exemple des *Jardins sauvages de Stains* qui vont céder la place dans le cadre du projet urbain à des jardins partagés jugés plus adaptés. Les principaux points de ce chapitre sont résumés dans l'encadré ci-dessous (cf. encadré IX-1).

Le vacant jardiné institutionnalisé : « modèle » de végétalisation urbaine ?
Le vacant jardiné sauvage
-**Proximité avec d'autres formes d'espaces jardinés** (jardin familial, *community garden* et **jardin partagé**)
-Une partie des **usagers en quête d'officialisation et d'accompagnement**

Les dynamiques participatives de végétalisation de l'espace public
-Des **configurations proches : association, soutien municipal, coproduction, objectifs (appropriation, embellissement, lien social)**

Le vacant jardiné institutionnalisé, vecteur de végétalisation de l'espace public
-Un **lieu relai** et des **adhérents à l'initiative de projets**

Encadré conclusif IX-1 Le vacant jardiné institutionnalisé, « modèle » et moteur de la végétalisation citadine ?

Source : Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Ces dynamiques contemporaines de végétalisation urbaine nous conduisent à reconsidérer la multiplicité des échelles des espaces publics mobilisables (du pied d'arbre au toit) et à revisiter les catégories habituellement figées et admises afin d'esquisser leur perméabilité (public, privé, individuel, collectif).

Conclusion de la partie III

Cette partie met en avant l'évolution de l'appréhension des usages temporaires par les acteurs politiques et leur fort engagement en faveur des jardins provisoires. Ces derniers prennent place sur des terrains publics et des sites de substitution sont proposés aux associations en cas de disparition. Toutefois, cette démarche, qui se traduit par la rentabilisation des espaces urbains, n'est pas dénuée d'intérêts. En effet, elle répond à une demande citadine, qui envisage le vacant jardiné comme vecteur de l'amélioration de son cadre de vie dans des espaces caractérisés par une forte densité de population et du bâti. En outre, si les vacants jardinés semblent constituer le «bon modèle » de végétalisation de l'espace public, ils représentent malgré tout une valorisation précaire d'espaces destinés à des utilisations jugées plus adaptées.

La réflexion entamée sur les liens entre vacance, temporalité précaire et activité jardinage a mis en évidence trois résultats. Premièrement, l'association entre vacant et jardinage tend à se renforcer. Les vacants urbains disponibles sont mobilisés afin de répondre aux aspirations citadines de jardinage urbain mais les valorisations jardinées constituent une affectation temporaire au profit d'utilisations jugées plus pertinentes comme le logement ou l'équipement. Deuxièmement, nous avons souligné une contradiction entre le discours politique prônant des jardins « nécessairement » temporaires et la stabilité du mode d'occupation du sol des terrains valorisés. En effet, l'étude des catégories MOS des vacants a révélé que ces derniers ne sont pas recensés comme « vacants » et surtout que leurs affectations ont peu évolué depuis 30 ans. Troisièmement, les processus de déplacement et de pérennisation bien que minoritaires, remettent en cause le caractère temporaire des vacants jardinés. Le déplacement assure la continuité des adhérents les plus engagés, sensibles aux caractéristiques spatiales du nouveau site (proximité, surface). En définitive, la temporalité des vacants jardinés institutionnalisés est dépendante de la constructibilité des terrains affectés puisqu'on observe la pérennisation et la protection des jardins partagés qui se développent sur des espaces non constructibles ou difficilement aménageables. Au-delà de cette analyse centrée sur les propriétés de l'objet de recherche, une caractérisation politique et socio-économique des contextes locaux des vacants jardinés institutionnalisés a été entreprise.

L'analyse des types de propriété des terrains affectés a confirmé la prédominance des terrains publics. De plus, une classification des communes en fonction des types MOS, des terrains et de leur superficie met en évidence une affectation différenciée des vacants, au profit de jardins partagés, liée aux disponibilités foncières. L'étude des variables socio-économiques

a mis à jour deux éléments principaux. D'une part, les vacants jardinés institutionnalisé se situent en bordure et non au cœur des espaces présentant les valeurs les plus élevées pour l'ensemble des variables (densité de population, de nombre de ménages résidant en logement collectif, de nombre de ménages propriétaires, de nombre de ménages occupant leur logement depuis cinq ans ou plus et de revenu moyen fiscal par unité de consommation). L'examen de ces variables a mis en avant le rôle de la propriété et de l'ancrage résidentiel dans la création et le développement des vacants jardinés institutionnalisés. D'autre part, ces territoires se situent sur des zones de discontinuités, notamment en termes de durée d'occupation du logement. Un constat qui questionne le lien entre gentrification et présence des vacants jardinés institutionnalisés dans les arrondissements parisiens et les communes limitrophes de l'est. Pour finir, nous avons souligné les bénéfices des vacants jardinés quant à l'embellissement et à la sécurisation des sites concernés. Des bénéfices indirects, moins attendus, ont également été notés. En effet, la valorisation d'espaces délaissés en jardin remet en lumière des espaces oubliés attisant les convoitises des acteurs privés et contribuant à leur remobilisation par les acteurs publics afin de réaliser des projets publics restés en veille. En outre, l'analyse de trois cas d'étude a démontré l'instabilité des prix de l'immobilier.

Après avoir spécifié les dynamiques et les contextes locaux, le dernier chapitre a permis de confronter l'objet de recherche à des territoires et des démarches de végétalisation proches dans le but de dégager ses spécificités. L'étude de cinq vacants jardinés sauvages a souligné des différences relatives à la taille du collectif et aux pratiques. Si les usagers d'une minorité des vacants jardinés sauvages revendiquent une autre conception de la ville, la plupart semble être en quête d'officialisation, souhaitant en définitive fonctionner comme des vacants jardinés institutionnalisés. La généralisation de ces derniers a-t-elle abouti à les ériger en « modèle » et plus exactement en « bon modèle » à la fois par les politiques et par les citadins ? L'étude des dynamiques de végétalisation de l'espace public tend à abonder dans ce sens. En effet, les projets de végétalisation participative font état de grandes proximités avec les vacants jardinés institutionnalisés que ce soit dans leur conception, dans leur réalisation et dans leurs objectifs.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail a permis de formaliser l'objet vacant jardiné institutionnalisé, défini comme un terrain vacant interstitiel végétalisé par des citadins dans l'attente d'une réaffectation pérenne organisée sous l'égide des pouvoirs publics ou du propriétaire.

Dans le cadre de cette étude, nous avons entrepris une conceptualisation de notre objet central ainsi qu'une caractérisation des contextes politiques, socio-économiques et spatiaux dans lesquels il s'inscrit. Les mécanismes de gouvernance de ce territoire ont pu être caractérisés, aux différentes étapes de sa trajectoire : création, gestion, et disparition éventuelle. Nous avons mis en évidence que le vacant jardiné institutionnalisé traduisait des évolutions quant à la façon de concevoir la ville avec le développement de territoires urbains en creux, jardinés, la généralisation d'usages temporaires et la mutabilité des territoires. Enfin, nous nous sommes attachés à mesurer l'impact social et écologique de ces territoires en mettant en perspective les discours et les pratiques des usagers et des acteurs politiques.

Le vacant jardiné est une manifestation de l'injonction contemporaine du développement durable, associé à la montée en force d'initiatives collectives ancrées dans l'échelon du quartier. D'une part, la valorisation jardinée de terrains vacants répond aux enjeux de la densification et du renouvellement urbain. D'autre part, les usagers, qui animent ces territoires comme les acteurs institutionnels, qui les encadrent mettent en exergue leur rôle environnemental et social à l'échelle locale. Pourtant, l'impact des vacants jardinés institutionnalisés sur les politiques publiques, les territoires urbains et leurs habitants doit être relativisé. Certes leur développement témoigne d'un engagement politique et d'évolutions quant à la façon de produire et de concevoir la ville mais elles se font essentiellement au profit des municipalités. En outre, les pratiques écologiques mises en œuvre apparaissent standardisées tandis que les usagers semblent plus attentifs à l'amélioration de leur cadre de vie qu'à la protection de l'environnement. Enfin, la création de liens sociaux est effective mais limitée à l'espace du jardin.

- **Le vacant jardiné institutionnalisé : un territoire d'amélioration du cadre de vie au sein de zones de discontinuités socio-économiques**

L'examen des contextes locaux des vacants jardinés institutionnalisés a mis en évidence leur positionnement en bordure ou à proximité des espaces les plus densément peuplés et bâtis, de même que le rôle de l'ancrage territorial comme facteur de leur création et de leur

développement. Ce constat associé au fait que l'embellissement induit par la requalification soit désigné par les usagers comme l'impact le plus significatif des vacants jardinés, démontrent qu'ils sont envisagés comme des outils de l'amélioration du cadre de vie. Toutefois, leur localisation sur des zones de discontinuités socio-économiques, là où les processus du changement intra-urbain sont les plus actifs, remet en cause leur appréhension comme des territoires inclus dans des espaces socialement homogènes. Une observation confortée par leur localisation au sein de zones caractérisées par l'instabilité des prix immobiliers, illustrant des situations de *rent gap* ainsi que par l'étude du profil socio-économique des usagers, qui souligne une relative mixité sociale malgré la domination des classes moyennes et supérieures.

- **Une gouvernance inaboutie, entre souplesse et légitimation des municipalités**

L'encadrement de territoires publics jardinés gérés par des associations constitue un fait inédit, de même que l'allocation provisoire de terrains municipaux, qui a fait initialement l'objet de résistances de la part de certains élus. Toutefois, ces dernières sont apparues infondées car les associations, engagées dans le cadre de la contractualisation, ont toujours rétrocédé les terrains dans les temps. Ces restitutions ont ainsi permis de généraliser le développement d'usages jardinés temporaires et d'asseoir les programmes municipaux. Pour autant, il est difficile de parler de gouvernance urbaine dans le cas des vacants jardinés institutionnalisés.

Le cadre institutionnel est relativement souple, les municipalités constituant davantage des structures d'accompagnement que de contrôle. Si elles valorisent la participation des habitants, l'inscription de ces derniers au sein des vacants jardinés ne traduit pas un désir d'investissement dans la Cité politique. Leur adhésion participe néanmoins à l'acquisition de savoirs citoyens relatifs à la compréhension de l'organisation politique et associative et à la représentation publique. Les usagers, qui prennent appui sur le vacant jardiné comme tremplin politique et professionnel sont minoritaires. La majorité souhaite simplement jouir au quotidien d'un espace jardiné de proximité. Les usagers participent pleinement à la gestion du vacant jardiné mais ont un rôle limité dans la prise de décision. Lors des étapes clés du vacant jardiné, les municipalités, en tant que propriétaires majoritaires des terrains affectés, apparaissent comme l'acteur prépondérant. Lors de la création, elles ont le pouvoir de statuer *in fine* sur le choix de l'association et ce sont elles qui fixent la temporalité des vacants jardinés. Paradoxalement, l'affirmation de la « gouvernance » de ces territoires conforte la légitimité des acteurs municipaux. Devant le succès des vacants jardinés, les municipalités proposent même des vacants jardinés « clé en main » sans demande et mobilisation structurées des habitants, annihilant leur appréhension comme territoires coproduits.

Si la gouvernance des vacants jardinés n'est pas aboutie, le vacant jardiné témoigne d'évolutions concernant la façon de faire et de concevoir la ville, qui s'opèrent au profit des municipalités.

- **La rentabilisation des espaces et des rythmes urbains par les municipalités**

L'analyse historique de l'association entre jardin et vacant a permis de relativiser le caractère innovant du vacant jardiné bien que les finalités aient changé. Considéré comme un espace de subsistance alimentaire en temps de crise, il est devenu une composante urbaine du cadre de vie et un lieu de loisir. La dimension nourricière est toutefois réaffirmée avec l'essor de l'agriculture urbaine. Cependant, il est difficile d'y intégrer les vacants jardinés étudiés tant la finalité productive apparait secondaire. L'affectation jardinée des vacants est privilégiée pour répondre à une demande citadine tout en présentant des intérêts certains pour les municipalités. Les installations effectuées sont modestes et se font à moindre coût tandis que la requalification des délaissés génère de nombreux effets positifs en termes d'embellissement, d'entretien et de sécurisation des sites. En outre, ces initiatives s'inscrivent au cœur des politiques de durabilité urbaine.

En raison de ces bénéfices, on peut supposer que les vacants jardinés ont encore de beaux jours devant eux. Toutefois, la résorption des réserves foncières, notamment dans le cœur de la métropole pourrait favoriser les espaces vacants à plus court-terme. Les vacants jardinés se développeraient alors sur des espaces de plus en plus précaires et leur durée de vie serait raccourcie. En définitive, le développement des vacants jardinés institutionnalisés comme leur éventuels déplacements témoignent d'une rentabilisation accrue des espaces urbains afin de répondre aux aspirations citadines tout en présentant des bénéfices pour les municipalités. À terme, les terrains sont affectés à des utilisations pérennes jugées plus adéquates comme la construction de logements et d'équipements.

L'affirmation du caractère précaire des vacants jardinés entre pourtant en contradiction avec l'examen des modes d'occupation du sol des terrains concernés caractérisés par leur grande stabilité sur 30 ans. Mais les dynamiques de pérennisation ne concernent que les espaces inconstructibles ou difficilement aménageables. Pour finir, si le déplacement des vacants jardinés permet la poursuite de l'activité, leur transfert répété risque de fragiliser la mobilisation citadine alors que dans les premiers cas de délocalisation seuls les adhérents les plus engagés ont continué à s'investir dans les nouveaux sites. Ainsi, on assiste certes à des inflexions quant à la façon de produire et de concevoir la ville mais elles se réalisent au profit des municipalités. Les fonctions écologiques et sociales des vacants jardinés institutionnalisés sont également

présentées comme marquant l'avènement d'un nouveau modèle urbain bien que ce discours ne se traduise pas nécessairement en pratique.

- **Un hiatus entre l'injonction du discours « socio-écologique» et les pratiques**

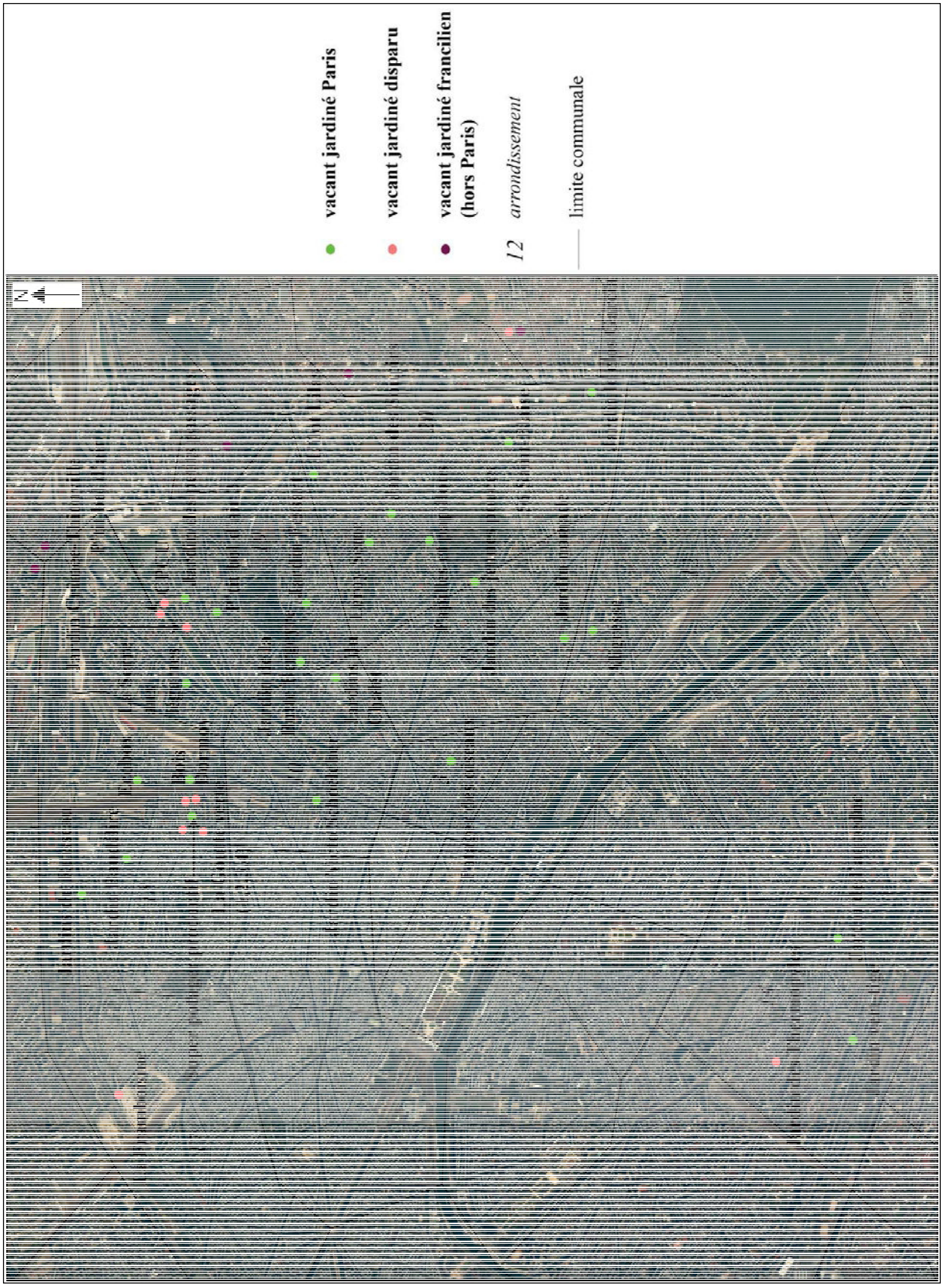
La rencontre et la convivialité sont les premiers motifs d'investissement des vacants jardinés par les citadins. Ces derniers souhaitent surtout rencontrer et échanger avec de nouvelles personnes du quartier. Des liens se tissent entre les jardiniers mais ils sont circonscrits à l'espace du jardin. En outre, les relations avec les résidents du quartier sont ténues malgré l'organisation d'événements, la tenue des permanences et l'établissement de partenariats. Ce constat est essentiellement inhérent au statut hybride du territoire, à la fois public et privé qui relève du « club ». Par ailleurs, le vacant jardiné comme lieu de mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle est à nuancer. Si l'on a mis en évidence une relative mixité sociale et intergénérationnelle, nos observations n'ont pas confirmé l'existence de dynamiques interculturelles affirmées. Enfin, le vacant jardiné ne constitue pas uniquement un espace de partage et de sociabilités « positives ». Les conflits et les oppositions sont fréquentes, inhérentes à l'organisation collective. Elles sont surtout relatives à l'implication différenciée des usagers en fonction du statut dans l'association, de l'investissement, de l'ancienneté et des savoirs faires.

Parallèlement à la dimension sociale, le rôle environnemental du vacant jardiné est un élément central du discours politique et de celui des usagers. Pourtant, ces derniers semblent être plus attentifs à l'embellissement de leur cadre de vie qu'à la protection de l'environnement. Certes, les obligations et les préconisations des municipalités relatives à une gestion écologique du site et à la protection de la biodiversité sont appliquées mais elles conduisent à une standardisation des pratiques ; les mêmes dispositifs étant présents dans l'ensemble des vacants jardinés. Leur généralisation semble toutefois avoir une incidence sur les pratiques quotidiennes et domestiques des adhérents ; ces derniers étant davantage attentifs à l'utilisation de l'eau et au recyclage des déchets par exemple. Le décalage entre des discours marqués par la survalorisation du rôle écologique et environnemental des vacants jardinés et les pratiques n'est pas l'apanage des adhérents. Alors que les jardins partagés sont omniprésents dans les documents d'orientation, ils sont absents des documents de planification malgré la richesse potentielle de la biodiversité de ces espaces. De fait, le vacant jardiné est avant tout envisagé comme un outil de médiation et de sensibilisation aux thématiques de l'environnement et de la biodiversité.

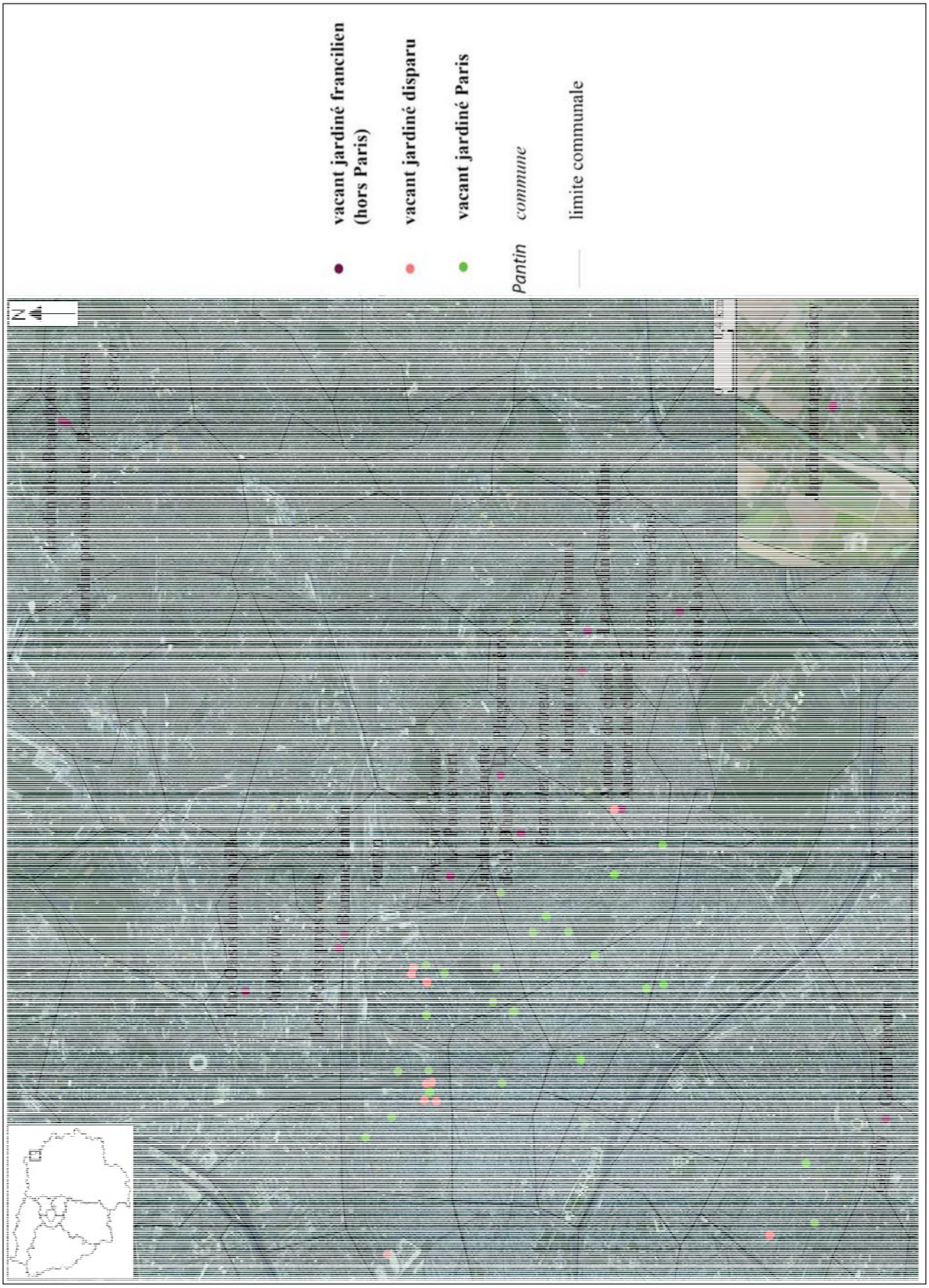
Quel est l'avenir des vacants jardinés institutionnalisés ? Sont-ils destinés à disparaitre ou au contraire à se développer ? Ce sera finalement aux municipalités de décider s'ils continuent à constituer une étape dans la transformation des terrains publics ou s'ils représentent un équipement public au même titre qu'un jardin public.

Ce travail de recherche a eu pour ambition de proposer une approche globale du vacant jardiné institutionnalisé. Il reste encore beaucoup à faire en raison de la richesse de l'objet et de son caractère multidimensionnel et multidisciplinaire. Des démarches comparatives avec d'autres types de jardins partagés et de vacants verts urbains, comme celle esquissée avec les vacants jardinés sauvages et les initiatives de végétalisation de l'espace publique mériteraient d'être entreprises et approfondies. De même, la diffusion du vacant jardiné à l'échelle mondiale offre un vaste terrain d'étude qu'il s'agit d'explorer.

Cartes de localisation



Carte 1 de localisation des vacants jardinés institutionnalisés étudiés



Carte 2 de localisation des vacants jardinés institutionnalisés étudiés

Source : Arcgis online, Kaduna-Eve Demailly, 2014.

Annexes

- **Table des annexes**

Annexe 1 a Vacants jardinés institutionnalisés étudiés parisiens 438
Annexe 1 b Vacants jardinés institutionnalisés étudiés franciliens (hors Paris) 443
Annexe 1 c Vacants jardinés institutionnalisés franciliens disparus 447
Annexe 1 d Autres vacants végétalisés étudiés (vacants jardinés sauvages et espaces vacants végétalisés) 449
Annexe 2 a Questionnaire jardiniers 451
Annexe 2 b Principaux résultats du questionnaire jardiniers 455
Annexe 3 a Grille d'entretien institutionnels 461
Annexe 3 b Grille d'entretien usagers 462
Annexe 4 Questionnaire collégiens 463
Annexe 5 Tableau des entretiens 465
Annexe 6 Principaux résultats des analyses lexicales 469
Annexe 7 Le manifeste des Espaces Collectifs et Partagés 471
Annexe 8 Principaux résultats de l'étude sur la biodiversité 472
Annexe 9 a Nomenclature du MOS 2008 en 81 postes 473
Annexe 9 b Correspondance de la nomenclature du MOS 2008 (81 – 47 postes) 475
Annexe 9 c Correspondance de la nomenclature du MOS 2008 (47 – 24 postes) 476

NB Annexes 1 a, 1 b, 1 c et 1 d
Ces données sont valables pour 2014 mais nécessitent une actualisation continue pour rester valides. Elles ont été recueillies lors des phases de terrain, des entretiens et associés aux informations disponibles sur le site jardins partagés de la Mairie de Paris et sur le portail des jardins d'Île-de-France de « Graine de jardins » et associées aux informations cadastrales obtenues auprès des centres des impôts fonciers.

Annexe 1 a Vacants jardinés institutionnalisés étudiés parisiens

VJI Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
Potager des oiseaux PRI 2004	Rue des Oiseaux 75003	MdP (DEVE)	125	Jardiniers du 3ème 12 €	Samedi Dimanche 10h-13h	50 Collectif (tout collectif)		http://potagerdesoiseaux.blogspot.com
Jardin Victor Schœlcher PRI 2009	Place Alban Satragne 75010	MdP (DVD)	550	Jardins et plu's	Non affichés	10 Collectif (tout collectif)	Rénovation du site de l'ancien hôpital Saint-Lazare	Contact : jardinsetplus@wanadoo.fr
Jardins du Chalet PRI 2011	18 rue du Chalet 75010	MdP (DEVE)	170	Cultures, partage et herbes folles 10 €	Samedi 11-18h Dimanche 12-18h Jeudi 19-21h Vendredi 9-11h	90 Collectif (tout collectif)	Création d'un jardin public, jardin partagé intégré (fin 2013, réouverture juillet 2014)	http://jardinsduchalet.blogspot.fr
Jardin partagé des jeunes pouces PRI 2010	7-13 passage de la Folie Regnault 75011	MdP (DEVE)	800	Pouce on plante 15€	Mardi 14h30-15h30, Mercredi 10-12h Dimanche 15-17h	50 Collectif (tout collectif)	Construction d'un gymnase et de logements sociaux (fin 2014)	http://www.jardindesjeunespouces.fr
Jardin nomade PRI 2003	48 rue de Trousseau 75011	MdP (DLH)	270	Association du quartier Saint - Bernard (qsb11) 20 €	Samedi Dimanche 14-17h Jeudi 14-16h	50 Liste d'attente Individuel (dominante)	Projets de médiathèque et de construction de logements abandonnés	http://www.qsb11.org

VJI Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
Aligresse PRI 2004	3 impasse Druinot 75012	MdP (DEVE)	236	Commune libre d'Aligre 15 €	Non affichés	70 Collectif (tout collectif)		www.cl-aligre.org
Jardin vert-tige 2007	21-37 rue de Coulmiers 75014	RFF	450	Vert-tige 15 €	Non affichés	40 Inscriptions closes Individuel (dominante)		http://vert.tige.asso.free.fr
Jardin de l'aqueduc 2004	Entre la rue de l'empereur Justinien et la rue Thomas Francine 75014	MdP (DEVE)	2500	Jardiniers de l'aqueduc 22,50 €	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : fin de journée. Mercredi, samedi, dimanche : après-midi.	266 Liste d'attente Individuel (dominante)	Pérennisé ? (sur un talus ferroviaire)	http://www.jardin-aqueduc.fr
Jardin du bois Dormoy ÉTÉ 2007	2 bis cité de la Chapelle 78018	MdP (DEVE)	1000	Le Bois Dormoy 10 €	Dimanche à partir de 15h.	50 Collectif (tout collectif)	Construction d'un EHPAD et d'une crèche (2014)	http://boisdormoy.blogspot.com
Ecobox PRI 2009	7 impasse de la Chapelle 75018	ICF, SNCF, RFF	800	A4A Ecobox (2005) 10 €, 30 € pour une parcelle	Samedi et dimanche à partir de 12h.	100 Mixte	Voie de dégagement pour constructions	http://jardin-ecobox.net
Jardins du Ruisseau 2000	110 rue du Ruisseau 75018	RFF	10000	Les amis du jardin du ruisseau 12 €	Été 8-22h Hiver 9-19h	300 Collectif (parcelles collectives)		http://www.myspace.com/jardinsduruisseau

VJI Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
Jardin Baudélire HIV 2010-2011	27 rue Baudelique 75018	MdP (DEVE)	130	Vert à soi 20 €	Samedi Dimanche 15h-18h30	50 Collectif (tout collectif)	Extension du conservatoire municipal	http://jardinbaudelire.wordpress.com
Super potager productif ÉTÉ 2012	Angle de la rue Myrha et de la rue Léon 75018	SEMAVIP	300	Scouts musulmans de France	Non affichés	20 Collectif (tout collectif)	Création de l'Espace 360°, collectif d'entreprises culturelles (2014)	http://scoutsmusulmans.fr
P'tit bol d'air 2 AUT 2011	6 rue de l'Ourcq 75019	MdP (DEVE)	100	Un p'tit bol d'air 15 €	Non affichés	30 Collectif (tout collectif)		Contact : unptitboldair@yahoogroupe.fr
La Serre aux légumes ÉTÉ 2000	57 avenue de Flandre 75019	MdP (DEVE)	700	-Amicale des locataires 15 € -CPN Val de Seine	Non affichés	15 (locataires) Individuel (dominante)	Pérennisé (Espace vert protégé)	cpnvaldeseine@graine-idf.org Contact : ass.locslc@wanadoo.ff
Jardin des petits passages AUT 2007	33 rue Petit 75019	MdP (DEVE)	195	J2P 20 € par famille	Mercredi 14-16h Samedi 10-14h	20 Collectif (tout collectif)		http://www.associationj2p.org
Jardin de la Butte Bergeyre AUT 2004	76-78 rue Lardennois 75019	MdP (DEVE)	285	Les habitants de la Butte Bergeyre 20 €	Mercredi Dimanche 14h30-17h30	30 Individuel (dominante)	Pérennisé (Sol instable)	http://habitants.bergeyre.free.fr

VJI Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
Jardin Fessart ÉTÉ 2006	45 rue Fessart 75019	MdP (DEVE)	400	Le jardin Fessart 20 €	Mercredi Dimanche 15-17h	50 Collectif (tout collectif)	Projets d'annexe pour l'école primaire ou pour le centre d'animation Clavel en suspend	http://jardin-fessart.over-blog.com
L'îlot Lilas HIV 2003-2004	295 rue de Belleville 75019	MdP (DEVE)	150	Lilolila 15 €	Dimanche 11h30-13h30 Mercredi à partir de 18h	20 Collectif (tout collectif)	Projet de construction de logements	http://lilolila19.free.fr
Jardin des Soupirs PRI 2004	18 passage des Soupirs 75020	MdP (DEVE)	360	Association du Passage des soupirs 15 €	Samedi 10-13h Dimanche 16-17h	60 Collectif (tout collectif)	Pérennisé (Espace vert protégé)	http://jardindessoupirs.wordpress.com
Leroy sème AUT 2005	2 bis Cité Leroy 75020	MdP (DEVE)	550	Leroy Sème 20 €	Mars à octobre : Samedi 14h30-17h30, Dimanche 10h-13h Octobre à fin mars Samedi : 14h30-16h30, Dimanche 11h-13h	80 Collectif (parcelles collectives)	Pérennisé (Sol instable)	http://leroyseme.canalblog.com
Papilles et papillons PRI 2001	3-5,rue Gasnier-Guy 75020	SIEMP	410	Régie de quartier les Amandines Papilles et papillons (2007)	Non affichés	10 Collectif (tout collectif)	Pérennisé (Espace vert protégé)	Contact : lesamandines@noos.fr

VJJ Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
56 Saint Blaise 2006	56 rue Saint-Blaise 75020	Paris habitat	150	AAA 56 (2011) 10 €	Mercredi 17h30-20h Samedi à partir 15h)	30 Collectif (parcelles collectives)	Pérennisé (Espace vert protégé)	http://56stblaise.wordpress.com
Jardin le clos Garcia AUT 2010	12 rue Cristino Garcia 75020	RIVP	450	Clos Garcia 20 €	Mercredi Samedi 14-17h	30 Collectif (parcelles collectives)	Intégré dans le GRPU. Récupération possible en 2016	http://closgarcia.free.fr

Sigles et code couleur utilisés :
PRI, ÉTÉ, AUT, HIV : Printemps, été, automne, hiver
Mdp : Mairie de Paris
Association : association préexistante au vacant jardiné

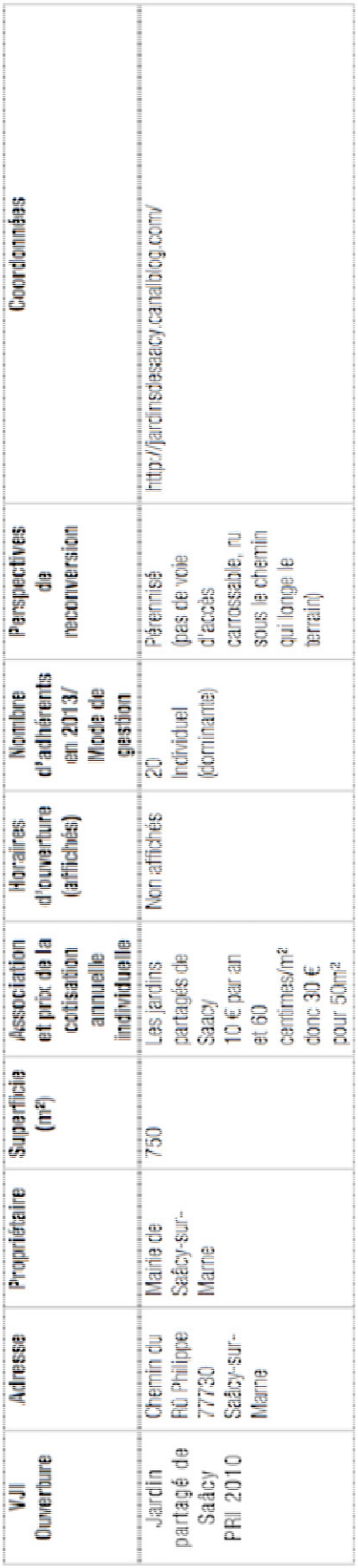
Remarque : Seul le jardin Papilles et Papillons n'a pas signé la Charte Main Verte.

Annexe 1 b Vacants jardinés institutionnalisés étudiés franciliens (hors Paris)

VJI Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
Jardin-guinguette de la Dhuys PRI 2005	59 avenue de la Dhuys 93170 Bagnolet	OPHLM Bagnolet	1100	Jardin guinguette de la Dhuys 10 € + 20 € par parcelle	Samedi 10-13h	58 Liste d'attente Mixte		https://sites.google.com/site/jardinguinguettedeladhuis/home
La Plage arrière PRI 2009	55 rue Louise Michel 93170 Bagnolet	Mairie de Bagnolet	800	Jardin du plateau 12 €	Dimanche 15-18	20 Mixte		http://jardinplato.wordpress.con
Le Pouce vert ÉTÉ 2008	En face du 27 rue Damiette 93310 Le Pré-Saint-Gervais	Mairie du Pré-Saint-Gervais	850	Pouce vert 5 €	Mercredi 15-17h Vendredi 14-16h	60 Collectif (tout collectif)	Projet de construction d'un complexe immobilier	Contact : lepoucevert@laposte.net
Autour du chêne 2 PRI 2012	102 Place de la fraternité 93100 Montreuil	Mairie de Montreuil	350	Autour du chêne, Conseil de quartier du Bas de Montreuil 15 €	Week-end après-midi	40 Liste d'attente Collectif (parcelles collectives)	Réintégration dans la cour du 182 rue Etienne Marcel, Bagnolet (2015)	Contact : autourduchene@free.fr

VJI Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
Jardin du sens de l'humus PRI 2006	Impasse Gobetue 93100 Montreuil	Mairie de Montreuil	6000	Sens de l'humus Montant libre, 10 € suggérés	Non affichés	30 Collectif (tout collectif)		http://senshumus.wordpress.com/lassocation/
Jardin des Ruffins 2010	155-157 boulevard Théophile Sueur 93100 Montreuil	Département de la Seine-Saint-Denis	1050	Association du quartier des Ruffins	Hiver Mercredi 15-16h30 Été Mercredi 9h30-12h 14-17h	10 Collectif (tout collectif)		Contact : 01 45 28 33 65
Les Petits prés verts AUT 2009	10 rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers	Mairie d'Aubervilliers	150	Les petits prés verts 10 €	Lundi 9-10h Samedi 10h30-12 Dimanche 10h30-12h	30 Liste d'attente Individuel (dominante)		http://lespetitspresverts93300.blogspot.com
Une Oasis dans la ville 1997	2 rue Edgar Quinet 93300 Aubervilliers	Mairie d'Aubervilliers	420	Autour de vous 5 € par famille	Week-end après-midi	450 Collectif (tout collectif)	Projet de lieu culturel avec la restauration de la ferme Mazier. L'idée étant d'intégrer le jardin au projet	http://www.aubervilliers.fr/article2158.html
Banane Pantin PRI 2009	9 Rue Barthier 93500 Pantin	Mairie de Pantin	500	Banane Pantin	Non affichés	20 Collectif (tout collectif)	Création d'espaces verts	http://bananepantin.lo.gs

VJI Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
Jardin provisoire des Beaudottes PRI 2008	Place Champlain 93270 Sevran	Mairie de Sevran	1000	Pas d'association (dispositif municipal) Pas de cotisation	Non affichés	25 Individuel (dominante)	Projet de création d'un square et construction d'une barre d'immeuble dont une partie empiétera sur le terrain	http://www.ville-sevran.fr/des-jardins-en-partage
Jardin des Beaudottes AUT 2010	Place Champlain 93270 Sevran	Mairie de Sevran	6000	Pas d'association (dispositif municipal) Pas de cotisation	Non affichés	100 Liste d'attente Individuel (dominante)	Pérennisé	http://www.ville-sevran.fr/des-jardins-en-partage
Le Râteau-lavoir PRI 2011	4 rue Charles Bassée 94120 Fontenay-sous-Bois	Mairie de Fontenay-sous-Bois	500	La bâcheuse 15 €	Dimanche à partir de 13h	40 Mixte	Projet de construction de logements en suspend	http://lerateaulavoir.com
Gentil' jardin AUT 2012	532 avenue Raspail 94250 Gentilly	Mairie de Gentilly	774	Gentil'jardin 15 € par famille	Samedi 10-14h	40 Collectif (tout collectif)		http://www.gentiljardin.fr/



VJJ Ouverture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Horaires d'ouverture (affichés)	Nombre d'adhérents en 2013/ Mode de gestion	Perspectives de reconversion	Coordonnées
Jardin partagé de Saâcy PRI 2010	Chemin du Rû Philippe 77730 Saâcy-sur-Marne	Mairie de Saâcy-sur-Marne	750	Les jardins partagés de Saâcy 10 € par an et 60 carrimeas/m² donc 30 € pour 50m²	Non affichés	20 Individuel (dominante)	Pérennisé (près de voie d'accès carrossable, ru sous le chemin qui longe le terrain)	http://jardinsdesaacy.canalblog.com/

PRI, ÉTÉ, AUT, HIV : Printemps, été, automne, hiver
Association : association préexistante au vacant jardiné

Annexe 1 c Vacants jardinés institutionnalisés franciliens disparus

TVJI Ouverture Fermeture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Nombre d'adhérents (année de la fermeture)	Mode de gestion	Nouvelle affectation du terrain	Déplacement du jardin
Jardin provisoire des Thermopyles AUT 2009 HIV 2010	6-8 rue des thermopyles 75014 Paris	Ville de Paris (emphytéote Paris-Habitat)	600	Urbanisme et démocratie 10 €	15	Collectif (tout collectif)	Jardin partagé du 6-8 rue des Thermopyles (printemps 2012)	Non
La Framboisine PRI 2004 PRI 2012	183 avenue de Clichy 75017 Paris	MdP	600	Centre social CEFIA 20 €	10	Collectif (tout collectif)	Voie d'accès au RER, entrée du futur parc	Non Réintégration du jardin sur le site initial, horizon 2014
La Goutte verte 1 ÉTÉ 2006 PRI 2009	7 rue de Laghouat 75018 Paris	Société civile de renouvellement urbain (Foncière RU 01 2007)	313	La goutte verte 15 €	20	Individuel (dominante)	Construction de logements PLS	Oui 36 rue des Poissonniers 75018 Paris
La Goutte verte 2 ÉTÉ 2009 AUT 2010	36 rue des Poissonniers 75018 Paris	RIVP	134	Semis public La goutte verte (février 2011), 15 €	20	Individuel (dominante)	Construction de logements PLS	Oui 40 rue Polonceau 75018 Paris
La Goutte verte 3 HIVER 2010-2011 AUT 2011	40 rue Polonceau 75018 Paris	Commune de Paris	264	La goutte verte 15 €	20	Individuel (dominante)	Construction de logements PLS	Oui 4 rue Cavé 75018 Paris
La Goutte verte 4 HIV 2011-2012 ÉTÉ 2012	4 rue Cavé 75018 Paris	MdP	220	La goutte verte 15 €	20	Individuel (dominante)	Construction de logements (2014)	Oui Intégration dans le square Baschung, rue de Jussaint, inauguré en juin 2012

TVJI Ouverture Fermeture	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Association et prix de la cotisation annuelle individuelle	Nombre d'adhérents (année de la fermeture)	Mode de gestion	Nouvelle affectation du terrain	Déplacement du jardin
Jardin Crimée-Thionville PRI 2006 AUT 2010	152, rue de Crimée 75019 Paris	MdP	800	Jardin nomade 20 €	15	Collectif (tout collectif)	Construction d'un EHPAD et d'une crèche (2014)	Non
Charmante Petite Campagne Urbaine ÉTÉ 2003 HIV 2010-2011	2 rue de la Marne 75019 Paris	Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain	850	Espace 19 15 €	15	Mixte	Construction de logements privés (2014) Parcelle du terrain affectée au jardin partagé (automne 2014)	Oui Déplacement de certains végétaux dans les jardins passagers, parc de la Villette Réintégration à proximité du site, prévu 2013
P'tit bol d'air ÉTÉ 2004 AUT 2011	11 quai de l'Oise 75019 Paris	Mdp	580	Un p'tit bol d'air 15€	30	Collectif (tout collectif)	Construction d'une crèche (2014)	Oui 8 rue de l'Ourcq 75019 Paris
Autour du chêne 2007-PRI 2012	182 rue Etienne Marcel 93170 Bagnolet	Mairie de Bagnolet	200	Autour du chêne 15 €	40	Collectif (parcelles collectives)	Démolition de l'immeuble délabré existant et construction de logements sociaux (été 2014)	Oui 12 place de la fraternité à Montreuil Réintégration prévue à la fin des travaux, horizon 2015

PRI, ÉTÉ, AUT, HIV : Printemps, été, automne, hiver
Association : association préexistante au vacant jardiné

Annexe 1 d Autres vacants végétalisés étudiés (vacants jardinés sauvages et espaces vacants végétalisés)

Les vacants jardinés sauvages

VJS Création	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Nombre de participants en 2013	Projet d'aménagement
Jardin PC 19 (Petite Ceinture) HIV 2011	Le long de la Petite Ceinture, sous le pont situé entre la rue Manin et la rue de Crimée 75019 Paris	Réseau Ferré de France	10000	15	Non (PC)
Jardin Lebour-Arago (plantation volontaire) PRI 2011	Angle de la rue Lebour et de la rue Arago 93100 Montreuil	Mairie de Montreuil	142	5	Parcelle promise à un aménagement à définir
Le Terrain d'aventure 1995	92 rue François Arago 93100 Montreuil	Mairie de Montreuil	1828	50 (gestion de l'espace par l'association Association Montreuil Eveil)	Non
Jardins sauvages de Stains Années 1990 Jardin de Tobi 2002	Secteur des Tartres Entre la rue Charles Péguy et la rue Jean Durand 93240 Stains	Propriété mixte (50 parcelles cadastrales) : privé (particuliers), public (communauté d'agglomération de Plaine Commune) et mixte : (Agence foncière et technique de la région parisienne)	45770 Jardin de Tobi 300	50 (une trentaine de jardins) 2 (Jardin de Tobi)	ZAC des Tartres (écoquartier) Construction de logements et d'espaces verts et bleus. Sur la zone des jardins sauvages, construction d'immeubles d'habitation (quartier des terrasses) et d'un espace de pelouse ludique
Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine 2011	39 avenue Pierre Brossolette 94400 Vitry-sur-Seine	Particulier (privé)	300	30 (7 familles)	

Espaces vacants végétalisés parisiens (VV)

Espace vacant végétalisé	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Projet d'aménagement
VV Chalet	20 rue du Chalet 75010 Paris	MdP (DLH)	170	Création d'un espace vert public au 18-20-22 rue du Chalet validé en 2006
VV Basfroi 1	20 rue Basfroi 75011 Paris	Particuliers (gestion Paris-Habitat OPH)	453	-Parcelle gelée depuis 20 ans (bâtiment du 22 rue Basfroi, témoin de l'architecture Henri IV, inscrit au PLU en 2007) -Logements sociaux (Aménageur : Paris-Habitat, sélection de l'agence RH+ en janvier 2011)
VV Basfroi 2	24 rue Basfroi 2 75011 Paris	Particuliers (gestion Paris-Habitat OPH)	458	-Parcelle gelée depuis 20 ans (bâtiment du 22 rue Basfroi, témoin de l'architecture Henri IV, inscrit au PLU en 2007) -Logements sociaux (Aménageur : Paris-Habitat, sélection de l'agence RH+ en janvier 2011)
VV Girard	71 rue Philippe de Girard 75018 Paris	Particuliers	176	Pancarte « à vendre »
VV Ruisseau	75 rue du Ruisseau 75018 Paris	Particuliers	50	
VV Aubervilliers 1	46 rue d'Aubervilliers 75019 Paris	MdP (DLH)	434	Construction d'environ 34 logements et de 3 locaux d'activités, horizon 2014
Espace vacant végétalisé	Adresse	Propriétaire	Superficie (m²)	Projet d'aménagement
VV Aubervilliers 2	68 rue d'Aubervilliers 75019 Paris	MdP (DLH)	710	

MdP : Mairie de Paris
CASVP : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
PLS : Prêt Locatif Social
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

Annexe 2 a Questionnaire jardiniers

Prénom du jardinier : date : heure : numéro :
Jardin partagé :

*Cette enquête fait partie d'un travail de thèse en géographie et je vous remercie d'avance d'y participer. Il est très important que vous répondiez à **toutes** les questions (temps estimé : une dizaine de minutes).*

*Pour chaque question, entourez **LA** proposition qui vous convient le mieux (hormis pour les questions 5.2, 18.2 et 19.2)*

L'usager et le jardin

1)- En automne/hiver, vous vous rendez au jardin :

(Moins d'1 fois par mois / 2 fois par mois / 1 à 2 fois par semaine / plus de 2 fois par semaine)

2)- Au printemps/été, vous vous rendez au jardin :
(Moins d'1 fois par mois / 2 fois par mois / 1 à 2 fois par semaine / plus de 2 fois par semaine)

3.1)- Depuis combien de temps êtes-vous membre de ce jardin ?
(Moins de 1 an / de 1 à 3 ans / de 4 à 6 ans / plus de 6 ans)
3.2)-→ Etes-vous membre du jardin depuis sa création ? O / N
4)- *Si jardin en parcelles individuelles*, depuis combien de temps possédez-vous votre parcelle individuelle ?
(Moins de 1 an / de 1 à 3 ans / de 4 à 6 ans / plus de 6 ans
5.1)- *Si association préexistante à la création du jardin*[263], pratiquez-vous d'autres activités que jardin partagé dans l'association ? O / N
5.2)- Lesquelles ? (soutien scolaire / activités sportives / activités musicales / autre(s)……)

6)- Aviez-vous jardiné auparavant ? O / N
7)- Où ? (village / petite ville / ville moyenne / grande ville)
8)- Qu'avez-vous planté dans le jardin ou sur votre parcelle ? (Choisir la proposition qui vous convient le mieux) :
(Légumes / fleurs et fruitiers / aromates / mélange à dominante légumes / mélange à dominante fleurs et fruitiers / mélange à dominante aromates / rien (carré naturel/pas de jardinage/pourquoi :……)

9)- Pourquoi ce choix ? (Choisir la proposition qui vous convient le mieux) :

(Dimension écologique / dimension esthétique-ornementale / dimension culinaire-gustative / dimension simplicité-apprentissage-expérimentation / choix commun / autre :…..……...)

Le jardin et l'urbain

[263] Dans le cas où l'association n'a pas été créée par des riverains pour le jardin

Nature et ville

10)- Selon vous, quel est l'intérêt principal de ce jardin ?

Vous fréquentez le jardin pour…	**Classez** de 1 à 6 ces motivations ; 7 si autres (**1 pour la plus faible jusqu'à 6 pour la plus forte**)
Protection de l'environnement en ville	
Activité jardinage	
Détente et loisir	
Rencontre et convivialité	
Education et citoyenneté	
Famille	

Autres raisons :

……

11)- Caractériser en un adjectif ce quartier……

12)- Pensez-vous qu'il y a un nombre suffisant d'espaces verts dans ce quartier ? O / N

13.1)- Diriez-vous que le jardin a un impact positif pour le quartier ? O / N

13.2)- Concernant l'aspect écologique (impact positif faible / moyen / important)

13.3)- L'embellissement (impact positif faible / moyen / important)

13.4)- Les relations de proximité-voisinage (impact positif faible / moyen / important)

13.5)- Les relations avec les acteurs du quartier (associations, écoles, mairie) :
(impact faible / moyen / important / ne sait pas)

Environnement

14)- Selon vous, le jardin participe-t-il à la biodiversité urbaine ? O / N / ne sait pas

15)- Y a-t-il beaucoup d'espèces d'animaux dans le jardin : oiseaux, papillons, mammifères, insectes ?
O / N / ne sait pas

16)- Utilisez-vous des pesticides dans le jardin (herbicides, fongicides, insecticides) ?
O / N

17)- Vous sentez-vous davantage concernés par les questions environnementales depuis que vous participez au jardin ? O / N

18.1)- Mettez-vous en place des dispositifs relatifs à la protection ou l'amélioration de la biodiversité ?
O / N

18.2) Lesquels ? Diversité habitats (mare, nichoir, habitat insecte, ruches) / carré naturel / toit végétalisé / choix des essences / ne sait pas / autres …….

19.1)- Mettez-vous en place des dispositifs relatifs à une gestion écologique du jardin ? O / N

19.2) Lesquels ? : Récupération eau de pluie / panneau solaire / compost / ne sait pas /
autres……

Sociabilités

20)- Selon vous, le jardin est-il un lieu de vie important du quartier ? O / N

21)- À quelle fréquence les acteurs du quartier (écoles/centres aérés/associations) viennent-ils jardiner pendant la belle saison ?
(Jamais / Moins d'une fois par mois / 1 fois par mois / 2 fois par mois / 1 fois par semaine / plus d'une fois par semaine / pas de partenariats / ne sait pas)

22)- À quelle fréquence organisez-vous des événements publics ?

(De manière irrégulière / 2 fois par an / 4 fois par an / plus de 4 fois par an)

23)- Y participez-vous ? (Jamais / parfois / presque à chaque fois / toujours)

24)- Pensez-vous que le jardin vous a permis de créer de nouvelles relations ?

24.1)- Avec les autres jardiniers Oui un peu / Oui beaucoup / Non
24.2)- Avec vos voisins (immeuble, rue) Oui un peu / Oui beaucoup / Non
24.3)- Avec les habitants du quartier ? Oui un peu / Oui beaucoup / Non
24.4) Avec des jardiniers d'autres jardins ? Oui un peu / Oui beaucoup / Non
25)- Amenez-vous des proches (familles, amis) dans le jardin ? (jamais / parfois / souvent / très souvent)
26)- Cela vous arrive-t-il d'entrer en conflits avec les autres jardiniers ? O / N
27)- *Si oui*, pourquoi ? Choisir la proposition qui vous convient le mieux : obligations (permanences, événements) / gestion (gestion écologique du site, déchets) / territoire / pouvoir / autres……..
28) Avec des gens du voisinage ? O / N
29)- *Si oui*, pourquoi ? Choisir la proposition qui vous convient le mieux : ouverture et événements (bruit) / gestion (gestion écologique du site, déchets) / territoire / pouvoir / autres…….
30)- Comment définirez-vous le statut du jardin ? (Public / privé / mixte)

Acteurs et relations
NB : Echelle d'attitude (1 correspond à très bon et 6 à très mauvais)
31)- Comment qualifierez-vous vos relations avec le propriétaire de terrain sur une échelle de 1 à 6, de bonnes à mauvaises ? 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / ne sait pas
32)- Comment qualifierez-vous vos relations avec la Mairie d'arrondissement sur une échelle de 1 à 6, de bonnes à mauvaises ? 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / ne sait pas
33)- Comment qualifierez-vous vos relations avec la Cellule Main Verte sur une échelle de 1 à 6, de bonnes à mauvaises ? 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / ne sait pas
34)- Comment qualifierez-vous vos relations avec l'association (*quand association préexistante cf. note de bas de page, p. 1*) ? 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / ne sait pas

NB : L'acteur « association » est exclu quand l'association a été créée par des riverains pour le jardin, elle peut être choisie uniquement si elle est préexistante au jardin
35.1)- Parmi eux, quel a été l'acteur le plus présent lors de la création du jardin ?
(Proprio / Mairie / Cellule MV / association/ ne sait pas)
35.2)- Le moins présent ? (Proprio / Mairie / Cellule MV / association / ne sait pas)
36.1)- Parmi eux, quel est l'acteur le plus présent au quotidien ?
(Proprio / Mairie / Cellule MV / association / ne sait pas)
36.2) le moins présent ? (Proprio / Mairie / Cellule MV / association / ne sait pas)

Futur et perspectives
37)- Avez-vous des craintes quant à la pérennité du jardin ? O / N
38)- *Si oui ET non*, seriez-vous prêts à vous mobiliser pour empêcher la disparition du jardin ? O / N / Peut-être
39)- Souhaiteriez-vous en cas de disparition du jardin adhérer à un autre jardin ? O / N / PE
Adhéreriez-vous éventuellement :
40.1) À un jardin de remplacement qui serait éventuellement proposé ? O / N / PE
40.2) À un jardin existant ? O / N / PE
41)- *Si oui*, lequel ? (jardin ……. / je ne sais pas)
42)- *Si vous avez noté un jardin existant*, pourquoi celui-là ? (proximité / connaissances / autres……..…)
43)- Souhaiteriez-vous êtes consultés concernant la reconversion du terrain et son nouvel usage ? O / N

Le questionnaire est maintenant terminé, je vous remercie de l'avoir complété. Les informations suivantes sont essentielles pour l'étude, merci de répondre à ***toutes*** *les questions. Ces données seront totalement anonymes !*

Profil

44) Sexe M / F

45) Age :.....

0-19 / 20-39 / 40-59 / 60-74 / 75 ans et plus

46) Votre catégorie socioprofessionnelle

- ❑ Agriculteurs exploitants
- ❑ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- ❑ Cadres et professions intellectuelles supérieures
- ❑ Professions intermédiaires
- ❑ Employés
- ❑ Ouvriers
- ❑ Retraités (ancienne csp : ……..)
- ❑ Sans profession
- ❑ Étudiants

47) Quel est le revenu moyen de votre foyer (aides comprises) :

□ 1300 euros / mois et moins
□1300 à 2500 euros /mois
□ 2500 à 4000 euros / mois
□4000 à 7000 euros / mois
□7000 euros / mois et plus

48) Situation familiale en couple / personne seule / famille monoparentale

49.1*) Si vous êtes en couple*, avez-vous des enfants (moins de 15 ans) :

OUI / NON

49.2) Combien ? ..... c) Combien habitent avec vous ? .....

50.1) *Si vous êtes un père/une mère célibataire*, combien avez-vous d'enfants ? (moins de 15 ans) : .....

50.2) Combien habitent avec vous ? .....

51.1) Avez-vous des petits enfants ? (moins de 15 ans) : OUI / NON

51.2) Combien ?.....

52) Rue de résidence : .....

53) A combien de minutes de ce jardin partagé résidez-vous ? (précisez si c'est à pied ou transport).....

54) Statut d'occupation du logement : propriétaire / locataire / hébergement gratuit

Si vous vivez dans l'arrondissement où se situe le jardin,

55) Depuis combien de temps habitez-vous le quartier ?.....

56) Depuis combien de temps habitez-vous dans votre logement …….

N° ou adresse mail

……

Merci beaucoup !

Annexe 2 b Principaux résultats du questionnaire jardiniers

Tableaux récapitulatifs des principaux résultats du questionnaire (questions fermées et résultats exprimés en pourcentage)

Q1 En automne/hiver, vous vous rendez au jardin :

Moins d'une fois par mois	2 fois par mois	1 à 2 fois par semaine	Plus de 2 fois par semaine
12,31	34,62	41,54	11,54

Q2 Au printemps/été, vous vous rendez au jardin :

Moins d'une fois par mois	2 fois par mois	1 à 2 fois par semaine	Plus de 2 fois par semaine
1,54	6,92	40,00	51,54

Q3.1 Depuis combien de temps êtes-vous membre de ce jardin ?

Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 6 ans	Plus de 6 ans
18,46	33,08	31,54	16,92

Q 3.1 Etes-vous membre du jardin depuis sa création ?

Oui	Non
36,92	63,08

Q4 *Si Parcelles individuelles*, depuis combien de temps possédez-vous une parcelle ?
Pourcentages sur 71 individus

Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 6 ans	6 ans et plus	Pas de parcelles
18,31	33,80	22,54	11,27	14,08

Q6 Aviez-vous jardiné auparavant ?

Oui	Non
68,46	31,54

Q7 Où ?
Pourcentages sur 89 individus (réponse oui à la question précédente)

Village	Grande ville	Ville moyenne	Petite ville
49,44	14,61	13,48	22,47

Q8 Qu'avez-vous planté ? (choisir une proposition)

Légumes	Fleurs/ fruitiers	Aromates	Dom. Lég.	Dom. Fl/fr	Dom. Arom.	Rien
5,38	13,08	0,77	33,08	25,38	7,69	14,61

Q9 Pourquoi ce choix ? (choisir une proposition)
Pourcentages sur 120 individus (10 pas de jardinage)

Écolo.	Esthétique	Culinaire	Apprentissage	Choix commun
5	25,83	25,83	29,17	14,17

Q13.1 Diriez-vous que le jardin a un impact positif pour le quartier ?

Oui	Non
100	0

Q13.2 Concernant l'aspect écologique, un impact positif…

Faible	Moyen	Important
8,46	37,69	53,85

Q13.3 Concernant l'embellissement, un impact positif…

Faible	Moyen	Important
0,77	19,23	80,00

Q13.4 Concernant les relations de proximité/voisinage, un impact positif…

Faible	Moyen	Important
3,85	23,08	73,08

Q13.5 Concernant les relations avec les acteurs du quartier, un impact positif…

Faible	Moyen	Important	Ne sait pas
11,54	29,23	51,54	7,69

Q14 Selon vous, le jardin participe-t-il à la biodiversité urbaine ?

Oui	Non	Ne sait pas
93,85	3,08	3,08

Q15 Y a-t-il beaucoup d'espèces d'animaux dans le jardin ?

Oui	Non	Ne sait pas
95,38	2,31	2,31

Q16 Utilisez-vous des pesticides dans le jardin ?

Oui	Non
2,31	97,69

Q17 Vous sentez-vous davantage concernés par les questions environnementales ?

Oui	Non	Peut-être
44,62	54,62	0,77

Q18.1 Mettez-vous en place des dispositifs relatifs à la biodiversité ?

Oui	Non
73,08	26,92

Q18.2 Lesquels ?

Question à choix multiples, pourcentages sur 133 réponses

Diversité Habitats	Carré naturel	Toit végétalisé	Choix plantes	Autre	Ne sait pas
38,35	17,29	5,26	25,56	2,26	11,28

Q19.1 Mettez-vous en place des dispositifs relatifs à une gestion écologique du jardin ?

Oui	Non
90,77	9,23

Q19.2 Lesquels ?

Question à choix multiples, pourcentages sur 175 réponses

Récup. Eau pluie	Panneau solaire	Compost	Autre	Ne sait pas
30,29	4,00	60,00	1,71	4,00

Q20 Le jardin est-il un lieu de vie important du quartier ?

Oui	Non
88,46	11,54

Q21 À quelle fréquence les écoles/centres aérés/associations viennent-ils jardiner ?

Moins 1 fois par mois	1 fois par mois	2 fois par mois	1 fois par sem.	Plus d'1 fois par sem.	Pas de partenariat	Ne sait pas
3,85	4,62	8,46	28,46	4,62	13,85	36,15

Q22 À quelle fréquence organisez-vous des événements publics ?

Irrégulière	2 fois par an	4 fois par an	Plus de 4 fois par an
0,77	17,69	39,23	42,31

Le jardin vous a-t-il permis de créer des relations ?

Q24.1 Avec les autres usagers ?

Un peu	Beaucoup	Non
36,15	61,54	2,31

Q24.2 Avec vos voisins ?

Un peu	Beaucoup	Non
30,00	23,08	46,92

Q24.3 Avec les habitants du quartier ?

Un peu	Beaucoup	Non
54,62	28,46	16,92

Q24.4 Avec les usagers d'autres jardins ?

Un peu	Beaucoup	Non
38,46	6,92	54,62

Q26 Cela vous arrive-t-il d'entrer en conflits avec les autres jardiniers ?

Oui	Non
30,77	69,23

Q27 Si oui, pourquoi ? (choisir une proposition)

Pourcentages sur 40 individus

Obligation	Gestion	Territoire	Pouvoir	Autre	Non réponse
12,50	22,50	20,00	40,00	2,50	2,50

Q28 Cela vous arrive-t-il d'entrer en conflits avec les gens du voisinage ?

Oui	Non
13,08	86,92

Q29 Si oui, pourquoi ? (choisir une proposition)

Pourcentages établis sur 17 personnes

Ouverture /événements	Gestion	Territoire	Pouvoir	Autre
29,41	5,88	58,82	5,88	0,00

Q30 Comment définiriez-vous le statut du jardin ?

Public	Privé	Mixte
43,08	4,62	52,31

Sur une échelle de 1 à 6 (1=très mauvaises, 6=très bonnes)

Q31 Comment qualifieriez-vous vos relations avec le propriétaire du terrain ?

1	2	3	4	5	6	Ne sait pas
32,31	16,15	10,77	3,08	0,00	0,00	37,69

Q32 Comment qualifieriez-vous vos relations avec la Mairie d'arrondissement ?

1	2	3	4	5	6	Ne sait pas
36,15	24,62	12,31	1,54	0,00	0,00	25,38

Q33 Comment qualifieriez-vous vos relations avec la Cellule Main Verte ?

1	2	3	4	5	6	Ne sait pas
28,46	17,69	4,62	2,31	0,00	0,00	46,92

Q37 Avez-vous des craintes quant à la pérennité du jardin ?

Oui	Non
41,54	58,46

Q38 Seriez-vous prêts à vous mobiliser pour empêcher la disparition du jardin ?

Oui	Non	Peut-être
88,46	9,23	2,31

Q39 Souhaiteriez-vous en cas de disparition du jardin adhérer à un autre jardin ?
Pourcentages sur 99 individus (modalités oui et peut-être)

Oui	Non	Peut-être
56,15	23,85	20,00

Q40.1 Adhéreriez-vous à un jardin de remplacement proposé ?
Pourcentages sur 99 individus (modalités oui et peut-être)

Oui	Non	Peut-être
44,44	4,04	51,52

Q40.2 Adhéreriez-vous à un jardin existant ?
Pourcentages sur 99 individus (modalités oui et peut-être)

Oui	Non	Peut-être
46,46	8,08	34,62

Q43 Souhaiteriez-vous êtes consultés concernant la reconversion du terrain ?

Oui	Non
89,23	10,77

Q44 Sexe

Masculin	Féminin
29,23	70,77

Q45 Âge

0-19	20-39	40-59	60-74	75 et plus	Non réponse
0,00	16,15	57,69	22,31	3,08	0,77

Q46 CSP

Artisan/ commerçant	Cadre, PIS	PI	Employé	Ouvrier	Retraité	Sans prof	Etudiant
7,69	25,38	14,62	21,54	1,54	21,54	5,38	2,31

Q47 Revenu mensuel du foyer en euros (aides comprises)

1300	1300-2500	2500-4000	4000-7000	7000 et plus	Non réponse
12,31	40,77	26,15	13,85	3,85	3,08

Q48 Situation familiale

Couple	Célibataire	Famille monoparentale
50,77	38,46	10,77

Q54 Statut d'occupation du logement

Propriétaire	Locataire	Hébergement gratuit
51,54	44,62	3,85

Annexe 3 a Grille d'entretien institutionnels

Institutionnels (acteurs politiques, associatifs préexistants et partenaires, propriétaires)

Présentation de la recherche
Pourquoi vous ?.....

*Lieu, date et heur*e : ……..
Nom et caractéristiques/ fonctions de l'enquêté…….....
……...
Durée de l'entretien : ……/……..

Consigne :
J'aimerais que vous me parliez de votre rôle/relation concernant le/les jardins (partagés)
*Historique, politique, titre individuel/collectif
*Pourquoi, comment, quelles conséquences pour l'association, municipalité, institutions, société ?

Vie du jardin :C*omment ça se passe avec l'ensemble des acteurs du jardin?*
*Relations avec jardiniers
*Relations avec acteurs gravitant autour du jardin (politiques, associations)

Qu'est-ce que ça apporte (pour vous/ à la ville) le/les jardins ? BUTS
*Implication associative, nature en ville, festivités, espaces publics ouverts
*Qu'est-ce qui est le plus important selon vous ?

Que pensez-vous du fait qu'on transforme des friches/des espaces sous utilisés en jardin ? (valorisation/appropriation)
*Données ?
*Pourquoi la valorisation en jardins l'emporte-t-elle aujourd'hui sur d'autres affectations/usages ? (concurrences)
*Comment se structurent les relations foncières ? Comment se passent les négociations avec les propriétaires

Impacts : *Qu'est-ce que ça a changé le/les jardins ?*
*Impacts positifs/négatifs sur vous, territoires proches, vie de quartier (évolutions, changements), ville (nouvelle ville ?-ville durable)

Durabilité des jardins : *Est-ce que vous pensez que les jardins vont continuer à se développer ?/autre projets ?*
*Concurrences, pérennité, mutabilité. Cas des jardins temporaires.

Annexe 3 b Grille d'entretien usagers

Usagers des vacants jardinés (adhérents, occupants)

Présentation de la recherche
Pourquoi vous ?.....

Lieu, date et heure : ……..
Nom et caractéristiques/ fonctions de l'enquêté…….....
……...
Durée de l'entretien : ……/……..

Consigne :
J'aimerais que vous me parliez de votre arrivée/relation au jardin
*Comment vous y êtes arrivés, pourquoi ?
*Influence de la trajectoire personnelle et conséquence sur la vie personnelle

Vie du jardin : *Comment ça se passe ?*
*Organisation, gestion, pratiques (activités, sociabilités, motivations, statut espace) discours
*Relations avec acteurs gravitant autour du jardin (politiques, associations)

Qu'est-ce que ça apporte pour vous/ à la ville le jardin ? BUTS
*Implication associative, nature en ville, festivités, espaces publics ouverts
*Qu'est-ce qui est le plus important selon vous ?

Que pensez-vous du fait qu'on transforme des friches/espaces sous utilisés en jardin ? (valorisation/appropriation)
*Est-ce important, le plus important? Pourquoi ?
*Pourquoi la valorisation en jardins l'emporte-t-elle aujourd'hui sur d'autres affectations/usages ? (concurrences)

Impacts : *Qu'est-ce que ça a changé le jardin ?*
*Impacts positifs/négatifs sur vous, territoires proches, vie de quartier (évolutions, changements), ville (nouvelle ville ?-ville durable)

Durabilité des jardins : *Est-ce que vous pensez que les jardins vont continuer à se développer ?*
*Concurrences, pérennité, mutabilité. Cas des jardins temporaires.

Annexe 4 Questionnaire collégiens

Questionnaire administrés à des collégiens de l'établissement Maurice Thorez de Stains (trois classes de 5ème et une classe de 4ème) par leur professeure d'histoire-géographie Clémence Jamault le 13 mars et le 15 mars 2012.

« QUESTIONNAIRE : est-ce que je connais mon espace proche ? »

Répond aux questions ci-dessous en t'appliquant mais en utilisant seulement tes propres connaissances (pas le cours !). En répondant, tu participes à un travail de recherche !

1/ Comment appelles-tu l'espace entre St Denis Université et le Clos St Lazare (c'est dans cette zone que va être construit le nouveau collège) ?

2/ Essaie de le décrire (dire ce qu'on y trouve)

3/ L'as-tu toujours connu comme ça ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

4/ Si tu as répondu non à la question 2, peux-tu dire ce qu'il y avait avant là-bas ?

5/ Tu vas par là-bas :

☐ JAMAIS ☐ RAREMENT ☐ PARFOIS ☐ SOUVENT

☐ TRES SOUVENT

6/ Si tu y vas, qu'est ce tu vas y faire ?

7/ Si tu n'y vas pas, expliques pourquoi

8/ Connais-tu des gens (dans ta famille, tes amis) qui vont là-bas ? Pour y faire quoi ?

9/ Selon toi, que va devenir cet endroit dans les années à venir ?

10/ Imagine que tu puisses en faire ce que tu veux, que ferais-tu ?

Merci d'avoir participé en répondant à ces questions !

Annexe 5 Tableau des entretiens

Type d'acteur	Statut et *précisions entretien*	Nom ou jardin	Fonction occupée lors de l'entretien	Date
Institutionnel Public Politique	Élue *En présence de :*	Fabienne Giboudeaux Nathalie Daclon	Adjointe au maire de Paris chargée des espaces verts Membre du cabinet de Fabienne Giboudeaux	19/04/2012
	Élu	Pascal Julien	Adjoint au maire du 18ème arrondissement, chargé des espaces verts et de l'environnement	17/04/2012
	Élue	Célia Blauel	Conseillère déléguée à la mairie du 14ème arrondissement, chargée de la collecte sélective et des jardins partagés	14/06/2012
	Élue	Florence de Massol	Adjointe au maire du 20ème arrondissement, chargée de l'environnement, du développement durable, des espaces verts et du plan climat	7/09/2012
	Élu	Christophe Najdovski	Conseiller délégué à la mairie du 12ème arrondissement, chargé des jardins partagés	21/09/2012
	Élu	Jean-Claude Bouvrande	Premier adjoint à la maire de Saâcy-sur-Marne, délégué aux services techniques, à la culture, aux associations, à l'environnement et aux transports	13/05/2013
	Administratif *Entretien non enregistré* *En présence de :*	Anne Bain Pierre Souvent	Responsable de la sous-direction de l'action foncière de la Mairie de Paris (DU, Paris) Chef du service d'études de prospection, adjoint d'Anne Bain	19/04/2012
	Administratif	Cédissia de Chastenet	Référente développement durable de la sous-direction des études et des règlements d'urbanisme (DU, Paris)	8/11/2012
	Administratif	Philippe Jacob	Responsable de l'observatoire parisien de la biodiversité, Agence d'écologie urbaine (DEVE, Paris)	30/04/2012
	Administratif *Entretien non enregistré*	Karina Prévost	Responsable du programme Main Verte, Agence de l'écologie urbaine (DEVE, Paris)	22/05/2012
	Administratif	Céline Philbert	Animatrice du réseau Main Verte, Agence de l'écologie urbaine (DEVE, Paris)	11/05/2012
	Administratif	Laetitia Libouton	Chargée de projet développement durable et de l'aménagement paysager, chargée du dossier Gentil'jardin (Direction de l'Environnement, Gentilly)	19/07/2012
	Administratif	Pierre-Luc Vacher	Chargé de mission environnement et biodiversité, (Direction Environnement et Développement Durable, Montreuil)	26/07/2012

Type d'acteur	**Statut et *précisions entretien***	**Nom ou jardin**	**Fonction occupée lors de l'entretien**	**Date**
	Administratif	Christiane Blancot	Responsable du pôle Evolutions urbaines, (APUR, Paris)	6/08/2012
	Conseillère politique (2001-2008)	Alice Le Roy	Membre du cabinet d'Yves Contassot (fonction occupée entre 2001-2008)	25/05/2013
	Salarié municipal *Entretien téléphonique*	Joël Humbert	Employé de la mairie de Sevran, chargé des jardins partagés	8/06/2012
Institutionnel Public Associatif	Salariée d'association	Ecobox	Salariée de l'association Ecobox (18ème)	6 /04/2012
	Salariée d'association	Jardin des petits passages	Salariée de l'association J2P (Jardin des petits passages, 19ème)	25/04/2012
	Salarié d'association *Entretien téléphonique*	Yvan Detraz	Membre fondateur et permanent de l'association « Bruit du frigo » (mise en place du Jardin le clos Garcia, 20ème)	27/07/2012
	Salariée d'association	La Serre aux légumes	Salariée de l'association Connaître et Protéger la nature (investie dans La Serre aux légumes, 19ème)	31/07/2012
	Salariée d'association	Laurence Baudelet	Membre fondateur et permanent de l'association « Graine de jardins », correspondant Île-de-France du Jardin dans Tous Ses Etats	9/05/2012
	Salarié d'association *Entretien téléphonique*	Jean-Baptiste Eyraud	Membre fondateur et porte-parole de l'association Droit Au Logement	21/05/2012
	Associatif bénévole	Jardin de la Butte Bergeyre	Président de l'association « Les habitants de la Butte Bergeyre » préexistante au vacant jardiné	1/05/2012
	Associatif bénévole	Jean-Paul Potonet	Membre fondateur du collectif Jardizneuf (coordination des jardins partagés du 19ème arrondissement)	9/04/2012
Institutionnel Privé Salarié	Salarié d'AAA (plate-forme de recherche collaborative)	Constantin Petcou	Membre fondateur et permanent de l' « Atelier d'Architecture Autogérée » (mise en place d'Ecobox et du 56 Saint-Blaise, 18ème-20ème)	16/05/2012
	Salariée (infirmière) Animatrice d'ateliers	Jardin partagé des jeunes pouces	Responsable du CATTP République, Hôpitaux de Saint-Maurice, animatrice d'un atelier jardinage (Jardin partagé des jeunes pouces)	21/04/2012
Institutionnel EPIC (mixte) Propriétaire	Réseau ferré de France (RFF) *En présence de :*	Joanne Forêt Caroline Rostang	Chargée de mission environnement et Développement durable, RFF Chargée de mission patrimoine et conventions, RFF	25/06/2012
	Paris-Habitat	Adèle Dubrulle	Déléguée au développement durable, Paris-Habitat	12/06/2012

Type d'acteur	**Statut et *précisions entretien***	**Nom ou jardin**	**Fonction occupée lors de l'entretien**	**Date**
Usagers	*Paris*	Leroy Sème	Adhérente	10/04/2012
		Jardin partagé des jeunes pouces	Président de l'association	11/04/2012
		CPCU	Ancienne adhérente	13/04/2012
		La Goutte verte	Président de l'association	15/04/2012
		La Framboisine	Adhérente	26/04/2012
		CPCU / P'tit bol d'air	Ancienne adhérente CPCU, adhérente PBA 1	2/05/2012
		Le Potager des oiseaux	Adhérente	11/06/2012
	Le Pré-Saint-Gervais Entretien non enregistré	Le Pouce vert	Adhérent	15/06/2011
	Montreuil Entretien non enregistré	Le Jardin du sens de l'humus	Adhérente	26/04/2012
	Aubervilliers Entretien non enregistré	Les Petits prés verts	Adhérent	29/04/2012
	Saâcy-sur-Marne Entretien non enregistré	Jardin partagé de Saâcy	Président de l'association	3/05/2012
	Gentilly Entretien non enregistré	Gentil'jardin	Trésorier de l'association	12/05/2012
	Bagnolet Entretien non enregistré	La Plage arrière	Adhérent	13/05/2012
	Fontenay-sous-Bois Entretien non enregistré	Le Râteau - lavoir	Adhérent	27/05/2012
Usagers	*Aubervilliers Entretien non enregistré*	Une Oasis dans la ville	Présidente de l'association	9/06/2012
Vacants jardinés sauvages				
Institutionnel Public Politique	*Élu*	Francis Morin	Adjoint au maire de Stains, chargé du développement durable	8/08/2012
Usagers	*Stains Entretien réalisé à trois (Maroussia Ferry, Sébastien Despres)*	Jardin sauvage de Stains	Participant	10/11/2010
	Paris Entretien non enregistré	Jardin PC 19	Participant	5/05/2012
	Vitry-sur-Seine Entretien non enregistré	Le Jardin sauvage de Vitry	Participante	14/05/2012

NB : CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

Tableau récapitulatif

Tableau des entretiens en fonction du type d'acteurs, du type de vacant jardiné et des territoires étudiés

		Territoire étudié	Vacant jardiné institutionnalisé	Vacant jardiné sauvage	Total
Type d'acteur	Institutionnel	Paris	23		23
		Autres communes franciliennes (77, 93, 94)	5	1	6
	Usager	Paris	7		7
		Autres communes franciliennes (77, 93, 94)	8	3	11
Total			43	4	47

Annexe 6 Principaux résultats des analyses lexicales

Tableaux récapitulatifs des analyses lexicales réalisées avec Lexico 3

Chapitre IV « Participation »

Territoire étudié	Terme « participation » (employé au moins une fois au cours de l'entretien)	Type d'acteur
Paris	**5**/23	Institutionnel **7 entretiens** /28
Autres communes franciliennes (77, 93, 94)	**2**/5	
Paris	**3**/7	Usager **3 entretiens** /15
Autres communes franciliennes (77, 93, 94)	**0**/8	
	10	**10**

L'analyse lexicale recense au même titre participation et participatif/participative.

Chapitre V « Nature », « environnement », « biodiversité »

-Nature : 110 occurrences sur 43 entretiens dont 35 sont associées aux termes « ville » ou « urbaine »

-Environnement : 83 occurrences sur 43 entretiens

Type d'acteur	Occurrences du terme « environnement »	Dont occurrence du terme « éducation à l'environnement »	Dont occurrence du terme « sensibilisation à l'environnement »
Institutionnel 28 entretiens	**67**	**8**	**2**
Usager 15 entretiens	**14**	2	0
	81	10	2

-Biodiversité : 136 occurrences sur 43 entretiens

Occurrences du terme « biodiversité »	Territoire étudié	Occurrences par territoire étudié	Occurrences par catégorie d'acteurs institutionnels
Institutionnel **126** 28 entretiens	Paris	**109 (dont 22 Plan biodiversité)** 23 entretiens	**Administratifs : 82** **Élus : 31** Associatifs : 11 Propriétaires (RFF, Paris Habitat) : 2
	Autres communes franciliennes (77, 93, 94)	**17 occurrences** 5 entretiens	

Chapitre VI « Social », « rencontre », « convivialité », « interculturel », « intergénérationnel »
-Social : prononcé au moins une fois au cours de 25 entretiens sur 43 (53 occurrences dont 24 « lien social »)
-Rencontre : prononcé au moins une fois au cours de 14 entretiens sur 43

-Convivialité, intergénérationnel, interculturel

Type d'acteur	Occurrences du terme		
	« convivialité »	« intergénérationnel »	« interculturel »
Administratifs	1	**3**	0
Élus	1	0	0
Associatifs	**3**	2	**1**
Propriétaires	0	1	0
Usagers	**2**	**0**	**0**
	7	**6**	**1**

Annexe 7 Le manifeste des Espaces Collectifs et Partagés

Mais où est donc passé l'espace public parisien ? Marchandisé, standardisé, le béton et l'automobile y ont pris le pouvoir, au détriment de l'imagination, de la libre expression, des rencontres…. Quant à la nature, la voici souvent à peine tolérée, voire menacée de disparition à l'image des jardins partagés.
Avec moins d'1 m² d'espaces verts par habitant nous sommes très loin des 10 m² préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 1973 !
L'espace public, végétal ou minéral, devrait être un bien commun, il est devenu un lieu de passage et de consommation, exclusif et ségrégatif.

…vers des espaces ouverts aux citoyens, créés par et pour les citoyens
Face à ce constat, il nous faut multiplier les lieux ouverts à tous et créés par tous, organiser une réappropriation publique, collective et végétale des territoires.
.Ces lieux sont à inventer, à rêver… C'est à chaque quartier, selon ses propres dynamiques, de le(s) constituer et d'expérimenter ses espaces de liberté.
Les friches végétales sont incontournables et permettent le "vide" propice à l'imaginaire…Elles constituent par ailleurs un des rares lieux où la nature et la biodiversité trouvent toute leur place, sous différentes formes : potagère, fruitière, sauvage, champêtre, organisée, jardinée en ville… .

…sur le 18ème arrondissement
La petite part de rêve qui subsistait dans le 18eme arrondissement sera bientôt enterrée. Aujourd'hui, la plupart de nos initiatives se heurtent au bétonnage de la ville: le jardin d'Alice, le Bois Dormoy, Baudélire, la Goutte Verte, Ecobox, Arrière Cours 93… Les jardins partagés de nos quartiers disparaissent, laissés pour compte d'une politique dont les citoyens sont le plus souvent tenus à l'écart.
Les rares moments de co-élaboration entre élus et citoyens cèdent le plus souvent la place à de pâles concertations publiques où tout semble joué d'avance.

Lieux générateurs d'utopies concrètes, les jardins partagés offrent pourtant un nouveau regard sur la ville dont on devrait plus largement s'inspirer, mélangeant les espèces, les êtres vivants, intensifiant les échanges et les interactions, recréant des écosystèmes naturels, culturels et sociaux que Paris a lentement mais sûrement aboli.
Il est urgent de pérenniser les friches mais aussi d'investir radicalement toitures, bordures de trottoirs, pied d'arbres, cour d'immeubles, de nous battre pour la mise à disposition systématique de terrains équivalents pour chaque jardin ou espace naturel supprimé.

Ensemble, essaimons ces îlots de fraîcheur, ces lieux d'éducation à l'environnement, ces espaces de lien social où les citoyens sont actifs et créatifs, ces lieux d'apprentissage du jardinage, de partage des savoirs, de production alimentaire, ces espaces de gratuité et de biodiversité !
Investissons ces espaces, végétalisons, cultivons, habitons, occupons, jouons avec ce que la ville nous offre.
Reconquérir ou préserver, faisons mouvement pour résister, expérimenter et créer !

Source : http://quartiersentransition.wordpress.com/2013/10/10/face-au-beton-et-au-bitume-le-manifeste-des-espaces-collectifs-et-partages-du-18eme/ (consulté le 24 octobre 2012).

Annexe 8 Principaux résultats de l'étude sur la biodiversité

Tableau récapitulatif de l'étude sur la biodiversité végétale (espèces sauvages)

Code	Nombre de quadrats	Richesse	Diversité	ENTO	IND	RAR	SSI
JG01	50	38	0,877	0,553	0,605	0,642	1,609
JG02	15	31	0,897	0,645	0,710	0,709	1,551
JG04	25	41	0,908	0,622	0,811	0,737	1,428
JG05	35	51	0,893	0,596	0,851	0,751	1,487
JG06	15	29	0,920	0,586	0,759	0,744	1,504
JG07	20	31	0,914	0,613	0,710	0,718	1,393
JG08	25	41	0,914	0,659	0,732	0,642	1,529
JG09	15	22	0,897	0,762	0,714	0,676	1,457
JG11	15	28	0,890	0,704	0,704	0,639	1,446
JG13	35	42	0,893	0,575	0,750	0,790	1,497
MOY	**25**	**35,4**	**0,900**	**0,632**	**0,735**	**0,705**	**1,490**
JP01	10	14	0,864	0,571	0,786	0,772	1,533
JP02	5	5	0,360	0,600	0,800	0,622	1,366
JP03	5	7	0,551	0,714	0,571	0,681	1,774
JP04	5	6	0,361	0,333	0,833	0,785	1,346
JP05	5	5	0,480	0,400	0,800	0,863	1,577
JP06	15	15	0,802	0,533	0,733	0,771	1,448
JP07	5	8	0,906	0,500	0,625	0,768	1,525
JP08	5	4	0,736	0,750	0,750	0,680	1,582
JP09	5	0	-	-	-	-	-
JP10	5	4	0,708	0,500	0,750	0,780	1,397
MOY	**6,5**	**6,8**	**0,641**	**0,545**	**0,739**	**0,747**	**1,505**
PV1	-	16	-	0,688	0,813	0,784	1,608
PV2	-	42	-	0,524	0,762	0,696	1,580
PV4	-	33	-	0,532	0,688	0,737	1,564
PV5	-	24	-	0,458	0,625	0,696	1,613
PV7	-	37	-	0,622	0,730	0,698	1,636
PV8	-	28	-	0,482	0,741	0,653	1,574
PV9	-	31	-	0,400	0,700	0,644	1,567
PV10	-	31	-	0,484	0,677	0,705	1,561
PV11	-	58	-	0,569	0,724	0,697	1,643
PV12	-	29	-	0,552	0,759	0,747	1,566
MOY		**32,9**		**0,531**	**0,722**	**0,706**	**1,591**

JG : jardin partagé, **JP** : jardin privé, **PV** : passages végétalisés
MOY : Moyenne des indices par site.
Richesse : nombre d'espèces par site ; **Diversité** : moyenne des index de Simpson par réplica ; **ENTO** : proportion d'espèces entomogames ; **IND** : proportion d'espèces indigènes ; **RAR** : moyenne des indices de rareté à l'échelle du site ; **SSI** : moyenne des indices de spécialisation à l'échelle du site.
Source : Alexandre Peluffo, septembre 2011.

Annexe 9 a Nomenclature du MOS 2008 en 81 postes

Le tableau présente les postes de la nomenclature du MOS étudiés en donnant pour la majorité d'entre eux des précisions sur le contenu du poste.

Codes	Libellés	Définition
4	Terres labourées	Toutes formes de cultures annuelles, à l'exclusion des maraîchages et cultures florales.
7	Maraîchage, horticulture	Cultures intensives annuelles de plein air, cultures légumières de plein champ, les maraîchages sans serres, ni châssis, les cultures florales, etc…
16	Parcs ou jardins	Concerne les parcs et jardins (publics ou privés) dont la superficie est supérieure à environ 5000 m². Dans le cas d'une très grande propriété dont une partie est boisée, les diverses composantes sont dissociées (en bois, parc, eau, …).
18	Jardins de l'habitat individuel	Jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat individuel et d'une superficie inférieure à 5000 m² et supérieure à 1000 m² environ par parcelles.
20	Jardins de l'habitat continu bas	Jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat et d'une superficie inférieure à 5000 m² et supérieure à 1000 m² par parcelle. Les jardins potagers des châteaux et ceux des écoles sont à ce poste.
29	Terrains vacants en milieu urbain	Terrains vagues en milieu urbain, terrains libres, non bâtis
30	Habitat individuel	Lotissements et constructions individuelles. Si la parcelle a plus de 1000 m² ne prendre en compte que les bâtiments plus une bande de 10 m et rattacher si possible à la voirie.
33	Habitat continu bas	R+1 à R+3. Les zones concernées sont surtout linéaires, en bordure de voirie dans les faubourgs et les centres anciens et dans les nouveaux quartiers "maisons de ville". Les châteaux (sauf ceux ouverts au public).
34	Habitat collectif continu haut	R+4 à R+7. Il s'agit de centres urbains (immeubles haussmanniens ou ceux en brique de l'immédiat après-guerre), s'il y a des jardins dans ces zones, ils sont traités en espaces verts.
35	Habitat collectif discontinu	R+4 à R+12 et plus. Ensembles relativement récents. Toute la zone concernée par l'emprise de ce type d'habitat est cernée. Sont indiqués à l'intérieur, les parkings, les espaces verts, commerces, aires de jeux faisant partie intégrante de l'ensemble et repérés en tant que tels.
44	Activités en tissu urbain mixte	Activités à caractère industriel (en locaux d'activités, laboratoires, entrepôts, ateliers, etc.) dispersées dans des zones d'habitat, formant ainsi un tissu mixte, mais qui sont individualisées par rapport à l'habitat. Se trouvent classés dans ce poste les activités de production animale: chenils, haras, installations avicoles, etc.

Codes	Libellés	Définition
48	Entrepôts logistiques	Entrepôts logistiques de plus de 10 000 m²
53	Bureaux	Les bureaux de plus de 5000 m².
59	Enseignement de premier degré	Écoles maternelles, primaires du secteur public ou privé.
72	Marchés permanents	
73	Lieux de culte	
74	Autres équipements de proximité	Crèches, locaux municipaux annexes, centres d'action sociale, locaux d'activité socio-éducative, MJC, conservatoire, écoles d'art, les bibliothèques municipales, bâtiments d'activité de loisirs, bureaux de poste, centre de tri PTT, autres équipements locaux.
75	Emprises de transport ferré	Faisceaux de triage, les gares, les installations d'entretien du matériel, voies ferrées y compris les remblais et déblais.
76	Voies de plus de 25 m d'emprise	Voies d'une largeur > 25 m d'immeuble à immeuble, y compris les bretelles d'accès, les talus de remblais et déblais, les échangeurs en entier.
77	Parkings de surface	Tous les parkings de surface, avec une emprise propre, à l'exclusion des parcs souterrains. Ce poste comprend les parkings associés aux équipements et à l'habitat.
81	Chantiers	Il s'agit de tous les chantiers de construction et de démolition.

Source : IAU Île-de-France, MOS 2008.

Annexe 9 b Correspondance de la nomenclature du MOS 2008 (81 – 47 postes)

Ce tableau présente la correspondance de la nomenclature MOS entre la légende à 81 postes et la légende à 47 postes.

MOS : LEGENDE A 47 POSTES		**MOS : LEGENDE A 81 POSTES**	
codes	**libellés**	**codes**	**libellés**
14	Parcs ou jardins	**16**	Parcs ou jardins
16	Jardins de l'habitat	**18**	Jardins de l'habitat individuel
		19	Jardins de l'habitat rural
		20	Jardins de l'habitat continu bas
21	Terrains vacants	**29**	Terrains vacants en milieu urbain
22	Habitat individuel	**30**	Habitat individuel
25	Habitat continu bas	**33**	Habitat continu bas
26	Habitat collectif continu haut	**34**	Habitat collectif continu haut
27	Habitat collectif discontinu	**35**	Habitat collectif discontinu
30	Zones ou espaces affectés aux activités	**44**	Activités en tissu urbain mixte
		45	Grandes emprises industrielles
		46	Zones d'activités économiques
		47	Entreposage à l'air libre
35	Equipements d'enseignement	**59**	Enseignement de premier degré
		60	Enseignement secondaire
		61	Enseignement supérieur
		62	Enseignement autre
41	Autres équipements accueillant du public	**71**	Mairies
		72	Marchés permanents
		73	Lieux de culte
		74	Autres équipements de proximité
42	Emprises de transport ferré	**75**	Emprises de transport ferré
43	Emprises routières	**76**	Voies de plus de 25 m d'emprise
44	Parcs de stationnement	**77**	Parkings de surface
		78	Parkings en étages
47	Chantiers	**81**	Chantiers

Source : IAU Île-de-France, MOS 2008.

Annexe 9 c Correspondance de la nomenclature du MOS 2008 (47 – 24 postes)

Ce tableau présente la correspondance de la nomenclature MOS entre la légende à 47 postes et la légende à 24 postes.

MOS : LEGENDE A 24 POSTES		**MOS : LEGENDE A 47 POSTES**	
codes	**libellés**	**codes**	**libellés**
6	Parcs ou jardins	**14**	Parcs ou jardins
		15	Jardins familiaux
		16	Jardins de l'habitat
9	Terrains vacants	**21**	Terrains vacants
10	Habitat individuel	**22**	Habitat individuel
		23	Ensembles d'habitat individuel identique
		24	Habitat rural
11	Habitat collectif	**25**	Habitat continu bas
		26	Habitat collectif continu haut
		27	Habitat collectif discontinu
13	Activités économiques et industrielles	**29**	Equipements pour eau, assainissement, énergie
		30	Zones ou espaces affectés aux activités
18	Equipements d'enseignement	**35**	Equipements d'enseignement
22	Autres équipements	**40**	Administrations, organismes officiels
		41	Autres équipements accueillant du public
23	Transports	**42**	Emprises de transport ferré
		43	Emprises routières
		44	Parcs de stationnement
		45	Gares routières, dépôts
		46	Installations aéroportuaires
24	Chantiers	**47**	Chantiers

Source : IAU Île-de-France, MOS 2008.

Bibliographie

- **Références générales (ouvrages et articles)**

Aggeri Gaëlle et Donnadieu Pierre, 2000, « La gestion différenciée des parcs publics, une nouvelle orientation des politiques des villes européennes », *Actes du séminaire*, ENSP, Versailles, p. 43-52.

Agustina Imas and Beilin Ruth, 2012, « Community Gardens: Space for Interactions and Adaptations », *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, vol. 36, p. 439-448.

Ahamada Ibrahim, Flachaire Emmanuel et Lubat Marion, 2007, « Prix des logements et autocorrélation spatiale : une approche semi-paramétrique », *Economie publique*, vol. 1, n°20, p. 131-145.

Ahern Jack, 1995, « Greenways as a planning strategy », *Landscape and Urban Planning*, vol. 33, n° 1–3, p. 131-155.

Allen Barbara, Guérin-Pace France, Humain-Lamoure Anne-Lise, Lehman-Frisch Sonia, *et al.*, 2007,« Le quartier, un lieu investi. Introduction », *Le quartier*, Paris, la Découverte, p. 101-104.

Anderson L. M. and Cordell H. K., 1988, « Influence of trees on residential property values in Athens, Georgia (U.S.A.): A survey based on actual sales prices », *Landscape and Urban Planning*, vol. 15, n°1–2, p. 153-164.

Andres Lauren, 2011, « Les usages temporaires des friches urbaines, enjeux pour l'aménagement », *Métropolitiques*. Adresse : http://www.metropolitiques.eu/Les-usages-temporaires-des-friches.html.

Andres Lauren, 2006, « Temps de veille de la friche urbaine et diversité des processus d'appropriation : la Belle de Mai (Marseille) et le Flon (Lausanne) », *Géocarrefour*, vol. 81, n°2, p. 159-166.

Angold P G *et al.*, 2006, « Biodiversity in urban habitat patches », *The Science of the total environment*, vol. 360, n°1-3, p. 196-204.

Ansart Cédric et Boutefeu Emmanuel, 2013, « Sous le pavé, les fleurs - Métropolitiques », Adresse : http://www.metropolitiques.eu/Sous-le-pave-les-fleurs.html.

Appleyard Donald, 1981, *Livable streets*, Berkeley, University of California Press.

Arnould Paul, Le Lay Yves-François, Dodane Clément et Méliani Inès, 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Géographie, Economie, Société*, n°13, p. 45-68.

Arnould Paul, 2012, « Un jardin dans la ville - Quelle biodiversité urbaine pour demain ? », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, n°12, p. 18-29.

Arnould Paul et Glon Eric, 2005, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Publications de la Sorbonne. Paris.

Arnstein Sherry R., 1969, « A Ladder Of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n°4, p. 216-224.

Arrif Teddy, Blanc Nathalie et Clergeau Philippe, 2011, « Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie », *Cybergeo : European Journal of Geography*. Adresse : http://cybergeo.revues.org/24862.

Asher François, 1998, « La fin des quartiers », *L'urbain dans tous ses états : faire, vivre et dire la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 183-201.

Atkinson Rob, 1998, « Les aléas de la participation des habitants à la gouvernance urbaine en Europe », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. , n°80-81, p. 75-83.

Atkinson Rowland, 2003, « Domestication by Cappuccino or a Revenge on Urban Space? Control and Empowerment in the Management of Public Spaces », *Urban Studies*, vol. 40, n 9, p. 1829-1843.

Audoin Jean, 2008, *Paris, Zac de la Réunion*, Paris, L'Agence Innovapresse.

Augé Marc, 1992, *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Éd. du Seuil.

Augustin Jean-Pierre, 2008, « Installations olympiques, régénération urbaine et tourisme », *Téoros*, vol. 27, n°2, p. 31-35.

Authier Jean-Yves, 2006, *Habitat et vie urbaine. L'évolution des rapports de proximité*, Lyon, PUCA.

Authier Jean-Yves, 2008, « Les citadins et leur quartier. Enquêtes auprès d'habitants de quartiers anciens centraux en France », *L'Année sociologique*, vol. 58, n 1, p. 21-46.

Authier Jean-Yves, Grafmeyer Yves et Lévy Jacques, 2005, *La construction sociale des rapports résidentiels : expériences, configurations et contextes*, Lyon, GRS.

Baccaïni Brigitte, 2002, « Navettes domicile-travail et comportements résidentiels dans l'espace francilien », *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en question*, Paris, p. 121-140.

Bacqué Marie-Hélène et Gauthier Mario, 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations*, vol. 1, n 1, p. 36-66.

Banzo Mayté, 2009, *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, HDR, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.

Barbault Robert, 1997, *Biodiversité : introduction à la biologie de la conservation*, Paris, Hachette.

Barbault Robert, 2008, *Écologie générale : structure et fonctionnement de la biosphère*, 6ème éd. Paris, Dunod.

Barles Sabine, 1999, *La ville délétère : médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIIIe-XIXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon.

Barles Sabine, 2002, « Le métabolisme urbain et la question écologique », *Les Annales de la recherche urbaine*, n 92, p. 143-149.

Barrué-Pastor Monique et Muxart Tatiana, 2013, « Le géosystème : nature "naturelle" ou nature "anthropisée" ? », *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*, Sociologie, Paris, CNRS Éditions, p. 259-266.

Baty-Tornikian Ginette, 2001, *Cités-jardins. Genèse et actualité d'une utopie*, Paris, Éd. Recherches IPRAUS.

Baudelet Laurence, 2005, « Les jardins partagés : un nouvel espace public ? », *Urbanisme*, n°343, p. 42-43.

Baudelet Laurence, Basset Frédérique et Le Roy Alice, 2008, *Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens, Terre vivante.

Baudin Gérard, 2001, « La mixité sociale : une utopie urbaine et urbanistique », *Les utopies de la ville*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 13-23.

Baudry Sandrine, 2010, *Cultiver son jardin, s'inscrire dans la ville : approche anthropologique des community gardens de New York City*, Thèse de doctorat, Université Paris Diderot Paris VII.

Beckouche Pierre, DATAR et Région Île-de-France, 1999, *Pour une métropolisation raisonnée : diagnostic socio-économique de l'Île-de-France et du Bassin parisien synthèse des travaux*, Paris, la Documentation française.

Benko Georges et Lipietz Alain, 2002, « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Recherches, Paris, Éd. la Découverte, p. 293-303.

Berdoulay Vincent et Soubeyran Olivier, 2002, *L'écologie urbaine et l'urbanisme : aux fondements des enjeux actuels*, Paris, Éd. la Découverte.

Berger Martine, 2004, *Les périurbains de Paris : de la ville dense à la métropole éclatée*, Paris, CNRS.

Bertoncello Brigitte, 2005, « La friche de la Belle de Mai à Marseille : une vitrine dans un quartier populaire », *Patrimoine de l'industrie*, n°2, p. 59-68.

Bertrand Claude et Bertrand Georges, 2002, *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Éd. Arguments.

Bertrand Georges, 1968, « Paysages et géographie physique globale », *RGPSO*, n 3, p. 249-272.

Bethemont Jacques et Mercier Guy, 1998, *La ville en quête de nature*, Sillery, Septentrion.

Beuret Jean-Eudes, 2006, *L'évaluation des processus de concertation: RELIEF, une démarche, des outils*, Paris, La Documentation française.

Beuret Jean-Eudes et Cadoret Anne, 2010, *Gérer ensemble les territoires : vers une démocratie coopérative*, Paris, C.-L. Mayer.

Billaud Jean-Paul, 2009, « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation », *Etudes rurales*, vol. 183, n 1, p. 113-128.

Blanc Nathalie, 1998, « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature », *L'espace géographique*, n 4, p. 289-299.

Blanc Nathalie et Mathieu Nicole, 1996, « Repenser l'effacement de la nature dans la ville », *Le courrier du CNRS*, n 82, p. 105-107.

Blanc Patrick et Lalot Véronique, 2011, *Le mur végétal : de la nature à la ville*, 2ème éd. Neuilly-sur-Seine, M. Lafon.

Blondiaux Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Paris, la République des idées Seuil.

Blondiaux Loïc et Fourniau Jean-Michel, 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, vol. 1, n 1, p. 8-35.

Blum Emmanuel et Soulard Florian, 2011, *Résidences secondaires : progression en France, diminution en Île-de-France*, Rapport institutionnel, IAU Île-de-France.

Bonnieux François et Desaigues Brigitte, 1998, *Économie et politiques de l'environnement*, Paris, Dalloz.

Bonnin Philippe et Clavel Maïté, 2010, « Introduction. Quand la nature s'urbanise », *Ethnologie française*, vol. 40, n 4, p. 581-587.

Bouillon Florence, 2011, *Le squat, problème social ou lieu d'émancipation ?*, Paris, Éd. Rue d'Ulm-Presses de l'École normale supérieure.

Boulianne Manon, 2001, « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public » ? », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, n 1, p. 63.

Boulianne Manon, 1998, *Le potentiel des jardins communautaires pour le développement des collectivités locales : éléments pour l'analyse de l'intervention au Mexique et au Québec*, Université du Québec à Hull, Chaire de recherche en développement communautaire.

Bourdeau-Lepage Lise et Vidal Roland, 2013, « Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? », *Le Déméter*, p. 195-210.

Bourdelais Patrice, 2001, *Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Belin.

Bourlon André-Marie, 2004, *Déplacement dans les villes européennes*, Paris, APUR.

Boutaud Benoît, 2009, « Quartier durable ou éco-quartier ? », *Cybergeo*. Adresse : http://cybergeo.revues.org/22583.

Bouvier-Daclon Nathalie et Sénécal Gilles, 2001, « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu », *Loisir et Société*, vol. 24, n 2, p. 507-531.

Boyer Robert et Saillard Yves, 2002, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, 2ème éd. Paris, Éd. la Découverte.

Braud Philippe, 2011, *Sociologie politique*, 10ème éd. Paris, LGDJ-Lextenso éd.

Brunel Sylvie, 2004, *Le développement durable*, Paris, Presses Universitaires de France.

Brunet Roger, Ferras Robert et Théry Hervé, 2005, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, 3ème éd. Montpellier, Paris, RECLUS La Documentation française.

Bruxelles-Capitale, 2005, *Bruxelles, 175 ans d'une capitale*, Liège, Mardaga.

Buijs Arjen E., Fischer Anke, Rink Dieter and Young Juliette C., 2008, « Looking beyond superficial knowledge gaps: Understanding public representations of biodiversity », *International Journal of Biodiversity Science, Ecosystems Services & Management*, vol. 4, n°2, p. 65-80.

Cabanes Robert, 1986, « Les associations créatrices de la localité », *L'esprit des lieux : localités et changement social en France*, Paris, Editions du CNRS, p. 209-231.

Cabedoce Béatrice et Pierson Philippe, 1996, *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : la Ligue française du coin de terre et du foyer*, Grane, Créaphis.

Cachin Sylvie, 2011, *Je jardine ma ville: échange avec Sylvie Ligny*, Paris, Rue de l'échiquier.

Callon Michel, Lascoumes Pierre et Barthe Yannick, 2001, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, Éd. du Seuil.

Capron Guénola et Haschar-Noé Nadine, 2007, *L'espace public urbain: de l'objet au processus de construction*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

Carrel Marion, 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS.

Cauchetier Bernard, 2003, *L'organisation des milieux naturels et le SDRIF*, IAURIF. Adresse : http://www.iau-idf.fr/detail/etude/lorganisation-des-milieux-naturels-et-le-sdrif.html.

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, 2009, *Composer avec la nature en ville*, 2ème éd. Lyon, CERTU.

Chadwick Edwin, 1833, *Report of the Select Comittee on Public Walks*, London, Endsburgh University Press.

Chadwick Edwin, 1840, *Report of the Select Committee on the Health of Towns*, London, Endsburgh University Press.

Chadwick Edwin, 1842, *Report on the Sanitary Condition of the Labouring Population*, London, Endsburgh University Press.

Chaline Claude, 1999, *La régénération urbaine*, Paris, Presses Universitaires de France.

Chamboredon Jean-Claude et Lemaire Madeleine, 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. 11, n°1, p. 3-33.

Charlot-Valdieu Catherine et Outrequin Philippe, 2011, *L'urbanisme durable: concevoir un écoquartier*, 2ème éd. Paris, Éd. « Le Moniteur ».

Charvolin Florian, 2003, *L'invention de l'environnement en France : chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, Éd. la Découverte.

Chasseriau Aude, 2004, « Au cœur du renouvellement urbain nantais : la Loire en projet », *Norois*, vol. 3, n 192, p. 71-84.

Choumert Johanna et Travers Muriel, 2010, « La capitalisation immobilière des espaces verts dans la ville d'Angers », *Revue économique*, vol. 61, n 5, p. 821-836.

Christophe Jean-Claude, 2008, *Les jardins familiaux*, Voiron, Territorial éd.

Clément Gilles, 1999, *Le jardin planétaire*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube.

Clément Gilles, 2004, *Manifeste du Tiers paysage*, Paris, Sujet-objet éd.

Clergeau Philippe, Hubert-Moy Laurence, Daniel Hervé et Butet Alain, 2003, « Le programme ECORURB : comprendre les effets de l'urbanisation sur la biodiversité locale et l'émergence

de risques biologiques », *Evaluation des risques environnementaux pour une gestion durable des espaces*, Gap, p. 141-147.

Clergeau Philippe, 2011, *Ville et biodiversité : les enseignements d'une recherche pluridisciplinaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Clergeau Phillipe, Mennechez Gwanaelle, Sauvage Andre and Lemoine Agnes, 2001,« Human perception and appreciation of birds: A motivation for wildlife conservation in urban environments of France », *Avian Ecology and Conservation in an Urbanizing World*, J.M. Marzluff, R. Bowman and R. Donnelly éd., Springer US, p. 69-88

Clerval Anne, 2008, *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne Paris I.

Clerval Anne et Fleury Antoine, 2009, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique*, n 8.

Collet Anaïs, 2008, « Les "gentrifieurs" du Bas-Montreuil : vie résidentielle et vie profesionnelle », *Espaces et sociétés*, n°132-133, p. 125-142.

Collin Michèle, 2001, « Nouvelles urbanité des friches », *Multitudes*, vol. 3, n°6, p. 148-155.

Collomb Philippe et Guérin-Pace France, 1998, *Les Français et l'environnement: l'enquête « Populations-Espaces de vie-Environnements »*, Paris, Presses Universitaires de France INED.

Coninck Frédéric de et Deroubaix José-Frédéric, 2008, *Ville éphémère-ville durable: multiplication des formes et des temps urbains, maîtrise des nuisances nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, École doctorale Ville et environnement éd. Paris, l'Oeil d'or.

Consales Jean-Noël, 2005, « Les jardins familiaux de Marseille, Gênes et Barcelone », *Rives méditerranéennes*, n°15.

Consales Jean-Noël, 2000, « Les jardins familiaux marseillais : laboratoires territoriaux d'une agriculture urbaine en Méditerranée », *Méditerranée*, vol. 95, n 3, p. 81-88.

Cormier Laure, Lajartre Arnaud Bernard De et Carcaud Nathalie, 2010, « La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites », *Cybergeo : European Journal of Geography*. Adresse : http://cybergeo.revues.org/23187.

Cornelis Johnny and Hermy Martin, 2004, « Biodiversity relationships in urban and suburban parks in Flanders », *Landscape and Urban Planning*, vol. 69, n 4, p. 385-401.

Coulangeon Philippe, 2005, *Sociologie des pratiques culturelles*, Paris, la Découverte.

Curdy Philippe, 2009, « La gestion des espaces verts dans la ville : entre densification urbaine et préservation de la (bio)diversité sociale et naturelle », *Urbia*, n 8, p. 61-80.

Dandoy-Marchal Danielle, Louchart Philippe, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France et Institut national de la statistique et des études économiques, 1991, *Atlas des Franciliens: recensement de la population de 1990, 01 : population et logements*, Paris, IAURIF INSEE, Direction régionale d'Ile-de-France.

Le Dantec Stéphanie, 2008, « Les jardins partagés : un espace de reconciliation ? », Mémoire de Master 1 géographie, Université du Maine

Darly Ségolène, Marty Pauline et Milian Johan, 2013, « La « nature en ville » à l'épreuve de la requalification des banlieues - Métropolitiques », Adresse : http://www.metropolitiques.eu/La-nature-en-ville-a-l-epreuve-de.html.

DATAR, 1991, *La réhabilitation des friches industrielles*, Paris, la Documentation française.

Dearborn Donald C. and Kark Salit, 2010, « Motivations for Conserving Urban Biodiversity », *Conservation Biology*, vol. 24, n 2, p. 432-440.

Debié Franck, 1992, *Jardins de capitales une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin*, Paris, CNRS éditions.

Demailly Kaduna-Eve, 2006, « Les jardins partagés du quartier Flandre-Villette dans le 19ème arrondissement de Paris. Des « territoires jardinés » au service de la politique environnementale de la municipalité et de la création de lien social », Mémoire de Master 1 géographie, Université Panthéon-Sorbonne Paris I

Demangeon Albert, 1943, *Problèmes de géographie humaine*, Paris, A. Colin.

Dembski Sebastian, 2013, « In Search of Symbolic Markers: Transforming the Urbanized Landscape of the Rotterdam Rijnmond », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 37, n 6, p. 2014-2034.

Deprez Sébastien, 2012, « Ce nom n'est inscrit nulle part. Réflexions sociologiques au coeur d'une fricghe de Seine-Saint-Denis », Mémoire de Master 1 sociologie, Université Vincennes Saint-Denis Paris VIII

DEPS, 2008, *Enquête Les pratiques culturelles des Français*, DEPS ministère de la Culture et de la Communication.

Desmazières Pascale, Gras Jean-Pierre et Kraft Anne, 2011, *Jardiniers du bitume*, Paris, les Xérographes.

Desponds Didier, 2013, « Contribution des démarches prospectives différenciées au renforcement des logiques ségrégatives. Exploration dans l'aire d'influence de la "ville nouvelle" de Cergy-Pontoise », *Espaces en transactions*, Géographie sociale, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 47-66.

Dictionnaire de la géographie, 2004, 8ème éd. Paris, Presses Universitaires de France.

Dobré Michelle, 1995, *L'opinion publique et l'environnement*, Orléans, Institut Français de l'Environnement.

Dorier-Apprill Elisabeth, 2001, *Vocabulaire de la ville. Notions et références*, Paris, Éd.du temps.

Drake Luke and Lawson Laura J., 2013, « Validating verdancy or vacancy? The relationship of community gardens and vacant lands in the U.S. », *Cities*, vol. 40, Part B, p.133-142.

Dubois Jean-Louis, Lange Jean-Jacques, Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France, 1987, *Une Priorité régionale, la ceinture verte de la métropole parisienne*, Paris, IAURIF, Agence des Espaces Verts.

Dubois-Maury Jocelyne, Lelévrier Christine et Schmit Bruno, 2003, *L'encadrement juridique des politiques du renouvellement urbain à Paris et en Île-de-France*, Rapport de recherche, Paris, C.R.E.T.E.I.L, Gridauh.

Dubost Françoise, 2005, « Des jardins partagés dans Paris », *Polia, revue de l'art des jardins*, n°4, p. 109-118.

Dubost Françoise, 1997, *Les jardins ordinaires*, Paris, Montréal, Éd. l'Harmattan.

Dubost Françoise, 2010, « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, vol. 40, n 4, p. 629-638.

Duchemin Eric, 2013, *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*, Montréal, Québec, VertigO.

Duchemin Eric, 2012, « Agriculture urbaine : quelle définition ? une actualisation nécessaire? », *AgriUrbain*. Adresse : http://agriurbain.hypotheses.org/2705.

Duchemin Eric, Wegmuller Fabien et Legault Anne-Marie, 2010, « Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n 2. Adresse : http://vertigo.revues.org/10436.

Dufour Alexandra, 2006, « Stage à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts. Vers une gestion des espaces verts plus attentive aux usages et aux pratiques », Mémoire de Master 2 urbanisme, IUP.

Dugeny François *et al.*, 2011, *Comment prendre en compte le fonctionnement des espaces ouverts ?*, Paris, IAU Île-de-France.

Dumazedier Joffre, 1962, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Éditions du Seuil.

Dumesnil France et Ouellet Claudie, 2002, « La réhabilitation des friches industrielles : un pas vers la ville viable? », *VertigO*, vol. 3, n° 2. Adresse : http://vertigo.revues.org/3812.

Dupré Lucie, 2005, « Des friches : le désordre social de la nature », *Terrain*, n 44, p. 125-136.

Durkheim Emile, 1895, *Les règles de la méthode sociologique*, 8ème éd. Paris, Presses Universitaires de France.

Duvigneaud Paul, 1974, *La Synthèse écologique: populations, communautés écosystèmes, biosphère, noosphère...*, Paris, Doin.

Eizenberg Efrat, 2012, « Actually Existing Commons: Three Moments of Space of Community Gardens in New York City », *Antipode*, vol. 44, n 3, p. 764-782.

Emelianoff Cyria, 2002, « La notion de ville durable dans le contexte européen : quelques éléments de cadrage », *Cahiers français*, n°306, p. 28-35.

Emelianoff Cyria, 1999, *La ville durable, un modèle émergent : géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk)*, Thèse de doctorat, Université d'Orléans.

Faguer Elisabeth, Lerolle Hervé et Vivien Jean-François, 2005, *Schémas directeurs et Ceinture verte d'Île-de-France*, Paris, IAURIF. Adresse : http://www.iau-idf.fr/detail/etude/schemas-directeurs-et-ceinture-verte-dile-de-france.html.

Fialaire Jacques, 2008, *Les stratégies du développement durable*, Paris, L'Harmattan.

Finer Samuel Edward, 1952, *The Life and times of Sir Edwin Chadwick*, London, Methuen.

Fleury Antoine, 2007, *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne Paris I.

Fortin Andrée, 1992, « Sociabilité, identités et vie associative », *Sociétés contemporaines*, vol. 11, n°1, p. 265-283.

Foucault Michel, 2004, « « Des espaces autres » », *Empan*, n 2, p. 12-19.

François Jean-Christophe, Mathian Hélène, Ribardière Antonine et Saint-Julien Thérèse, 2007, « Riches et pauvres en Île-de-France : formes et sens des voisinages », *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, p. 113-137.

French Shaun, Leyshon Andrew and Wainwright Thomas, 2011, « Financializing space, spacing financialization »,. *Progress in Human Geography*, vol. 35, n 6, p. 798-819.

Gardin Jean, 2006, « La friche de l'île de Chatou, ultime frontière de l'axe historique de Paris ?»,. *L'Espace géographique*, vol 35, n 2, p. 163-176.

Garnier Christian et Mirénowicz Philippe, 1984, « Manifeste pour l'écologie urbaine », *Métropolis*, n°64-65, p. 6-18.

Gaston Kevin J., Smith Richard M., Thompson Ken and Warren Philip H., 2005, « Urban domestic gardens (II): experimental tests of methods for increasing biodiversity », *Biodiversity & Conservation*, vol. 14, n°2, p. 395-413.

Gay Jean-Christophe, 2004, *Les discontinuités spatiales*, 2ème éd. Paris, Economica.

Genestier Philippe, 2006, « L'expression « lien social » : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique », *Espaces et sociétés*, vol. 126, n°3, p. 19-34.

Genestier Philippe, 2010, « La mixité : mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? », *Espaces et sociétés*, vol. n°140-141, n 1, p. 21-35.

George Pierre, 1973, *L'Environnement*, Paris, Presses Universitaires de France.

George Pierre et Verger Fernand, 1996, *Dictionnaire de la géographie*, 6ème éd. Paris, Presses Universitaires de France.

Ghorra-Gobin Cynthia, 1992, « Les fondements de la ville américaine », *Géographie et cultures*, n 1, p. 81-88.

Grafmeyer Yves et Joseph Isaac, 1979, *L'École de Chicago*, Paris, Éditions du Champ urbain.

Graham Steve and Marvin Simon, 2001, *Splintering Urbanism: Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*, London ; New York, Routledge.

Grémion Pierre, 1976, *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Éditions du Seuil.

Grésillon Boris, 2000, *Berlin, métropole culturelle : essai géographique*, Thèse de doctorat, École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud.

Grésillon Boris, 2008, « Ville et création artistique. Pour une autre approche de la géographie culturelle », *Annales de géographie*, n°660-661, p. 179-198.

Groth Jacqueline and Corijn Eric, 2005, « Reclaiming Urbanity: Indeterminate Spaces, Informal Actors and Urban Agenda Setting », *Urban Studies*, vol. 42, n 3, p. 503-526.

Grumbach Antoine, 1998, « Les Amandiers », *Paris Projet : aménagement, urbanisme, avenir. Quartiers anciens, approches nouvelles*, n°32-33, p. 163-173.

Guérin-Pace France, 2007, « Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire ? », *Recherches*, p. 151-162.

Guérois Marianne et Le Goix Renaud, 2011, « Prix et inégalités en ville, l'accentuation des clivages », *Atlas des villes durables en Europe*, Paris, Autrement, p. 26-27.

Habermas Jürgen, 1978, *L'Espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

Haeckel Ernst, 1866, *Generelle Morphologie der Organismen: allgemeine Grundzüge der organischen Formen-Wissenschaft, mechanisch begründet durch die von Charles Darwin reformirte Descendenz-Theorie*, Berlin, G. Reimer.

Hamlin Christopher, 1998, *Public health and social justice in the age of Chadwick: Britain, 1800-1854*, Cambridge, Cambridge University Press.

Hamnett Chris, 1991, « The Blind Men and the Elephant: The Explanation of Gentrification », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 16, n 2, p. 173.

Harvey David, 1989, « From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, vol. 71, n°1, p. 3-17.

Haumont Nicole, 1996, *La ville: agrégation et ségrégation sociales*, Paris Montréal, L'Harmattan.

Hawley Amos H., 1997, *Human ecology: a theory of community structure*, 22ème éd. Ann Arbor (Mich.), UMI.

Heckmann Judith, 2011, « Le quartier de la Butte-Bergeyre : jardinage communautaire et identité territorialisée », *Belleville, quartier populaire ?*, Paris, Créaphis, p. 143-158.

Heinz Werner, 1994, *Partenariats publics privés en aménagement urbain*, Paris, L'Harmattan.

Hoarau Christian et Laville Jean-Louis, 2008, *La gouvernance des associations: économie, sociologie, gestion*, Toulouse, Érès.

Holz Jean-Marc, 2004, « La ville durable, une nouvelle utopie. Vers une géographie du développement durable », *Historiens et géographes*, n°387, p. 109-113.

Horn Henry S., 1974, « The Ecology of Secondary Succession », *Annual Review of Ecology and Systematics*, vol. 5, n 1, p. 25-37.

Horne Janet Regina, 2004, *Le Musée social aux origines de l'État providence*, Paris, Belin.

Howard Ebenezer, 1902, *Garden Cities of Tomorrow*, London, Sonnenschein & Co.

Husson Jean-Louis *et al.*, 2008, *Les friches industrielles en petite couronne et dans l'est du Val-d'Oise*, Rapport institutionnel, Paris, IAU Île-de-France, ECODEV Conseil.

IAU Île-de-France, 2012, *L'environnement en Île-de-France, mémento 2012*, Paris, IAU Île-de-France. Adresse : http://www.iau-idf.fr/detail/etude/lenvironnement-en-ile-de-france-2012.html.

IAU Île-de-France, 2011, *Mémento environnement*, Paris, IAU Île-de-France. Adresse : http://www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement.html.

Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France et Institut national de la statistique et des études économiques, 1992, *Atlas des Franciliens: recensement de la population de 1990, 02 : âge, emploi, modes de vie*, Paris, IAURIF INSEE, Direction régionale d'Ile-de-France.

Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, Région Île-de-France et Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, 1995, *Plan vert régional d'Île-de-France*, Paris, IAURIF.

Institut national de la statistique et des études économiques et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, 2000, *Atlas des Franciliens, Tome 1 : Territoire et population*, Paris, IAURIF INSEE, Direction régionale d'Île-de-France.

Institut national de la statistique et des études économiques et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, 2001, *Atlas des franciliens, Tome 2 : Logement*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France.

Institut national de la statistique et des études économiques et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, 2002, *Atlas des Franciliens, Tome 3 : Population et modes de vie*, Saint-Quentin-en-Yvelines Paris, INSEE Ile-de-France Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.

Institut national de la statistique et des études économiques et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, 2003, *Atlas des Franciliens, Tome 4 : Activité et emploi*, Saint-Quentin-en-Yvelines Paris, INSEE Ile-de-France Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.

Ion Jacques, 1997, *La fin des militants ?*, Paris, les Éd. de l'Atelier.

Janin Claude et Andres Lauren, 2008, « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », *Annales de géographie*, n°663, p. 62-81.

Jégou Anne, 2007, « Les géographes français face au développement durable », *L'Information géographique*, vol. 71, n 3, p. 6-18.

Johnson Mark, 2005, « The End of an Era for Chicago's Meigs Field », *Planning*, vol. 71, n°5, p. 30-32.

Joliveau Thierry, 2001, « La participation à la décision territoriale : dimension socio-géographique et enjeux informationnels d'une question politique », *Géocarrefour*, vol. 76, n 3, p. 273-279.

Jorland Gérard, 2010, *Une société à soigner : hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard.

Joseph Isaac, 1984, *Le Passant considérable: essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Librairie des Méridiens.

Jouve Bernard et Booth Philip éd., 2004, *Démocraties métropolitaines : transformations de l'Etat et politiques urbaines au Canada, en France et en Grande-Bretagne*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec.

Keniger Lucy E., Gaston Kevin J., Irvine Katherine N. and Fuller Richard A., 2013, « What are the Benefits of Interacting with Nature? »,. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 10, n 3, p. 913-935.

Kingsley Jonathan 'Yotti', Townsend Mardie and Henderson-Wilson Claire, 2009, « Cultivating health and wellbeing: members' perceptions of the health benefits of a Port Melbourne community garden », *Leisure Studies*, vol. 28, n 2, p. 207-219.

Kirby Andrew, 2008, « The production of private space and its implications for urban social relations », *Political Geography*, vol. 27, n 1, p. 74-95.

Kohn Margaret, 2004, *Brave New Neighborhoods: The Privatization of Public Space*, Taylor & Francis.

Kremer Peleg, Hamstead Zoé A. and McPhearson Timon, 2013, « A social–ecological assessment of vacant lots in New York City », *Landscape and Urban Planning*, vol. 120, p. 218-233.

Lacoste Yves, 2003, *De la géopolitique aux paysages: dictionnaire de la géographie*, Paris, A. Colin.

Da Lage Antoine et Métailié Georges, 2000, *Dictionnaire de biogéographie végétale*, Paris, CNRS éd.

Larrère Catherine et Larrère Raphaël, 1999, « Comment sortir de la modernité ? », *Ville contre-nature: philosophie et architecture*, Armillaire, Paris, la Découverte, p. 47-66.

Larrère Catherine et Larrère Raphaël, 1997, *Du bon usage de la nature: pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier.

Lascoumes Pierre, 1999, *Corruptions*, Paris, Presses de Sciences po.

Latour Bruno, 2004, *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, la Découverte.

Laville Jean-Louis, 2002, « L'association comme lien social », *Connexions*, vol. n°77, n°1, p. 43-54.

Lawson Laura, 2004, « The Planner in the Garden: A Historical View into the Relationship between Planning and Community Gardens », *Journal of Planning History*, vol. 3, n°2, p. 151-176.

Lawson Laura J., 2005, *City bountiful: a century of community gardening in America*, Berkeley, University of California Press.

Lecat Emilie, 2008, « Les jardins partagés : une nouvelle manière de faire entrer la nature en ville autour d'enjeux liés au développement durable », Mémoire de Master 1 urbanisme, IUP.

Lefebvre Henri, 2000, *La production de l'espace*, 4ème éd. Paris, Anthropos.

Lefevre Pierre, 2011, « Lyon Confluence, de la friche urbaine à l'éco-quartier », *Ecologik*, n°22, p. 42-49.

Legenne Corinne et Laruelle Nicolas, 2005, *La ceinture verte d'Île-de-France, un espace de vie à réinventer*, Paris, IAURIF.

Lelévrier Christine, 2010, « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration ? », *Espaces et sociétés*, n° 140-141, n 1, p. 59-74.

Lepart Jacques, Marty Pascal et Larrère Raphaël, 2005, *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*, Paris, CNRS éd.

Lévêque Christian, 1997, *La biodiversité*, Paris, Presses Universitaires de France.

Lévy Jacques et Lussault Michel, 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin.

Limoges Benoît, 2009, « Biodiversité, services écologiques et bien-être humain », *Le naturaliste canadien*, vol. 133, n 2, p. 15-19.

Lizet Bernadette, 2010, « Du terrain vague à la friche paysagée », *Ethnologie française*, vol. 40, n 4, p. 597-608.

Lizet Bernadette et Dubost Françoise, 2003, « La nature dans la cité », *Communications*, vol. 74, n 1, p. 5-18.

Loudier-Malgouyres Céline, 2007, « L'effet de rupture avec l'environnement voisin des ensembles résidentiels enclavés », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°102, p. 79-88.

Loudon J.C., 1829, *Hints on Breathing Places for the Metropolis, and for Country Towns and Villages, on Fixed Principles*, London.

Low Setha and Smith Neil, 2013, *The Politics of Public Space*, Routledge.

Lynch Kevin, 1969, *L'image de la cité*, Paris, Dunod.

Mairie de Paris, 2012, *Fête des jardins, un week-end pour découvrir l'agriculture urbaine en ville*, Paris, Mairie de Paris.

Mairie de Paris, 2005, *Jardins partagés, programme Main Verte*, Paris, Mairie de Paris.

Mairie de Paris, 2011a, *Le jardins partagés, programme Main Verte*, Paris.

Mairie de Paris, 2007, *Les jardins partagés, programme Main Verte*, Paris, Mairie de Paris.

Mairie de Paris, 2011b, *Plan biodiversité de Paris*, Paris, APUR.

Le Marchand Arnaud, 2011, *Enclaves nomades: habitat et travail mobiles*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant.

Mathevet Raphaël, 2011, *La solidarité écologique: ce lien qui nous oblige*, Arles, Actes Sud.

Matteson Kevin and Langellotto Gail, 2009, « Bumble Bee Abundance in New York City Community Gardens: Implications for Urban Agriculture », *Cities and the Environment (CATE)*, vol. 2, n 1.

Maurin Éric, 2004, *Le ghetto français: enquête sur le séparatisme social*, Paris, Ed. du Seuil.

Mbaye Alain et Moustier Paule, 1999, *L'agriculture urbaine dakaroise*, Rapport préparé pour ETC/GTZ.

Mc Kenzie Evan, 1994, *Privatopia. Homeowner Associations and the Rise of Residential Private Goverment*, New Haven, London, Yale University Press.

McDonnell Mark J., Pickett Steward T. A.andPouyat Richard V., 1993, « The Application of the Ecological Gradient Paradigm to the Study of Urban Effects », *Humans as Components of Ecosystems*, Springer New York, p. 175-189.

McLain Rebecca J., Hurley Patrick T., Emery Marla R. and Poe Melissa R., 2014, « Gathering "wild" food in the city: rethinking the role of foraging in urban ecosystem planning and management », *Local Environment*, vol. 19, n°2, p. 220-240.

Mehdi Lotfi, Weber Christiane, Pietro Francesca Di et Selmi Wissal, 2014, « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert a la trame verte », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n°2. Adresse : http://vertigo.revues.org/12670#bodyftn24.

Mendras Henri, 1992, *Voyage au pays de l'utopie rustique*, 2ème éd. Arles, Actes Sud.

Di Méo Guy, 1988, *Les Démocraties industrielles : crise et mutation de l'espace*, Paris, Milan, Barcelone, Masson.

Merlin Pierre, 2004, *L'Île-de-France: hier, aujourd'hui, demain*, Paris, la Documentation française.

Merlin Pierre et Choay Françoise éd., 2000, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 3ème éd. Paris, Presses Universitaires de France.

Merzaghi Federica et Wyss Malika, 2009, « Comment une friche ferroviaire se transforme en quartier durable : Le quartier Écoparc à Neuchatel en Suisse », *VertigO*, vol. 9, n 2. Adresse : http://vertigo.revues.org/8757.

Meuriot Paul, 1897, *Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine. Essai sur les causes, les conditions, les conséquences de leur développement*, Thèse de doctorat, Paris.

Michon Perrine, 2008, « Le partenariat public-privé et la régénération urbaine. L'exemple des Docklands », *Géocarrefour*, vol. 83, n 2, p. 119-128.

Miller Mervyn, 2001, « De Letchworth aux cités-jardins anglaises, 1905-1926 », *Cités-jardins. Genèse et actualité d'une utopie*, Les cahiers de l'IPRAUS, Paris, Éd. Recherches IPRAUS, p. 35-48.

Mirénowicz Philippe, 1994, « Écologie urbaine, champ de recherche et champ d'intervention », *Actes du Symposium*, Metz, Institut européen d'écologie de Metz, p. 139-150.

Morancho Aurelia Bengochea, 2003, « A hedonic valuation of urban green areas », *Landscape and Urban Planning*, vol. 66, n 1, p. 35-41.

Morin Richard et Rochefort Michel, 1998, « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective », *Lien social et Politiques*, n°39, p. 103-114.

Mougeot Luc J. A., 2010, *Cultiver de meilleures villes: agriculture urbaine et développement durable*, La Vergne (Tenn.), Etats-Unis, MyiLibrary.

Moustier Paule et Fall Abdou Salam, 2004, « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation », *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Enjeux, concepts et méthodes*, Montpellier, CIRAD, p. 23-43.

Mucig Charlotte et Le Nouveau Nathalie, 2013, « Utilisation de l'eau de pluie dans les jardins collectifs en France : enjeux, problématiques et premières analyses des pratiques », *Bassin et jardins de pluie*, Lyon, p. 1-10.

Murard Lion et Zylberman Patrick, 1980, *Le petit travailleur infatigable : villes-usines, habitat et intimités au XIXe siècle*, Paris, Recherches.

Muratet Audrey, Machon Nathalie, Jiguet Frédéric, Moret Jacques, *et al.*, 2007, « The Role of Urban Structures in the Distribution of Wasteland Flora in the Greater Paris Area, France », *Ecosystems*, vol. 10, n 4, p. 661-671.

Nappi-Choulet Ingrid, 2012, « Esquisse d'une histoire de la financiarisation immobilière et urbaine », *Urbanisme*, n°348, p. 42-45.

Natureparif, 2010, *10 questions sur la biodiversité en Île-de-France*, Paris, Éd. Technip.

Nez Héloïse, 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie*, vol. 2, n 4. Adresse : http://sociologie.revues.org/1098.

Nez Héloïse et Sintomer Yves, 2013, « Les savoirs citoyens au défi : vers une démocratie urbaine ? », *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 9-26.

Noschis Kaj, 1984, *Signification affective du quartier*, Paris, Librairie des Méridiens.

Noury Arnauld, 2004, *Le réaménagement des friches urbaines in Droit et politiques de renouvellement urbain*, Paris, Gridauh, Grale.

Novarina Gilles et Pucci Paola, 2004, « «Renouvellement en France Requalification en Italie. Formes récentes du partenariat public-privé », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n 97, p. 83-91.

Oblet Thierry, 2005, *Gouverner la ville : les voies urbaines de la démocratie moderne*, Paris, Presses Universitaires de France.

Osmont Annick, 1998, « La « governance » : concept mou, politique ferme », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°80-81, p. 19-26.

Ost François, Rémy Jean et Van Campenhoudt Luc, 1993, *Entre ville et nature, les sites semi-naturels: approches sociologique et juridique des sites bruxellois*, Bruxelles, Belgique, Facultés Universitaires Saint-Louis.

Panerai Philippe, 2001, « Postface. La ville d'aujourd'hui entre public et privé », *Villes en parallèle*, n°32-33-34, p. 453-455.

Paquette Julie, 2002, « Expérience spatiale et bien-être urbain. Le cas des jardins communautaires montréalais », *Ethnologies*, vol. 24, n°1, p. 45-74.

Paquot Thierry, 2005, « Jardins : dossier », *Urbanisme, n°*343, Paris, Les Publications d'architecture et d'urbanisme

Park Robert Ezra, Burgess Ernest Watson and McKenzie Roderick Duncan, 1984, *The city*, 22ème éd. Chicago, University of Chicago Press.

Pattaroni Luca, 2011, « Le nouvel esprit de la ville », *Mouvements*, vol. 1, n°65, p. 43-56.

Paugam Serge, 2013, *Le lien social*, 3ème éd. Paris, Presses Universitaires de France.

Pellegrini Patricia, 2012, « Pieds d'arbre, trottoirs et piétons : vers une combinaison durable ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 3, n°2. Adresse : http://developpementdurable.revues.org/9329.

Pellegrini Patricia, Maurel Noëlie, Lizet Bernadette et Machon Nathalie, 2014, « Pieds d'arbres jardinés, espaces de diversité », *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, Brest, PUR, p. 275-288.

Persiaux Renaud, 2008, « Quand l'écologie investit la ville », *La Recherche*, n°422, p. 8-11.

Petcou Constantin, 2009, « La ville – construction du commun », *Rue Descartes*, vol. 1, n 63, p. 113-121.

Petcou Constantin et Petrescu Doina, 2005, « Au rez-de-chaussée de la ville », *Multitudes*, n°20, p. 75-87.

Petit Lionel et Ramonja Kolotiana, 2005, « Les jardins, nouveaux supports de développement local », Mémoire de Master 2 aménagement, Université Lyon II.

Pinçon Michel, 1982, *Cohabiter: groupes sociaux et modes de vie dans une cité H.L.M.*, Paris, Plan construction.

Pinçon Michel et Pinçon-Charlot Monique, 2004, *Sociologie de Paris*, Paris, la Découverte.

Plaine Commune, 2012a, *Des enjeux communs pour réinventer le territoire*, Saint-Denis.

Plaine Commune, 2012b, *Stratégie Agenda 21 de Plain Commune*, Saint-Denis.

Poussou Jean-Pierre, 1992, *La croissance des villes au XIXe siècle : France, Royaume-Uni, États-Unis et pays germaniques*, 2ème éd. Paris, SEDES.

Pouvreau Benoît, Couronné Marc, Laborde Marie-Françoise et Gaudry Guillaume, 2007, *Les cités-jardins de la banlieue du nord-est parisien*, Paris, Éd. « Le Moniteur ».

Pradel Benjamin, 2008, « L'urbanisme temporaire : signifier les « espaces-enjeux » pour réédifier la ville », Colloque *Espaces de vie, espaces-enjeux, entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Université de Rennes, UMR CRAPE & ESO.

Pradel Benjamin, 2013, « Rythmes événementiels et aménagement des espaces publics à Paris, Bruxelles et Montréal », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 36, n 1, p. 78-93.

Prédine Éric et Collaert Jean-Paul, 2009, *Des jardins en partage : échange avec Jean-Paul Collaert*, Paris, Rue de l'échiquier.

Preteceille Edmond, 2003, *La division sociale de l'espace francilien: typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99*, Paris, France, Observatoire sociologique du changement.

Putnam Robert D., 2000, *Bowling alone: the collapse and revival of American community*, New York, Simon & Schuster.

Raffestin Claude, 1995, « Géographie et écologie humaine », *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, p. 22-36.

Raffestin Claude, 1997, « Une société de la friche ou une société en friche », *Collage*, n 4, p. 12-15.

Raffin Jean-Pierre, 2005, « De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité », *Ecologie & politique*, vol. 30, n 1, p. 97-109.

Raymond Richard, 2008, « Agreements and controversies around the notion of territorial governance: a bibliographic review of a fashionable notion », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 11, n 2/3/4, p. 115-137.

Raymond Richard, 2009, « La « société civile », ce « nouvel » acteur de l'aménagement des territoires », *L'Information géographique*, vol. 73, n 2, p. 10-28.

Raymond Richard et Simon Laurent, 2012, « Biodiversité : les services écosystémiques et la nature en ville », *Revue Forestière Française*, vol. 64, n°3, p. 339-350.

Reed Mark S., 2008, « Stakeholder participation for environmental management: A literature review », *Biological Conservation*, vol. 141, n 10, p. 2417-2431.

Rémy Jean, 1975, « Espace et théorie sociologique. Problématique de recherche », *Recherches sociologiques*, vol. 6, n°3, p. 279-293.

Renaudie Serge, 2011, *La ville par le vide*, Ivry-sur-Seine, Movitcity éd.

Rey Emmanuel, 2012a, « Les friches urbaines, lieux privilégiés pour créer des quartiers durables », *La revue durable*, n 45, p. 26-28.

Rey Emmanuel, 2012b, *Régénération des friches urbaines et développement durable : vers une évaluation intégrée à la dynamique du projet*, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires de Louvain.

Reyburn Stefan, 2002, « Le cadre de vie et les jardins potagers communautaires à Montréal », *VertigO*, vol. 3, n°2. Adresse : http://vertigo.revues.org/3794.

Reynolds Richard, 2008, *On guerrilla gardening: a handbook for gardening without boundaries*, New York, Bloomsbury.

Rhein Catherine, 2007, « Changements sociaux et transformations de l'espace », *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, p. 139-163.

Rhein Catherine, 2000, « Structures sociales en Île-de-France », *Données urbaines 3*, Paris, Anthropos, p. 211-224.

Riboulot Mathilde, 2012, « Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations ? », Colloque *Espaces ouverts des agglomérations ouverts : constructions territoriales, régulations et dynamiques de gouvernance métropolitaine*, Montréal.

Rioux Jean-Pierre, 1989, *La révolution industrielle : 1780-1880*, 2ème éd. Paris, Ed. du Seuil.

Ritchot Gilles, 2000, *La géographie structurale*, Paris, L'Harmattan.

Robic Marie-Claire, 1992, *Du milieu à l'environnement: pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica.

Rodrigues-Malta Rachel, 2001, « Régénération urbaine : variations sud-européennes », *L'information géographique*, vol. 65, n 4, p. 321-339.

Rolin Jean, 1996, *Zones*, Paris, Gallimard.

Rouay-Hendrickx Pascale, 1991, « La perception de la friche : étude méthodologique », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 66, n°1, p. 27-37.

Routaboule Danièle, Asselin Vincent et Éveillard Catherine, 1995, *Le paysage de l'intérieur ou expressions paysagères résidentielles dans l'Île de Montréal*, SCHL.

Saint-Julien Thérèse et Le Goix Renaud, 2007, *La métropole parisienne : centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin.

Saint-Laurent Diane, 2000, « Approches biogéographiques de la nature en ville : parcs, espaces verts et friches. », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 44, n 122, p. 147.

Salvador Juan, 1999, « L'utilité sociale de l'activité associative face à la professionnalisation et à la "marchandisation" », *Sociologie du travail*, vol. 41, n 2, p. 195-207.

Schal Marie, 2008, « Mailler la ville en vert ? », *La Recherche*, vol. , n 422, p. 24-47.

Scheromm Pascale, 2013, « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture - Métropolitiques », *Métropolitiques*. Adresse : http://www.metropolitiques.eu/Les-jardins-collectifs-entre.html.

Schmelzkopf Karen, 2002, « Incommensurability, Land Use, and the Right to Space: Community Gardens in New York City », *Urban Geography*, vol. 23, n 4, p. 323-343.

Schmelzkopf Karen, 1995, « Urban Community Gardens as Contested Space », *Geographical Review*, vol. 85, n°3, p. 364.

Schumpeter Joseph Alois, 1961, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.

Schwartz Christophe, 2011, « Que savons-nous de la qualité des sols de jardins potagers ? », *Jardiner autrement*, Montpellier, Société Nationale d'Horticulture de France, p. 31-33.

Seck Sidi Mohammed et D'aquino Patrick, 2001, « Et si les approches participatives étaient inadaptées à la gestion décentralisée de territoire ? », *Géocarrefour*, vol. 76, n 3, p. 233-239.

Sénécal Gilles, Malézieux Jacques et Manzagol Claude, 2002, *Grands projets urbains et requalification*, Paris, Saint Nicolas, Publications de la Sorbonne, Presses Universitaires du Quebec.

Sétif, Stains et Plaine Commune, 2010, *PLU, Ville de Stains. Rapport de présentation*, Ville de Stains.

Seulliet Eric, 2004, « L'argument environnemental dans la commercialisation de l'immobilier », *Etudes Foncières*, n 109, p. 20-23.

Shwartz Assaf, Muratet Audrey, Simon Laurent and Julliard Romain, 2013, « Local and management variables outweigh landscape effects in enhancing the diversity of different taxa in a big metropolis », *Biological Conservation*, vol. 157, p. 285-292.

Shwartz Assaf, 2012, *The interactions between people and biodiversity in the center or a large metropolis*, Thèse de doctorat, Paris Panthéon-Sorbonne Paris I, MNHN.

Siikamäki Juha and Wernstedt Kris, 2008, « Turning brownfields into greenspaces: examining incentives and barriers to revitalization »,. *Journal of health politics, policy and law*, vol. 33, n°3, p. 559-593.

Simon Laurent, 2006, « De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires », *Annales de Géographie*, vol. 115, n°651, p. 451-467.

Simon Laurent, Riboulot Mathilde, Goeldner Lydie et Humain-Lamoure Anne-Lise, 2012, « La biodiversité perçue et vécue par les urbains en Seine-et-Marne », *L'exigence de la réconciliation : biodiversité et société*, Mesnil-sur-l'Estrée, Fayard, MNHN, p.421-432.

Simon Patrick, 1995, « La société partagée. Relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation. Belleville, Paris XX », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 98, p. 161-190.

Sintomer Yves, 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, vol. 31, n 3, p. 115-133.

Smith Christopher M. and Kurtz Hilda E., 2003, « Community Gardens and Politics of Scale in New York City », *Geographical Review*, vol. 93, n 2, p. 193-212.

Smith Neil, 1987, « Gentrification and the Rent Gap », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 77, n 3, p. 462-465.

Tabard Nicole, 1993, *Représentation socio-économique du territoire: Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité de leurs habitants*, Paris, INSEE.

Texier Simon, 2001, « Les Buttes-Chaumont », *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien, XIXe - XXe siècles*, Paris et son patrimoine, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, p. 99-105.

Tonnelat Stéphane, 2003, « Interstices urbains. Les mobilités des terrains délaissés de l'aménagement », *Chimères*, n°52, p. 134-151.

Topalov Christian, 2003, *Les constructions savantes du quartier (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis)*, Paris, CSU.

Torre André et Bourdeau-Lepage Lise, 2013, « Quand l'agriculture s'installe en ville… », *Métropolitiques*. Adresse : http://www.metropolitiques.eu/Quand-l-agriculture-s-installe-en.html.

Tournay Virginie, 2011, *Sociologie des institutions*, Paris, Presses Universitaires de France.

Tyrväinen Liisa and Miettinen Antti, 2000, « Property Prices and Urban Forest Amenities », *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 39, n°2, p. 205-223.

UNEP, 2010, *Le jardin, un bien social à partager. Les Français font le choix du vert*, UNEP-IPSOS.

UNEP et IPSOS, 2009, *Terrasses et jardins : nouvelles valeurs. Comment les français voient la vie en vert*, UNEP-IPSOS.

UPJ et CSA, 2007, *Les Français et leur jardin potager-verger entre alimentation et passion*, UPJ, CSA.

Vernier Jacques, 2009, *L'environnement*, 9ème éd. Paris, Presses Universitaires de France.

Veyret Yvette, 2007, « L'environnement, objet géographique », *Responsabilité et environnement*, n 48, p. 19-29.

Veyret Yvette, 2006, « Ville et « nature » dans le monde occidental », *Ville et environnement*, Dossiers des images économiques du monde, Paris, SEDES, p. 61-84.

Vidal de La Blache Paul, 1911, « Tableau de la géographie de la France », *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, Paris, Hachette, p. 395.

Vivant Elsa et Charmes Eric, 2008, « La gentrification et ses pionniers : le rôle des artistes off en question », *Métropoles*, vol. , n 3. Adresse : http://metropoles.revues.org/1972.

Voicu Ioan and Been Vicki, 2008, « The Effect of Community Gardens on Neighboring Property Values », *Real Estate Economics*, vol. 36, n 2, p. 241-283.

Weber Florence, 1998, *L'honneur des jardiniers : les potagers dans la France du XXe siècle*, Paris, Belin.

Webster Chris, 2002, « Property rights and the public realm: gates, green belts, and Gemeinschaft », *Environment and Planning B: Planning and Design*, vol. 29, n 3, p. 397-412.

Werquin Ann Caroll et Demangeon Alain, 2006, *Jardins en ville : nouvelles tendances, nouvelles pratiques*, Paris, Carré Direction de l'architecture et du patrimoine.

Werquin Ann-Caroll et Demangeon Alain, 1995, « L'entrelacs du végétal et de l'urbanisation », *Les Annales de la recherche urbaine*, n 74, p. 40-47.

Younès Chris, 1999, *Ville contre-nature : philosophie et architecture*, Paris, la Découverte.

Zukin Sharon, 1995, *The cultures of cities*, Cambridge (Mass.), Blackwell.

- **Articles de presse**

Libération, Reporteurs d'espoir, 2009, « Libé des solutions », *Libération*, 24 décembre.

Bernard Catherine, 2014, « Jardins urbains : lopins bénits », *Libération*, 12 mai 2014, p. VI-VII.

Ribaut Jean-Claude, 2009, « Le printemps des jardins partagés », *Le Monde*, 25 avril, p.8.

Taconnet Christine, 2012, « Les jardiniers clandestins s'attaquent aux villes », *Le Monde*, 24 avril, p.15.

Toussaint William 2008, « Dossier jardins partagés », *À nous*, 22 septembre 2008, p. 48-49.

Bachelier Murielle, 2011, « De la friche aux jardins partagés », *À nous*, 20 juin 2011, p. 18-20.

Razemon Olivier, 2011, « Créer un jardin partagé au milieu de la jungle urbaine », *Direct matin*, 10 octobre 2011, p. 9.

- **Reportages télévisuels et documentaires**

Global Mag, « Le déménagement du jardin partagé la Goutte verte », *Arte*, 15 avril 2011.

Global Mag, « Les délaissés urbains », *Arte*, 6 octobre 2011.

Naturopolis, « Et si Paris se mettait au vert », *Arte*, 16 mai 2014 (Isabelle Cottenceau, 52 mn).

Massi Raphaël, « Ce jardin-là », 2006, 52 min.

Index des lieux

56 Saint-Blaise, 120, 150, 161, 270, 340, 347, 466
Autour du chêne, 282, 283, 289, 326, 330, 337
Autour du chêne 2, 326
Banane Pantin, 265, 330, 348
Charmante Petite Campagne Urbaine, 120, 178, 193, 264, 268, 271, 285, 329, 331, 335, 336, 373, 378
Ecobox, 120, 149, 152, 177, 179, 180, 192, 215, 235, 238, 257, 259, 277, 319, 327, 333, 383, 466, 471
Jardin Baudélire, 120, 166, 170, 179, 349, 379
Jardin Crimée-Thionville, 120, 178, 319, 331
Jardin de l'aqueduc, 120, 235, 238, 239, 260, 261, 262, 275, 303, 319, 325, 378
Jardin de la Butte Bergeyre, 120, 172, 192, 235, 237, 242, 244, 245, 257, 262, 299, 340, 466
Jardin de Tobi, 393
Jardin des Beaudottes, 163, 379
Jardin des petits passages, 120, 197, 242, 288, 305, 466
Jardin des Ruffins, 347
Jardin des Soupirs, 1, 120, 123, 124, 150, 176, 242, 271, 275, 278, 304, 340, 407, 409, 414, 415
Jardin du bois Dormoy, 4, 120, 166, 179, 181, 182, 183, 242, 244, 270, 349, 381, 382, 384, 387
Jardin du sens de l'humus, 126, 181, 182, 209, 319, 340, 467
Jardin Fessart, 120, 179, 210, 242, 285, 299
Jardin le clos Garcia, 120, 466
Jardin Lebour-Arago, 126, 128, 392, 399, 400, 405
Jardin nomade, 120, 170, 218, 242, 341
Jardin partagé de Saâcy, 128, 146, 159, 160, 172, 204, 253, 254, 255, 284, 289, 339, 346, 362, 383, 467
Jardin partagé des jeunes pouces, 120, 165, 208, 242, 271, 276, 278, 287, 381, 384, 466
Jardin provisoire des Beaudottes, 162, 163, 378
Jardin provisoire des Thermopyles, 319, 331
Jardin sauvage de Vitry-sur-Seine, 128, 129, 398, 401, 403, 405
Jardin vert-tige, 149, 150, 152, 183, 227, 319, 325, 347
Jardins du Chalet, 112, 120
Jardins du Ruisseau, 4, 111, 120, 142, 149, 152, 201, 227, 235, 271, 319, 325, 347, 349
Jardins sauvages de Stains, 128, 129, 393, 395, 398, 401, 403, 424
La Framboisine, 120, 242, 272, 319, 331, 348, 466
La Goutte verte 1, 348, 349
La Goutte verte 2, 349
La Goutte verte 4, 149, 166, 212, 215, 280, 332, 333, 334, 337, 338, 348, 349, 466
La Plage arrière, 151, 165, 166, 167, 304, 467
La Serre aux légumes, 1, 120, 143, 193, 198, 242, 258, 284, 303, 466
Le Pouce vert, 239, 271, 467
Le Terrain d'aventure, 128, 400, 404
Leroy Sème, 177, 208, 242, 282, 289, 340, 407, 408, 410, 411, 466
Les Petits prés verts, 199, 225, 236, 467
Papilles et papillons, 111, 143, 340, 380
PC 19, 128, 129, 392, 393, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 467
Potager des oiseaux, 120, 194, 264, 270, 280, 281, 467
Râteau-lavoir, 176, 183, 341, 381, 384, 385, 387
Super potager productif, 326, 349
Une Oasis dans la ville, 142, 172, 173, 467

Table des sigles employés

Institutions, établissements et lois

AAA	Atelier d'Architecture Autogéré
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AEV	Agence des Espaces Verts d'Île-de-France
AMAP	Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
DEVE	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (Mairie de Paris)
DPE	Direction de la Propreté et de l'Eau (Mairie de Paris)
DLH	Direction du Logement de l'Habitat (Mairie de Paris)
DU	Direction de l'Urbanisme (Mairie de Paris)
DVD	Direction de la Voierie et des Déplacements (Mairie de Paris)
EDL	Équipe de Développement Local
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPIC	Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
IAU Île-de-France	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF avant 2008)
PLM (loi)	Paris Lyon Marseille
RIVP	Régie Immobilière de la Ville de Paris
RFF	Réseau Ferré de France
SAGI	Société Anonyme de Gestion Immobilière
SEM	Société d'Économie Mixte
SEMAVIP	Société d'Économie Mixte Aménagement de la Ville de Paris
SEMPARISEINE	Société d'Économie Mixte Paris Seine
SIEMP	Société Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Paris
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRU (loi)	Solidarité Renouvellement Urbain

Partis politiques

EELV	Europe Écologie Les Verts
PS	Parti Socialiste

Aménagement

ELV	Espace Libre à Végétaliser
EVIP	Espace Vert Intérieur Protégé (Paris, remplacé par l'EVP lors de la révision du PLU en 2006)
EVP	Espace Vert Protégé
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
MOS	Mode d'Occupation des Sols
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAURIF	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région IDF
SDRIF	Schéma Directeur Régional de la Région IDF
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

Table des figures

Figure II-1 Les mécanismes territoriaux, temporels et sociaux de la friche..... 61
Figure II-2 Définir l'objet de recherche principal : le vacant jardiné institutionnalisé 85
Figure Partie I-1 Synthèse de la construction de l'objet de recherche 136
Figure IV-1 Le processus de coproduction des vacants jardinés..... 153
Figure IV-2 Le FRAP 2013, document de présentation..... 182
Figure IV-3 Invitation pour le lancement de la campagne législative du groupe EELV de la 17ème circonscription de Paris 185
Figure V-1 Les usagers plantent « surtout » des légumes et des fleurs..... 197
Figure V-2 Privilégier la culture de fleurs et de légumes pour apprendre, embellir et goûter sa production 200
Figure V-3 Le compost et la récupération des eaux pluviales : les deux dispositifs les plus généralisés 207
Figure V-4 La fiche historique du terrain accueillant Les jardins du Chalet dans le 10ème arrondissement 217
Figure V-5 La « nature » comme axe de transformation pour l'Agenda 21 de Plaine Commune. Quand le vacant jardiné occupe un tiers de page… 226
Figure V-6 La corrélation entre la mise en place de dispositifs en faveur de la biodiversité et l'affirmation d'un rôle écologique « important » du vacant jardiné..... 234
Figure V-7 Des dispositifs pour la biodiversité animale et la biodiversité végétale cultivée..... 235
Figure VI-1 L'organisation fréquente d'événements publics favorise la création de nouvelles relations entre usagers..... 263
Figure VI-2 L'organisation fréquente d'événements publics favorise la création des relations de proximité et de voisinage 268
Figure VI-3 Le vacant jardiné, vecteur de nouvelles relations dans les vacants jardinés étudiés à Paris 269
Figure VI-4 Des évènements publics variés dans les vacants jardinés..... 270
Figure VI-5 Le plan du Potager des oiseaux en mars 2014 : définir des affectations pour favoriser une meilleure appropriation de l'espace du jardin 281
Figure VI-6 Les CSP dans les vacant jardinés étudiés parisiens..... 291
Figure VI-7 Surreprésentation des femmes et domination de la tranche d'âge 40-59 ans dans les vacants jardinés étudiés..... 293
Figure VI-8 La population parisienne par sexe et âge : une répartition plus équilibrée..... 293
Figure VI-9 Les adhérents les plus anciens entrent davantage en conflits avec les autres usagers..... 297

Figure VII-1 La diversité des affectations MOS des parcelles des vacants jardinés institutionnalisés étudiés en 2008 319
Figure VII-2 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 1982 320
Figure VII-3 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 1994 320
Figure VII-4 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 1999 321
Figure VII-5 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 2003 321
Figure VII-6 Les affectations MOS des parcelles des vacants jardinés en 2008 321
Figure VII-7 Les affectations MOS des parcelles des 14 espaces vacants végétalisés recensés en 1982 323
Figure VII-8 Les affectations MOS des parcelles des 14 espaces vacants végétalisés recensés en 2008 323
Figure VII-9 Tract du déménagement de La Goutte verte, de la rue Richomme à la rue Cavé 333
Figure VII-10 Trajectoire du vacant jardiné Charmante Petite Campagne Urbaine 335
Figure VIII-1 La large prédominance des terrains de propriété publique 347
Figure VIII-2 Une corrélation entre les communes et les catégories MOS des terrains étudiés 350
Figure VIII-3 Dendogramme des communes étudiées selon la catégorie et la surface des parcelles MOS 352
Figure VIII-4 Surfaces par type MOS des parcelles affectées en vacant jardiné : profil moyen 353
Figure VIII-5 Classe 1 : La domination du type MOS habitat collectif dans 10 communes du cœur d'agglomération 354
Figure VIII-6 Classe 2 : Valoriser des espaces dédiés initialement au transport 355
Figure VIII-7 Classe 3 : Affecter des espaces en attente ou végétalisés 356
Figure VIII-8 Classe 4 : Transformer des espaces d'habitat individuel en espaces jardinés collectifs 357
Figure VIII-9 Des ruptures fortes en termes de durée d'occupation du logement : l'exemple du quartier Flandre-Villette 369
Figure VIII-10 Le quartier Ourcq-Jaurès : améliorer et diversifier l'offre de logements 372
Figure VIII-11 Les valeurs moyennes des prix de l'immobilier par classe 384
Figure IX-1 Les composantes de la ZAC des Tartres, la prédominance du végétal 394
Figure IX-2 Le plan général des travaux de la ZAC des Tartres : conserver la dominante végétale sans s'appuyer sur l'existant 396
Figure IX-3 Un appel aux riverains du passage des Soupirs pour participer à sa végétalisation 415

Table des cartes

Carte III-1 Une superficie d'espaces verts par habitant et par commune contrastée à Paris et dans la petite couronne 98
Carte III-2 Les indices moyens de végétation décroissent du centre vers la périphérie dans le cœur d'agglomération 98
Carte III-3 : Desserte des espaces verts publics dans la Trame verte : une lecture en négatif des zones de carence 100
Carte III-4 L'indicateur synthétique du cadre de vie : mettre en évidence les secteurs à privilégier .. 101
Carte III-5 Une analyse plus fine des zones carencées par l'intégration des espaces verts privés à Paris 102
Carte III-6 Carte de localisation des anciens sites industriels (Basias) et des sites pollués (Basol) 105
Carte III-7 Le nord-est parisien : des jardins partagés plus anciens et majoritairement installés sur des espaces vacants 113
Carte III-8 Les vacants jardinés institutionnalisés parisiens étudiés 121
Carte VIII-1 Le choix des vacants affectés en jardins partagés est en partie corrélé à la disponibilité foncière 358
Carte VIII-2 Les vacants jardinés en bordure des carrés densément peuplés 363
Carte VIII-3 Les aires jardin-domicile des vacants jardinés (est de Paris et communes limitrophes) : discontinuité des densités de population 365
Carte VIII-4 Les vacants jardinés à proximité des carrés concentrant des valeurs élevées de ménages résidant en logement collectif 367
Carte VIII-5 La propriété et les revenus, des données associées dans l'espace concentrant la majorité des vacants jardinés 374
Carte VIII-6 Le Râteau-Lavoir à l'interface entre trois trajectoires de prix immobiliers 385
Carte VIII-7 Le Jardin des jeunes pouces, à l'avant d'un front caractérisé par des valeurs plus faibles 386
Carte VIII-8 Le Jardin du bois Dormoy dans un IRIS présentant des valeurs faibles, entouré d'IRIS aux valeurs les plus faibles 387
Carte IX-1 Les emplacements définitifs des bacs sur la traversée fleurie 410
Carte 1 de localisation des vacants jardinés institutionnalisés étudiés 435
Carte 2 de localisation des vacants jardinés institutionnalisés étudiés 436

Table des photographies

Photographie I-1 Les jardins collectifs de l'ancien aéroport de Tempelhof de Berlin 38
Photographie IV-1 Le Jardin provisoire des Beaudottes à Sevran, bien installé… 162
Photographie IV-2 La Plage arrière à Bagnolet : la partie principale du vacant jardiné 167
Photographie IV-3 L'inauguration du Jardin Baudélire 170
Photographie V-1 Une parcelle potagère dans La Serre aux légumes 198
Photographie V-2 La parcelle centrale et collective est dédiée aux tulipes 199
Photographie V-3 Bac à compost individuel du jardin Leroy Sème 208
Photographie V-4 Un nichoir dans la Serre aux légumes pour favoriser la biodiversité animale 236
Photographie V-5 Un hôtel à insectes dans Les Petits prés verts : un des dispositifs les plus répandus 236
Photographie V-6 Les ruches situées dans la friche attenante au Jardin de la Butte Bergeyre 237
Photographie V-7 L' « étang » du Jardin de l'aqueduc 238
Photographie V-8 Mare et jardin zen à Ecobox 238
Photographie V-9 La zone protégée du Pouce vert, une zone « naturelle » ? 239
Photographie V-10 : Préserver le sous-bois au Jardin du bois Dormoy pour favoriser la biodiversité spécifique 244
Photographie V-11 Profiter de la proximité de la friche au Jardin de la Butte Bergeyre 245
Photographie VI-1 La « structure d'abri » : une initiative individuelle à l'encontre des décisions collectives 278
Photographie VI-2 Autour du chêne, un vacant jardiné divisé en parcelles collectives nominatives . 283
Photographie VI-3 La parcelle d'Hubert, Catherine, Fabien et Fanny 283
Photographie VII-1 Le jardin éphémère de l'Hôtel-de-Ville (12 juin-15 juillet 2013) 316
Photographie VII-2 « Paysages citoyens », un quart de l'installation est consacrée aux jardins partagés 317
Photographie VII-3 Les grands parcs urbains comme valorisation des friches 317
Photographie VII-4 Le portail de La Goutte verte 4, « jardin mobile » 334
Photographie VII-5 L'emprise de la CPCU après la destruction de l'usine, ancien et nouveau site du vacant jardiné institutionnalisé 336
Photographie IX-1 Un petit espace du vacant est délimité pour être cultivé 402
Photographie IX-2 À PC 19, le jardinage se pratique dans des cagettes récupérées 403
Photographie IX-3 Des bombes de graines à disposition des visiteurs de PC 19 404
Photographie IX-4 Plantation des pieds d'arbres et étude de la flore spontanée 409

Photographie IX-5 Le bac devant Leroy Sème muni d'une affiche de communication relative à la traversée fleurie 411
Photographie IX-6 Rue de la mare, les bacs sont disposés à proximité des pots installés devant la façade et sur les appuis de fenêtres 412
Photographie IX-7 Un bac dans la Villa de l'Ermitage, une allée végétalisée 413
Photographie IX-8 Dans l'entrée du jardin, les pots sont remplis de terre et plantés 416
Photographie IX-9 Les pots sont installés pour l'édition 2012 de la fête des jardins 417
Photographie IX-10 Les rosiers et les plantes persistantes remplacent les essences annuelles 417
Photographie IX-11 Les jardinières des « deux villas » 420
Photographie IX-12 Une jardinière en bois pour végétaliser la rue de l'Élysée Ménilmontant dans le 20ème arrondissement 420
Photographie IX-13 Des « brique de lait » végétalisées pour orner les potelets municipaux 422

Table des tableaux

Tableau I-1 Le jardin partagé : diversification des fonctions, addition des idéologies et interpénétration des relations entre ville, nature et société 51
Tableau II-1 Dénomination plurielle des espaces en « friche » : caractéristiques et définitions scientifiques 81
Tableau III-1 Identifier les vacants urbains à l'aide du MOS francilien : le choix de quatre postes ... 107
Tableau III-2 La répartition des jardins partagés franciliens par département 117
Tableau IV-1 Le jardin partagé : quelle participation des habitants ? 156
Tableau IV-2 Des relations bonnes mais distantes entre usagers et acteurs politiques parisiens 171
Tableau V-1 L'environnement dans les documents d'encadrement des vacants jardinés 204
Tableau V-2 Sites d'inventaire des espèces végétales sauvages 242
Tableau VI-1 La création de liens sociaux dans les jardins partagés : étude comparée de documents de quatre municipalités 254
Tableau VI-2 Les dynamiques intergénérationnelles et interculturelles n'apparaissent pas au centre du projet social des vacants jardinés étudiés 257
Tableau VI-3 La rencontre /convivialité : l'intérêt principal du vacant jardiné selon les usagers parisiens interrogés 259
Tableau VI-4 « Caractérisez en un mot votre quartier » : l'attribution de valeurs positives relatives à la convivialité et à la diversité 266
Tableau VII-1 Catégories MOS caractérisant la vacance : le choix de 3 postes 319
Tableau VIII-1 Le tableau de contingence commune/MOS 2008, la prééminence des catégories MOS relatives à l'habitat 351
Tableau VIII-2 Production et description des variables utilisées (données carroyées) 361
Tableau VIII-3 Profil des classes : 5 types de trajectoires des prix immobiliers 384

Table des encadrés

Encadré I-1 Définition et filiations des jardins partagés 52
Encadré II-1 L'émergence de l'objet vacant jardiné 87
Encadré III-1 Localisation des vacants franciliens étudiés 133
Encadré III-2 Adopter une démarche inductive associant méthodologies qualitatives et quantitatives 134
Encadré IV-1 Le vacant jardiné, un « dispositif » politique..... 188
Encadré V-1 Le vacant jardiné, un outil de sensibilisation aux enjeux environnementaux 250
Encadré VI-1 Le vacant jardiné : lieu de cohésion, lieu de différenciation 308
Encadré VII-1 Reconsidérer l'association entre terrain vacant, temporalité précaire et jardinage 344
Encadré VIII-1 Les vacants jardinés institutionnalisés : développement sur des zones d'instabilité socio-spatiale et requalification d'espaces urbains 390
Encadré conclusif IX-1 Le vacant jardiné institutionnalisé, « modèle » et moteur de la végétalisation citadine ? 425

Table des matières

Remerciements 1
Sommaire 2

INTRODUCTION GÉNÉRALE 3

PARTIE I
Le vacant jardiné : un vocable pour un nouvel objet 9

Chapitre I. **Genèse des jardins partagés : une généalogie des relations entre ville, société urbaine et « nature »** 11

1. De la nature dans la ville à la ville comme milieu naturel 15

1. 1 Parcs publics et jardins ouvriers : remèdes aux mutations urbaines et sociales 15

1.1.a Végétaliser la ville pour créer des espaces de « respiration » 16

1.1.b Aménager des lieux végétalisés pour embellir la ville 19

1. 2 Quand les espaces de nature font la ville : de la Cité-jardin au jardin partagé 22

1.2.a Une nouvelle vision de la planification urbaine : l'instauration de la dépendance entre nature et ville 22

1.2.b L'espace urbain végétalisé : d'un maillon de l'écosystème urbain à un composant de la ville durable 25

2. De l'espace de nature, moteur de subsistance et de régulation à une pratique active de nature centrée sur la convivialité 31

2. 1 La végétalisation urbaine : d'un outil de subsistance et de régulation politique à un instrument d'émancipation citoyenne ? 32

2.1.a Les jardiniers : du statut de bénéficiaires à celui d'usagers 32

2.1.b *Community gardens* et jardins partagés : des morceaux de ville conquis et gérés par les habitants ? 35

2.2 Jardinage et mise en scène : un jeu de représentations et d'interactions sociales 42

2.2.a « Dis-moi comment est ton jardin, je te dirai qui tu es… » 42

2.2.b Sociabilité et convivialité au cœur du projet de jardin partagé 44

Conclusion du chapitre I 50

Chapitre II. **Urbanisme temporaire et valorisations végétales des friches : l'émergence du vacant jardiné** 53

1. La friche urbaine : combiner une approche dynamique et statique pour appréhender une notion complexe 53

1.1 Les friches urbaines, témoins des mutations socioéconomiques : un stock en résorption ? .. 54

1.1.a Les processus de production des friches urbaines : une approche dynamique 54

1.1.b Une typologie des processus de formation : friche subie contre friche choisie 55

1.2 Définir la friche : statut, état, processus 59

1.2.a La friche : un concept qui ne cesse de s'enrichir 59

1.2.b Définir des critères pour effectuer un recensement : des bases de données limitées aux friches industrielles 62

2. Valorisations temporaires culturelles et végétales, de la friche au vacant 66

2.1 La friche urbaine, outil de renouvellement urbain : de la réaffectation à la valorisation temporaire……..67

2.1.a Les friches, opportunités de densification et de renouvellement urbains..... 67

2.1.b Événements et urbanisme temporaires : d'une pratique *top-down* dans les espaces publics à une pratique *bottom-up* dans les friches ?..... 70

2.1.c Des valorisations culturelles aux valorisations «naturelles » des friches : la reconnaissance du temporaire 74

2.2 De la friche au vacant : l'élaboration du vocable « vacant jardiné » 79

2.2.a Un foisonnement de termes pour qualifier les friches urbaines 80

2.2.b Le vacant jardiné : une sous-catégorie du vacant vert urbain 82

Conclusion du chapitre II 86

Chapitre III. **Étudier les vacants jardinés institutionnalisés du quart nord-est de l'Île-de-France : adopter une démarche inductive associant méthodologies qualitatives et quantitatives** 89

1. Appréhender les vacants jardinés institutionnalisés franciliens 89

1.1 L'Île-de-France, une région riche en espaces ouverts : du zonage au système..... 90

1.1.a Des espaces ouverts diversifiés bénéficiant de statuts de protection variés 91

1.1.b Espaces verts, boisés, naturels et agricoles et planification : la mise en place d'un système régional des espaces ouverts 92

1.2 « À la recherche de la délimitation spatiale de notre objet » 95

1.2.a Identifier les zones franciliennes carencées en évaluant la densité et l'accessibilité des espaces verts urbains..... 96

1.2.b Identifier les zones francilienne caractérisées par une surreprésentation des vacants urbains en s'appuyant sur les anciens sites industriels et le Mode d'Occupation des Sols 103

2. De l'objet de recherche au corpus : la définition de 48 vacants jardinés institutionnalisés 109

2.1 Le quart nord-est de l'Île-de-France : un espace d'étude cohérent..... 109

2.1.a Définir un cadre spatial pour appréhender les facteurs du développement des vacants jardinés institutionnalisés..... 109

2.1.b Le quart nord-est francilien marqué par la surreprésentation des jardins partagés……..... 111

2.2 Déterminer les vacants jardinés institutionnalisés et les autres vacants végétalisés et présenter le dispositif méthodologique 118

2.2.a 24 vacants jardinés institutionnalisés parisiens étudiés à l'aide de techniques d'enquêtes sociologiques..... 119

2.2.b Étudier 14 vacants jardinés institutionnalisés franciliens par l'observation et la réalisation d'entretiens 126

2.2.c Une pratique spatiale « sillonnante » conjuguée à l'emploi de méthodes qualitatives pour étudier les autres vacants végétalisés..... 128

Conclusion du chapitre III..... 131

Conclusion de la partie I..... 135

PARTIE II
Enjeux politiques, environnementaux et sociaux des vacants jardinés institutionnalisés 139

Chapitre IV. **Les vacants jardinés institutionnalisés : objets du politique, instruments de politique ?** 141

1. Un cadre institutionnel souple, mais une participation à la décision limitée 145

1.1 Souplesse du cadre de l'institutionnalisation et coproduction : la convergence des intérêts des acteurs impliqués 146

1.1.a La flexibilité de l'institutionnalisation témoigne des avantages des vacants jardinés pour les municipalités 146

1.1.b Des territoires végétalisés urbains coproduits 151

1.2 Participation de gestion versus participation à la décision, deux processus inconciliables ?154

1.2.a Les vacants jardinés, moteurs de la participation des « habitants » 156

1.2.b Création des vacants jardinés : de l'accompagnement à l'impulsion par les municipalités 159

1.2.c La disparition du vacant jardiné ou quand la force du contrat conduit à la résignation 163

2. Le vacant jardiné : lieu d'acquisition de savoirs citoyens, scène de politique locale 169

2.1 Les vacants jardinés favorisent l'autonomie et l'acquisition de savoirs citoyens 169

2.1.a Des relations distendues entre associations et pouvoirs publics municipaux : une condition nécessaire à l'émergence de la participation ? 169

2.1.b Savoirs citoyens : une acquisition potentiellement commune, une utilisation différenciée 174

2.2 Le vacant jardiné : enjeu et outil de politique locale 177

2.2.a Le vacant jardiné : enjeu de négociation et de mobilisation pour les usagers « jardiniers » 178

2.2.b Le vacant jardiné : outil de politique locale pour les usagers « professionnels » et « politiques » 179

2.2.c Le vacant jardiné : scène de représentation pour les groupes politiques 183

Conclusion du chapitre IV 187

Chapitre V. **Le vacant jardiné : allier pratiques locales et enjeux environnementaux multiscalaires** 189

1. La pratique du jardinage : la nature comme « besoin », l'environnement comme enjeu ? 190

1.1 Le jardinage urbain : cultiver pour apprendre, embellir son cadre de vie et goûter sa production 191

1.1.a L'engouement pour le jardinage urbain : la reconnexion avec le monde vivant et la « campagne » 191

1.1.b Des essences banales pour satisfaire les plaisirs d'apprendre, d'embellir et de goûter les produits du jardin 196

1.2 L'inscription des vacants jardinés dans des dynamiques multiscalaires : la protection de l'environnement urbain et la promotion de l'agriculture urbaine 202

1.2.a Améliorer l'environnement ou améliorer son environnement ? 203

1.2.b De la difficulté de considérer les vacants jardinés comme maillons de l'agriculture urbaine……213

2. Le vacant jardiné, outil de médiation et/ou territoire de biodiversité..... 220

2.1 De la représentation iconographique des jardins partagés dans les documents d'orientation à leur absence dans les schémas et les plans d'aménagement 223

2.1.a Le jardin partagé, objet de biodiversité dans les documents d'encadrement et d'orientation..... 223

2.1.b Le constat de l'absence des jardins partagés dans les documents de planification……229

2.2 Mettre en perspective les pratiques en faveur de la biodiversité et l'étude des espèces végétales sauvages dans 10 vacants jardinés parisiens 232

2.2.a Des pratiques variées pour maintenir et favoriser la biodiversité 233

2.2.b Richesse des espèces végétales « sauvages », le cas de 10 vacants jardinés parisiens …….. 241

Conclusion du chapitre V 248

Chapitre VI. **Le vacant jardiné : un territoire privatif générateur de sociabilités locales** 251

1. Le vacant jardiné, un lieu de rencontre et de sociabilités à l'échelle locale 252

1.1 La création de lien social : objectif et motif de l'investissement des vacants jardinés 253

1.1.a Un objectif des documents institutionnels relayé par l'ensemble des acteurs engagés……253

1.1.b Un motif revendiqué par les usagers..... 258

1.2 Des usagers aux habitants du quartier : le vacant jardiné, vecteur de liens sociaux ?..... 260

1.2.a Le vacant jardiné, créateur de liens sociaux entre les usagers..... 260

1.2.b Le vacant jardiné comme lieu de vie du quartier : une affirmation à nuancer 264

2. Caractériser le « collectif » et ses difficultés : une approche socio-territoriale..... 274

2.1 Réalités organisationnelles, territoriales et socio-économiques du collectif..... 274

2.1.a Cadrer et encadrer le fonctionnement collectif 275

2.1.b Les territoires du collectif : la diversité des modes de gestion des espaces cultivés……279

2.1.c Un collectif d'usagers aux profils socioéconomiques mixtes ?..... 286

2.2 Des conflits fréquents et des territoires privatifs..... 295

2.2.a Les sociabilités « négatives » : des conflits liés à des enjeux de pouvoir et de territoire……..295

2.2.b Le vacant jardiné : un territoire privatif 301

Conclusion du chapitre VI..... 307

Conclusion de la partie II 309

PARTIE III
Dynamiques, contextes locaux et mise en perspective : vers une ontologie de l'objet d'étude... 311

Chapitre VII. Trajectoires des terrains et usages jardinés : reconsidérer le lien entre vacance et temporaire... 313

1. Utiliser les terrains vacants pour créer des jardins partagés ... 313

1.1 Favoriser des usages jardinés temporaires sur des vacants…qui durent... 314

1.1.a Une association historique entre terrain vacant et jardinage ... 314

1.1.b Le constat de la stabilité des affectations du mode d'occupation du sol des vacants 318

1.2 Le jardinage comme activité provisoire : conserver le contrôle des espaces urbains stratégiques et constructibles... 324

1.2.a Rentabiliser l'espace urbain et ses temporalités ... 325

1.2.b Le manque de logements et d'équipements : un argument pour justifier la précarité des vacants jardinés ... 327

1.2.c La crainte de ne pas récupérer les terrains alloués… ... 329

2. Déplacement et pérennisation des vacants jardinés : la remise en cause du temporaire ... 331

2.1 Le déplacement des vacants jardinés : poursuite de l'activité et continuité de l'investissement des usagers ... 332

2.1.a Le jardin mobile : un concept idéaliste ?... 332

2.1.b Les adhérents les plus impliqués suivent le déplacement du vacant jardiné ... 334

2.2 La pérennisation : la protection des jardins installés sur les espaces urbains « problématiques » et « espoirs » citadins ... 339

2.2.a Le maintien de certains vacants jardinés sur des espaces inconstructibles ou difficilement aménageables... 339

2.2.b Les vacants jardinés : des lieux trop « tendances » pour disparaître ?... 340

Conclusion du chapitre VII ... 342

Chapitre VIII. **Spécifier les contextes locaux et rendre compte des impacts de la requalification d'espaces urbains**... 345

1. Une affectation par les municipalités d'espaces publics spécifiques situés sur des zones de discontinuités... 345

1.1 Des vacants de propriété publique mais différents types de vacants selon les communes .. 346

1.1.a La prééminence des terrains de propriété publique ... 346

1.1.b Une affectation de terrains par les communes relative aux disponibilités foncières……..349

1.2 Contexte socio-spatial : les vacants jardinés dans des zones caractérisées par la discontinuité…….358

1.2.a Les vacants jardinés institutionnalisés, à proximité des espaces les plus densément peuplés……....362

1.2.b Les vacants jardinés en bordure des espaces caractérisés par la densité de logements collectifs... 366

1.2.c Le rôle de l'ancrage et des discontinuités résidentiels dans le développement des vacants jardinés…….. 368

1.2.d La création de vacants jardinés favorisée par les ménages propriétaires et les individus aux revenus élevés ? ... 373

2. La valorisation d'espaces délaissés : de la requalification « esthétique » à la requalification foncière ? ... 378

2.1 Du vacant au jardin : la (re)qualification d'espaces urbains ... 378

2.2 Appréhender les effets induits : la réouverture d'espaces mobilisables et l'impact sur les prix immobiliers ... 381

Conclusion du chapitre VIII ... 388

Chapitre IX. **Le vacant jardiné institutionnalisé : un « modèle » de végétalisation citadine ?** ... 391

1. Les vacants jardinés « sauvages » : des lieux alternatifs ? ... *391*

1.1 S'approprier des vacants pour améliorer ses conditions et son cadre de vie ... 392

1.2 Entre revendications militantes alternatives et proximités avec le vacant jardiné institutionnalisé ... 401

2. Des vacants jardinés à l'espace public : la diffusion des projets collectifs de végétalisation urbaine ... 406

2.1 Créer un cheminement vert à partir de vacants jardinés : la traversée fleurie ... 406

2.1.a Un projet marqué par des difficultés relationnelles entre les jardiniers ... 407

2.1.b De 2011 à 2014 : un bilan en demi-teinte ... 409

2.2 La végétalisation participative de tous les espaces publics mobilisables : des vacants à la rue ... 414

2.2.a Du vacant jardiné au passage : la végétalisation du passage des Soupirs ... 414

2.2.b La multiplication des projets de végétalisation de l'espace public, une démarche soutenue par les acteurs politiques municipaux ... 418

Conclusion du chapitre IX ... 424

Conclusion de la partie III ... 426

CONCLUSION GÉNÉRALE ... 429

Cartes de localisation ... 435
Annexes (table des annexes) ... 437
Bibliographie ... 477
Index des lieux ... 497
Table des sigles employés ... 499
Table des figures ... 500
Table des cartes ... 502
Table des photographies ... 503
Table des tableaux ... 505
Table des encadrés ... 506
Table des matières ... 507

Dessin de quatrième de couverture : Le jardin éphémère, Vito, 2014 (vito.com).



JARDINER LES VACANTS

Résumé

Au début des années 2000, on assiste en France au développement de vacants jardinés : des espaces interstitiels, dont les anciennes utilisations du sol sont caduques, temporairement conquis et végétalisés par les habitants. L'institutionnalisation de ces initiatives par les municipalités donne naissance au jardin partagé, dont le vacant jardiné constitue un type spécifique installé sur un terrain vacant et temporaire. Cette thèse vise à appréhender le vacant jardiné comme un outil d'analyse privilégié du « faire » et du « vivre » la ville contemporaine grâce à une étude, combinant méthodologies qualitatives et quantitatives, fondée sur 48 sites du nord-est de l'Île-de-France. Nous montrons ainsi que l'encadrement de jardins associatifs par les municipalités est un fait inédit. Toutefois, bien que ces territoires soient coproduits et que les usagers participent pleinement à la gestion du vacant jardiné, ils ont un rôle limité dans la prise de décision. Si le développement des vacants jardinés institutionnalisés témoigne d'un engagement politique, il s'inscrit aussi dans des stratégies de rentabilisation accrue des espaces urbains qui présentent des bénéfices certains pour les municipalités en termes d'embellissement, de sécurisation et d'image politique. Enfin, les impacts sociaux et environnementaux sont à relativiser. D'une part, la création de liens sociaux est circonscrite à l'espace du jardin, en raison de son statut hybride relevant du « club ». D'autre part, les vacants jardinés sont davantage envisagés comme des outils d'amélioration du cadre de vie et de sensibilisation à l'environnement que comme des territoires écologiques et de biodiversité effectifs.

Mots-clés : JARDIN PARTAGÉ, VACANT JARDINÉ, ÎLE-DE-FRANCE, GÉOGRAPHIE URBAINE, POLITIQUE PUBLIQUE, GOUVERNANCE, ENVIRONNEMENT, SOCIABILITÉ

Abstract :

Since the early 2000's, gardened vacant lands – i.e. interstitial lots characterized by obsolete land-use, temporarily taken over and vegetalised by inhabitants – have emerged in France. The regulation by municipalities of such initiatives yields an institutional construct designated as jardin partagé. Gardened vacant land constitutes a specific type of jardin partagé because they are developed on a temporary and vacant lot. The thesis addresses gardened vacant land as territorial marker of social and political processes of "producing" and "living" the contemporary city. This thesis combines qualitative and quantitative methodologies based on 48 case-studies, located in the north-eastern Île-de-France. As argued, the institutionalization of associative gardened areas is an unprecedented fact. Yet, while theses spaces are co-produced and then users are fully involved in the management of vacant gardened, they have a limited role in the decision making process. If the diffusion of institutionalized gardened vacant lands certainly reflects a political commitment, it also emphasizes the increasing profits produced by such negotiated land-use, that are instrumental for municipalities, in order to promote increased safety, enhanced political outreach, and beautification. Finally, social and environmental impacts vary depending on several conditions. On the one hand, the emergence of social bonding is limited to the space of the garden, due to its hybrid status of "club". On the other hand, gardened vacant lands are rather understood as a toolbox, in order to enhance the quality of life, the environmental education, as well as territories dedicated to ecology and biodiversity.

Key words: COMMUNITY GARDEN, GARDENED VACANT LAND, ÎLE-DE-FRANCE, URBAN GEOGRAPHY, PUBLIC POLICY, GOVERNANCE, ENVIRONMENT, SOCIABILITY